

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

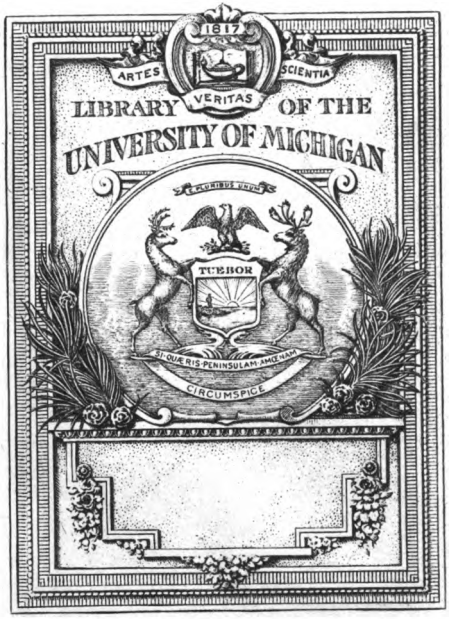
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 496080

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE

DE FRANCE.

PROSPECTUS.

340.6
MERC
1817

PROPRIÉTAIRES nouveaux du plus ancien des Journaux de France, les hommes de lettres qui viennent de se réunir pour continuer ou pour recommencer le *Mercure*, ont pensé qu'il leur importait de rechercher d'abord ce que devait être un Journal, qui, ne paraissant qu'à des époques un peu éloignées l'une de l'autre, ne saurait aspirer aux avantages qui font le succès des feuilles de tous les jours. Les réflexions qu'ont fait naître ces recherches leur semblent pouvoir tenir lieu d'un prospectus, et ils les soumettent au public pour le rendre juge de leur entreprise.

Un Journal quotidien peut se composer d'anecdotes décousues, d'articles sans rapports entre eux, de faits épars, et de considérations détachées. Les anecdotes intéressent la curiosité, parce qu'elles sont récentes : les faits ont nécessairement une relation intime avec les circonstances du jour; et les articles destinés à l'examen de questions particulières, ont toujours pour sujet celles de ces questions qui captivent l'attention publique, parce que les auteurs, écrivant à la hâte, dans un cadre resserré, sous l'influence du moment, sont préservés, par le défaut d'espace, du danger des longueurs, et par le défaut de temps, de l'inconvénient de se perdre dans les théories : car, pour être lus, il faut que ce qu'ils écrivent soit d'une application immédiate.

Il n'en est pas ainsi d'un Journal qui ne paraît que

Digitized by Google

toutes les semaines. Les anecdotes ont perdu leur fraîcheur, les faits de détail leur intérêt ; et ce grand moyen de succès pour les feuilles quotidiennes ne peut contribuer à celui d'un Journal hebdomadaire, que dans un degré très-inférieur.

D'un autre côté, les collaborateurs d'un tel Journal, moins pressés par les heures, moins gênés par les bornes, peuvent donner plus de soins à leur travail, plus de développemens à leurs idées. On pourrait croire que cette possibilité est un avantage ; et néanmoins cet avantage apparent tourne quelquefois au préjudice de l'entreprise. La facilité de placer des dissertations d'une certaine longueur dans un recueil que les Souscripteurs sont obligés de recevoir, et qu'on se flatte qu'ils seront contraints de lire, séduit trop souvent les écrivains polixes.

Un tel Journal arrive de la sorte à n'être qu'une collection de petits traités, plus ou moins bien faits, mais dont l'ensemble est jugé toujours avec moins de faveur que les recueils d'essais et les mélanges.

Quand l'abbé Trublet me parle de Fontenelle, ou que M. de Sainte-Palaye me donne des Essais sur la chevalerie, je ne m'en plains point, car je n'ouvre leurs livres que lorsque nul intérêt plus vif ne m'occupe. Mais si dans le moment où l'on agite quelque question d'une importance immédiate et urgente, mon Journal arrive et m'entretient des Bardes de la Bretagne armoricaine, ou de l'état des mœurs dans le douzième siècle, je jette loin de moi l'importun discoureur qui me parle d'un passé obscur, quand le présent décide peut-être de toute mon existence.

Une règle commune aux Journaux quotidiens et aux Journaux hebdomadaires, c'est de donner une idée exacte de ce qui est au moment où ils paraissent, de parler à l'intérêt de chacun, et de discuter la question sur laquelle la curiosité ou l'inquiétude sont éveillées. Mais cette règle admise, il y a dans l'exécution des différences qui résultent de la différence de la forme.

Le premier mérite d'une feuille quotidienne tient à la nouveauté ; le premier mérite d'un Journal qui paraît à des époques moins rapprochées, c'est l'ordre et une certaine continuité qui lui imprime, pour ainsi dire,

Digitized by Google

quelque chose d'historique, et qui permet de suivre dans ses numéros successifs la marche de l'opinion, celle de l'autorité, celle des sciences, celle des lettres et des arts.

L'on voit que cette idée, que les nouveaux propriétaires du *Mercure* ont conçue de la tâche qu'ils s'imposent, distingue essentiellement leur entreprise de toutes celles qui l'ont précédée. C'est un tableau politique et littéraire qu'ils se proposent d'offrir, mais un tableau suivi, progressif, régulièrement ordonné dans toutes ses parties, et dans lequel, à dater du 1^er^. janvier 1817, on puisse retrouver quel était à chaque époque l'état des lumières, des doctrines d'organisation sociale, de la législation et de la littérature.

L'ordre n'exclut point la variété; il lui donne de nouveaux charmes : sans ordre, la variété devient confusion; les matériaux ne sont que des décombres, au milieu desquels le lecteur le plus curieux ou le plus patient se lasse bientôt d'errer à l'aventure.

D'après ce plan, chaque numéro du *Mercure* sera divisé en deux parties; la Politique formera le sujet de l'une, la Littérature et les Sciences le sujet de l'autre.

La partie politique se subdivisera en deux sections; l'une traitant de l'état politique de l'Europe, l'autre de l'état politique de la France.

Dans la première, nous aurons à caractériser ce mouvement européen vers les institutions représentatives, mouvement dont les symptômes sont différens, dont le but est uniforme, et que tous les gouvernemens éclairés favorisent, et modèrent par-là même qu'ils le favorisent. Nous comparerons les divers états entre eux, dans leurs tentatives et dans leurs progrès; nous verrons la Prusse, à peine remise de ses souffrances, mais soutenue par un esprit national né du sein des revers, et se donnant, pour récompense de ses efforts, une constitution qui transformera ses guerriers en citoyens; nous verrons l'Autriche plus lente, mais appuyée sur de longs souvenirs de modération et de douceur, n'adoptant qu'avec circonspection les améliorations avouées, mais respectant les droits, les usages, les libertés anciennes, qui sont de bons élémens pour toutes les libertés à venir. Les petits États se montreront à nous, partageant, à

Digitized by Google

quelques exceptions près, la tendance générale. Le royaume des Pays-Bas, formé d'élémens hétérogènes, nous montrera deux peuples, dont l'un, séparé de l'autre par la langue et les intérêts, se réconcilie néanmoins avec sa nouvelle situation par les jouissances de la liberté; jouissances qui sont toujours et partout une cause d'union, parce qu'elles sont une source de bien-être.

Nous peindrons l'Angleterre, et les causes de cette détresse, bien plus réelle que l'on ne pense; phénomène d'autant plus étrange, que n'ayant pas commencé avec les revers et la guerre, elle semble avoir pris sa source dans les victoires et dans la paix. Nous prouverons deux vérités également consolantes : l'une, que la détresse de l'Angleterre ne sera que momentanée, si, comme tout l'y invite, elle s'occupe plutôt d'elle-même que de ses voisins; l'autre, qu'elle est dans l'heureuse position de ne pouvoir faire que du bien, parce que ses finances, l'état de ses manufactures, et l'opinion nationale fondée sur des privations et des souffrances, la mettent hors d'état de faire du mal. Nous dirons ce que nous pourrons sur l'Espagne.

La politique intérieure de la France nous fournira des questions plus importantes encore pour tous les Français.

Nous ne professerons point une impartialité impossible de fait, et qui, lorsqu'il s'agit de la liberté et de la patrie, serait une criminelle indifférence. Amis sincères de la Charte, reconnaissans envers le Roi, qui l'a sauvée par son éclatante protection; heureux de la voir à l'abri de toute innovation, et renonçant volontiers à ce qu'on pourrait regarder comme des améliorations spéculatives, parce que, ce qui nous importe le plus aujourd'hui, c'est la certitude que rien ne menace les principes qu'elle contient et les garanties qu'elle assure; équitables envers les ministres, dont nous n'examinerons les actes qu'avec une franchise décente, nous resterons sans doute étrangers à tous les partis en ce qui les constitue en partis, c'est-à-dire, la haine, la vengeance, les souvenirs odieux, les récriminations imprudentes; mais nous ne serons étrangers à aucune vérité que les partis, même pour leur intérêt, pourront proclamer. Tel est mainte-

Digitized by Google

nant l'état des esprits, et c'est un bonheur pour les idées justes, que ces idées soient devenues l'unique moyen de succès. Un seul langage est écouté, un seul étendard est reconnu, et la liberté gagne également aux discours de ses défenseurs et aux discours de ses ennemis. Aussi jamais les questions constitutionnelles n'ont-elles été plus approfondies ; elles deviennent familières à tous les citoyens, à toutes les classes éclairées. Avec l'instinct juste et sûr de notre nation, avec les lumières qui sont partout répandues, on peut sans crainte répondre de l'avenir.

En rendant un compte exact des séances des chambres, nous analyserons les projets de loi qui seront proposés. Nous nous efforcerons de saisir l'esprit des discussions ; nous le comparerons avec ce qui nous paraîtra être l'opinion publique ; heureux si nous les trouvons toujours d'accord ! Nous éviterons également de tronquer les discours remarquables, et de remplir nos pages de déclamations de circonstance et de phrases de tribune. En un mot, nous ferons en sorte que cette partie du *Mercure* devienne en abrégé l'histoire parlementaire de France.

Nous ne négligerons pas les livres et les brochures qui paraîtront sur des questions politiques. Nous y chercherons la vérité pour la répandre, et l'erreur, quand elle sera dangereuse, pour la réfuter. Nous ne craindrons point de rendre justice aux opinions saines, quand nous les trouverons dans des écrivains d'ailleurs opposés à nos principes.

Une partie de notre Journal sera consacrée à l'examen des ouvrages relatifs aux finances et à l'administration.

La seconde partie du *Mercure*, embrassant la littérature, et, sous ce titre, les sciences et les arts, sera, comme la précédente, divisée en deux sections.

L'une traitera des littératures étrangères ; la seconde, de la littérature française.

Dans la partie consacrée aux littératures étrangères, nous nous occuperons spécialement de l'état actuel de la littérature anglaise et de la littérature allemande, remarquables, l'une, parce qu'elle est toute en croissance ; l'autre, parce qu'arrivée à sa maturité, elle penche vers son déclin.

Digitized by Google

Nous éviterons sur l'Allemagne ces exagérations qui menacent de remplacer parmi nous, par une réaction assez naturelle, les exagérations d'un genre opposé. Nous montrerons, dans la poésie, les Allemands pleins d'imagination, de verve, quelquefois de sensibilité, mais se prescrivant fréquemment la bizarrerie, s'imposant même le mauvais goût, et se commandant, comme une règle, le mépris des règles. Nous les montrerons, dans les recherches sérieuses, profondément instruits, investigateurs infatigables, mais tenant à chaque détail par l'amour de la découverte, accordant, comme par une sorte d'égalité démocratique, la même importance à tous les faits, et sous cette multitude de faits, étouffant trop souvent l'idée et perdant le résultat.

Nous observerons dans la littérature anglaise des défauts opposés, un amour trop exclusif pour les applications immédiates, un trop grand mépris pour les idées générales. Si, ce qui du reste est fort incertain, quelque grand ouvrage, tel que les Anglais savaient en faire du temps des Robertson, des Gibbon et des Hume, venait solliciter l'attention, nous nous hâterions de le faire connaître. En attendant, nous parlerons peut-être de ces poëmes descriptifs dont l'Angleterre est inondée, et qui, dans toutes les littératures, sont un symptôme de déclin, mais dont plusieurs toutefois sont étincelans de grandes beautés. Il est inutile d'ajouter que ces derniers seuls nous occuperont.

Quant à notre littérature, nous n'avons point la prétention d'en présenter un tableau déjà tracé mille fois; nous nous bornerons à rendre compte de tout ce qui paraîtra de remarquable, en tâchant de mettre, même dans cette partie, l'espèce d'ordre et de continuité dont nous avons parlé ci-dessus, afin que la collection du *Mercure* puisse servir aussi d'histoire ou du moins de registre analytique pour la littérature française.

L'art dramatique nous a paru mériter une place à part. Nous avons donc assigné à l'examen des pièces de théâtre, au récit des représentations et à l'analyse du jeu des acteurs, une section spéciale que nous intitulerons *Annales dramatiques*.

Dans cette section, nous ne suivrons pas l'exemple de quelques écrivains dont la critique ou l'éloge, également

Digitized by Google

superficiel, également partial, n'a jamais eu d'autre objet que de rabaisser leurs contemporains et d'éteindre toute espèce d'émulation; défenseurs des saines doctrines littéraires, admirateurs passionnés des grands modèles, nous ne répéterons cependant pas sans cesse, qu'en tout genre la lice est fermée; qu'il ne faut plus faire de comédie après Molière; qu'on ne peut, sans un intolérable orgueil, se hasarder dans la carrière où Corneille, Racine et Voltaire se sont illustrés. Nous ne donnerons d'exclusion à aucun talent, à aucun genre, et nous encouragerons, au contraire, les efforts de quiconque nous offrira l'espérance d'étendre, avec goût et réserve, les limites d'un art où dès long-temps les Français ne reconnaissent plus de rivaux.

Toute pièce nouvelle de quelque importance sera l'objet d'une analyse raisonnée, dans laquelle nous nous appliquerons d'abord à bien faire connaître l'ouvrage, à peindre les caractères, à développer l'intrigue, de manière à mettre le lecteur en état de prononcer lui-même sur l'équité du jugement que nous croirons devoir en porter. Convaincus que le style, qui ne suffit pas pour assurer le succès d'une pièce de théâtre, est cependant la seule qualité qui la fasse vivre, nous nous attacherons particulièrement à en bien signaler le mérite ou les défauts; en un mot, nous tâcherons de ne jamais oublier « que ce n'est point un arrêt que le public nous demande, mais le rapport d'un procès qu'il n'appartient qu'à lui de juger en dernier ressort. »

Les mêmes considérations, puisées dans le seul intérêt de l'art, nous dirigeront dans l'examen des productions des deux scènes lyriques, où des modèles moins imposans et des règles moins absolues laissent un champ plus vaste aux essais du génie et aux préceptes de la critique.

Par une inconséquence trop commune, après avoir reconnu que l'art de la déclamation est inséparable de l'art dramatique, et qu'en ce genre il est un degré de perfection auquel on n'arrive que par un travail opiniâtre, secondé des plus rares dispositions, nous n'affecterons pas de traiter, avec une légèreté voisine du mépris, une profession à laquelle nous sommes redevables des plus nobles et des plus douces jouissances de l'esprit;

Digitized by Google

l'éloge ou la censure que nous ferons des acteurs n'aura d'objet et de mesure que leur talent.

L'article intitulé *Variétés littéraires*, se composera d'anecdotes, de lettres sur différens sujets qui nous seront adressées, de morceaux détachés d'histoire, de critique et de morale, dans le choix desquels nous tâcherons de ne pas nous méprendre.

Nous commencerons par nous conformer au goût actuel du public, en n'insérant des vers dans le *Mercure* qu'avec une extrême sobriété; mais nous ferons en sorte que les extraits ou les pièces fugitives auxquels nous croirons de temps en temps pouvoir y donner place, contribuent à ramener parmi les lecteurs le sentiment de la poésie, qui paraît s'éteindre de jour en jour.

Enfin, sous le titre de *Notices et Annonces*, qui était celui d'une partie essentielle de l'ancien *Mercure*, nous consacrerons, dans chaque numéro, plusieurs pages à l'annonce des ouvrages qui auront paru dans la semaine; une courte notice y sera jointe. Les amateurs de la littérature trouveront dans cette partie du Journal l'avantage de pouvoir fixer leur choix sur les productions nouvelles, et les libraires celui de voir donner une prompte publicité aux ouvrages qu'ils mettent en vente. Nous aimons à croire qu'ils en sentiront d'autant plus le prix, que trop souvent les bureaux de rédaction de nos journaux sont pour eux comme des sanctuaires où il ne leur est pas permis de pénétrer.

Digitized by Google

MERCURE

DE FRANCE,

RÉDIGÉ

PAR MM. BENJAMIN DE CONSTANT; — DUFRESNE SAINT-LÉON, conseiller d'état honoraire; — ESMÉNARD; — JAY; — JOUY, membre de l'Académie française; — LACRETELLE aîné, membre de l'Académie française, etc.

TOME PREMIER.

PARIS,
A L'ADMINISTRATION DU MERCURE,
RUE DES POITEVINS, N°. 14.

1817.

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 4 JANVIER 1817.

AVIS IMPORTANT.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les Livres, Gravures, etc., que l'on voudra faire annoncer dans le MERCURE, les Poésies et Articles que l'on désirera y faire insérer, doivent être adressés, *franc de port*, à M. LEFEBVRE, *directeur du Mercure*, rue des Poitevins, n° 14, près la place Saint-André-des-Arcs.

Pour tout ce qui est relatif aux Abonnemens, il faut écrire, *franc de port*, à M. BOUET, à la même adresse.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Les personnes dont l'Abonnement est expiré, sont invitées à le renouveler, si elles ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des numéros.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE VER LUISANT ET LE VER DE TERRE.

Fable.

Dans une de ces nuits d'été,
Dont l'obligeante obscurité
Sert d'asile au tendre mystère,
Dans un jardin, un ver luisant
Disait à certain ver de terre,

Digitized by Google

Qui de son réduit solitaire
Venait de sortir en rampant :
« Avouez que de la nature
« Je suis le plus bel ornement :
« On dirait que de ma parure
« J'ai dérobé l'éclat au firmament.
« Je crois, sans injustice aucune,
« Pouvoir disputer à la lune
« Le sombre empire de la nuit.
« A m'éclipser elle s'applique ;
« Mais cet éclat dont elle luit,
« Le soleil le lui communique :
« Je brille de mes propres feux.
« Que je dois faire d'envieux !..... »
« — Beaucoup, dit le ver ; mais je jure
« Que de leur liste il faut m'exclure :
« De votre sort je suis peu curieux :
« Vous en rirez, mais je préfère
« A cet appareil fastueux
« Ma forme lugubre et grossière,
« Mon misérable vêtement. »
« — De l'amour-propre étrange aveuglement !
Reprit le diamant mobile ;
« Même l'espèce la plus vile
« Jusqu'à moi prétend s'élever ! »
« — Dieu m'en garde ! interrompt le ver ;
« Je me connais, je vous admire,
« Je rends justice à votre éclat ;
« Mais, content de mon humble état,
« J'ai le bon esprit de me dire,
« Que dans ma douce obscurité
« Je trouve au moins ma sûreté,
« Et c'est tout ce que je désire.
« Jouissez long-temps des honneurs
« Que la nature vous destine,
« Et puissiez vous dans ses faveurs
« Ne pas trouver votre ruine..... ! »
Comme ils parlaient, sur un arbre voisin,
Un rossignol égayait sa compagne,
Attentive à son chant divin.
Notre chanteur dans la campagne
Aperçoit le ver lumineux,

Digitized by Google

Qui se plaisait à voir ses feux
Jaillir sur l'herbe étincelante ;
L'oiseau profite du signal,
Fond sur le petit animal,
Et sans respect pour sa robe brillante,
Il croque le porte-fanal.

Du voile de la modestie
Couvrez des talens précieux ;
Par trop d'éclat ne frappez pas les yeux,
Cherchez plutôt à cacher votre vie.
Croyez-moi, mes amis, le secret d'être heureux
N'est guère que celui d'échapper à l'envie.

JOUY.

ÉNIGMES, CHARADES, LOGOGRIPHES.

Nous ne sommes plus au temps dont parle Marmontel, où l'on voyait tout Paris indigné, parce qu'une énigme du *Mercure* n'avait point de mot. Maintenant il est du bon ton d'affecter une sorte de mépris pour ces petits jeux d'esprit qui ont fait les délices de nos pères. D'abord nous avions été nous-mêmes tentés d'en priver nos lecteurs ; mais en y réfléchissant plus mûrement, il nous a semblé que le discrédit dans lequel on prétend que les charades et les logogriphes sont tombés, est moins général qu'on ne voudrait le faire croire. En effet, combien d'habitans de nos paisibles provinces, qui, n'ayant pas autant de motifs de distraction et de sujets d'entretien que les heureux Parisiens, attendent impatiemment leur journal pour y trouver une énigme qui tient leur esprit en haleine pendant deux ou trois jours ! et même, en portant nos regards sur la capitale, est-il une seule société, depuis le Marais jusqu'au faubourg Saint-Germain, qui ne consacre, au moins un jour de la semaine, à jouer des *charades*?

S'il fallait, à ces observations de fait, ajouter des auto-

Digitized by Google

rités, elles ne nous manqueraient pas. Les énigmes étaient en grande vogue dans l'antiquité, et on regardait comme supérieurs les esprits qui en soulevaient le voile ; mais il faut en convenir, celles que l'histoire nous a conservées renferment toujours quelque grande pensée philosophique ou morale, tandis que de nos jours, ce ne sont, la plupart du temps, que des niaiseries alambiquées.

Le savant La Condamine, qui était un partisan zélé des énigmes, adressa, il y a environ soixante ans, au rédacteur du *Mercure de France*, les plaintes que nous renouvelons ici. Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de voir comment il s'exprimait à ce sujet.

« Vous devriez bien, mon ami, purger le *Mercure* de ces logogriphes qui ne sont que la liste d'une partie des mots qui se trouvent dans un mot fort long, et qui ne présentent rien qui invite à les deviner. Si j'étais un peu moins occupé, je ferais une sortie contre les modernes qui ont avili ce genre, et fait tomber dans le mépris ce qui était en honneur chez les anciens. Voyez la gloire dont se couvrit OEdipe en devinant l'énigme du sphinx ; voyez le nom que se fit Esope par les énigmes qu'il devina et celle qu'il composa pour le roi de Nectenabo..... Le père Porée, mon régent de rhétorique, faisait aussi des logogriphes fort ingénieux ; ses mots étaient heureusement choisis ; c'est une partie de l'art, et il les rendait piquans par des contrastes. Les combinaisons étaient indiquées exactement, ce qui ne laisse pas d'avoir sa difficulté, et chaque combinaison fournissait une nouvelle énigme.....

« Mais comme tout va en dégénérant, on a fait depuis des logogriphes qui n'en ont que le nom. On s'est avisé de désigner les lettres par leur nombre ordinal 1, 2, 3, ce qui est fort maussade ; et, pour comble de platitude, au lieu d'une énigme sur chaque partie du mot dépecé, on désigne cette portion vaguement, comme un *fruit*, un *oiseau*, un *élément*, etc. ; ou bien on l'indique clairement, comme *le métal à qui tout cède*, pour dire *l'or ; le favori de Jupiter*, pour dire *Ganymède*, etc., en sorte qu'il n'y a qu'à rassembler les lettres (ayant toutes celles qui composent le mot), et puis avoir la patience d'un capucin pour épeler les combinaisons du nombre total des lettres. Quand il y a sept lettres, il

Digitized by Google

n'y a que 5,040 combinaisons ; il m'est arrivé souvent d'avoir toutes les lettres d'un mot, et jamais de me donner la peine d'en faire un mot. Voilà ce qui fait prendre les logogriphes en aversion à tout le monde ; au lieu qu'un logogriphe bien fait est une énigme qui fait des petits. Vous voyez que je possède la matière à fond ; aussi en ai-je fait, depuis trente ou quarante ans, une étude sérieuse. »

Cette lettre peut être regardée comme une poétique complète des énigmes et des logogriphes. Nous engageons nos lecteurs à la méditer et à la mettre en pratique dans ceux qu'ils nous enverront. Nous ne répondrons pas encore cette fois d'avoir prêché d'exemple.

L. F.

ÉNIGME.

Écoute, ami lecteur; pour me donner naissance,
Ma mère, par morceaux, est mise sans pitié ;
Chez les gens du bon ton, des lis, j'ai la nuance ;
Chez le pauvre souvent je brunis de moitié.
Résous, si tu le peux, cet étrange problème :
Ce qu'enferme mon sein me tient entre ses bras.
A toute heure, en tous lieux j'accompagne tes pas ;
J'appartiens à la jeune, à la vieille, à toi-même.
De mon destin telle est la loi,
Que toujours je contiens beaucoup plus grand que moi.

Par M. G. de C., *avocat.*

CHARADE.

L'horreur qu'inspire mon premier
N'est pas difficile à comprendre.
On cesse d'être mon entier
Quand mon dernier vient nous surprendre.

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Image des grandeurs, du crime et des vertus,
Asservie à des lois qu'il me faut toujours suivre,
Je frappe..... j'attendris, j'ose faire revivre
Des mortels étonnans, des faits qui ne sont plus.
Aveuglés par l'amour ou pousses par la haine,
Bien souvent mes héros, oubliant leur raison,
Appellent, pour servir leur fureur inhumaine,
Les chaînes, les bûchers, le fer et le poison.
Mais abaissons la voix et changeons de langage.
Eh bien! je t'offrirai, lecteur,
Dans mes huit pieds un animal rongeur,
Qui quelquefois cause plus d'un dommage;
Non loin du port, ce qui pour les vaisseaux
Devient une retraite sûre;
Le plus méchant des animaux;
La saison où Cérès embellit la nature;
Un grand fleuve d'Espagne, un des quatre élémens,
Un mont fameux dans la Phrygie,
Un poisson, un oiseau, le temps de notre vie,
Un mal affreux qui trouble tous les sens;
Le bouclier d'une déesse;
Ce sillon trop hâté qui marque la vieillesse;
L'ornement d'un pontife interprète des dieux.
Enfin, pour énigme dernière,
Je vais te mettre sous les yeux
Un des fils de Pélops, dont le crime odieux
Du soleil effrayé fit pâlir la lumière.
Mais lis certain auteur, tu le connaîtras mieux.

Par M. L., *docteur en médecine.*

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

MERCURE,

Aux nouveaux Rédacteurs de son Journal.

MES CHERS ENFANS,

Il y a un peu plus de deux cents ans que j'accordai à un certain alchimiste nommé Cayet, d'abord ministre protestant, et ensuite docteur de Sorbonne, l'autorisation de faire paraître sous mon nom le premier journal qui ait été publié en Europe. Le bon homme Cayet n'était pas grand sorcier, bien qu'il ait été accusé de magie; il écrivait d'une manière assez plate, même pour son temps; mais enfin telle qu'elle était, sa compilation où l'on trouve des relations, des poésies, des manifestes, des critiques, des lettres et des anecdotes, est un vrai journal, et doit être considérée comme la source de ce fleuve de journaux, dont les débordemens périodiques, si fréquens de vos jours, ne sont pas, comme ceux du Nil, une source de fécondité.

Cent ans après, le *Mercure français* se transforma, par la grâce du sieur de Visé, en *Mercure galant;* forme sous laquelle il fit, pendant près d'un demi-siècle; les délices de la province; ce qui n'empêcha pas la Bruyère de le placer immédiatement *au-dessous de rien.*

Je crois inutile de vous rappeler toutes les vicissitudes qu'il éprouva, sous le titre de *Mercure de France,* qu'il a conservé jusqu'à ce jour, et qui le firent passer

Digitized by Google

tour à tour par tous les degrés de la fortune et de la misère, suivant qu'il fut dirigé par des mains plus ou moins habiles, ou plus ou moins heureuses; car c'est surtout de ce genre d'ouvrage qu'on peut dire:

Habent sua fata libelli.

Quoi qu'il en soit, vous commencez sous mes auspices, la 200e. année et le 1800e. volume de ce journal hebdomadaire, auquel vous pouvez rendre de beaux jours en vous conformant aux avis que je veux bien vous donner.

Initié dans les secrets de Jupiter, en ma qualité de messager de son cabinet; ambassadeur et plénipotentiaire des Dieux, vous concevez que je dois être versé dans les mystères de la plus haute politique; cette science n'est, à proprement parler, qu'un moyen

. . . . . de coudre avec art
Peau de lion avec peau de renard.

Mais encore faut-il que la couture soit assez bien faite, pour ne point donner lieu à l'application d'un proverbe, dont l'expression populaire ne manque, ni de précision, ni de justesse: tâchez donc de vous souvenir que la politique est l'art de gouverner les hommes, et que cet art donne pour incontestables des maximes dont la vérité, comme celle de plusieurs propositions géométriques, ne peut se prouver que par les résultats. La politique est un cercle dont le patriotisme est le centre où tous les rayons doivent aboutir. Le triomphe de la politique serait de concilier l'amour de la patrie avec la justice universelle; de vouloir le bien de son pays, sans faire ou sans désirer de mal aux autres nations; sur ce point, je ne connais pas encore sur terre d'exemples à suivre, mais j'en connais un qu'il faut surtout éviter.

N'oubliez pas, en écrivant dans un journal qui porte mon nom, que je suis le Dieu de l'éloquence, et qu'en cette

Digitized by Google

qualité je suis ennemi juré du faux bel-esprit, du mauvais goût, et de l'affectation en tout genre, dont vos écrits modernes sont pour la plupart infectés, et qui tendent à faire perdre à la langue française la supériorité qu'elle s'est si justement acquise; parlez des choses dans le style qui leur convient; soyez justes avant d'être malins, raisonnables avant d'être piquans; soyez de bonne foi surtout, car le commerce de la parole n'est plus qu'un trafic honteux, quand il n'a pas pour objet principal, de faire passer dans l'esprit des autres la conviction dont on est soi-même rempli.

Je préside aux traités d'alliance, et cet emploi m'a mis à même de me convaincre que la victoire, lorsqu'elle n'exclut pas la modération, en est la meilleure base: soyez donc en tout temps, en toute occasion, les défenseurs de la gloire nationale: vous vivez au milieu d'une génération de héros qui ont acquis à la France une renommée immortelle: conservez ce dépôt précieux, et que l'amertume de quelques revers momentanés soit adoucie par le souvenir d'un passé plein de gloire, et par l'espérance d'un brillant avenir.

Le commerce est de toutes mes attributions celle à laquelle je tiens le plus; appliquez-vous à en faire connaître les avantages, à en marquer les progrès; montrez-le comme un des liens les plus solides qui unissent les nations entre elles; comme le garant le plus sûr de la paix; comme l'auxiliaire le plus puissant dans la guerre: les progrès de la civilisation ne sont rien autre chose que les progrès de l'industrie, et les commerçans dignes de ce nom sont à mes yeux les membres les plus utiles de la société.

En échangeant la lyre, dont je suis l'inventeur, contre le caducée dont Apollon s'était servi pour garder les troupeaux d'Admète, j'ai voulu prouver que l'agriculture

Digitized by Google

est le premier des arts; mais je n'ai point renoncé à la protection que j'accorde à la poésie et à la musique, dont se compose le langage des Dieux: pour ranimer ces arts enchanteurs, honorez ceux qui les cultivent, et répétez aux puissans de la terre que la postérité ne connaît d'autres noms que ceux qui sont répétés par les échos du Parnasse.

Les services que j'ai rendus à la fille d'Inachus et à tant d'aimables mortelles, prouvent trop, peut-être, ma partialité pour un sexe dont je me suis constitué le défenseur. A cet égard, je n'exige pas que vous me preniez en tout point pour modèle: ne crevez pas les yeux d'Argus, contentez-vous de les lui fermer quelquefois; souvenez-vous que vous écrivez dans un pays où la frivolité des femmes n'est pour beaucoup d'entre elles qu'un masque dont elles couvrent de grandes qualités, et quelquefois de grands défauts. Faites donc en sorte qu'elles vous lisent, et craignez plutôt de les ennuyer que de leur déplaire.

Pour quelques tours de jeunesse où je me suis amusé à dérober les flèches d'Apollon, le trident de Neptune, et même le sceptre de Jupiter, les mauvais plaisans de l'Olympe m'ont surnommé le Dieu des voleurs. C'est une insigne calomnie, dont je vous invite a me venger en faisant bonne guerre à toutes les espèces de fripons, quelque habit qu'ils portent et de quelque qualité qu'ils soient, sans oublier les plagiaires auxquels la littérature est en proie, et que je me charge de vous signaler, moi qui ai si bonne mémoire.

Vous savez qu'une de mes fonctions est de conduire aux enfers les âmes des morts, et de faire un rapport au tribunal que Minos préside, d'après lequel on assigne à chacun la place qu'il doit éternellement occuper dans l'autre monde. Je vous charge en conséquence de me

Digitized by Google

fournir des notes nécrologiques sur tous les hommes distingués que la France peut avoir le malheur de perdre; bien entendu que vous aurez toujours présent à l'esprit, ce précepte de Voltaire : « Si l'on doit des égards aux vivans, on ne doit aux morts que la vérité. »

Tels sont, mes chers enfans, les conseils que j'ai cru devoir vous donner, et dont je vous invite à faire votre profit pour le succès d'une entreprise à laquelle je prends un intérêt tout-à-fait paternel.

MERCURE.

Pour copie conforme,

JOUY.

Progression de l'esprit humain depuis les quatorzième et quinzième siècles jusqu'au dix-neuvième.

A la renaissance des lettres et des sciences, lorsque les nations voulurent sortir de la barbarie du moyen âge, ne pouvant encore apprendre que par la docilité; ne pouvant encore séparer le respect de l'adulation ni l'imitation de la servitude, elles se jetèrent, avec la plus laborieuse superstition, sur tous les monumens des antiquités grecques ou romaines. Pas un écrit sur lequel il n'ait été fait des volumes; pas une ligne de chacun de ces écrits qui n'ait été tournée et retournée dans tous les sens, et controversée jusqu'à n'être plus susceptible d'aucune lumière; car on a fini par abandonner toute cette erreur du travail, pour en revenir à la pure impression du simple bon sens. Mais il avait fallu tout cet abus de l'esprit, pour le ranimer, en l'exerçant, pour le rendre capable d'aller par lui-même. Telle fut l'occupation des 14e. et 15e. siècles, si vous en exceptez quelques esprits, éminemment créateurs, qui commencèrent à exploiter et leur

Digitized by Google

langue et leur temps : les seules sources de l'originalité pour la pensée, et de l'action de la pensée individuelle sur l'esprit général.

Le 16e. fut assez fort pour se détacher des mots et s'élever aux idées, dans cette étude de l'antiquité, qu'on ne savait encore interroger, ni par la nature, sans laquelle rien n'est vrai, rien n'est bon ; ni par la raison éternelle, qui seule peut faire loi.

Le 17e. put se saisir d'une érudition, déjà épurée et par-là devenue féconde ; il eut ses forces en lui-même ; il prit des anciens le goût, mais pour en soutenir son propre génie ; il se donna enfin les langues vivantes, en les élevant aux pensées qu'il leur confiait ; il s'empara des institutions, des idées, des mœurs, des choses modernes, non pour les juger et les réformer, mais pour les ennoblir ; il vénéra les philosophie et littérature anciennes, sans s'y assujétir ; se donnant de la liberté, sans se permettre l'audace ; il créa ses sujets, ses formes, ses tons, ses manières ; il créa en tout et partout ; il fut riche, grand, original ; il rendit aux nations l'esprit humain.

On n'a qu'un beau reproche à lui faire, c'est de n'avoir pas su s'apprécier lui-même ; ainsi qu'on le constate dans cette fameuse querelle, où ceux qui exaltaient les anciens ne gagnèrent leur cause, que par l'ingrate circonspection de leurs adversaires, qui ne voulurent pas comparer les grandeurs, proclamer les gloires nouvelles, en opposant un Descartes à un Aristote, un Corneille à un Sophocle, un Racine à un Virgile, un Molière à un Aristophane, un Plaute et un Térence ensemble ; laissant cependant certaines places sans rivalité, telles que celles d'Homère, qui ouvre ces listes du génie, et celle de Tacite qui les ferme. La haute critique seule resta faible dans ce beau siècle ; peut-être parce qu'elle a besoin, à la fois,

Digitized by Google

et d'une pleine indépendance, et d'une longue possession des lumières; deux avantages qui manquaient encore.

Il fut donné au 18e. siècle de tout réunir, pour faire de tout un emploi nouveau. Le génie ne lui manqua pas; inférieur dans les parties d'école, il fut grand dans les voies propres qu'il sut s'ouvrir. Il refit en quelque sorte les sciences par les découvertes et les méthodes. Comme il eut une philosophie à lui, il eut une éloquence d'un nouveau caractère, et que le goût même place entre celle des anciens et celle des modèles parmi les modernes. Cette gloire appartient particulièrement aux philosophes français, qui n'ont qu'une vaste part dans la conquête commune des vérités, mais qui ont servi excellemment les progrès de leur siècle, par l'influence suprême de leur style. Qui pourrait nier cela des belles productions d'un *Fontenelle*, d'un *Montesquieu*, d'un *Voltaire*, d'un *Buffon*, d'un *Rousseau*? Ajoutons encore, car il faut savoir parler comme une postérité déjà acquise, et qui professe la justice, et dédaigner la vaine détraction des derniers échos des préjugés et de l'envie; ajoutons encore de plusieurs écrivains d'un ordre moindre, mais toujours d'un ordre éternel, que leur réputation, toujours mieux affermie, rapproche incessamment de ceux dont la prééminence est incontestée.

La poésie n'étant pas le principal instrument de ce siècle, se contenta de ne pas dégénérer, du moins dans les nouveaux genres et les nouvelles couleurs dont elle s'enrichit. L'érudition s'éclaira et s'agrandit par l'esprit philosophique. Cet esprit philosophique, né des richesses accumulées par les siècles, de tous les progrès, du versement des sciences les unes dans les autres, s'élevant jusqu'au talent, tenant même de l'invention par la force et l'étendue de ses aperçus, a été, non la première gloire de ce siècle, mais le moyen le plus actif de ses

Digitized by Google

succès. C'est par lui que toutes les parties de la science humaine se sont recherchées, rattachées, refondues; et qu'elles ne tendent plus qu'à cette savante concentration qu'une institution politique peut seule leur donner, et qui sera le dernier degré de leur puissance.

C'est de lui que la science humaine a reçu sa plus belle destination, dans l'entreprise de l'amélioration sociale. La philosophie du 17^e^. siècle avait semblé composer avec tous les préjugés, et borner la destinée des nations à l'état de choses existant, qu'elle n'avait pas eu le courage d'examiner. Celle du 18^e^. n'a voulu relever que des vérités, ou, pour parler moins témérairement, et par-là plus philosophiquement, de ses scrutations de la vérité; elle ne les a pas toujours faites avec justesse, avec candeur, ni même avec d'heureux résultats; il s'en faut bien; elle a poussé partout cette enquête, sans la terminer nulle part; elle a tout remué dans le domaine du goût, comme dans celui de la science, dans la politique comme dans la morale; elle a tout ébranlé, peu refait, encore moins affermi; elle n'a fait que tout préparer pour un siècle encore plus riche, plus fort, plus heureux. Ce fut un mal dans le bien; mais le remède est dans la chose même. Après l'exemple de l'audace, elle donne le besoin de la sagesse dans le courage. Laissons s'accomplir l'œuvre commencée; il serait déjà trop tard pour l'arrêter; ce n'est plus que les saines acquisitions de la philosophie, qu'il faut opposer aux erreurs de la philosophie.

LACRETELLE *aîné*.

Digitized by Google



LES HÉROS,

Boutade philosophique et morale.

La nature aurait pu vouloir que chacun des êtres animés ne créât qu'un individu son semblable, pour le remplacer et continuer l'espèce ; mais alors un seul célibat, un seul accident, aurait diminué et aurait pu finir par anéantir l'espèce. Pour prévenir ce danger, elle a donné à la fécondité une force de reproduction multiple et un attrait impérieux ; mais alors les espèces pouvaient se multiplier démesurément avec l'espace qu'elles ont à habiter et avec la quantité des alimens qui leur sont propres. Entre Carybde et Scylla, voici comment la nature a conduit sa barque : elle a donné aux différentes espèces le goût et le pouvoir de se manger les unes les autres, et cela sans exception, depuis le lion et la baleine jusqu'à l'innocent mouton, qui engloutit une foule d'animalcules chaque fois qu'il broute un brin d'herbe ; et il broute sans cesse. Le petit perdreau, à peine éclos, vit de fourmis et d'œufs de fourmis, et sert à son tour de pâture aux hommes ou aux oiseaux de proie. Chaque être, dans la nature, vit donc en mangeant d'autres êtres et en servant d'aliment à son tour. Il n'y a que l'homme qui paraît un enfant un peu gâté ; il mange indifféremment, et avec un profit et un plaisir égaux, tout ce qui l'entoure, animaux ou végétaux, excepté son semblable ; la nature lui a donné, sinon assez de force, du moins assez d'esprit pour se garantir de l'appétit des lions et des tigres, qui s'en nourriraient bien volontiers. Gare donc le danger de la trop grande multiplication de l'espèce humaine, qui forcerait à la fin les hommes à se manger entre eux ; de

Digitized by Google

sorte que si, outre l'appétit, l'humeur s'en mêlait, ils finiraient par se manger mutuellement jusqu'au dernier. Voici ce qu'a imaginé la nature pour ne pas réduire l'espèce humaine à cette extrémité désagréable : de temps en temps elle pousse un certain nombre de héros; ceux-ci rassemblent le plus d'hommes qu'ils peuvent, les mettent en présence les uns des autres, ces hommes s'entretuent, l'équilibre se rétablit, et la terre ne porte plus alors que la quantité d'hommes qu'elle peut nourrir à leur aise et au sien.

Il n'est donc pas vrai que les héros soient des hommes surnaturels ; ils sont au contraire nécessaires dans la nature, comme les araignées pour manger les mouches, les baleines pour manger les harengs, et les brochets pour manger les goujons. A la voix des héros, il se détruit justement la quantité d'hommes que la nature trouvait apparemment de trop. Il ne faut pas craindre que les héros outre-passent leur mission ; ils ont intérêt à ne pas dépeupler la terre tout-à-fait, pour ne pas mourir d'ennui : aussi les voit-on très-attentifs à laisser vivre autant d'hommes qu'il en faut pour les bien servir. Soyons donc tranquilles sur leur compte ; la nature n'en produit jamais de trop ; au contraire, elle s'en montre quelquefois un peu avare, et cela pourrait inquiéter ; mais elle a, comme on dit, plus d'une corde à son arc : lorsqu'elle a été trop long-temps sans nous envoyer de héros, tandis que l'espèce humaine va toujours son petit train, croissant et multipliant, elle s'aperçoit du danger, et, pour réparer sa faute, elle envoie la peste. Or, une seule peste un peu raisonnable fait l'ouvrage de deux héros ; ainsi, soit l'un, soit l'autre, elle en envoie quand il le faut, et si elle ne nous donne pas le choix, c'est pour nous en éviter l'embarras ; c'est de la grâce.

Rien n'est donc de trop dans la nature, comme rien

Digitized by Google

ne s'y perd. Si un seul grain de sable était anéanti entre la ligne et le pôle arctique, cette partie de la terre ne serait plus dans le même équilibre avec l'autre moitié, et il arriverait quelque culbute. Tout est donc nécessaire au physique ; n'en serait-il pas de même au moral ? Quoi qu'il en soit, MM. les frondeurs, MM. les philanthropes, MM. les philosophes, si, comme vous en convenez, vous n'aimez pas la peste, cessez donc d'accuser les héros.

DUFRESNE SAINT-LÉON.

BEAUX-ARTS.

EXPOSITION DES PRODUITS DES MANUFACTURES ROYALES

Des Gobelins, pour les tapisseries de tentures ; *de la Savonnerie*, pour les tapis ; *de Sèvres*, pour les porcelaines ; *de Belloni*, pour les incrustations à la manière florentine et les mosaïques romaines.

C'est Henri IV qui eut le premier l'idée d'établir en France des manufactures destinées à la fabrication des tapisseries de haute lisse, et des tapis de Perse et de Turquie ; mais Sully, à qui l'on peut adresser, peut-être avec raison, un reproche que les ministres s'exposent rarement à mériter, celui d'une économie trop sévère, ne laissa point à son maître la faculté de prêter à ces établissemens naissans tout l'appui dont ils avaient besoin. Ce fut Louis XIV, dont les vues généreuses étaient si bien secondées par Colbert, qui leur donna un nouvel

Digitized by Google

essor, et qui leur imprima le caractère de grandeur et de magnificence qui distingue les créations de son règne. Ce prince augmenta le nombre des ouvriers attachés à la fabrique des tapisseries, et les fit passer, du Louvre où ils travaillaient, dans le vaste enclos des Gobelins. Les admirables ouvrages qui sortirent de cet établissement en prirent le nom, de même qu'on appela les tapis de Perse et de Turquie, *tapis de la Savonnerie*, parce que la maison dans laquelle on les fabriquait avait été autrefois une manufacture de savon. Les tapisseries des Gobelins ne tardèrent pas à faire oublier celles de Flandre, dont elles n'avaient été d'abord qu'une imitation. Les peintres les plus célèbres du siècle ne dédaignèrent pas d'en surveiller l'exécution et d'en fournir eux-mêmes les dessins.

Les revers qu'essuya la France pendant les dernières années de Louis XIV, et la licence qui les suivit, détournèrent l'attention du gouvernement de ces établissemens, qui ne sauraient fleurir qu'au sein de la prospérité publique. Plus tard, lorsqu'on voulut les rendre à leur premier éclat, on trouva de nouveaux obstacles dans le mauvais goût qui infestait notre école de peinture. Heureusement aujourd'hui elle est régénérée; ce ne sont plus les compositions fausses et maniérées d'un Boucher que l'on reproduit aux Gobelins; ce sont celles des Gérard, des David, des Guérin, des Girodet. Il faut avouer que la révolution, en nous donnant la funeste manie d'imiter les gouvernemens anciens, a eu entre autres avantages celui de ramener nos peintres à l'étude de l'antique. Les noms de Rome, de Sparte et d'Athènes, qui frappaient sans cesse leurs oreilles, ont échauffé leur imagination, et leur ont inspiré le désir de faire revivre les chefs-d'œuvre des arts.

L'étude de l'antique n'a pas exercé une influence

Digitized by Google

moins heureuse sur les porcelaines. L'établissement de nos manufactures en ce genre ne date guère que du milieu du siècle dernier, époque à laquelle le gouvernement commença à leur accorder une protection spéciale ; mais alors le goût le plus dépravé présidait aux objets de luxe, aussi bien qu'aux beaux-arts : on imita la porcelaine de la Chine jusque dans l'extravagance de ses dessins et la monstruosité de ses formes, et les ouvrages en biscuit ne représentaient guère que des magots ou de grotesques caricatures. L'excellence de notre école de peinture nous a ramenés à des idées plus raisonnables. Nos porcelaines le disputent, pour l'élégance des formes, aux vases grecs, étrusques et romains, et rien ne les égale au monde pour la pureté du dessin et la vivacité du coloris.

L'exposition de cette année n'offre rien qui ne soit parfait dans son genre, et la France doit éprouver un noble orgueil du haut degré où sont parvenus tous les arts dans son sein, et de la juste admiration qu'ils inspirent aux étrangers.

Parmi tant d'objets qui rivalisent entre eux, on distingue particulièrement un tapis d'une dimension extraordinaire, dont le centre représente un trophée, et la bordure une guirlande de chêne imitant le bronze, avec une vérité, un relief, un coloris vraiment magiques.

Les porcelaines sont toutes remarquables par l'élégance et la variété des formes, le fini des détails, et l'éclat des couleurs. Deux vases admirables par la pureté du style, le goût exquis des ornemens, sont plus admirables encore par les deux sujets dont ils sont décorés; ce sont des copies du Bélisaire et de l'Homère de Gérard, exécutées avec une perfection plus étonnante encore, quand on connaît la difficulté de réussir à ce point dans la peinture sur porcelaine.

Il ne faut pas oublier un service d'assiettes de dessert,

Digitized by Google

dont chacune est chargée de fruits qui auraient pu tromper les oiseaux de Zeuxis ;

Un autre service, dont chaque assiette offre le portrait des personnages les plus célèbres du siècle de Louis XIV ;

Enfin, une copie de la Vierge de Raphaël, dite *la Jardinière*, véritable chef-d'œuvre d'exécution, et qui seul suffirait pour assurer la supériorité des porcelaines françaises, sur tout ce que la Chine, le Japon, la Saxe ont produit de plus merveilleux.

Parmi les mosaïques, on distingue une cheminée de porphyre, ornée d'arabesques qui rivalisent avec le pinceau le plus brillant pour l'éclat des couleurs, avec le crayon le plus exercé pour la correction du dessin.

Dans le nombre des ouvrages étonnans, sortis des ateliers des Gobelins, on admire particulièrement les portraits de l'empereur et de l'impératrice de Russie, et celui du roi d'après Gérard ; le dernier surtout, exécuté avec un art infini, une vérité de couleur, une pureté de dessin qui tient du prodige, est presque fait pour désespérer le peintre, quand on songe que l'homme qui produit un tel chef-d'œuvre n'est point un artiste.

C.

Digitized by Google

ANNALES DRAMATIQUES.

Retraite de mademoiselle Mézerai. — Chute du Luthier de Lubeck.

Nous nous proposions d'ouvrir ces annales par le tableau rapide des travaux des grands théâtres pendant l'année qui vient de s'écouler; l'abondance des matières nous contraint de le renvoyer à un prochain numéro. Nous devons avant tout quelques regrets à la retraite d'une actrice qui fut long-temps chère au public, et quelques lignes à l'histoire d'une des chutes les plus éclatantes dont puissent retentir les voûtes d'un théâtre.

Mademoiselle Mézerai, au bénéfice de qui les comédiens français ont donné une représentation le 26 décembre dernier, avait débuté en 1791. Une figure charmante, une taille élégante et une rare décence la firent remarquer dès ses premiers pas dans la carrière théâtrale. Elle n'a point eu un de ces talens éclatans qui font les grandes réputations; mais elle en avait assez cependant pour ne rien craindre du voisinage de ceux qui en possédaient plus qu'elle. Mademoiselle Mézerai concourut pendant long-temps, avec succès, à ces représentations qui ont laissé des souvenirs si profonds dans la mémoire des amateurs, et où Molé et mademoiselle Contat développaient tous les dons que la nature et l'art leur avaient prodigués. Il ne fallait pas avoir un mérite médiocre pour n'être point entièrement éclipsé par de pareils acteurs; mais on n'a commencé à sentir tout ce que valait mademoiselle Mézerai, que lorsqu'on l'a perdue, et surtout lorsqu'elle fut remplacée. Personne ne fera mieux son panégyrique que l'actrice qui lui a succédé.

Les rôles de *Rosine*, dans *le Barbier de Séville;* de *madame Spléen*, dans *le Conteur;* de la *tante*, dans *la Coquette corrigée;* de la *sœur*, dans *le Philosophe sans*

Digitized by Google

le savoir; de la *Gouvernante*, dans la pièce de ce nom ; et d'*Elmire*, dans *les Trois sultanes*, sont ceux que mademoiselle Mézerai remplissait avec le plus de talent. Elle trouvait l'occasion, dans ce dernier rôle, de faire entendre une voix charmante, ce qui, pour être une qualité superflue au Théâtre-Français, n'en est peut-être que plus agréable.

On a peine à comprendre qu'après de longs travaux mademoiselle Mézerai ait été, pendant les derniers temps qu'elle a passés au théâtre, en butte à une espèce de défaveur de la part de ses camarades. Il semble que les sociétaires du Théâtre-Français, dont les procédés sont ordinairement si généreux, se soient démentis dans cette occasion.

Mademoiselle Mézerai avait demandé, pour sa représentation de retraite, la reprise de *Roxelane et Zéangir*, tragédie de M. Maisonneuve, qui a eu beaucoup de succès dans sa nouveauté, et que le public désire ardemment revoir ; elle n'a pu l'obtenir. Sa représentation a été composée d'*Esther* et de *la Jeunesse d'Henri V*, pièces que l'on joue souvent, et qui n'auraient eu guère d'attrait, si quelques jolies danseuses et deux jeunes cantatrices de l'Opéra n'avaient consenti à y prêter de nouveaux charmes. La reconnaissance du public envers mademoiselle Mézerai lui a été encore plus utile; sa représentation était fort brillante, et on évalue la recette à 10,000 francs.

Le ballet un peu écourté qu'on a ajouté à *la Jeunesse d'Henri V*, a paru encore trop long : presque tout le monde était parti avant qu'il fût terminé. Les chœurs d'opéra dont on a parsemé *Esther*, n'ont servi qu'à faire trouver un peu plus froide la seule tragédie froide que l'on compte parmi les chefs-d'œuvre de Racine.

Les chœurs, chez les anciens, pouvaient produire un très-bon effet; leur déclamation était une mélopée assez semblable au récitatif de nos opéras. Les chants, dans les tragédies modernes, produisent une disparate à laquelle nos oreilles ne sauraient s'accoutumer. Il est peut-être beaucoup de nos tragédies qui gagneraient à être chantées d'un bout à l'autre ; mais quel est le musicien assez audacieux pour se flatter d'ajouter de l'harmonie aux vers de Racine?

Digitized by Google

Le rôle d'Esther, cette jeune reine en qui tout doit respirer *l'innocence et la pai*r, ne convient point aux moyens de mademoiselle Georges : elle nous montre encore la superbe Athalie dans la timide épouse d'Assuérus. Une Esther comme mademoiselle Georges ne prendrait pas tant de précautions pour perdre Aman ; elle le ferait pendre d'abord, et consulterait après son époux. Talma a été tout ce qu'il peut être dans le rôle d'Assuérus. Le rôle d'Aman est un de ceux que Lafon remplit avec le plus de succès. Il s'est engagé une légère altercation entre lui et le public, au sujet de ce vers :



Qui, moi ! je servirais de hérault à sa gloire!

L'acteur a fait sentir vivement la finale de *hérault*, et quelques ignorans, qui ne savent pas qu'il y a *héros* et *hérault*, ont murmuré, quoique nous ayons quelques raisons de croire qu'ils étaient là pour faire tout le contraire. De nombreux applaudissemens ont sur-le-champ vengé Lafon, qui a répété le vers avec un petit ton de triomphateur. Il y aurait eu plus de convenance et d'adresse à continuer la tirade. Il ne faut jamais avoir orgueilleusement raison, surtout avec le public, qui peut trop facilement trouver occasion de prendre sa revanche.

Nous n'avons pu voir *Esther* sans nous rappeler que Racine avait composé cette tragédie, d'après les ordres de madame de Maintenon, pour les pensionnaires de la maison de Saint-Cyr. Par quelle bizarre inconséquence défendait-on autrefois aux petits garçons d'aller à la comédie, quand on faisait faire des tragédies exprès pour les petites filles?

Le lendemain de la représentation de retraite de mademoiselle Mézerai, on a donné la première représentation du *Luthier de Lubeck*, ou *Chacun à sa place*, que la veille on appelait *l'Artisan politique*, et qui, le lendemain, n'avait plus aucun nom.

On viendrait à découvrir un chef-d'œuvre de Molière, qu'il ne serait pas accueilli, par les comédiens, avec plus d'empressement. Toutes les études ont été interrompues ; un tour de faveur a été accordé. On ne parlait que de cet ouvrage ; il devait faire révolution dans nos mœurs ; la nation française y devait puiser des règles de conduite. Pour piquer la curiosité, on faisait circuler le bruit que l'auteur de la pièce était un grand seigneur qui se cachait

Digitized by Google

à l'ombre d'un poète, précaution maladroite, car nous pensons comme le comte Almaviva; en pareil cas, le grand seigneur doit mettre son nom, et l'homme de lettres son talent.

Toutes ces petites manœuvres préliminaires n'ont peut-être servi qu'à accélérer la chute de l'ouvrage, qui n'avait pas besoin qu'on l'aidât à tomber. Nous souffrons déjà difficilement que l'on nous reproche les défauts que nous avons, à plus forte raison devons-nous nous indigner quand on nous accuse de ceux que nous n'avons pas. Considéré par rapport aux mœurs actuelles, le *Luthier de Lubeck* est un être de raison. Nous n'avons point encore entendu dire que MM. Erard, Nadermann, Bochsa, Boyeldieu ou autres, fussent possédés de la manie d'être préfets de Paris. Ils ont peut-être l'ambition d'être députés, et ils n'ont pas tort, puisque la loi consacre cette noble ambition. Ils lisent quelquefois la gazette et parlent des affaires publiques, et ils ont raison, car les affaires publiques influent nécessairement sur leurs affaires particulières, et sans doute il vaut mieux qu'ils calculent bien leurs spéculations, que de s'exposer à faire banqueroute, en restant absolument étrangers à la politique.

La comédie du *Luthier de Lubeck* était donc fondée sur une idée absolument fausse; le style en est encore plus trivial que la conception. Pour que *chacun fût à sa place*, les auteurs auraient dû commencer par ne pas se présenter sur la scène française, quand ils sont à peine dignes d'écrire pour le théâtre des Variétés. Un concert unanime de sifflets a accueilli cette misérable rapsodie; on aurait cru que tous les instrumens à vent que le luthier jette par la fenêtre, étaient tombés dans le parterre. Sifflets graves, sifflets aigus, flûtes, fifres, hautbois et clarinettes, il y avait de tout; c'était un vacarme affreux; l'orchestre de l'Opéra n'a jamais fait tant de bruit. Enfin le public, las de siffler, s'est levé en masse au commencement du second acte, pour faire baisser le rideau. Un journal a dit que cette pièce avait été jugée *révolutionnairement;* il nous a semblé, à nous, qu'elle l'avait été *très-constitutionnellement.* L. F.

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

Des Chambres, depuis leur convocation jusqu'au 31 décembre 1816.

Il entre dans le plan de ce Journal de rendre un compte exact des séances des deux chambres, objet d'une grande importance dans un gouvernement représentatif. Mais l'écrivain chargé de ce travail doit s'y vouer presque exclusivement, s'il veut lui donner le degré d'intérêt dont il est susceptible, et je ne me suis senti ni la volonté ni le moyen de m'acquitter de cette tâche. J'ai pensé néanmoins que la récapitulation des principaux faits qui ont amené la convocation, et influé sur la composition de la chambre actuelle des députés, ne serait pas inutile, et servirait d'introduction convenable au compte qui sera rendu régulièrement des discussions qui auront lieu dans ces assemblées, des propositions qui leur seront faites, et des projets de loi qu'elles adopteront, modifieront ou rejetteront.

Je présente donc aujourd'hui, au public, ce tableau d'une petite portion de notre histoire parlementaire, comme un morceau détaché, embrassant les opérations des deux chambres jusqu'à la fin de l'année dernière. Je l'étendrai peut-être jusqu'à la décision que prendront ces assemblées, relativement aux lois qui leur ont déjà été proposées. Ces lois touchent à nos intérêts les plus chers, à nos droits les plus sacrés. Celle des élections peut être considérée comme la plus nationale qui ait été discutée depuis long-temps. Sans blâmer le regret de ceux qui voudraient voir un plus grand nombre de Français appelés à exercer leurs droits politiques, on doit se réjouir

Digitized by Google

de ce que le système représentatif va être appuyé sur une masse de propriétaires dont la fortune sera suffisante pour assurer leur indépendance, et dont le nombre ne leur permettra point de former une aristocratie resserrée, ou de faire cause commune avec d'autres classes que la nation véritable. Des électeurs trop pauvres n'auraient, malgré leur grand nombre, été que les instrumens de quelques riches. Des électeurs trop riches, et par cela même peu nombreux, seraient devenus les tyrans des pauvres. Dans la classe intermédiaire sont les lumières, l'industrie et un intérêt égal à la liberté et au bon ordre; et la loi qui donne le pouvoir à cette classe est une loi sage en principe; il ne s'agit plus que d'en bien organiser les détails. Je reviendrai volontiers sur ce sujet, que j'ai déjà traité autrefois, et je serai heureux d'applaudir à la suppression des colléges électoraux et à l'abolition des deux degrés d'élection dont j'ai démontré, il y a long-temps, les inconvéniens et les vices. Je parlerai ensuite, avec non moins de franchise, des lois sur la presse, sur les journaux et sur la liberté individuelle.

C'est là que je compte borner mon travail, relativement aux chambres; il formera, comme je l'ai dit, un morceau à part, que je signerai et dont je serai seul responsable.

En général, tous les morceaux que j'écrirai seront signés par moi. J'y perdrai sans doute l'avantage de me voir attribuer des articles ingénieux ou profonds qui vaudront mieux que les miens; mais j'y gagnerai de ne jamais me laisser entraîner à dire plus que je ne voudrai, sous le voile de l'anonyme, et il est bon d'avoir toujours présent à la pensée la responsabilité qu'on encourt.

La chambre des députés nommée en 1815, s'était séparée au mois d'avril 1816. Les discours de quelques-uns de ses membres, diverses propositions faites et accueillies par la majorité, et surtout un mouvement général, imprimé à cette assemblée par les circonstances qui avaient présidé à sa convocation, avaient répandu dans beaucoup d'esprits d'assez vives inquiétudes. La révision annoncée de plusieurs articles de la Charte semblait ouvrir une porte à l'examen de la Charte entière; car tout se tient en fait de constitution, et tel article modifié entraîne nécessairement la modification de plusieurs autres.

Digitized by Google

Il en était résulté un sentiment d'instabilité très-dangereux dans un moment où, pour que tout se consolide, il faut croire que tout est consolidé.

L'ordonnance du 5 septembre mit un terme à cette fermentation. En arrêtant dans sa marche une majorité qui, jusqu'alors, n'avait réclamé que l'accroissement sans bornes du pouvoir royal, le gouvernement prouva ses intentions constitutionnelles. En déclarant que nul changement ne pourrait être apporté à la Charte, il rassura les amis du repos, qui renoncèrent volontiers à quelques améliorations, qu'ils avaient désirées, pour éviter d'autres altérations qu'ils avaient pu craindre. En appelant la France à des élections nouvelles, il offrit à l'opinion nationale la faculté de se manifester librement. En fixant à une époque très-rapprochée l'ouverture de l'assemblée, il se montra convaincu de la nécessité de consulter le peuple toutes les fois qu'il s'agissait de ses intérêts; conviction salutaire à ceux qui gouvernent autant qu'à ceux qui sont gouvernés. Enfin, en effectuant la séparation de la majorité qui avait dominé dans la chambre précédente, sans enlever aux membres de cette majorité une chance légitime d'être réélus, il créa, pour ainsi dire, un élément qui manquait encore à notre système représentatif, celui d'une opposition régulière, exercée par des hommes dont plusieurs sont recommandables, et dont presque tous sont propriétaires. Dans la session antérieure, ces hommes, arrivés après une victoire et avec une idée fixe, étaient investis de trop de force pour n'être pas enivrés par cette force. Mais rentrés dans la masse de la nation, et n'en ressortant qu'en minorité par la faveur populaire, ils devront, s'ils veulent soutenir avec quelque avantage une lutte constitutionnelle, acquérir des lumières pour obtenir des succès, et défendre la liberté pour être appuyés par l'opinion. Ils ont sans doute encore du chemin à faire dans cette route inusité; ils ne possèdent pas à fond le langage qu'ils doivent parler; quelques revers de plus sont nécessaires à leurs progrès; mais leur éducation se fera. Ce sont les Whigs qui ont fondé la liberté d'Angleterre; mais l'opposition des Torys l'a quelquefois servie; et je considère notre constitution comme ayant fait un pas immense depuis que l'opposition est dans les Torys.

Digitized by Google

Je ne dirai qu'un mot sur la manière dont les élections furent conduites. Dans tout gouvernement représentatif, il est naturel au ministère de vouloir influer sur les élections; pourvu qu'il n'emploie ni fraude ni violence, ses efforts sont excusables. Si la nation n'est pas d'accord avec lui, c'est à elle à se soustraire à son influence; et quand l'opinion est prononcée, elle soutient cette lutte avec succès. Le Directoire a tâché toujours de diriger les élections, et il a été constamment renversé par elles. Je n'affirmerai point qu'il n'y ait pas eu de fausses démarches, des insinuations trop directes, des exclusions surtout dans un double sens, et dont quelques-unes assurément étaient mal entendues. En toutes choses, les premiers pas sont difficiles; il faut que l'autorité s'accoutume à exercer l'influence, comme la nation à jouir de la liberté; et quand une machine vient d'être mise en mouvement, beaucoup de ressorts crient.

Mais on peut néanmoins poser en fait que les élections répondirent en grande partie au vœu national. Ce ne fut point le ministère qui écarta la majorité de l'année dernière; cette majorité avait effrayé la France, et la France ne la voulait pas.

Les électeurs de plus d'un collége montrèrent une grande sagesse; ils firent aux circonstances et aux préventions des sacrifices méritoires. Plusieurs manisfestèrent une honorable abnégation, et ils laissèrent à leurs adversaires le tort de rendre, dans quelques départemens, les choix impossibles, et de priver leurs concitoyens de l'avantage de se voir représentés.

Les opérations préliminaires des chambres peuvent être passées sous silence. Ces opérations, les unes d'étiquette et les autres de nécessité pour l'organisation matérielle, sont les mêmes dans tous les temps. Mais la justice exige qu'on reconnaisse que, dans la vérification des pouvoirs, la chambre des députés fut sage et libérale; tout en laissant percer sur quelques points la dissidence naturelle et nécessaire dans une assemblée, tous les membres de celle-ci se donnèrent mutuellement des preuves d'égards et d'une louable impartialité.

Ce fut le 14 novembre que la chambre des députés entra dans l'exercice de ses fonctions, parce que, ce jour-là, le budget lui fut présenté, le budget, loi difficile

Digitized by Google

peut-être impossible à faire, dans les circonstances actuelles, de manière à contenter les besoins et à ne pas excéder les facultés.

Le 15, l'adresse au roi fut portée à S. M., et l'on remarqua, dans cette adresse, l'adoption complète des sentimens de modération recommandés par le monarque, une adhésion sincère aux règles d'économie, salutaires toujours, maintenant indispensables, et une reconnaissance sentie et convenablement exprimée pour l'ordonnance du 5 septembre. Deux orateurs se présentèrent pour faire quelques observations sur l'adresse. L'usage reçu dans nos assemblées ne leur permit pas d'être entendus, et tous deux firent imprimer leur opinion. Peut-être s'apercevra-t-on, dans la suite, que la coutume anglaise est meilleure à suivre; l'adresse que les mandataires d'un peuple présentent à son monarque, est trop importante pour qu'il ne soit pas désirable que la discussion en soit publique. Quand le souverain et la nation sont d'accord sur les bases, aucun examen n'est dangereux. Les objections, que l'on devine quand elles sont étouffées, sont mieux résolues quand on les écoute et qu'on y répond; la publicité est dans tous les cas un moyen de s'entendre, et une adresse votée après une discussion a plus de poids encore et plus de valeur; mais tout doit marcher par degrés : c'est à l'expérience à nous instruire, et surtout à nous rassurer.

B. DE CONSTANT.

(*La suite au numéro prochain.*)

Digitized by Google

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

En nous chargeant de la partie littéraire et politique de l'Espagne, nous ne nous sommes point aveuglés sur les difficultés de cette double entreprise; heureusement, pour ce qui tient à la littérature, on n'aurait d'autre reproche à nous faire que celui de manquer d'érudition ou de goût. Nous avons compté sur les lumières et les conseils d'amis distingués qui veulent bien s'associer à nos travaux. Forts de cet appui, la mission qui nous était proposée nous a paru moins difficile.

La politique présente des dangers plus sérieux. Nous ne voulons ni les braver ni les éviter. Fidèles au respect qui est dû à tous les gouvernemens, nous avons le ferme projet de ne blesser aucune convenance, l'intention formelle de n'épouser aucun parti. La liberté qui nous est garantie, en France, par la Charte constitutionnelle, est un bien trop précieux pour qu'il soit permis d'en abuser. Ainsi nos lecteurs n'auront jamais à nous accuser d'avoir mis nos opinions à la place des faits. Si la vérité n'est pas toujours utile, le mensonge n'est jamais bon à rien; nous aimerons mieux nous taire que de trahir notre conscience. Le silence est encore une manière d'énoncer ce qu'on ne veut pas dire. Nous rapporterons avec une entière franchise les événemens publics, les documens officiels, et nous ne donnerons des aperçus généraux qu'après avoir mûrement examiné la nature des preuves à l'appui de nos assertions. La marche hebdomadaire de ce journal nous offre les moyens d'épurer nos matériaux. Il n'appartient qu'aux feuilles quotidiennes de s'emparer à l'instant de tous les *on dit* qui circulent, pour alimenter leur consommation journalière. Nos articles politiques pourront bien ne pas avoir souvent la fraîcheur de la nouveauté; mais on sera dé-

Digitized by Google

dommagé par l'analyse fidèle de ce qui a été plus ou moins convenablement raconté dans la semaine. Chaque méthode a ses avantages et ses inconvéniens. Le *Mercure* peut gagner par son à-plomb, et même par son étendue, ce qu'il perd du côté de l'à-propos. Si nos lecteurs aiment une liberté sage, s'ils attachent quelque prix à la vérité des nouvelles et à une exposition sincère et mesurée des motifs qui produisent la plupart des événemens, nous arriverons assez tôt.

La partie de l'Europe dont nous allons nous occuper, est loin d'offrir un théâtre mobile où des décorations nouvelles se succèdent avec rapidité. Après une violente secousse, qui l'avait ébranlée jusque dans ses fondemens, l'Espagne, enorgueillie plutôt que satisfaite de la gloire qu'elle a payée si cher, et qui ne lui reste pas toute entière, semble prête à rentrer dans le cercle de ses anciennes habitudes. Cependant la France attendait encore de la haute sagesse de Louis XVIII, cette Charte conciliatrice et tutélaire que déjà toute l'Europe s'accorde à regarder comme le plus beau titre de gloire de son règne,.... et Ferdinand VII avait reconnu, le premier, que les progrès du siècle et l'état des lumières imposaient aux rois le devoir de s'y conformer; mais il crut convenable d'ajourner cette concession à l'époque où ses peuples jouiraient du calme et de la tranquillité que devait leur assurer sa présence. Il est permis de croire que le ministère, assemblé à la hâte autour du jeune souverain qu'un miracle replaçait sur le trône de ses ancêtres, pouvait aisément conserver des améliorations avantageuses sorties du sein même des désordres publics, et s'emparer d'un mouvement déjà donné pour le guider vers un but légitime et utile. Il n'eût fallu qu'applaudir à ce mouvement, dont les motifs avaient été si généreux, et couvrir d'un voile politique les erreurs et les fautes inévitables dans une pareille confusion de tous les pouvoirs et de tous les intérêts.

Ce ministère, pressé de jouir, vit au contraire, dans le retour absolu de l'ancien régime, l'unique moyen d'étouffer des idées qu'il redoutait, parce que les esprits en étaient fortement imbus. Pendant plusieurs siècles, les souverains de l'Espagne n'ayant eu besoin que d'ordonner pour être obéis, le conseil de S. M. C. pensa

Digitized by Google

qu'une révolution devait être terminée par une ordonnance royale. Elle fut rendue à Valence, le 4 mai de cette année désormais si celèbre par le rétablissement inespéré des petits-fils de Henri IV, et par la chute de cet homme qui, après avoir rempli la terre de l'éclat de son nom, courut aveuglément à sa perte. Toutes les opinions se turent devant la promesse du roi; les partisans de l'ancien régime triomphèrent sans avoir combattu, et tous ceux dont l'orage avait épargné l'obscurité reprirent leur ancienne place dans la hiérarchie que le pouvoir suprême venait de ressusciter.... C'est de là qu'est sorti ce ministère si souvent renouvelé, tant la marche de l'administration se trouvait encombrée des débris d'une *triple révolution!* Cette manière de parler ne serait pas entendue, si nous ne nous hâtions de l'expliquer. Nous appelons *révolutions* ces trois grandes explosions dont chacune eût suffi pour compromettre l'état le mieux constitué: 1° les événemens de l'Escurial, en 1807, et l'abdication d'Aranjuez, en 1808; 2° l'invasion de l'armée française, et la spoliation des descendans de Philippe V, dont la première conséquence fut l'absence du gouvernement héréditaire; 3° la proclamation de la constitution des *cortès*, de Cadix. Ces trois grandes calamités frappèrent coup sur coup la malheureuse péninsule; elles ont dû laisser une trace profonde. Une paix avec la France, commandée par l'intérêt mutuel, permettait à l'Espagne de se livrer aux douceurs d'un sommeil que rien ne menaçait... Réveillée tout à coup par le bruit de conspirations intérieures, par l'aspect imprévu des troupes étrangères; livrée sans ménagement, d'abord à l'anarchie, et bientôt à la séduction des principes, dont la première application est toujours si difficile et si dangereuse, la nation courut aux armes, et, dans son aveugle et furieuse énergie, s'en servit à la fois contre ses amis et ses ennemis. Toutes les réputations furent méconnues; des citoyens innocens furent égorgés. On préluda par des assassinats à la guerre la plus juste et la plus honorable. Enfin, après une lutte sanglante et prolongée, la dispersion et l'affaiblissement des troupes étrangères relevèrent les espérances d'une nation opprimée; la défense passive devint une attaque géné-

Digitized by Google

rale, et des succès obtenus par de longs revers furent le prix d'une constance héroïque.

La fatale destinée de Bonaparte allait s'accomplir. Celui à qui la fortune réservait l'honneur d'attacher son nom à cette grande vicissitude, apprit à profiter avec art des fautes de nos armées, et finit par lutter avec avantage contre ces phalanges guerrières dont toute l'Europe avait si long-temps admiré la valeur. Une dernière victoire délivra la péninsule. On est forcé de convenir que cette bataille de Vittoria, et d'autres qui avaient déjà marqué le déclin de notre ascendant militaire, n'ont pourtant consacré la gloire particulière d'aucun général espagnol, pas même celle de Baylen, dont le héros vit ses lauriers si promptement flétris à Tudela. Plusieurs, sans doute, ont servi leur patrie avec autant de courage que de talens; mais ces réputations partielles et purement locales, que l'histoire aura peine à trouver, s'éclipsent totalement aujourd'hui devant l'astre de Wellington, qui commandait une armée anglaise.

Pendant les cinq années qui précédèrent la retraite des troupes françaises, un gouvernement civil existait à Madrid, et tâchait d'étendre son pouvoir à toute l'Espagne, tandis qu'un autre gouvernement réfugié dans Cadix, et qui flattait davantage les vœux secrets de l'amour-propre national, s'efforçait aussi d'établir son autorité, et, sous le nom du roi captif, ne cessait de faire des lois qui blessaient la prérogative royale. Les actes de ces deux gouvernemens, dictés par le besoin de caresser les passions, dont l'appui leur était également nécessaire, détruisaient pièce à pièce l'antique système de la monarchie, et créaient une foule d'intérêts nouveaux. Sans compter le déplacement ou l'élévation des employés, tour à tour favorisés ou dépouillés, suivant les chances de l'occupation du territoire, les biens de part et d'autre étaient séquestrés ou vendus. Ceux du clergé surtout, considérés comme des héritages sans successeurs directs, et destinés par cela même, dans tous les temps de crise, à satisfaire les premiers besoins des finances, trouvaient des acheteurs partout où la force des baïonnettes protégeait le cours des enchères. Des spéculateurs étrangers prirent part à ces ventes, parce que l'infaillibilité de Bonaparte ne s'était point encore dé-

Digitized by Google

mentie. Ainsi la fortune publique, comme celle des individus, fut soumise à de grandes altérations; toutes les cupidités furent alternativement assouvies et trompées, tous les ressentimens aigris, toutes les passions froissées. La dette de l'état n'avait plus de garantie, et pour comble de maux, le fléau de la guerre civile ravageait ces belles colonies, dont les tributs, quoique toujours dévorés d'avance depuis longues années, soutenaient encore de temps en temps le trésor public épuisé.

Tel fut l'état compliqué, ou, pour mieux dire, l'inextricable chaos d'opinions, de souvenirs et d'intérêts opposés qui attendait le ministère de Ferdinand VII, au moment où ce prince venait reprendre les rênes de son royaume.

Un système complet de *rétroaction* fut adopté. L'instinct y contribua plus que le raisonnement, car la postérité ne connaîtra point le nom de l'homme d'état qui fut l'auteur de cette résolution. Bientôt des chefs militaires, accourus au-devant du monarque, prodiguèrent l'hommage d'un dévouement sans réserve; l'Anglais Wittingham fut un des premiers. Le peuple, toujours prêt à s'attendrir sur les grandes infortunes, bénissait le ciel d'avoir écouté ses vœux. Le cortége et les forces du roi grossissaient à chaque pas. En ce moment, une députation des cortès, présidée par le cardinal de Bourbon, arrivait de Madrid à Valence pour dicter à Ferdinand l'ordre de signer la constitution décrétée en son absence, avant de recevoir cette couronne achetée par tant de sacrifices, par des fleuves de sang. Aucune force réelle ne soutenait cette démarche mal calculée. L'approche seule du souverain glaça les libéraux; il n'y eut pas la moindre hésitation en leur faveur. Les actes des cortès furent annullés; ceux qui avaient servi le gouvernement donné par la France, ceux qui n'avaient cessé de le combattre, furent également punis : les uns, bannis de leur patrie; les autres, livrés à la sévérité de juges créés à cet effet, et dont le prince se réservait d'approuver les sentences. La restitution subite de tout ce qui avait été aliéné fut ordonnée; de nouveaux sequestres apposés sur les biens des fugitifs; l'inquisition et les autorités judiciaires reprirent leur ancienne vigueur, et le fils de Charles IV, au milieu des acclamations de la multi-

Digitized by Google

tude, dirigea sa marche victorieuse vers la capitale de ses états, où il ressaisit le sceptre qui naguère avait échappé des mains de son père et des siennes.

Au milieu des bouleversemens dont le reste de l'Europe fut le théâtre, et pendant qu'une foule de trônes tombaient de toutes parts, l'Espagne, protégée par sa position géographique et la manière de vivre des peuples qui l'habitent, est restée étrangère aux impressions continentales; elle a été constamment ramenée vers le but qu'on s'était d'abord proposé, de redevenir ce qu'on était à la fin ou au milieu du siècle qui vient de finir; son ambition extérieure s'est bornée, dans le congrès, à réclamer quelques domaines qui furent, en Italie, l'appanage d'une branche de la famille royale, et sa politique actuelle ne rappelle pas les beaux jours de Philippe II, qui, du fond de son palais, se vantait de gouverner tous les cabinets de l'Europe.

La marine espagnole n'existe plus. Au lieu de recevoir des secours de ses possessions dans le Nouveau-Monde, on est forcé d'y envoyer sans cesse des soldats pour les contenir. L'Espagne gémit sous le poids d'une immense dette publique; sa vieille administration est loin de pouvoir tirer parti des ressources d'un sol inutilement privilégié par la nature; son commerce est paralysé par quelques flibustiers sortis des ports de ses propres colonies insurgées. Cependant les assertions de la malveillance et les calculs prématurés des nouvellistes sont également déjoués. Malgré toutes les difficultés qui devaient s'opposer au rétablissement de l'ancien ordre des choses, cette contre-révolution s'est opérée; une armée nombreuse et aguerrie garde à la fois l'intérieur et les frontières; Ferdinand règne sur l'Espagne soumise, et la tranquillité de cette nation, qui ne ressemble qu'à elle-même, ne nous paraît menacée d'aucune secousse dont les opinions politiques puissent être la première cause.

Nous ne voulons pas donner plus d'étendue à cette exposition, que tous ceux qui connaissent l'Espagne sont à même d'apprécier. Il nous suffit d'avoir indiqué la série et la complication de révolutions au travers desquelles ce pays est arrivé à l'état où il cherche à se maintenir. Nous n'aurons plus qu'à donner successivement un ré-

Digitized by Google

sumé des nouvelles et des actes du gouvernement, qui puissent intéresser la curiosité publique, en nous réservant de jeter parfois un coup d'œil sur le passé, quand il sera convenable d'expliquer les causes, et même sur l'avenir, quand les données du moment fourniront des probabilités suffisantes.

ESMÉNARD.

Aux Rédacteurs du Mercure de France.

MESSIEURS,

Après avoir lu votre prospectus, dont j'ai d'ailleurs été très-satisfait, il m'est arrivé de jeter par hasard les yeux sur une carte de l'Europe placée devant moi, et d'y remarquer un empire qui occupe en longueur une surface d'environ 165 degrés de longitude, et en largeur un peu plus de 32 degrés de latitude, de la mer glaciale aux Palus-Méotides. La Russie, puisqu'il faut l'appeler par son nom, m'a paru tenir une assez grande, j'ose même dire une assez belle place en Europe, pour mériter que vous en dissiez un mot dans l'espèce de revue que vous avez passée des divers états européens. Votre silence à ce sujet m'a donné beaucoup à réfléchir, et comme l'imagination va vîte quand elle est une fois en train et qu'il s'agit du sort de la patrie, je me suis demandé avec inquiétude si les auteurs du *Mercure* n'auraient pas, à leur tour, formé le projet de rejeter impitoyablement ces pauvres Russes en Asie.

Je suis chargé, Messieurs, de vous demander sur ce point une explication franche et loyale, d'après laquelle nous verrons le parti qu'il nous reste à prendre. En attendant, j'ai l'honneur de vous saluer comme si de rien n'était.

Alex. APRAXIN.

Nous répondrons à cette lettre dans le prochain numéro.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

Biographie des jeunes Demoiselles, ou Vie des femmes célèbres depuis les Hébreux jusqu'à nos jours ; par madame Dufrenoy. Deux vol. in-12, ornés de soixante portraits. Prix : 7 fr., et 9 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez Eymery, rue Mazarine, n°. 30.

Cette biographie, qui semble destinée, par l'éditeur, à servir de pendant à celle des *jeunes Gens*, se recommande par le nom seul de son auteur. Il était juste qu'une femme célèbre par de charmantes poésies, se chargeât d'élever un monument à la gloire de son sexe. Nous donnerons un extrait plus détaillé de cet ouvrage.

Lettre d'un plébéien à M. le vicomte de Chateaubriand, pair de France, ex-ministre d'état, etc., sur la proposition relative aux dernières élections, et ce qui suit, dans la brochure publiée par le noble pair. Brochure in-8°. Chez Delaunay, Palais-Royal, galerie de bois.

De la modération, et de la raison sans injures, tels sont les traits caractéristiques de cette petite brochure, qui acquiert ainsi le droit d'être distinguée de la foule des pamphlets dont nous sommes inondés.

Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France ; par F. Guizot, maître des requêtes au conseil d'état. Un vol. in-8°. Prix : 3 fr., et 3 fr. 50 c. par la poste. Chez Maradan, libraire, rue Guénégaud, n°. 9.

L'auteur de cet ouvrage concourt lui-même depuis long-temps à l'instruction publique ; son nom est d'un heureux augure pour la manière dont il en a écrit l'histoire. Nous reviendrons incessamment sur cette nouvelle production.

Changemens faits aux cinq Codes, extraits du Bulletin des lois, avec des observations ; par Julien-Michel Dufour (de Saint-Pathus). Un vol. in-8°. Prix : 1 fr.

Digitized by Google

50 c.; *idem* in-12, prix : 1 fr. 25 c.; *idem* in-18, prix : 1 fr. Chez Alex. Eymery, rue Mazarine, n°. 30.

On a eu soin de faire tirer ces *Changemens* en trois formats, pour donner la facilité de les joindre aux diverses éditions des anciens codes.

Le Médisant, comédie en trois actes et en vers; par Etienne Gosse, représentée à Paris, sur le Théâtre-Français, le 25 septembre 1816. Prix : 2 fr. Chez Barba, au Palais-Royal, galerie derrière le Théâtre-Français, n°. 51, et à son dépôt de librairie, devant le même théâtre.

Cette comédie, qui a dû son brillant succès à l'esprit et au *bon esprit* dont elle est remplie, n'intéressera pas moins à la lecture qu'à la représentation. L'auteur est de la bonne école; sa pièce a prouvé qu'il est convaincu que l'on doit peindre les mœurs dans la comédie, ce que la plupart des auteurs du jour semblent avoir oublié. On se rappellera longtemps ces deux vers, qui ne sont pas les moins heureux de l'ouvrage :

L'autre, grand délateur, s'en va l'oreille basse;
Il a beau dénoncer, il n'aura point de place.

TABLE.

Le Ver luisant et le Ver de terre, fable. 3
Enigme, Charade et Logogriphe. 5
Mercure aux nouveaux rédacteurs de son journal. 9
Progression de l'esprit humain depuis le 14e et le 15e siècles jusqu'au 19e. 13
Les Héros. 17
Exposition des produits des manufactures royales. 19
Annales dramatiques. 23
Des Chambres, depuis leur convocation jusqu'au 31 décembre 1816. 27
Espagne. 32
Lettre au Rédacteur. 38
Annonces et Notices. 39

Imprimerie de C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 4 JANVIER 1817.

AVIS IMPORTANT.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les Livres, Gravures, etc., que l'on voudra faire annoncer dans le MERCURE, les Poésies et Articles que l'on désirera y faire insérer, doivent être adressés, *franc de port*, à M. LEFEBVRE, *directeur du Mercure*, rue des Poitevins, n° 14, près la place Saint-André-des-Arcs.

Pour tout ce qui est relatif aux Abonnemens, il faut écrire, *franc de port*, à M. BOUET, à la même adresse.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Les personnes dont l'Abonnement est expiré, sont invitées à le renouveler, si elles ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des numéros.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE DÉSESPOIR DE JUDAS.

Quatre sonnets de M. Monti, intitulés le *Désespoir de Judas*, parurent il y a quelques années en Italie, et

Digitized by Google

y produisirent une assez vive impression. L'énergie sombre et les fortes couleurs sont regardées, sur la terre classique, comme l'attribut des muses du nord. Les Italiens, si on en excepte les productions d'un seul de leurs poètes, ne connaissent guère de compositions où la force exclut totalement la grâce. Cet ouvrage, publié d'abord sans nom d'auteur, fut attribué à un autre siècle; quelques personnes le jugèrent échappé à la plume du Dante : les images profanes y sont, en effet, mêlées aux images sacrées, comme dans la *Divine Comédie*. Le traducteur a réuni dans un seul morceau ces quatre sonnets; la liaison des idées, l'unité d'intérêt, rendaient cette alliance naturelle; le sonnet, d'ailleurs, est devenu presque étranger à notre littérature.

Désespéré, jetant le prix honteux du crime,
Le vendeur de Jésus d'un arbre atteint la cime,
Serre le nœud mortel, et dans l'air balancé,
Son corps reste pendant au rameau redressé.
De son sein comprimé, lentement se dégage
Le souffle de sa vie en longs accens de rage.
Blasphémateur du Christ, il maudit l'or fatal
Qui promit sa conquête à l'archange infernal.
Avec un dernier cri son ame à fuir s'apprête,
La Justice apparaît; la Justice l'arrête
Sur les âpres sommets du mont accusateur,
Et dans le sang du Dieu trempant son doigt vengeur,
Sur le front du maudit elle trace en silence
Des éternels tourmens l'éternelle sentence;
Et son mépris le jette à l'enfer qui l'attend.

Sur les bords ténébreux déjà l'ame descend:
Un frémissement sourd ébranle au loin la terre;
Sur ses vieux fondemens s'agite le Calvaire;
Et le spectre étouffé, sur le côteau mouvant,
Flotte, noir et meurtri, sous les efforts du vent.
D'un vol muet, tardif, planant sur la campagne,
Le soir, les chérubins de la sainte montagne
L'ont aperçu de loin; détournant leur essor,
D'effroi voilant leurs yeux avec leurs ailes d'or.
Les démons, quand la nuit vint obscurcir le monde,
Détachent le fardeau dont gémit l'arbre immonde;

Digitized by Google

Sur leurs reins enflammés lui formant un cercueil,
De la porte infernale ils ont franchi le seuil;
Et hurlant, blasphémant, à l'ame désolée
Ils ont rendu son corps dans la morte vallée.
Là, quand cette ame errante eut pour quelques momens
Repris l'ancien fardeau de ses vils ossemens,
En traits sanglans encor, la sentence effrayante
Au front noir du pécheur transparut flamboyante.
A ce nouveau supplice, à cet aspect d'horreur,
Fuit la race perdue, en criant de terreur.
Sous les roseaux du Styx quelques ombres se baissent;
Dans ses coupables eaux les autres disparaissent.
Le timide Judas, le pécheur sans pitié,
Fuit en grinçant les dents, de lui-même effrayé;
Sous ses ongles sanglans son front noir se sillonne:
Plus il veut l'effacer et plus l'écrit rayonne.
Dieu, sur sa tête horrible avait gravé ces traits,
La parole de Dieu ne s'efface jamais.

Cependant, un long cri fend la voûte enflammée;
Lucifer y répond d'une voix alarmée:
C'était Jésus lui-même. Il vient, d'amour touché,
Dans son royaume obscur combattre le péché.
Au-devant de ses pas, sur sa route tranquille,
Judas l'a rencontré, le contemple immobile;
Il pleure, il pleure enfin! de son œil louche et creux
Le torrent de ses pleurs tombe en lave de feux.
En faisceaux radieux resplendit, étincelle,
Sur le cadavre impur la lumière éternelle;
D'une sueur sanglante, homicide vapeur,
Ses membres ont fumé. Le Christ ouvrait son cœur....
Mais la Justice entre eux qui veille et qui préside,
Interpose son glaive; et l'envoyé des cieux
A poursuivi sa route en détournant les yeux.

DE LATOUCHE.

Digitized by Google

Comme l'exemple vaut encore mieux que le précepte, après avoir donné, dans le dernier numéro, un traité sur l'art de faire les énigmes, les charades et les logogriphes, nous offrirons dans celui-ci un modèle de chacun de ces petits poëmes, empruntés à trois poëtes célèbres, dont nous laisserons à nos lecteurs le plaisir de deviner les noms, car il faut ici que tout soit énigmatique.

L'énigme est d'un poëte qui a donné des lois au Parnasse français; c'est le premier ouvrage qu'ait produit sa muse naissante; il l'a composé, ainsi qu'il le dit lui-même dans une de ses lettres, à l'âge de dix-sept ans, dans une maison que son père avait à Montmartre. On voit qu'il est parti de loin : il y a une terrible distance entre son énigme et les chefs-d'œuvre qu'il a produits depuis, entre Montmartre et les hauteurs du Parnasse, où il occupe une des places les plus distinguées.

On attribue la charade à un auteur qui a laissé des modèles dans presque tous les genres dont l'auteur de l'énigme a tracé les règles; et comme il était aussi malin qu'irascible, il a fait de sa charade une épigramme contre un écrivain qui l'avait blessé.

Enfin, le *logogriphe* part de la plume d'un poëte qui a été un des plus ardens détracteurs de la poésie.

ÉNIGME.

Du repos des humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille amans envieux de mon sort;
Je me repais de sang, et je trouve ma vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort.

CHARADE.

Mon premier sert à pendre,
Mon second mène à pendre,
Et mon tout est à pendre.

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Je n'ai pas une ride, et j'ai plus de mille ans ;
Vierge, j'eus des époux ; veuve, j'ai des amans.
Je vends cher mes faveurs : beaucoup ont su me plaire ;
Mais nul n'est digne encor de mes embrassemens.
Je soupire à Paris, je hurle en Angleterre,
Et m'attendris par fois avec les Allemands.

Neuf pieds composent ma substance.
Qu'il sort de rejetons de cette tige immense !
Si la mer en courroux menace une cité,
L'un peut impunément braver sa violence ;
L'autre, avec son gémeau, n'est guère fréquenté.
Tantôt, à peu de frais je réchauffe la France ;
Tantôt, je suis un dieu terrible et redouté.
Vois-tu ce demi-dieu ? d'un héros il est père ;
Pour lui donner le jour il garotta sa mère.
Prends quatre de mes pieds, et je vais, à ton choix,
Porter ou tiare ou couronne,
Etre royaume ou bien ville à la fois.
Veux-tu m'ouvrir le sein ? ajoute un pied..... frissonne !
Mais arrête, crois-moi, ton regard curieux :
Il en coûta jadis trop cher à tes aïeux.

Mots de l'*Enigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'Enigme est *chemise ;* celui de la Charade est *Volage*, et celui du Logogriphe *tragédie*, où l'on trouve *rat*, *rade*, *tigre*, *été*, *Tage*, *air*, *Ida*, *raie*, *geai*, *âge*, *rage*, *égide*, *ridé*, *tiare* et *Atrée*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De la doctrine politique qui peut réunir les partis en France; par M. B. de CONSTANT. A Paris, chez Delaunay, libraire, galeries de bois, Palais-Royal. Prix : 1 fr. 25 c.

Des raisons d'impartialité et de convenance nous interdisent également l'éloge et la critique de cette brochure. Cependant, comme elle a plus ou moins attiré l'attention, et que les journaux, pour la plupart, n'en ont pas encore parlé, nous avons pensé que nos lecteurs ne seraient pas fâchés d'en trouver ici des fragmens qui leur donneront une idée de l'ouvrage.

« Si l'on veut conclure entre les partis un traité loyal et durable, que faut-il faire? Prouver que, le crime excepté, l'on ne repousse aucun auxiliaire, et qu'on ne voit dans la révolution autre chose qu'un long crime; ne pas flétrir toutes les époques de cette révolution par des dénominations odieuses; ne pas se montrer à la fois néophytes et persécuteurs; convaincre enfin la France qu'on veut la liberté pour toutes les classes.

« Il ne faut pas établir, sur les intérêts qu'on nomme révolutionnaires, une doctrine propre à soulever tous les hommes qui ne veulent pas seulement conserver quelques propriétés, étaler quelques décorations, se pavaner de quelques titres, mais jouir de ces biens, comme ils en ont le droit, sans être entourés d'un éternel et injuste opprobre.

« Il ne faut pas prononcer une excommunication politique contre tous ceux qui ont servi ou Bonaparte ou la république, les déclarer ennemis nés de nos institutions actuelles, et trouvant dans ces institutions tout ce qui leur est antipathique, sans réfléchir que ces hommes sont la France entière.

« Il ne faut pas, pour remplir ce vide, car c'en est un que toute une nation retranchée d'un pays, s'adresser exclusivement à la noblesse, et lui prouver qu'elle pourrait s'emparer de la charte, en faire son monopole,

Digitized by Google

et que la pairie et la représentation lui vaudraient bien les *garnisons* et les *antichambres*.

« Il faut, lorsqu'on se déclare le protecteur de la liberté individuelle, réclamer quelquefois en faveur des opprimés d'un parti différent du sien.

« Quand on a, d'enthousiasme, accordé à mille autorités subalternes le droit d'arrêter les suspects, il faut s'excuser de ce vote, au lieu de reprocher au gouvernement de n'en pas faire un assez large usage. Il faut enfin savoir, quand on entre dans la carrière de la liberté, qu'elle doit exister pour tous, si l'on veut qu'elle existe pour quelqu'un, et que le caractère et le mérite de ceux qui la servent, est de respecter son culte dans la personne de leurs ennemis.

« La révolution a créé deux espèces d'intérêts, les uns matériels, les autres moraux; mais les intérêts moraux de la révolution ne sont point ce qu'ont dit quelques insensés, ce qu'ont fait quelques coupables; ces intérêts sont ce qu'à l'époque de la révolution la nation a voulu, ce qu'elle veut encore, ce qu'elle ne peut cesser de vouloir: l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté des consciences, la sûreté des personnes, l'indépendance responsable de la presse. Les intérêts moraux de la révolution, ce sont les principes.

« En respectant les intérêts moraux de la révolution, c'est-à-dire, les principes, il faut protéger les intérêts matériels; mais en protégant les intérêts, il ne faut pas humilier les hommes.

« Je le déclare, si, par quelque sentiment implacable, indifférent aux conséquences de mes paroles, je voulais bouleverser mon pays, dussé-je périr au milieu des ruines, voici sans hésiter comment je m'y prendrais: je rechercherais quelle classe est la plus nombreuse, la plus active, la plus industrieuse, la plus identifiée aux institutions existantes, et je lui dirais: « Nous ne pou-« vons pas, vu les circonstances, vous disputer vos pro-« priétés ni vos droits légaux. Jouissez donc des unes, « exercez les autres; mais nous vous déclarons que nous « regardons ces droits comme usurpés, ces propriétés « comme illégitimes. Nous ne vous proscrivons pas, « mais il n'y a aucune proscription que vous ne méritiez. « Nous ne vous dépouillons point, mais ne pas vous voir « dépouillés est un scandale. Nous nous résignons à lais-

Digitized by Google

« ser quelques-uns de vous parvenir au pouvoir, mais « tout pouvoir remis en vos mains est une insulte à la « morale publique. Vous savez maintenant ce que nous « pensons, allez en paix et en sécurité, et, après avoir « dévoré nos injures, croyez à nos promesses de n'atta- « quer ni vous ni vos biens. » Tel serait, dis-je, mon langage, si je voulais bouleverser mon pays. Car je calculerais que les hommes ne veulent pas plus être méprisés que dépouillés ; qu'on ne les réduira jamais à supporter patiemment l'opprobre, et que les protestations qu'on place à côté des outrages ne servent de rien, parce que ceux qu'on a outragés voient avec raison dans les outrages une preuve de la fausseté des protestations. Je serais sûr qu'en irritant un nombre immense de citoyens sans les désarmer, en les aigrissant sans les affaiblir, j'exciterais leur indignation, puis leur résistance. Or, ce que je ferais si je voulais bouleverser mon pays, on le fait depuis trois années, on le fait encore aujourd'hui. Je ne dis point qu'on ait le dessein d'attirer sur notre patrie des calamités nouvelles. Je parle du terme où l'on ne peut manquer d'arriver par cette route, et non du but vers lequel les projets se dirigent.

« Il ne faut repousser d'aucune carrière aucun de ceux qui n'ont point commis de crimes, mais qui ont servi la France sous les divers gouvernemens qui l'ont dominée.

« Plusieurs ont été faibles : mais chaque fois qu'une espérance de liberté s'est offerte à eux, ils l'ont saisie, ils l'ont secondée, ils en ont conservé la tradition ; et, si elle survit, ils y sont pour quelque chose.

« Savons-nous d'ailleurs le mal qu'ils ont empêché ? Parmi ceux qui les blâment, n'en est-il aucun qui doive à quelqu'un d'eux sa fortune, la vie de ses amis, celle de ses proches ou la sienne propre ?

« Je le sais, la reconnaissance a la mémoire courte. A l'instant du péril, on implore la protection, on reçoit le bienfait : le péril passe, on rappelle les torts, on en fait des crimes. J'entendais quelqu'un dire un jour : « Je « ne sais lequel de ces misérables m'a sauvé la vie. »

« Nous échappons à un grand naufrage. La mer est couverte de nos débris. Recueillons dans ces débris ce qu'il y a de précieux, le souvenir des services rendus,

Digitized by Google

des actions généreuses, des dangers partagés, des douleurs secourues. Au lieu de briser le peu de liens qui nous unissent encore, créons de nouveaux liens entre nous par ces traditions honorables.

« L'on a pu remarquer plus d'une fois, durant la révolution, qu'une certaine force morale inaperçue, mais toute-puissante, ramenait les choses et les hommes dans la direction que cette révolution leur a imprimée. Depuis que cette révolution a commencé, diverses factions ont essayé de la faire dévier de sa route; aucune n'a réussi.

« Quelle est donc cette route naturelle dont il est si fatal de s'écarter? C'est celle que la nation a voulu s'ouvrir au commencement de 1789.

« A cette époque elle s'est proposé pour but d'établir, non-seulement une liberté de fait, mais une liberté de droit, et de se délivrer de toute possibilité d'arbitraire. La douceur pratique du gouvernement ne lui suffisait pas. Elle avait besoin de la sécurité, autant que de la jouissance, et, pour satisfaire ce besoin, elle réclamait des garanties.

« Telle est donc la route dans laquelle la nation veut marcher. Elle se l'est tracée en 1789 : elle y est rentrée toutes les fois qu'elle l'a pu faire. Elle a désavoué, tantôt par son silence, tantôt par ses plaintes, tout ce qui l'en écartait.

« Il faut donc reconnaître cette vérité. Ce que la nation craint, ce qu'elle déteste, c'est l'arbitraire. On ne l'établirait pas plus avec les acquéreurs de biens nationaux, que contre les acquéreurs de biens nationaux, pas plus avec les hommes de la révolution, que contre les hommes de la révolution. Aux mots de liberté, de garantie, de responsabilité, d'indépendance légale de la presse, de jugemens par jurés, avec des questions bien posées, de respect pour les consciences, cette nation se réveille. C'est là son atmosphère; ces idées sont dans l'air qu'elle respire. Vingt-sept ans de malheurs, d'artifice et de violence, n'ont pas changé sa nature. Elle est ce qu'elle a été : elle sera ce qu'elle est : rien ne la changera.

« Qu'on ne se trompe pas à un symptôme qui a pu surprendre, mais que je crois avoir expliqué. Des voix,

Digitized by Google

qui étaient suspectes à cette nation, ont proclamé subitement des principes qu'elles s'étaient jadis fatiguées à proscrire. Elle est restée muette, mais d'étonnement : ce n'a pas été par aversion pour les principes, mais par la défiance des hommes. Son silence ne signifie pas : Nous ne voulons pas ce que vous dites ; il signifie : Nous craignons ce que vous voulez.

« Tout parti, toute association, toute réunion d'hommes dans le pouvoir ou hors du pouvoir, qui ne se ralliera pas aux principes nationaux, ne trouvera d'assentiment nulle part. Si le hasard lui remet l'autorité, ou si elle s'en saisit par ruse ou par force, la nation la laissera gouverner, mais sans l'appuyer : car c'est un des résultats de son expérience que cette habitude de se retirer de tout ce qui n'est pas dans son sens, sûre que par cela seul, tôt ou tard, tout ce qui n'est pas dans son sens tombe. Elle s'épargne ainsi la fatigue de la résistance ; elle échappe au danger, laissant ceux qui veulent marcher à eux seuls, faire route entre deux abîmes. Dans de pareils momens, on dirait qu'elle est morte, tant elle reste immobile et prend peu de part à ce qui se fait. Mais proclamez une parole, excitez une espérance qui soit nationale, elle reparaît pleine de vie, et aussi infatigable dans son zèle, qu'elle est inébranlable dans sa volonté : elle reparaît tellement forte, que souvent ceux qui l'ont appelée ont la faiblesse de s'en épouvanter : ils ont tort. Elle ne réclame rien d'injuste ; elle hait tout ce qui est violent ; mais elle a un sens parfait sur ce qui est vrai et sur ce qui ne l'est pas ; et il y a une chose qu'elle ne pardonne point, c'est de croire qu'on peut la tromper. Elle est du reste fort équitable dans ses jugemens ; elle tient compte des circonstances ; elle sait gré aux hommes du mal qu'ils ont empêché ; elle excuse même le mal qu'ils ont laissé faire, quand elle voit qu'ils n'y ont consenti que pour en éviter un plus grand. Mais elle exige aussi qu'on la conduise au but qu'elle veut atteindre : dès qu'on s'en écarte, on a beau faire et beau parler, elle ne prend point le change ; elle s'arrête, avertie par son instinct infaillible que ce qu'on dit n'est qu'une ruse, et que ce qu'on fait lui est étranger. »

Nota. La seconde édition de cette brochure est sous presse, et paraîtra incessamment.

Digitized by Google

MIROIR DES MŒURS.

L'ERMITE EN VOYAGE.

Quelqu'intérêt que le public ait bien voulu me témoigner jusqu'ici, ou peut-être à cause de cet intérêt même, je crois devoir lui laisser ignorer les circonstances qui m'ont enfin déterminé à établir entre nous un autre moyen de communication hebdomadaire. Il peut arriver que des entrepreneurs de journaux aient besoin de faire accroire à leurs abonnés qu'ils sont désormais en état de se passer de tel ou tel rédacteur. Celui-ci, mal conseillé par son amour propre, peut à son tour attacher quelque importance à faire connaître la vérité; mais tous ces petits calculs de l'intérêt personnel, tous ces misérables débats entre la cupidité des spéculateurs et la vanité des écrivains, n'obtiennent pas même les honneurs du scandale; et sans s'embarrasser de quel côté sont les mauvais procédés ou les torts, le public, dans cette circonstance comme en toute autre, finit toujours par se ranger du parti au succès duquel il espère trouver son compte. Sans autre explication, je lui dirai donc que c'est désormais dans le *Mercure de France* que je continuerai ma tâche d'observateur des *mœurs françaises*. Neuf volumes de ce recueil, déjà publiés sous les noms de l'*Ermite de la Chaussée d'Antin*, du *Franc Parleur* et de l'*Ermite de la Guyanne*, n'ont encore eu pour objet que les mœurs de la capitale. J'ai pensé qu'une pareille composition, pour être complète, devait embrasser la France entière, et qu'après avoir montré Paris sur le premier

Digitized by Google

plan, il était nécessaire à l'effet général du tableau d'y représenter dans de justes proportions, et comme accessoires indispensables, les différentes provinces, dont chacune, avec des traits de ressemblance où se retrouve le type de la figure nationale, a cependant une physionomie particulière qui la caractérise. C'est dans cette intention que j'ai entrepris un voyage où je ne me propose d'autre but que d'observer et de décrire les mœurs, les usages, les habitudes des provinciaux, pour les comparer et quelquefois pour les opposer à ceux des Parisiens. J'ai annoncé mon départ pour Bordeaux; j'y suis arrivé depuis quelques jours, et c'est de cette ville que je date mon premier chapitre.

PREMIER COUP-D'ŒIL.

..... Satirorum ego.....
Adjutor..... veniam caligatus in agros.
(J'irai combattre jusque dans la province
les vices et les travers de notre siècle.)

Fidèle à la marche dramatique que je me suis tracée, je commence toujours par faire connaître le lieu de la scène avant d'indiquer l'action et de faire arriver mes personnages.

Je ne sais pas au juste la place qu'il faut assigner à la ville de Bordeaux parmi les trois grandes villes de France qui se disputent le premier rang après la capitale; mais je crois pouvoir affirmer qu'il n'en est aucune en Europe (Constantinople exceptée) dont l'aspect (en arrivant par la Bastide) soit d'un effet plus magique, et présente une disposition plus imposante.

Bordeaux est bâtie en demi-cercle sur le beau fleuve de la Garonne, qui forme précisément la corde d'un arc immense dont l'œil embrasse à la fois le magnifique ensemble. Comme je ne fais ni un voyage descriptif ni un

Digitized by Google

voyage pittoresque, je crois au moins inutile d'entrer, avec des lecteurs français, dans des détails historiques et géographiques dont personne ne me saurait gré, pas même ceux à qui je pourrais sur ce point apprendre ce qu'ils ignorent : il y a des choses qu'on est convenu de savoir. Je n'apprendrai donc à personne que Bordeaux, ou Bourdeaux, appelée *Burdigala* par les Romains, était une des plus belles villes de la Gaule antique, et qu'elle demeura franche et libre même après la conquête des Romains; qu'elle était habitée par un peuple que les historiens désignent sous le nom de *Vivisques*; que les Romains avaient pour cette ville une affection toute particulière; qu'ils y bâtirent un magnifique temple aux dieux *tutélaires*, dont il ne reste point la moindre trace, et quelques siècles après un *palais galien*, dont je viens d'aller voir les ruines, les seules dignes de quelque attention. Le palais galien, situé dans le quartier Saint-Seurin, près de la rue *Fondaudège*, m'a rappelé, à plusieurs égards, l'amphithéâtre de Nîmes, mais il est moins bien conservé.

En fait d'édifices modernes plus ou moins remarquables, je crois avoir déjà vu tous ceux que cette ville renferme. On ne peut guère citer que le *théâtre*, le *moulin des Chartrons*, l'*archevêché*, la *bourse*, et quelques églises, parmi lesquelles *Saint-André*, la cathédrale, est aussi la plus belle. Depuis la révolution, les protestans, qui sont en grand nombre à Bordeaux, y ont fait bâtir un temple, dont l'architecture ne manque ni d'élégance ni de noblesse.

Le moulin des Chartrons, dont la construction a coûté des sommes énormes, est maintenant envasé de manière à ne plus servir. Il en est de cette machine hydraulique, si vainement compliquée, comme de celle de Marly; on

Digitized by Google

la reconstruirait à neuf à moins de frais qu'on n'en mettrait à la réparer.

L'*archevêché* est un très-beau palais; le magnifique jardin qui en dépend se termine aux allées d'*Albret*, et renferme une très-grande quantité de plantes et d'arbres précieux. L'archevêché est aujourd'hui la résidence royale des princes français, pendant leur séjour à Bordeaux. J'aurai occasion de parler ailleurs de la salle de spectacle, la plus belle de l'Europe, considérée comme monument d'architecture.

Le génie des arts n'a peut-être jamais conçu d'entreprise plus hardie que celle du *pont de la Bastide*, qui s'exécute en ce moment à Bordeaux. La possibilité de jeter un pont sur un fleuve aussi large, aussi rapide que l'est en cet endroit la Garonne, a long-temps été un sujet de controverse; elle n'est plus douteuse aujourd'hui la troisième pile est debout, et les deux premières ont déjà subi les épreuves auxquelles on pouvait croire qu'elles ne résistassent pas. Dix ans de travaux continuels suffiront à peine à l'achèvement de ce magnifique ouvrage, dont la dépense ne peut s'évaluer à moins de vingt millions.

Les promenades à Bordeaux ne répondent ni à la grandeur, ni à la beauté extérieure de la ville. Le jardin public, que l'on appelle aussi le *Champ-de-Mars*, est un lieu triste, aride, et peu fréquenté. Les allées de *Tourny*, qui n'ont d'ailleurs rien de remarquable, sont, dans la belle saison, le rendez-vous de la société la plus brillante, qui se fait un devoir d'y venir (comme à Paris au boulevard de Gand) respirer l'ennui et la poussière.

Les environs de Bordeaux (autant qu'on en peut juger en hiver) ne dédommagent pas de la pauvreté des promenades : l'*entre-deux-mers* excepté (c'est ainsi qu'on appelle une assez grande étendue de terrain entre la Ga-

Digitized by Google

ronne et la Dordogne, où se trouvent quelques beaux sites, quelques collines boisées), le reste du pays est plat et aride. Le sol, sans aucun mouvement, est presque entièrement réservé à la culture des vignes, dont les immenses produits avertissent annuellement les propriétaires de tout ce qu'ils gagnent à ne rien sacrifier à l'agrément. J'insisterai plus particulièrement sur cette remarque, en parlant de quelques maisons de campagne que je me propose de visiter.

Le *Chapeau-Rouge* et les *Chartrons* sont incomparablement les deux plus beaux et les deux plus riches quartiers de la ville : ce dernier, situé au-delà du *Château-Trompette*, est principalement habité par des familles d'origine étrangère, dont la plupart y compte déjà deux ou trois générations successives : de ce nombre sont les *Vanhemert*, les *Wustembert*, les *Macarthy*, les *Johnston*, les *Patterson*. Ces maisons, et quelques autres du Chapeau-Rouge, plus anciennement françaises, composent ce qu'on appelle le *haut commerce*, c'est-à-dire une classe de négocians plus respectable encore par sa probité que par ses richesses.

Il existe de temps immémorial, entre les habitans du Chapeau-Rouge et ceux des Chartrons, une rivalité d'amour propre, où, comme on peut le croire, les femmes jouent toujours le premier rôle : lorsqu'elles doivent se rencontrer dans quelque fête, dans quelque bal, on peut compter sur un assaut de parure, de grâce et de beauté dont les pères et les maris font généreusement les frais. Dans cette lutte, où la victoire est souvent balancée, les Chartrons obtiennent pour l'ordinaire le prix de la richesse, et le Chapeau-Rouge obtient le prix de l'élégance.

En opposition directe à ces deux quartiers célèbres, on peut placer celui des Juifs, situé à l'autre extrémité de

Digitized by Google

la ville, et dont la rue *Bouhaut* forme la plus grande partie. Les Juifs de Bordeaux se distinguent des autres habitans, avec lesquels ils n'ont aucune communication, par les traits alongés de la figure, par le teint, l'accent, et par une saleté d'habitude qui ne s'arrête pas toujours à leurs vêtemens. Les marchands juifs de la rue Bouhaut se tiennent constamment à la porte de leur boutique, où ils épient les chalans : ils ne se bornent pas avec ceux-ci à de simples invitations, ils les pressent, les persécutent par des instances si vives, qu'on est quelquefois obligé d'employer la force pour s'y soustraire. On compte parmi les Juifs bordelais plusieurs familles très-riches, et, qui plus est, très-estimées ; telles que les *Rabat*, les *Gradis*, et quelques hommes instruits, à la tête desquels l'opinion publique place M. *Furtado*.

Le patois gascon est ici d'un usage général dans la classe inférieure du peuple, et les gens bien élevés sont obligés de le comprendre et de le parler pour la facilité des communications. Il résulte de ce rapprochement qu'une foule d'expressions populaires se sont introduites furtivement dans le beau langage, qu'ils ont fini par corrompre. On pourrait composer une volume entier de ces mots, dont l'intelligence est purement locale, et qu'aucune analogie ne peut aider à reconnaître : c'est, je crois, tout exprès pour m'en fournir un exemple, qu'une des femmes les plus aimables de Bordeaux, que j'ai eu l'occasion de connaître à Paris, m'a écrit ce matin le billet suivant : « Il faut remettre à la semaine prochaine, mon » cher Ermite, la partie de *couralin* (1) que je vous ai » proposée pour lundi ; j'avais oublié que je me *remue* (2)

(1) Canot.
(2) Déménager.

Digitized by Google

» demain, sans compter qu'un gros rhume m'oblige à
» garder mes *groules* (1). Si vous n'avez rien de mieux
» à faire, venez déjeûner avec moi, je vous attends avec
» du *chaine* (2) et des *royans* (3). »

On ne sera pas étonné que j'aie eu besoin de me faire traduire ce billet avant que d'y répondre.

Bordeaux, le 1er janvier 1817.

L'Ermite de la Guyanne.

(1) Pantoufles.
(2) Petit pain au lait.
(3) Des sardines fraîches.

VARIÉTÉS.

LE BACHELIER DE SALAMANQUE,

Aux rédacteurs du Mercure; salut.

Messieurs,

Ne soyez point sévères à l'égard d'un étranger qui n'a pas eu le temps d'étudier le formulaire en usage dans ce pays, quand on écrit à quelqu'un pour la première fois. Cicéron, qui ne manquait ni de paroles ni de savoir-vivre, avait une méthode fort laconique; et trois ou quatre lettres initiales, mises à la tête et au bas de chacune de ses épîtres, suffisaient pour annoncer à ses amis les vœux qu'il faisait pour leur santé, et l'état de la sienne. Les honnêtes gens du siècle d'Auguste n'avaient pas la prétention d'être plus polis que le père de l'éloquence latine. Vous croyez sans peine que je ne cherche point à me comparer à Cicéron; mais on peut, sans être accusé de vanité, suivre l'exemple d'un grand homme dans les choses qui n'excèdent pas notre portée. Au reste,

Digitized by Google

de manière ou d'autre, ces réflexions peuvent tenir lieu d'un exorde, et j'entre en matière.

Je ne suis point, Messieurs, un bachelier imaginaire, comme cet autre qui jadis fit assez de figure dans la république des lettres; le titre que je prends n'est pas un manteau dont cherche à se couvrir la timidité d'un auteur qui craint d'attirer les regards du public sur sa personne; vous verrez successivement les détails de mon histoire véritable.

Ainsi n'allez point me confondre avec aucun des bacheliers présens ou futurs qui déshonorent leur qualité, qui ne s'en servent que pour mendier des emplois, expliquer ce qu'ils n'entendent pas, embrouiller toutes choses, perpétuer la sottise, et qui ont si bien fait dans mon pays, que désormais les mots de *bachelier* et d'*impitoyable bavard* sont devenus synonymes.

Quant à moi, Messieurs, je suis avantageusement connu d'un bout de l'Espagne à l'autre; la précision, la clarté, l'opportunité de mes idées, vous prouveront que je pourrais me passer de mon titre, plutôt que ceux qui s'en donnent uniquement pour déguiser le nom qu'ils ont avili, ou la bassesse de leur première origine. Vous verrez que ni le prochain, ni le roi, ni ma patrie, n'auront à me reprocher une seule indiscrétion. Veuillez bien prendre acte de cette protestation, ainsi que de l'identité de ma personne; car il est juste que ma responsabilité soit bien établie.

Vous venez d'annoncer dans votre prospectus la restauration du *Mercure;* il y avait urgence. Le nom des collaborateurs promet des talens distingués, et surtout des intentions honnêtes; ce dernier point est assez essentiel dans ce moment, où la vérité souffre de cruelles atteintes, la vérité, sans l'amour de laquelle il serait inutile de cultiver les sciences, et même impossible de vivre en paix. Cependant je vois avec peine qu'après avoir parlé de la politique et de la littérature de presque tous les Etats de l'Europe, vous vous contentez, à l'égard de l'Espagne, d'annoncer *qu'on en dira ce qu'on pourra.*

Messieurs, foi de vrai bachelier, je ne conçois pas ce qu'il ne serait pas possible de dire de mon pays, pourvu que ce qu'on en dise soit juste. Il est temps d'arrêter cette manie

Digitized by Google

des auteurs français, qui affectent de ne pas nous voir en Europe; c'est à moi qu'il appartient de soutenir cette thèse. La mission qui m'amène à Paris, et dont j'aurai soin de vous expliquer la nature, m'impose l'obligation de combattre les opinions erronées qui peuvent blesser l'honneur de ma patrie.

Parce qu'un jour il prit fantaisie à Montesquieu de la mettre sur la même ligne que la Turquie, il n'y a pas eu d'écrivain de votre nation, qui, avec plus ou moins d'élégance, ne nous ait adressé le même compliment. Montesquieu est un beau génie sans doute; mais, en cette occasion, il s'est trompé, comme cela lui est arrivé quelquefois, et je prends ici l'engagement de le démontrer dans ma correspondance successive, si Dieu me fait la grâce de pouvoir la continuer. Pour le moment, il suffit de vous assurer que dans le livre même qu'il cite pour appuyer sa ridicule assertion, « qu'il n'y a » chez nous qu'un seul bon livre, et c'est celui qui se » moque de tous les autres, » Cervantes, l'auteur de cet admirable livre en trouvait, même dans la bibliothèque d'un fou, beaucoup d'autres qu'on n'eût pu livrer aux flammes sans commettre un sacrilége. Montesquieu, j'ose le dire, ne connaissait pas plus notre histoire que notre littérature; mais comme en France on ne se fait pas un scrupule de parler des autres pays par tradition, le nom d'un auteur devient une autorité, les erreurs vieillissent et s'accréditent de livre en livre copié l'un de l'autre, où le sens est religieusement conservé, si toutefois l'art des compilateurs va jusqu'à se permettre une légère modification des paroles.

Dans son ouvrage sur l'Allemagne, une dame célèbre, voulant honorer le caractère espagnol et vanter notre constance dans la dernière guerre, cherche à établir une comparaison entre nous et les autres Européens; elle nous donne des qualités si voisines de la barbarie, qu'en vérité nous ne savons pas si nous devons la remercier d'avoir eu l'intention de faire notre éloge.

Cet ex-archevêque, également célèbre, dont les voyages en Espagne consistent en une course rapide de Bayonne à Madrid, et de Madrid à Bayonne, à la suite de Bonaparte, est assurément un homme de beaucoup d'esprit, mais il ne connaît pas une nation qu'il

Digitized by Google

n'a point étudiée ; il nous dit dans son Recueil des événemens de Bayonne, « que nous sommes des *Africains* ; « que nous avons hérité des *Africains* notre tactique « militaire ; que nous ne savons pas faire la guerre hors « de notre territoire »..... Ah ! plût à Dieu que monseigneur eût au moins raison en ceci ! des torrens de sang espagnol n'auraient pas coulé dans une foule de pays, et pour des intérêts qui n'ont jamais été les nôtres. Ce sang, inutilement versé, fut la première cause de la décadence de notre population. Mais, en vérité, dira-t-on que c'est à l'école des *Africains* que Gonzalve de Cordoue et mille autres grands capitaines, apprirent à gagner ces batailles dont l'Allemagne, la Hollande, l'Italie et la France furent le théâtre ? Est-ce dans les plaines de la Castille que le noble François Ier fut fait prisonnier de guerre ? Sont-ce les Africains qui guidaient nos colonnes, quand elles vinrent jusque sur les bords de la Seine forcer le grand Henri à lever le siége de la capitale ? Et tous les généraux français s'accordent-ils à mentir sans aucun intérêt, quand ils rendent hommage aux talens des Ricardos, des O'farill, des Caros, des Urrutias, dans les campagnes du Roussillon et de la Navarre, contre la république ?

Monseigneur, assurément, n'est pas tenu de savoir notre histoire. Ce qui est moins pardonnable à un Français, à un prélat de cour, c'est d'accuser d'une *laideur* générale une nation qui vit sous un climat aussi beau que celui de la Grèce ; ce reproche n'est pas fondé : mais d'ailleurs, est-ce à des gens de notre robe, à des gens comme nous, qu'il convient d'être difficiles sur la beauté physique ?

Or, vous voyez bien, Messieurs, qu'il est très-possible de parler de l'Espagne, puisqu'on en parle avec aussi peu de justice que d'exactitude.

Je m'arrête. Il faut terminer cette lettre en vous faisant part de l'objet de mon arrivée à Paris ; il est digne de toute votre attention. Une société d'hommes éclairés s'est formée à Madrid ; elle a tous les moyens nécessaires pour remplir ses vues philanthropiques ; elle veut communiquer directement avec tous les peuples du globe, par un commerce actif et réciproque de lumières et de connaissances utiles à l'humanité. Elle s'est donné

Digitized by Google

des correspondans dans toutes les capitales : ils doivent m'adresser leurs observations politiques, militaires, scientifiques, commerciales; tout ce qui peut intéresser les arts, l'histoire, les mœurs, l'économie générale, et concourir aux progrès de la raison. C'est une banque universelle dont les lettres et la philosophie fournissent les fonds; c'est moi qui en ai conçu l'idée. J'ai obtenu pour ma récompense l'honneur d'être envoyé à Paris, qu'on a dû regarder comme le point central de la civilisation : la société n'ignore point que ma tâche sera plus pénible que celle de mes autres collègues; j'ai dû m'associer des collaborateurs; j'en ai trouvé qui n'auront plus désormais à partager leur attention entre les méditations de l'esprit et le souci de leur existence; car le besoin de songer à vivre tue l'imagination des auteurs. La société de Madrid a levé toutes les difficultés sur ce chapitre, dont elle a senti l'importance : je veux partager avec vous les riches matériaux dont je vais avoir à disposer, cela ne sera pas inutile au succès de votre entreprise; mais il faut avant tout que vous leviez *l'interdit* que vous avez lancé sur ma patrie; que vous me promettiez de la compter aussi parmi les autres nations de l'Europe, et sur-tout que vous proclamiez l'existence de la *société de Madrid*. Cet établissement seul doit prouver que mes compatriotes ont assez de grandeur d'ame pour mépriser les accusations banales de paresse et d'apathie qu'on leur prodigue, jusqu'à ce que l'occasion se présente d'exécuter des choses dignes de la gloire et de la magnanimité de la nation espagnole.

Paris, le 1er janvier 1817.

MADAME DUPIN,

Petit épisode d'une grande histoire.

. . . . . « Monsieur, me dit le curé, vous ne trouverez aucune ressource dans le village pour votre société, excepté madame Dupin. — Qu'est-ce que madame Dupin? — C'est, me dit-il, une dame de Paris qui a passé la soixantaine; elle habite mon ancien presbytère qu'elle a acheté; je vais de temps en temps faire

Digitized by Google

son piquet : elle n'est pas forte, mais sa conversation m'amuse ; elle a connu tout Paris et toute la cour, et vous en serez bien reçu si vous voulez lui prêter des romans. »

Au bout de huit jours employés à m'établir dans mon castel, à reconnaître le pays et à faire des visites à quelques gentilshommes des environs, j'en fis une à madame Dupin. Je la trouvai modestement établie dans son presbytère ; Marie, sa servante, est la plus jolie et la mieux mise des filles du village. Je remarquai parmi les meubles et les vêtemens de madame Dupin, des bijoux et des dentelles qui contrastaient singulièrement avec le local, par leur richesse et leur élégance. J'invitai à dîner, je prêtai des romans, et la liaison se forma.

Je me perdais en conjectures sur ce qu'était, sur ce qu'avait été ma voisine ; toutes les tentatives de curiosité que je hasardai furent d'abord inutiles. Madame Dupin avait de l'aisance, au moins dans les manières et dans la conversation ; elle connaissait à merveille l'art de la détourner, d'éluder les questions, et sur-tout de n'y pas faire de réponse, sans paraître s'y refuser : elle savait beaucoup d'anecdotes qui n'étaient pas également édifiantes ; elle avait connu presque toute la haute noblesse, le haut clergé, et la haute finance de son temps ; peu à peu je fis des progrès dans sa confiance.

Un soir de l'automne dernier elle avait dîné au château ; la pluie survint : j'exigeai qu'elle acceptât ma calèche pour la reconduire, en remplacement de son parapluie et du bras de sa servante qui l'attendait. Cette légère attention flatta son amour-propre, et me valut un aveu qu'elle avait obstinément refusé jusque-là. Voici ce qu'elle me raconta pendant qu'on mettait les chevaux :

« Je m'appelle Bertrand ; feu mon père était un très-mince et très-pauvre fermier du village des Buissons, à deux lieues d'ici. J'avais été tenu sur les fonds de baptême par mademoiselle Julie, première femme-de-chambre de madame la comtesse de Beaurepaire, qui passait les étés dans sa terre des Buissons. J'étais bien faite et jolie ; à douze ans mademoiselle Julie obtint la permission de me prendre avec elle pour l'aider dans son service. On me fit apprendre à lire, à écrire, à coiffer, et on m'emmena à Paris. Mademoiselle Julie

était sœur de mademoiselle Deschamps, première danseuse aux Français. Celle-ci me demanda pour faire de moi une élève, et m'obtint. A quinze ans je débutai dans les chœurs de l'Opéra; j'eus du succès et des amans, d'abord jeunes, sans argent et adorés : puis moins jeunes, riches, généreux et trompés. Je ne prétends, ni expliquer, ni disculper ma conduite; mais un amant prodigue était sûr d'avoir un rival.

« A la paix avec l'Angleterre, en 1764, milord Horney arriva à Paris; je lui plus; je résistai d'abord, il perdit la tête; il me fit des offres magnifiques, elles furent acceptées. Le traité fut conclu et solennellement juré. Milord me demande à souper pour le soir même; il amenera un ou deux de ses amis; j'y consens, et vais l'attendre chez moi, rue des Mathurins. Mais à dix heures il reçut de moi un billet : « Le ballet m'avait fa-« tiguée, j'avais une migraine horrible, et je le priais « de remettre au lendemain le plaisir que j'aurais à le « recevoir. » Milord prend la chose au sérieux; ma maladie l'inquiète; il accourt avec empressement, force ma porte avec quelques louis, et me trouve en consultation réglée avec un jeune médecin, commis aux fermes, dont j'ai oublié le nom, et que j'aimais à la folie depuis deux heures.

« Milord ne jugea pas à propos d'entrer en explication; il sortit à l'instant de chez moi, et quitta Paris dès le lendemain. A mon réveil, un billet moitié tendre, et moitié insolent, m'instruisit de son départ pour Londres. Cette aventure se répandit, je ne sais comment, dans les coulisses de l'Opéra. Les gens raisonnables s'éloignèrent de moi; pendant six mois je restai absolument veuve et je fis des dettes. Enfin, ne sachant plus à quel saint me vouer, je m'avisai un jour d'écrire à milord Horney une lettre fort pathétique, que je ne tournai pas trop mal, pour lui demander cent louis; j'avouais mes torts, mais sa générosité serait d'autant plus noble qu'elle serait moins méritée. Courrier pour courrier je reçus de milord Horney, non une réponse, mais une lettre-de-change de 6,000 francs, sur le chevalier Lambert, banquier à Paris. Je vais toucher la somme, je prends des chevaux de poste, et me voilà à Londres en présence du lord Horney. « C'est trop, lui

Digitized by Google

« dis-je ; je vous rapporte votre argent ou moi ; prenez « l'un ou l'autre. » Milord est étonné, se lève, m'embrasse, puis s'assied, et me dit : « Ni l'un ni l'autre. » Je ne puis exprimer ce que j'éprouvai ; j'étais humiliée, attérée ; que vous dirai-je ? même amoureuse. Je me jetai dans les bras de lord Horney, je conjurai, priai, pleurai ; tout fut inutile, et je fus contrainte de repartir de Londres avec l'argent de milord, et le désespoir dans le cœur.

« De retour à Paris, mon ressentiment éclata sur M. Brousse, c'était le nom du jeune commis aux fermes, je me le rappelle à présent ; je le congédiai brusquement, et pour me distraire je me lançai de nouveau dans le tourbillon de ma vie accoutumée. Je ne pensais à milord Horney que lorsque le hasard me faisait rencontrer des Anglais ; je ne manquais jamais alors de demander avec intérêt de ses nouvelles. J'ai passé ainsi tout l'été de ma vie, tantôt dans l'abondance, tantôt dans la détresse ; ne profitant pas de l'une, ne prenant pas de précautions contre l'autre ; ne croyant jamais en avoir trop et ne craignant jamais d'en avoir trop peu, j'ai défendu le terrain pendant mon automne. Mais mon hiver est arrivé ; il n'est plus resté autour de moi ni amans jeunes, ni amans généreux.

« Retirée dans un petit et obscur appartement de la rue Sainte-Appoline, j'y subsistais assez tristement du produit de quelques bijoux et de quelques diamans qui s'écoulaient les uns après les autres ; je ne voyais pas trop, ou plutôt je ne voulais pas voir comment cela finirait si je vivais encore long-temps, lorsqu'un jour M. Per....., banquier à Paris, vint me voir. Après m'avoir long-temps cherchée, il me trouvait enfin. Il me remit une lettre d'Angleterre, venue par la Hollande : c'était au mois de décembre 1802. Cette lettre, je vous l'apporterai la première fois que je viendrai vous voir, était de milord Horney. Il allait quitter la vie, disait-il, et voulait mourir le cœur tranquille. Il avait chargé M. Thompson, banquier à Londres, de découvrir ma retraite à Paris ; et, si je vivais encore, de m'informer que sans me mettre dans son testament, il avait pris des mesures pour me faire payer une annuité viagère de 200 livres sterlings, et une année d'avance. Il sou-

Digitized by Google

haitait que je me souvinsse de lui, et que j'essayasse de vivre paisiblement.

« Son dernier vœu est rempli, ajouta madame Dupin. J'ai pris des informations; j'ai su que l'ancien presbytère de ce village était à vendre; j'ai voulu revoir les lieux où je suis née; je l'ai acheté; j'ai quitté le nom de Clarisse que j'avais emprunté, pour prendre celui de Dupin qui est moins dramatique. Je vis ici plus heureuse que je ne l'ai mérité; je laisserai à Marie tout ce qui m'appartiendra à ma mort, mais je vous assure que je ne lui ferai pas apprendre à danser. »

ANNALES DRAMATIQUES.

REVUE DE L'ANNÉE 1816.

Autrefois les grands théâtres étaient fermés pendant la quinzaine de Pâques; ces vacances servaient à marquer la révolution de l'année théâtrale. Les acteurs en profitaient pour aller donner des représentations en province; car, pendant le reste de l'année, ils n'abandonnaient point leur poste, et l'on n'était jamais obligé de mettre la gendarmerie en campagne, pour ramener, de brigade en brigade, les princesses fugitives. A défaut de spectacles, on se portait en foule à des concerts spirituels qui étaient fort mondains; et à Longchamp, dont l'austère solitude devenait le rendez-vous de toutes les pompes du démon. La clôture et l'ouverture des théâtres étaient pour les comédiens une sorte de solennité; ils saisissaient cette occasion pour rendre compte au public, dans un compliment d'usage, de leurs travaux passés, et des efforts qu'ils se proposaient de faire pour continuer à mériter ses suffrages. Cette coutume avait l'avantage de forcer les acteurs à une sorte d'examen de conscience; ils jugeaient eux-mêmes s'ils avaient fait, pour les plaisirs du public, tout ce qui était en leur pouvoir. S'ils n'avaient rien à se reprocher, ils en recevaient la douce récompense; et s'ils s'étaient montrés un peu paresseux, ils n'avaient besoin que de quelques

Digitized by Google

promesses pour trouver grâce. La revue que les acteurs faisaient autrefois eux-mêmes, nous la ferons aujourd'hui à leur place.

Théâtre-Français. — On doit d'abord remercier les comédiens Français d'être enfin sortis de l'apathie qu'on leur reprochait depuis si long-temps : ils ont donné treize pièces nouvelles cette année. Les chutes successives d'*Arthur de Bretagne*, d'*Henri IV et Mayenne*, du *Mariage de Robert de France*, de *Laquelle des trois*, des *Deux Seigneurs*, et du *Luthier de Lubeck*, auraient pu décourager des acteurs moins jaloux de plaire au public. Heureusement le succès de la *Comédienne* et du *Médisant* les ont dédommagés. Ces deux ouvrages, qui se distinguent par des qualités différentes, ont également réussi. La grâce du style, le piquant du dialogue, de justes éloges que personne n'a trouvés fades, parce que Mlle. Mars en était l'objet, voilà ce qu'on a applaudi dans la *Comédienne*. On a reproché un peu de faiblesse au plan; mais quand les broderies sont riches, on n'aperçoit point les défauts du canevas. Le *Médisant* est moins élégant dans son langage que la *Comédienne;* il s'embarrasse peu que ses expressions soient âpres, pourvu qu'elles frappent un vice ou atteignent un ridicule; il est placé dans des situations éminemment dramatiques, et s'en tire heureusement. On lui a trouvé quelques traits de ressemblance, dans les qualités et les défauts, avec le *Philinte de Molière :* sans approfondir cette comparaison, rendons hommage à la pièce qui l'a fait naître.

Melpomène a traité ses amans avec plus de rigueur que Thalie; M. Lemercier pourrait s'en plaindre avec raison. La muse qui lui a dicté *Agamemnon*, ne l'a pas inspiré aussi bien pour *Charlemagne;* mais les muses sont femmes, et par conséquent capricieuses. Au reste, si l'ouvrage de M. Lemercier n'a pas répondu aux espérances que donnaient, et son talent et ses succès passés, il faut avouer qu'on a remarqué dans sa tragédie des parties où se faisait sentir la main du maître. L'auteur a su empreindre son ouvrage d'une couleur locale qu'il était difficile de rendre. Il a trouvé le moyen de fondre dans son tableau tous les traits caractéristiques de ce beau siècle de Charlemagne, qui brilla au milieu des âges de la barbarie, comme un éclatant météore. On

Digitized by Google

aime à voir ce grand prince dérober quelques heures à son repos pour s'occuper des progrès des sciences, et se livrer lui-même à la paisible étude de l'astronomie, pendant qu'une conspiration qui va bientôt éclater, gronde sourdement autour de lui.

Un style pur et facile, des vers élégans, ont valu plusieurs représentations au petit acte d'*Alexandre chez Apelle*. Les auteurs de *la Pensée d'un bon Roi* et *de la Fête de Henri IV*, ont eu le bonheur de faire applaudir à la fois et leurs intentions et leur esprit. L'exemple est assez rare pour mériter d'être cité.

Si l'on excepte Mlle. Mézerai, la société des comédiens Français n'a point fait cette année de perte sensible. Pendant tout le cours de la carrière dramatique de Lacave, le public n'avait jamais trouvé occasion d'applaudir qu'à sa probité. On s'était accoutumé à ne plus voir en lui un acteur, mais un honnête homme. S'il faut en croire les bruits qui circulent déjà, l'année qui va s'écouler nous laissera bien d'autres regrets. On parle de la retraite de Fleury et de Talma. L'âge et les longs services de Fleury lui ont acquis ce droit; il ne quitte la brèche que lorsqu'il ne peut plus combattre; il n'emportera que nos regrets et n'encourra point nos reproches: mais il n'en est pas de même de Talma qui est encore dans la force de l'âge, et dont le talent semble augmenter chaque jour. Au reste, nous aimons à croire qu'il entre un peu de coquetterie dans cette menace; Talma veut traiter le public comme une jolie femme traite son amant; pour le rendre plus empressé, elle lui fait craindre de la perdre.

Odéon. — Le public avait abandonné ce théâtre; le retour de son ancien directeur l'a ramené. M. Picard a quitté les somptueux palais de l'Opéra, dont le séjour ne convenait ni à ses goûts, ni à ses travaux, et il est rentré dans la petite maison de Thalie; les jeux et les ris y sont revenus avec lui. Cependant de vingt ouvrages qui ont été joués à l'Odéon depuis sa régénération, il n'en est guère que deux qui méritent une mention particulière, le *Chevalier de Cannoles* et les *Deux Philibert*.

La première de ces pièces est d'un homme de beaucoup d'esprit et d'un excellent citoyen. Le *Chevalier de*

Digitized by Google

Cannoles est un des caractères les plus dramatiques et les plus français qu'il y ait au théâtre. Henri IV fait tout le charme de la *Partie de Chasse ;* grâce à lui, on oublie la froideur du premier acte de la comédie de Collé. Le *Chevalier de Cannoles* n'est pas moins utile à la pièce de M. Souques ; il fait tolérer les digressions et les discussions politiques qui en remplissent les deux premiers actes. Cette comédie est tombée dans quelques villes de province, où le parterre est moins patient qu'à Paris. Sa chute a toujours été décidée avant le troisième acte ; si ces juges sévères avaient vu les deux derniers, la pièce eût à coup sûr réussi. Quant aux *Deux Philibert*, leur succès n'a été contesté nulle part. La gaîté et la verve de cet ouvrage ont fait passer sur quelques invraisemblances. Mais si le but de la comédie est de corriger les mœurs, celle-ci ne l'atteindra pas. En sortant de la représentation, plus *d'un homme de mérite* serait tenté de devenir *mauvais sujet.*

Vaudeville, Variétés.—Quoique nous réunissions ces deux théâtres sous un même titre, nous nous garderons bien de les confondre. L'un tient un rang dans la littérature dramatique, et l'autre en est la honte. Pour réussir sur le premier, il faut du bon sens et de l'art ; on n'obtient des succès sur les trétaux du second, qu'à force de bêtises. Au reste, il ne faut pas battre les gens à terre. Les beaux jours du théâtre des Variétés sont passés. Au commencement de l'année, il s'était élevé une petite guerre entre les Variétés et le Vaudeville. Les Variétés la soutinrent d'abord par la jolie pièce des *Deux Vaudevilles ;* mais ce succès d'avant-poste est le seul que ce théâtre ait obtenu pendant toute la campagne. *Monsieur Sans-Gêne*, *Farinelli*, *Gusman d'Alfarache*, le *comte Ory*, ont mis en pleine déroute les trois générations des *Jocrisses*, les *Cadet Roussel* et *Monsieur Beldame* lui-même. Les deux armées ont voulu s'emparer des *Montagnes russes ;* celle des Variétés a été repoussée avec perte. Ce poste important a été enlevé, au bruit des chants joyeux, par les malins enfans du Vaudeville, qui, du haut de leurs montagnes, ont fait voler de toutes parts les couplets et les épigrammes.

Pour compléter ce tableau, il reste à passer en revue les travaux des théâtres lyriques. Ce sera l'objet d'un second article. L. F.

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

Des Chambres, depuis leur convocation jusqu'au 31 décembre 1816.

(Deuxième article.)

Le 16 novembre, un projet de loi, relatif aux dotations ecclésiastiques, fut porté à la chambre des pairs; il y fut discuté le 2 décembre, et après son adoption par cette assemblée, il fut envoyé à la chambre des députés, qui l'adopta de même.

L'utilité de relever la religion, comme appui de la morale, et la nécessité d'assurer aux ministres des autels une existence plus indépendante et moins précaire que celle à laquelle la révolution les a réduits, furent les deux argumens allégués par les défenseurs de ce projet. Le danger de voir le clergé profiter des propriétés qu'il pourrait acquérir pour se reconstituer en corps politique, fut le texte du discours prononcé par le seul orateur qui crut devoir combattre la proposition.

Je suis loin de nier que la religion ne soit essentielle à la morale; je vois en elle la source de nos émotions les plus douces et les plus pures. L'homme devient meilleur quand il est religieux, parce qu'il place ses espérances au-delà de ce monde. L'injustice, qui l'environne et le blesse à chaque pas, ne le corrompt plus, parce qu'elle ne lui paraît qu'un accident passager; ses calculs s'ennoblissent, parce qu'il fait crédit au temps, borné sur la terre, mais sans limite au-delà du tombeau, et sa propre vertu lui semble un dépôt confié à sa garde, et qu'il s'efforce de porter intact jusqu'au terme de sa traversée.

Mais je ne sais s'il est politique d'annoncer qu'on veut rétablir la religion parce qu'elle est utile. Admise comme

Digitized by Google

vraie, comme divine, elle n'est plus un simple moyen, mais le premier but, le premier intérêt; et si les hommes raisonnaient conséquemment, elle serait l'intérêt unique de cette vie : car tout le reste finit, et *tout ce qui finit est si court!* Présentée comme utile, la religion descend à un rang secondaire; et tandis qu'on ne lui disputait pas le premier rang quand elle y était placée, le second rang lui est contesté.

Révéler à la foule les ressorts par lesquels on veut la faire mouvoir, c'est enlever à ces ressorts une grande partie de leur force. Si nous relisons l'histoire, nous verrons qu'on n'a jamais tant parlé de l'utilité de la religion que lorsque sa vérité était révoquée en doute, et nous verrons aussi que ce qu'on a dit sur l'utilité n'a jamais réussi à ramener la croyance.

Le sentiment religieux est inhérent à notre nature; moins on l'associe à des calculs humains, plus il se relève de lui-même. La religion parle au cœur de l'homme : ne couvrons pas sa voix de la nôtre. L'homme sera meilleur s'il croit à la religion; mais vous aurez beau l'exhorter à croire pour être meilleur, on ne croit pas pour quelque chose.

Je pense donc que toute cette partie de la discussion aurait pu être retranchée sans dommage, et même avec profit pour la religion. Elle n'a servi qu'à faire briller, sur un sujet passablement usé, une éloquence un peu triviale; mais je ne suis pas éloigné d'adopter, avec les défenseurs du projet, l'idée qu'il est convenable de donner aux ministres des autels des biens qui soient à l'abri de l'instabilité des circonstances et de la volonté des hommes.

Il y a deux questions à examiner sur cette matière :

1°. L'Etat doit-il salarier un culte, ou salarier tous les cultes?

2°. Si l'Etat salarie les cultes, vaut-il mieux que ces salaires soient payés par le trésor, ou reposent sur des propriétés consacrées à ce but unique, et indépendantes du trésor public?

Sur la première question, je suis d'avis que les philosophes du dix-huitième siècle ont été beaucoup trop loin, quand ils ont prétendu que l'Etat ne devait point salarier les cultes. Il n'est pas bon de mettre dans le

Digitized by Google

cœur de l'homme la religion aux prises avec l'intérêt pécuniaire. Obliger le citoyen à payer directement celui qui est en quelque sorte son interprète auprès du Dieu qu'il adore, c'est lui offrir la chance d'un profit immédiat s'il renonce à sa croyance ; c'est lui rendre onéreux des sentimens que les distractions du monde pour les uns, et ses travaux pour les autres, ne combattent déjà que trop. On a cru dire une chose philosophique en affirmant qu'il valait mieux défricher un champ que payer un prêtre ou bâtir un temple. Mais qu'est-ce que bâtir un temple ou payer un prêtre, sinon reconnaître qu'il existe un être bon, juste et puissant, avec lequel on est bien aise d'être en communication? J'aime que l'Etat déclare en salariant, je ne dis pas un clergé, mais les prêtres de toutes les communions religieuses, que cette communication n'est pas interrompue, et que la terre n'a pas renié le ciel.

Sans doute il y aurait injustice, si une seule communion était salariée. Mais en les salariant toutes, le fardeau se répartit sur tous les membres de l'association politique, et au lieu d'être un privilége, c'est une charge commune.

Or, dès que vous salariez les prêtres, leurs salaires doivent être hors de toute atteinte. De tous les spectacles déplorables, celui d'une religion au service de l'autorité me paraît le plus humiliant : je me souviens du temps où les curés prêchaient la conscription, et où les évêques faisaient en chaire des manifestes.

Il est vrai que je ne partage point la terreur qu'on a de voir le clergé se reconstituer en corps politique. Si j'avais cette crainte, manifestée par un honorable adversaire du projet, si je prévoyais la possibilité « du » rétablissement des vœux monastiques ou chevaleres- » ques, des abjurations extorquées, de refus d'inhuma- » tions et de privations d'une rigueur outrée pour la » jeunesse des écoles, » je ferais taire sans hésiter toutes mes idées spéculatives devant des considérations si graves, et je dirais, avec cet orateur éclairé : « Que c'est ré- » sister aux décrets de la divine sagesse, que mécon- » naître son intention de faire servir de nos jours les » progrès de la raison humaine à l'affranchissement de » l'espèce humaine, et à la fondation d'institutions con-

Digitized by Google

» formés à ces progrès : institutions qui seules peuvent » réveiller dans le cœur des hommes l'amour de la li- » berté avec celui de la vertu, le dévouement à la pa- » trie, le respect pour les droits de tous, et de véri- » tables sentimens religieux (1). »

Mais ces inquiétudes me paraissent peu fondées. Il en est de ces craintes comme de beaucoup d'autres ; elles viennent après le danger. Toutes les fois qu'on s'élève et qu'on se met en garde contre une classe, c'est bien une preuve qu'elle a fait du mal ; mais c'est une preuve aussi qu'elle n'en peut plus faire, au moins d'une manière durable. L'esprit du siècle est là, et contre cet esprit du siècle, les intentions, les calculs, les combinaisons des hommes ne peuvent rien. Quand le torrent coule dans un sens, on ne parvient pas à le remonter ; quoique l'on fasse, on ne trompe pas la force des choses. Pour que le clergé pût redevenir un corps dans l'état, il faudrait qu'il fût appuyé par l'opinion, et s'il était appuyé par l'opinion, elle ne prendrait pas ombrage, comme elle le fait, au moindre symptôme de cette résurrection politique. Si, du temps des croisades, les gouvernemens, au lieu de céder à l'impulsion générale, avaient placé des sentinelles sur les côtes pour empêcher les croisés de s'embarquer, les sentinelles se seraient embarquées avec les croisés. Si aujourd'hui un gouvernement voulait faire une croisade, les agens qu'il enverrait pour la levée des troupes, déserteraient avec les troupes qu'ils seraient chargés d'enrôler.

Les amis de la liberté et des lumières ne sentent pas assez jusqu'à quel point leur cause est gagnée : ils ne connaissent ni la puissance de la raison, ni l'impuissance de ses ennemis. Ils peuvent éprouver encore quelques mauvais jours ; mais les années leur sont assurées. Le temps est à eux.

Que si l'on craignait certaine coalition entre les puissances temporelle et spirituelle, coalition qui a existé quelquefois, je répondrais par une question : pensez-vous que des hommes qui auront des propriétés indépendantes, seront plus flexibles que ceux qui seraient payés directement par le pouvoir politique, avec la con-

(1) Moniteur du 25 décembre.

Digitized by Google

dition tacite que ce pouvoir impose toujours aux classes qu'il paie?

C'est par intérêt pour la liberté que beaucoup d'esprits éclairés s'opposent à ce que le clergé possède des biens qu'on ne pourra lui prendre, au lieu de recevoir des salaires qu'on pourrait ou suspendre ou supprimer : et c'est par intérêt pour la liberté, que je serai bien aise de voir substituer aux salaires précaires des propriétés assurées. Je demande l'indépendance pécuniaire du clergé, pour le même motif que l'inamovibilité des juges.

Ce n'est pas que le député que j'ai cité plus haut n'ait indiqué les inconvéniens de circonstance dont je ne nie point la réalité. Deux sur-tout me frappent; le premier, c'est l'abus des restitutions qu'un zèle indiscret pourrait imposer aux mourans, au mépris de nos lois fondamentales, et cette absurdité de solliciter d'un pénitent la restitution à l'Etat de ce qui lui aurait été vendu par l'Etat. L'autre inconvénient, c'est qu'une sorte d'incertitude sur la validité d'aliénations antérieures, ne résulte de la sanction accordée à des acquisitions nouvelles. Mais une loi peut remédier au premier danger; cette loi sera conforme à nos coutumes antiques; et l'on préviendra facilement le second, en achevant d'employer aux nécessités de l'Etat, les anciennes propriétés d'un clergé qui n'existe plus, propriétés déjà dévolues à la nation, et qui, dans ses besoins nombreux et divers, sont sa dernière et son indispensable ressource.

Tandis qu'on discutait ce projet, une affaire particulière, mais d'une grande importance, agita durant deux jours la chambre des députés.

Nos lecteurs se souviennent sans doute qu'au commencement de la session dernière, une loi de sûreté publique avait été présentée aux deux chambres. Deux orateurs seulement l'avaient combattue : ils avaient été écoutés avec défaveur. L'un d'eux, interrompu parce qu'il rapportait quelques faits sur l'état de la France, avait été rappelé à l'ordre par une forte majorité. Les amendemens que d'autres membres avaient proposés, n'avaient point été admis; et après un discours éloquent, au nom de la nation qui voulait la paix, qui voulait les lois, qui voulait son Roi, discours accompagné des ap-

Digitized by Google

plaudissemens de l'assemblée presque entière, 294 membres contre 36 avaient voté l'adoption de la loi, dans la même séance dans laquelle la discussion avait commencé.

Un journal qu'on pouvait regarder comme l'organe fidèle de la majorité d'alors, avait célébré cette adoption rapide, et observé que « si la malveillance qui se sert » de tout, reprochait à la chambre d'avoir été entraînée » par son enthousiasme, on pourrait lui répondre que » cet enthousiasme était celui d'un bien public, et que » le zèle du bien public était le plus sûr garant d'une » bonne législation. » (*Quotidienne du* 25 *octobre* 1815).

Il était donc certain que l'assemblée de 1815 avait donné à cette loi son assentiment le plus complet; et l'on pourrait même ajouter qu'elle avait paru en redouter les éclaircissemens; car, le ministre chargé de l'exécuter ayant publié une circulaire qui en régularisait l'action, et tendait à en diminuer l'arbitraire, plusieurs députés, si l'on en croit leurs conversations d'alors, témoignèrent du mécontentement de ce qu'il affaiblissait ainsi l'efficacité de cette mesure. Cette loi donnait au ministre de la police, et à plusieurs autorités de la France, le droit d'arrêter et de détenir tout individu prévenu de crimes ou de délits contre la personne et l'autorité du Roi, contre les personnes de la famille royale, et la sûreté de l'Etat.

Elle avait reçu son exécution pendant tout le temps qu'avait siégé la chambre nommée en 1815. Plusieurs réclamations adressées à cette chambre par des individus qui prétendaient n'avoir pas mérité la détention dont ils étaient l'objet, avaient été repoussées par l'ordre du jour.

Tel était l'état de notre législation, et telle avait été la pratique de nos mandataires, jusqu'à la convocation de la chambre en 1816.

Le 28 novembre, un individu détenu en vertu de la loi de sûreté publique, présenta une pétition à la chambre des députés. Pour la première fois, l'assemblée ordonna la lecture de la pétition, et plusieurs de ses membres l'appuyèrent.

Ce qui rendait ce phénomène plus remarquable, c'est que ces membres avaient tous fait partie de l'ancienne

Digitized by Google

chambre ; qu'ils avaient tous voté en faveur de la loi du 29 octobre; que dans une discussion sur les cris séditieux, discussion qui avait suivi de près l'adoption de la loi de sûreté publique, ils s'étaient montrés beaucoup plus sévères que le ministre contre lequel ils dirigeaient la discussion présente, et que leur principe avoué jusqu'à ce jour, avait toujours été que le salut de l'État devait l'emporter sur toutes les considérations particulières qui semblent militer pour la liberté des individus.

On sent combien cette position bizarre devait les gêner, et combien leurs triomphes antérieurs les affaiblissaient dans leur lutte actuelle. Ils s'étaient, pour ainsi dire, réfutés d'avance; la réponse à leur discours d'aujourd'hui était dans leur discours d'hier. Ils ressemblaient à une armée qui serait sortie d'une citadelle après l'avoir fortifiée, et qui se trouverait arrêtée par les ouvrages qu'elle aurait construits.

Lorsqu'ils disaient « que la charte avait assuré à tous » les Français la garantie de leur liberté, et que, s'il y » avait des lois temporaires, comme ces lois pouvaient » atteindre des innocens, la chambre, devenue leur » unique garantie, devait d'autant plus examiner leurs » griefs; » l'on ne pouvait oublier les ordres du jour de l'année précédente. Lorsqu'ils ajoutaient « que vouloir » interdire à la chambre actuelle l'investigation des faits » qui avaient motivé la détention, c'était accuser l'an- » cienne chambre d'avoir créé un pouvoir dictatorial, » d'avoir anéanti le plus sacré des droits consacrés par » la charte; en un mot d'avoir trahi les intérêts de la » nation, et établi légalement le despotisme le plus re- » doutable; » on se rappelait les grandes considérations d'intérêt général qu'ils avaient fait valoir dans la session précédente. Quand ils affirmaient enfin, « qu'un pouvoir » créé contre les révolutionnaires n'aurait dû frapper que » les révolutionnaires seuls, » la question, en devenant plus claire, ne plaçait pas les orateurs sur un terrain plus avantageux; car on était tenté de craindre que la sainteté de la liberté individuelle ne fût pas le seul motif de leurs réclamations, et qu'ils ne restreignissent un peu trop l'application de la charte, qui, pourtant, semblerait regarder tous les Français.

Tels furent, en effet, les argumens qu'on leur opposa.

Digitized by Google

« On peut s'étonner, leur dit-on, qu'une mesure qui » paraît si juste et si instante, soit demandée si tard. » Quoi! cette loi temporaire est sur le point d'expirer, » et c'est aujourd'hui que les défenseurs des droits » qu'elle a suspendus viennent combattre contre elle! » Quel pouvoir a arrêté leur zèle? gémissaient-ils dans » l'oppression? et comment depuis un an une seule » voix ne s'est-elle pas élevée pour demander compte » des abus qu'a pu entraîner l'exécution de la loi? »

« Sans doute, leur observa un autre orateur, si la » charte, si les lois générales du royaume exerçaient » seules en ce moment leur salutaire empire, l'arresta- » tion aurait pu être suivie de l'envoi des prévenus de- » vant les tribunaux; mais les malheurs de la France, » mais des circonstances impérieuses, extraordinaires, » ont nécessité des lois extraordinaires comme elles. » *C'est votre propre loi qui a voulu* qu'on s'assurât » d'un homme dangereux, qu'on pût le retenir sans » le livrer à la justice. Vous avez voulu donner au gou- » vernement une grande latitude; vous n'avez point » fait d'exception; vous avez interdit aux tribunaux de » connaître de la plainte du détenu; vous avez jugé in- » dispensable au salut de l'Etat de donner, pour un » temps déterminé, aux agens de l'autorité royale, cet » immense pouvoir discrétionnaire; vous vous êtes re- » posés sur leur sagesse du soin de prévenir les abus. » Vous vous êtes abandonnés à eux sans réserve et en » toute confiance. » « Ce n'est point à moi, continua » M. Ravez dans son éloquente et pressante dialectique; » ce n'est point à moi à examiner s'il y a eu quelque » imprudence dans cet acte, et je me garderai bien de » le faire devant ceux mêmes qui en ont déterminé » l'adoption; mais je n'en ai pas moins le droit de dire » qu'ici le repentir est tardif et le regret inutile. »

« Mais, a-t-on dit, quelle garantie y a-t-il donc contre » les abus de l'autorité? En suspendant une partie des » droits généraux consacrés par la charte, avons-nous » suspendu la responsabilité des ministres? Si on pres- » sait trop ce raisonnement, vous seriez étonnés vous- » mêmes de ses conséquences et des résultats qu'il pour- » rait avoir. »

« L'arrestation dans le cas de la prévention, rentre

Digitized by Google

» dans les termes de la loi. Aux yeux de cette loi, il n'y » a ici ni attentat, ni abus d'autorité..... *La culpabilité* » *n'était pas nécessaire; la prévention seule l'était.* Le » ministre a donc pu ordonner l'arrestation, et appli- » quer sa justice *telle que vous l'avez faite dans la loi* » *du 29 octobre* 1815. »

De pareils raisonnemens n'étaient pas susceptibles d'être réfutés par ceux contre lesquels on les employait, et l'assemblée, après avoir néanmoins écouté tous les orateurs, après avoir, le premier jour, ajourné la discussion, bien qu'aux termes du réglement la décision fût déjà possible, passa enfin à l'ordre du jour sur la réclamation du pétitionnaire.

J'ai cru devoir m'abstenir de parler de ce pétitionnaire et des faits allégués, soit en sa faveur, soit contre lui. Tout homme dans les fers a droit au moins au silence, et il est ordonné de ne pas juger un détenu qui n'a pas de juges.

Mais la question en général m'a suggéré quelques réflexions que je ne voudrais pas supprimer, parce qu'elles sont utiles, et que je tâcherai d'exprimer avec convenance.

Quand l'assemblée de 1815 a voté d'enthousiasme la loi du 29 octobre, elle a sûrement pensé que cette loi ne peserait que sur ceux qu'elle regardait comme ennemis; et voilà que dans l'exécution, elle a cru voir que la loi frappait des amis; elle a donc gémi sur son propre ouvrage.

Quand, pour satisfaire au désir universellement exprimé de quelque grande mesure, le ministère a proposé la loi du 29 octobre, il a dû être content de l'empressement avec lequel on lui accordait un si grand pouvoir; et voilà que l'usage de ce pouvoir a été une arme entre les mains de ses adversaires.

Enfin, quand cette loi a été promulguée, le pétitionnaire, si j'en juge par les opinions exprimées dans les écrits mêmes répandus pour sa défense, y applaudissait de très-bon cœur, et voilà que la loi l'atteint.

Heureux, mille fois heureux pour tout le monde, le temps des lois ordinaires!

L'espoir de voir ce temps arriver contribua sans doute à la décision de l'assemblée. Depuis plusieurs jours, on

Digitized by Google

annonçait le projet d'une loi qui devait restreindre et modifier celle du 29 octobre, et rendre à la liberté individuelle plusieurs des garanties qui avaient été suspendues. Et, en effet, le 7 décembre, les ministres présentèrent trois projets, l'un sur la liberté des individus, le second sur celle de la presse, le troisième sur les journaux.

Je consacrerai quelques articles à leur examen dans les numéros suivans; mais je veux d'abord traiter de la loi sur les élections. Cette loi me semble de toutes la plus importante, parce qu'une représentation formée d'élémens vraiment nationaux, contient le germe de toutes les améliorations qu'on peut désirer.

B. DE CONSTANT.

Nota. Le numéro prochain contiendra un *tableau politique de l'Europe.*

ANNONCES ET NOTICES.

De l'Esprit public en France; par M. de C., ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur, etc. Prix : 75 cent. A Paris, chez Delaunay, Fabre et Dentu, libraires, et chez les marchands de nouveautés, au Palais-Royal.

Cette brochure, servant d'introduction à un ouvrage plus considérable que l'auteur se propose de publier, offre une suite de vérités déduites d'une parfaite connaissance de la révolution. Elle en fait connaître ce qu'on peut appeler réellement les *intérêts moraux*. On y démontre que tous les gouvernemens qu'a eus la France depuis 1789, ont perdu leur existence politique, parce qu'ils ont méconnu ou froissé ces mêmes intérêts. L'auteur tire parti de cette idée pour prouver que ces fréquens changemens, loin de montrer la légèreté des Français, sont au contraire une preuve de la solidité et de la constance de leurs désirs, puisque le mécontentement public, qui a favorisé nos révolutions successives, a toujours eu en France la même cause.

Les petits Protecteurs ou *l'Escalier dérobé*, comédie en un acte et en prose; par M. B. d'Aubigny, représentée sur le théâtre royal de l'Odéon, le 17 septembre 1816,

Digitized by Google

Prix : 1 f. 25 c. A Paris, chez Barba, au Palais-Royal, galerie derrière le Théâtre-Français.

Arlequin médisant, dans le jolie vaudeville des *Montagnes russes*, s'écrie, en parlant de cette comédie :

Les petits Protecteurs,
De nos gais Ricochets tristes imitateurs !

Mais cette médisance-là ressemble un peu à une calomnie. *Les petits Protecteurs* ne sont point *tristes* ; on les trouvera même fort gais partout où Perroud remplira le rôle du barbier gascon Despignac.

Malheck-Adhel, mélodrame en trois actes, représenté sur le théâtre de la Porte Saint-Martin. Prix : 75 c. A Paris, chez Barba, à l'adresse ci-dessus.

Mémorial dramatique, ou *Almanach théâtral* pour 1817. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50 c. A Paris, chez Hocquet, imprimeur, faubourg Montmartre, et chez Barba.

Ce Mémorial contient l'analyse raisonnée et critique de toutes les pièces jouées sur les différens théâtres de la capitale pendant l'année 1816. On y trouve aussi les noms et demeures des administrateurs, acteurs, actrices, danseurs et danseuses des différens théâtres. On voit que c'est un ouvrage utile.

Le Souvenir des Ménestrels, contenant une collection de romances inédites. Un vol. in-18, renfermant cent soixante-seize pages de musique gravée et dix gravures, Prix : 6 fr. A Paris, chez mad. veuve Benoist, au Palais-Royal, galerie de bois, n°. 254.

Les noms des plus célèbres compositeurs qui ont concouru à enrichir ce petit recueil de leurs productions, suffisaient pour déterminer son succès, s'il n'était pas assuré déjà par trois années de vogue.

La Maison des Champs, poëme, suivi de quelques poésies ; par M. Campenon, membre de l'Institut ; troisième édition. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. A Paris, chez Delaunay, au Palais-Royal, galerie de bois.

Il était difficile de traiter un pareil sujet après les *Géorgiques françaises* du *Virgile français*. M. Campenon a su trouver de nouvelles ressources dans son talent, et créer sa réputation dans un genre qui paraissait épuisé.

Le Voyage du Poëte, poëme ; par J.-B. de St Victor ; seconde édition, revue, corrigée et agmentée. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. A Paris, chez Nicolle, rue de Seine, n°. 12, hôtel de Larochefoucault.

Ce petit poëme, inférieur à celui de l'*Espérance*, du même auteur,

Digitized by Google

n'est néanmoins dépourvu ni de grâce, ni d'agrément. Il reparaît aujourd'hui imprimé par Didot, et orné d'une gravure exécutée d'après un joli dessin de Girodet.

Ludovico ou *le Fils d'un homme de génie*, traduit de l'anglais; par madame la baronne de Montolieu. Deux vol. in-12. Prix : 5 fr. 50 c. A Paris, chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, n°. 23.

Il est à désirer que le héros de ce roman ressemble à son père; c'est ce que nous apprendrons à nos abonnés, lorsque nous l'aurons lu.

Epître au Roi, par Lefèvre. A Paris, chez Dantu, lib., Palais-Royal, galerie de bois, n°. 265 et 266, et chez les libraires qui vendent les nouveautés.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir louer que l'intention de l'auteur.

Etrennes à mes enfans ou *Contes moraux* en vers, pour tout âge, suivis d'un théâtre de société; par F. Vernes de L...., auteur d'*Almed*, du *Voyage sentimental*, etc., etc., avec cette épigraphe :

Parez de fleurs une raison sévère;
L'art d'*enseigner* tient à celui de plaire.

Deux vol. in-12. Prix : 4 f. A Paris, chez Gide, lib., rue Saint-Marc-Feydeau, n°. 20.

MUSIQUE.

Adieux à l'Hôtel-Dieu, romance nouvelle, paroles de l'auteur de l'*Epître à Gilbert*, musique de M. le marquis de Beaufort d'Hautpoul, lieutenant-colonel du génie. A Paris, chez Ridan, lib., rue de l'Université, n°. 5. Prix : 1 fr. 50 c. Au profit de l'auteur des paroles.

Tout est intéressant dans cette romance, les paroles, la musique, qui en exprime si parfaitement la profonde et touchante mélancolie; la jolie vignette, fruit du travail désintéressé d'un excellent graveur. Cette romance prouve qu'en littérature, le goût, le talent et la sensibilité peuvent donner du charme et de l'élégance aux sujets les moins poétiques, et qu'une belle ame sait ennoblir les situations les plus déplorables. On est persuadé que le public, et surtout les femmes, accueilleront cette nouvelle production avec tout l'intérêt qu'elle doit inspirer.

TABLE.

Le désespoir de Judas.	41	Annales dramatiques.	65
Enigme, Charade et Logogr.	45	Des Chambres, depuis leur convocation jusqu'au 31 décembre 1816 (2e article).	69
Ouvrages nouveaux.	46	Annonces et notices.	78
Miroir des mœurs.	51		
Le Bachelier de Salamanque.	57		
Madame Dupin.	61		

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 18 JANVIER 1817.

AVIS IMPORTANT.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les Livres, Gravures, etc., que l'on voudra faire annoncer dans le MERCURE, les Poésies et Articles que l'on désirera y faire insérer, doivent être adressés, *francs de port*, à M. LEFEBVRE, *directeur du Mercure*, rue des Poitevins, n° 14, près la place Saint-André-des-Arcs.

Pour tout ce qui est relatif aux Abonnemens, il faut écrire, *franc de port*, à M. BOUET, à la même adresse.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Les personnes dont l'Abonnement est expiré, sont invitées à le renouveler, si elles ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des numéros.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE JOUR DE L'AN.

A M. le comte de Ségur.

Il reparaît le jour à *Strenna* consacré,
Où dans Rome au berceau, mais brillante de gloire,
Un roi par Minerve éclairé,
Pour allumer le feu sacré,
Laissait reposer la victoire.

Digitized by Google

Dans ce jour, le temple des dieux
Se parait de fraîches guirlandes
Qu'en silence assemblait, d'un doigt religieux,
La vierge au front pudique, au souris gracieux;
Et les autels pliaient sous le poids des offrandes.
Quand par trois fois l'hymne pieux,
Avec des flots d'encens s'élevait jusqu'aux cieux;
Quand le sang des blanches génisses
Avait trois fois rougi l'autel des sacrifices;
Lorsque, sous le sacré couteau,
Tombait en rugissant le terrible taureau,
Et que la voix des aruspices
Faisait croire à d'heureux auspices;
Libre de soins envers les dieux,
Alors tout un peuple joyeux
Allait en pompe dans la ville,
Présenter d'asile en asile
Ou la datte, ou la figue, ou le nard précieux;
Dons simples, mais charmans, que la reconnaissance,
La nature, l'amour, l'amitié, l'innocence,
Rendaient l'emblême de leurs vœux.
Nous sommes loin, hélas! de ces siècles fameux.
Pourtant la moderne Lutèce,
Comme l'antique Rome aime à fêter ce jour.
Reçois mes vœux à son retour,
O toi, l'appui de ma détresse!
Toi qui, mettant un terme à ma longue douleur,
M'as rendu le repos, et ma lyre et mon cœur!
Toi, Ségur, qui doué d'une âme peu commune,
Ne t'enflas point du vent de la prospérité!
Toi que n'abattit point la rude adversité!
Toi qui parus toujours plus fort que la fortune!
Puissent tes fils vaillans, et les fils de tes fils,
Ces dignes héritiers d'une maison illustre,
Et dont le noble sang coula pour leur pays,
Du nom de tes aïeux accroître encore le lustre,
Par d'utiles exploits sous tes yeux accomplis!

Digitized by Google

Puisse ton épouse adorée,
Ce modèle touchant de vertus et d'amour,
Te prodiguant ses soins, et des tiens entourée,
Plus chère à tes désirs jusqu'à son dernier jour,
Au-delà du cours ordinaire,
Vivre, heureuse toujours et d'aimer et de plaire!
Puisse enfin, abjurant sa nouvelle rigueur,
Le ciel qui, tour à tour équitable et sévère,
Tant de fois t'a donné, t'a repris sa faveur,
Te rendre un destin plus prospère,
Et te payer de mon bonheur!

Madame DUFRENOY.

ÉNIGME.

Quoique mon nom soit un peu vieux,
Je suis encore assez jeunette;
Mais je suis forte et rien ne m'inquiète,
Car j'ai des amis courageux.

Chacun me trouve assez bien faite.
J'ai l'avantage singulier
D'être, pour le même athlète,
Arme offensive ou bouclier.

(*Par* M. ABEL.)

CHARADE-IMPROMPTU,

*A mademoiselle Clarisse de ***, en la voyant courir dans un parc.*

Croyez-moi, jeune Clarisse,
N'allez pas sur mon dernier;
Bien souvent le pied y glisse;
Vous y feriez mon entier,
Et l'on verrait mon premier.

(*Par un abonné.*)

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Nous sommes quatre enfans d'une grande famille,
Et nous avons deux espèces de sœurs;
A notre tête est la troisième fille,
Et notre aînée a les seconds honneurs.
Celle qui de nous quatre a la taille plus grande,
A la troisième place a soumis sa fierté,
Et par distinction la dernière demande
Un petit ornement sur son chef ajouté.
Nous composons un tout : mettez-vous à sa quête;
Et si vous le trouvez, demandez-le d'abord
Pour vous guérir du mal de tête
Que vous aura causé peut-être cet effort.

Mots de l'*Enigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

L'énigme est de Boileau, et le mot est *puce;* celui de la charade, que l'on attribue à Voltaire, est *Linguet.* Le logogriphe est de Lamotte; le mot est *Melpomène*, où l'ou trouve *môle*, *pôle*, *poêle*, *Léon* (pape, ville et royaume), *Pélée* et *pomme.*

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Complot d'Arnold et de sir Henry Clinton contre les Etats-Unis d'Amérique et contre le général Washington. Septembre 1780. Orné de deux portraits et d'une carte. Chez P. Didot l'aîné, imprim. du Roi, rue du Pont-de-Lodi, n°. 6. Prix : 6 fr.

Rien de plus frappant, rien de plus instructif dans l'histoire moderne, que cette révolution américaine qui fit sortir un peuple, jeune encore, du rang des nations obscures, pour l'élever à l'indépendance et à la gloire. Jamais événement ne produisit une sensation plus vive, ne réveilla plus de craintes, d'espérances, de vœux contraires. Les amis de la raison et de la justice comprirent aussitôt qu'il s'agissait moins de l'indépendance particulière de l'Amérique du nord, que de l'émancipation générale et graduelle de tous les peuples civilisés. Il s'établissait une lutte de principes dont l'issue devait exercer, sur l'avenir, une influence directe et irrésistible. L'ancien continent tressaillit à ces grands noms de liberté et de patrie, qui parlent avec tant de force à l'imagination, et qui remuent si profondément les cœurs généreux. Tous les hommes que fatiguait l'opposition, si manifeste dans la plus grande partie de l'Europe, entre les mœurs nouvelles et des institutions usées par le temps; tous ceux qui croyaient qu'il n'existe plus de devoirs là où les droits légitimes sont méconnus; enfin, tous les philosophes dont la voix éloquente sollicitait depuis un siècle la tolérance religieuse, l'affranchissement de la pensée, applaudirent à cette déclaration d'indépendance, qui leur parut un arrêt solennel de la destinée.

Cependant, aux yeux de la politique vulgaire, la

Digitized by Google

cause américaine paraissait au moins hasardée. L'Angleterre qui, grâces à la fermeté de son gouvernement, avait saisi d'une main audacieuse la balance de l'Europe, et dont la marine, jusqu'alors victorieuse, enchaînait les deux Océans ; l'Angleterre, sortie avec une ambition et une force nouvelles de ses longues et sanglantes révolutions, qui voulait la liberté pour elle, et la servitude pour les autres, était prête à déployer ses immenses ressources ; elle menaçait les Américains de ses flottantes citadelles, de l'expérience, de l'intrépidité de ses propres guerriers, de la valeur mercenaire des nombreuses légions dont le sang lui était vendu, de la toute-puissance de son or. Le cabinet de Saint-James méprisait un peuple qui ne pouvait opposer à tant de moyens d'agression que son amour pour la patrie, sa pauvreté, sa vertu.

On n'a pas oublié cette proclamation fastueuse du général Burgoyne, lorsque, sur le point de quitter les bords du *Saint-Laurent*, à la tête de l'armée la plus formidable qui eût jusqu'alors traversé l'Atlantique, il prononçait avec orgueil sur le sort du peuple américain. Ses soldats, versés dans l'art de la guerre, accoutumés à une savante discipline, couverts de glorieuses cicatrices, n'avaient, disait-il, qu'à paraître pour faire trembler des rebelles dont l'éloignement seul de la métropole encourageait la témérité. Les foudres britanniques imposeraient silence à ces orateurs séditieux dont le courage de tribune expirerait à la vue d'un champ de bataille. Ces sujets indociles de la Grande-Bretagne n'étaient que des esclaves révoltés qui s'empresseraient de rentrer dans la soumission pour éviter le châtiment dû à leur ingratitude. Les enfans de la vieille Angleterre traverseraient le nouveau continent sans rencontrer d'obstacles dignes de leur valeur. Mais, au défaut de gloire acquise dans les combats, ils auraient l'honneur d'avoir rendu un service signalé à leur patrie, en rétablissant son pouvoir méconnu, en étouffant les derniers germes d'une révolte impie, en apprenant au monde que rien

Digitized by Google

ne pouvait résister à la sagesse de ses conseils et à la force de ses armes.

Ces magnifiques promesses, ces paroles superbes enflammèrent le courage de l'armée anglaise ; chaque officier, chaque soldat se regardait comme le vengeur et l'appui de la cause nationale. Leur ardeur augmenta l'audace du général Burgoyne ; l'invasion fut décidée ; les troupes se mirent en mouvement et parurent sur les confins de l'Etat de New-Yorck.

Cette nouvelle s'était répandue dans les provinces fédérées. Ce fut alors, qu'à la voix du congrès rassemblé à Philadelphie, on vit descendre des montagnes et accourir du fond des forêts, une race d'hommes fiers et indomptables, dont le gouvernement anglais soupçonnait à peine l'existence. Ces hommes, dont la vie n'était qu'une lutte sans cesse renouvelée contre un climat rigoureux et une nature sauvage ; qui ne connaissaient d'autre besoin, d'autre trésor que la liberté, se réunirent sous les ordres du brave général Gates ; armés seulement de leurs mousquets de chasse (1), ils marchèrent au-devant de l'ennemi, et le rencontrèrent dans les plaines de Saratoga.

On connaît l'issue de cette bataille, où le nombre, le courage et la science militaire cédèrent la victoire au dévouement d'un généreux patriotisme ; les vieilles bandes de l'Angleterre baissèrent les armes devant les défenseurs de l'indépendance. L'armée entière resta prisonnière de guerre ; le général Burgoyne n'eut pas même le bonheur d'échapper, par une mort glorieuse, à la commune destinée. Il traversa, désarmé et captif, ces mêmes provinces qu'il s'était promis de parcourir en triomphateur. La nouvelle de ce désastre dérangea toutes les espérances, tous les calculs du ministère britannique, et

(1) C'est une espèce d'arme à feu cannelée, dont les chasseurs américains font usage : ils lui donnent le nom de *rifle*. Ils manquent rarement leur coup à deux cents pas de distance. On y adapte une baïonnette en temps de guerre.

Digitized by Google

fut reçue en Europe aux acclamations de tous les amis de la liberté.

Cet événement eut des suites d'autant plus sérieuses, qu'il était plus inattendu. Le gouvernement français, qui avait à réparer de longues fautes et de longs malheurs, se décida enfin à combattre ouvertement en faveur des Américains, que sa politique incertaine avait secourus jusqu'alors avec une mystérieuse timidité. L'union déclarée de la France et des Etats-Unis, fit sentir au cabinet de Saint-James que l'emploi illimité de toutes ses ressources pouvait seul contrebalancer une alliance qui, par le fait, élevait ses colonies au rang des nations libres. On résolut d'éprouver jusqu'où pourrait aller la puissance de la séduction.

De tous les généraux américains, Washington était celui qui causait le plus d'ombrage au ministère anglais. Ce général possédait toutes les qualités nécessaires pour conduire une armée de citoyens à la victoire, et pour diriger un peuple naissant à la liberté. Plus jaloux de la gloire de son pays que de sa gloire personnelle, il ne cherchait point à subjuguer les imaginations par l'éclat et la nouveauté des entreprises; avant tout, il consultait l'utilité de son pays. Les passions mauvaises, la cupidité, l'ambition, ne pénétrèrent jamais dans son cœur: modeste dans ses désirs, ferme et prudent dans les conseils, héroïque sur le champ de bataille, inébranlable dans les revers, plein d'humanité après la victoire, il n'oubliait que ses services, et ne négligeait que ses propres intérêts. Washington s'élève dans les temps modernes, comme une de ces nobles figures antiques qui attestent le séjour de la vertu sur la terre.

L'influence de ce grand homme était bien connue en Angleterre. Le ministère britannique aurait regardé comme un véritable triomphe, non de corrompre Washington, on le connaissait, mais de s'emparer de sa personne. Les généraux anglais étaient chargés de traiter avec les officiers de l'armée américaine, et d'acheter la trahison à tout prix. La corruption était un auxiliaire dont ils voulaient essayer les forces.

Digitized by Google

Un guerrier, déjà célèbre par de brillans exploits, qui s'était couvert de gloire devant les murs de Quebec et aux champs de Saratoga, soumis le premier à cette épreuve, ne put résister aux conseils de l'avarice et de l'ambition. Le général Arnold, renommé entre les plus braves, entra dans les projets que sir Henry Clinton, commandant des forces britanniques, avait formés contre les Etats-Unis et contre Washington : les destinées du général et celles de son pays paraissaient inséparables.

L'origine, les progrès, le dénouement imprévu de cette conjuration, sont la matière de l'ouvrage que nous annonçons au public. L'auteur, recommandable par son caractère et par les talens divers qu'il a développés dans les places les plus éminentes, a traité cet intéressant sujet avec une incontestable supériorité. Il a placé à la tête de son livre un discours digne d'une sérieuse attention. Je reviendrai sur cette partie, et je ne veux m'occuper aujourd'hui que des faits relatifs à la conspiration.

« Washington avait formé le projet de resserrer l'ennemi dans New-Yorck, et il ne pouvait y parvenir qu'après lui avoir fermé la rivière du Nord, connue sous le nom d'*Hudson*. Des ingénieurs d'une grande habileté lui avaient été envoyés par le gouvernement français. Ils reconnurent que la position la plus avantageuse pour barrer l'Hudson, était à West-Point ; c'est le nom d'une colline située sur la rive occidentale du fleuve. Des forts y furent construits.

» Les forts de West-Point, dont la guerre rendait la possession si importante, sont à vingt lieues de New-Yorck. Le rocher qui les porte est adossé à une montagne, sur laquelle s'élèvent quelques mamelons comme en amphithéâtre ; il est baigné par le fleuve, et son sommet est couronné par un plateau que couvrent les principales fortifications.

» Quand les ouvrages furent terminés, les Anglais reconnurent, mais trop tard, qu'ils n'auraient pas dû laisser à leur ennemi les moyens et le loisir nécessaires pour les élever ; ils n'étaient pas en état de s'en em-

Digitized by Google

parer de vive force, et cependant il fallait renoncer à prendre l'offensive, tant que le fleuve serait barré aussi près de New-Yorck.

» Arnold aspirait à commander en chef dans ces postes importans; il n'ignorait pas qu'un général qui se vend à l'ennemi, perd au même instant tout ce qu'il avait acquis de gloire, d'estime, de renommée; ses lauriers sont flétris par sa trahison, et la puissance qui l'achète compte plutôt les avantages dont elle prive le parti contraire, que la valeur de l'acquisition qu'elle fait. Il ne voulait pas être reçu en déserteur; et puisqu'il lui était impossible d'entraîner l'armée, ou même un seul bataillon dans sa défection, il voulait livrer aux Anglais tous ces forts avec leurs garnisons, et les immenses magasins qui s'y trouvaient.

» Le salaire de la trahison d'Arnold consistait dans la somme de 30,000 liv. sterl. (720,000 fr.), et dans la conservation, au service de l'Angleterre, du grade de brigadier-général, qu'il avait dans l'armée des Etats-Unis.

» Telles furent les conditions auxquelles il stipula avec les Anglais l'asservissement d'un peuple qui combattait pour devenir le plus libre de la terre, et qui sera bientôt compté parmi les plus puissans.

» Arnold avait sollicité et obtenu le commandement de West-Point; nul soupçon ne s'élevait sur son parfait dévouement à la cause publique. On ne pouvait imaginer qu'un homme qui avait versé son sang pour sa patrie, fût capable de passer sous des drapeaux étrangers: l'idée d'une telle infamie était mise au rang de ces impossibilités morales dont la raison ne daigne pas s'occuper. Ainsi, Arnold put méditer avec sécurité l'attentat qui devait, quel que fût l'événement, flétrir sa vie, et déshonorer sa mémoire.

» Le major André, aide-de-camp du général Clinton, fut chargé de correspondre avec Arnold. Ce malheureux jeune homme était doué de tous les avantages qui rendent un citoyen utile à son pays et cher à la société: il brûlait du désir de se distinguer par une action écla-

Digitized by Google

tante ; l'espérance illusoire de mettre fin à la guerre en s'emparant de West-Point, et de la personne même du héros de l'Amérique, enflammait son zèle : il consentit à une entrevue secrète avec le général Arnold. C'était là que sa destinée l'attendait ; il fut arrêté, et ses papiers furent saisis. »

Je passe sur des détails remplis d'intérêt qu'il faut lire dans l'ouvrage même. Je ne m'arrêterai que sur la catastrophe qui termina la vie du major André, parce qu'on peut en tirer d'utiles leçons.

» Le général Arnold avait eu le temps de se sauver à New-Yorck. Lorsque Washington apprit sa défection, il était entouré de ses généraux : « J'ai cru, dit-il, qu'un officier habile, intrépide, qui avait souvent versé son sang pour son pays, était digne de confiance, et je lui ai donné la mienne. Je reconnais aujourd'hui et pour toute ma vie, qu'il ne faut jamais se fier à ceux qui manquent de probité, quelques talens qu'ils puissent avoir. Arnold nous a trahis. »

» Il s'agissait de prononcer sur le sort du major André, qui, se trouvant arrêté sans uniforme et avec un faux passeport, pouvait être considéré comme espion ; il fut décidé qu'il serait mis en jugement. Washington avait consulté secrètement le congrès avant de prendre cette résolution. Cette assemblée lui répondit qu'il n'y avait point de motif qui pût arrêter le cours de la justice.

» Le commandant en chef fit aussitôt assembler un bureau composé de six majors-généraux et de huit brigadiers-généraux. Conformément aux dispositions des lois, deux étrangers étaient de ce nombre, les généraux Lafayette et Steuben.

» Ils remplirent avec douleur un devoir rigoureux. Le bureau, après un mûr examen, rapporta au général Washington que « John André devait être traité comme » espion de l'ennemi, et que, suivant la loi et les usages » des nations, il avait mérité la mort. »

» André, justement condamné, inspirait cependant un intérêt général ; il mourait victime de la trahison d'un autre, à la fleur de son âge et à son entrée dans

Digitized by Google

une carrière que sa bravoure, ses talens, son goût pour les arts et les lettres, devaient rendre utile à son pays et glorieuse pour lui. Sa conduite envers les Américains avait toujours été remplie de modération : plusieurs lui devaient la conservation de leur vie et de leurs propriétés; et tandis que d'autres faisaient la guerre avec une fureur qui n'est que trop ordinaire dans les guerres civiles, il s'était appliqué à diminuer les maux qu'elle entraîne. Les circonstances mêmes de l'entreprise qui était cause de sa condamnation, ne montraient en lui qu'un homme puissamment touché des intérêts de son pays, et il y avait de l'élévation jusque dans sa faute. »

Aux approches de l'heure fatale, il témoigna le désir d'avoir la compagnie d'un officier américain, et le choix tomba sur le colonel Hamilton, l'un des officiers les plus estimés dans l'armée. Ce fut sans pusillanimité, comme sans ostentation de courage qu'il alla au supplice. « Sa contenance, ajoute l'historien, était celle du plus brave des hommes, placé par l'ordre de son général sur une mine embrâsée dont l'explosion va lui donner la mort.

» Quelques-uns accusaient cette aveugle destinée qui, en le faisant périr, sauvait le véritable criminel. Mais la vie d'Arnold était mille fois plus malheureuse que la mort d'André. Arnold survivait ; mais banni pour toujours de son pays natal, il devait traîner une existence déshonorée chez une nation qui lui imputait la perte qu'elle venait de faire; il transmettait à ses enfans un nom odieux et honteusement fameux ; il n'obtenait qu'une partie du prix avilissant d'une trahison inutile. Ses plaintes firent bientôt connaître que toutes les promesses qui l'avaient séduit n'avaient pas été remplies.

» Arnold est le seul officier américain qui ait abandonné la cause de l'indépendance, et tourné son épée contre son pays. Les officiers de l'armée anglaise montrèrent une grande répugnance à servir avec lui. Il avait eu leur estime quand il les combattait ; ils l'acca-

Digitized by Google

blèrent de mépris lorsqu'il se fut joint à eux par une trahison. »

Il serait difficile d'exposer avec plus de force et de vérité l'infamie qui accompagne toujours les trahisons. Une chose que je me plais à remarquer, c'est que les traîtres obtiennent rarement en entier les récompenses promises à leur cupidité. Le général Arnold n'est pas le seul qui se soit plaint d'avoir été séduit par de vaines promesses. Tel sera toujours le sort des hommes qui trahissent leur pays en faveur de l'étranger; ils ne peuvent compter avec certitude que sur l'indignation des contemporains et sur le mépris de la postérité.

A. JAY.

VARIÉTÉS.

Lettre inédite de Chesterfield à son fils (1).

Londres, le 30 mai.

Le monde, mon ami, est le livre, le seul livre que pour le moment je voudrais vous voir étudier. Une

(1) *Note des rédacteurs.*—Les *Lettres* de milord Chesterfield à son fils sont entre les mains de tout le monde; et si le succès prodigieux qu'elles ont obtenu dans le dernier siècle, a été tempéré par de justes critiques, elles n'en restent pas moins comme un monument unique de grâce et d'urbanité dans la langue originale où elles sont écrites. Une personne qui ne nous permet pas de lui en témoigner publiquement notre reconnaissance, a bien voulu nous communiquer deux de ces lettres manuscrites. Les recherches que nous avons faites, nous autorisent à les croire inédites; du moins pouvons-nous affirmer qu'elles ne se trouvent ni dans la traduction française des *Lettres* de Chesterfield à son fils, ni dans l'édition anglaise in-8°. sur laquelle la traduction française a été faite, ni dans aucune édition anglaise qui nous soit connue. Nous avons donc dû penser que la traduction et la publication de ces deux *Lettres* dans le *Mercure de France* seraient favorablement accueillies par nos lecteurs. Nous insérons ici la première; la seconde trouvera sa place dans un autre numéro.

Digitized by Google

connaissance complète du monde vous serait d'une utilité plus grande que toutes les lectures que vous pourriez faire. Laissez-là les livres toutes les fois que vous aurez occasion d'aller en bonne compagnie, et soyez sûr que vous gagnez au change. Néanmoins, comme la vie la plus tumultueuse d'affaires ou de plaisirs laisse toujours quelques heures de libres dans la journée, et que les livres sont alors une fort bonne ressource pour toute personne raisonnable, je me propose ici de vous indiquer la méthode d'employer utilement ces momens de loisir, qui doivent être rares. Gardez-vous de perdre votre temps à des lectures futiles d'ouvrages de quelques auteurs ignorans et nécessiteux, publiés pour le passe-temps de lecteurs oisifs. De pareils livres ne produisent à l'esprit et aux oreilles qu'un bourdonnement importun; proposez-vous, en lisant, un but raisonnable et positif; poursuivez-le jusqu'à ce que vous l'ayez atteint, et de là passez à un autre. Par exemple, pour ce qui vous concerne, et vu votre destination, je vous conseillerais de choisir les époques les plus remarquables et les plus intéressantes de l'histoire moderne, et de concentrer toutes vos lectures dans cette partie. Si vous prenez, par exemple, *le Traité de Munster* (et cette période me paraît la plus convenable pour commencer le cours que je vous recommande), gardez-vous de l'interrompre en jetant les yeux sur d'autres livres qui n'auraient aucun rapport avec cette étude; consultez les histoires les plus authentiques, les lettres, les mémoires, les négociations qui ont trait à cette grande affaire; lisez-les, comparez-les avec la défiance et la précaution que recommande lord Bolingbroke, beaucoup mieux et beaucoup plus éloquemment que je ne le fais.

La période qui suit, et qui n'est pas moins digne de votre attention, est marquée par le *traité des Pyrénées*, qui était combiné et calculé pour fonder les droits de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, et qui, en effet, y a réussi. Suivez de la même manière l'étude de cette époque et de quelques milliers de volumes qui ont été écrits sur ce sujet. Dans ce nombre, choisissez-en deux ou trois, les plus authentiques, particulièrement les recueils de lettres; en fait de négociations, ce sont les meilleures autorités.

Digitized by Google

Viennent ensuite les *traités de Nimègue et de Riswick*, qui ne sont en quelque sorte que les *post-scriptum* de ceux de Munster et des Pyrénées. Ces deux actes publics ont reçu un très-grand jour par la publication de plusieurs lettres originales et authentiques.

Les concessions faites au traité de Riswick par Louis XIV, alors triomphant, n'étonnèrent que ceux qui voient les choses superficiellement; mais je suis porté à croire qu'elles furent aisément appréciées et jugées par ceux qui connaissent les affaires de l'Espagne, et qui étaient informés de la santé du roi Charles II, alors régnant. L'intervalle de temps qu'il y eut entre la conclusion du traité de Riswick et le commencement de la guerre de 1702, est des plus intéressans, quoique fort court : chaque semaine vit naître quelque grand événement. Deux traités de partage, la mort du roi d'Espagne, son testament auquel on ne s'attendait pas, et l'acceptation de Louis XIV, contre la teneur du second traité de partage qu'il venait de signer et de ratifier lui-même; Philippe V reçu paisiblement, accueilli en Espagne, et reconnu par la plupart de ces puissances qui ensuite se réunirent pour le détrôner! Excellent sujet de méditations politiques.

Je ne puis m'empêcher, à cette occasion, d'observer que le caractère a souvent plus d'influence dans les grandes transactions, que la prudence et la profonde politique; car Louis XIV, en donnant un roi de sa famille à l'Espagne aux dépens des véritables intérêts de la France, ne suivait en cela que les inspirations de son orgueil personnel. La France aurait acquis une force bien plus solide et plus durable par l'acquisition de Naples, de la Sicile et de la Lorraine, d'après le second traité de partage; et je crois qu'il a été plus heureux pour l'Europe qu'il ait préféré de s'en tenir au testament. Il est vrai qu'il pouvait espérer d'avoir une grande influence sur son petit-fils; mais il ne pouvait pas se flatter que sa postérité, en France, pût influencer la postérité des Bourbons en Espagne; il savait trop combien les liens du sang sont faibles entre les hommes, et combien ils sont plus faibles encore entre les princes.

Les mémoires du comte d'Harcourt et de Los Torres,

Digitized by Google

jettent beaucoup de lumières sur les actes de la cour d'Espagne. Antérieurement à la mort de ce faible roi, les lettres du maréchal d'Harcourt, alors ambassadeur de France en Espagne, dont j'ai en manuscrit des copies authentiques, depuis l'année 1698 jusqu'en 1701, m'ont éclairé à fond sur cette affaire; je vous réserve ce livre. Il paraît, par ces lettres, que la conduite imprudente de la maison d'Autriche, à l'égard du roi et de la reine d'Espagne, et de madame Berlips, leur favorite, jointe à la connaissance du traité de partage et à l'irritation qu'elle produisit, furent les véritables et les seules raisons du testament du roi en faveur du duc d'Anjou : ni le cardinal Porto Carrero, ni aucun autre des grands d'Espagne, n'avaient été gagnés par la France, ainsi qu'il a été dit, et qu'on l'a cru dans le temps; ce qui confirme l'anecdote de Voltaire à ce sujet.

Avec le siècle, s'ouvre une nouvelle scène sur le théâtre de l'Europe. Louis XIV est abandonné par son bonheur, jusqu'à ce que le duc de Marlborough et le prince Eugène réparent eux-mêmes tout le mal qu'ils lui avaient causé, en faisant refuser par les alliés les conditions de la paix qu'ils avaient offerte à Gertruydemberg. Vous avez lu depuis peu comment fut ensuite amenée la paix désavantageuse d'Utrecht, et vous ne sauriez trop vous instruire en détail de toutes ces circonstances, ce traité ayant été la source d'où ont dérivé toutes les transactions qui ont eu lieu en Europe. Les altérations survenues après, tant par les guerres que par les traités, sont si récentes, que tous les récits qui en ont été publiés peuvent être confirmés, prouvés et contredits par les rapports de toute personne vivante dans le cas d'être informée, à raison de son âge ou du rang qu'elle a tenu dans le monde. Quant aux faits, aux dates et aux pièces originales du siècle, vous les trouverez dans Lamberti jusqu'à l'année 1715, et après cela dans le recueil de Rousset.

Je n'entends pas vous dire par-là que vous ayez à consommer des heures entières à des recherches de ce genre; non, vous pouvez employer votre temps plus utilement : mais ce que je voudrais vous faire entendre, c'est que vous tirerez un grand parti des momens que vous emploierez à ces études, par la méthode et la suite

Digitized by Google

que vous mettrez à un seul objet à la fois. Ce ne serait pourtant pas vous en écarter, lorsque vous rencontrez des chocs de prétentions de divers princes entre eux pour la même chose, que d'avoir recours à d'autres livres où ces prétentions se trouvent clairement établies; c'est, au contraire, la seule manière de se rappeler les droits et les prétentions contestées . . . . . .

. . . . . .

Par exemple, si dans un cours de lecture de deux ou trois volumes *in-folio*, vous aviez pris connaissance des prétentions des deux rois, de Prusse et d'Angleterre, sur l'Oost-Frise, il est impossible que vous vous en soyez souvenu; mais, maintenant qu'elles sont devenues l'objet des débats à la diète de Ratisbonne, et le sujet de toutes les conversations politiques, si vous consultez les livres et les personnes sur ce sujet, si vous vous en informez à fond, vous ne les oublierez de votre vie; vous en entendrez parler dans un sens à Hanovre, et dans un sens tout opposé à Berlin. Ecoutez bien des deux parts pour former votre opinion, et ne disputez avec aucune des deux.

Les lettres des ministres à leurs cours, et celles de leurs cours aux ministres, si ces lettres sont les véritables, sont les meilleurs renseignemens et les plus authentiques qu'on puisse lire, en tant qu'elles ont rapport aux affaires. Les lettres du cardinal d'Ossat, du président Jeannin, de d'Estrades, de sir William Temple, ne sont pas seulement instructives, elles sont encore propres à former le style, qui doit être fort simple dans les lettres d'affaires, sans cesser jamais d'être clair, pur et correct.

Ce que je viens de dire se réduit à deux ou trois principes fort simples : 1° ne lire que peu pour le moment, et causer beaucoup; 2° ne lire aucun livre qui ne soit utile et profitable, et sur-tout donner à vos lectures un objet positif, en sorte qu'elles soient relatives et conséquentes entre elles. En suivant cette méthode, une lecture de demi-heure tous les jours vous menera fort loin : rarement on sait employer le temps de manière à en retirer le plus d'avantage possible; mais si, à votre âge, dès votre début dans la vie, on pouvait connaître le prix du temps et en mettre tous les momens à profit, il est

Digitized by Google

inconcevable quel fonds de connaissances on pourrait acquérir avec une pareille économie. C'est avec un extrême regret que, jetant les yeux en arrière, je vois l'énorme perte de temps que j'ai faite dans ma jeunesse, sans plaisir et sans profit. Prenez exemple sur moi; jouissez de tous les momens : les plaisirs ne durent pas si long-temps que la vie ; il ne faut donc pas les négliger : mais la vie la plus longue est encore trop courte pour s'instruire ; c'est pour cela que chacun de ses momens est précieux.

ANNALES DRAMATIQUES.

Suite de la Revue théâtrale.

S'il est vrai que la confusion des genres soit un signe de la décadence dans les arts, on doit avouer que l'art dramatique en offre le symptôme le plus évident, et qu'il se fait plus particulièrement sentir sur nos théâtres lyriques. Avant d'établir le fait, commençons par poser quelques principes, et déterminons en peu de mots ce que les choses doivent être, avant d'examiner ce qu'elles sont.

L'opéra, tel que l'entendait Voltaire, tel que l'a exécuté Quinault (qui peut en être regardé comme le créateur), est un spectacle où tous les arts apportent en tribut leurs prestiges. Cette espèce de drame doit participer du pathétique de la tragédie, du merveilleux de l'épopée et du charme de la musique ; il a ses règles dans une nature enchantée, où la parole est la mélodie, où le mouvement est la danse.

La création d'un opéra est nécessairement l'ouvrage de quatre auteurs différens : le poëte, le musicien, le chorégraphe et le décorateur. Sans doute, le poëte qui invente et dispose le sujet, le musicien qui l'agrandit et l'anime, peuvent réclamer la plus grande part dans une composition de ce genre ; mais le concours des deux

Digitized by Google

autres n'en est pas moins indispensable à l'accomplissement de cet œuvre dramatique.

Gluck, en naturalisant en France, par des chefs-d'œuvre il est vrai, l'*opera seria* des Italiens, dans toute sa nudité, n'en a pas moins dénaturé le genre qu'il ne fallait que perfectionner. Un opéra ne doit être ni une tragédie ni une comédie. Contentons-nous d'avancer aujourd'hui cette proposition, que nous trouverons l'occasion de développer ailleurs.

Dans les arts comme dans la morale, il est rare qu'on ne tombe pas d'un excès dans un autre. La danse, qui n'était plus qu'un accessoire à peu près inutile dans la tragédie lyrique, a depuis quelque temps envahi la scène entière. Sous le nom ridicule de *ballets d'action*, on a imaginé des espèces d'opéra-pantomimes auxquels la musique elle-même ne sert plus que de programme. C'est le dernier degré de la décadence d'un spectacle magnifique et véritablement national, qui jadis n'avait point de rival en Europe, et qui luttera bientôt avec désavantage contre les théâtres du boulevard, élevés sur ses ruines.

L'opéra-comique est un genre faux, dont le goût a vainement essayé de faire justice dans son origine. Cette comédie bâtarde, où les mêmes personnages parlent et chantent alternativement (comme dans les anciennes farces de la foire, où l'un des interlocuteurs parlait français et l'autre italien), pourrait passer pour la plus barbare, pour la plus absurde des conceptions théâtrales, si le mélodrame n'existait pas.

Abuse-t-on des mots? veut-on que l'opéra-comique soit un genre? On doit alors l'envisager comme un drame dont les situations principales ont besoin du secours de la musique pour obtenir tout leur développement. On ne doit chercher ni la régularité du plan, ni la vraisemblance rigoureuse de l'action, ni la vérité des caractères, ni la force d'intrigue qu'on exige dans la comédie; un sujet susceptible de mouvement et de contrastes, dont la musique est avide; des scènes filées sans autre art, sans autre but que d'amener quelques tableaux; un dialogue vif et rapide dont tout l'artifice consiste à lier entre eux les divers morceaux de chant, telles sont les conditions, pour ne pas dire les règles de l'opéra-co-

Digitized by Google

nique. En les prenant pour mesure des jugemens que nous aurons à porter sur les compositions dramatiques de cette espèce, nous ne craindrons pas d'avouer que nos auteurs et nos compositeurs actuels, en se rapprochant à quelques égards du système musical des Italiens dans l'*opera buffa*, ont fait faire à l'art des progrès auxquels nous applaudirions davantage, si l'art même n'avait pas à s'en plaindre.

Nous avons posé, dans ces courtes réflexions préliminaires, les principes d'après lesquels nous allons passer rapidement en revue les travaux des deux scènes lyriques pendant l'année dernière.

L'*académie royale de musique*, par un effort d'activité qui fait plus d'honneur au zèle qu'aux lumières de son administration, a donné, dans l'espace de onze mois, trois opéra, le *Rossignol*, les *Dieux rivaux*, *Natalie;* et trois ballets nouveaux, *Flore et Zéphire*, le *Carnaval de Venise*, et les *Sauvages de la mer du sud*.

Le *Rossignol* est une pastorale lyrique dont le sujet, d'autant plus difficile à traiter qu'il était plus connu, ne réclamait pas moins qu'une plume aussi délicate et aussi ingénieuse que celle de l'auteur de *Joconde*, pour en sauver au théâtre les allusions trop faciles et les invraisemblances trop manifestes. Ce petit acte villageois, plein d'esprit et de gaîté, est peut-être pris dans une nature trop vulgaire pour l'Opéra. Après tout, il pourrait trouver son apologie dans son succès même, s'il n'était pas à craindre qu'il ne tirât à conséquence.

La musique de cet opéra n'offre de remarquable qu'un trio charmant, dont le motif principal, d'un chant très-gracieux, est ramené par le poëte avec beaucoup de bonheur.

Il est difficile d'imaginer rien de plus maladroitement conçu que l'opéra-ballet intitulé les *Dieux rivaux*, donné à l'occasion d'un auguste mariage. Jamais peut-être on n'a fait un plus malheureux emploi de la mythologie : on y voit figurer ensemble, du moins en récit, Minerve et Louis XII, Apollon et François Ier, Neptune et Tourville, Thémis et saint Louis; cette macédoine lyrico-grotesque se termine par un pont-neuf que chante Bacchus sur l'air de *Vive Henri IV*. Deux poëtes (MM. Dieulafoi et Briffaut) et quatre musiciens

Digitized by Google

(MM. Spontini, Berton, Kreutzer et Persuis) se sont mis en communauté de talens pour produire cette insipide composition, qui n'a eu et ne pouvait avoir aucun succès.

Plus malheureuse encore et moins excusable, *Natalie* ou la *Famille russe* a provoqué les premiers sifflets qu'on ait entendus à l'Opéra (spectacle auquel le bon ton avait jusqu'ici épargné cette injure) : on ne pouvait, il faut l'avouer, choisir une meilleure occasion pour déroger à l'usage. Cette pièce, dont l'intérêt repose sur les malheurs d'une famille exilée en Sibérie, est imitée, sans art, d'un opéra-comique de MM. Duval et Boyeldieu, qu'on ne doit pas s'étonner de ne plus voir sur un théâtre dont les sociétaires ont banni les deux chefs-d'œuvre de notre seconde scène lyrique, la *Lodoïska* de M. Chérubini, et l'*Ariodant* de M. Méhul. *Natalie* n'a eu que trois représentations, et n'en méritait pas une; c'est tout ce que nous pouvons en dire.

Des trois ballets représentés cette année, un seul, *Zéphire et Flore*, a obtenu un éclatant succès; encore dirons-nous, au risque de faire un calembourg, qu'il ne tient qu'à un fil. Le vol de Zéphire, exécuté par un nouveau procédé mécanique; des tableaux frais, dont quelques-uns ne sont cependant pas d'un bien bon choix, ni d'un goût très-pur, ont valu à M. Didelot, auteur de ce ballet, un succès dont il y a peu d'exemples dans les annales de *Terpsycore*.

Si l'on peut, à d'autres égards, se plaindre des acteurs de l'Opéra-Comique, il faut du moins les louer sur leur zèle. Quatorze ouvrages nouveaux dans le cours d'une année font un honneur infini à leur mémoire : nous n'exhumerons ni le *Mariage par commission*, ni la *Lettre-de-Change*, ni le *Mari pour étrennes*, ni le *Coup d'épée viager*, ni *Plus heureux que sage*, ni le *Batelier du Don*, ni le *Maître et le Valet*, dont la musique a tué les paroles, ni la *Comtesse Troun*, digne d'un meilleur sort; nous nous contenterons de tenir note des quatre opéra comiques qui ont surnagé dans ce vaste naufrage.

Malgré la prose et les vers de M. Sewrin, son collaborateur, M. Boyeldieu, par un miracle de musique, a sauvé la *Fête du village voisin*. Le public, aux pre-

Digitized by Google

mières représentations, a fait, avec beaucoup d'impartialité, la part du poëte et du compositeur; s'il a constamment sifflé l'un, il a, par compensation, vivement applaudi l'autre.

Pour être au-dessous de *Joconde* et de *Jeannot et Colin*, la pièce de l'*Une pour l'Autre*, des mêmes auteurs, n'en est pas moins un joli opéra comique. Une intrigue habilement conduite, un dialogue spirituel et rapide, quelques situations piquantes, dont le musicien a su profiter, ont assuré le succès de cet ouvrage, qui a paru chanceler à la première représentation.

Charles de France est du très-petit nombre des ouvrages de circonstance qui ont mérité de survivre à l'occasion qui les avait inspirés. Ecrit avec grâce, riche de tableaux et d'appplications délicates, cette pièce, de MM. Dartois et Théaulon, a fait connaître en France un jeune compositeur, M. Hérold, dont le plus bel éloge est d'avoir paru digne, dans cet ouvrage, d'associer sa lyre à celle de Boyeldieu.

Le sujet de la *Journée aux aventures*, dont chaque scène amène une situation, est on ne peut mieux choisi pour un opéra comique. L'intrigue pourrait être conduite avec plus d'art; les trois actes plus naturellement liés entre eux; le style sur-tout pourrait en être plus correct, plus gai, plus spirituel; mais ces défauts nombreux sont couverts en partie par le charme de la musique, dont plusieurs morceaux ne sont pas au-dessous de la grande réputation de M. Méhul. O.

Digitized by Google

POLITIQUE.

EXTÉRIEUR.

Tableau politique de l'Europe.

Les mêmes considérations qui m'ont engagé à placer, avant l'analyse des travaux journaliers de nos assemblées, un tableau de ce qui avait précédé leur convocation, et un exposé de leurs opérations, jusqu'à l'époque à laquelle ce journal a commencé, me déterminent à présenter au public quelques données générales sur l'état politique de l'Europe, pour qu'elles servent d'introduction au compte qui sera rendu habituellement des variations de cet état politique. Je commencerai par la Russie, trouvant qu'il vaut mieux réparer qu'expliquer une omission qui a été justement reprochée au Prospectus du *Mercure*.

RUSSIE.

Immense dans son étendue, rapide dans ses développemens, la Russie a été, depuis le règne de Pierre Ier, un objet d'étonnement et de méditation pour l'Europe. Durant assez long-temps, l'on a pu croire que ses progrès étaient plus ou moins factices, parce qu'ils étaient accélérés. L'expérience de plus d'un peuple pouvait inspirer quelque défiance contre une civilisation mise en terre chaude. Le feuillage qui couvre la cime d'un arbre ne démontre pas toujours la vigueur de ses racines : mais par une exception heureuse et unique dans l'histoire, il est prouvé maintenant que la Russie n'a point à redouter le sort qui, d'ordinaire, atteint tout ce qui est précoce. Tirée de la barbarie par Pierre Ier, ornée plutôt qu'éclairée par Catherine II, elle reçoit

Digitized by Google

d'Alexandre ce que les deux grands prédécesseurs de ce prince n'avaient encore pu lui donner, des bases nationales adaptées à son esprit, et des réformes proportionnées à ce que le peuple est en état de supporter.

Il était à craindre que les améliorations commandées par un pouvoir sans bornes ne se transformassent point en habitudes. Les grands qui les avaient adoptées par imitation ou par calcul, n'avaient pu se convaincre de leur mérite intrinsèque. Ils regardaient la philosophie et les lumières, ainsi que le luxe et les arts, comme des parures nécessaires à un empire qui voulait devenir européen. Le peuple ne se soumettait à ces changemens que par une obéissance souvent contraire à ses inclinations naturelles, et résultant de moyens de rigueur toujours fâcheux. Suivant la remarque assez ingénieuse d'un voyageur homme d'esprit, l'on trouvait à la cour, et chez les nobles, des formes françaises; dans l'armée, des formes prussiennes; dans la marine, des formes anglaises : mais la masse de la nation, dans ses opinions, dans ses coutumes, jusque dans ses vêtemens, était encore, il y a peu d'années, une nation asiatique.

Dans cette position, la Russie était menacée, pour ses progrès intérieurs, par des dangers d'une double espèce. Un prince qui aurait abandonné la route nouvelle, tracée par la seule volonté de deux souverains, aurait pu d'un mot repousser le peuple russe jusqu'au point où il était placé au commencement du dix-huitième siècle. Un prince, trop ardent à faire triompher des nouveautés salutaires, aurait pu leur nuire par cette ardeur même : il aurait eu vainement raison en principe : la raison se dénature, quand elle n'a que la force pour appui.

L'empereur Alexandre, évitant ces deux extrêmes, construit, pour ainsi dire, l'édifice dont il n'a trouvé que les chapiteaux et les colonnes. Il crée, entre une noblesse polie et une armée formidable, une nation forte et reconnaissante, en encourageant l'affranchissement des paysans. Il respecte, dans cet affranchissement graduel, les droits du présent, sans leur sacrifier ceux de l'avenir : il répand, dans la masse laborieuse, des connaissances pratiques, première condition, pour que cette masse parvienne à des pensées d'un ordre plus

Digitized by Google

relevé : il permet aux classes supérieures de puiser des lumières dans les pays étrangers. Ainsi nous voyons se remplir les vastes lacunes qui subsistaient encore dans la civilisation de la Russie ; elles se remplissent d'une manière rapide et pourtant durable, parce qu'Alexandre, généreux et prudent à la fois dans sa conduite, se garantit également de la défiance qui cherche à interrompre les progrès de l'espèce humaine, et de l'impatience qui veut devancer le temps. De la sorte il prépare une ère nouvelle, et la postérité lui devra les institutions dont il dépose le germe dans ses mesures de chaque jour.

Plus libre dans l'organisation qu'il donne à la Pologne, parce qu'un terrain couvert de ruines est pour l'architecte un terrain neuf, l'empereur Alexandre console, par l'établissement d'une constitution, et par la restitution de plusieurs droits politiques, une nation malheureuse qui, durant quarante ans, a eu le mérite de regretter ce dont, pendant bien des siècles, elle a eu le tort de ne pas savoir jouir : et une noble tolérance laisse espérer, même aux Juifs de cette contrée, qu'ils feront partie de la cité dont ils suppportent les charges, puisqu'ils sont soumis à la conscription.

En Russie, comme en Pologne, les traces des dernières guerres disparaissent. Moscou s'est déjà relevé ; les routes sont rétablies ; de nouvelles communications s'ouvrent ; des universités se fondent ; des académies mêmes sont instituées, et cette attention pour le superflu prouve la bienveillance pour le nécessaire.

SUEDE.

La Suède consolide son alliance avec la Norwège, dont les habitans, honorablement connus par leur fidélité à leurs anciens maîtres, le seront bientôt par leur affection envers leurs nouveaux concitoyens ; car rien ne lie les peuples comme la jouissance commune de la liberté. La diète de Stockholm doit s'être ouverte le 15 de ce mois. L'on y proposera, dit-on, la réduction de l'armée, qui est aujourd'hui de 24,000 hommes ; des

Digitized by Google

lois somptuaires, et des réglemens favorables à l'indépendance extérieure du commerce; du reste, l'état politique de la Suède ne paraît avoir besoin d'aucune amélioration. Toutes les libertés y sont consacrées; celle de la presse y est sans restriction. Toutes les classes y ont une représentation légale; et ce peuple, pauvre, mais sage, calme parce qu'il est libre, et fier parce qu'il est indépendant, trouve dans ses institutions et dans son gouvernement, qui les respecte, d'amples dédommagemens de l'âpreté de son climat, et des rigueurs de la nature.

DANEMARCK.

Je dirai peu de mots du Danemarck. Ce royaume, si florissant sous l'administration brillante du comte de Bronsdorf, et qui offrait le singulier spectacle de la plus grande liberté de fait, sous un pouvoir déclaré absolu de droit, ne se relève que lentement de l'état de faiblesse dans lequel l'ont jeté des guerres entreprises à regret, mais soutenues avec fidélité. Cependant la paix, la réduction de l'armée de terre, la possibilité où il se trouve de ne pas rétablir sa marine avant que des circonstances plus favorables ne le lui permettent, les contributions ou indemnités qu'il reçoit pour le séjour des troupes françaises dans le Holstein, amélioreut ses finances. Il paraît qu'il lui arrive pour la Norwège, ce qui est arrivé à l'Angleterre pour l'Amérique : la perte de cette province, perte contre laquelle il a lutté si long-temps, lui est avantageuse plutôt que nuisible. Ses blés s'exportent avec plus de bénéfice, et l'on évalue ce bénéfice à deux millions et demi de France, pour l'année qui vient de finir.

ALLEMAGNE.

Pour avoir sur l'Allemagne des idées précises, il faut s'occuper séparément de la Prusse, de l'Autriche, et de la diète germanique, qui décide du sort des états du second ordre.

Digitized by Google

PRUSSE.

La destinée de la Prusse, depuis son érection en royaume dans l'année 1703, a été remarquable. Frédéric-Guillaume Ier, le second de ses rois, peut être considéré sous quelques rapports, dans l'Europe moderne, comme Philippe de Macédoine dans l'ancienne Grèce. La comparaison sans doute n'est pas exacte en tout point, puisque Philippe fut souvent lui-même un général victorieux, et que Frédéric-Guillaume se contenta d'accumuler des trésors considérables, sans les employer, et de former une armée nombreuse et disciplinée, presque sans faire la guerre. Toutefois ces deux princes se distinguèrent moins par leurs propres succès, que par ceux qu'ils préparèrent à leurs héritiers : car, par une prolongation singulière de cette conformité entre deux époques séparées par vingt siècles, le nouveau Philippe eut un nouvel Alexandre pour fils et pour successeur.

Frédéric II, élevé loin du trône, tantôt dans la captivité, tantôt dans une sorte d'exil, toujours dans la défaveur, s'était consolé des rigueurs paternelles par l'étude, et par des relations constantes avec les littérateurs les plus célèbres. Il monta sur le trône, conquérant par goût, peut-être aussi par caractère, mais ami des lumières, parce que les éloges que des hommes éclairés lui avaient prodigués, l'avaient attaché à leurs doctrines. Se livrant avec une activité non interrompue à son double rôle, il ressuscita des prétentions, entreprit des guerres, remporta des victoires, annexa des provinces aux Etats dont il avait hérité, fonda des académies, écrivit des livres philosophiques, appela près de lui des philosophes, les combla d'honneurs, leur donna des pensions, et se plut à leur accorder cette familiarité inégale et capricieuse, mais séduisante ; coquetterie des grands, non moins enivrante que celle des femmes.

Il montra de la sorte à ses sujets, dans la personne de quelques étrangers favorisés, que la littérature et les sciences pouvaient devenir des moyens de succès au-

Digitized by Google

près du prince, aussi bien que des titres de gloire auprès du monde savant.

Deux littératures se développèrent en Prusse, l'une allemande et l'autre française; et comme la première a exercé une grande influence sur la politique, je suis obligé d'en dire un mot.

La littérature allemande fut pour Frédéric II un objet d'indifférence, la littérature française un objet de protection. Il s'ensuivit ce qui devait s'ensuivre : les écrivains français furent des courtisans; les écrivains allemands furent des penseurs : car le génie de Frédéric ne pouvait effacer le caractère indélébile de l'autorité. Ses protégés répétaient des idées philosophiques, parce que ces idées étaient le mot d'ordre : mais les vérités elles-mêmes sont stériles quand elles sont commandées. Ils écrivaient des choses hardies; mais ils les écrivaient d'une main tremblante, incertains sur les résultats qu'il était prudent de vouloir en tirer, et se retournant sans cesse avec inquiétude pour consulter le pouvoir. Voltaire fit une courte apparition dans ce cercle littéraire, réchauffé par la protection royale. Mais comme Voltaire n'était pas une créature de la protection, comme il était lui-même une puissance, les deux potentats ne purent vivre ensemble.

Dédaignés du monarque, les lettrés allemands renoncèrent bientôt aux espérances qui avaient éveillé leur ambition : ils se résignèrent à n'être pas remarqués par la cour; et troquant la faveur contre la liberté, et le crédit contre la gloire, ils ne travaillèrent que pour le public et pour eux-mêmes; ils durent à l'oubli, dont ils se plaignaient sans doute, leur indépendance, et à cette indépendance leur mérite et leur influence sur l'opinion.

Frédéric, en mourant, laissa la Prusse agrandie, les finances de l'Etat prospères en apparence, bien que ne reposant que sur un trésor, base factice, facilement ébranlée; l'armée glorieuse de souvenirs, mais déshabituée des batailles par une paix de vingt-trois ans; car les démonstrations de 1778 ne peuvent être regardées comme une guerre; enfin, l'opinion vivante, animée, accoutumée à une liberté presque sans limites, parce que l'autorité l'ignorait. Le successeur du grand Frédéric voulut restreindre cette liberté à quelques égards. L'ha-

Digitized by Google

bitude était prise ; la lutte fut inégale : l'opinion triompha. La liberté religieuse, la liberté de la presse, menacées par quelques édits, restèrent intactes de fait ; mais comme le gouvernement avait été modéré dans ses tentatives, l'opinion fut calme dans son succès.

Cependant la révolution française éclata ; les souverains prirent l'alarme ; la coalition de 1792 commença cette guerre, renouvelée partiellement durant vingt-cinq années, et dont un demi-siècle n'effacera point les tristes vestiges. La Prusse entra dans cette coalition ; mais l'opinion prussienne, bien que désorientée par les excès d'une révolution sans mesure, resta favorable aux principes de la liberté. Les revers des coalisés amenèrent bientôt une paix séparée. Un nouveau roi monta quelque temps après sur le trône de Prusse.

Notre révolution continuait : un homme s'en empara. Fort de la fatigue nationale et de l'assentiment européen, il ne tarda pas à punir la France de sa soumission et l'Europe de sa confiance. La Prusse, tantôt son ennemie, tantôt son alliée, fut attaquée enfin et presque anéantie en 1806.

Ici commence la résurrection de son esprit national, dont nous avons dû indiquer les élémens, mais qui avait besoin du malheur pour renaître.

Les Prussiens, après leur défaite, furent blessés dans tout ce qu'ils avaient de plus cher ; dans leur roi, qu'ils aimaient ; dans leur reine, qu'ils nommaient la plus belle et la meilleure ; dans leur patrie, qu'ils voyaient morcelée ; dans leur gloire militaire, qui semblait perdue ; dans leurs opinions, que des théories de despotisme venaient insulter ; dans leurs finances, frappées de contributions ; dans leurs fortunes particulières, épuisées par d'inévitables sacrifices ; enfin, dans leur indépendance nationale, ce dernier trésor des peuples, et qu'à tous prix ils doivent conserver, parce que s'en passer est impossible, et le ressaisir hasardeux. Tant de souffrances, prolongées et renouvelées durant huit années, produisirent dans les cœurs prussiens une grande fermentation. Cette fermentation, commune à toutes les classes, agita sur-tout les gens de lettres, qui virent avec surprise pénétrer dans leurs retraites savantes, asiles jusqu'alors d'une indépendance entière, un des-

Digitized by Google

potisme étranger, leur imposant des lois que leur souverain national n'avait jamais eu la pensée de leur dicter, et leur disputant des libertés consacrées chez eux par l'usage, et sanctionnées même souvent par la décision des tribunaux. D'abord ils protestèrent dans leurs écrits contre ces gênes inusitées; mais les écrivains furent menacés, quelques-uns punis : ils se turent alors et ils conspirèrent.

Partout se formèrent des sociétés secrètes. Les universités sur-tout devinrent les foyers d'une vaste conspiration pour la délivrance nationale.

Les gouvernemens marchent plus lentement que les peuples, entravés qu'ils sont par les antécédens de leur politique. Celui de Prusse était toujours l'allié de Bonaparte, quand déjà la nation regardait Bonaparte comme son irréconciliable ennemi. La nature vainquit ses armées, qui malheureusement étaient celles de la France, et l'on se déclara contre nous.

Je ne raconterai point les événemens de 1813 et de 1814; ils sont connus. Bonaparte tomba; la Prusse fut affranchie.

L'on pressent assez, sans que je le dise, quel développement l'esprit public de Prusse a dû prendre durant cette grande crise. Plusieurs écrivains ont voulu indiquer les conséquences probables de ce développement; mais ils me paraissent, pour la plupart, avoir plus ou moins méconnu les faits, et par-là même s'être égarés dans leurs prédictions.

Le roi de Prusse a promis à son peuple une constitution représentative. Deux ans se sont écoulés, et cette constitution n'existe pas : on en conclut qu'elle n'existera point. Des réclamations se sont élevées contre ces retards : on conclut de ces réclamations à un mécontentement universel, et l'on semble annoncer quelque convulsion politique. Rien de tout cela n'est fondé.

Il est dans la nature de l'autorité de mettre dans ses concessions une sorte de parcimonie qui n'est pas toujours bien calculée, mais qui est naturelle. Ceux qui ont le pouvoir trouvent d'ordinaire l'état présent fort bon, et disent : pourquoi changer? Mais de cette hésitation au refus d'une constitution promise, la distance est immense. Le souverain de la Prusse, loyal, ami de son

Digitized by Google

pays, éclairé sur ses propres intérêts, a manifesté une noble reconnaissance envers son peuple, qui lui a donné de sublimes preuves de courage et de dévouement. Son ministre principal est un homme de beaucoup de lumières, connaissant bien sa position, fidèle à ses engagemens, attaché à la popularité qu'il a méritée dans des temps critiques; ennemi peut-être du mouvement, mais sachant qu'en facilitant les transitions on évite les secousses.

D'un autre côté, ces réclamations, ces écrits, ces associations secrètes formées contre l'étranger, et qui survivent à leur premier but, sont, on n'en peut douter, des symptômes d'une opinion très-puissante; mais précisément parce qu'elle est puissante, cette opinion n'est pas subversive. Les Prussiens, qui ne sont pas encore en possession de garanties constitutionnelles, sont libres de fait; ils le sont par l'usage immémorial de trois règnes; ils le sont de l'aveu du roi actuel. La presse n'est pas restreinte; les tribunaux prononcent avec une impartialité parfaite, souvent contre l'autorité même. Il n'y a point de tribunaux extraordinaires. Or, la liberté, quand elle existe, est la meilleure assurance de la paix.

Sans doute, une constitution est indispensable à la Prusse, moins pour lui donner ce dont elle jouit depuis long-temps, que pour régulariser les élémens divers de son esprit national, qui maintenant s'agitent dans une espèce de chaos. A l'influence des universités, qui inspirent à la jeunesse prussienne, par une combinaison singulière, du goût pour la science, du penchant à l'exaltation et des prétentions à je ne sais quelle apparence belliqueuse, qui font que chaque étudiant, s'armant d'un sabre après avoir lu Schiller, se croit un chevalier du treizième siècle, ou un libérateur du dix-neuvième, se joint aujourd'hui un esprit réellement militaire contracté dans les camps durant deux expéditions très-rapprochées. Ce qui était, il y a trente ans, la chimère des jeunes Prussiens, s'est trouvé réalisé par les circonstances. Ils voulaient, à la fois troubadours et soldats, traverser le monde en chantant des vers, en rêvant sur la nature et l'amour, et en livrant des batailles; et faute d'avoir des ennemis à combattre, ils cherchaient dans quelques

Digitized by Google

duels une image imparfaite de la guerre. Après avoir, de la sorte, usé leurs années d'activité surabondante et d'enthousiasme sans objet précis, ils descendaient malgré eux dans la réalité, embrassant des professions, remplissant des emplois, et voyant à regret la terre se désenchanter. Tout à coup un adversaire formidable s'est montre, et la carrière qu'ils ambitionnaient s'est ouverte. Ils se sont précipités des bancs des écoles dans la mêlée, conservant leurs souvenirs littéraires, s'exaltant dans leurs effusions poétiques, célébrant leurs exploits et quelquefois leur mort; car on en a vu qui récitaient leurs vers en mourant de leurs blessures et en regardant leur sang couler, comme les anciens Scandinaves. Leurs instituteurs, qui jadis s'efforçaient de réprimer les écarts de leur imagination orageuse, ont, au contraire, profité de cette imagination pour les amener à la défense de la patrie. Plusieurs se sont offerts eux-mêmes pour guider leurs élèves, et l'on a vu des professeurs sortir de l'auditoire pour joindre l'armée. Leurs préjugés, leurs haines nationales se sont usés, quoi que l'on en dise, à mesure qu'ils ont mieux connu leurs adversaires en les combattant. Ils ont vu dans nos armées des hommes qu'une obéissance honorable entraînait dans des expéditions qu'ils blâmaient eux-mêmes; ils ont admiré le courage qui s'anime à la vue de l'ennemi, même quand la raison gémit sur des entreprises inutiles; ils ont accueilli beaucoup de nos idées, compati à beaucoup de nos malheurs.

Un esprit militaire ainsi contracté, doit être différent de celui que produisent, dans les temps ordinaires, la subordination muette et la discipline passive. Ces innombrables volontaires de tous les états, de tous les rangs, armés spontanément, à leurs frais, avaient porté dans la vie guerrière le sentiment de leur indépendance; ils ont rapporté dans la vie civile le sentiment des droits qu'ils méritent d'exercer; ils saisissent les idées de liberté politique avec la même chaleur avec laquelle ils avaient embrassé celles de l'affranchissement national. Il faut se hâter de donner une direction légale à l'activité qui les tourmente; il faut les préserver, par une pratique libérale et sage, de ces théories vagues, plus séduisantes encore pour eux que pour nous, parce

Digitized by Google

que n'étant avertis par aucune expérience, ils calculent d'autant moins les résultats. Il faut enfin leur assigner dans l'ordre social une place qui les contente, et qui, en les satisfaisant, les calme et les modère.

(*La suite au numéro prochain.*)

B. DE CONSTANT.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(IIIe. article.)

Loi sur les élections.

Je me proposais de rendre un compte détaillé de la discussion sur les élections, et d'analyser par ordre les opinions de chaque orateur.

Mais cette loi est tellement importante, il est si désirable que par elle une grande masse à la fois nationale et propriétaire, se voie investie du droit d'élection, droit qui est resté jusqu'à ce jour complètement illusoire pour la plus grande partie du peuple français, que je crois plus utile de présenter des réflexions sur le fonds de la loi, (1) et sur son principe, que d'extraire une foule de discours; il me tarde d'ailleurs de traiter aussi de la loi sur la liberté individuelle, loi non moins essentielle, et sur laquelle ma franchise sera la même.

Pour prouver néanmoins mon impartialité, je vais rapporter en abrégé ce que les antagonistes du projet de loi on dit de plus fort, et je crois qu'on reconnaîtra que je n'ai ni supprimé, ni défiguré leurs raisonnemens.

A les en croire, « ce projet de loi restreint à un trop « petit nombre les Français qui participeront désormais

(1) Je voulais d'abord citer en note chaque orateur dont j'ai rapporté des phrases; mais ces citations auraient forcé le lecteur à s'interrompre perpétuellement pour les consulter. Je me borne donc à déclarer qu'il n'y a pas une de ces phrases qui ne soit extraite, mot pour mot, du *Moniteur*, à dater du 26 décembre 1816.

Digitized by Google

» au droit d'élire. Quatre millions neuf cent mille ci-
» toyens se verront dépouillés de ce droit précieux; la
» charte l'avait consacré et avait pourvu à son exercice,
» en permettant deux degrés d'élection. Par le premier
» degré, la masse de la nation participait au choix de
» ses mandataires; mais le projet tend à former d'une
» seule classe, payant de 3 à 700 francs, une aristo-
» cratie composée en partie de paysans, et en partie
» de bourgeois. Cette classe, qui s'élève à plus de la
» moitié des contribuables, ayant toujours la majorité
» dans les colléges électoraux, fera tout, dirigera tout,
» élira tout.

» La charte a considéré la fortune comme une garan-
» tie nécessaire pour l'exercice des droits politiques, et
» l'influence de la fortune sera détruite; car les riches,
» qui payent plus de 700 francs de contribution, seront
» en minorité. Ces riches auraient pu trouver dans la
» classe des citoyens qui payent des contributions de
» moins de 300 francs des auxiliaires, à l'aide desquels
» on aurait vu se rétablir l'équilibre; mais le projet de
» loi sacrifie tout à la classe intermédiaire, qui a peu de
» chose à perdre ou à conserver. L'opinion de cette
» classe dominera seule, et fera prévaloir les intérêts
» nouveaux sur les intérêts anciens. Voulez-vous la
» garantie de la propriété? N'admettez pour les élec-
» teurs que les plus imposés de chaque département.
» Voulez-vous les principes du gouvernement re-
» présentatif? Ne refusez pas de laisser la nation in-
» tervenir dans les élections, au moins d'une manière
» indirecte.

» Le projet entraînerait des difficultés de détail insur-
» montables, et des disproportions monstrueuses; l'on
» ne saurait comment réunir les électeurs, ni comment
» maintenir l'ordre dans leurs réunions. Ici on aurait
» quinze mille individus à rassembler; là cinquante ou
» soixante : ceux des campagnes ne se rendraient pas au
» chef-lieu; ceux du chef-lieu profiteraient de l'absence
» de ceux des campagnes. L'inégalité de la représenta-
» tion serait portée à un excès déplorable. Dans tel
» département, 150 électeurs nommeraient deux dé-
» putés; dans tel autre, 20,000 n'en pourraient nommer
» que huit. Mieux vaut revenir aux colléges électoraux,
» bien qu'ils soient de la création de Bonaparte. Ils n'a-
» vaient point fait de mauvais choix en 1814, puisque

Digitized by Google

» l'assemblée de 1814 a rappelé son roi ; ils en avaient » fait de meilleurs encore en 1815. »

Pour apprécier cette série d'argumens, il faut séparer ceux qui se dirigent contre le fonds du projet de loi, d'avec ceux qui ne se portent que sur des détails d'exécution.

Les premiers, destinés à attaquer la loi dans sa base, reposent sur deux idées qui d'abord sembleraient incompatibles, et que je ne veux pas essayer de concilier, de peur de démontrer qu'elles sont inconciliables ; car alors on me reprocherait d'inculper ces intentions, tandis que mon seul but est d'établir des principes.

La première de ces idées, c'est qu'il ne faut pas priver les citoyens qui ne payent pas 300 francs d'impositions de toute participation, même indirecte, à la nomination de leurs députés.

Mais commençons par examiner quelle était l'étendue et la réalité de cette participation dans l'état actuel de nos colléges électoraux ; nous examinerons ensuite quelle peut être cette même étendue et cette même réalité, dans tout système qui divise l'élection en deux degrés.

Dans notre législation présente, le droit qu'on regrette pour le peuple, en quoi consistait-il? il consistait à nommer des hommes chargés d'en nommer d'autres, et qui, dès l'instant qu'ils étaient revêtus de la qualité d'électeurs, se trouvaient immédiatement, et pour la vie, séparés de ceux qui leur avaient conféré cette dignité. Ce droit consistait donc à créer une aristocratie viagère qui, loin d'être un lien entre la représentation et le peuple, était au contraire une barrière, un mur de séparation entre le peuple et la représentation ; car, une fois les colléges électoraux formés, le reste de la nation ne pouvait plus avoir d'influence sur le choix des députés.

Si l'on compare ce système avec celui qu'introduit la loi nouvelle, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le premier ne conférait qu'un droit illusoire. Le seul résultat réel de ce droit était de confier à 16 ou 20 mille individus l'élection de nos mandataires, tandis que le projet de loi qu'on propose remet ce choix à cent mille citoyens, et que les réunions de ces cent mille proprié-

Digitized by Google

taires, dans les divers départemens, différeront encore des anciens colléges électoraux en ce point essentiel, qu'elles ne formeront point une classe à part et permanente dans sa très-grande majorité, mais que l'enceinte électorale sera désormais ouverte à tous ceux qui acquerront la contribution requise; de sorte que toute augmentation de fortune, toute spéculation légitime, tout effort d'industrie heureuse, toute économie sage et prolongée, confèreront de droit à tout Français une part véritable et positive à l'exercice du droit le plus précieux dans un état représentatif.

Dira-t-on qu'on pouvait donner aux colléges électoraux une organisation meilleure, ne pas les faire à vie, les renouveler plus souvent?

Je réponds que l'inconvénient de réduire une grande partie, les quatre cinquièmes de ceux qui, par le projet de loi, votent directement pour le choix des députés, à ne voter que pour des nominations d'électeurs, subsisterait toujours. De l'aveu même des antagonistes du projet, le droit d'élire les députés ne peut s'accorder qu'à ceux qui payent 300 francs de contribution. En conséquence, pour augmenter le nombre qui concourrait à des nominations illusoires, on propose de restreindre celui qui doit concourir à des nominations réelles; il n'y a pas moyen d'obscurcir la question. Si vous établissez deux degrés d'élection, vous aurez plus de suffrage pour créer des électeurs; mais vous en aurez moins pour créer des députés.

Or, créer des électeurs, est-ce participer aux avantages du gouvernement représentatif? Est-ce exercer les droits que ce gouvernement garantit aux citoyens? Non, c'est conférer à d'autres le droit d'exercer ces droits. Les seuls citoyens, dans un pareil système, sont les électeurs; le reste de la nation est déshérité : et qu'on ne dise pas qu'elle se déshérite volontairement : certes, elle y est forcée, quand la loi ne lui laisse l'option que de nommer les électeurs ou de ne nommer personne.

Il vaut donc beaucoup mieux accorder à cent mille hommes une participation directe, active, réelle, à la nomination des mandataires d'un peuple, que de faire de cette participation un monopole pour seize ou vingt mille, sous prétexte de conserver à un, ou à deux, ou même, si l'on veut adopter le calcul d'un des opposans au projet de loi, à quatre millions, une participation in-

Digitized by Google

directe, inactive, chimérique, et qui se borne toujours à une vaine cérémonie.

L'élection directe constitue seule le vrai système représentatif.

Quand des citoyens sont appelés à nommer leurs députés, ils savent quelles fonctions ces députés auront à remplir. Ils ont un terme de comparaison précis et clair entre le but qu'ils désirent atteindre, et les qualités requises pour que ce but soit atteint. Ils jugent en conséquence de l'aptitude des candidats, de leurs lumières, de leur intérêt au bien public, de leur zèle, et de leur indépendance. Ils mettent eux-mêmes un grand intérêt aux nominations, parce qu'à leur résultat se lie l'espoir de se voir appuyés, défendus, préservés d'impôts excessifs, protégés contre l'arbitraire.

Mais quand ces citoyens ne sont appelés qu'à nommer des électeurs, c'est-à-dire, des hommes qui en nomment d'autres, le même interêt n'existe pas. Ces électeurs, après avoir en dix jours donné leurs suffrages, rentrent dans leur nullité, ne pouvant faire de bien à personne, embrasser la cause de personne. Le peuple ne peut donc mettre, à choisir des électeurs, la même importance qu'à choisir des députés. Le résultat du premier choix n'est point décisif. Nul arrondissement ne sait si la nomination des représentans sera seulement modifiée par la fraction électorale, au choix de laquelle il aura concouru. Cette nomination d'électeurs est un détour, une filière qui cache le but aux regards, et qui refroidit l'esprit public.

D'un autre côté, des colléges électoraux, peu nombreux, dénaturent aussi les effets de l'élection. Les gouvernemens dans lesquels le peuple est de quelque chose, seraient le triomphe de la médiocrité, sans une sorte d'électricité morale, dont la nature a doué les hommes, comme pour assurer l'empire des qualités distinguées. Plus les assemblées sont nombreuses, plus cette électricité est puissante : et, comme lorsqu'il est question d'élire, il est utile qu'elle dirige les choix, les assemblées qui élisent doivent être aussi nombreuses que cela est compatible avec le bon ordre.

Les hommes ordinaires ne sont justes que lorsqu'ils sont entraînés; ils ne sont entraînés que lorsque, réunis en grand nombre, ils réagissent les uns sur les autres.

Digitized by Google

On n'attire les regards de quelques milliers de citoyens que par des titres positifs, une opulence noblement employée, une industrie utile à plusieurs classes, une réputation étendue. Mais des relations domestiques, des relations de cotterie accaparent la majorité dans un collége nombreux (1). Pour être nommé par le peuple, il faut avoir des partisans placés au-delà des alentours ordinaires, et par conséquent un mérite connu : pour être choisi par quelques électeurs, il suffit de n'avoir point d'ennemi, c'est-à-dire, il suffit des qualités négatives.

L'élection directe, en faveur de laquelle déposent toutes les vraisemblances de la théorie, tous les témoignages de la pratique, tous les écrivains anciens, (2) toutes les expériences modernes; l'élection directe qui, en Amérique et en Angleterre, va toujours chercher les grands propriétaires et les hommes distingués; cette élection, enfin, consacrée par les deux plus profonds publicistes de l'Europe éclairée, Machiavel et Montesquieu, peut seule établir un lien continuel, un lien plus ou moins étroit entre les chefs de l'état et la masse des citoyens; (3) elle seule peut investir la représentation nationale d'une force véritable, et lui donner dans l'opinion des racines profondes.

Sans doute le nombre des électeurs qu'admet le pro-

(1) On me dira que, dans plusieurs départemens, les électeurs seront en très-petit nombre. C'est un inconvénient inhérent à l'état présent des choses. Au moins ce nombre ne sera pas limité; il pourra s'accroître par l'accroissement de l'aisance nationale, suite infaillible de la liberté. D'ailleurs, on convient, et même on objecte que, dans beaucoup d'autres départemens, les assemblées seront très-nombreuses. Profitons donc de ce qui est, en attendant ce qui n'est pas encore. Que si l'on prétend qu'en descendant au-dessous de 300 fr., on augmenterait immédiatement le nombre des électeurs, on trouvera tout à l'heure ma réponse.

(2) Je suis obligé de supprimer les preuves et d'abréger les réflexions; mais j'ose renvoyer le lecteur à l'ouvrage que j'ai publié en 1814 et 1815, sur les Constitutions et les Garanties. Tous les avantages de l'élection directe y sont, je le crois, démontrés.

(3) Voy. M. Necker, dans ses dernières vues, ouvrage à la fois courageux, éloquent et profond, que nos apprentifs en liberté devraient lire au lieu d'en attaquer l'auteur. Il continue ainsi : Vous détruisez cette relation, soit en ôtant au peuple son droit, *soit en changeant ce droit en un semblant, en une simple fiction.* Dans le même ouvrage, il a combattu l'institution des listes d'éligibles, avec des raisonnemens auxquels il est impossible de répondre; et tous ces raisonnemens, que malheureusement je ne puis rapporter faute de place, s'appliquent aux nominations d'électeurs.

Digitized by Google

jet de loi est encore très-restreint : je conviens volontiers qu'il est fâcheux que dans une nation de vingt-six millions d'hommes, cent mille seulement soient électeurs. J'ai exprimé ailleurs mon opinion sur les conditions de propriété que le corps social peut et doit exiger de ses membres pour l'exercice des droits politiques. Tout homme qui possède un revenu, tel qu'il puisse subsister sans être aux gages d'un autre, devrait jouir de ces droits, et le paiement de 300 francs de contributions directes, suppose incontestablement un revenu trop élevé. Mais on ne peut en accuser le projet de loi ; la charte est notre règle ; elle ne peut être modifiée. Les antagonistes du projet le reconnaissent avec nous, et eux sur-tout auraient mauvaise grâce s'ils voulaient s'en plaindre ; car c'est la faute de quelques-uns d'entre eux, si le gouvernement, qui avait admis l'année dernière la possibilité des améliorations, a dû craindre qu'on ne s'en servit pour tout détruire, et s'est vu contraint à y renoncer.

La charte ayant donc prononcé que nul citoyen qui ne paye pas 300 francs de contribution ne peut concourir au choix des députés, le projet de loi, soumis à cette règle, contient ce qu'elle admet de meilleur, de plus libéral, de plus populaire.

Par ce système, l'élection partira, pour la première fois en France, d'une source vraiment nationale, et, bien que les propriétaires qui ne payent pas 300 francs de contribution puissent s'affliger de ce qu'une barrière souvent imperceptible les privera momentanément de la plénitude de leurs droits, ils participeront eux-mêmes bien plus aux avantages du gouvernement représentatif, en trouvant dans leurs amis, dans leurs parens, dans leurs égaux, des électeurs de droit, à qui personne ne pourra contester cette qualité, qu'ils n'y participeraient si, d'une part, ils avaient la faculté trompeuse d'inscrire quelques noms d'électeurs sur une liste ; et si, de l'autre part, la distance entre eux et les électeurs était bien plus grande, et le nombre de ces derniers bien plus resserré.

Il ne faut pas croire que les bienfaits du système représentatif disparaissent entièrement pour ceux qui n'en exercent pas toutes les prérogatives, quand ces prérogatives sont exercées par une classe très-voisine d'eux. Il n'y aura point entre les propriétaires qui payent

Digitized by Google

300 francs de contribution, et ceux dont les contributions seront moins élevées, une ligne de démarcation qui rende leurs intérêts différens. Les petits propriétaires, et même les non-propriétaires, dans les bourgs, les villages, les hameaux, seront unis par des relations de famille avec beaucoup de propriétaires payant 300 fr.; ils auront la perspective d'entrer peut-être eux-mêmes un jour dans cette classe. Ainsi la barrière ne sera point durable, et les intérêts seront identiques.

Le contraire aurait lieu, si l'on adoptait la proposition de déclarer électeurs les plus imposés : c'est la seconde idée mise en avant par les antagonistes du projet de loi. La richesse forme autour d'elle-même une enceinte bien plus impénétrable que la médiocrité de fortune, et l'on peut affirmer que les imposés, constitués exclusivement en corps électoral, composeraient une aristocratie invincible et permanente.

Cependant par une bizarrerie singulière, les mêmes orateurs qui réclamaient les droits du peuple, ont invoqué ensuite tout à coup l'olygarchie des plus imposés, sautant de la sorte, avec une agilité merveilleuse, des propriétaires aux riches, et par-dessus la nation.

Comment expliquer cette évolution étrange ? Ils nous l'expliquent.

« En descendant, nous disent-ils, au-dessous des » imposés à 300 francs, on aurait admis les hommes qui, » exerçant une industrie, ou s'aidant de leur travail, » sont les auxiliaires naturels des grandes propriétés et » des grandes fortunes, ce qui aurait atteint le but qu'on » se propose ; puisque c'est dans la fortune qu'on cher- » che des garanties ». (J'observe en passant l'emploi d'un mot pour un autre ; changement qui ne laisserait pas que d'avoir d'importantes conséquences. La charte ne cherche point des garanties dans la fortune, mais dans la propriété, et c'est pour cela que le système électoral doit favoriser non les riches exclusivement, mais les propriétaires).

Je reprends le raisonnement que j'ai cité, et la question me devient claire.

Ce ne sont plus les droits du peuple qu'on fait valoir; c'est l'appui que la dépendance du peuple pourra donner à une classe particulière; appui qu'on n'espère pas trouver parmi les citoyens payant 300 francs.

La question se réduit donc à ces termes :

Digitized by Google

Voulez-vous qu'une seule classe, aidée d'une clientelle nombreuse et obéissante, dirige les élections dans son sens, dans ses intérêts, dans ses souvenirs, dans ses ressentimens, peut-être? ou voulez-vous, sans exclure cette classe, car elle est comprise dans les imposés à 300 francs, mais en la séparant d'auxiliaires aveugles et d'instrumens passifs, que tous les propriétaires payant au-dessus de 300 francs d'impôts soient admis à choisir leurs mandataires et leurs organes?

Je dis tous les propriétaires; car dans le système représentatif, ce que fait la majorité est reconnu pour l'ouvrage de l'ensemble. Or, par un aveu très-louable dans sa naïveté, les adversaires du projet déclarent en propres termes que les citoyens payant de 3 à 700 francs forment la majorité des contribuables admis à voter.

« En adoptant la loi proposée, dit le premier orateur » qui ait parlé contre le projet, vous donnez à la classe » des payans de 3 à 700 francs, le droit de tout faire, » de tout diriger, de tout élire. Ces imposés de 3 à » 700 francs forment plus de la moitié de ce que, dans » le projet, on appelle des électeurs (1) ».

Mais si je ne me trompe, plus de la moitié et la majorité, c'est chose identique. Il s'ensuit que ce que l'on reproche au projet, c'est de faire que la majorité de ceux que la charte appelle à concourir à l'élection, ait par l'élection, l'influence que la majorité doit avoir. Singulier reproche! Si j'avais eu l'honneur d'être député, j'aurais prononcé les mêmes paroles.

Mais ces imposés de 3 à 700 francs composent la classe intermédiaire, et cette classe intermédiaire inspire aux ennemis du projet de loi un effroi qu'ils ne sauraient déguiser. Cet effroi leur dicte des aveux bien précieux à recueillir. Je m'appuyerai donc de leurs aveux mêmes.

Nous avons vu qu'ils reconnaissaient que cette classe intermédiaire formait la majorité des contribuables.

Ils reconnaissent de plus, « que dans cette classe in» termédiaire, dans ces électeurs à 300 francs, classe » prédestinée, se trouvent concentrés tous les intérêts » nés pendant nos discordes civiles ».

Ne nous effrayons pas du mot d'intérêts nés pendant les discordes civiles; il ne signifie autre chose sinon les

(1) Moniteur du 27 décembre.

Digitized by Google

intérêts nés pendant les vingt-sept années qui viennent de s'écouler. Ces intérêts nés pendant nos discordes, ne sont point nés de nos discordes : ils sont nés au contraire des transactions qui ont eu lieu, des portions d'ordre social conservées ou rétablies, enfin, de tout ce qui a été sanctionné par les lois, malgré nos discordes, et souvent pour les apaiser ou les finir. Ces intérêts sont tous en faveur de nos institutions actuelles, qui les garantissent, et l'identité des intérêts avec les institutions est le meilleur gage du repos, comme l'opposition de ces deux choses est la cause la plus infaillible des bouleversemens.

Voilà déjà deux faits reconnus, et de ces deux faits en résulte un troisième, très-heureux, très-important : C'est que la majorité de la France est pour les intérêts actuels, puisque la classe intermédiaire forme la majorité des contribuables, et que cette classe est dévouée aux intérêts actuels. Puissent ceux qui nous l'ont dit, le croire autant que nous !

Ce n'est pas tout.

« Dans la classe intermédiaire, continuent les oppo-» sans au projet de loi, se trouvent l'éducation, l'ha-» bitude des affaires, l'habileté dans le commerce et l'in-» dustrie, l'aptitude à toutes les professions utiles. Là, » est l'esprit d'action et de force, l'énergie qui donne la » vie et le mouvement aux Etats ; là, est le centre des » lumières ». Je n'ajoute pas un mot à ce panégyrique, et je rapporterai bientôt les phrases destinées à en affaiblir l'impression ; mais auparavant, je m'arrête et je demande quel est le but qu'un système d'élection doit se proposer ?

C'est 1°. que le plus grand nombre possible de propriétaires concoure à l'opération d'élire, et que la majorité décide des résultats. Or, d'après les aveux que j'ai cités, ce premier but se trouve atteint, car tous les propriétaires admis par la charte sont électeurs, de droit ; et si la classe intermédiaire décide des choix, ce ne sera qu'en conséquence de sa qualité de majorité, c'est-à-dire conformément à tous les principes du gouvernement représentatif.

2°. Une loi d'élection doit avoir pour but, de faire que tous les intérêts qui ont créé les institutions qu'on veut conserver, intérêts sur lesquels ces institutions re-

Digitized by Google

posent, soient représentées. Or, on a reconnu que la classe intermédiaire représentait ces intérêts.

3°. Enfin, une loi d'élection doit appeler à l'exercice de ce droit important, les hommes qui, en réunissant les qualités requises, ont de plus, l'éducation, les lumières, l'habitude des affaires, l'aptitude à tout. On vient de nous dire que la classe intermédiaire possédait toutes ces choses.

« Mais, continue-t-on, là aussi se trouve le centre » de la turbulence, de l'agitation, de l'ambition et de » l'intrigue, sa constante auxiliaire ».

Est-ce sérieusement qu'on dirige contre la classe intermédiaire ces accusations? Quoi! la turbulence n'est pas plutôt l'appanage des classes inférieures! l'ambition et l'intrigue celui des classes supérieures! quoi! ce n'est plus parmi les prolétaires que les factions prennent des instrumens, et parmi les riches qu'elles choisissent leurs chefs?

Je ne veux pas abuser de mes avantages, et j'écarte l'histoire qui m'offre d'innombrables faits. Mais en 1815 et jusqu'au 5 septembre 1816, la pauvre classe intermédiaire ne jouait pas un rôle brillant. N'y a-t-il point eu de turbulence, point de soulèvemens, point d'actes illégaux, point de violences extra-judiciaires, point d'ambition, point d'intrigues? Ce n'est pas seulement ce que nous avons lu qu'on veut nous faire oublier, c'est ce que nous avons vu et souffert.

On a été jusqu'à dire « que des députés nommés par » des électeurs à 300 fr., auraient peu de chose à per- » dre et peu de chose à conserver. » Ne sait-on donc pas que ce sont les propriétaires de fortunes médiocres qui ont le plus d'intérêt à ne rien perdre, parce que peu les ruine, et le plus d'intérêt à tout conserver, parce que rien n'est réparable. La pauvreté a trop peu à perdre, mais la richesse peut trop risquer. Dans la médiocrité, dans la classe intermédiaire, est éminemment l'intérêt de la conservation, et par là même de l'ordre.

On a dit encore : « Si la classe au-dessous de 300 fr. » est appelée à concourir à la nomination des électeurs, » cette classe, attachée aux grands propriétaires, for- » mera le contrepoids. » Quel contrepoids veut-on former? quel équilibre veut-on établir? Ce n'est pas, je pense, celui des hommes ennemis de ce qui existe, contre les hommes amis de ce qui existe; je craindrais

Digitized by Google

de le croire. Mais un orateur du même côté semble toutefois le dire en termes clairs. « Les hautes classes » conservent une aversion pour les *systèmes* qui tiennent » aux idées de la révolution ; la classe inférieure les a » abandonnés. Dans la classe intermédiaire, ils ont étendu » leurs racines. »

Sont-ce donc les hautes et les basses classes que vous voulez enrégimenter contre la classe intermédiaire ? Ah ! vous n'avez pas senti ce que vous proposiez ; car ce que vous proposez n'est autre chose, à votre insu, qu'un moyen de guerre civile.

Sans doute il faut un équilibre, il faut une opposition, il faut des contrepoids dans tout gouvernement représentatif ; mais cet équilibre, ces contrepoids, cette opposition doivent être fondés sur l'amour de la liberté, et non sur la haine des institutions.

Je crois avoir exposé avec précision et vérité le principe du projet de loi, et réfuté les objections destinées à le combattre. Jamais je n'ai rien écrit avec une conviction plus profonde. L'adoption de ce projet va donner une base large et nationale au système représentatif ; elle assurera le maintien de nos institutions, en confiant le choix des députés à la majorité des Français indépendans par leur fortune, intéressés aux institutions et éclairés sur leurs intérêts ; car, il faut le dire, jamais loi ne fut plus populaire, et c'est une nouvelle preuve de l'instinct admirable de ce peuple, que son assentiment à une proposition qui semble priver une partie de lui-même d'un droit qui, tout illusoire, pouvait néanmoins flatter sa vanité.

Le rejet du projet de loi nous aurait replongé dans un inextricable chaos, aurait renouvelé l'existence de colléges électoraux incomplets, et nécessité par là la continuation de ces adjonctions arbitraires, subversives du système représentatif, puisqu'elles confèrent la qualité d'électeurs à des hommes qui n'ont ni les conditions requises, ni une mission de leurs concitoyens pour y suppléer. De la sorte serait revenue l'époque de ces simulacres d'élections où ni la nation, ni ses intérêts n'étaient représentés ; le véritable droit d'élection eut été restreint à une petite minorité, et en accordant au grand nombre une faculté chimérique, l'ont eût offert des instrumens aux factions, qui s'emparent de tout, sous la seule con-

Digitized by Google

dition que ce dont elles s'emparent ne soit pas national.

Je vais maintenant examiner très-brièvement quelques reproches de détails adressés à la loi, et parler des amendemens qui ont été adoptés. Mais, je le répète, les difficultés d'exécution ne sauraient balancer l'utilité du principe. Ces difficultés s'applaniront par l'usage; on découvrira graduellement les meilleurs moyens d'y parvenir. Quand la base est solide, les améliorations sont faciles.

On a dit que les *électeurs ne viendraient pas*. Je remarquerai d'abord, avec un défenseur du projet, qu'il n'est pas permis d'effacer un droit, sous prétexte que celui à qui ce droit appartient n'en fait pas de cas et ne voudra pas en faire usage. Mais j'oserai dire ensuite que les électeurs viendront, quand ils verront que leur suffrage ne sera pas une forme vaine et illusoire, quand l'expérience les aura convaincus que de leur zèle dépendent la sage modération des impôts et le maintien des libertés individuelles; ils viendront, quand ils verront qu'on les compte vraiment pour des citoyens. Je l'affirme, le temps n'est pas loin où l'électeur qui négligerait son devoir rougirait aux yeux de ses alentours, dont il aurait pour sa part compromis les intérêts. La jouissance de la liberté apprend bien vîte à l'homme à mettre du prix à ses droits.

Je dirai de plus que si quelquefois quelques-uns ne venaient pas, c'est qu'il n'aura pas été indispensable qu'ils vinssent. Si, dans les temps calmes, leur assiduité se relâchait, le danger de cette négligence momentanée ne serait pas grand: cette négligence même serait une preuve de bien-être. Le malheur rend l'homme actif; il ne néglige aucun moyen d'y porter remède.

J'ajouterai une considération. L'hypothèse que beaucoup d'électeurs à 300 fr. n'assisteront pas aux assemblées, aurait dû, ce me semble, réconcilier avec le projet de loi ceux qui le repoussent. Ne se plaignaient-ils pas tout-à-l'heure de ce que ces électeurs formaient la majorité et l'emportaient par là sur les riches? Mais s'il n'en vient qu'un petit nombre, l'équilibre que l'on désirait sera rétabli. Je ne concilie pas cette sollicitude qui s'inquiète de leur absence, avec la répugnance qu'on témoignait pour leur admission. Se pourrait-il (je suis loin de hazarder cette conjecture), mais se pourrait-il qu'on

Digitized by Google

assure qu'ils ne viendront pas, seulement pour décréditer la loi, et parce qu'on a peur qu'ils ne viennent?

On ne saura pas où les loger. Mais dans les départemens où il n'y a point de grandes villes, les électeurs ne sont pas très-nombreux; dans les départemens où les électeurs sont nombreux, il y a de grandes villes: où est donc la difficulté?

Des rassemblemens de plusieurs milliers d'hommes seront tumultueux. On les subdivisera, la loi y a pourvu.

Quatre-vingts électeurs nommeront deux députés; quinze ou vingt mille n'en nommeront que huit. Le nombre proportionnel n'est point aussi important qu'on le suppose. Il faut un député pour qu'il soit l'organe d'un département quelconque, il n'en faut pas un nombre proportionnel pour qu'un département vingt fois plus nombreux ait ses organes, sans cela vous arriveriez à un résultat absurde. Nul département ne peut avoir moins d'un député. Mais si quatre-vingts électeurs doivent en avoir un, la proportion exigerait que quinze ou vingt mille en eussent deux cent cinquante ou trois cents. Que les élections soient libres, que la représentation soit indépendante, une voix courageuse ne restera pas sans influence. J'ai vu M. Fox, représentant le bourg de Kirkwal, balancer M. Pitt, comme quand il représentait Westminster.

Je ne dis ceci que relativement au nombre proportionnel, et nullement avec l'idée que le grand nombre des députés ne soit pas désirable; mais la Charte prononce, il n'y faut rien changer, je l'ai dit plus haut; nous risquerions d'y voir changer trop. Sachons profiter de ce que nous avons, puisque nous ne pouvons, sans danger, en demander davantage.

Deux amendemens ont été adoptés; le premier, relatif à la nomination du bureau, et qui était d'une nécessité évidente; l'autre, consacrant le principe que les députés n'auront point d'indemnités. J'avais énoncé ce désir il y a deux ans (1). Le non-payement des députés garantit leur indépendance; les payer ne serait point leur donner un intérêt de plus à bien remplir leurs fonctions: ce serait les intéresser à s'y conserver.

Un troisième amendement a été proposé et rejeté, celui d'obliger les députés qui accepteraient du gouvernement

(1) Réflexions sur les constitutions et les garanties, pag. 65.

Digitized by Google

des fonctions amovibles, à se faire réélire par leurs commettans. Cet amendement est conforme aux principes; il est bon que les ministres et d'autres agens de la couronne siégent dans les chambres, je l'ai prouvé ailleurs (1). Mais un député qui accepte une place, postérieurement à sa nomination, change de position personnelle; il n'est plus l'homme que le peuple avait élu; il est juste que le peuple dise s'il a confiance dans l'homme nouveau.

Au reste, le rejet de cet amendement ne détruit point le mérite des autres dispositions de la loi, mérite incontestable, mérite permanent, tandis que les imperfections peuvent n'être que passagères. Que le bien se fasse; le mieux viendra. B. DE CONSTANT.

(1) Réflexions sur les constitutions et les garanties, pag. 57.

ANNONCES ET NOTICES.

La Novice de Saint-Dominique, roman traduit de l'anglais, de miss Owenson (lady Morgan) par madame de R. Quatre vol. in-12. Prix : 9 fr. Chez Nicole, rue de Seine, n°. 12.

Les ouvrages précédens de lady Morgan, et particulièrement *le Missionnaire*, inspirent naturellement le désir de lire cette nouvelle production; les personnes qui connaissent l'esprit original et la brillante imagination de l'auteur, éprouveront ce désir plus vivement encore. Nous nous proposons de rendre compte très-prochainement de cet ouvrage.

Les douze Siècles, nouvelles françaises; par madame Elisabeth de Bon, ornées de 14 gravures et titres gravés. Deux vol. in-12. Prix : 9 fr., et 10 francs 50 c. par la poste. Chez Rosa, grande cour du Palais-Royal.

Tous les journaux ont annoncé à l'avance, avec éloge, ce nouvel ouvrage d'une femme qui nous a déjà donné la traduction de plusieurs romans anglais fort agréables, et tout récemment celle du *Devoir*. Ces nouvelles ont l'avantage de réunir au charme d'une aimable fiction, celui des souvenirs historiques les plus brillans qu'offrent les annales françaises.

ŒUVRES COMPLETTES DE VOLTAIRE,

Proposées par souscription.

Cette édition, qui sera aussi complète et plus correcte que celle de *Kehl* ou de *Beaumarchais*, ne s'élevera qu'à *douze volumes* in-8°. Pour réduire à ce point *soixante-dix volumes*, on a eu recours à des

Digitized by Google

procédés typographiques nouveaux encore en France, mais extrêmement simples, car ils se bornent à augmenter dans chaque volume le nombre des pages, dans chaque page le nombre des lignes, et dans chaque ligne le nombre des lettres. C'est aux Anglais que l'éditeur des *Œuvres de Voltaire* a emprunté cette idée. Rien n'est plus commun en Angleterre que des éditions semblables : elles ont l'avantage de mettre à la portée des moindres fortunes des ouvrages volumineux, et en diminuant leur masse, elle en rendent le transport plus facile. On cite entre autres, avec éloge, les *Œuvres de Shakespeare réduites à un seul volume*, tandis qu'elles en occupent *dix* ou *douze* dans les éditions ordinaires.

Nous ne doutons pas, d'après le modèle que nous avons sous les yeux, que l'éditeur français ne réussisse aussi bien dans la réduction des *Œuvres de Voltaire*. Le choix du papier, qui était une chose très-importante dans une pareille entreprise, ne laisse rien à désirer; des caractères ont été fondus exprès, et ils sont assez gros pour que des vues mêmes affaiblies n'en soient point fatiguées.

M. Auger, membre de l'Académie française, s'est chargé de donner ses soins à cette édition, tant pour placer les *additions* en leur lieu, que pour épurer le texte très-incorrect de l'édition de *Kehl*.

La distribution des matières s'est prêtée parfaitement à la division des douze volumes. Elle a été arrêtée ainsi qu'il suit :

Tomes I et II, Vie de Voltaire, Théâtre. — III, Poésie. — IV, Histoire générale. — V, Histoire particulière. — VI et VII, Philosophie. — VIII, Littérature. — IX, X, XI et XII, Correspondance. — Un portrait de Voltaire, qui n'est pas terminé, sera délivré avec un des premiers volumes.

L'édition paraîtra volume à volume et de mois en mois. Le premier volume, qui est sous presse, sera mis en vente à la fin de janvier.

Le prix de chaque volume sera, pour les souscripteurs, de 12 fr., en papier ordinaire, et de 24 fr. en papier vélin satiné. La souscription entière, celle dont le bénéfice doit s'étendre à tous les volumes, restera ouverte jusqu'au 1er février, époque où aura paru le premier volume. Après cette époque et jusqu'au 1er avril, les personnes qui souscriront, jouiront des prix de *souscription* pour les volumes à paraître; mais elles paieront les volumes déjà mis en vente, savoir : chaque volume en papier ordinaire, 15 fr., et en papier vélin, 30 fr. Passé le 1er avril, toute *souscription* sera fermée (On ne paye rien d'avance.) On souscrit à Paris, chez Th. Desoer, libraire, rue Christine, n°. 2; et à Liége, chez J. F. Desoer, imprimeur-libraire.

AVIS.

M. Saint-Aubin ouvrira, lundi 18 janvier, son cours sur le système agricole, manufacturier et commercial de l'Angleterre.

Ce cours, semblable à celui sur le système financier du même pays qui vient d'être terminé, sera composé de douze leçons qui auront lieu les lundi et jeudi à huit heures et demie précises du soir, dans une des salles de M. Galignani, rue Vivienne, n. 18, où l'on souscrit.

Dans les discours d'ouverture seront développés les intérêts et rapports politiques et commerciaux qui rattachent nécessairement, et *avec des avantages réciproques*, au grand système continental européen, l'Angleterre considérée comme pays insulaire, comme nation commerçante, et comme puissance maritime du premier ordre.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 25 JANVIER 1817.



LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ÉPITRE

A Monsieur A.-B. ROUX, *d'Aix.*

Au plus sémillant des Français,
A l'apôtre de l'inconstance,
Au Grétry de notre Provence,
Sagesse, plaisir et succès.
Au fond de son triste ermitage,
Un cénobite de vingt ans,
Pour vous rappeler vos sermens,
Accorde sa lyre sauvage.
Ingrat! ne vous souvient-il plus
Qu'en un coin obscur de la terre
Il existe un pauvre reclus
Auquel vous promîtes naguère
De consacrer quelques instans,
Lorsqu'aux approches de l'automne
De Thémis les graves enfans
Vont oublier près de Pomone
Et leurs procès et leurs cliens?
Que vous trompiez votre maîtresse
Vingt fois par jour, à vous permis;
Mais on doit tenir la promesse

Digitized by Google

Que l'on a faite à ses amis.
Je suis un des vôtres, sans doute;
Venez donc combler mes désirs.
Puisse de nos futurs plaisirs
Le détail charmer votre route!
Le matin, le sac sur le dos,
Et ma *Minerve* (1) pour compagne,
Au peuple ailé de la campagne
Nous irons livrer mille assauts.
A la déesse de la chasse
Succède le dieu des festins;
Un bon repas que de ses mains
Mon Aglaé sert avec grâce,
Et nous restaure et nous délasse.
L'après-midi, lorsque Phébus
Embrasse le sein de Cybèle,
A l'ombre de myrthes touffus
Nous suivons le chantre d'Estelle;
Ou plutôt, charmant troubadour,
Vous me répétez sur la lyre
Ces airs que vous dicta l'Amour,
Où l'on croit que l'Amour soupire.
Le jour s'enfuit, et dans l'étang
Qui borne mon humble héritage,
Nous nous baignons jusqu'à l'instant
Où l'on se rassemble au village.
Là, nous trouvons près d'un tapis
Tous les notables du pays.
Du logis, où règne l'aisance,
Sans affecter un froid bon ton,
La maîtresse vers nous s'avance:
Elle nous propose un *boston*
Où, sans tirer à conséquence,
On jouera deux liards le jeton.
Puis on jase, on soupe à merveille;
Puis on se quitte avec regret,
Et ce qu'on avait fait la veille,
Le lendemain on le refait.
Gâté par le séjour des villes,
Si ces plaisirs simples, tranquilles,
N'ont rien qui puisse vous tenter,

(1) Chienne de chasse.

Digitized by Google

Partisans des fables antiques,
Nous aurons l'art de contenter
Vos chimères mythologiques.
Non loin de mes rustiques toits
S'élève une double colline,
Qu'on eût consacrée autrefois
Aux neuf filles de Mnémosine.
Dans le vallon, près du côteau,
On voit couler une fontaine,
Ou, pour mieux dire, un clair ruisseau,
Dont nous ferons notre Hypocrène.
Je n'y boirai pas cependant;
Car si Midas, selon la fable,
Dans le Pactole se baignant,
Lui donna le rare talent
De changer en or un vil sable;
Un docteur qui naguère a cru
Devoir analyser cette onde,
En la goûtant aurait bien pu
Lui communiquer la vertu
De m'envoyer dans l'autre monde.
Peuplons maintenant le vallon
D'après les païens, nos modèles;
Il nous y faut un Apollon,
Un Pégase et neuf jouvencelles.
Pour celles-ci, dans le canton
Je ferai chercher neuf pucelles;
Peut-être les trouvera-t-on.
Mon coursier, jeune, ardent et leste,
Pour servir la troupe céleste,
De Pégase prendra le nom.
Reste le maître du Parnasse:
Votre air, vos talens, votre voix,
La lyre, amante de vos doigts,
Vous désignent pour cette place.
Là-dessus je vous dis adieu.
Venez prendre le diadême.
Tout vous désire dans ce lieu:
Notre Parnasse attend son dieu,
Mon cœur attend celui qu'il aime.

Victor AUGIER.

Digitized by Google

ÉNIGME.

Nous sommes trois frères en France.
L'un de nous trois, selon certains savans,
En Grèce a reçu la naissance;
Mais on ne convient pas du temps.
Par droit d'extension, au défaut d'une absente,
Deux de nous réunis président aux forêts;
L'un des deux, mis avec excès,
Produit une voix moins sonnante;
Le troisième est plus usité,
Il règne à la fin de l'été.
Lecteur, si ta recherche est vaine,
Ne t'en prends pas à nous; ton désir curieux
Peut être satisfait sans peine:
Tu nous as tous trois sous les yeux.

(*Par* M. V....., *maître de pension.*)

CHARADE.

L'enfant qui règne à Cythère,
Aime à jouer mon premier;
S'il nous paraît débonnaire,
Alors il fait mon dernier.
Prends-y bien garde, bergère,
Car ses cruelles faveurs
Font mon entier aux jeunes cœurs.

(*Par Mademoiselle* V.....D.)

LOGOGRIPHE.

Je fais presqu'en tous lieux le tourment de l'enfance;
Est-on jeune? on m'oublie; est-on vieux? on m'encense.
Je porte dans mon sein mon ennemi mortel;
Il veut m'anéantir, et mon malheur est tel
Qu'en le perdant je perds presque toute existence.
Déjà de mes dix pieds huit sont en sa puissance.
Mais il m'en reste deux qui, dans le même sens,
L'un à l'autre accolés, seront pris pour deux cents.

Digitized by Google

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *Charte;* celui de la charade est *culbute;* et celui du logogriphe *café.*

ACROSTICHE

Proposé pour le 22 février prochain.

Plusieurs de nos abonnés nous ayant écrit pour nous exprimer le désir de voir le *Mercure* reprendre toutes les habitudes qu'il avait dans *son bon temps*, et nous prier de proposer, comme faisaient Marmontel et Laharpe, des *questions littéraires* ou *politiques*, voire même des *bouts-rimés* et des *acrostiches*, nous avons cru devoir répondre à leurs vœux. Nous commencerons donc par proposer un acrostiche sur le mot

WASHINGTON.

Nous nous empresserons de publier toutes les pièces de vers, dignes de l'impression, qui nous seront envoyées sur ce sujet. Il faut qu'elles soient adressées avant le 18 février au directeur du *Mercure.*

Digitized by Google

MIROIR DES MŒURS.

L'ERMITE EN PROVINCE.

UN DINER A BORDEAUX.

Quid verum atque dicens curo et rogo et omnis in hoc sum. (Hor., ép. 1re, liv. 1er.)

(Les mœurs, la vérité, voilà ce que j'observe.)
Traduct. de M. Daru.

J'ai débuté dans cette ville par me faire une véritable querelle avec Mad. Desparabès, à laquelle je suis recommandé, et dont j'ai cité le petit billet dans mon dernier discours; elle prétend « que j'ai pris au sérieux la plaisanterie qu'elle m'a faite; que les termes de jargon dont elle s'est servie en m'écrivant, ne sont point en usage dans la bonne compagnie de Bordeaux, où les femmes parlent avec autant d'élégance et de correction que *mes* Parisiennes. » Cette dame exige sur ce point une réparation entière: je ne puis, en conscience, la lui donner qu'avec restriction; car, plus d'une fois déjà, j'ai eu occasion de me convaincre qu'en effet une foule d'expressions locales se sont introduites dans le langage habituel des classes les plus élevées. Il est pourtant juste de convenir qu'elles se trouvent beaucoup plus fréquemment dans la bouche des hommes que dans celle des femmes, qui, pour la plupart, élevées à Paris, s'expriment avec élégance et sans le moindre accent.

Mad. Estelle Desparabès (je ne réponds pas de l'exactitude des noms propres) est une des femmes les meilleures, les plus spirituelles, les plus amusantes et les plus déraisonnables que j'ai rencontrées dans un royaume qui pourrait en approvisionner la terre entière. Je n'ai jamais vu se jouer du bon sens avec plus de grâce, s'emparer d'un ridicule avec plus de franchise, et soutenir avec plus de bonne foi l'erreur qui lui plaît aussi

Digitized by Google

long-temps qu'elle lui plaît. Femme d'un très-riche négociant, Mad. Desparabès ne trouvait rien de plus honorable autrefois que l'aristocratie des richesses : le retour d'un ordre de choses qui fait revivre des prétentions d'un autre genre, l'a fait souvenir qu'une charge exercée jadis par son père l'avait anoblie, et dès-lors elle s'est crue appelée à défendre les droits de sa race contre l'envahissement constitutionnel ; sa haine pour la Charte est devenue la passion de sa vie ; et s'il est vrai, comme on l'assure, qu'elle en ait une autre, celle-ci du moins n'est qu'une conséquence de la première. Madame Estelle me passe mes idées libérales en faveur de mon âge, et de ce qu'elle appelle ma *sauvagerie ;* moi je lui passe ses vapeurs ultra-royalistes en faveur de sa jolie figure, de son aimable déraison et de son excellent naturel : nous rions l'un de l'autre, et elle ne se fâche contre moi que lorsque j'assure qu'elle ne rira pas la dernière. Madame Desparabès, qui me connaît seule à Bordeaux sous mon véritable nom, et qui a de fort bonnes raisons, sans compter sa discrétion naturelle, pour ne point trahir mon incognito, m'avait invité, jeudi de la semaine dernière, à un grand dîner où elle voulait m'offrir l'occasion d'exercer mon talent d'observateur. Pour me faciliter ma tâche, elle m'a donné pour *cicerone*, pendant mon séjour dans cette ville, son parent, M. Abriac, le gascon par excellence ; je lui dois quelques renseignemens sur les goûts, les mœurs et les habitudes de ses compatriotes, dont j'ai, chaque jour, l'occasion de vérifier l'exactitude. Afin de ne point priver ses observations du tour original qu'il leur prête, je le laise parler lui-même, en regrettant de ne pouvoir consigner ici l'accent de l'orateur, qui ajoute à ses discours une grâce toute particulière.

« Nous autres Bordelais, dit-il, nous avons tant d'esprit naturel, que nous nous passons volontiers d'instruction. On nous accuse d'avoir plus de saillies que de goût, plus d'exagération que de vigueur : c'est possible ; chacun son lot ; nous ne nous plaignons pas du nôtre. Portés par inclination à la raillerie, nous distribuons le

Digitized by Google

ridicule avec une extrême facilité, sans trouver mauvais qu'on nous le rende. C'est à ce penchant moqueur qu'il faut attribuer le sobriquet qu'on ajoute au nom de chacun dans la société, et qu'on finit par adopter soi-même. Celui-ci est surnommé *Patate*, par allusion à son teint couleur de pomme de terre; celui-là *Fronfron*, à cause de son goût malheureux pour le violoncelle; cet autre *Furet*, parce qu'il se glisse partout, qu'il s'enquiert de tout, et s'applique à savoir ce qui se passe jusque dans l'intérieur des familles. Nous avons ici deux régimens de garde nationale à cheval; ceux qui composent le premier se sont équipés modestement avec économie; on les appelle les *Rumfort:* les autres étalent beaucoup de luxe; on les surnomme les *Franconi*. Ne m'ont-ils pas donné à moi-même le surnom de *Manche-Large*, parce que je suis d'aussi bonne composition sur les folies anciennes de mes chers compatriotes que sur leurs nouvelles sottises.

» Vous sentez bien qu'un pays qui a produit *Montaigne* et *Montesquieu* a fait ses preuves de génie, et qu'à cet égard on n'a plus rien à nous demander. S'agit-il maintenant de talens dans tous les genres? Nous sommes prêts à soutenir la gageure contre toute autre province qui aurait l'amour-propre de se croire mieux partagée. Dans toutes les professions, nous pouvons citer des hommes remarquables; dans celle du barreau, nous réclamons hautement la supériorité. Si quelqu'un s'avise de me contester le droit, je l'écrase par le fait; j'évoque à l'instant les ombres éloquentes des *Vergniaux*, des *Guadet*, des *Gensonné*, des *Ducos*, etc.; j'appelle en témoignages vivans les *Lainé*, les *Ravez*, les *Emerigon*, les *Martignac*, les *Peyronnet*, et vingt autres que je me dispense de nommer pour ne pas profiter de l'avantage du nombre.

» On répète encore (par habitude sans doute) que le peuple français est le plus gai de la terre; dans ce cas, il est vrai de dire qu'on est, en ce sens du moins, plus Français à Bordeaux que partout ailleurs; aussi les arts, qui tiennent plus particulièrement à cette dis-

Digitized by Google

position de l'esprit (la musique et la danse), y sont-ils en grand honneur. Quand on a nommé le premier chanteur et le premier violon de l'Europe, *Garat* et *Rode*, on est, je crois, dispensé de prouver que notre organisation est essentiellement musicale. Je voudrais bien savoir ce que deviendrait votre Opéra de Paris, si nous négligions de vous envoyer du Midi des chanteurs tels que *Laïs*, *Nourrit*, *Lavigne*, *Dérivis*; de vous former des danseurs, tels qu'*Albert*, *Antonin*, *Ferdinand*, et plusieurs autres qui font aujourd'hui notre gloire et vos délices?

» Je ne parle pas des danseurs de société, pour ne pas faire rougir vos belles Parisiennes de l'avant-dernière génération, en rappelant à leur ingrate mémoire le coryphée des bals de *Richelieu* et des *Victimes*, le Vestris des salons, en un mot, ce malheureux Trénis, dont la tête a fini par tourner au service de ces dames. Il y a deux ans que je lui rendis visite à Charenton, où la pitié d'un étranger (1) lui avait fait trouver un asile: privé de ce secours, je viens d'apprendre qu'il achevait de danser et de mourir à Bicêtre, dans un abandon qui ne fait point honneur à mesdames...., qui furent, au moins, ses écolières.

» Cela dit en passant, je reviens à Bordeaux. Notre ville est incontestablement celle qui se rapproche le plus de Paris pour l'élégance et l'urbanité de mœurs; à quelques égards même, l'avantage nous reste. On dîne ici plus longuement, et l'on y joue plus gros jeu: témoins les trois cercles *Gombault* (2), *Séguinau* (3) et *Bomaffé* (4), où j'aurai soin de vous conduire.

» Ces réunions d'hommes en cercles, isolent un peu les femmes; mais la galanterie (pour laquelle notre ville a toujours été célèbre) souffre d'autant moins de ce divorce momentané, qu'il n'éloigne de la société des femmes que les pères et les maris, dont on peut se passer

(1) M. D***. (2) Place de la Comédie, en face du théâtre. (3) Au Chapeau-Rouge, vis-à-vis la Préfecture. (4) Au coin de la rue Sainte-Catherine.

Digitized by Google

à la rigueur, et qu'il ne faut pas toujours aller chercher le soir au cercle, quand on ne les trouve pas chez eux.

» Si nous ne sommes pas d'une sévérité tout à fait irréprochable dans nos relations conjugales, du moins ne transigeons-nous jamais avec les devoirs qui tiennent à la probité commerciale; vous ne voyez jamais dans notre ville un banqueroutier étaler insolemment, deux ou trois ans après sa faillite, la fortune frauduleuse qu'il aurait faite aux dépens de ses créanciers; ou si, par hasard, cela arrive, l'opinion en fait aussitôt justice. Quelque considération que nous ayons pour la richesse, un riche, à la façon de M**, ne trouverait ici personne qui lui rendît son salut.

» Vous avez déjà pu vous convaincre par vos yeux, que les femmes de la classe élevée ne le cèdent en rien aux Parisiennes, pour la grâce, l'élégance des manières, le goût du luxe et l'amour des plaisirs : je vous dirai maintenant à l'oreille, que nos grisettes surpassent généralement en beauté les unes et les autres : rien de plus gracieux que leur vêtement; il se compose d'un juste-au-corps appelé *brassières*, en soie, à manches longues; le jupon, en indienne de couleur, les jours ouvrables, est en blanc le dimanche : le mouchoir de Madras qu'elles portent sur le cou, est arrangé de manière à dessiner avec beaucoup de goût les formes qu'il paraît vouloir couvrir; un petit bonnet rond d'organdit encadre très-agréablement leurs jolies figures, dont l'expression la plus ordinaire est une vivacité pleine de malice..... »

Cinq heures sonnent; M. Abriac, l'homme le plus ponctuel de Bordeaux, en fait de dîner surtout, s'interrompt brusquement, et nous prenons ensemble le chemin du *Chapeau-Rouge*, où M. Desparabès occupe un de ces beaux hôtels, bâtis, ainsi que la salle de spectacle, sur les dessins du célèbre architecte *Louis*.

Le maître de la maison, auquel sa femme me présenta, est un de ces négocians de la vieille roche, qui ne connaît que le port, la bourse et son bureau : il abandonne à sa jeune femme le soin de faire les hon-

Digitized by Google

heurs de sa maison, et trouve très-bon qu'elle se livre à des plaisirs qu'il ne partage qu'à l'heure du repas. Des vingt-cinq ou trente personnes que nous étions à table, il ne connaissait guère que le capitaine et le subrecargue d'un de ses vaisseaux en armement pour les grandes Indes; il s'était placé entre eux, afin de pouvoir parler d'affaires en dînant, sans égard aux réclamations de deux jeunes femmes qui lui pardonnaient au fond du cœur son obligeante impolitesse.

A une époque où la gastronomie est comptée au nombre des sciences exactes, Bordeaux doit en être citée comme la véritable terre classique: les habitans les plus renommés des mers, des forêts et des basses-cours, se pressent ici sur la table somptueuse, où l'art du cuisinier les reproduit sous vingt formes diverses, dans les trois services dont un grand dîner se compose. Les aloses, les lamproies, les ortolans, les perdrix rouges, les chapons de Barbezieux, les dindes aux truffes d'Angoulême, y figurent en première ligne. Entre autre usage local, j'ai remarqué que l'on servait ici les huîtres vertes à chaque service, et qu'on employait le mot de *terrines*, au lieu de celui d'*entrées*.

A Bordeaux comme à Paris, on parle peu pendant le premier service; au second, la conversation manque rarement de s'établir sur les différentes espèces de *vins fins*, en commençant par les *premiers crus;* et comme on joint presque toujours l'exemple au précepte, la discussion dégénère rarement en dispute. Un seul dîner m'a mis complétement au fait de cette question, d'une grande importance comme on peut croire, pour des hommes qui trouvent dans leurs vins la double source de leurs plaisirs et de leurs richesses. Je ne crains plus maintenant de me faire montrer au doigt, comme cela m'est arrivé, en confondant les vins des crus les plus renommés, tels que ceux de *Lafitte*, de *Ségur*, de *Château-Margaux* et d'*Hautbrion*, avec les vins secondaires de *Larose*, de *Pontet*, de *Saint-Julien*, de *Canon* et de *Beschevalle;* je suis en état d'apprécier leur *bouquet*, leur *corps*, et même leur *feuille*. J'ai pris note de

Digitized by Google

toutes les années marquantes du dernier siècle; et s'il m'arrive de *monter* ma cave pour mes héritiers, je leur promets qu'ils n'y trouveront pas une barique de vin de Bordeaux qui ne soit des années 1763, 1770, 1777, 1784, 1791 et 1798.

Je me proposais déjà d'inscrire sur mes tablettes, que j'avais assisté à un grand dîner, à Bordeaux, pendant lequel il n'avait point été question de politique, et je voulais faire de cette remarque une leçon indirecte à nos chers Parisiens; mais j'avais compté, non pas sans notre hôte, mais sans notre hôtesse, qui n'attendait que le dessert pour attaquer la loi des élections, et pour nous prouver que le droit de tout dire, qu'elle s'arrogeait volontiers, était nécessairement fondé sur l'esclavage de la pensée et de la presse.

Deux autres dames, dont l'une était assise auprès d'un jeune étranger, et l'autre près d'un officier à demi-solde, parlèrent avec un enthousiasme égal, mais non pas également national, de la *bataille de Toulouse*, où les deux voisins paraissaient avoir assisté sous des bannières différentes; je vis le moment où ces dames les forceraient de s'en souvenir. Les hommes ne tardèrent pas à s'emparer exclusivement d'un sujet de conversation où, sans raisonner peut-être beaucoup plus juste, ils s'entendaient mieux, parce qu'ils parlaient du moins dans un intérêt commun. En prenant le commerce pour base exclusive de leur politique, il était aisé de voir que la plupart d'entre eux voyaient la prospérité, la gloire et la tranquillité de l'Etat, dans la prospérité, la gloire et la tranquillité de la ville de Bordeaux, et qu'ils faisaient trop généralement dépendre les destinées de la France, du mouvement de la bourse et des *arrivages en rivière*.

Le dîner fut long, et le café que l'on prit dans le salon, n'était pas desservi, lorsque les invités du soir arrivèrent. On fit d'abord un peu de musique, où j'eus occasion de remarquer avec quel succès cet art est cultivé dans la capitale du midi.

Le piano et les pupitres firent bientôt place aux tables du jeu. Le jeu est ici la passion favorite des deux

Digitized by Google

sexes, et chez les femmes elle n'attend pas, comme ailleurs, pour se développer, que l'âge en ait éteint de plus vives. Je dois ici faire mention d'un usage établi dans la maison de M. Desparabès, et qui l'était autrefois dans toutes les grandes maisons de cette ville. Quand les parties commencèrent, un commis de la maison vint placer sur la cheminée du salon plusieurs sacs d'écus ou de pièces d'or, quelques feuilles de papier, une plume et une écritoire; je ne tardai pas à connaître l'objet de cette officieuse précaution; quand un joueur avait perdu ce qu'il avait sur lui, il allait prendre dans un des sacs l'argent qu'il voulait aventurer encore, et qu'il remplaçait par une note signée où il inscrivait la somme qu'il avait prise, et dont il devait renvoyer le montant le lendemain matin, si la chance du jeu ne lui offrait pas le moyen de rembourser le soir même.

Je n'ai observé nulle part un usage fait pour donner une plus haute idée de la noble confiance d'un maître de maison, et de la loyauté des habitans d'une grande ville où une pareille coutume a pu s'introduire.

L'ERMITE DE LA GUYANNE.

P. S. J'ai reçu ce matin de Paris la lettre suivante. Je n'ai que le temps d'en accuser réception à mon confrère en *Mercure*, le Bachelier de Salamanque, à qui je prédis à Paris le succès que ne peut manquer d'y obtenir un vrai philosophe doué d'un cœur droit, d'un jugement sain et d'une âme exempte des préjugés nationaux qui faussent l'esprit, et des affections personnelles qui le corrompent quelquefois.

Paris, le 8 janvier 1817.

Je suis désespéré, mon cher Ermite, de ne vous point trouver à Paris, où j'avais tant besoin de vous, pour remplir l'importante mission dont je suis chargé dans cette ville, et qui ne demanderait pas moins qu'une parfaite connaissance du monde, unie à l'impartialité d'un anachorète qui a vécu loin de notre vieille Europe.

Revenez le plus tôt possible, mon cher Ermite; déjà

Digitized by Google

mes collègues de toutes les grandes villes du monde m'adressent leur correspondance : qui mieux que vous pourrait leur répondre.... ?

Avant de quitter Bordeaux, faites, je vous prie, de ma part, une visite à mon célèbre compatriote Melendez Valdès, l'honneur du Parnasse espagnol et le doyen des poëtes européens. Un événement bien extraordinaire l'a conduit dans la ville où vous êtes ; il naquit à Salamanque, où j'ai pris mon grade de bachelier. Demandez-lui ses œuvres immortelles ; j'ose vous assurer que les nymphes de la Seine ne dédaigneront pas les chants que Melendez adressait dans sa jeunesse à celles de Tormès ; priez-le de vous donner aussi le recueil de ses écrits consacrés à Thémis, dont il a si long-temps prononcé les oracles, et vous admirerez en lui tour-à-tour le magistrat éloquent, le poëte des Grâces, et l'*homme juste* célébré par Horace en si beaux vers.

En attendant, bon Ermite, je vais essayer de marcher sous vos ordres. Je vous offre ma plume ; peut-être ne sera-t-elle pas moins redoutable que la lance du fameux paladin dont Cervante éternisa la gloire, et qui, toujours prêt à combattre, même des moulins à vent, ne fut pas moins illustre par ses défaites que par ses triomphes.

LE BACHELIER DE SALAMANQUE.

ANNALES DRAMATIQUES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Reprise de Panurge.

Nous ne dirons pas que cet ouvrage est au-dessous de la dignité de l'Opéra, parce que nous ne savons pas ce que c'est que la dignité de l'Opéra ; nous dirons, au contraire, que cette pièce appartient, du moins par le

Digitized by Google

choix du sujet, à ce genre héroïco-bouffon auquel nous pensons que notre Polymnie, un peu gourmée de son naturel, pourrait, sans déroger, descendre plus souvent pour nos plaisirs. Le sujet de *Panurge* était bien choisi : il ne restait qu'à le bien traiter. L'auteur nous prévient dans sa préface qu'il ne l'a pas voulu, par égard pour le musicien : nous croyons qu'il a poussé les égards trop loin. On serait tenté de croire que M. Morel, d'anti-lyrique mémoire, s'était proposé pour but, dans cet opéra, de lutter de déraison et d'impertinence avec les *arrangeurs* de poëmes italiens. Il a, sur ce point, égalé ses modèles : malheureusement Grétry est resté fort au-dessous des siens.

L'opéra de *Panurge*, accueilli avec transport dans sa nouveauté, a vu sa réputation décroître à chaque reprise. La quatrième, et probablement la dernière, qui a eu lieu jeudi 16 janvier, au bénéfice de la caisse des pensions, n'a produit que bien peu d'effet. Deux ou trois morceaux de musique, où l'on retrouve de loin à loin la verve et la piquante originalité de l'auteur du *Tableau parlant*, n'ont pas empêché de remarquer la faiblesse générale de cette composition. Libre du charme de la musique, on a eu tout le temps d'écouter les paroles, et l'on s'est demandé s'il devrait être permis d'assembler douze ou quinze cents personnes raisonnables dans une salle de spectacle, pour leur débiter, même en chanson, les platitudes mal rimées que M. Morel appelait ses vers.

Cette pièce avait été remise avec beaucoup de soin. Laïs et madame Branchu, chargés des principaux rôles, y ont paru dans tout l'éclat de leur admirable talent, et mesdemoiselles Grassari et Allan, dans les rôles insignifians d'Agarène et de Zénire, n'ont pu qu'indiquer ce qu'on a droit d'attendre d'elles en les plaçant mieux. Lavigne fait des progrès remarquables; il faut lui savoir gré de n'avoir pas dédaigné le rôle insipide d'Acaste, et s'étonner qu'il ait pu s'y faire applaudir.

On ne remarque dans tout le cours de cet opéra, presque aussi mal coupé qu'il est mal écrit, qu'une seule situation dramatique; celle de la joie folle à laquelle se livre le peuple de l'île des Lanternes, au milieu de la tempête qui jette Panurge sur ce rivage in-

Digitized by Google

connu. Le musicien n'a tiré qu'un bien faible parti de cette situation originale, dont l'idée appartient toute entière au joyeux curé de Meudon, père de *Puntagruel.*

Peut-être s'étonnerait-on de voir danser la *gavotte* et le *pas russe* au pays des Lanternois, si la perfection avec laquelle ces mêmes pas sont exécutés par Albert, madame Bigotini, Antonin, et madame Courtin, permettait d'apercevoir de pareilles inconvenances dans un ouvrage dont elles font le seul mérite.

THÉATRE ROYAL ITALIEN.

Il Matrimonio per raggiro, remis au théâtre le 15 de ce mois, pour le début de madame Coda, est un des plus faibles ouvrages du plus grand compositeur de l'Italie, c'est assez nommer Cimarosa. Le canevas, qu'on est convenu d'appeler le poëme, pour être un peu moins ridicule que les autres, n'en forme pas moins un tissu très-serré d'extravagances, dont quelques-unes amènent des scènes dont la gaîté trahit l'origine française. Ce *Mariage par intrigue* est grossièrement imité de *l'Esprit de contradiction*, de Dufrény.

La musique offre plusieurs morceaux dignes de l'auteur du *Matrimonio secreto ;* sans en excepter le bel air de M. Paër, que chante Garcia, le meilleur tenor que nous ayons encore entendu sur ce théâtre.

Que dire de mademoiselle Coda ? Qu'elle est très-jeune, qu'elle a la voix très-haute, et qu'elle ne demanderait pas mieux que de chanter juste.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Représentation en mémoire de Monsigny.

Les auteurs et les acteurs ne vivent pas toujours en très-bonne intelligence ; mais il n'est point d'inimitiés que la mort ne fasse oublier : les petites et les grandes passions viennent toutes s'anéantir au bord du tombeau, et tel poëte ou tel compositeur, qui fut toute sa vie en butte aux tracasseries des comédiens, en reçoit des

Digitized by Google

honneurs dès qu'il a fermé la paupière. Il y aurait toutefois de l'injustice à reprocher aux acteurs de Feydeau d'avoir porté la moindre atteinte au bonheur de Monsigny; depuis long-temps ils n'avaient plus aucun rapport avec lui; il leur avait même abandonné ses droits d'auteur moyennant une pension viagère de cent louis. Ce vénérable vieillard s'est doucement éteint à l'âge de 87 ans. La meilleure manière de faire son éloge était de jouer ses ouvrages; les comédiens ont fait preuve de goût en choisissant *Félix* et *le Déserteur*. On leur avait reproché, avec raison, la douleur un peu trop fastueuse qu'ils avaient fait éclater à la mort de Grétry; on avait cru plutôt y voir une spéculation qu'un regret sincère. Les choses se sont passées avec moins de pompe et d'apprêt en l'honneur de Monsigny, et cette simplicité n'a rendu que plus touchant l'hommage adressé au fondateur de l'opéra-comique.

Tous les rôles dans *Félix* étaient joués par les premiers acteurs; il y a plusieurs de ces chefs d'emploi que l'on aurait vu doublés avec plaisir. Cependant, il faut avouer que la pièce a été généralement rendue avec une expression et un ensemble qui sont maintenant bien rares à Feydeau. Les spectateurs n'ont laissé échapper aucune occasion de rendre hommage à la mémoire de Monsigny; il semblait qu'émus par l'idée que l'auteur de la musique délicieuse qu'ils entendaient venait d'expirer, ils en sentissent encore mieux que de coutume la touchante expression. Le charmant duo de Felix et de Thérèse, l'air du père Morin : *J'ai fait ce que je devais faire*, et le trio qui le suit, ont attendri tous les cœurs et excité les plus vifs applaudissemens. A la fin de la pièce, Huet, vêtu de noir, est venu interrompre les chants joyeux que forment les villageois pour célébrer le mariage de Félix et de Thérèse, en récitant ces vers :

D'un hymen fortuné suspendez les apprêts !
Aux myrthes de l'amour unissez des cyprès !
La peine qu'on ressent d'une perte cruelle,
Une autre perte, hélas ! toujours la renouvelle.
En deuil de *Daleyrac* et veuve de *Grétry*,
Polymnie en ce jour pleure encor *Monsigny*.
De *Rose* et de *Colas* le chantre octogénaire,
Au déclin de ses ans, aveugle ainsi qu'Homère,
D'Apollon, comme lui, pour guide eut le flambeau :
Il évita l'oubli, mais non pas le tombeau.

Digitized by Google

Il n'est donc plus l'auteur de *Félix* et d'*Arsène!*
Dans sa course le temps sans pitié nous entraîne.
Mais frappant un vieillard couvert de cheveux blancs,
A ses chants il laissa la fraîcheur du printemps ;
Ils porteront son nom jusques aux derniers âges :
Par eux il vit encore ; et ses touchans ouvrages,
Empreints d'un pur rayon de la divinité,
Nés d'un auteur mortel ont l'immortalité.
Aux lieux où la vertu goûte un repos prospère,
Offrons-lui les tributs qu'on doit au meilleur père ;
Et comme un doux encens, que ses chants gracieux
Par nos voix avec lui s'élèvent jusqu'aux cieux !

A ces mots, le fond du théâtre s'est levé et a laissé apercevoir le mont Parnasse, sur lequel s'élevait le buste de Monsigny couronné par les Muses. Au pied de la montagne sacrée étaient groupés les différens personnages des principales pièces du fondateur de l'opéra-comique. Madame Gavaudan, sous le costume qu'elle porte dans *Rose et Colas*, a chanté, sur l'air du vaudeville qui termine ce charmant tableau villageois, le couplet suivant :

Les accens de *Rose* et de *Colas*
Parvenant jusqu'en Italie,
De Grétry ramenèrent les pas
Dans le sein de notre patrie.
Du frais bouquet de Monsigny,
Le parfum hâta son voyage;
Et c'est bien son plus bel ouvrage
Que d'avoir inspiré Grétry.

Paul, qui avait joué *Félix*, a continué sur le même air :

Sur ses pas qu'aujourd'hui chaque auteur,
Pour charmer le temps qui s'écoule,
Imite son touchant *Déserteur :*
Il est sûr d'attirer la foule.
Et de son goût digne héritier,
Que chacun de nous sur la scène,
Fasse prospérer son domaine
En chantant comme son *Fermier.*

Madame Crétu, avec les attributs de la fée et de la *Belle Arsène*, s'est avancée et a dit :

Pour dompter un insensible cœur,
Ma baguette était impuissante ;
Et l'Amour, jusque-là vainqueur,
Rencontrait une indifférente.
Mes efforts et mes soins constans
Ne pouvaient animer *Arsène :*
Monsigny vient, charme la scène,
Et ma féerie est dans ses chants.

Digitized by Google

Enfin, mademoiselle Regnault, qui venait de montrer, dans le rôle de Thérèse, autant de grâce que de sensibilité, a chanté avec une véritable émotion :

Que sa mort doit causer de regrets
A sa *Thérèse*, à sa *Louise !*
Leurs accens si purs et si vrais,
C'est dans notre ame qu'il les puise.
Oui, femmes, les plus tendres pleurs,
C'est par vous qu'il les fit répandre;
Vous devez toutes à sa cendre
Et des souvenirs et des fleurs.

Ces divers couplets ont été couverts d'applaudissemens. On les attribue à deux auteurs qui ont obtenu de brillans succès sur la scène, illustrée par le musicien qu'ils ont chanté.

De tous les compositeurs, Monsigny est sans contredit un de ceux qui avaient le plus de droits à la reconnaissance des comédiens, et aux regrets du public; c'est lui qui a introduit l'opéra comique en France. Dauvergne et Duni s'étaient déjà essayés, il est vrai, dans ce genre; mais ce sont les ouvrages de Monsigny et ceux de Philidor qui en déterminèrent le succès. Grétry, dans ses *Essais sur la Musique*, avoue lui-même que le génie de l'auteur de *Rose et Colas* échauffa le sien.

Monsigny a donné à l'Opéra la *Reine de Golconde;* à l'Opéra-Comique, *les Aveux indiscrets*, *le Maître en droit*, *le Cadi dupé*, *On ne s'avise jamais de tout;* mais c'est la Comédie Italienne qui fut sur-tout le théâtre de sa gloire. Il y a fait représenter *le Roi et le Fermier*, *Rose et Colas*, *l'Ile sonnante*, *le Déserteur*, *le Faucon*, *la Belle Arsène*, *et Félix*. Cet ouvrage, qui est peut-être le chef-d'œuvre de son auteur, est le dernier qu'il ait fait. Il semble qu'après l'avoir produit, il ait craint de rester au-dessous de lui-même. On assure que depuis cette époque, Monsigny n'a plus écrit une seule note. Dans les dernières années de sa vie, il avait la plus profonde indifférence pour la musique; il était devenu insensible même à ses propres ouvrages, chose rare pour un auteur. On eut un jour recours à la ruse pour le faire venir au théâtre, et dès qu'il y fut arrivé, on commença à jouer l'ouverture de *Félix*, dont on voulait faire la répétition en sa présence. Il ne parut nullement flatté de cette surprise, écouta presque malgré lui le premier acte, bâilla au second, et s'en alla avant le troisième.

Digitized by Google

Monsigny avait été maître-d'hôtel du duc d'Orléans. Au moment où la mort l'a frappé, le roi venait de lui accorder le cordon de Saint-Michel : il était déjà membre de la Légion-d'Honneur.

Des places particulières avaient été réservées au balcon, dans cette représentation d'apparat, pour MM. les auteurs. Nous n'avons pu y voir sans attendrissement le respectable M. Gossec, contemporain de Monsigny, applaudir avec toute l'ardeur d'un jeune homme, aux chefs-d'œuvre de son digne rival.

Le *Déserteur* n'a pas produit moins d'effet que *Félix*. Cependant Ponchard ne doit pas se flatter de nous faire oublier, dans le rôle de Montauciel, le jeu si léger et si plein de grâce de Gavaudan. Darancourt, que la circonstance électrisait sans doute, s'est un peu animé dans le *Déserteur*, et a mérité des applaudissemens, pour la manière dont il a chanté l'air qui termine le premier acte. Gloire en soit rendue aux divins accords de Monsigny, ils nous ont rappelé les miracles de la lyre d'Orphée.

POLITIQUE.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

(Deuxième article.)

Dans notre premier article, nous avons parlé des troubles qui agitèrent la péninsule depuis 1808 jusqu'au retour de Ferdinand VII.... Jaloux de suivre le système d'impartialité qui seul peut donner quelque poids à nos réflexions, nous avons soigneusement évité d'entrer dans les détails particuliers. A peine avons-nous laissé échapper un vœu que les Espagnols de bonne foi partagent avec nous, celui de voir bientôt S. M. C. réaliser la promesse de donner à ses sujets une constitution analogue aux besoins de leur patrie et aux lumières du siècle.

Digitized by Google

Quand ce beau royaume jouira d'une administration basée sur des principes d'une économie générale et d'une liberté raisonnable, les sources de prospérité publique ne tarderont pas à s'ouvrir ; et une nation généreuse sera dédommagée des maux qu'elle a soufferts.

Mais après avoir mis tout d'un coup nos lecteurs au courant de l'état actuel, tâchons de remonter à la source, éloignons-nous du champ de bataille où les partis restent, pour ainsi dire, encore en présence ; où nous trouverions à chaque pas les hommes et les opinions de ces temps orageux, et laissons à l'intérêt d'une défense naturelle le soin de publier des mémoires justificatifs dont la collection, examinée contradictoirement, doit fixer tôt ou tard le jugement de la postérité.

Les règnes qui précédèrent celui de Ferdinand VII, nous offrent un champ plus libre ; ils préparèrent les calamités qui tombèrent bientôt sur la personne du monarque, et sur des peuples innocens et fidèles..... Osons les parcourir sans imiter ces compilateurs superficiels, qui ne manquent jamais d'attribuer les événemens du jour aux événemens de la veille. Il ne s'agit point ici d'écrire la chronique d'un favori ni de satisfaire des passions personnelles.

Les antiques ressorts de la monarchie espagnole furent brisés sous le règne de Charles III. Un ministre, qui doit à l'abattement des esprits dont il avait organisé l'esclavage, le bonheur d'avoir pu se soustraire jusqu'à ce moment à l'accusation de ses compatriotes, fut le véritable auteur de tous ces maux, qu'il était loin de prévoir ; qu'il eut cherché à prévenir sans doute, si une aveugle présomption, inséparable d'un pouvoir absolu, n'offusquait si souvent les lumières de la raison.

Le comte de Florida-Blanca n'était qu'un homme de robe : il entra dans le ministère avec tous les préjugés de sa profession. D'abord membre assez distingué du premier conseil de l'Espagne, l'heureux succès de quelques négociations avec la cour de Rome accrut tout-à-coup sa réputation. Par une fatalité qu'on n'a point encore cherché à expliquer, les Espagnols, accoutumés à croire que leurs magistrats sont les hommes les plus éclairés de leur pays, finirent par être persuadés que l'état ne pouvait être gouverné que par eux. Cependant l'histoire nationale aurait dû rectifier cette manière de voir. Depuis

Digitized by Google

Ferdinand le catholique jusqu'à Ferdinand VI, le cardinal Cisneros et le marquis de la Ensenada, qui formaient le premier et le dernier anneau de la succession des ministres de la monarchie, sont à peu près les seuls qui aient eu des droits à la vénération publique : ils n'appartenaient à la robe ni l'un ni l'autre. Nous nous engagerions volontiers à prouver que la science de la législation espagnole, ancienne et moderne, ne sera jamais celle des hommes d'état. Cette législation est si décousue, si compliquée, si peu philosophique, qu'elle charge d'un poids inutile la mémoire de celui qui en fait l'objet de ses études; et le barreau d'Espagne, livré à des praticiens astucieux, compte à peine quelques jurisconsultes médiocres.

Telle était l'idée qu'on avait, il y a vingt années, des hommes de loi, qui, à cette époque, obstruaient toutes les avenues de l'autorité suprême.

Florida-Blanca, élevé dans cette classe, méconnut la nécessité de respecter la forme d'un *gouvernement subordonné au prince dans une monarchie*; il envahit et dénatura toutes ces formes tutélaires fidèlement observées par les monarques espagnols, qui donnaient à leurs résolutions définitives une sorte de caractère religieux.

Passons aux conséquences immédiates de cet envahissement ministériel; nous allons voir son influence sur l'opinion des peuples, sur le discrédit du gouvernement. Bientôt les maximes révolutionnaires agitent les esprits; tout intérêt en faveur de l'administration s'évanouit; la pensée d'une réforme devient familière; on n'est plus divisé que sur la manière de l'opérer. Le chemin du *visiriat* s'ouvre devant le prince de la Paix, et l'on entrevoit tous ces fléaux dont nous n'avons fait qu'ébaucher le récit dans notre premier article.

En France, comme dans tous les pays où les principes politiques sont reconnus, il serait superflu de chercher à prouver désormais que le respect des formes de la monarchie peut suppléer à l'absence d'une constitution, dont l'établissement est toujours accompagné de révolutions funestes au bonheur de la génération existante; mais sous le règne de Charles III, on n'avait pas encore pressenti des maux de cette nature; l'Espagne n'en était nullement menacée. La pacifique administration de Ferdinand VI avait effacé jusqu'au souvenir des guerres de

Digitized by Google

la succession, de Flandres, d'Italie et d'Allemagne; une marine formidable avait été créée, des écoles, des académies nouvelles commençaient à fleurir : tous ces biens étaient l'ouvrage d'un ministre qui ne devait point son élévation à l'éclat de vains titres prodigués par les universités; qui n'avait jamais connu le gothique langage du barreau, et qui se contentait du titre modeste d'*homme de bien*. Songer à des innovations sous le ministère d'Ensenada, c'eût été le comble du délire et de l'ingratitude. Son successeur eut le tort d'en faire naître l'idée : la nation entière en éprouva le besoin. Il avait paralysé les conseils, les tribunaux, toutes les institutions respectables; sous le nom de juges ou d'*assesseurs*, les gens de robe s'étaient emparés de tous les établissemens importans; les canaux, les forêts, les postes, le jardin des plantes, les études publiques, tout fut soumis à la direction des avocats; enfin, leur ambition fut même tentée par les places de commis auprès des différens ministères.

Ils s'établirent dans ces bureaux dont le nom bizarre de *covachuelas*, (1) atteste l'origine, et qui, depuis cette époque, exercent une si haute influence dans l'administration. Alors il n'y eut plus que des commissions au lieu de tribunaux; les ministres s'arrogèrent le droit de parler au nom du roi; les ordres furent exclusivement rédigés par les commis; de là vint le proverbe populaire, et grossier sans doute, mais qui prouve du moins l'opinion générale : « *Ils ont le roi dans leur écritoire* (2). » Telle fut la forme de gouvernement introduite par ce ministre : les anti-chambres des nouveaux initiés au pouvoir furent assiégées par les principaux chefs de toutes les branches administratives, par les citoyens de toutes les classes qui sollicitaient l'expédition de leurs affaires, même de leurs procès civils, enlevés aux tribunaux ordinaires. Ces hommages enflèrent leur vanité de telle manière, que le plus nul d'entr'eux regarda souvent comme une disgrâce de sortir du secrétariat pour aller siéger dans les tribunaux supérieurs de la nation, ou administrer une province. Ceux qui étaient attachés au

(1) *Cobachuela*, diminutif de *cueba*, cave, caveau. Les commis sont encore désigés par le nom de *cobachuelistas*; leurs bureaux étaient établis dans des *caveaux* sous les arcades du palais du *Buen-Retiro*.

(1) *Tienen el rey en su tintero*.

Digitized by Google

ministères des affaires étrangères, regardèrent ce ministère même, ou du moins les principales missions diplomatiques, comme leur patrimoine héréditaire; ils dédaignaient tout le reste, ces hommes dont les fonctions n'étaient pas même indiquées par les lois, et ne faisaient partie d'aucune des institutions de la monarchie!

Il est juste de reconnaître qu'il est sorti plus d'une fois de cette classe équivoque des employés d'un véritable mérite; nous ne les nommerons pas ici, pour que d'autres n'aient point à se plaindre de notre silence: mais en général, combien le système subversif, qui leur donna tant de puissance, a été funeste au souverain dépouillé de la noble prérogative de signer ce qui est ordonné en son nom!

Cette innovation perfectionnée désorganisa la machine du gouvernement. *La monarchie subordonnée* ou réglée sur une échelle de pouvoirs, dont les décisions graduellement épurées l'une par l'autre, étant définitivement soumises à la sanction du prince, entouré de toutes les lumières et investi de l'autorité suprême, fut convertie en simple *visiriat*. L'ordre monarchique une fois interrompu, tous les excès, tous les abus devinrent possibles. Le prince de la Paix arriva sans obstacle à une élévation monstrueuse; la nation humiliée, avilie, implora le funeste secours de la révolution française, tant le ressentiment de l'injure est plus fort que le raisonnement! et quand Bonaparte voulut se jeter sur l'Espagne, elle n'avait plus qu'à recevoir le *coup de grâce*.

C'est ainsi que du mépris des institutions consacrées, des abus du régime arbitraire naissent enfin ces grandes révolutions qui compromettent l'existence même du corps social; et ces fanfarons de pouvoir qui se flattaient de conduire le mouvement général, succombent les premiers..... Et faut-il s'étonner de la ruine plus ou moins rapide d'un édifice fondé sur le *visiriat*, c'est-à-dire, sur l'absence de toutes les formes tutélaires, de tous les moyens de discuter les intérêts sociaux? Nous renvoyons ceux de nos lecteurs, que ces graves considérations pourraient intéresser, au traité de l'abbé de Saint-Pierre, sur la *Polysinodie*, ou *la pluralité des conseils*, commenté par J.-J. Rousseau. Ils y verront les trois formes spécifiques *d'un gouvernement subordonné*, savoir: *le visiriat*,

Digitized by Google

le demi-visiriat, la pluralité des conseils ou polysinodie. La transition de celle-ci au *visiriat* n'est pas moins funeste que la chute d'un gouvernement libre dans les abîmes de l'anarchie.

Il faut dire cependant que le règne de Charles III présente une foule de traits dignes d'un grand monarque; mais l'honneur en appartient à son caractère personnel. Florida-Blanca lui-même ne doit pas être jugé avec une inflexible rigueur, s'il est possible d'excuser un ministre de n'avoir pas prévu les suites infaillibles d'une désorganisation qui fut son ouvrage.

Nous reviendrons peut-être encore sur les divers événemens de ce règne, qui sont de nature à fournir d'utiles réflexions à l'observateur. L'insurrection de Madrid, en 1666, l'expulsion des jésuites, la suppression des grands colléges d'éducation, les entreprises militaires appartiennent à la politique, et chacun de ces événemens se rattache à ceux du règne de Charles IV, dont nous essayerons aussi de donner une idée, depuis son avénement à la couronne jusqu'au moment de son abdication. Les deux époques de Charles III et Charles IV remplissent la dernière moitié du siècle qui vient de finir et se lient à la révolution française, dont la secousse se fit sentir jusqu'au fond de la péninsule. Les Espagnols en éprouvèrent l'influence; ce qu'ils en avaient à craindre, ce qu'il fallait faire pour imposer silence aux mécontens, avides de prétextes, les hommes courageux, les vrais amis du roi et de la patrie le publiaient hautement. « La paix que » que tu viens de conclure », disait, en 1795, un orateur que sa modestie nous défend de nommer (1), « peut être » éternelle. La France est pour nous une barrière qui » nous défend de toute autre invasion : elle vient de » prouver son respect pour les limites naturelles qui nous » séparent. Ainsi, libre de tous les démêlés qui peuvent » agiter l'Europe, l'Espagne n'a plus besoin d'acquérir » des provinces éloignées, ni d'envoyer ses guerriers, » comme autrefois, arroser de leur sang les rives du Pô, » du Danube ou du Rhin.... Fasse le ciel que ce soit » l'époque de la régénération de l'Espagne! Depuis *Cis-* « *neros* jusqu'à *Ensenada*, la nation n'a pas eu de mi- » nistres. Les successeurs de ce dernier n'ont pu le rem-

(1) Éloge de Riccardos, lu à la société économique de Madrid.

Digitized by Google

» placer.... tu peux les éclipser tous.... sois supérieur » aux passions subalternes, comme tu es supérieur à tous » les obstacles. Les talens, les lumières, le zèle qui brû- » lent de concourir au succès de ton administration, » n'attendent qu'un signal de toi pour voler à ton aide. » Et, crois moi, l'espèce humaine effrayée des horreurs » de l'anarchie, ne peut plus être entraînée que par l'ex- » cès de la misère ou de l'oppression, à des révolutions » nouvelles. Elle est prête à se livrer avec confiance au » soin paternel des gouvernemens, au progrès général » des lumières; elle ne cherchera plus à réaliser des théo- » ries abstraites, à mesure qu'elle verra *les sages efforts* » *d'un ministère animé de l'esprit de justice, d'un minis-* » *tère occupé de bonne foi à consolider la propriété, la* » *sûreté individuelle, et les lois tutélaires qui doivent* » *protéger l'une et l'autre.* Tel est le véritable but de la » nature, l'objet des sociétés politiques, le devoir de » ceux qui les gouvernent; tel est enfin son intérêt le » plus précieux, ou pour mieux dire, l'intérêt de » tous..... »

Comment cette voix éloquente serait-elle arrivée à l'oreille du prince? Le *visiriat* fondé par Florida-Blanca s'était renforcé de toute la faveur accordée au prince de la Paix.... Le premier, à la fin de ses jours, sortit de son obscure retraite pour voir l'Espagne déchirée; il mourut sans exciter de regrets, sans soupçonner que la source de tant de calamités remontait nécessairement jusqu'à lui. Le second vit encore, également éloigné de penser que son devoir était de reconstruire sur ses véritables bases le système monarchique détruit par son prédécesseur. Renversé à son tour par une sédition populaire, lâchement abandonné, outragé, calomnié peut-être par ceux qui rampèrent si long-temps à ses pieds, que sa chute du moins ne soit pas une leçon perdue pour quiconque serait tenté d'imiter son exemple, pour tout ambitieux qui, chargé comme lui du pénible dépôt de l'autorité suprême, n'écoute point la voix de la raison éternelle, et ne craint pas de satisfaire ses passions particulières aux dépens de l'intérêt général, unique but de toute administration publique.

ESMÉNARD.

Digitized by Google

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(IVe. ART.)

Projet de loi relatif à la liberté individuelle.

La nécessité d'examiner la loi sur les élections m'a fait renoncer à l'idée de suivre dans leur ordre naturel les opérations des chambres. J'y reviendrai peut-être dans la suite. Je parlerai des discussions qui ont eu lieu à la chambre des pairs, sur deux propositions, dont l'une tendait à interdire les discours écrits, et l'autre à faire connaître au public par les journaux le nom des pairs qui auraient opiné, soit contre les lois présentées, soit en faveur de ces lois.

Je rendrai compte de celles qui ont été adoptées dans cette chambre, et de la proposition qui a pour but de donner une organisation légale à la responsabilité des ministres.

Mais trois projets d'une importance encore plus urgente, réclament l'attention de tous ceux qui prennent intérêt à la chose publique, et je dois m'en occuper exclusivement.

Le 7 décembre de l'année dernière, ces trois projets furent présentés par S. Exc. le ministre de la police. Le premier modifiait la loi du 29 octobre 1815, sur la liberté individuelle; le second apportait quelques changemens aux réglemens du 21 octobre 1814, sur la presse; le troisième maintenait dans la dépendance du gouvernement, jusqu'au 1er janvier 1818, les journaux et les feuilles périodiques.

Le projet relatif à la liberté individuelle est certainement une amélioration importante dans cette partie de notre législation, si l'on peut, sans donner trop d'étendue au sens de ce mot, appeler législation, des lois d'exceptions et des mesures extra-judiciaires. Ce projet annonce dans le gouvernement une honorable intention de renoncer à l'exercice de l'arbitraire, quand il croira que les circonstances le permettent.

Digitized by Google

Il restreint dès aujourd'hui l'usage de cet arbitraire, en l'enlevant aux autorités subalternes et en le concentrant dans les autorités supérieures. Il abroge la faculté de prononcer des exils, faculté d'autant plus dangereuse, que la douceur apparente de cette peine ou de cette précaution invite le pouvoir à en abuser.

Il est juste d'ailleurs de ne pas oublier que les hommes actuellement à la tête de l'état, loin de profiter de la latitude que leur confierait une loi bien plus rigoureuse, ont lutté contre l'impulsion factice, mais redoutable, qui les sollicitait de multiplier les arrestations, qu'ils ont réprimé les excès d'un zèle affecté ou irréfléchi, et que lorsqu'on a voulu les accuser, ce qu'on leur a reproché avec le plus d'amertume, a été le mal qu'ils n'avaient pas fait ou qu'ils avaient réparé.

Toutefois, les souvenirs du passé ne doivent pas nous diriger seuls quand c'est le présent qu'il faut juger, et une loi adoucie pourrait encore être une mauvaise loi. Ce n'est point, au reste, pour faire pressentir mon opinion que j'énonce cette vérité, c'est pour inviter le lecteur a prononcer lui-même sur cette question, après avoir lu l'analyse des rapports et des discours destinés à appuyer le projet ou à le combattre.

En rendant compte de cette discussion, je suivrai la méthode que j'ai déjà adoptée en traitant du projet de loi sur les élections. Seulement, j'intervertirai l'ordre que je m'étais prescrit. Je rapporterai d'abord les raisonnemens favorables au projet, parce qu'ils sont nécessaires pour en faire connaître et les principes et les conséquences.

Je rassemblerai ensuite les objections les plus fortes, je montrerai de quels argumens on s'est servi pour les résoudre, et de la sorte il me semble que j'aurai présenté la question sous tous ses points de vue.

Le 7 décembre, en apportant ce projet de loi, le ministre mit sous les yeux de la chambre des députés l'état des arrestations et des surveillances ordonnées en vertu de la loi du 29 octobre (1). Il ne dissimula point « que » quelques administrateurs avaient usé avec trop peu de » réserve et de prudence du pouvoir dont ils avaient » été investis, et que, placés à côté des hommes dont ils

(1) Voyez le *Moniteur* du 8 décembre 1816.

Digitized by Google

» étaient chargés d'éclairer les démarches, ils avaient » quelquefois conçu des craintes exagérées, et accueilli » avec trop de facilité les suggestions d'un zèle peu » éclairé. »

Il se rendit le témoignage qu'il avait souvent contenu ou réparé leurs erreurs, vérité que certifierait au besoin l'immense majorité de la France; mais il demanda si, après avoir eu en main cette arme puissante, le gouvernement pourrait sans imprudence s'en dessaisir tout à coup.

« On ne saurait passer brusquement, dit-il, et sans » transitions progressives, d'un état extraordinaire à un » état parfaitement régulier. »

Il rappela « que l'Angleterre avait vu dans un demi- » siècle suspendre neuf fois l'*Habeas corpus*. »

Il développa les garanties nouvelles que le projet de loi établissait contre les excès du pouvoir dont il prolongeait l'existence, et peignant les progrès que la France avait faits depuis un an vers l'ordre et la liberté, il prit au nom du gouvernement l'engagement de ne faire usage de sa prérogative extraordinaire que contre les véritables ennemis du roi et de la patrie.

Il donna ensuite lecture du projet de loi dont je transcris ici les dispositions :

1°. Tout individu prévenu de complots ou de machinations contre la personne du roi, la sûreté de l'état et les personnes de la famille royale, pourra jusqu'à l'expiration de la présente loi, et sans qu'il y ait nécessité de le traduire devant les tribunaux, être arrêté et détenu en vertu d'un ordre signé du président du conseil et du ministre de la police;

2°. Les geoliers et gardiens des maisons d'arrêt et de détention remettront dans les vingt-quatre heures une copie de l'ordre d'arrestation au procureur du roi, qui entendra immédiatement le détenu, si celui-ci le requiert, dressera procès-verbal de ses dires, recevra de lui tous mémoires, réclamations ou autres pièces, et transmettra le tout, par l'intermédiaire du procureur général, au ministre de la justice, pour en être fait rapport au conseil du roi qui statuera.

Le 8 janvier, la commission chargée de l'examen de ce projet de loi, fit son rapport à la chambre des députés.

Digitized by Google

Le rapporteur (1) rappela, comme le ministre, que les peuples les plus célèbres avaient reconnu la nécessité de suspendre temporairement le cours des lois communes. « La moins dangereuse de ces suspensions, dit-il, est celle des formes judiciaires, parce qu'elle laisse entières toutes les autres garanties du gouvernement constitutionnel. L'exemple d'un peuple voisin vous le prouve assez. »

Se livrant ensuite à des considérations morales, il peignit la religion ébranlée, les doctrines révolutionnaires flétries, à la vérité, mais les saines doctrines peu accréditées encore, ce qui rendait plus de vigueur et de rapidité, nécessaire dans les mesures du gouvernement.

« Les cours prévotales, continua-t-il, prennent mal en France. Beaucoup d'individus sont sans place; les contributions sont énormes : la disette est une cause de fermentation. Toute police est impuissante et vaine, si elle est désarmée, si elle ne menace d'un pouvoir arbitraire quiconque voudrait conspirer contre l'état.

» On peut espérer que la situation s'améliorera. Chaque jour, la nature de notre constitution sera mieux comprise, ses bienfaits mieux appréciés. » Jusqu'alors, il faut investir le gouvernement d'une autorité indispensable, et adopter le projet de loi.

Parmi les orateurs qui parlèrent dans le même sens, plusieurs reproduisirent les mêmes argumens. « Le salut de l'état, l'affermissement du trône, telle est la loi suprême devant laquelle toutes les considérations, toutes les lois, la charte elle-même doivent fléchir....

» Si tous les vœux, toutes les volontés se ralliaient autour du trône, si la religion avait déjà rétabli l'empire des mœurs, si la réunion de tous les esprits nous annonçait la destruction de tous les partis, on pourrait voter contre le projet.

» Mais n'y a-t-il plus de partis en France? Toutes les factions sont-elles détruites? Ne reste-t-il pas de coupables espérances?

» Comment se fait-il que ceux qui ont le plus contribué à faire adopter la loi du 29 octobre sans mo-

(1) Voyez le *Moniteur* du 11 janvier.

Digitized by Google

difications, combattent celle-ci, qui est bien moins rigoureuse?

» La loi du 29 octobre violait l'article 4 de la charte. Cette violation a été excusée par la nécessité. Le même motif existe (1). »

» Non, dit un autre orateur, défendant également le projet; la charte ne s'oppose point à ce que l'on propose. L'art. 4 dit que personne ne pourra être poursuivi, ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et suivant les formes qu'elle prescrit. Or, la loi est l'ouvrage de trois branches de la législature. Elle peut déterminer de nouvelles formes de poursuite et d'arrestation.

» La responsabilité des ministres est une garantie contre les abus. Qu'on n'objecte pas que cette responsabilité n'est pas organisée. La responsabilité d'un ministre consiste à ne compromettre ni son existence politique, ni son honneur, ni la confiance du roi.

» On demande pourquoi l'on ne recourt pas aux tribunaux? Parce qu'il faut suivre dans le secret une trame dangereuse dont on tient les fils, parce que la sûreté du dedans et la politique du dehors peuvent se trouver également compromises, parce qu'après tant d'agitations, les crimes politiques méritent encore quelque pitié, et qu'il est des hommes qu'il faut sauver d'eux-mêmes (2). »

Un autre député, qui s'est placé dans cette discussion au premier rang par son talent, son habileté, et même son éloquence (3), commença par rendre un éclatant hommage aux principes. « Tous les partis, dit-il, après avoir obtenu les faveurs de l'arbitraire, ayant fini par en souffrir, auront fini par le maudire. Tour à tour oppresseurs et opprimés, ils auront également senti le besoin de la mutuelle garantie. Ils seront venus se reposer tous dans cette commune profession de foi, base du droit public des Français dans les siècles futurs : nul ne peut être arrêté, détenu, si ce n'est par l'autorité des tribunaux et pour les délits prévus par la loi.

» Noble et belle profession de foi! aimons à la répéter, à l'entrée d'une discussion dont elle doit être la règle. Ne craignons point de la fortifier encore; car, si pour d'au-

(1) Discours de M. Figarol. *Moniteur* du 15 janvier.
(2) Discours de M. Froc de la Boullaye. *Moniteur* du 15 janvier.
(3) M. Camille Jordan. *Moniteur* du 16 janvier.

Digitized by Google

tres peuples, de telles maximes peuvent sembler vulgaires, elles conservent pour nous tout le charme de la nouveauté.

» Oui, un tel droit est le premier des droits, la source de tous les autres, le grand but de toutes les institutions sociales. Oui, il rend à l'autorité tout ce qu'il en reçoit, et plus qu'il n'en reçoit; car c'est de lui que tout gouvernement qui se respecte tire sa lumière, sa force, sa dignité, sa moralité véritable.

» Oui, c'est l'heureuse prééminence du système représentatif entre tous les autres, qu'il soit à la fois affranchi des vaines terreurs qui portent à employer l'arbitraire, et de la fatale puissance qui permet d'y chercher un appui.

» Mais ce qui m'a éminemment frappé en faveur du projet de loi, c'est la malheureuse nécessité créée par la législation précédente. Si nos prédécesseurs avaient laissé cette grande question intacte, s'ils nous avaient légué cet inestimable héritage de la liberté civile, je concevrais toute l'hésitation, je pourrais m'y associer; mais est-ce donc là notre position?

» Vous savez quelles circonstances extraordinaires, semblant appeler des mesures extraordinaires, firent tout à coup adopter cette loi du 29 octobre, que je ne veux, ni louer, ni blâmer, dont je m'abstiens de rechercher les véritables auteurs, mais dont les dispositions, livrant la liberté, l'honneur, presque la vie des citoyens, à la discrétion d'une foule de fonctionnaires subalternes, furent une suspension si étendue, et si redoutable des droits les plus sacrés.

» Alors naquit, se forma, s'accrédita, sous les plus imposans suffrages, ce grand système de sévérité que nous vîmes si rapidement se répandre de la capitale dans les provinces. Quel besoin subit et indéfini de soupçonner et de punir! quelle impatience contre toutes les lenteurs de la commune justice! quelle admiration pour les justices extraordinaires et abrégées! quels anathèmes contre une modération toujours suspecte de trahison ou de faiblesse! quels encouragemens donnés à toutes les propositions prétendues énergiques, comme au seul gage de dévouement véritable!

» Serait-il prudent, serait-il sage de passer presque sans intermédiaire, d'une telle contrainte à la liberté la

Digitized by Google

plus étendue ?.... Une telle loi peut-elle exister sans changer tout l'état des choses, sans modifier toutes les habitudes d'un peuple? Ce système surtout dont je vous ai peint son exécution entourée, n'a-t-il pas dû exciter des alarmes, nourrir des défiances, fomenter des inimitiés! Déchaîne-t-on ainsi tout-à-coup les passions après les avoir provoquées?.... Comment dénoncer des germes de troubles d'autant plus dangereux qu'ils sont plus intestins, et que les signaler c'est presque les développer? Comment avertir le faux zèle sans le blesser? Comment parler de ces factieux autorisés, que de hautes mesures d'administration pourraient seules rapidement atteindre?

» Anciens et fidèles amis de la liberté, craignez d'en compromettre les destins par votre précipitation même... Vous qui appartenez à ces hommes respectables sous tant de rapports, mais si long-temps étrangers à ces maximes de limites du pouvoir, pouvez-vous vous flatter de bien entendre cette langue difficile que vous ne parlez que depuis un jour? Après vous être trompés si long-temps en faveur de l'arbitraire, ne risquez-vous pas de vous tromper maintenant en faveur de la liberté? Ah! tous tant que nous sommes, rendons toutes les mesures de restriction inutiles, en faisant cesser toutes les discordes et les inquiétudes qui les motivent, et en entourant d'une confiance toujours plus unanime le gouvernement de ce prince si peu capable d'abuser de l'autorité la plus étendue, et qui ne réclame une passagère augmentation de pouvoir, que pour la préservation même de nos libertés. »

Un quatrième orateur (1) se jetant dans les profondeurs d'une métaphysique subtile, établit sur l'initiation une théorie qui, tendant à dispenser la couronne de prouver la nécessité de ce qu'elle propose, et déclarant que la proposition même est une présomption en faveur de cette nécessité, rendrait, de la part des chambres, tout examen impossible et toute discussion inutile.

« Si l'initiation, dit-il, avait été placée dans cette chambre, et que l'un de vous eût proposé de suspendre la liberté individuelle, et d'en rendre le gouvernement seul arbitre, il vous serait permis de n'adopter cette

(1) M. Royer-Collard. *Moniteur* du 16 janvier.

Digitized by Google

proposition qu'avec les preuves les plus évidentes, et la conviction la plus entière qu'elle est nécessaire au salut de l'Etat. C'est l'usage en Angleterre ; l'adoption des mesures extraordinaires est précédée d'une enquête solennelle, et toujours appuyée sur des documens authentiques, parce que le pouvoir qui propose ces mesures répond de leur nécessité aux autres pouvoirs, ainsi qu'à la nation; et, par cette raison, il ne doit rien négliger de ce qui peut lui apprendre à lui-même si elles sont nécessaires ou superflues, utiles ou dangereuses. Chez nous le roi propose : ce qui serait en Angleterre le devoir des chambres, est ici le devoir du gouvernement. Il y a toujours présomption qu'il a rempli ce devoir, quand il propose une loi extraordinaire, parce que le pouvoir légitime est présumé sage et fidèle, et la force de cette présomption commande la confiance, jusqu'à ce que la présomption soit convaincue d'erreur. La question n'est donc pas de savoir si la mesure proposée par le gouvernement est nécessaire, mais si l'on peut prouver qu'elle ne le soit pas. Votre hésitation ne me touche point, quand le gouvernement du roi n'hésite pas ; car vous savez peu, et il sait tout...,.

» Je n'attache pas une fort grande importance aux précautions dont on entoure l'exercice de ce pouvoir extraordinaire. Les précautions me semblent à peu près illusoires, et j'ajoute qu'il est nécessaire qu'elles le soient, pour que la loi ne soit pas vaine. La responsabilité ne me paraît pas non plus un remède suffisant : elle ne peut avoir lieu dans les cas particuliers, sans que la loi soit en contradiction avec elle-même....

» Ce qui me rassure, c'est que l'autorité unique qui doit exercer le pouvoir arbitraire ne le prend pas, mais le reçoit.... Qu'est-ce qu'un pouvoir arbitraire qu'il faut demander, qu'il faut obtenir, dont la nécessité est soumise à une discussion, et qui ne s'accorde que pour un temps limité ? »

Je passerai sous silence les autres argumens des défenseurs du projet ; ce sont les mêmes qui ont été allégués dans toutes les occasions pareilles. « Que la mesure tend bien plus à consolider la liberté individuelle qu'à la détruire, car elle est essentiellement conservatrice de toutes nos libertés;.... que si l'on attend qu'une sédition ait éclaté, il y aura sans doute des faits et des preuves ;

Digitized by Google

mais que l'objet est d'empêcher et de prévenir le mal;.. que la police a toujours été investie de ce genre d'autorité; qu'il a été en usage sous l'ancien régime, puisqu'on peut se rappeler encore quelles fâcheuses dénominations on donnait à ses agens..... Qu'en disant que la tranquillité régnait dans le royaume, le roi n'avait pu vouloir dire que rien ne pourrait la troubler;.... qu'au secret des causes d'arrestation est attaché le succès, etc. etc. (1). »

Après la clôture de la discussion, le rapporteur (2) résumant les objections pour les réfuter, insista sur la nécessité de la loi; et comme, dans un discours antérieur, au sujet de celle des élections, il avait appuyé cette loi de recherches profondes dans l'antiquité, il appuya celle-ci d'un tableau très-étendu de l'état de l'Europe, peignant tant de provinces ravagées, tant de villes réduites en cendres, de trônes renversés, d'états qui ont disparu.

Plus direct dans sa dialectique, M. le ministre de la police tira parti de quelques discours des opposans à ce projet, discours que j'analyserai tout-à-l'heure, et défendit des classes sur lesquelles on veut faire planer le soupçon, avec une éloquence habile, qui certainement captiva plus d'un suffrage.

Je passe maintenant aux attaques des adversaires, et je tâcherai de ne pas remplir moins scrupuleusement la tâche de rapporteur de cet important procès.

« Les rigueurs de la loi du 29 octobre, ont-ils dit, n'avaient produit que la nécessité d'en exercer d'autres : la suspension de fait de cette loi a seule opéré le bien. Du 1^er^. janvier 1816 jusqu'au 1^er^. août, on voit le nombre des détenus, des exilés et des surveillés, aller toujours en croissant, parce qu'arrêter arbitrairement, c'est se créer chaque jour un besoin plus pressant d'arrêter encore. Convaincu par cette expérience que le remède aggravait le mal, que fait le ministre? Il suspend la loi; les prisons se vident, les exilés reviennent. Ce résultat répond à l'espoir qui avait dicté ce nouveau système; que le ministre donc jouisse de nos remerciemens et de ses succès, mais qu'il en admette les conséquences. La

(1) Voyez les discours de MM. Ravez et Delamalle. *Moniteur* du 17 janvier.

(2) *Moniteur* du 17 janvier.

Digitized by Google

loi du 29 octobre était un mal ; sa non-exécution a été un bien. Pourquoi prolonger, même en l'adoucissant, ce qui lui ressemble ?.... Pourquoi des transitions entre l'injustice et la justice ? Hâtons-nous de passer du mal au bien ;... le pas est franchi : nous sommes dans la route ordinaire, dans la route légale ; pourquoi donc en sortir ? L'ordre habituel de la société doit être troublé, pour que des lois d'exception soient autorisées. Interrogez les départemens qu'oublient trop souvent dans la capitale, ces députés qu'ils ont envoyés : tous vous diront que rien ne leur est plus odieux que l'arbitraire.

» A quelque époque que l'on se place, qu'a produit de bon l'inconstitutionnalité ? l'arbitraire, instrument de toutes les provocations, et provocateur de tous les désordres,.... les prisons éprouvant un mouvement journalier, sans jamais avoir de places vacantes, et étonnées elles-mêmes de renfermer simultanément, et ceux prévenus de ne pas aimer assez, et ceux prévenus d'aimer trop le gouvernement ? les milliers de lettres de cachet applicables à tout venant ? les espions inutiles, par cela même qu'ils sont visibles, mais dangereux, parce qu'il faut qu'ils paraissent nécessaires, offrant par leur importunité la dégradation poussée à ce point, qu'ils avouent aussi hautement leur opprobre qu'on avouerait la plus honorable profession ? N'est-ce donc pas ce régime qui, depuis longues années, a rendu tous les rapports d'amitié, d'intérêts, de confiance, de domesticité dangereux, et la défiance une sage précaution jusqu'au sein des familles ? Est-ce sous sa main qu'on voudrait nous replacer ?.... Pour juger cette loi, supposons un cas dans son espèce. Quel tableau vous présente-t-il ? Un prévenu qui ne connaîtra que par le texte de son mandat le titre de la prévention dont il fait l'objet, qui, comme d'habitude, pourra ignorer les faits toute sa vie, s'il plaît à la police de dire : C'est mon secret : un procureur du roi réduit à s'enquérir de l'incarcéré lui-même des causes de sa détention : un prévenu condamné à un secret discrétionnaire, et par conséquent sans terme, dans la crainte qu'il ne divulgue la confidence qu'on voudrait lui faire ; isolé d'ailleurs, pour plus grande discrétion, de ses parens, de ses amis, de tout conseil ; réduit pour toute justification à un mémoire qu'il sera la plupart

Digitized by Google

du temps incapable de rédiger; pour lequel il manquera d'élémens, puisqu'il ne connaîtra ni les faits qui constituent la prévention, ni la nature des preuves, ni les témoins qui l'accréditent; privé de ses juges naturels, et, ce qui est le comble de l'iniquité, de la ressource même de la confrontation; traîné de prison en prison, si le secret ou les précautions de la police l'exigent; implorant et payant à grands frais le secours inutile de correspondans à Paris; ruiné au bout du compte, suivant l'usage, de fond en comble, sans aucune indemnité; et, pour dernier trait au tableau, un délateur inviolable, et le plus souvent un calomniateur titulaire du privilége exclusif de l'impunité. Abjurons une bonne fois ces mesures, qui mettent le gouvernement en contradiction avec lui-même. Il nous faut un spécifique, sans doute; mais un spécifique généreux, c'est la charte; mais un spécifique plus fortifiant encore, c'est la confiance (1).

» L'honorable rapporteur, en nous pressant d'adopter le projet, nous a cité l'exemple d'un peuple voisin, jaloux de sa liberté, comme nous le serons un jour de la nôtre, je l'espère. Je regrette qu'il ne soit pas entré dans les développemens plus étendus.... Nous aurions appris avec quelle solennité l'on procédait à ce grand acte. Une enquête sur la situation intérieure et extérieure de la Grande-Bretagne était mise sous les yeux du parlement. En suspendant l'*Habeas corpus*, on se gardait d'entraver la liberté de la presse: elle conservait toute sa puissance, toute son action sur l'opinion publique, sur le gouvernement lui-même (2).

» *Nous venons demander*, a dit le ministre, *non le renouvellement de la loi du 29 octobre, mais le remplacement de cette loi par des dispositions plus restreintes, plus douces et également temporaires.* Qui n'eût cru, d'après cet exposé, qu'il nous proposerait la continuation, pendant quelques mois encore, de l'article 3 de la loi du 29 octobre, relatif aux surveillances, et qu'il renoncerait au droit d'arrêter et de détenir les citoyens, sans qu'ils pussent être protégés par nos lois? Mais celui qui eût été éloigné de son domicile en vertu de la loi de 1815, sera arrêté et détenu en vertu de celle

(1) Discours de M. Ponsard. *Moniteur* du 14 janvier.
(2) Discours de M. Saulnier. *Moniteur* du 15 janvier.

Digitized by Google

de 1817, si celle-ci ne donne à l'autorité ce moyen unique.

» Quelle différence entre la situation, toute pénible et douloureuse qu'elle est, de l'homme enlevé à ses affaires et à ses affections, pour être placé loin de son domicile, sous la surveillance de la police, et celle de l'infortuné violemment arraché à sa famille, pour être plongé dans un cachot, comme un prisonnier d'état!....

» Je me trompe fort, on ce ne sera pas avec de tels moyens, avec une telle justice qu'on calmera les haines, qu'on éteindra les divisions, qu'on étouffera les partis dans notre nouvelle France, pas plus qu'on n'y fondera le règne de la charte, en nous privant des garanties qu'elle nous avait données (1).

» Trois articles de la charte consacrent les droits des Français. L'art. 4 assure la liberté individuelle, l'art. 8 la liberté de la presse; l'art. 49 garantit que nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. Voilà les droits octroyés par la charte. C'est la totalité de ces droits qui serait aujourd'hui suspendue par les propositions ministérielles; car des tribunaux d'exception existent, et on vous demande la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. Serait-il politique à nous de voter une loi qui semblerait dire que nous sommes convaincus que le gouvernement ne peut point gouverner avec sa force militaire, sa gendarmerie, ses préfets et toutes ses administrations? Serait-il politique de dire : Nous avons besoin de pouvoir arrêter à volonté, nous avons besoin de comprimer la pensée, alors même que nous avons déjà des tribunaux particuliers (2)?

» Quant à la responsabilité,..... comment le ministre pourrait-il être responsable d'un pouvoir dictatorial, tel que celui dont la loi l'a investi? La responsabilité morale est invoquée. Mais du moment qu'on en parle, elle exclut la responsabilité légale..... Le prévenu sera nécessairement jugé par l'autorité qui l'accuse,..... et la dictature s'étendant sur les journaux, les plus justes réclamations trouveront peine à se faire entendre (3).

(1) Discours de M. de Villèle. *Moniteur* du 14 janvier.
(2) Discours de M. de Castel-Bajac. *Moniteur* du 15 janvier.
3) Discours de M. Josse de Beauvoir. *Moniteur* du 16 janvier.

Digitized by Google

» S'il faut attendre que tous les partis soient entièrement anéantis, combien de temps faudra-t-il encore vivre sous l'empire des lois d'exception? Si le président du conseil signe de confiance, c'est un cachet mis à côté d'un autre. S'il signe sur un rapport, c'est sur celui du ministre de la police générale. Loin de trouver une garantie dans cette seconde signature, il est évident que le prévenu ne trouve qu'un adversaire de plus; car, pour peu qu'on ait étudié le cœur humain, on sait que l'homme aime à défendre son ouvrage. Quant à la garantie que peuvent offrir les procureurs-généraux, sans doute il est des magistrats intègres et courageux; mais les procureurs-généraux sont amovibles. Que pourront-ils envoyer au gouvernement? Le dire des plaignans et tous les élémens d'une procédure.... Et cependant voilà un malheureux détenu, sans interrogatoire possible, sans confrontation, sur lequel on prononce au conseil sans le voir, sans l'entendre, et cela, non pas pour une seule année peut-être, mais pour autant d'années que les ministres réussiront à prouver qu'il est utile de violer la charte (*).

» Les moyens arbitraires manquent toujours leur but: ils ont conduit tôt ou tard à leur perte les gouvernemens qui en ont fait usage. L'autorité souveraine n'est jamais ébranlée que par les instrumens violens qu'elle croyait destinés à l'affermir... Depuis nombre d'années, j'entends dire, ainsi que M. le rapporteur nous le répétait dernièrement, que *nous ne faisons que de naître à la liberté*, et à peine de trop complaisans législateurs sont-ils venus au secours de cette prétendue faiblesse des gouvernemens naissans, que tout à coup les armes extraordinaires dont on avait jugé à propos de les fortifier, sont devenues entre leurs mains de puissans et indestructibles instrumens de notre esclavage. Avant de nous citer l'exemple de l'Angleterre se décidant à suspendre son *Habeas corpus*, a-t-on songé à examiner si nous en avions un nous-mêmes?..... Tout dans nos coutumes, et même dans notre législation, favorise l'exercice à peu près illimité du droit d'arrestation. Mais, dit-on, ce n'est pas seulement de la faculté d'arrêter qu'il s'agit, c'est principalement de celle de détenir. Arrêter et détenir sont en effet deux opérations successives que la loi ordinaire

(*). Discours de M. de la Bourdonnaye. *Moniteur* du 16 janvier.

Digitized by Google

place dans la compétence de la police, quant à la première, et des tribunaux, quant à la seconde. La loi proposée étendant ce droit de détenir à deux ministres réunis, les assimile à des tribunaux, et à des tribunaux très-extraordinaires; car celui qu'ils jugent n'a pas été admis à se défendre en personne... Je ne suis plus embarrassé pour juger cette nouvelle institution. M. le rapporteur l'a jugée d'avance. *Les tribunaux extraordinaires*, nous a-t-il dit, *prennent mal en France*. Oui, ils prennent fort mal; et elles prendront de plus en plus mal en France, toutes les institutions qui feront dépendre le sort des hommes, du caprice, de l'erreur ou des passions d'un ou de plusieurs hommes, en privant en même temps l'opprimé de la protection des formes judiciaires. Qu'on n'espère pas, quoi qu'on puisse faire, effacer ce sentiment de sa dignité et de ses droits qui a pénétré dans le cœur de tout Français. Travaillez plutôt à le fortifier. Respectez-le sur-tout, et loin d'en arrêter l'essor, livrez-vous sans crainte à ses effets (1). »

J'ai rendu compte de cette discussion d'une manière très-étendue, parce qu'elle me paraît fort importante et qu'elle donne lieu à des réflexions dont une du moins est satisfaisante. C'est la première fois, reconnaissons-le avec joie, c'est la première fois qu'une loi de circonstance a été discutée avec ce calme, cette indépendance, que les deux partis ont été entendus, que toutes les vérités ont été dites. Il n'est pas question d'examiner si un motif secret a pu dicter quelques-unes de ces vérités; il est heureux, il est honorable qu'elles aient pu être proférées; qu'elles l'aient été sans interruption; que les grands mots de salut public, de sûreté générale, n'aient couvert aucune voix, n'aient repoussé aucune objection. Disons aussi que si parmi des hommes, pour lesquels on ne m'accusera point de partialité, quelques-uns se sont jetés dans des divagations maladroites et qui ont nui à leur cause, plusieurs ont dit des choses justes, nobles, dont tous les partis doivent leur savoir gré; ceux qui ne sont pas restés dans ces bornes, et qui se sont obstinés à peindre la France comme agitée par une conspiration universelle, ont fourni aux défenseurs du projet de nou-

(1) Discours de M. d'Argenson. *Moniteur* du 17 janvier.

Digitized by Google

veaux prétextes d'en affirmer la nécessité ; ils ont paru regretter l'arbitraire plus que le haïr ; ils en ont parlé, pour ainsi dire, comme d'une maîtresse infidelle, qui accorderait à d'autres des faveurs dont ils se croyaient seuls dignes. En nous avertissant qu'ils voteraient encore pour la loi du 29 octobre, si....., ils ont redoublé notre satisfaction de ce qu'un *si* préservateur les forçait à voter contre la loi actuelle ; mais ils ont engagé plus d'un ami de la liberté à ne pas voter avec eux. Qu'il me soit permis toutefois de remarquer que les argumens personnels ne sont pas toujours sans réplique; que dire à des hommes qui défendent une opinion, qu'ils ont manifesté longtemps l'opinion contraire ; ce n'est pas prouver qu'ils aient tort dans les deux cas ; que si l'on croyait devoir accorder tout ce qu'ils refusent, parce qu'on aurait voulu jadis refuser ce qu'ils accordaient, on serait conduit plus loin qu'on ne pense : il a été utile de rappeler leurs erreurs ; mais il ne faudrait pas que la peine de l'erreur retombât sur la vérité.

Sous un autre rapport encore, cette discussion a eu un caractère particulier très-curieux à étudier, et qui résultait de la position double dans laquelle les deux partis se trouvaient. Les défenseurs de la loi, étant aussi ceux du ministère, voulaient prouver que l'état de la France s'était fort amélioré sous ce ministère : vérité avantageuse aux ministres ; mais en même temps ils voulaient démontrer qu'une loi d'exception était encore nécessaire, et alors tout ce qu'ils avaient dit sur l'amélioration de l'état de la France devenait des armes contre eux. Les adversaires de la loi n'étaient pas moins embarrassés dans le sens opposé. Il leur importait, d'un côté, d'établir que le salut public était compromis par le système ministériel, et que ce système était fertile en périls de tout genre ; mais, d'un autre côté, ils avaient à cœur de faire rejeter la proposition d'une loi d'exception, et dès-lors ce qu'ils disaient sur les dangers de la France servait de réponse à leurs réclamations en faveur de la liberté individuelle. Je laisse à la sagacité du lecteur à suivre cette indication et à découvrir quelle influence cette position double a dû exercer sur les argumens des deux partis.

Quant au projet de loi en lui-même, j'essayerais en vain de déguiser mon opinion sur ce point. Le peu de

Digitized by Google

pages que j'ai écrites, à différentes époques, dépose de cette opinion ; si je ne les avais pas écrites, je les écrirais encore, et les ayant écrites, je ne puis les désavouer.

Je n'ai jamais vu dans l'histoire, qu'aucune suspension des lois ordinaires, aucune loi d'exception, aucune autorité ultra-légale ait été véritablement utile à aucun pays, à aucun gouvernement : j'ai vu beaucoup de gouvernemens auxquels ces mesures ont été funestes.

Plusieurs des raisonnemens allégués en faveur de la loi, m'ont paru très-faibles.

Si, comme il est probable, on met à d'autres libertés encore d'autres restrictions, le rapporteur aura eu tort d'affirmer que la suspension des garanties judiciaires laissait intact le reste des garanties.

Si la religion ébranlée autorise les extensions de l'autorité, je crains qu'aucun gouvernement ne trouve jamais aucun peuple suffisamment religieux.

Pour considérer avec un des orateurs la nécessité de demander à une assemblée le pouvoir arbitraire, comme une limite à ce pouvoir, j'aurais voulu qu'on pût m'alléguer un seul exemple de ce pouvoir demandé à une assemblée et refusé par elle. S'il en est un, je ne puis le citer.

Attendre que les bienfaits de notre constitution soient bien appréciés pour nous accorder ce qu'elle nous donne, est un cercle vicieux, car on ne sentira ces bienfaits qu'en en jouissant.

Quant à la nécessité du secret, je me permettrai seulement de réimprimer ce que j'écrivais il y a deux ans. « Je crois que l'arbitraire est le véritable ennemi de la sûreté publique ; que les ténèbres, dont l'arbitraire s'enveloppe, ne font qu'aggraver ses dangers ; qu'il n'y a de sûreté publique que dans la justice, de justice que par les lois, de lois que par les formes. Je crois que la liberté d'un seul citoyen intéresse assez le corps social, pour que la cause de toute rigueur doive être connue par des juges naturels (1). »

J'ajouterai que dans le cas présent, le secret aura des suites que l'on n'a pas assez calculées. Le public, n'étant jamais instruit des causes de l'arrestation, pourra soupçonner indifféremment de tous les crimes politiques l'in-

(1) De la responsabilité des ministres, pag. 31.

Digitized by Google

dividu arrêté. Le soupçon le suivra, même après que la liberté lui aura été rendue, et l'innocent, victime d'une erreur passagère, verra la défaveur de l'opinion l'entourer, à moins (ce qui serait fâcheux dans un autre sens) que l'opinion ne traitât pas les délits politiques avec défaveur.

Ma conviction intime est que le ministère, en demandant cette loi, n'a point été dirigé par l'amour du pouvoir; il a cru la loi nécessaire : mais je pense qu'il n'a pas rendu assez de justice aux bons effets du système qu'il a adopté depuis quelques mois. En persévérant dans ce système, il assurera mieux la paix de la France et l'affermissement de la monarchie constitutionnelle, que par toutes les lois d'exception du monde. Ces lois font supposer l'existence du danger, et la supposition du danger le crée. Ces lois de circonstances ont par là l'inconvénient de prolonger les circonstances; et sous un autre rapport elles les aggravent. Les injustices involontaires, inévitables, quand l'arbitraire s'est introduit dans la loi, nécessitent des injustices moins involontaires; c'est une pente glissante et rapide, sur laquelle l'autorité la mieux intentionnée ne peut s'arrêter. Je dis l'autorité la mieux intentionnée, et je n'hésite pas à ajouter que j'entends par là notre gouvernement actuel. J'ai commencé par reconnaître que la loi proposée était une amélioration importante, quand on la compare à la loi du 29 octobre; si le projet passe, je vivrai sous ce régime avec aussi peu d'inquiétude que s'il n'existait pas : mais ma sécurité viendra de ma confiance dans les hommes, et un état de choses est loin d'être sans défaut, quand on est obligé de se réjouir de trouver les hommes meilleurs que la loi.

B. DE CONSTANT.

A M. B. de Constant.

MONSIEUR,

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner mon étonnement sur une partie de votre article sur les chambres, dans le numéro du 11. En parlant de la loi relative

Digitized by Google

aux dotations ecclésiastiques, loi sur laquelle je ne me permets point de réflexions, parce que je me soumets à toute loi faite, vous paraissez établir en principe que le clergé doit être propriétaire de biens indépendans de l'autorité civile, qu'il doit former un corps, et, pour ainsi dire, un état dans l'état; et pendant que vous défendez sur d'autres points les opinions les plus libérales, vous vous éloignez, je dois vous le dire, de tous les amis de la liberté, par cette doctrine ultramontaine. Vous me ferez plaisir, si vous pouvez m'expliquer cette contradiction apparente.

Je suis, etc.

Un abonné.

Nous répondrons dans notre prochain Numéro.

ANNONCES ET NOTICES.

Satire sur le dix-neuvième siècle; par E. Bigelot. Chez Pillet, imprimeur-libraire, rue Christine, n°. 5.

Cet essai est d'un heureux augure, et l'auteur peut espérer quelque succès dans la carrière illustrée par Boileau, Gilbert et Chénier. Son style est nerveux, correct, simple et facile : il attaque courageusement les vices et les ridicules partout où il les trouve; pour donner une idée de son impartialité, nous citerons les passages suivans :

Tout va mal, dit gaîment le petit Dorilas,
Dorilas, qui, malgré son mérite assez mince,
Fut, à vingt ans, préfet d'une riche province;
Tout va mal et l'état périclite.... en effet,
Cela doit être ainsi; Monsieur n'est plus préfet!

Un des anciens vassaux de M. de Fierval, dont les aïeux

..... sous Dagobert premier,
Avaient droit de garenne et droit de colombier,

répond à son ci-devant seigneur, qui voudrait réclamer ses anciens droits :

Mais, monseigneur, le roi nous a donné la Charte,
Et très-expressément défend qu'on s'en écarte.
— On a trompé le roi, je sais sa volonté;
Cet acte n'est point fait pour être exécuté.
Hélas! vous le savez, une telle ordonnance,
A déjà fait sans doute assez de maux en France;
Mais on pourrait encor les réparer dans peu :
Nommez-moi député, puis vous verrez beau jeu.

Digitized by Google

Voici un portrait d'un autre genre. Un certain Daigreville se plaint d'être oublié, vante bien haut ses services et son noble dévouement pour la monarchie légitime.

..... Connaissant son histoire,
Même quand il le dit, on a peine à le croire.
On sait qu'à la police, et sous l'usurpateur,
Il fut ce qu'on nommait alors *observateur*.
Cependant, si quelqu'un s'avise de lui dire :
— Mais, monsieur, l'an dernier vous nous prêchiez l'empire,
Sous le Corse, avec zèle, on vous voyait servir.
— Daigreville répond : c'était pour le trahir.

La *Satire sur le dix-neuvième siècle* offre plusieurs autres portraits non moins heureusement tracés. Nous invitons l'auteur à continuer sa piquante galerie.

Fables nouvelles, suivies de pièces fugitives en vers; par M. l'abbé G....., de plusieurs sociétés. Un vol in-12. Prix : 2 fr. 50 cent, et 3 fr. par la poste. A Paris, chez Arthus-Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n°. 23.

Un volume de fables nouvelles!..... l'entreprise est hardie. Dans ce genre, notre inimitable La Fontaine a rendu le succès sinon impossible, du moins bien difficile. L'auteur commence son recueil par une *Épître à son livre*, dans laquelle il le juge : nous le laissons parler.

Tu n'auras *pas* d'autre moyen
Pour percer, que ton seul mérite ;
Mais qu'offre-tu qui sollicite
En ta faveur ? Peu *de beauté*,
Du médiocre en quantité,
Par-ci, par-là, des traits passables.
Etc., etc., etc.

La modestie de l'auteur nous interdit une trop rigoureuse sévérité ; sans nous appesantir sur les défauts qu'il signale lui-même, nous dirons que son ouvrage n'est pas sans mérite. Plusieurs de ses apologues plaisent par l'exécution, et sur-tout par des idées et des applications nouvelles. Nous citerons entre autres *le Seigneur et le Chien de chasse*, *les Grenouilles et les Taupes*. On reconnaît d'ailleurs par-tout des vues saines, un cœur droit, un bon citoyen. Pour l'intérêt de l'auteur, nous aimerions mieux que *son livre* fût uniquement composé de ses fables.

Les Secrets du cœur, ou *le Cercle du château d'Eglantine*, roman-nouvelles ; par madame de Renneville. Trois vol. in-12. A Paris, chez Béchet, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 11.

La princesse Amélie, jeune souveraine d'une contrée dont l'auteur ne nous apprend pas le nom, a formé le projet de passer quelque temps dans son château *des Délices*. Tant que dure la belle saison, tout se passe à merveille ; mais octobre arrive avec ses longues et froides soirées, adieu les plaisirs champêtres. La princesse ne peut pas quitter la cam-

Digitized by Google

pagne ; cependant l'ennui commence à la gagner. Pour chasser ce terrible ennemi, elle imagine de se faire raconter des histoires par les dames de sa cour. La princesse Amélie ne fait trancher la tête à personne ; à cela près, elle ressemble assez à certain sultan des *Mille et Une Nuits*, auquel la belle Shéerazade parvient à faire perdre cette vilaine coutume par le charme de ses récits. Nous pensons que madame de Renneville, en pareille circonstance, n'aurait pas obtenu moins de succès. Ses nouvelles, bien imaginées, variées, intéressantes, écrites en général avec naturel et facilité, quelquefois avec un peu de négligence, procurent une lecture agréable, et dissiperaient l'ennui d'un sultan ; ce qui n'est pas facile, comme chacun sait.

Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et la Russie, en 1812, *avec un atlas militaire ;* par un officier de l'état-major de l'armée française. Deux vol. in-4°. broch. Prix : 25 fr. ; franc de port par la poste, 28 fr. ; les mêmes, papier vélin, fig. coloriées avec le plus grand soin, 70 fr. ; franc de port par la poste, 75 fr. A Paris, chez Barrois l'aîné, lib., rue de Savoie, n°. 1.

Cet ouvrage est du plus haut intérêt. On ne nous avait encore donné que des *romans* sur la guerre de Russie, et nous pouvons en annoncer enfin *l'histoire*. Nous reviendrons incessamment, avec plus de détail, sur cette production éminemment remarquable.

L'Ami de l'économie aux Amis de l'humanité, sur les pains divers, dans la composition desquels entre la pomme de terre, ainsi que sur les nouvelles appropriations d'un de ses produits, *la parenchyme*, dont la conversion en pain offre la solution du plus important problème de l'économie alimentaire des classes indigentes ; observations communiquées à la société royale et centrale d'agriculture ; par M. Cadet de Vaux. Un vol. in-8°. Prix : 1 fr. 25 c. A Paris, chez mad. Huzard, rue de l'Eperon.

Cette brochure, d'un intérêt particulier dans ce moment, est une nouvelle preuve que M. Cadet de Vaux ne se lasse point de faire des recherches utiles à l'humanité.

Hermes romanus, ou *Mercure latin ;* par J.-J. Barbier-Vemars, ancien professeur. Ouvrage publié le premier de chaque mois, par cahiers de 48 pages in-12, à raison de 15 fr. par an pour la France, et de 20 fr. pour les pays étrangers, franc de port par la poste. On ne peut souscrire que pour l'année entière. On s'abonne

Digitized by Google

au bureau de l'Hermès, à Paris, rue du Cloître Notre-Dame, n. 4, et chez tous les libraires de l'Europe.

Cet ouvrage périodique, qui est destiné à propager et à conserver le goût des langues anciennes, a été accueilli dès son origine avec la bienveillance qu'il méritait. Les noms des humanistes qui l'ont enrichi de leurs productions, et la variété de sa rédaction, contribueront à augmenter son succès. L'*Hermes* peut être regardé comme un journal classique pour la jeunesse de nos colléges, comme un journal agréable pour les gens du monde qu'il reporte au doux souvenir de leur enfance.

Mémoires particuliers sur la captivité de la famille royale à la tour du Temple. Prix : 2 fr. 50, et 3 fr. par la poste. Chez Audot, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 18.

Ces Mémoires sont destinés à servir de complément aux ouvrages de Cléry et de M. Hue. Le premier a arrêté son journal à la mort de Louis XVI, le second n'a été témoin de rien après le 2 septembre. « Ces » Mémoires, dit l'éditeur dans son avertissement, ont été rédigés pendant les événemens; on était loin de penser qu'un jour ils seraient » rendus publics. Il ne faudra donc pas s'étonner si l'on y trouve quelques » négligences de style; ces négligences attestent la vérité de la narration. »

Sur les Colonies et la révolution actuelle de l'Amérique; par M. de Pradt. Deux volumes in-8°. d'environ 500 pages chaque, qui paraîtront du 1er. au 15 février prochain. Chez Bechet, libraire-éditeur, rue des Grands-Augustins, n°. 11, près le Pont-Neuf.

Prospectus — Dans l'état des lumières en Europe, avec l'application que tous les hommes donnent aux affaires publiques, il est bien difficile que des événemens qui ont une grande importance, ne deviennent pas le sujet de quelque ouvrage propre à fixer l'attention du public. C'est ce qui a donné naissance au nouvel ouvrage de M. de Pradt, *sur les Colonies et la révolution actuelle de l'Amérique*, deux questions désormais inséparables.

Déjà, à l'époque des premiers troubles des colonies en 1800, dans un ouvrage devenu fort rare, *les Trois âges des colonies*, M. de Pradt perçant, pour ainsi dire, les nuages qui s'amoncelaient sur les régions coloniales, avaient annoncé tous les événemens qui en ont changé la face; il semble que ce livre, déjà ancien, ait été composé en présence et presque sous la dictée des événemens, tant ils ont quadré exactement avec les principes qui en ont déterminé la prédiction. C'est la suite de cet ouvrage que M. de Pradt offre dans ce moment au public; il a renfermé dans un même tableau l'état ancien et moderne des colonies, l'exposition de tous les principes de l'ordre colonial, l'application de ces principes à la conduite de tous les peuples, relativement à leurs colonies, même dans leur différente manière de les administrer. On trouvera dans cet ouvrage le tableau le plus frappant de la puissance maritime de l'Angleterre, et les conséquences dont elle menace toutes les autres puis-

Digitized by Google

sances maritimes ou coloniales. L'auteur présente, sous des points de vue nouveaux, les principes de l'indépendance de l'ordre colonial, et ceux qui doivent diriger les puissances navales dans le maintien de leur marine. C'est encore sous un jour nouveau qu'il a discuté les droits de l'Europe, dans la querelle de l'Amérique avec l'Espagne, et sûrement on lira avec plaisir le discours qu'il fait adresser à l'Espagne par l'Amérique. L'auteur n'a pas négligé non plus l'indication d'un seul remède que comporte la désorganisation dans laquelle l'ordre colonial est tombé.

Ceux qui ont lu *le congrès de Vienne*, et les ouvrages politiques de M. de Pradt, reconnaîtront dans celui-ci la manière de l'auteur; il n'est aucun de ses écrits dans lequel il ait eu une marche plus décidée, dans lequel il se soit exprimé avec un sentiment plus général de bienveillance pour tous, avec une impartialité et un dégagement plus marqué de toute espèce de préjugés, même nationaux, et dans lequel il ait livré sa pensée avec plus d'abondance que dans l'ouvrage que nous annonçons.

N. B. Nous n'avons pas besoin de prévenir nos lecteurs, que nous ne nous rendons point responsables du jugement qui est porté dans ce prospectus sur l'ouvrage de M. de Pradt; c'est celui de son libraire et ce n'est point le nôtre: nous ne connaissons pas son livre; dès qu'il aura paru, nous nous hâterons d'en rendre compte.

— On annonce comme devant paraître incessamment, un nouvel ouvrage de M. le docteur Alibert, qui aura pour titre: *Nosologie naturelle*, ou *les maladies du corps humain distribuées par familles*. L'auteur a eu pour but de classer nos plus tristes infirmités d'après l'ordre et le nombre de leurs rapports naturels. Persuadé que l'esprit se pénètre mieux des choses quand les sens sont vivement affectés, il a voulu que le texte de son livre fût accompagné de gravures qui retracent avec une fidélité étonnante tous les cas rares observés à l'hôpital Saint-Louis depuis plusieurs années. M. Alibert a déjà exposé sa méthode devant un grand concours d'élèves, qui l'ont vivement applaudi.

COURS.

M. le chevalier MILLIN, membre de l'institut, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, conservateur du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque du Roi, et professeur d'antiquités, ouvrira son cours *le samedi 1er février* 1817. Il traitera de l'HISTOIRE HÉROÏQUE expliquée par les monumens, dont il exposera les originaux, les empreintes et les gravures.

Ce cours aura lieu les *mardi* et *samedi* de chaque semaine, *à deux heures précises*, dans une des salles de la grande cour de la Bibliothèque du Roi, rue de Richelieu.

TABLE.

Poésie.	129	Espagne (2e article).	148
Énigme, charade et logog.	132	Des chambres.	165
L'Ermite en province.	134	Lettre à M. de Constant.	171
Annales dramatiques.	142	Annonces et notices.	172

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 1er. FÉVRIER 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ODE

A un Vaisseau.

Je vois aux plaines de Neptune,
Un vaisseau brillant de beauté,
Qui, dans sa superbe fortune,
Va d'un pôle à l'autre porté.
De voiles au loin ondoyantes,
De banderoles éclatantes,
Il se couronne dans les airs;
Et seul sur l'humide domaine,
Avec orgueil il se promène,
Et dit : Je suis le roi des mers.

Des lieux où l'onde sarmatique
Frappe des rivages glacés,
Aux lieux où le pied de l'Afrique
Repousse les flots courroucés;
Et des magnifiques contrées
Que nos pères ont ignorées,
Aux lointains et fertiles bords
Où la vieille nature étale
Avec sa pompe orientale
Toute sa gloire et ses trésors,

Digitized by Google

Il porte sa vaste espérance ;
Héritier des peuples divers,
Il recueille en sa route immense
Les richesses de l'univers.
Il va chercher l'or au Potose,
Aux champs que l'Amazone arrose
Et jusques au berceau du jour ;
Et se pare au milieu de l'onde
Des riches tributs de Golconde,
Du Bengale et de Visapour.

Cependant la mer azurée,
Sans vagues et sans aquilons,
Réfléchit sa poupe dorée
Et l'éclat de ses pavillons ;
Ses matelots vêtus de soie,
Sous un ciel pur boivent la joie
Et chantent leur prospérité ;
Tandis que, renversant la coupe,
Le vieux pilote sur sa poupe
S'endort, plein de sécurité.

Il n'a pas lu dans les étoiles
Les malheurs qui vont avenir ;
Il n'aperçoit pas que ses voiles
Ne savent plus quels airs tenir ;
Que le ciel est devenu sombre,
Que des vents s'est accru le nombre,
Que la mer gronde sourdement ;
Et que, messager de tempête,
L'alcyon passe sur sa tête
Avec un long gémissement.

Du milieu des plaines profondes
Un cri soudain s'est élancé.
Qu'est devenu le roi des ondes ?
C'en est fait, l'orage a passé.
Les flots qui tremblaient sous un maître
Au lieu qui l'a vu disparaître
Venant sans bruit se réunir,
Roulent avec indifférence,
Et de sa superbe existence
N'ont plus même le souvenir.

—Pierre LEBRUN.

Digitized by Google

ÉNIGME.

J'ai servi les mortels, les belles et les dieux,
Et j'ai volé souvent de l'Olympe à Cythère ;
J'annonce quelquefois les fureurs de la guerre ;
Je parle de la paix, de son retour heureux,
Et des arts bienfaisans qui consolent la terre.
Pour deviner l'objet de ce portrait obscur,
Ne poursuis pas un dieu qui fuit avec des ailes,
Auprès de toi bientôt, le temps rapide et sûr,
Ramenera ses pas fidèles.
Souviens-toi seulement, lecteur,
Que le mot d'une énigme est comme le bonheur ;
Dans le songe riant dont l'erreur nous captive,
De ce bonheur si facile et si doux,
Nous poursuivons au loin la trace fugitive,
Lorsqu'il repose auprès de nous.

CHARADE.

Mon premier, chez lecteur, de loin frappe la vue ;
La terre est moins superbe, elle a moins d'étendue.
Mon dernier, de l'étude emprunte son pouvoir ;
Mon tout, jadis rempli d'esprit et de savoir,
Languissant, au cercueil était prêt de descendre,
Quand un dieu bienfaisant vint ranimer sa cendre.

T. C. D.

LOGOGRIPHE.

Des monts de la Phrygie aux états de Nérée,
Du séjour de Minos jusque dans l'empirée,
Tout retentit encor du bruit de mes exploits ;
Les dieux même, les dieux cédèrent à ma voix.
J'ai les traits séduisans de l'aimable jeunesse,
Et j'obtins les faveurs de plus d'une déesse ;

Digitized by Google

Aussi l'un de mes fils est frère de l'Amour.
On distingue ma mère au celeste séjour.
Je compte sept bons pieds, rarement je repose.
Cherches, ami lecteur, ceux dont je me compose.
J'offre un terme usité qui distingue les temps;
Un autre, familier à tous les charlatans:
Ce qui pour tel abbé, bien qu'il nous le déguise,
Est l'objet d'une sainte et douce convoitise.
Ce qu'on fouette à la ferme et qu'on mange à Paris;
Ce qui, dit-on, forma la divine Cypris;
L'endroit d'où, quelque soin qu'on prenne à sa chaussure,
L'on sort bien rarement sans quelqu'éclaboussure;
Un nom cher à l'épouse, et plus cher à l'enfant;
Ce qu'un adroit voleur escalade en silence;
Ce doux fruit que Pyrame, en se perçant le flanc,
Fit changer de couleur et teignit de son sang;
Enfin, cette cité que tu connais, je pense,
Où certaine Sybille a reçu la naissance.

(*Par le même.*)

Mots de l'*Enigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *accent;* celui de la charade est *tourment;* celui du logogriphe est *cathéchisme*, où l'on trouve *athéïsme* et deux *C*, qui, en chiffres romains, valent deux cents. Ce logogriphe est de Lamotte.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sur quelques nouveaux écrits militaires.

En nous proposant de rendre compte des ouvrages qui paraîtront sur l'histoire et l'art militaire, nous suivrons le sage conseil qu'a bien voulu nous donner le messager des dieux, *d'être en tout temps, en toute occasion, les défenseurs de la gloire nationale* (1).

Mais pour remplir cette tâche honorable au gré de nos lecteurs, nous avons pensé qu'il ne serait point hors de propos de leur faire passer préliminairement en revue les principaux écrits qui ont été publiés sur cette matière intéressante depuis 1814.

Après vingt-cinq années d'une guerre où toutes les passions se sont développées avec la plus terrible énergie, les livres destinés à en retracer les événemens, à développer les principes, et à présenter les nouvelles vues stratégiques qu'elle a fait naître, ont dû exciter une vive curiosité, commander un puissant intérêt; par cela même il devient important d'éclairer l'opinion publique sur les intentions, sur la véracité des auteurs qui se sont imposés ou arrogés la mission de servir de guides à la muse impartiale de l'histoire dans la recherche de ses documens.

Et d'abord nous diviserons ces écrivains en deux classes.

L'une se composera des compilateurs qui, par les concessions qu'ils ont faites aux circonstances et à l'esprit de parti, ont moins travaillé pour fournir des matériaux aux historiens à venir, que pour as-

(1) Voyez le premier numéro du *Mercure* (4 janvier 1817), pag. 11.

Digitized by Google

surer le prompt débit de leurs productions éphémères, sans s'arrêter d'ailleurs aux considérations importantes qui devraient être le but direct de toute entreprise de ce genre.

Si les justes bornes d'une saine critique nous empêchent de nous occuper spécialement de ces hommes à calculs qui font taire leur conscience, et mettent à prix leur opinion, nous devons toutefois signaler des écrits qui ont pu et pourraient encore égarer le lecteur de bonne foi, et l'amener à juger, sans connaissance de cause, les événemens ou les observations qui lui sont retracées.

Ainsi donc nous ne balancerons point à déclarer que *l'Histoire circonstanciée de la campagne de Russie*, malgré la vente rapide de cinq éditions successives, ne nous a paru qu'un canevas informe sur lequel M. Labaume a tracé des broderies romanesques. Cet ingénieur-géographe trouvera sans doute beaucoup de sévérité dans notre opinion; mais s'il veut être sincère et mettre pour quelques instans l'amour-propre ou tout autre intérêt de côté, il nous dira si l'on doit considérer autrement le journal particulier d'un officier d'état-major de l'un des nombreux corps d'une armée de trois cent cinquante mille hommes, bien que ce journal soit enrichi de nombreux récits épisodiques, de considérations d'un genre élevé, de descriptions pompeuses et pathétiques. Nous sommes disposés à reconnaître beaucoup d'exactitude et d'intelligence dans les détails topographiques que donne M. Eugène Labaume; mais qu'il nous permette de douter encore de sa profonde expérience dans un art qui ne s'apprend que par de longues et périlleuses études : qu'il nous dispense de croire aveuglément à la sagesse de ses réflexions politiques, à la pureté des sources où il prétend avoir puisé la vérité, à l'infaillibilité de ses opinions, à sa rigide impartialité dans un procès qui n'a encore été jugé que par le résultat des événemens. Nous lui accorderons en retour que son livre n'est point dépourvu d'un certain intérêt, si on ne l'examine que sous le

Digitized by Google

rapport *romantique ;* que malgré sa grande irrégularité et l'ambition de quelques tirades, le style n'en est pas sans agrément ; qu'on y trouve quelques détails véridiques, des plans instructifs et bien dessinés, un itinéraire assez exact du quatrième corps d'armée ; mais tout cela n'est point suffisant, à notre avis, pour classer cet ouvrage (malgré son titre d'*Histoire circonstanciée*) parmi ceux dont la lecture peut former l'opinion sur cette campagne désastreuse, et offrir aux militaires de profitables leçons. S'il nous est permis de hasarder une conjecture que semblerait justifier le succès même du livre de M. Labaume, peut-être ce jeune auteur s'est-il proposé un but plus positif et plus matériel que celui que nous venons d'indiquer.

M. Sarrazin nous saura gré, sans doute, de ne point parler de ses *histoires sur la guerre d'Espagne, de Russie, d'Allemagne et de la Restauration.* Notre opinion se ressentirait des réflexions pénibles que fait naître la position dans laquelle cet auteur s'est placé ; position qui semble le mettre tout-à-fait hors de la ligne des écrivains qui ont acquis des droits à la confiance des lecteurs. Nous parlerons bien moins encore de son *Tableau de la Grande-Bretagne*, ou plutôt de ses observations critiques sur l'ouvrage que le général Pillet a publié sur le même sujet. Cette amère et indigeste production de M. Sarrazin ne peut entrer dans notre cadre, bien qu'elle pût servir d'ailleurs à justifier les motifs de notre discrétion, et du silence indulgent que nous garderons à l'égard de son auteur.

Le frère de M. Michaud l'homme de lettres, a mis au jour un *Tableau historique et raisonné des campagnes de Buonaparte.* Un imprimeur pourrait peut-être appeler de l'opinion que nous hasarderions dans une question de typographie ; M. Michaud de Villette ne doit pas trouver mauvais si nous déclinons sa compétence dans une matière qu'il ne connaît nullement, ainsi qu'il l'a prouvé par le livre que nous venons de nommer. Nous aurions tort de craindre, au surplus, que cet ouvrage pût donner une direction fâcheuse aux

Digitized by Google

idées de ses lecteurs sous le rapport militaire, le seul sous lequel il nous convient de le considérer; il renferme, entre autres absurdités, des propositions que n'oserait pas avouer le caporal le plus inepte d'une armée. On en jugera par celle que nous allons citer. Après avoir savamment défini la tactique à laquelle nous devons des victoires si mémorables, *une guerre par colonnes et par changement de front rapide*, M. Michaud avance que cette méthode n'est au fond *que la guerre de postes sur une plus grande échelle ! ! !..... Ab uno disce omnes.* Nous bornerons ici notre critique, sans profiter de l'avantage que nous donne si libéralement l'auteur.

Les *compilations pamphlétaires* de MM. Alphonse de Beauchamp, Durdent, Breton de la Martinière, etc., et la foule de brochures du même genre, destinées à tromper la curiosité du moment sans fixer l'attention réfléchie d'un public éclairé, ne méritent pas d'être exhumées; nous attacherions à ces écrits une importance qu'ils n'ont pas eue à l'époque même de leur publication. Leurs auteurs trouveraient peu de générosité dans la révélation des motifs qui les ont dirigés: nous désirons, au contraire, qu'ils puissent regarder comme un bienfait l'oubli dans lequel on doit laisser ces œuvres de ténèbres.

Nous ferions injure à la sagacité des lecteurs et nous abuserions de leur patience, en déroulant la liste des écrivains qui appartiennent exclusivement à la classe que nous avons désignée. Ceux dont nous allons parler maintenant seront placés dans une autre catégorie, et prétendent à une toute autre recommandation, par leur caractère, le rang qu'ils occupent dans la société, les services qu'ils ont rendus à l'état, les connaissances qu'ils possèdent, leur expérience et leur style; ils ont acquis un droit qu'on leur contesterait difficilement, celui de faire lire et méditer leurs écrits par les honnêtes gens qui ne séparent jamais leurs intérêts de celui de la patrie. Sous ce rapport, il nous convient de donner plus d'étendue au coup-d'œil que nous allons jeter sur les ou-

Digitized by Google

vrages de cette classe honorable d'auteurs vraiment militaires.

Le général T. B***.

(*La suite à un numéro prochain.*)

Charles Barimore. Troisième édition. Paris, chez Maradan, libraire, rue Guénégaud, n. 9. De l'imprimerie de P. Didot, l'aîné. Prix : 5 fr., et 5 fr. 75 cent. par la poste.

Ce roman est sorti de la foule. L'auteur, caché sous un voile qu'une aimable coquetterie n'a soulevé qu'à demi, n'eût point échappé à la malignité des critiques s'il ne les eût désarmés par sa modestie, et sur-tout par le soin qu'il a mis à son ouvrage. Son style est pur, élégant, irréprochable, excepté dans une ou deux phrases dont il eût pu faire le sacrifice. Avant de les citer, je m'empresse de reconnaître qu'en ce temps-là *Chactas* jouissait de tout l'éclat de sa gloire.

« Tandis que je dessinais cet horizon magnifique, le pêcheur de Menisoola *animait* de ses chants sonores les *écueils* de la Caricella..... *Savourant avec émotion les harmonies éternelles de la nuit, qui semblent être les soupirs de ceux qui ne sont plus, nous étions rappelés à nous par les mouvemens de la mer sur son rivage, alors qu'elle paraît vouloir prendre possession de la terre :* ce qui veut dire que la marée montait.

Le langage ordinaire de l'auteur n'est pas de cette école ; ceci n'est qu'un faible tribut payé au mauvais goût du jour. Heureux qui n'a pas à se reprocher de lui avoir fait de plus graves concessions !

On est convenu généralement que *Charles Barimore* fait honneur à l'esprit, aux connaissances variées de M. de..... C'est une suite de tableaux qui ne dépare point sa collection, et tout le monde sait qu'elle est bien composée.

Tous les journaux ont parlé de ce roman ; toutes les

Digitized by Google

femmes l'ont lu ; plusieurs aiment à le relire encore ; il est à sa troisième édition : que me reste-t-il à dire ?

L'auteur de *Charles de Barimore* n'a usé qu'avec une sage réserve de ses avantages. Quand on est riche, c'est un mérite de ne savoir dépenser qu'à propos. Qu'il me permette donc de l'exhorter à ne jamais croire le goût d'un autre plus sûr que le sien, et à n'être jamais que lui-même ; j'oserai lui dire aussi que la lime use quelquefois au lieu de polir, et que la perfection peut nuire à la grâce.

On assure que chargé d'une mission flatteuse, il ira bientôt parcourir la terre classique où naquirent les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ami de toutes les muses, il est digne de visiter leurs temples. Puisse-t-il en revenir chargé de précieuses conquêtes, et nous rendre moins pénible le souvenir de celles que nous avons perdues ! Mais qu'il ne cesse pas de cultiver les heureux talens qu'il a reçus de la nature ; il est si beau d'ajouter à l'éclat d'un nom cher à l'histoire une gloire nouvelle ! Toutes les couronnes ne sont pas de laurier. L'élégant auteur de *Charles de Barimore* doit aspirer à donner à sa famille la seule illustration dont elle puisse être jalouse.

ESMÉNARD.

LE BACHELIER DE SALAMANQUE.

A la Société philosophique de Madrid.

Paris, 25 janvier 1817.

MESSIEURS,

En arrivant à Paris, j'ai fait connaître l'objet de ma mission et l'existence de la société dont je suis le correspondant, par la voie du *Mercure de France*, auquel il m'a paru convenable de m'adresser.

Digitized by Google

Bientôt, assailli par la foule des visiteurs, il m'a fallu mettre des bornes à la vivacité française; j'ai fixé les jours et le nombre de mes audiences, comme si j'étais ministre ou l'ami particulier de ceux qui le sont. J'ai besoin de quelque tranquillité pour recueillir mes pensées, et justifier, par mon travail, la confiance dont vous m'avez honoré.

Des hommes de tous les âges, de tous les partis, de tous les états, gens d'épée, de plume, de robe ancienne et moderne, militaires des quatorze classes, faiseurs d'affaires, rédacteurs de feuilletons, artistes, marchands de l'un et de l'autre sexe, écrivains de haute, moyenne et basse littérature, se remplaçaient successivement, ou se présentaient à la fois dans mon humble demeure. On m'a laissé des adresses qui donnent toutes sortes de renseignemens; des manuscrits qui traitent de toutes les matières. on m'a fait mille questions auxquelles je n'étais point préparé.

Il n'est pas jusqu'aux femmes du peuple de mon quartier qui n'aient voulu saluer un bachelier espagnol; je cherchais à me soustraire à leurs impétueuses civilités; mais on m'a fait observer que les dames de la Halle de Paris avaient le privilège d'être admises chez le roi de France à certaines époques. Si je découvre l'origine historique de cette particularité, je vous en ferai part. Les chansonniers ambulans n'ont pas manqué de comparer les docteurs de l'université de Salamanque aux dieux de l'Olympe; la société de Madrid à la cour d'Apollon, et m'ont appelé l'ambassadeur des Muses. Mon amour propre et ma patience ont été mis à une rude épreuve, et ma bourse a souffert des attaques imprévues et multipliées, car tous ces hommages ne sont rien moins que désintéressés.

Il y a dans ce pays une multitude de gens qui spéculent sur le noviciat d'un étranger; et l'art de la mendicité s'y est enrichi de tous les progrès de la civilisation. Vous me pardonnerez de vous entretenir de ces dépenses extraordinaires, puisque enfin c'est vous qui devez les payer: d'ailleurs rien n'est indifférent pour l'observateur; de ces tristes détails de la misère humaine, vous pourrez

Digitized by Google

du moins tirer cette conséquence : qu'on ne peut faire un pas dans la carrière de la vie, sans être forcé de payer un tribut au charlatanisme qui prend toutes les formes, et à l'oisiveté, mère d'une bien nombreuse et bien vilaine famille.

Je conviens toutefois qu'il est passablement incommode d'avoir à payer des impositions arbitraires, aussitôt qu'on est installé dans son logement. Les commis de la Porte d'Enfer, par laquelle on entre dans cette capitale, en venant d'Espagne, s'étaient contentés de jeter les yeux sur mon passeport, et m'avaient traité avec une politesse que ceux de mon pays feraient bien d'imiter.

Quand l'affluence des visiteurs m'a fait prendre le parti de défendre ma porte, j'ai eu l'occasion de connaître des usages également étrangers à nos compatriotes. Dans ce pays, le portier de la maison que vous payez n'est point à vos ordres ; c'est une sentinelle placée par le propriétaire de cette maison, pour surveiller ceux qui l'habitent. Les autorités civiles et militaires s'entendent avec ce gardien universel ; la moindre omission de sa part, volontaire ou non, peut vous dérober la connaissance d'un ordre, d'une assignation, d'une lettre, et vous causer d'immenses préjudices ; votre honneur ou votre repos dépendent de sa discrétion. « M. le Bachelier, me dit le mien avec une rare effronterie, laissez-moi m'entendre avec ceux qui ont à faire à vous ; je ne prélève sur ce qui entre par la porte, que ce qui est nécessaire à mes besoins ; ne me ruinez pas en m'ordonnant de la fermer impitoyablement à tout le monde ; soyez généreux envers moi, nous y trouverons notre compte l'un et l'autre. — Eh bien, mon ami, puisqu'il en est ainsi, soyez le maître de ma maison que je paye, de ma personne que je vous livre, et recevez cette gratification préliminaire pour vous mettre à même de commencer à être un honnête homme. » Ai-je bien ou mal fait ?

C'est une question que je m'adressais hier, lorsqu'un jeune homme d'une vivacité extrême, s'élança tout-à-coup dans mon appartement. Le compliment d'usage sur mon arrivée, un éloge pompeux de mes talens, une exposition

Digitized by Google

rapide des grands résultats que ma mission ne pouvait manquer de produire, tout cela fut l'ouvrage d'une minute.

M. le Bachelier, me dit-il, je désire vous être utile. Je suis un homme d'esprit; dans quel sens, dans quel esprit faut-il parler, penser, agir? — Expliquez-moi, de grâce, comment il est possible de mettre son esprit à la disposition des autres? — C'est mon affaire. Je sais qu'on entendait autrefois par esprit l'âme, le jugement, le bon sens; aujourd'hui le mot seul dit tout ce qu'on veut dire; c'est le pivot principal sur lequel roule notre langue. Le gouvernement a son esprit; le public a le sien: chaque classe, profession ou métier, chaque individu a son esprit aussi. L'esprit des uns n'est pas l'esprit des autres. Anciennement l'âme d'un écrit, c'était la vérité; nous avons mis l'esprit à la place. L'âme du commerce, c'était la bonne foi; l'esprit du commerce est maintenant toute autre chose. Un journaliste ment; il compromet une ou mille réputations; allez vous plaindre, c'est l'esprit de la feuille. On a reconnu que certaines gens n'avaient que l'esprit des autres; on a fini par découvrir l'esprit des sots..... Moi, monsieur, je viens vous offrir un esprit disponible, qui se mêle de tout, qui se moque de tout, qui tire parti de tout..... L'économie publique du jour nous apprend que tout est échange dans les choses de la vie: elle nous a débarrassés des sentimens et des vertus désintéressées; je vous offre mon esprit, ne vous en faites pas scrupule. Vous n'êtes pas ici pour votre compte, vous ne pouvez pas tout faire avec votre seul esprit; acceptez les services du mien.

— Monsieur, je viens de lire dans un journal que tout le monde court à l'athénée pour écouter M. *Pariset* qui explique l'*entendement*. Que pensez-vous de ses leçons? dites-moi si elles sont encore nécessaires après la découverte qu'on a faite de l'esprit? — Ah! Monsieur, on ne court après l'entendement que pour admirer l'esprit du professeur, qui, au fait, ne nous apprend rien de nouveau. On savait depuis Aristote, qui ne l'avait pas su le premier, cet axiôme scholastique: *Que rien n'est dans l'en-*

Digitized by Google

tendement sans y être venu par les sens. Nihil est in intellectu quin priùs fuerit in sensu. Les idées innées ont passé de mode, même dans vos universités de Salamanque et de Coimbre. M. Pariset parle des organes, des nerfs, des sens et des sensations, des idées, de la volonté, du jugement et de la mémoire, comme on en parlait autrefois; mais le professeur a de la grâce; il sait ce qu'ont su les autres; sa diction est facile, pure, élégante: jamais il ne succombe à la nécessité d'employer des mots techniques, qui pourraient blesser des oreilles délicates: une gaze légère adroitement jetée sur la nudité choquante de ces vilains objets de notre organisation intérieure, nous les présente avec tous les ménagemens d'une exquise délicatesse. Tout cela c'est de l'esprit; voilà ce qui attire: personne n'irait à l'athénée pour y chercher l'*entendement*. En général, monsieur le Bachelier, méfiez-vous de ces progrès extraordinaires qu'on dit avoir été faits dans les sciences. M. Say, dans la dédicace de son dernier ouvrage à l'empereur de Russie, n'assure-t-il pas que si S. M. I. n'eût daigné venir à Paris avec ses innombrables armées, l'Europe serait condamnée à ignorer encore l'état véritable de la science de l'économie publique? Vous voyez à quoi tiennent les découvertes: ces grandes occasions n'arrivent pas tous les jours..... C'est dommage!

— Monsieur, cet esprit-là ne ressemble pas mal à de la satire. Si M. Say a dit une pareille chose, il a sans doute eu de bonnes raison; c'est un homme de mérite; ses ouvrages, quoique mal traduits en espagnol, y sont en grande vénération, et je vous assure que cette partie des connaissances humaines n'y est pas du tout négligée. » Le marchand d'esprit allait me répondre, lorsqu'il se vit entouré d'une troupe nombreuse qui s'introduisait dans ma chambre; c'étaient des poëtes dramatiques et des auteurs de romans, parmi lesquels il y avait moins d'hommes que de femmes. Chacun avait à la main un rouleau de papier; ils voulaient tous m'adresser la parole. Après de longs efforts, j'obtins par capitulation qu'ils me parleraient l'un après l'autre. Celui qui se trouva le plus près

Digitized by Google

de moi s'exprima en ces termes : « Chargés d'une tâche pénible, l'intérêt et la reconnaissance nous amènent auprès de vous..... Votre pays est une mine féconde ; nos ancêtres commencèrent à l'exploiter sous le règne de Louis XIII, qui fit traduire *Don Quichotte* par son interprète des langues *César Oudin*. Corneille vous doit le *Cid*, vous avez prêté quelque chose à Molière, et Lesage vous a au moins emprunté *Gil Blas ;* en un mot, sans vous notre littérature n'aurait pas les *Battuecas*. Au milieu de cette guerre qui désolait votre belle patrie, des hommes supérieurs dans les sciences, les arts, et dans la partie de l'administration publique, suivaient les drapeaux sanglans de Bellone ; nos employés civils et nos fournisseurs ont appris chez vous à développer leurs théories sur la circulation des richesses ; nos politiques ont pris l'histoire sur le fait ; nos artistes ont levé des plans et retrouvé les vestiges de l'antiquité ; les connaisseurs ont déterré des manuscrits précieux, des collections de peinture, de sculpture, et des collections de médailles. Nous qui sommes chargés de remplir le tonneau des Danaïdes, nous avons trouvé dans vos vieilles chroniques et dans vos infatigables romanciers, de quoi alimenter la voracité des quinze théâtres de cette capitale. Soyez le bien venu parmi nous, illustre Bachelier, recevez nos hommages. »

Je priai ces messieurs de vouloir bien me confier quelques-uns de leurs manuscrits pour les examiner à loisir. J'en donnerai des extraits dans ma correspondance ultérieure.

L'académie française a eu l'attention de m'inviter à ses séances. Il est tout simple qu'aucun de ses membres ne soit venu me voir jusqu'à ce jour ; je ne leur ai point encore fait moi-même la visite d'usage, et ces messieurs ne badinent pas sur cet article.

J'ai l'honneur de vous saluer. Dieu garde vos seigneuries longues années.

LE BACHELIER DE SALAMANQUE.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Des nouvelles Méthodes d'instruction élémentaire.

Dans aucun pays de l'Europe, l'enseignement élémentaire n'avait été jusqu'à présent aussi négligé qu'en France. Les Anglais n'ont pas manqué de publier que parmi les prisonniers de guerre à qui la *société biblique de Londres* faisait distribuer des livres, les Français s'étaient trouvés le moins en état d'en faire usage; nous étions, sous ce rapport, proportionnellement fort au-dessous des Espagnols.

A quoi faut-il attribuer cet état de choses, dans lequel un moraliste trouverait facilement la cause de tant d'événemens déplorables? On devrait le reprocher à tous ces gouvernemens, qu'il nous faut déjà nommer anciens, quoique nous en ayons vu commencer la plupart : on pourrait en accuser les hautes classes de la société, si les uns et les autres n'en eussent été cruellement punis. Nul doute que la plupart des crimes de détail de notre révolution, c'est-à-dire, ceux qui ont été les plus nombreux et les plus funestes dans leurs conséquences, puisqu'ils étaient sans compensations, ne fussent la suite de l'ignorance grossière des hommes qui les commettaient. Comment auraient-ils respecté des devoirs qu'ils n'avaient point appris à connaître? Au lieu de morale, ils ont senti leur force; ils en ont abusé, on devait s'y attendre. Ceux qui leur refusent aujourd'hui cet enseignement nécessaire (car il existe encore de telles gens), voudraient-ils recommencer cette funeste expérience?

Heureusement ce dangereux préjugé n'est pas très-répandu; et dès que l'on a pu connaître le succès des méthodes adoptées en Angleterre pour l'enseignement élémentaire, une foule de bons citoyens, parmi lesquels figurent des hommes éminens par leur mérite ou par leurs dignités, se sont empressés d'en enrichir notre patrie.

Digitized by Google

Je mets peu d'importance à réclamer en faveur de la France la priorité d'invention des méthodes nouvelles. Il est incontestable que plusieurs années avant la révolution, le chevalier Paulet avait établi près de Paris une école où les enfans s'instruisaient mutuellement, et que Louis XVI avait dotée sur sa cassette. Il n'est pas moins certain que le respectable abbé Gaultier, si connu par ses travaux sur l'éducation, a fait à Londres, sur des enfans d'émigrés français, le premier essai de cette nature qu'aient vu les Anglais : toutefois je confesse sans peine que les Anglais ont adopté ces méthodes avec chaleur, et qu'ils n'ont rien négligé pour les propager dans toutes les parties du monde ; en se divisant en apôtres de *Lancaster* et de *Bell*, à qui chaque parti en attribue l'invention.

Quoi qu'il en soit, dès que les communications ont été rétablies avec la Grande-Bretagne, on n'a point perdu de temps en France pour regagner des avantages que le reste du monde semblait acquérir sur nous. Le ministre de l'intérieur fonda sur-le-champ, dans l'ancienne église du collége Duplessis, rue Saint-Jean-de-Beauvais, une école destinée à servir de modèle. Madame la duchesse de Duras en établit à ses frais une première à Paris, et une seconde à Vichy ; M. le duc de Doudeauville, pair de France, en forma pareillement une à Montmirail ; M. le maréchal duc de Raguse dota d'un établissement semblable la ville de Châtillon-sur-Seine. Ces beaux exemples n'ont pas manqué d'imitateurs. Une société qui compte maintenant plus de huit cents souscripteurs, s'est formée dans la capitale pour favoriser l'établissement de nouvelles écoles, et l'introduction des méthodes perfectionnées dans celles qui existaient déjà. Du prix de la modique contribution annuelle de 20 fr., à laquelle se sont imposés les membres de cette société, une première école de garçons a été fondée dans le quartier de Popincourt ; et une seconde de jeunes filles dans les bâtimens de la Halle aux draps. Puissamment secondée dans ses efforts par M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, l'influence bienfaisante de cette société s'est étendue, non-seulement sur beaucoup d'établissemens renfermés dans les murs de la ville, mais encore sur toutes les campagnes environ-

Digitized by Google

nantes, où déjà de nombreuses écoles existent, en témoignage du bien qu'on en doit attendre. Le conseil d'administration de la société qui se rassemble tous les quinze jours, rue du Bac, n. 34, sous la présidence de M. Becquey, sous-secrétaire-d'état au ministère de l'intérieur, et qui a pour présidens honoraires M. le duc de Doudeauville, M. le vicomte Mathieu de Montmorency, M. le comte de Chabrol, M. le baron de Gérando, conseiller-d'état, etc., peut maintenant répondre aux désirs de MM. les préfets, et des sociétés formées à son exemple dans les provinces qui lui demandent des maîtres capables de porter au loin le bienfait des nouvelles institutions. Le résultat de ces communs efforts est exposé au public dans deux séances générales que tient tous les ans la société à l'Hôtel-de-Ville de Paris. On a pu voir, dans les derniers rapports, qu'un grand nombre de personnes étaient entrées dans ces projets de bienfaisance : beaucoup de riches propriétaires ont établi des écoles dans les campagnes où ils résident : plusieurs femmes distinguées n'ont pas dédaigné d'en former dans leurs châteaux, et de diriger elles-mêmes ces établissemens naissans. Voilà ce me semble un assez beau tableau à présenter aux éternels détracteurs du temps présent, pour les forcer à convenir qu'il suffit de montrer le bien à nos compatriotes, et qu'ils le saisissent avec enthousiasme.

Je n'ai pas dessein d'entrer ici dans les détails de la direction de ces établissemens (1); je dois me contenter de les faire connaître d'une manière générale, pour engager les lecteurs à les étudier davantage.

Un premier résultat heureux de l'adoption des méthodes nouvelles, c'est une économie de frais telle, que l'instruction d'un enfant, auquel on apprend beaucoup plus promptement qu'on ne le faisait jadis, à lire, à écrire et à compter (car c'est là tout ce qu'on enseigne

(1) Indépendamment des écrits publiés par M. le duc de Larochefoucault-Liancourt, par MM. les comtes de Lasteyrie et de Laborde, on trouvera tout ce qu'on pourrait désirer sur ce point dans le journal de la société et dans trois petites brochures composées par ses membres, pour servir de guides aux fondateurs d'écoles. On peut se procurer ces divers écrits chez L. Colas, imprimeur-libraire de la société, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice.

Digitized by Google

dans les écoles primaires), ne revient en France qu'à *trois ou quatre francs au plus par an.* Cette économie dépend surtout : 1°. de ce qu'un seul maître peut diriger jusqu'à mille enfans à la fois ; 2°. de ce qu'on a substitué des ardoises et des crayons aux papier, encre et plumes, dont il se faisait une si grande consommation ; 3°. de ce qu'au lieu de livres continuellement perdus, déchirés et maculés, les écoliers lisent sur des tableaux fixés devant eux, et auxquels ils ne portent pas la main.

Cette considération d'économie est sûrement d'une très-grande importance quand il s'agit de l'instruction de tout un peuple abandonné jusqu'ici à l'ignorance la plus grossière.

Mais il est un autre genre d'avantages qui donne aux méthodes nouvelles une entière supériorité sur toutes celles que l'on connaissait. L'esprit de ces méthodes est de réunir sous un seul maître, devenu simple surveillant, un nombre plus ou moins grand d'enfans, classés suivant les divers degrés de l'instruction qu'ils possèdent, et parmi lesquels les plus instruits et les meilleurs sujets, devenus momentanément instituteurs, enseignent aux autres ce qu'ils ont récemment appris.

Chaque division d'enfans travaille sous l'inspection d'un écolier de la classe immédiatement au-dessus. Les exercices sont conduits de telle sorte, qu'à chaque instant celui qui a fait mieux est placé au-dessus de celui qui a fait moins bien, sans que le faible soit écrasé et sans que le fort soit arrêté ; et que ces enfans sont portés à leurs études par les mêmes motifs qui attachent les hommes faits à leurs propres affaires, c'est-à-dire, par l'espoir toujours présent d'une distinction dans sa classe, ou d'un avancement dans celle qui précède, ou enfin d'une récompense effective, dont la distribution se fait à la fin de chaque exercice.

Il en résulte une émulation sans cesse entretenue, tout à la fois louable par ses moyens et noble par son but ; et des habitudes morales tellement avantageuses, que déjà plusieurs fois on a vu des enfans indomptables, qu'on avait jugés ne pouvoir être plus tard que des hommes très-dangereux, devenir en peu de mois d'excellens sujets, et recevoir, au jugement de tous leurs camarades, le prix de bonne conduite et de régularité de mœurs.

Digitized by Google

Pour donner un grand exemple de l'influence que peuvent avoir dans la société ces habitudes morales qu'on puise dans des écoles bien dirigées, j'emprunterai un passage d'un rapport publié par M. le comte Alex. de Laborde :

« Dans le comté de Westmoreland, où les pauvres, par des souscriptions particulières, recevaient depuis long-temps une éducation soignée, on n'a pas vu depuis trente-six ans *une seule exécution*. Dans les assises, qui ont lieu une fois par an dans ce comté, souvent on ne trouve sur les registres aucun individu mis en prison durant toute l'année : il en fut ainsi en 1805. Mais un exemple plus frappant, plus positif, s'observe dans l'état de l'Ecosse, il y a cent ans, et dans son état actuel.

» Il y avait en Ecosse, dans l'année 1696, dit un ancien écrivain de ce pays, deux cent mille individus allant mendier de porte en porte, et parmi eux cent mille au moins vivant sans lois, sans religion, sans morale, souvent coupables de vols et de meurtres; hommes et femmes toujours ivres, blasphémant, jurant et se battant. Que fit alors le gouvernement de ce pays pour réformer ces mœurs barbares? S'occupa-t-il de punir les malveillans ou de trouver de l'emploi aux pauvres? non : il pensa avec raison que ces mesures sont de faibles palliatifs qui n'atteignent pas le vice dans sa racine; il s'attacha à changer le mode d'éducation, et par un acte du parlement d'Ecosse, de l'année 1698, il fut établi des écoles dans chaque paroisse, et des fonds furent faits pour le payement des maîtres d'école. L'écrivain qui rend compte de ces mesures ne pouvait juger de l'effet qu'elles devaient produire; mais on le connaît aujourd'hui, et l'Ecosse est sans exception le pays de l'Europe où il se commet le moins de crimes en raison de sa population, et cela même dans une disproportion fort extraordinaire avec l'Angleterre et l'Irlande. La proportion des hommes arrêtés comme prévenus de crimes, y est d'*un sur vingt mille*, tandis qu'elle est en Irlande d'*un sur quinze cents*, et dans le comté de Midlesex d'*un sur neuf cents*. »

Des faits semblables parlent assez clairement et assez haut pour qu'il soit peu nécessaire d'en ajouter d'autres. Nous devons donc nous borner à inviter tous les amis de

Digitized by Google

leur pays et de l'humanité à concourir à cette œuvre de philanthropie, l'une de celles dont il est permis d'attendre les plus beaux résultats.

A. J. DE MONTÈGRE.

ANNALES DRAMATIQUES.

THÉATRE-FRANÇAIS.

Représentation de retraite de mademoiselle Emilie Contat. — Reprise de Mariamne. — Chute du Faux Bonhomme.

On blâme quelquefois les femmes de tous les soins qu'elles prennent pour cacher leur âge; mademoiselle Emilie Contat ne doit point redouter un pareil reproche; cette suivante de Thalie n'a pas craint de faire deviner le sien à tout Paris, en affichant sa *retraite après trente années de service*: la coquetterie n'est pas à ce qu'il paraît sa passion dominante. Il y a déjà quelques années qu'une maladie cruelle a forcé mademoiselle Emilie Contat de s'éloigner de la scène; le bruit se répandit même alors qu'elle y avait succombé. Les journaux accueillirent cette fausse nouvelle, et donnèrent des regrets à sa mémoire. On rendit hommage à ses qualités sociales, on accorda quelques éloges à son talent, et l'on vanta sur-tout son zèle et ses constans travaux. Le lendemain de cette oraison funèbre, mademoiselle Emilie Contat démentit elle-même sa mort; mais tout le monde confirma le bien que l'on avait dit sur elle. Nous ne serons point plus sévères aujourd'hui, que le public ne le fut alors. Les souffrances que cette actrice a supportées depuis avec une courageuse résignation, devraient au contraire adoucir la critique, si elle avait quelque rigueur à exercer.

Si les Comédiens Français ont traité plus favorablement mademoiselle Contat que mademoiselle Mézerai, en donnant pour sa représentation de retraite une tra-

Digitized by Google

gédie qui n'avait point été reprise depuis cinquante-cinq ans, l'ouvrage en lui-même n'était pas fait pour produire beaucoup plus d'impression qu'*Esther*. Laharpe, dans son Cours de Littérature, dit que les connaisseurs savent gré à Voltaire de sa *Mariamne*, comme à Racine de sa tragédie sainte. *Esther* s'est pourtant mieux soutenue sur le théâtre; mais peut-être cet avantage vient-il uniquement de ce qu'elle n'a été produite sur la scène que lorsque sa réputation était bien établie par la lecture.

Le parterre s'est toujours montré aussi sévère, et nous oserions même dire aussi injuste qu'*Hérode* envers l'infortunée *Mariamne*. A la première représentation, qui fut donnée en 1724, elle terminait ses jours par le poison. Au moment où elle allait porter à ses lèvres le breuvage funeste, un plaisant hâta sa mort en disant : *la reine boit;* à-propos qui produisit d'autant plus d'effet, que l'on était à la veille des Rois.

La pièce tomba. Voltaire qui avait assez de génie pour ne pas s'offenser des conseils de la critique, et pour les suivre, retoucha l'ouvrage, et le fit reparaître un an après; il eut quelque succès, mais ne resta pas au courant du répertoire, ce qui détermina sans doute l'auteur à le travailler de nouveau en 1762, où il le fit reprendre. Malgré tous ses efforts, la pièce n'obtint encore que trois représentations.

Si Voltaire n'a pas tiré un meilleur parti d'*Hérode et Mariamne*, c'est qu'à coup sûr le sujet n'en était pas susceptible. On a beaucoup disserté pour en trouver le vice : on a dit que ce n'était pas autre chose qu'*un vieux mari amoureux et brutal, à qui sa femme refuse, avec aigreur, le devoir conjugal*. Ceci est une parodie et non pas une critique. Voltaire y répondit très-bien, en prouvant que *Phèdre* pouvait encourir un reproche semblable, et que l'intrigue de *Mithridate* était absolument la même que celle de l'*Avare*. De simples dissensions domestiques sont très-propres à devenir le sujet de tragédies fort pathétiques, lorsqu'elles divisent des princes; mais il faut qu'elles offrent de l'*intérêt*, c'est-à-dire, qu'elles fassent naître la pitié ou la terreur, et c'est ce que ne produisent point suffisamment la querelle d'Hérode et de Mariamne. Il n'y a point non plus d'intérêt de

Digitized by Google

curiosité, car la situation de Mariamne est constamment la même. Elle n'aime point et n'a jamais aimé son époux, et l'on sent qu'elle ne peut se réconcilier avec un homme dégouttant du sang de toute sa famille. Il faut donc qu'elle périsse; mais Hérode l'envoie à la mort sur un motif si léger, d'après une dénonciation si mal fondée, que le spectateur est mécontent et n'est point touché. Si le poëte eût fait périr Hérode au lieu de Mariamne, il n'y aurait pas eu plus d'intérêt, parce que Sohème, qui travaille à sauver Mariamne des fureurs de son époux, n'est point aimé de cette princesse.

Sous quelque rapport qu'on l'examine, il est donc difficile de trouver un sujet plus ingrat que celui de Mariamne; mais sa stérilité même n'en fait que mieux ressortir la fécondité du talent de l'auteur. Sa tragédie est une des mieux écrites dont puisse s'honorer le théâtre français: Voltaire n'a peut-être jamais marché, dans aucun ouvrage, plus près de l'inimitable Racine. La coupe, l'harmonie des vers, plusieurs traits de passion rappellent souvent le modèle que le jeune poëte s'était proposé. Cette ressemblance se fait sur-tout sentir dans le rôle de Salome, sœur d'Hérode, que Sohème abandonne pour Mariamne. Presque tout son rôle pourrait être mis dans la bouche de Phèdre ou de Roxelane, et l'on ne s'apercevrait point de la différence du style.

Mademoiselle Duchesnois a bien saisi l'esprit de douceur et de résignation passive qui caractérisent le rôle de Mariamne; mais pendant les premières scènes elle a fort malheureusement imité mademoiselle Volnais en laissant tomber quelques-unes de ses finales. Mariamne ne doit pas être très-rassurée dans le palais d'Hérode; mais il n'y a pas de raisons pour qu'elle y parle aussi bas. Le parterre lui a gardé rancune en se montrant très-sobre d'applaudissemens pendant le reste de la représentation, quoiqu'elle n'en ait peut-être jamais mérité davantage que dans la belle scène du quatrième acte avec Talma, qui s'y est montré tout entier, ainsi que dans le délire d'Hérode, qui termine la pièce d'une manière si profondément tragique. Michelot fait chaque jour des progrès dans les bonnes grâces du parterre; sa chaleur, sa sensibilité, la pureté de sa diction, lui donnent de justes titres à sa faveur.

Digitized by Google

Mariamne a été suivie de la première représentation du *Faux Bonhomme*, comédie où nous n'avons trouvé de faux que la conception. Comme il est probable que cet ouvrage, qui n'a pas été achevé, ne reparaîtra jamais, la critique en serait inutile. Le faux bonhomme est un caractère qui a excité la veine de plus d'un auteur comique, et l'on assure que nous en verrons paraître bientôt un nouveau. Il en sera peut-être des deux faux bonshommes comme des Deux Philibert; nous avons vu le mauvais sujet, espérons que l'autre sera l'homme de mérite.

L. F.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Première représentation des *Rosières*.

Au théâtre, comme dans tous les autres genres de littérature, dès qu'un auteur ouvre une route nouvelle, on est sûr que la foule des imitateurs se précipitera sur ses pas. La rosière de *Joconde* a réuni tous les suffrages; ce rôle a paru neuf, piquant et original; et voilà qu'aujourd'hui, renchérissant sur cette idée, au lieu d'une rosière, on nous en donne six à la fois. Ce n'est pas le seul emprunt que l'auteur de la pièce nouvelle ait fait à l'auteur de la pièce ancienne; heureusement pour lui les ressemblances ne tuent point les pièces: nous croyons même que la sienne ne vivra que par là. On en jugera par l'analyse suivante.

Comme Joconde, le jeune comte Edmond a été trompé par toutes les grandes dames; comme Joconde, il ne croit plus à leur sagesse, et se retire à la campagne, dans une de ses terres, pour y chercher l'innocence. Il a dans sa dépendance six villages où l'on *couronne* tous les ans une *vertu*; il fait donner ordre aux baillis de ces villages d'en amener les six rosières: les baillis se réunissent sous la présidence du sénéchal du jeune comte. Comme le bailli de Joconde, ce sénéchal est bien avec la mère d'une des rosières, et protège sa fille, que l'on nomme Florette. Comme la rosière de Joconde, Florette plaît au jeune seigneur; mais le père d'Edmond a ordonné à celui-ci, par son testament, d'épouser une jeune et jolie veuve qu'il refuse de voir, parce que c'est une dame de la cour. Comme la maîtresse

Digitized by Google

de Joconde, cette jeune veuve, piquée de se voir sacrifier à de simples villageoises, se déguise pour jouer son amant, et le faire tomber à ses pieds; seulement, au lieu de prendre l'habit de magicienne, elle prend celui d'une des rosières. Pour la décence, elle se fait accompagner par un oncle d'Edmond, marin déterminé, qui se déguise en bailli. Pour la vraisemblance, l'oncle n'a jamais vu son neveu, ni le neveu son oncle.

Le comte Edmond, qui s'est d'abord senti de l'inclination pour Florette, voit la jeune veuve et en tombe subitement amoureux. Elle va fixer son choix, lorsqu'il surprend son oncle le bailli lui donnant un baiser, dans l'excès de la joie que lui cause le succès de leur ruse. Edmond se fâche, renvoie la rosière, ordonne de casser le bailli à la tête de son régiment, et revient à Florette; mais le marin qui n'y peut plus tenir, se fait connaître à son neveu. Il veut lui prouver qu'il est dupe des vertus du village, comme il l'a été des vertus de la ville. Pour cela il fait annoncer au son du tambour que le comte Edmond est rappelé à la cour, et que, pour dédommager les rosières, il donnera 10,000 liv. de dot à toutes celles qui pourront prouver qu'elles ont un amant depuis trois mois. L'épreuve réussit au gré de ses désirs: les rosières qui avaient obtenu de leurs baillis des certificats d'innocence, en obtiennent de nouveau pour constater leurs intrigues amoureuses Le comte reparaît, reconnaît son erreur; et la veuve, qui a déposé son habit de rosière dans une auberge voisine, revient avec des atours de comtesse donner sa main à Edmond.

Nous ne reprocherons point à cette dernière partie de l'ouvrage, qui a paru froide et languissante, de ressembler à *Joconde*. Le style n'offre non plus aucun rapport avec celui de cette jolie pièce.

Il y aurait cependant de l'injustice à refuser à M. Théaulon l'idée de quelques scènes gracieuses et de quelques tableaux agréables; il faut lui savoir gré de l'art qu'il a mis à étaler dans ses pièce toutes les richesses de la société des comédiens de Feydeau et à en déguiser la pauvreté. Il n'y a que trois rôles d'hommes contre sept rôles de femmes.

La musique des *Rosières* est le début de M. Hérold, jeune auteur qui avait déjà donné de brillantes espé-

Digitized by Google

rances en associant sa lyre à celle de M. Boyeldieu, pour chanter *Charles de France*.

On a remarqué dans cette nouvelle production le commencement de l'ouverture, un quatuor, de jolis couplets chantés avec beaucoup de goût par madame Gavaudan, une romance de mademoiselle Regnault, et un pas de danse dans le final du second acte. Quoique la musique de M. Hérold ne soit point dépourvue de chant, peut-être peut-on lui reprocher de donner un peu trop aux accompagnemens. Ce défaut a paru sur-tout sensible dans le rôle de Lesage, qui, comme chacun sait, parle la musique plutôt qu'il ne la chante. Au fréquent emploi des quintes, on a reconnu dans M. Hérold un élève de M. Méhul.

Les auteurs des paroles et de la musique ont été demandés à grands cris. En général, la pièce a été applaudie beaucoup plus qu'elle ne méritait de l'être. On assure qu'il y avait plus de cinq cents billets donnés pour soutenir cette représentation. Les comédiens de Feydeau prétendent, dit-on, qu'ils ont besoin de ces auxiliaires pour déjouer les conspirations que la malveillance forme contre eux : ils voyent des conspirations comme Don Quichotte voyait des géans dans des moulins à vent. Je crois qu'ils sont les seuls conspirateurs dans cette affaire. Qu'ils donnent de bons ouvrages, qu'ils accueillent les auteurs nouveaux, qu'ils ne repoussent point ceux qui ont acquis des droits à leur reconnaissance par d'anciens services, et tout alors conspirera.... au succès et à la prospérité de leur théâtre. O.

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(V^e^ article.)

Projet de loi sur la liberté de la presse.

De toutes les questions politiques qui ont été agitées en France depuis vingt-cinq ans, aucune n'a donné lieu à des discussions plus fréquentes et plus animées que la liberté de la presse, et sur-tout celle des journaux. Toutes nos constitutions ont consacré cette liberté, et toujours, immédiatement après l'établissement de chaque constitution, une loi de circonstance, subversive de l'article constitutionnel, est intervenue. Il n'y a pas un parti, je pourrais presque dire, il n'y a pas un individu, qui n'ait professé à ce sujet le pour et le contre, les républicains comme les royalistes, les amis de la révolution comme les partisans de l'ancien régime. Tous nos gouvernemens ont eu peur de l'exercice de cette faculté, sans laquelle aucune liberté, aucune garantie, aucune justice, n'est assurée dans un pays. Tous nos gouvernemens ont cru remporter une grande victoire, en introduisant un système de restriction ou de servitude; toutefois, si l'on jugeait d'après l'événement, il serait difficile de découvrir ce qu'ils y ont gagné. La convention a sévi contre les écrivains; et la convention a vu sa puissance décheoir, et l'opinion, bien que menacée et souvent proscrite, a triomphé

Digitized by Google

d'elle. Le directoire a déporté en un jour cent vingt journalistes, et le directoire est tombé. Bonaparte a fait taire, non-seulement la France, mais l'Europe entière, et Bonaparte est à Sainte-Hélène. Que serait-il arrivé de plus fâcheux à toutes ces autorités, si la presse et si les journaux eussent été libres?

Il y a deux ans que je comparais la terreur qu'inspire aux gouvernemens la liberté de la presse, à celle que leur inspirerait la parole, si, pour la première fois, on en faisait usage.

Supposons, disais-je, une société antérieure à l'invention du langage, et suppléant à ce moyen de communication rapide et facile, par des moyens moins faciles et plus lents; la découverte du langage produirait dans cette société une explosion subite. J'entends d'ici des hommes sages, des ministres prudens, de graves magistrats, de vieux administrateurs, remarquer, et il serait impossible de les contredire, que la parole est l'instrument indispensable de tous les complots, l'avant-coureur nécessaire de presque tous les crimes, le moyen de communication de toutes les intentions perverses; qu'en parlant tout haut, l'on ameute le peuple; qu'en parlant tout bas, on conspire sourdement. Que d'ingénieux projets nous verrions éclore, pour ramener la paix du bon temps où régnait un complet silence! Les uns défendraient peut-être les phrases coupées, parce qu'elles produisent une impression trop instantanée, et ne permettraient que des discours d'une heure, comme des livres de plus de vingt feuilles : les autres demanderaient que chaque citoyen fût tenu de soumettre, le matin, à un censeur, tout ce qu'il dirait dans la journée.

La parole cependant existe; la parole est libre; on ne la juge que lorsqu'elle est prononcée, comme toutes les autres actions des hommes; et le langage est devenu un moyen borné dans ses effets. Une défiance salutaire,

Digitized by Google

fruit de l'expérience, préserve les auditeurs d'un entraînement irréfléchi; tout est dans l'ordre comme si l'on ne parlait pas, avec cette différence, que les communications sociales, et par conséquent le perfectionnement de tous les arts, la rectification de toutes les idées, possèdent un moyen de plus.

Il en sera de même de la presse, par-tout où l'autorité juste et modérée ne se mettra pas en lutte avec elle. Le gouvernement anglais ne fut point ébranlé par les célèbres lettres de Junius. En Prusse, sous le règne le plus brillant de cette monarchie, la liberté de la presse fut illimitée. Frédéric, durant quarante-six années, ne déploya jamais son autorité contre aucun écrivain, contre aucun écrit, et la tranquillité de son règne ne fut point troublée, bien qu'il fût agité par des guerres terribles, et menacé par l'Europe liguée. C'est que la liberté répand du calme dans l'âme, de la raison dans l'esprit des hommes qui jouissent sans inquiétude de ce bien inestimable.

Ce ne fut point, quoi qu'on en ait dit, la liberté de la presse qui causa le bouleversement de 1789. La cause immédiate de ce bouleversement fut, comme on le sait, le désordre des finances; et si depuis cent cinquante ans la liberté de la presse eût existé en France, l'opinion aurait mis un terme à des guerres ruineuses, et une limite à des vices dispendieux.

Ce ne fut point la liberté de la presse qui enflamma l'indignation populaire contre les détentions illégales et les lettres de cachet; au contraire, si la liberté de la presse eût existé sous le dernier règne, on aurait su combien ce règne était doux et modéré; l'imagination n'aurait pas été frappée par des suppositions effrayantes, dont la vraisemblance n'était fortifiée que par le mystère qui les entourait.

Les gouvernemens ne savent pas le mal qu'ils se font en se réservant le privilége exclusif de parler et d'écrire

Digitized by Google

sur leurs propres actes. On ne croit rien de ce qu'affirme une autorité qui ne permet pas qu'on lui réponde ; on croit tout ce qui s'affirme contre une autorité qui ne tolère point l'examen.

Ce ne fut point la liberté de la presse qui entraîna les désordres d'une révolution malheureuse. La longue privation de la liberté de la presse avait rendu le vulgaire des Français ignorant et crédule, et par là même inquiet, quelquefois féroce. Dans tout ce qu'on nomme les crimes de la liberté, je ne reconnais que l'éducation de l'arbitraire.

Notre gouvernement actuel a rendu à la vérité de ces principes un imposant témoignage, dans une occasion solennelle. Une ordonnance royale du 20 juillet 1815, douze jours après le retour du roi, a déclaré qu'ayant reconnu que la restriction apportée à la liberté de la presse, par la loi du 21 octobre 1814, avait plus d'inconvéniens que d'avantages, S. M. s'était résolue à la lever entièrement.

Des circonstances difficiles, une grande exaspération dans les esprits, n'ont guère laissé aux écrivains, depuis cette époque jusqu'au 5 septembre dernier, la faculté de recueillir tout le bénéfice de cette déclaration. Mais le 7 décembre, M. le ministre de la police, séparant les journaux des autres écrits, et les soumettant à un régime particulier que j'examinerai tout-à-l'heure, a présenté un projet de loi « tendant, a-t-il dit, à garantir et à consolider cette précieuse liberté de la presse, que la charte conserve, qui doit éclairer de son flambeau le gouvernement comme la nation, et dont les abus mêmes ne pourront désormais être réprimés que par les tribunaux, gardiens de tous les droits, aussi bien que protecteurs de l'ordre public, du repos des familles, et de l'honneur des citoyens. »

Comme ce projet de loi est une modification des lois antérieures, il est nécessaire, pour le bien comprendre, de se rappeler les diverses législations auxquelles nous

Digitized by Google

avons été successivement soumis, dans ce qui a rapport à la liberté de la presse.

Sous Bonaparte, la seule loi répressive de cette liberté était le code pénal.

Ce code ne déclarait délits de la presse, quant au gouvernement, que les écrits excitant *directement* les citoyens à des crimes tendans à troubler l'état par la guerre civile, l'illégal emploi de la force armée, la dévastation et le pillage public, les attentats et complots dirigés contre l'empereur et sa famille. (*Code pénal, art.* 102.)

Quant à la calomnie contre les particuliers par la voie de la presse, ce code définissait ce délit : L'imputation à un individu quelconque de faits qui, s'ils avaient existé, auraient exposé celui contre lequel ils étaient articulés à des poursuites criminelles ou correctionnelles, ou même seulement au mépris ou à la haine des citoyens; et déclarait fausse et calomnieuse toute imputation à l'appui de laquelle la preuve légale ne serait point rapportée. (*Art.* 367.)

Bonaparte pouvait se passer de lois plus sévères contre les délits de la presse, parce que le despotisme, tant qu'il dure, se passe des lois. Cependant il organisa de plus une censure extra-légale, bien qu'il eût déclaré précédemment qu'il ne pouvait pas y avoir de censure en France; que tous les citoyens étaient libres de publier leurs opinions, et que la pensée était la première conquête du siècle (1).

Après la chute de Bonaparte, en 1814, la censure se trouva nécessairement abolie par l'article 8 de la charte.

Une loi du 21 octobre de la même année la rétablit pour les ouvrages au-dessous de vingt feuilles et par conséquent pour les journaux.

Je ne parlerai pas de cette loi sous le rapport de

(1) Ordre du jour daté du camp impérial, de janvier 1806.

Digitized by Google

la censure, car elle se trouve doublement abrogée, et par l'ordonnance royale du 20 juillet 1815, que j'ai rapportée plus haut, et parce qu'elle est expirée de droit.

Mais cette loi contenait, indépendamment de ses dispositions transitoires, une partie permanente qui paraissait ne concerner que la police de l'imprimerie. Dans cette partie, qui formait le titre II de la loi, l'article 15 portait qu'il y avait lieu à la saisie d'un ouvrage s'il était déféré aux tribunaux pour son contenu. Ce paragraphe anéantissait de fait toute la liberté de la presse, puisque la saisie était toujours possible, et qu'aucun moyen n'était indiqué pour la faire cesser, ni aucun terme assigné à sa durée.

Telle était la législation que modifie le nouveau projet de loi.

« Quelques bons esprits ont cru, a dit le ministre qui l'a présenté, qu'il manquait à l'exercice raisonnable et légal de la liberté de la presse une garantie nécessaire, et que les dispositions de l'article 15 du titre II de la loi du 21 octobre 1814 pouvaient même la compromettre, ou du moins diminuer la sécurité dont elle a besoin. Cet article, en autorisant la saisie de tout ouvrage publié en contravention aux règles de police de l'imprimerie et de la librairie, permet aussi celle des ouvrages qui seraient déférés aux tribunaux; et comme aucune disposition légale ne détermine dans quel délai les tribunaux devront prononcer sur cette saisie, on a vu dans un pareil état de choses des lenteurs inévitables, à la faveur desquelles une saisie provisoire pourrait se prolonger indépendamment de la décision légale qui devait intervenir. En conséquence le ministre propose, 1° que lorsqu'un écrit aura été saisi, le procès-verbal soit notifié dans les vingt-quatre heures, sous peine de nullité, à la partie saisie, qui pourra, dans les trois jours, former opposition; 2° qu'en cas d'opposition, le procureur du roi fasse statuer sur la saisie dans la huitaine; 3° que le

Digitized by Google

délai de huitaine expiré, la saisie, si elle n'est maintenue par le tribunal, demeure nulle de plein droit, et que l'ouvrage saisi soit remis au propriétaire.

Il est évident que ce projet de loi est une amélioration; mais cette amélioration est loin d'être complète; et comme aucune discussion approfondie n'a eu lieu, je me fais un devoir d'indiquer ce qui manque à la loi proposée pour qu'elle soit efficace.

Je vois en premier lieu que ce projet, si j'en juge du moins par le discours du ministre, au lieu de renvoyer au code pénal les délits de la presse, les soumet à une loi beaucoup plus sévère, et, ce qui est plus fâcheux, beaucoup plus vague, celle du 9 novembre 1815, sur les cris séditieux. Personne ne peut avoir oublié dans quelles conjonctures cette loi fut rendue. Présentée par le ministère dans un moment de crises, aggravée par les chambres alors assemblées, elle fut le premier symptôme du système de sévérité et même de violence que voulait faire prévaloir un parti que des souvenirs et des calamités récentes avaient rendu puissant. Le ministère eut le mérite de n'accorder à ce parti qu'un demi-triomphe; mais la loi du 9 novembre ne s'en ressentit pas moins de l'influence des circonstances.

Pour nous en convaincre, il suffit de la comparer au code pénal.

Ce code borne sa juridiction aux écrits qui exciteraient *directement* les citoyens à des crimes, des séditions, des pillages, des attentats ou des complots. La loi du 9 novembre déclare passibles de poursuites criminelles, art. 1^er^, les auteurs d'écrits imprimés, *ou livrés à l'impression* (ainsi manuscrits encore, et pouvant rester tels si de plus mûres réflexions décident l'auteur à ne pas les publier), toutes les fois que ces écrits auront provoqué *directement* ou *indirectement* au renversement du gouvernement. Art. 5. Toutes les fois que par ces écrits l'on aura *tenté d'affaiblir le respect* dû à la personne ou à

Digitized by Google

l'autorité du roi, ou à la personne des membres de sa famille, ou *excité à désobéir* à la charte constitutionnelle et au roi; soit, art. 9, que ces écrits ne contiennent que des provocations *indirectes* aux délits ci-dessus, soit qu'ils *donnent à croire* que ces délits seront commis, soit qu'ils *répandent* faussement qu'ils ont été commis.

Maintenant, je le demande, si le tribunal appelé à statuer sur la saisie d'un ouvrage se dirige d'après cette loi, quelle latitude ne lui est pas laissée, ou plutôt dans quel embarras ne se trouve-t-il pas jeté? Il n'a plus à prononcer d'après la lettre de la loi; car aucune loi ne peut définir une tendance indirecte. C'est une question de sentiment intérieur, de présomption, de probabilité morale; elle n'est plus du ressort des juges, mais des jurés. Or, ce qui est excellent quand il s'agit de jurés, est très-mauvais quand il s'agit de juges. Dans le premier cas c'est la conscience, dans le second l'arbitraire qui prononce. Je reviendrai tout à l'heure sur cette matière, parce que l'introduction du jury peut seule simplifier les difficultés et garantir réellement la liberté de la presse.

En second lieu, le tribunal devient de fait une commission de censure.

Je me souviens que je proposais, il y a deux ans, si l'on voulait absolument une censure pour les écrits, de trouver un moyen de donner aux censeurs une sorte d'indépendance. « J'ai toujours été frappé, disais-je, de ce que personne n'a réfléchi encore au danger de laisser les censeurs, si on veut des censeurs, sous la main de l'autorité, tandis que tout le monde sent l'importance de rendre les juges indépendans. Pour prononcer sur un droit de gouttière, un mur mitoyen, ou la propriété d'un demi-arpent, l'on crée des juges inamovibles; et l'on consent à confier le droit de juger les opinions qui, en définitif, décident des progrès de l'espèce humaine et de la stabilité des institutions; l'on consent, dis-je, à confier ce droit à des hommes nommés par des ministres et

Digitized by Google

révocables à volonté. L'inamovibilité des censeurs ne remédierait pas, à beaucoup près, au mal de la censure; mais elle donnerait du moins aux hommes chargés de l'exercer un plus haut degré de considération; ils mettraient plus de mesure et plus de sagesse dans leurs actes; au lieu de compter au jour le jour avec la puissance, ils compteraient avec l'opinion d'une manière plus large et plus libérale; la crainte de perdre leur place ne les poursuivrait pas à chaque ligne sur laquelle ils seraient appelés à prononcer; et, en multipliant leur nombre, en laissant à chaque auteur la faculté de choisir dans ce nombre, il y aurait quelques chances de plus en faveur des idées utiles, et quelques chances de moins pour le caprice, l'arbitraire, la pusillanimité.

Mais autre chose serait de créer un tribunal de censure composé d'hommes de lettres, autre chose de transformer en censeurs des juges ordinaires. La première institution serait encore très-mauvaise, car toute censure est un mal: mais la seconde combinerait avec tous les inconvéniens de la première ce vice particulier, que les juges considéreraient leurs fonctions de censeurs comme une attribution secondaire et accidentelle, dont ils ne s'occuperaient qu'à regret, avec cette sorte de dédain que les hommes investis du moindre pouvoir aiment toujours à montrer pour la pensée.

3° Dans les causes relatives à la saisie des ouvrages, les juges auront, comme dans toutes les autres, en vertu de l'article 87 du code de procédure civile, et de l'article 64 de la charte, la faculté d'instruire cette espèce de procédure à huis clos, s'ils le jugent convenable pour le bon ordre ou les bonnes mœurs. Le principe admis, rien de plus plausible: ce qu'on redoute d'un ouvrage dangereux, c'est sa publicité. Or, donner de la publicité à la discussion, à l'examen, à la défense d'un ouvrage réputé dangereux, serait aller contre le but de la loi. Il en résultera que les auteurs seront privés aussi de

Digitized by Google

cette garantie ; tout se passera entre eux et quelques hommes qui, je le répète, n'attacheront nulle importance à des fonctions accessoires, qui n'auront rien de commun avec leurs fonctions habituelles. Ils verront toujours leur responsabilité plus à couvert en maintenant une saisie, qu'en ordonnant qu'elle soit levée, ce qui serait jeter du blâme sur le magistrat dont ils annulleraient ainsi les opérations. La devise des Persans, sous Zoroastre, était : « Dans le doute abstiens-toi. » J'ai peur que lorsqu'il sera question des écrits, les tribunaux ne trouvent cette devise fort à leur usage, et que le moindre doute ne les porte à s'abstenir de décider favorablement pour la liberté.

A ces défauts positifs dans la loi, se joint un vice d'omission, qui, si l'on n'y porte remède, rendra son bénéfice illusoire.

Lors même que ce tribunal ordonnera la main-levée, il n'est point dit qu'elle aura lieu dans le cas d'un appel à la cour royale, par le procureur du roi. Or, le délai résultant de cet appel peut être indéfini. Il est donc indispensable que la circulation du livre saisi soit provisoirement autorisée, attendu que le jugement du tribunal de première instance est une prévention en sa faveur.

Enfin, il existe dans les réglemens de la librairie, une disposition qui doit être révoquée, pour que la presse soit réellement libre. Aucun ouvrage ne peut être annoncé dans aucun journal, s'il ne l'a été préalablement dans celui de la librairie, journal privilégié, purement mécanique, et dépendant de l'autorité. Or, un ouvrage que les journaux ne font point connaître, reste presque toujours inconnu. Ce monopole abusif et inconstitutionnel doit être aboli, ou il anéantirait de fait la liberté de la presse en France.

Je suis entré dans quelques détails sur les défauts du projet de loi, parce que la discussion dans la chambre des députés n'en a fait ressortir aucun. Tel est l'in-

Digitized by Google

convénient de l'esprit de parti; il ne défend les principes que lorsqu'il peut en même temps attaquer les personnes : il veut plutôt des combats brillans que des succès utiles.

Amendé convenablement, le projet de loi, comme je l'ai dit, est une amélioration de la législation existante. Mais je dois ajouter que nous n'aurons jamais une bonne législation, relativement à la presse, si nous ne donnons aux écrits et aux auteurs l'institution des jurés pour garantie.

Dans toutes les questions qui ont une partie morale et qui sont d'une nature compliquée, le jugement par jurés est indispensable. Les délits de la presse diffèrent des autres délits, en ce qu'ils se composent beaucoup moins du fait positif, que de l'intention et du résultat. Or, il n'y a qu'un jury qui puisse prononcer sur l'une, d'après sa conviction morale, et déterminer l'autre par l'examen et le rapprochement de toutes les circonstances. Des jurés seuls pourront décider si tel livre, dans une circonstance donnée, est ou n'est pas un délit. La loi écrite ne peut se glisser à travers toutes les nuances pour les atteindre toutes; la raison commune, le bon sens naturel à tous les hommes apprécient ces nuances. Or, les jurés sont les représentans de la raison commune. Tout tribunal, prononçant d'après des lois précises, est nécessairement dans l'alternative, ou de permettre l'arbitraire, ou de sanctionner l'impunité.

L'on remarquera peut-être qu'en traitant aujourd'hui de la liberté de la presse, je m'exprime avec moins de chaleur, et j'entre dans des développemens moins étendus qu'à des époques antérieures; c'est que je ne sais pas plaider des causes gagnées, et qu'on ne se raidit contre l'obstacle que lorsqu'il existe. Quand les plus précieuses facultés de l'homme étaient opprimées, quand la pensée proscrite ne trouvait, dans l'Europe entière, presque aucun asile où elle pût s'exprimer en liberté, je peignais, avec autant de force que je le pouvais, les

Digitized by Google

effets désastreux de la servitude de la presse : je montrais cette servitude condamnant les peuples à une dégradation inévitable : je rappelais que la pensée était le principe de tout ; qu'elle s'appliquait aux sciences, aux arts, à la morale, à la politique, à l'industrie ; que si l'arbitraire voulait la restreindre, la morale en serait moins saine, les connaissances de fait moins exactes, les sciences moins actives dans leurs développemens, l'industrie moins enrichie par des découvertes : que l'existence humaine, attaquée dans ses parties les plus nobles, sentirait le poison s'étendre jusqu'aux parties les plus éloignées.

En 1814 même, bien que la France fût dans un état fort différent, je reproduisais les mêmes idées, parce que la liberté de la presse, qu'un ministre faible voulait limiter, était attaquée par des écrivains célèbres.

Mais aujourd'hui tout le monde est d'accord ; et les écrivains que je viens de citer sont, au moment même où j'écris, occupés peut-être à se réfuter.

Tant d'unanimité doit produire le calme ; mais je n'en pense pas moins, aujourd'hui comme autrefois, que la liberté de la presse est la base essentielle, la sauve-garde unique de toute liberté ; que, sans elle, toutes les barrières civiles, politiques, judiciaires, deviennent illusoires ; qu'on peut violer impunément l'indépendance des tribunaux, parce que ce délit reste couvert d'un voile ; qu'on peut supprimer les formes, parce que la seule garantie des formes, c'est la publicité ; qu'on peut plonger l'innocence dans les cachots, parce que nulle réclamation n'avertissant les citoyens, ou le prince, du danger qui menace toutes les sécurités, les cachots retiennent leurs victimes à la faveur du silence universel.

La calomnie et la sédition sont des crimes qui doivent être punis par les lois, et ne peuvent être punis que par elles. Imposer silence aux citoyens de peur qu'ils ne commettent ces crimes, c'est les empêcher de sortir de peur qu'ils ne troublent la tranquillité des rues et des

Digitized by Google

grandes routes; c'est les empêcher de parler de peur qu'ils n'injurient; c'est violer un droit constant et incontestable, pour prévenir un mal incertain et présumé.

Dans les grandes associations de nos temps modernes, les citoyens ne sont en sûreté, quelles que soient les formes du gouvernement, que par la liberté de la presse. Collatin pouvait exposer, sur la place publique de Rome, le corps de Lucrèce, et tout le peuple était instruit de l'outrage qu'il avait reçu; le débiteur plébéien pouvait montrer à ses frères d'armes indignés des blessures que lui avait infligées le patricien avide, son créancier usuraire; mais de nos jours, l'immensité des empires met obstacle à ce mode de réclamation, et sans la liberté de la presse les injustices partielles restent toujours inconnues à la presque totalité des habitans de nos vastes contrées.

Ceci me conduit à la question de la liberté des journaux, sur laquelle un troisième projet de loi a été soumis aux chambres. Les bornes de cet article m'empêchent de la traiter aujourd'hui. Si je ne voulais qu'exprimer mon opinion, je me contenterais de renvoyer le lecteur aux écrits que j'ai précédemment publiés sur cette matière; mais dans le numéro prochain je rendrai compte de la discussion et des nouveaux argumens qui pourront être allégués, dans cette cause souvent débattue.

B. DE CONSTANT.

---

*Réponse à la lettre de M. ***, à M. B. de Constant, insérée dans le dernier numéro.*

L'opinion que vous me reprochez, Monsieur, et que m'ont reprochée quelques hommes dont je m'honore de partager à d'autres égards tous les sentimens, ne m'a point été suggérée par mon respect pour une loi faite. Un principe ne change pas de nature, parce qu'il est rédigé en forme de loi; et quand je trouve une loi mauvaise, je me contente de ne pas désobéir.

Digitized by Google

La doctrine qui vous a déplu tient à un système général, qu'il m'était impossible de développer dans l'article que vous citez ; je ne pourrai même dans cette lettre l'exposer que très-incomplétement. Je vais l'essayer toutefois, et vous verrez, je pense, que ni la liberté, ni la tolérance, ni les lumières, n'ont à en redouter les conséquences.

Je ne ferai du reste qu'extraire des fragmens de ce que j'ai déjà publié à deux autres époques, ce qui est du moins une preuve qu'aucune circonstance présente n'a influé sur mon opinion.

Je suis, relativement à la religion, de l'avis d'un membre de l'assemblée constituante, qu'on n'accusera pas de principes exagérés dans l'un ou l'autre sens. Bien qu'ami de la liberté, et peut-être parce qu'il n'était ami que de la liberté, il fut constamment repoussé par les deux partis extrêmes dans cette assemblée, et il est mort victime de sa modération ; c'est M. de Clermont-Tonnerre.

« La religion et l'Etat, disait-il, sont deux choses parfaitement distinctes, parfaitement séparées, dont la » réunion ne peut que dénaturer l'une et l'autre. L'homme » a des relations avec son Créateur ; il se fait ou il reçoit » telles ou telles idées sur ces relations : on appelle ce » système d'idées, religion. La religion de chacun est » donc l'opinion que chacun a de ses relations avec Dieu. » L'opinion de chaque homme étant libre, il peut prendre ou ne pas prendre telle religion : l'opinion de la » minorité ne peut jamais être assujétie à celle de la majorité : aucune opinion ne peut donc être commandée » par le pacte social. La religion est de tous les temps, » de tous les lieux, de tous les gouvernemens : son sanctuaire est dans la conscience de l'homme, et la conscience est la seule faculté que l'homme ne puisse jamais sacrifier à une convention sociale. Le corps » social ne peut commander aucun culte ; il n'en doit repousser aucun. »

En partant de ce principe, je pense que ce n'est pas à l'Etat, comme pouvoir politique, à salarier les cultes ; mais qu'il doit seulement, comme représentant de l'association générale, sanctionner et garantir les salaires que les citoyens assignent aux ministres des religions qu'ils professent, à ceux de toutes ces religions, aux

Digitized by Google

protestans comme aux catholiques, aux juifs comme aux protestans.

Mais en même temps je suis convaincu qu'il n'est pas bon que ce soient les individus isolément qui salarient les ministres de leur culte; j'en ai dit la raison. « Il n'est » pas bon de mettre dans l'homme la religion aux prises » avec l'intérêt pécuniaire. Obliger le citoyen à payer » directement celui qui est en quelque sorte son inter- » prète auprès du Dieu qu'il adore, c'est lui offrir la » chance d'un profit immédiat, s'il renonce à sa croyance, » c'est lui rendre onéreux des sentimens que les distrac- » tions du monde pour les uns, et ses travaux pour les » autres, ne combattent déjà que trop (1). »

Maintenant, voulant que les cultes soient salariés autrement que par les individus au jour le jour, et en forme d'aumônes, et ne voulant pas que le pouvoir politique les salarie en son nom, je ne vois d'autre moyen pour que les communions diverses subviennent à l'existence de leurs prêtres, que d'accorder aux citoyens la faculté de faire des donations aux établissemens religieux de la croyance qu'ils professent.

Cette faculté me paraît dériver directement du droit de tester, dès qu'il est admis. Si l'on me permet de disposer de mes biens en tout ou en partie, en faveur d'un étranger, ou en faveur d'un hospice, d'une bibliothèque, d'un établissement public, quel qu'il soit, je ne vois pas sous quel prétexte on me contesterait ce droit, parce qu'il s'agit d'une opinion que je crois utile à répandre, et bonne à léguer aux générations futures.

Remarquez que je pars toujours de l'hypothèse, que cette faculté doit pouvoir s'exercer par les citoyens de toutes les communions, en faveur de leur communion respective; si vous restreignez l'exercice de cette faculté à une communion privilégiée, vous faussez le principe, vous le dénaturez: ce n'est plus celui que je professe et que je défends. Le pays où le catholique pourrait léguer à son église un arpent de terre, et où le protestant ne pourrait pas léguer à la sienne un arpent de terre, méconnaîtrait les principes de la tolérance et de la liberté religieuse.

C'est là tout ce que j'ai voulu dire, en réfutant les

(1) *Mercure* du 4 janvier.

Digitized by Google

raisonnemens de ceux qui s'opposent à ce que les prêtres, en leur qualité de prêtres, possèdent des biens-fonds, au lieu de recevoir un traitement pécuniaire. J'ai déclaré d'ailleurs bien positivement que je ne considérais point le clergé comme un corps politique, et j'ai eu soin d'ajouter qu'il y aurait injustice, si une communion seule pouvait recevoir des donations.

Au reste la considération que je viens de vous transmettre n'est pas la seule qui me détermine; deux autres me frappent et me semblent importantes.

La première, que j'ai déjà fait valoir dans l'article qui a été l'occasion de votre lettre, c'est que des prêtres salariés par le pouvoir politique mettent nécessairement la religion dans la dépendance de l'autorité qui les salarie. La religion n'est plus alors une puissance divine, mais une humble esclave qui se prosterne aux genoux du pouvoir, observe ses gestes, demande ses ordres, et ne parle aux nations que sous le bon plaisir de l'autorité.

En second lieu, et c'est une observation qui me paraît avoir échappé jusqu'ici à ceux qui ont traité cette matière, salarier les prêtres aux dépens du trésor public, c'est exposer la liberté religieuse à n'être qu'une concession restreinte et insuffisante. Car il est évident qu'aucune secte naissante, aucune modification dans une secte établie n'obtiendra de l'autorité la faveur d'un salaire. Or, les sectes naissantes ont les mêmes droits que les sectes anciennes.

L'intolérance emprunte mille formes et se réfugie de poste en poste pour échapper au raisonnement; vaincue sur le principe, elle dispute sur l'application. On a vu des hommes persécutés depuis près de trente siècles, dire au gouvernement qui les relevait de leur longue proscription, que s'il était nécessaire qu'il y eût dans un État plusieurs religions positives, il ne l'était pas moins d'empêcher que les sectes tolérées ne produisissent, en se subdivisant, de nouvelles sectes (1).

Mais chaque secte tolérée n'est-elle pas elle-même une subdivision d'une secte ancienne? A quel titre contesterait-elle aux générations qui la remplacent les droits qu'elle a réclamés contre les générations qu'elle a remplacées?

(1) Discours des juifs au gouvernement français.

Digitized by Google

Je sais qu'on s'épouvante de la multiplicité des sectes; mais quand à moi je regarde cette multiplicité comme ce qu'il y a de plus favorable au bon ordre et de plus salutaire pour la religion même. Cette multiplicité seule peut faire que la religion ne cesse pas d'être un sentiment, pour devenir une simple forme, une habitude presque mécanique, qui se combine avec tous les vices, et quelquefois avec tous les crimes.

Pour empêcher la subdivision des sectes, il faut empêcher que l'homme ne réfléchisse sur sa religion : il faut donc empêcher qu'il ne s'en occupe, il faut la réduire à des symboles que l'on répète, et à des pratiques que l'on observe. Tout devient extérieur; tout doit se faire sans examen; tout se fait bientôt par là même sans intérêt et sans attention.

La multiplication des sectes a pour la morale un grand avantage. Toutes les sectes naissantes tendent à se distinguer de celles dont elles se séparent, par une morale plus scrupuleuse; et souvent aussi la secte qui voit s'opérer dans son sein une scission nouvelle, animée d'une émulation recommandable, ne veut pas rester dans ce genre en arrière des novateurs. Ainsi, l'apparition du protestantisme réforma les mœurs du clergé catholique. Chaque congrégation nouvelle cherche à prouver la bonté de sa doctrine par la pureté de ses mœurs; chaque congrégation délaissée veut se défendre avec les mêmes armes.

De là résulte une heureuse lutte, où l'on place le succès dans une moralité plus austère; les mœurs s'améliorent sans efforts par une impulsion naturelle et une honorable rivalité. C'est ce que l'on peut remarquer en Amérique, et même en Écosse, où la tolérance est loin d'être parfaite; mais où cependant le presbytérianisme s'est subdivisé en de nombreuses ramifications.

En s'opposant à la multiplication des sectes, les gouvernemens méconnaissent leurs propres intérêts; quand les sectes sont très-nombreuses dans un pays, elles se contiennent mutuellement, et dispensent le souverain de transiger avec aucune d'elles; quand il n'y a qu'une secte dominante, le pouvoir est obligé de recourir à mille moyens pour n'avoir rien à en craindre; quand il n'y en a que deux ou trois, chacune étant assez formi-

Digitized by Google

dable pour menacer les autres, il faut une surveillance, une répression non interrompue. Singulier expédient! vous voulez, dites-vous, maintenir la paix, et pour cet effet vous empêchez les opinions de se subdiviser de manière à partager les hommes en petites réunions faibles et impuissantes; et vous constituez trois ou quatre grands corps ennemis que vous mettez en présence, et qui, grâces aux soins que vous prenez de les conserver nombreux et puissans, sont prêts à s'attaquer au premier signal.

Je pense donc qu'il doit être permis à toutes les sectes d'assurer par des donations l'existence de leurs ministres; chacune alors pourra leur fournir des moyens de remplir les fonctions dont elle les charge; il y aura égalité, et par conséquent justice, et l'État garantira ces propriétés comme celles des communes, comme celles de tous les établissemens formés par une association de citoyens réunis pour un but.

Tel est, Monsieur, le point de vue sous lequel je considère cette question, et je crois que ce point de vue est le seul qui assigne à la tolérance son rang véritable parmi les principes de la liberté. Toute tolérance limitée renferme une singulière erreur. Quand dans un empire vous auriez toléré vingt religions, vous n'auriez rien fait encore pour les sectateurs de la vingt et unième.

Je ne sais si je me suis expliqué assez clairement.

J'aime la religion parce que je la considère comme une de nos facultés les plus précieuses et les plus nobles; je n'estime pas simplement en elle, comme on le fait d'ordinaire, l'appui qu'elle prête aux lois pénales : je la place plus haut; je ne la regarde pas comme le supplément de la potence et de la roue. Il y a une morale commune fondée sur le calcul, sur l'intérêt, sur la sûreté, et qui peut, à la rigueur, se passer de religion : elle peut s'en passer dans le riche, parce qu'il réfléchit; dans le pauvre, parce que la loi l'épouvante, et que d'ailleurs ses occupations étant tracées d'avance, l'habitude d'un travail constant produit sur sa vie l'effet de la réflexion. Mais malheur au peuple qui n'a que cette morale commune! C'est pour créer une morale plus élevée que la religion me semble désirable; je l'invoque, non pour

Digitized by Google

réprimer les crimes grossiers, mais pour ennoblir toutes les vertus.

Je désire en conséquence que le sentiment religieux conserve toute sa force; mais pour qu'il la conserve, je désire qu'il soit indépendant de toute autorité politique : aussitôt qu'il en est dépendant, il se dégrade.

Or, pour que la religion soit indépendante, je veux que les ministres de chaque culte le soient; mais je veux que, jouissant pour eux de cette indépendance légitime, ils ne puissent empiéter sur les droits d'aucun autre culte. Et, je le répète, si le trésor public les salarie, la puissance publique ne salariera que les cultes qu'elle voudra favoriser, et l'homme sera tôt ou tard asservi dans cette partie la plus délicate et la plus noble de sa nature.

J'ai donc vu dans le principe de la loi qui fait l'objet de notre discussion actuelle, le germe d'un système de liberté religieuse, inaperçu peut-être par la plupart de ceux qui se sont occupés de cette loi. J'ai soigneusement distingué entre les anciennes propriétés, propriétés maintenant acquises à la nation, et les donations individuelles qui pourront échoir aux ministres des autels. Ces donations, consacrées en faveur d'un culte, ne pourront être prohibées quand il s'agira d'un autre culte : et la véritable tolérance en sera d'autant plus solidement et généralement établie.

Je suis, etc.

B. DE CONSTANT.

ANNONCES ET NOTICES.

Mémoire adressé à MM. les membres de l'Institut de France, sur la solution de la quadrature du cercle; par M. Ruthiger; brochure in-8°. Prix : 1 fr. 50 c. Chez Barba et chez Delaunay, au Palais-Royal.

La quadrature du cercle a été regardée jusqu'à présent comme une chimère. L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons prétend néanmoins avoir résolu ce problème, *conformément à la raison.* Dans une lettre qu'il nous a adressée, il s'écrie, avec une noble confiance : « Je prends » le monde civilisé pour auditoire, et les savans pour juges. » Nous avons mis M. Ruthiger en face du tribunal qu'il invoque; c'est maintenant à son livre à plaider pour lui.

Digitized by Google

Les deux Historiettes, ou *Charles et Henri*, *Rose et Suzanne*, ouvrage traduit de l'anglais, orné de jolies gravures, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse. Chez Nepveu, libraire, passage des Panoramas, n°. 26.

L'une de ces historiettes apprendra aux petites filles qu'elles doivent prier leur mère d'inscrire dans un livre rouge et dans un livre noir, tout ce qu'elles auront fait de bien et de mal; et sans doute, ainsi que Rose et Suzanne, elles auront chaque semaine moins de torts, afin d'en diminuer l'importune récapitulation.

L'autre historiette, beaucoup plus intéressante, est destinée aux jeunes gens prêts à choisir un état; Charles et Henri leur prouveront, par des exemples touchans, qu'un bon fils doit renoncer à ses goûts lorsque l'intérêt de sa mère l'exige, et qu'on peut, dans toutes les positions, acquérir des droits à la considération et trouver le bonheur.

Ce petit ouvrage est écrit avec simplicité et facilité; la morale en est excellente; les mères peuvent le mettre avec confiance entre les mains de leurs enfans.

Le 21 Janvier 1793, poëme en quatre chants, traduit de l'italien par Joseph Martin, avec le texte en regard. Chez Rey et Gravier, libraires, quai des Augustins, n°. 55. Prix : 4 fr. 50 c.

On serait en droit de reprocher à l'éditeur de cet ouvrage une supercherie, si la page tournée n'offrait pour second titre :

La mort de Hugues Bassville, poëme de Vincent Monti.

L'éditeur s'explique d'ailleurs clairement à cet égard dans sa préface : « Le tableau de la révolution française, tracé par Monti, est un chef-» d'œuvre qui fit dire avec raison à l'Italie entière : *Ecco il Dante in-» gentilito*; son poëme a pour titre la mort de Bassville, mais *elle* n'en » est pas le sujet. »

Cet éclaircissement est suffisant : disons un mot sur le sujet de ce poëme. Bassville, nommé, par le comité de salut public, secrétaire d'ambassade à la cour de Naples, s'arrêta à Rome, pour tramer, suivant le poëte, une révolution, et fut massacré par le peuple, le 13 janvier 1793, pour s'être montré dans les rues de Rome avec la cocarde tricolore, criant et faisant crier par quelques fanatiques, *viva la liberta!*

Au dernier moment de sa vie, il reconnut ses erreurs; et, *muni des sacremens de l'église, quitta cette vie, pour passer dans une autre plus heureuse.*

Le poëte suppose que Bassville fut condamné, pour expier ses fautes, *à parcourir la terre en pleurant, témoin des crimes et des malheurs sans nombre qui sont en partie son ouvrage.*

Cette punition extraordinaire donne à Monti l'occasion de tracer le tableau de l'époque affreuse que nous appelons encore *le règne de la terreur*, et plus particulièrement de l'horrible catastrophe du 21 janvier 1793. Le style de Monti est en général pur, énergique, noble; il est empreint d'une couleur sombre convenable au sujet, mais il n'est pas toujours exempt d'enflure et d'affectation; souvent ses images manquent de goût, et ses comparaisons de justesse; cependant cet ouvrage, plein d'inspiration et de poésie, fait honneur à son talent et à sa patrie. En rendant cette justice à Monti, nous faisons preuve d'une grande impar-

Digitized by Google

tialité, car jamais auteur ne montra plus d'acharnement, plus de haine contre la France et quelques-uns des hommes célèbres qu'elle a produits. Nous ne chercherons point à repousser ces attaques; la postérité a déjà répondu en consacrant la gloire de ces hommes dont Monti s'efforce vainement de renverser les statues. Nous nous bornerons à dire que l'auteur de l'hymne intitulé: L'*Anniversario della caduta dell' ultimo re de Francesi*, publiée à Gênes en 1800, et qui commence par ces vers :

Il tiranno è caduto : sorgete
Genti oppresse, natura respira,

aurait dû avoir ou plus de mémoire ou plus de pudeur.

Supplément à la notice historique sur le testament de la Reine, suivi d'anecdotes inédites et d'un précis historique sur sa prison à la Conciergerie et sur la chapelle et le monument expiatoires qui y ont été élevés; orné de deux gravures en couleur représentant le cénotaphe et la salle funèbre. Broch. in-4°. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste. Chez Audot, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 18.

On trouve chez le même libraire, et chez Gueffier, Marché-Neuf, n. 46; Plancher, rue Serpente, n. 14; Piquet, rue de Condé, n. 20, le *Fac-Simile* du testament de la Reine. Prix : 1 fr. 25 c.; ainsi que le *Fac-Simile* du testament du Roi, avec la *Notice historique*. Prix 2 fr.

Agenda général, ou *Mémorial portatif universel pour l'année* 1817. *Livret pratique d'emploi du temps, composé de tablettes utiles et commodes, d'un usage journalier;* par M. M. A. Jullien, auteur de l'*Essai sur l'emploi du temps*. Un vol. in-12 relié. Prix : 5 fr.

Mémorial horaire, ou *Thermomètre d'emploi du temps, soit biomètre, pour mesurer la vie*. Un vol. in-12 relié. Prix : 3 fr. A Paris, chez J.-J. Pachoud, lib., rue Mazarine, n. 22; à Genève, chez le même, imprimeur-libraire.

Au renouvellement de l'année, il nous a paru utile de rappeler deux livrets spécialement destinés aux jeunes gens, et qui ont pour objet de leur procurer un moyen facile de se rendre compte, jour par jour, des principaux résultats de leur vie; d'avoir ainsi, à mesure qu'ils avancent dans l'année, un recueil intéressant et instructif de souvenirs, d'expériences et d'observations. Ces deux livrets, dont on reproduit ici les titres et la destination, fournissent des instrumens pratiques pour l'application d'une méthode qui se trouve développée dans l'ouvrage intitulé: *Essai sur l'emploi du temps*, in-8°, dont il a paru trois éditions, deux en France, et une en Allemagne, et qui se vend aux mêmes adresses que ci-dessus.

Digitized by Google

Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français, de 1792 à 1815, avec une carte générale comprenant toutes les conquêtes, guerres et marches des Français; — cent trente plans, format grand in-8°, des batailles, siéges remarquables, villes conquises, etc.; — un dictionnaire biographique de tous les militaires français qui se sont distingués; — un dictionnaire géographique des noms de lieux; par une société de militaires et de gens de lettres.

Le titre de cet ouvrage en indique à la fois et le but et le plan. Selon l'heureuse comparaison que l'éditeur a employée dans son prospectus, c'est un véritable temple de la gloire qu'il se propose d'élever. Cette idée est trop nationale pour n'être pas accueillie avec enthousiasme par tous les Français, et les faits glorieux qui seront consignés dans ces honorables archives sont trop intimement liés avec l'histoire des autres peuples, pour que l'ouvrage ne soit pas recherché avec empressement par les étrangers eux-mêmes.

L'éditeur fait un appel à toutes les personnes qui pourraient lui procurer des notions précieuses sur nos grands événemens militaires, et lui dévoiler quelques-uns de ces traits de courage, de ces mots chevaleresques qui, pour n'avoir eu qu'un petit nombre de témoins, et s'être perdus au milieu de la confusion, et du bruit des combats, n'en sont pas moins sublimes; il s'empressera de citer tous les beaux faits d'armes, sous quelque bannière qu'aient marché leurs auteurs. La jalousie et l'esprit de parti n'excluront aucun brave de cette galerie historique.

Conditions de la souscription.

Il paraîtra un volume exactement à la fin de chaque mois.—On paiera un volume *à l'avance* au prix de six fr. cinquante centimes; on recevra une quittance d'abonnement. — La liste des souscripteurs sera imprimée avec les *titres*, *noms*, *prénoms* et *résidence*, par ordre alphabétique. — Ils seront désignés comme *associés* à l'éditeur, et ayant concouru *à créer cette entreprise française*. Il ne sera mis sous presse qu'un très-petit nombre d'exemplaires au-delà des souscripteurs inscrits. Le prix sera pour les non-souscripteurs, de neuf francs chaque volume. — Le prix du volume des exemplaires papier vélin, sera de 12 fr. Il n'en sera émis que le nombre demandé à *l'avance*. Un exemplaire unique sera tiré sur *peau de vélin*; tous les plans en seront peints sur peau de vélin : le prix sera de 200 fr. chaque volume. — La souscription sera *fermée* en février pour la France, et en mars pour les pays étrangers. — L'éditeur, connu par les grandes entreprises du *Dictionnaire des Sciences médicales* et de la *Flore médicale*, a déjà répandu ce prospectus chez l'étranger, et y a recueilli de nombreuses souscriptions.

On souscrit chez l'éditeur, C. L. F. Panckoucke, rue et hôtel Serpente, n. 16; et chez Magimel, Anselin et Pochard, rue Dauphine, n. 9.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 8 FÉVRIER 1817.

AVIS IMPORTANT.

Le public est prévenu que les BUREAUX DU MERCURE DE FRANCE *viennent d'être transférés* RUE DES POITEVINS, N°. 14, *faubourg Saint-Germain, où l'on est prié de vouloir bien désormais s'adresser uniquement, pour tout ce qui est relatif aux* ABONNEMENS *et à la* RÉDACTION *de ce Journal.*

La rue des Poitevins fut pendant long-temps le théâtre de la gloire du *Mercure;* c'est de là que partaient, pour se répandre sur tous les points de la France, et dans toute l'Europe, les feuilles de ce Journal, que Marmontel embellissait de ses contes, que Chamfort assaisonnait du sel toujours piquant de son esprit, où La Harpe exerçait cette critique réellement utile à l'art, qui ne dégénérait jamais en personnalité et en satire, et où Mallet du Pan préparait des matériaux à l'histoire, en recueillant les événemens contemporains. Sans prétendre établir aucune comparaison, mais pour mieux se pénétrer de l'idée qu'ils doivent marcher sur les traces de ces écrivains distingués, les nouveaux rédacteurs du Mercure de France ont voulu le ramener aux lieux témoins de ses anciens succès, et le faire renaître, pour ainsi dire, sur sa terre classique. Enfin, pour que ce Journal redevint, jusque dans la partie typographique, ce qu'il était autrefois, ils en ont confié l'impression aux soins de M. PANCKOUCKE, dont le père

Digitized by Google

l'imprimait autrefois. Les rédacteurs aiment à croire que le public leur saura gré d'avoir attaché à leur entreprise un nom justement célèbre dans les fastes de la librairie. M. Panckoucke père s'est acquis une réputation européenne par son *Encyclopédie*; M. Panckoucke fils en mérite une égale, par la publication d'ouvrages qui ne sont ni moins utiles, ni moins importans.

Le nombre des abonnés ayant surpassé l'attente de l'administration, les numéros du Mercure, pour le mois de janvier, sont entièrement épuisés, et il est impossible de faire face sur-le-champ aux demandes nombreuses qui en sont faites; mais une seconde édition va être mise incessamment sous presse chez M. Panckoucke, et paraîtra vers la fin du mois. En attendant, il sera délivré à MM. les nouveaux abonnés, un BON, *sur la présentation duquel les numéros de janvier leur seront délivrés dès qu'ils auront paru.*

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE CHAT, LA VIEILLE SOURIS ET LA JEUNE.

Fable dialoguée, imitée de l'allemand de Williamhoff.

LE CHAT.

Approche ton minois charmant;
Viens, mon ange, que je te baise;
Oh! que je t'aime tendrement!
Que puis-je t'offrir qui te plaise?

Digitized by Google

LA VIEILLE SOURIS.

Fuis, mon enfant, fuis ce trompeur;
Echappe aux piéges qu'il sait tendre.

LA JEUNE SOURIS.

Maman, il ne me fait pas peur;
Son œil est doux; sa voix est tendre.

LE CHAT.

Viens manger ce sucre et ces noix,
Gages de mon amour extrême.

LA VIEILLE SOURIS.

Fuis, te dis-je, encore une fois.

LA JEUNE SOURIS.

Eh! pourquoi donc le fuir? il m'aime.

LE CHAT.

Viens; rien ne doit t'intimider;
D'un tendre ami que peux-tu craindre?

LA VIEILLE SOURIS.

L'hypocrite! comme il sait feindre!

LA JEUNE SOURIS.

Hélas! à quoi me décider?

LA VIEILLE SOURIS.

Que dis-tu? Tremble, malheureuse,
Si vers lui tu fais un seul pas.

LE CHAT.

Laisse dire cette grondeuse,
Mon amour, et viens dans mes bras.

LA JEUNE SOURIS.

M'y voilà..... Dieux! je suis perdue!

Digitized by Google

Oh ! le monstre !.... Oh ! la trahison !
Ah ! je sens la griffe !... Il me tue !
Ah ! maman, vous aviez raison !

Les conseils ne profitent guère,
Lorsqu'ils combattent le penchant ;
Jeune fille écoute un amant
Malgré les leçons de sa mère.

D'abord craignant de trop risquer,
Elle s'arrête.... elle balance...,
Puis s'enhardit.... et puis s'avance....
L'amant finit par la croquer.

ANDRIEUX.

ÉNIGME.

Nous sommes deux, lecteurs, qui voulons en ce jour,
T'intriguer un moment par un léger détour,
Cherche bien. Nous t'offrons une même figure,
Même nombre de pieds, enfin même structure ;
Mais par un double sens nous frappons tes esprits :
On t'éblouit par l'un, par l'autre tu vieillis.

(*Par* M. REMI LABITTE.)

CHARADE.

Souvent chez mon premier
L'excès de mon dernier
Fait le malheur de mon entier.

J.

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Si tu veux voir, lecteur, un poisson fort commun
Que l'on mange à Paris aussi bien qu'à Melun;
Une ville autrefois en grands hommes féconde;
Et qui tient un haut rang dans les fastes du monde;
Puis ensuite un endroit des piétons fréquenté
Au printemps, en automne, en hiver, en été;
Un métal précieux que tout mortel désire,
Pour lequel Harpagon incessamment soupire,
Et dont il se sépare avec bien des regrets;
Un arbre assez commun qui peuple les forêts.....
Consulte les cinq pieds qui composent mon être:
Ce petit passe-temps t'amusera peut-être.

(*Par* M. Remi Labitte.)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'Énigme, de la Charade et du Logogriphe est *Mercure*, où l'on trouve *Ère*, *Cure*, *Crême*, *Écume*, *Rue*, *Mère*, *Mur*, *Mûre*, *Cume*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789; par Marie-Joseph de Chénier. A Paris, chez Maradan, libraire, rue Guénégaud, nº 9. Un vol. : prix, 6 fr.

Les Anglais ont oublié que Milton fut le secrétaire de Cromwel; ils ne voient plus en lui que le génie audacieux qui, agrandissant l'épopée, atteignit, dans son vol sublime, les dernières limites de l'imagination et de la haute poésie. Dans Milton, je vois deux êtres distincts; l'homme a subi la commune loi; sa cendre ignorée reste confondue avec les cendres vulgaires des générations anéanties; mais le poète a survécu : sa pensée impérissable, son âme toute entière animent encore ces chants immortels qui semblent échappés d'une lyre divine. Tel est le privilége d'un esprit créateur; il échappe seul à la destruction, seul il fixe les regards de la postérité.

Chénier, quoique placé, comme poète, dans un rang bien inférieur à celui de l'Homère anglais, avait reçu de la nature une âme passionnée, une imagination forte et un talent vigoureux. Parmi ses productions poétiques, il en est plusieurs sur lesquelles l'action du temps n'aura aucun pouvoir. A ce titre, sa mémoire réclame de justes égards. Ce n'est plus Chénier qui nous occupe, c'est l'auteur de Henri VIII et de Fénélon; c'est le poète plein de verve qui a déshonoré la délation et flétri les calomniateurs; c'est l'écrivain éloquent, le critique éclairé

Digitized by Google

dont les jugemens littéraires sont, en général, l'expression impartiale de la vérité et du goût.

Que n'a-t-il vécu dans ces temps heureux où l'homme de génie, maître de lui-même et de ses loisirs, se livre paisiblement à de nobles inspirations, et, citoyen d'une autre patrie, ne descend sur la terre que pour exciter des sentimens généreux et pour faire aimer la vertu? A la hauteur où Chénier s'est élevé, au milieu du tourbillon qui l'arrachait sans cesse au doux commerce des Muses, et malgré les luttes pénibles qu'il eut à soutenir contre ses propres passions et contre les passions des autres, on peut juger ce qu'il fût devenu dans un siècle moins agité; peut-être eût-il cueilli l'une des palmes de l'épopée; peut-être se fût-il placé près de Voltaire, celui de nos grands écrivains avec lequel il a le plus de rapports, et dont il a été le constant admirateur.

Cette supposition, est d'autant plus admissible, que la mort a fermé prématurément sa carrière; et que, dans les dernières années de sa vie, son talent était parvenu à un point de perfection qui promettait de nouveaux chefs-d'œuvre à notre littérature. Je l'ai vu familièrement à cette époque; une maladie incurable le conduisait avec rapidité au tombeau; mais nulle douleur, nulle crainte de la mort n'altéraient cette âme inébranlable, et n'affaiblissaient ses rares facultés. Affranchi de tout soin terrestre, il semblait ne vivre que dans l'avenir; sa pensée active, indépendante, parcourait librement le domaine de l'imagination, et en rapportait des trésors précieux; de sa conversation animée, jaillissaient des traits de feu, des rayons de lumière qui éclairaient toutes les questions, et donnaient un grand éclat à la vérité. Les passions orageuses qui, plus d'une fois, égarèrent son jugement, étaient alors dans le calme; il rendait justice à ses rivaux, même à ses ennemis. De toutes les accusations menson-

Digitized by Google

gères qui avaient troublé son repos, une seule l'affectait encore ; il frémissait d'indignation à la pensée d'avoir pu être soupçonné d'indifférence à l'égard de son malheureux frère. Le stilet de la calomnie avait touché la partie la plus sensible de son cœur ; bien qu'il eût repoussé cette atroce calomnie avec des preuves qui trompèrent complètement la rage de ses ennemis, la blessure s'est rouverte, par intervalles, jusqu'à son dernier soupir.

Chénier parlait avec quelque plaisir des services qu'il avait rendus ; il était resté sans prévoyance contre l'ingratitude. La Harpe persécuté trouva un défenseur dans l'homme qui fut si long-temps l'objet de ses critiques passionnées ; c'est à Chénier que M. de Talleyrand,

Qui depuis . . . . . mais alors il était malheureux,

dut en grande partie la fin de son exil. L'infortune des hommes distingués par leurs talens ou par quelques brillantes qualités, affectait cette âme si énergique ; il n'avait de courage que contre ses propres malheurs. Avare de son estime, constant dans ses affections, il eut des amis qui sont restés fidèles à sa mémoire.

Tel fut Chénier dans sa vie privée ; sa vie publique appartient à l'histoire. C'est en sa qualité de critique que je vais le considérer. Son *Tableau historique de la Littérature française* depuis 1789, est peut-être l'effort le plus étonnant de son esprit. Conçu et exécuté à l'époque où il luttait contre les souffrances physiques les plus vives, cet ouvrage paraît le résultat d'une méditation profonde, d'un jugement calme et d'un goût parfait. Dans ce travail immense, il trace d'abord, à la tête de chaque genre, l'aperçu rapide des progrès de l'art jusqu'à la période où commencent ses observations. Ces points lumineux éclairent sa route ; il soumet ensuite à une revue généralement impartiale les productions du

Digitized by Google

même genre qui ont été publiées depuis 1789, et qui ne paraissent pas indignes de l'attention publique. L'importance des ouvrages sert de mesure à l'étendue des réflexions. On aurait pu craindre quelque partialité dans ses décisions; mais il avait un sentiment trop exquis du vrai et du beau pour ne pas les reconnaître et les admirer partout où ils frappaient ses regards. Les renommées de circonstance, l'exagération des succès obtenus à la faveur de l'intrigue ou de l'esprit de cotterie, n'exerçaient aucune influence sur ses jugemens. Jamais critique n'eut une conscience littéraire plus inflexible et plus irréprochable.

Lorsqu'un ouvrage lui paraît digne d'éloge, il loue avec effusion de cœur; alors il devient éloquent et ne reste point inférieur à son sujet. Voyez, par exemple, comme il s'élève en parlant de cet admirable roman de *Corinne* qui, sous plus d'un rapport, soutient le parallèle avec la *Julie* de Rousseau.

« L'action, dit le critique, est simple, ce qui est un mérite, mais ici plus qu'ailleurs, puisque l'objet principal est la description de l'Italie; et quelle description passionnée! Au milieu des cités pompeuses et des opulens paysages, c'est pour Oswald que son amante se plaît à célébrer cette contrée, deux fois classique, et long-temps peuplée de héros, où l'héritage des Grecs fut recueilli par la victoire, et qui depuis retira l'Europe des longues ténèbres du moyen âge. C'est avec lui qu'elle se promène entre les prodiges antiques et les prodiges modernes, près de ces monumens debout encore, mais dont la grandeur égale à peine les débris des monumens renversés; dans ces palais, dans ces temples qui étalent les chefs-d'œuvre de la peinture, et retentissent des chefs-d'œuvre de l'harmonie; et sous le plus beau ciel du monde, pour enflammer l'imagination, de tous côtés viennent s'unir

Digitized by Google

à la puissance des arts la majesté d'une gloire lointaine, l'inspiration des souvenirs et l'éloquence des tombeaux. Ce n'est pas une idée vulgaire que celle de lier tous ces grands objets aux situations d'une âme ardente et mobile. Ainsi, les couleurs sont variées; leur éclat éblouit d'abord, lorsque, triomphante au Capitole, heureuse d'un amour naissant et partagé, Corinne, enchantée du présent, sourit aux promesses de l'avenir. Bientôt les teintes pâlissent en même temps que son bonheur; mais leur mélancolie les rend plus douces; et, quand elle a perdu jusqu'à l'espoir, c'est encore avec un charme nouveau qu'elle reproduit les mêmes images, rembrunies de sa douleur et des pressentimens de sa mort prochaine. Il y a beaucoup de mérite dans le roman de *Delphine*. A notre avis toutefois, *Corinne* a moins de défauts, plus de beautés, et des beautés d'un plus grand ordre. Sans doute, on peut reprocher à ces deux ouvrages quelques pensées qui ne soutiendraient pas l'examen, quelques expressions plutôt cherchées que trouvées. Mais qu'importent ces taches légères? Tous deux sont riches de détails; tous deux étincèlent de traits ingénieux ou diversement énergiques, et garantissent à madame de Staël un rang parmi les écrivains qui font aujourd'hui le plus d'honneur à la littérature française. »

Lorsque Chénier rendait à un talent supérieur ce juste tribut d'estime, l'auteur de Corinne errait en Europe, poursuivie par le despotisme qui n'avait pu obtenir de sa pensée courageuse la moindre concession. Cette circonstance ajoute quelque prix au jugement que Chénier a porté sur les ouvrages de madame de Staël; un tel acte d'impartialité, dans cet état de choses, devient presque une bonne action. Je remarque cette conduite parce qu'elle est assez rare.

Dans l'ouvrage que j'examine, la critique est presque

Digitized by Google

toujours accompagnée d'urbanité. Ce n'est point avec ce ton aigre et tranchant, si familier à la médiocrité envieuse qui se débat contre son impuissance, que Chénier relève les défauts ou les erreurs d'un écrivain. Il ne s'est écarté qu'une seule fois d'une juste mesure, et c'est en parlant de l'auteur d'*Atala*. Il présente l'analyse de ce roman en forme de parodie. Je connais peu d'ouvrages sérieux qui pussent résister à une pareille épreuve. Ce genre de critique est séduisant par sa facilité; mais comme il exige peu d'esprit, et qu'il ne s'adresse qu'aux personnes peu éclairées, il ne devait pas entrer dans un ouvrage grave et entrepris, comme on sait, sous les auspices de l'Académie française. Le dégoût de Chénier pour ce langage hermaphrodite qui n'est ni vers ni prose, et que M. Jourdain, qui ne connaissait que la prose ou les vers, aurait eu beaucoup de peine à qualifier; cette antipathie naturelle d'un esprit raisonnable pour l'exagération des idées, des sentimens et du style, ne peuvent justifier la forme que le critique a jugé convenable d'adopter. Ce n'est pas que la parodie ne soit plaisante, et n'excite plus d'une fois le sourire du lecteur; mais je crois qu'elle est déplacée. En écrivant cette parodie, l'auteur ne se doutait pas que M. de Châteaubriant prendrait un jour sa place dans le fauteuil académique, où, si l'on trouve le sommeil, on ne perd pas du moins la mémoire.

Il faut avouer que Chénier a trop obéi à ses préventions lorsqu'il a jugé M. de Châteaubriant. Les défauts de cet écrivain tiennent à un système de composition calculé pour produire constamment des effets, ce qui est rarement le moyen de les obtenir; mais il a des parties excellentes et des beautés qui n'appartiennent qu'à lui. Il n'avait pas besoin d'efforts pour réussir; sa pensée et son expression ne sont jamais plus remarquables que lorsqu'il consent à être simple et naturel. Dans l'épisode

Digitized by Google

même d'Atala qui, si je ne me trompe, est inférieur à celui de *René*, on trouve une imagination vive, des descriptions pleines d'éclat et de vérité, et une couleur locale dont le mérite ne peut être entièrement senti que par ceux qui connaissent les mœurs des tribus sauvages. Je ne parlerai pas des *Martyrs*, ouvrage généralement bien apprécié; mais dans René qui n'obtient pas un souvenir de Chénier, l'auteur observe avec succès les mouvemens du cœur, où il a fait des découvertes. Jamais, avant lui, on n'avait tracé avec fidélité les effets de ces sentimens vagues, de ces passions indéfinies, de cette inquiétude rêveuse qui tourmentent la jeunesse des esprits ardens, et qui indiquent les secrètes fermentations du cœur, comme les colonnes de vapeurs ondoyantes qui s'échappent des flancs de l'Etna, annoncent la combustion intérieure et la prochaine éruption du volcan.

Chénier, injuste envers M. de Châteaubriant, ne l'a pas été à l'égard de M. de Fontanes; ici son opinion est dégagée de toute considération personnelle et de tout souvenir fâcheux.

« Un écrivain distingué, dit-il, comme poète et comme prosateur, M. de Fontanes, s'occupe depuis long-temps d'une épopée. Les connaisseurs ont déjà remarqué parmi ses ouvrages le joli poëme du *Verger*, une traduction en vers de l'*Essai sur l'homme*, plus concise et plus égale que celle de l'abbé Duresnel, et surtout un excellent morceau élégiaque, intitulé : *Le Jour des morts dans la campagne*. Son poëme épique a pour titre *la Grèce sauvée*, pour sujet, la ligue du Péloponèse, victorieuse des armées et des flottes de Xercès. Là, tout seconde un poète; l'harmonie des noms grecs et des noms asiatiques; la solennité de l'époque, la renommée lointaine des héros, l'autorité de l'histoire, le charme et la

Digitized by Google

magnificence de l'antique mythologie. Glover, il y a soixante ans, traita ce beau sujet en Angleterre, sous le nom de *Léonidas*, et ce ne fut pas sans succès. Il est à présumer que M. de Fontanes réussira d'une manière plus éclatante. Il a lu dans nos séances publiques plusieurs fragmens de *la Grèce sauvée*. Un style harmonieux et correct, une précision nerveuse, une versification savante, sans recherche, embellissent ces fragmens; et comme l'exigeait l'époque la plus brillante des républiques grecques, les vers respirent à la fois l'enthousiasme de la poésie et celui de la liberté. Puisse ce grand ouvrage arriver bientôt à son terme! On a droit d'espérer qu'il soutiendra cette gloire poétique léguée par Malherbe à ses successeurs, et qui, de classique en classique, s'est conservée chez les Français durant deux siècles, toujours fidèlement recueillie, toujours enrichie de nouveaux trésors. »

La manière de Chénier est éminemment classique. Les doctrines littéraires qu'une certaine école allemande s'efforce envain d'accréditer, n'avaient fait aucune impression sur son esprit cultivé par de bonnes études. Il attribuait à l'impuissance d'approcher des modèles le mépris des règles, et le dégoût de la raison, qui caractérisent la poétique de ces nouveaux docteurs. Je pense à cet égard comme lui. Cette fureur d'innovation a cependant une cause bien naturelle. L'Allemagne est arrivée un peu tard dans la carrière des beaux-arts; les couronnes sont distribuées, les statues élevées. Homère, Sophocle, Virgile, Térence, le Tasse, Milton, Pope, Corneille, Racine, Molière, Voltaire, tous grands hommes de la même famille, occupent les autels de la gloire. Il serait impossible de les surpasser, peut-être même de les égaler. Au lieu de se consumer en efforts honorables, mais pénibles, n'est-il pas plus simple et plus facile de dédaigner

Digitized by Google

la perfection, de construire un édifice obscur et gothique, inaccessible à la lumière de la raison, que l'imagination, abandonnée à elle-même, peuplera d'êtres fantastiques, et sur le frontispice duquel on écrira fièrement : *Temple de la renommée*. Là, s'élèveront les bustes grossièrement sculptés des *classiques* ténébreux devant lesquels fumera sans cesse un encens plus grossier encore ; là, certain grand-prêtre tenant en main la baguette de *Prospero* et revêtu de la gabardine de *Caliban* (1), chantera sans fin des hymnes à la nuit et l'éternel *Hosanna* de la barbarie.

La poésie est née dans le temple des dieux, elle servit d'instrument à la civilisation et s'est élevée avec elle. On dit que la raison n'est pas poétique ; mais la raison n'exclut ni les douces émotions, ni les sentimens passionnés, ni les diverses inspirations produites par les grandes scènes de la nature, ni les beautés d'aucun genre. La raison ne repousse que l'exagération et l'extravagance ; la poésie n'est pas faite pour habiter Charenton.

Peu d'écrivains ont développé ces principes avec plus de chaleur et d'éloquence que Chénier. Ils servaient de règle à ses jugemens, et lui-même en a fait dans ses ouvrages une heureuse application.

Je l'ai déjà dit, il n'hésitait point à reconnaître le mérite des poètes qui se présentaient dans la carrière qu'il avait choisie et parcourue avec succès ; aussi personne n'a mieux apprécié qu'il ne l'a fait, les belles productions de Ducis et de La Harpe, de MM. Raynouard et Legouvé. Ses remarques sur les tragédies de l'auteur de Marius à Minturnes sont dictées par la justice, et terminées par des réflexions qui s'adressent à une certaine classe de cen-

(1) Voyez *la Tempête*, tragi-comédie de Shakespear.

Digitized by Google

seurs, lesquels abusent trop souvent des avantages d'une incurable stérilité.

« En général, dit-il, M. Arnault cherche toujours, et trouve souvent des idées nouvelles ; ses compositions lui appartiennent ; son style est nourri de pensées ; il est dans la force de l'âge, et ce qu'il a fait garantit ce qu'il peut faire encore. Il convient peut-être à des censeurs bassement jaloux de vouloir obscurcir tout succès auquel ils ne sauraient prétendre ; mais il est de l'honneur des gens de lettres, il est même de l'intérêt du public de prêter aux vrais talens un appui nécessaire à leur dignité comme à leurs progrès. ».

Chénier, qui lançait avec tant de fermeté le trait satirique, savait donner à la louange des formes variées, souvent originales, toujours pleines d'agrément. Voici un éloge qui paraîtra heureusement inspiré, et pour l'exécution et pour l'écrivain qui en est l'objet.

« Chez les Grecs, Thalie était à la fois muse et grâce : c'est un avis donné aux poètes comiques, et personne ne l'a mieux entendu que M. Andrieux. » Que de délicatesse dans ce rapprochement ingénieux : je n'ai pas besoin de dire, que de vérité !

J'aurais voulu m'arrêter sur tous les détails frappans de ce tableau, ou plutôt de cette galerie littéraire, où figurent la plupart des écrivains distingués de l'époque actuelle ; mais je crois en avoir dit assez, non pour contribuer au succès de l'ouvrage, il est assuré ; mais pour prouver aux étrangers que la France est moins dépourvue de talens que quelques critiques français, tout-à-fait désintéressés dans la question, aiment à le supposer. Trop souvent le mérite contemporain échappe à l'observation. Nous rejetons sur l'avenir le poids de la reconnaissance et de l'estime ; c'est une espèce d'impôt que les générations futures sont presque toujours chargées d'acquitter.

A. Jay.

Digitized by Google

L'ERMITE EN PROVINCE.

LES HOMMES D'AUTREFOIS ET LES CHOSES D'A-PRÉSENT.

Bordeaux, le 15 janvier 1817.

Il est six heures du matin, je me lève, et je consulte mes tablettes, où j'ai soin d'inscrire la veille ce que je me propose de faire le lendemain : l'emploi de ma journée s'y trouve indiqué de la manière suivante :

— *Visiter la maison de Montaigne ;*

— *Le château de la Brède, où naquit et travailla Montesquieu ;*

— *Dîner à bord des* Deux-Frères ;

— *Le soir au théâtre.....*

Tout en m'habillant, je me mets à réfléchir (assez naturellement à propos de Montaigne et de Montesquieu), à cette autre vie qu'on appelle la *renommée*, et dont parlent avec tant de mépris des hommes qui ont de bonnes raisons pour soutenir qu'on ne survit pas à soi-même. Je remarque d'abord que lorsque j'abandonne ainsi ma pensée, elle s'élance de l'avenir au passé, où elle aime à se jouer dans un espace sans bornes, au lieu de s'arrêter au présent qui lui montre partout des limites : si je ne craignais de m'élever dans les plus hautes régions de la morale, d'où je ne pourrais plus descendre qu'en tombant sur mon sujet, je trouverais la preuve la plus

Digitized by Google

invincible de l'immortalité de notre âme, dans ce besoin qu'elle éprouve sans cesse d'échapper à ses liens corporels; dans ce vague désir qu'Adisson appelle si énergiquement *a longing after immortality;* mais sans remonter à la cause sublime d'un si noble instinct, je me borne à en examiner les effets. L'amour de la renommée est peut-être la seule passion qui soit exempte d'égoïsme; les biens qu'elle procure, acquis pour une existence où l'on ne sera pas, sont un héritage que vous laissez, sans en avoir joui vous-même, à votre famille, à votre patrie, et quelquefois à l'univers : il en est de la renommée comme de la noblesse qu'on acquiert par prescription. Je n'ai pas besoin de dire que je parle ici de la bonne renommée, et que je ne la confonds pas avec cette renommée contemporaine que l'on nomme réputation, et sur laquelle le sévère Duclos *permet d'être indifférent, après avoir examiné comment elle s'établit le plus souvent, comment elle s'accroît, se détruit, se vend, et quels sont les auteurs de ces révolutions.*

La renommée est une trace brillante que le génie laisse après lui en passant sur la terre; de l'éclat réuni de ces sillons de lumière se compose la gloire nationale, à la splendeur de laquelle peu d'hommes illustres ont autant contribué que *Montaigne* et *Montesquieu.*

Le premier, en nous apprenant que le doute est le commencement de la sagesse, peut être regardé comme le fondateur de cette philosophie moderne tant calomniée de nos jours par des hommes qui prouvent, du moins par leur exemple, qu'elle n'a pas contribué aux progrès de la raison humaine.

Digitized by Google

L'autre, en éclairant le chaos des lois; en remontant à l'origine des sociétés, au principe des gouvernemens, a *retrouvé*, comme on l'a dit à sa plus grande gloire, les *titres du genre humain*, perdus depuis si long-temps : honneur au berceau de ces deux grands hommes .....!

J'étais en chemin pour aller les visiter, et je cotoyais le quai du *Chartron* où je fus distrait de l'idée dont j'étais préoccupé par le mouvement du port. Quelle activité ! quel ordre dans la confusion ! Cette foule de matelots occupés à rouler des tonneaux, des caisses, des balles de marchandises au lieu de l'embarquement; ces cris qui vont et viennent du rivage aux navires sans s'égarer dans leur direction ; ces monceaux de cordages, d'agrès de toute espèce, au milieu desquels je me promène; ces bateaux qui se croisent dans tous les sens, chargés des productions des deux mondes ; ce tableau si varié de l'industrie et du commerce me causait un plaisir d'autant plus vif qu'il se rattachait à des impressions de jeunesse que l'âge n'a point affaiblies.....

Huit heures sonnaient; j'allai prendre M. Abriac, comme nous en étions convenus la veille, et nous montâmes en voiture pour nous rendre au château de la Brède.

Avant de quitter la ville, nous nous arrêtâmes dans la rue des Minimes où mon guide me fit remarquer une maison d'assez triste apparence, indiquée sous le n° 17.... C'était là qu'habitait l'auteur des *Essais*. La porte cintrée en ogive, une tourelle dont on ne retrouve la forme gothique que dans sa partie supérieure, sont les seuls restes de ce monument, que le temps et les hommes

Digitized by Google

aient respectés : nul indice, nulle inscription n'en consacre le souvenir ; et l'intérêt même qui fait ressource de tout, n'a pas appris aux propriétaires à qui ce terrain est successivement échu, combien ils en augmenteraient la valeur, en le plaçant sous la protection de ces mots : *Ici vécut Montaigne.*

Nous arrivâmes à dix heures à la Brède, situé à quatre lieues de Bordeaux ; nous y fûmes reçus par un ami de M. Abriac, parent d'un vieillard du nom de Montesquieu, dont ce château est aujourd'hui la propriété. Le château de la Brède est un bâtiment exagone, à pont-levis, entouré d'un double fossé d'eau vive, et revêtu de pierre de taille. Il est placé dans un site charmant, au milieu des prairies et des bois. Nous mîmes pied à terre dans la longue allée de chênes où Montesquieu se promenait tous les matins pendant la belle saison, en méditant les chapitres de son immortel ouvrage L'ami de M. Abriac, qui était venu au devant de nous dans cette allée, nous fit remarquer l'endroit même où l'auteur de l'*Esprit des Lois* avait coutume de donner audience aux paysans de sa terre dont il jugeait les différends, en conversant avec eux en patois gascon.

Sur la porte d'entrée on lit ces vers :

> Berceau de Montesquieu, séjour digne d'envie,
> Où, d'un talent sublime, il déposa les fruits ;
> Lieux si beaux, par le temps, vous serez tous détruits,
> Mais le temps ne peut rien sur son divin génie.

L'intérieur du château est vaste et bien distribué, mais les jours y sont mal pris, et les appartemens y manquent presque tous de lumière.

Digitized by Google

J'ai fait une longue et religieuse station dans la chambre où travaillait le grand homme; tous les meubles y sont conservés avec un soin qui fait honneur au propriétaire actuel de ce château.

L'ameublement, tel qu'il était autrefois, se compose d'un lit très-simple, de quelques fauteuils d'une forme gothique, et d'une galerie de portraits de famille. L'appartement est boisé, sans peinture; à la place même où Montesquieu écrivait, on remarque au côté gauche de la cheminée, un endroit usé par le frottement de son pied qu'il y appuyait d'habitude; une fenêtre de cette chambre, ouverte au midi, laisse apercevoir une prairie d'une immense étendue.

A l'issue de cette chambre se trouve un petit escalier très-roide, par où nous descendîmes dans le cachot féodal où chaque seigneur (au *bon* vieux temps), avait le droit d'enfermer, sans autre forme de procès, ceux de ses vassaux dont il avait à se plaindre; on assure que c'est dans ce lieu même que Montesquieu écrivit son chapitre *de la Liberté du citoyen* (1).

Pour passer d'un extrême à l'autre, en sortant de ce souterrain, nous montâmes, par un escalier intérieur, au sommet d'une espèce de clocher fort élevé, sur les murs duquel on lit les noms des personnes qui ont visité ces lieux. J'inscrivis le mien au-dessous de celui d'un gentilhomme russe qui a fait le voyage de France exprès pour visiter la Brède.

Je ne m'amuserai point à décrire une longue suite

(1) *Esprit des lois*, chap. 2. liv. 12.

Digitized by Google

d'appartemens gothiques qui ressemblent à tout ce qu'on a vu dans ce genre, mais je me reprocherais de passer sous silence la bibliothèque, sur les rayons de laquelle Montesquieu a écrit de sa main les titres de quelques-uns de ses ouvrages; sur la poutre qui traverse cette salle sont figurés les douze signes du zodiaque.

La personne qui nous faisait les honneurs de ce château a bien voulu me communiquer les originaux de quelques lettres familières de l'illustre auteur; j'en extrais ici quelques lignes où il parle de la Brède.

A l'abbé de Guasco. « Je crains bien, si la guerre « continue, *que* je sois forcé d'aller planter des choux « à la Brède..... L'air, les raisins, le vin des bords de « la Garonne et l'humeur des Gascons sont d'excellens « antidotes contre la mélancolie; je me fais une fête de « vous mener à la campagne, où vous trouverez un châ- « teau gothique, à la vérité, mais orné de bois char- « mans, dont j'ai pris l'idée en Angleterre.... Je puis « dire que la Brède est un des lieux aussi agréables qu'il « y ait en France; au château près, la nature s'y trouve « en robe de chambre, et pour ainsi dire au lever du « lit.... J'y serai au mois d'août....

O rus! quando te aspiciam! »

Pendant le déjeûner qu'on nous servit dans la chambre de Montesquieu, l'ami de M. Abriac, homme de beaucoup d'esprit et d'instruction, satisfit avec une extrême complaisance à quelques questions que je lui fis sur l'état actuel des sciences et de la littérature à Bordeaux. « Comme par le passé, me dit-il, nous avons à Bordeaux une académie des sciences et des belles-lettres,

Digitized by Google

une société phylharmonique, un athénée, un muséum, une école gratuite de dessin et de peinture, des écoles de chirurgie, de médecine, de botanique, etc.; mais je suis forcé de convenir que ce luxe d'établissemens publics est purement nominal, et que les sciences, les arts, et particulièrement la littérature ne sont rien moins que florissans dans l'ancienne capitale de la Guyenne. Nous vivons ici sur nos souvenirs; nous citons avec orgueil les noms du consul *Ausone*, de *Montaigne*, de *Montesquieu;* nous tirons vanité de compter parmi nos compatriotes l'historien du *Haillau*, le prédicateur *Biron*, le grammairien *Lebel*, le jésuite voyageur le P. *Le Comte*, et nous ne dédaignons même pas la gloire un peu puérile de *Berquin*. Notre embarras commence lorsqu'on vient à nous interroger sur nos littérateurs vivans, et cependant nous pouvons encore réclamer plus d'un nom dont s'honore aujourd'hui la république des lettres. Un des écrivains, en prose, les plus distingués que possède aujourd'hui la France, l'auteur du *Ministère du cardinal de Richelieu*, est né dans notre département; la comédie *du Médisant*, l'une des meilleurs qui aient été jouées depuis vingt ans sur le théâtre Français, est l'ouvrage d'un poète de cette province. Peut-être entre-t-il un peu de cette prévention favorable qu'on a pour un compatriote, dans le jugement que nous portons du talent de M. de Laville, mais nous sommes tout près de croire que l'auteur d'*Artaxerce* et d'*Apelle et Campaspe*, ne le cède en rien aux poètes de la capitale, qui s'y disputent aujourd'hui la palme tragique. Il y a des bienfaits dont on

Digitized by Google

jouit avec ingratitude; les plus jolies romances dont se parent nos recueils (depuis que M. de Coupigny laisse reposer sa lyre) sont dues à M. *Edmond Géraud*, dont les chants aimables se répètent par les plus jolies bouches de France, des bords de la Garonne aux rives de la Seine. »

M. Abriac interrompit l'entretien en me rappelant que nous devions dîner à bord d'un navire de M. Desparabès, et que, pour arriver à temps, il fallait renoncer à visiter la maison de compagne de MM. Rabat, où nous ne pouvions nous rendre qu'en faisant un long détour. « D'ailleurs il vous est facile de vous faire une idée complète des curiosités de *Talence*, en vous figurant une grande et belle maison, au milieu de vastes jardins, dont le plan, d'une parfaite régularité, fait on ne peut plus d'honneur au géomètre qui l'a conçu; des allées en lignes bien droites, ornées de statues de pierre, en terre cuite, ou même en bois peint, comme celles des bosquets de l'*Enfant Prodigue* et de *Nina*, vrais chefs-d'œuvre de mauvais goût ».

Je crus pouvoir me contenter de cette description, et nous retournâmes à Bordeaux, où nous arrivâmes à l'heure de la bourse. En traversant les allées de Tourny, où la beauté d'une journée de printemps avait réuni beaucoup de monde, Abriac me fit remarquer madame Anniche, la loueuse de chaises, personnage fameux et tout-à-fait locale. Si je dois en croire mon guide, il n'est pas à Paris de revendeuse à la toilette, qui s'entende aussi bien qu'elle à servir une intrigue, à glisser un billet, à mettre en défaut la surveillance maternelle

Digitized by Google

ou maritale. Mademoiselle Anniche n'est pas moins célèbre pour ses saillies en patois gascon, seule langue qu'elle sache parler....

La Bourse est un bâtiment carré, entouré d'arcades, où l'on arrive par six grandes portes. A deux heures, ce vaste espace, vide un moment auparavant, se remplit d'une foule immense de négocians de tous les pays; chaque genre de commerce a sa place invariablement marquée; les agens de change, les courtiers de marchandises, de commerce, d'assurance, circulent sans cesse autour de ces différens groupes, pour aller des vendeurs aux acheteurs, des armateurs aux capitaines, des assureurs aux assurés, et pour conclure, en moins d'une heure, les millions d'affaires qui se traitent chaque jour dans cette enceinte. Un centime, qu'on appelle *denier adieu*, mis par le courtier dans la main du vendeur, et une fois agréé par lui, scelle irrévocablement le marché de la plus haute comme de la plus mince importance.

Nous trouvâmes M. Desparabès au bureau des *Indes*, où il avait assigné notre rendez-vous, et nous montâmes ensemble dans la chaloupe qui devait nous conduire à bord *des Deux frères*. Pour nous rendre à ce navire pavoisé du haut en bas, comme pour un jour de fête, nous passâmes à la poupe d'un autre navire, dont les *vergues en pantène*, et *la figure d'avant* couverte d'un crêpe, annonçaient que l'armateur de ce bâtiment, en charge pour l'Amérique, était parti pour l'autre monde avant son vaisseau. Je n'eus pas le temps de me

Digitized by Google

livrer aux réflexions qu'un pareil rapprochement pouvait faire naître dans mon esprit; nous arrivions à bord.

Madame Desparabès y faisait avec une grâce charmante les honneurs du vaisseau de son mari, à plusieurs dames qu'elle y avait amenées. J'aurai probablement dans mes courses, l'occasion de parler avec plus de détail de ces dîners en rade; mais je ne veux pas oublier une circonstance qui égaya beaucoup celui-ci. Au nombre des convives de M. Desparabès, se trouvait un de ces Parisiens d'une crédulité d'autant plus grande, qu'elle n'a de mesure que leur ignorance et leur amour propre. Madame Desparabès n'avait pas eu de peine à lui faire croire qu'il était secrètement le héros de la fête, et chacun l'entretenait de son mieux dans une idée où il paraissait se complaire : quelque décidé qu'il fut à ne rien admirer hors des barrières de Paris, ces mille vaisseaux au milieu desquels il se trouvait, ce beau fleuve, couvert de barques innombrables qui le parcouraient en tous sens; ce spectacle magnifique qu'il avait pour la première fois de sa vie sous les yeux, attiraient malgré lui son attention, et il lui arriva de dire au capitaine qu'il voudrait bien voir manœuvrer cette flotte. « C'est une galanterie que j'ai voulu vous faire, lui répondit celui-ci, (que madame Desparabès avait prévenu d'un coup d'œil, et qui voyait approcher le moment de la marée,) j'ai donné l'ordre à tous les vaisseaux; avant un quart d'heure, vous les verrez se mettre en mouvement. En effet, *le jusant* arriva (1), les vaisseaux

(1) La marée descendante.

Digitized by Google

firent leur évolution sur leurs ancres, et notre Parisien remercia le capitaine de son extrême complaisance...

Il y avait, ce jour-là, une représentation au grand théâtre; je ne manquai pas de m'y rendre avec M. Abriac qui m'aide partout à voir et à entendre.

Le grand théâtre de Bordeaux est un des plus beaux monumens de l'architecture moderne. Il a été construit par les soins du duc de Richelieu, et l'ouverture s'en est faite en 1781. La façade principale est de l'effet le plus majestueux; l'entrée, le vestibule et l'escalier qui conduit à l'amphithéâtre, sont d'une beauté remarquable. Cet édifice renferme, indépendamment de la salle de spectacle qui aurait besoin d'être restaurée, une salle de concert, un foyer d'hiver, un foyer d'été et de vastes appartemens. L'ouverture de la plus belle salle de spectacle de l'Europe s'est faite par la représentation de la plus belle tragédie connue. La première pièce qu'on ait donnée sur ce théâtre est *Athalie*.

Pendant les premières années de la révolution, on a compté jusqu'à six théâtres ouverts à la fois à Bordeaux: le *grand théâtre*, le théâtre de l'*Union*, le théâtre *Français*, le théâtre de *Molière*, le théâtre du *Lycée* où l'on jouait le mélodrame, enjolivé de ballets d'enfans; enfin le théâtre du sieur Bojolay, où l'on jouait des *mystères* et des arlequinades.

Le théâtre du *Lycée* a été incendié; il avait été bâti sur l'emplacement de l'ancien Musée, où M. l'abbé Sicard donna le premier exercice des sourds et muets qu'on ait vu à Bordeaux.

Le théâtre *Molière*, situé rue du Mirail, dans le voisinage du quartier des Juifs, était primitivement une

Digitized by Google

église des jésuites ; on en fit un chay (1) à l'époque où les jésuites furent chassés de France ; depuis on l'a transformé en salle de spectacle. Cette salle est fermée depuis plusieurs années : de temps à autre, seulement, on l'ouvre à des danseurs de corde.

Le théâtre Français fut construit sur les ruines du couvent des récolets pour remplacer l'ancien théâtre des Variétés, qui a été démoli : c'est sur ce théâtre des Variétés, le seul que cette ville possédât alors, que Bellecour et Mollé commencèrent leur réputation.

Parmi les acteurs, quelques sujets m'ont paru sortir de l'ordre commun : dans le premier emploi de la comédie, Charles Ricquier est un talent véritable ; l'emploi des soubrettes et celui des valets m'ont paru très-agréablement remplis par mademoiselle Suzanne et par Constant. Je n'ai pas eu l'occasion d'apprécier les éloges que M. Abriac donne à deux cantatrices, mesdemoiselles Montano et Liger, dont la première, s'il faut l'en croire, est également distinguée par la beauté de sa voix et par la grâce de son jeu.

C'est au petit théâtre des allées de Tourny qu'il faut aller chercher l'acteur en grande réputation. Le Peintre, dans l'emploi des niais et des caricatures, marche presque l'égal du célèbre Potier ; pour le fixer à Bordeaux dont il fait les délices, le directeur, indépendamment des douze mille francs qu'il lui donne, s'est engagé à lui procurer une maison de campagne.

Le spectacle est le seul plaisir *littéraire* pour lequel

(1) Hangar où l'on dépose le vin.

Digitized by Google

on ait un goût décidé dans cette ville ; encore ce goût ne se prononce-t-il qu'en faveur de l'opéra-comique et des ballets. On ne va guère au grand théâtre, où se joue l'opéra sérieux et la comédie, que par habitude et par ton. L'amphithéâtre et les loges sont autant de succursales de la Bourse, où l'on termine le soir l'affaire qu'on avait commencée le matin. Les Bordelais me pardonneront d'autant plus volontiers cette observation, qu'elle a déjà été faite par un de leurs plus spirituels compatriotes dans une pièce de circonstance, dont un des couplets se terminait par ces deux vers :

On regarde la comédie,
Et l'on écoute le ballet.

A l'un et à l'autre théâtre, les spectateurs sont debout au parterre, et, dans le plus grand monde, l'usage n'a point encore prévalu de louer des loges ; les femmes les plus riches se contentent, les jours de représentations extraordinaires, d'envoyer des domestiques retenir des places.

Je me suis un peu étendu sur le chapitre des théâtres ; on me le pardonnera en songeant à la place qu'il occupe dans l'histoire de nos mœurs.

L'Ermite de la Guyanne.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

SUR LES ISLES DE SANDWICH.

Ces îles, fameuses par la mort du célèbre capitaine Cook, sont, par cela même, devenues pendant long-temps l'effroi des navigateurs; et, depuis le départ de la *Résolution* jusqu'en 1787, aucun vaisseau n'y vint aborder. Cependant leur situation au milieu de la mer du Sud, entre les continens d'Asie et d'Amérique, la fertilité de leur sol, l'adresse et l'industrie de leurs habitans, les avaient fait considérer par Cook, comme la plus importante des découvertes récemment faites dans l'Océan Pacifique. Tant d'avantages réunis n'étaient pas à négliger, et, quelques années après, les Anglais ne manquèrent pas d'y retourner : en 1788, l'*Iphigénie*, capitaine Douglas, toucha à Owhyhée. Depuis, ces îles furent visitées par plusieurs navigateurs distingués, entre autres, par le capitaine Vancouver, anglais, et par le capitaine russe Krusenstern.

L'île de Wahoo, l'une des moins considérables par son étendue, est devenue la plus importante peut-être, à cause de sa fertilité, et plus encore parce qu'elle possède le seul hâvre sûr qu'on puisse trouver dans tout cet archipel. C'est de cette île et de son chef actuel que nous nous occuperons plus particulièrement dans cet article.

Le roi de Wahoo, nommé Tamaahmaah, figure dans le voyage de Cook, sous le nom de Maiha-maiha; il est frère de Tereoboo, qui était alors roi d'Owhyhée, et se trouvait présent à la mort de l'illustre navigateur.

Tamaahmaah, ayant reconnu les avantages qui rendent Wahoo préférable aux autres îles, y fixa sa résidence. Afin de s'assurer la bienveillance des Anglais, il fit une remise en forme de la souveraineté des îles de Sandwich au roi de la Grande-Bretagne, se réservant néanmoins l'autorité suprême en matières de religion et d'administration intérieure. En 1810, après des succès

Digitized by Google

variés, Tamaahmaah avait soumis à sa domination toutes les îles de ce petit archipel, excepté Atooi et Onehooi.

Trente années se sont à peine écoulées depuis la découverte des îles de Sandwich, et l'on y trouve déjà un chef qui a fait marcher son peuple à grands pas vers la civilisation; il saisit toutes les occasions de s'instruire en communiquant avec les Européens; il s'est entouré d'artisans de diverses professions, a organisé des troupes, exercées à l'usage des armes à feu, et créé une marine de soixante bâtimens pontés, construits dans son île. Presque tous les vaisseaux qui naviguent dans l'Océan Pacifique vont chercher un abri, des vivres, ou du commerce dans son port.

Sans doute, on doit attribuer en grande partie ces progrès à l'intelligence naturelle et à l'industrie des habitans; mais la principale cause en est dans le génie et l'activité de leur chef Tamaahmaah.

Les premières relations que l'on avait eues avec les habitans des îles de Sandwich les avaient fait regarder comme une peuplade féroce et incapable de se civiliser jamais : cependant, depuis que le roi actuel a établi son autorité, sa conduite, à la fois juste et sévère, a tellement influé sur ses sujets, que les étrangers sont aujourd'hui aussi en sûreté dans ses ports que dans ceux de quelque nation civilisée que ce soit.

Tamaahmaah n'est connu en Europe que par les relations des voyageurs, particulièrement par celles de Turnbull, Lisianski et Langsdorf; mais aucun d'eux ne l'a vu. Nous avons l'avantage de pouvoir offrir au public, sur la personne, le caractère et les actions de ce chef de sauvages, de nouvelles particularités dont la connaissance est due à un homme qui, ayant résidé auprès de lui, a été à même de le bien observer.

Les détails que nous allons donner sont extraits d'un ouvrage récemment publié à Londres, sous le titre de *Voyage autour du Monde, par Archibald Campbell, marin* (1). L'histoire de ce voyageur est assez singulière pour que nous en tracions une courte analyse.

---

(1) Voyage round the world by *Archibald Campbell*, a mariner. London, 1816.

Digitized by Google

Campbell, marin natif d'un village voisin de Glasgow, après avoir déserté d'un vaisseau de guerre anglais, s'embarqua sur un navire de la compagnie des Indes : étant à Canton, il fut embauché par le capitaine d'un bâtiment américain destiné pour la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale ; son vaisseau fit naufrage sur cette côte. Avant d'arriver à Kodiak, ses pieds ayant été gelés, un chirurgien russe qui se trouvait dans ce lieu lui amputa les deux jambes. Campbell demeura quelque temps à Kodiak, où il fut employé à instruire les enfans des habitans anglais. Dans la suite, bercé de l'espoir de rencontrer aux îles de Sandwich quelque vaisseau américain sur lequel il pût retourner dans son pays, il se laissa persuader par le capitaine Lisianski, commandant le vaisseau la *Neva*, appartenant à l'expédition du capitaine Krusenstern, d'abandonner Kodiak et de s'embarquer avec lui.

Arrivé à Wahoo, Campbell excita la compassion de la reine, qui l'invita à demeurer dans sa maison, et, sur la recommandation du capitaine russe, le roi l'employa comme voilier dans son arsenal. Peu de temps après, le roi lui fit présent d'une terre d'environ soixante acres, sur laquelle habitaient quinze familles qui devaient la cultiver à son profit. Après avoir réparé toutes les voiles de la flotte, il entreprit de construire un métier pour faire de la toile à voile ; comme il était tisserand de profession, il était parvenu à en faire quelques pièces avant de quitter l'île. Ce fut en juillet 1810 qu'il conçut ce projet. Un baleinier de la mer du Sud, destiné pour l'Angleterre, ayant relâché à Wahoo, le désir de revoir son pays, et surtout l'espoir de faire guérir ses jambes, dont les plaies laissées par l'amputation n'avaient encore pu se cicatriser, l'engagèrent à abandonner son état d'aisance pour un autre qui, dans sa triste situation, ne pouvait être que précaire. Lorsqu'il s'adressa à Tamaahmaah, pour obtenir la permission de partir, celui-ci répondit, que si son *ventre* lui disait de s'en aller, il était libre de le faire. Il chargea Campbell de présenter ses hommages au roi Georges, témoignant toutefois le plus grand étonnement, en apprenant que ce marin, ainsi qu'un grand nombre de ces compatriotes, n'avaient jamais vu leur souverain. Tamaahmaah en-

Digitized by Google

voya en présent au roi d'Angleterre, par le capitaine du navire, un manteau de plumes, et l'accompagna d'une lettre qu'il dicta lui-même. Il rappelait à S. M. B. la promesse faite en son nom, par Vancouver, de lui envoyer un vaisseau de guerre, et lui témoignait le regret que l'éloignement où il se trouvait de l'Europe l'empêchât de le secourir contre ses ennemis.

Campbell, revenu heureusement en Écosse, après avoir passé quelque temps à l'hôpital d'Edimbourg, en fut renvoyé comme incurable : c'est alors que M. Smith le trouva sur un des bâteaux à vapeur de la Clyde, où il jouait du violon pour divertir les passagers. M. Smith le prit chez lui ; et, frappé de l'intérêt qu'offrait le récit de ses voyages, résolut d'en devenir l'éditeur, et de les publier au bénéfice de cet infortuné marin.

La plus grande partie de l'ouvrage est remplie par le détail de ce qui est arrivé à Campbell, pendant son séjour aux îles de Sandwich, et renferme une description de ces îles, ainsi que des mœurs de leurs habitans : c'est la plus intéressante que nous avons encore lue sur ce sujet ; elle nous a inspiré l'idée de cet article, que nous allons terminer en laissant parler le voyageur lui-même.

« L'habitation royale, à Wahoo, est bâtie dans le goût européen, sur le bord du rivage ; les couleurs anglaises y sont arborées, et elle est contiguë à une batterie de seize canons, appartenans au navire du roi le *Lilly-Bird*, désarmé et amarré dans le port. Il y a aussi, près de là, un corps-de-garde, un magasin à poudre, et deux autres magasins très-vastes, bâtis en pierre, et destinés à recevoir les marchandises européennes.

» La manière de vivre du roi est très-simple ; il déjeûne à huit heures, dîne à midi, et soupe au coucher du soleil. A la fin de son repas, il boit un demi-verre de rhum, mais la bouteille est aussitôt enlevée, les liqueurs fortes étant interdites à ses hôtes. Autrefois, dit-on, il était très-adonné aux boissons spiritueuses ; mais voyant les funestes effets que leur usage immodéré peut produire, il prit la résolution de s'en abstenir, ce qu'il a toujours religieusement observé depuis. Tout le monde a pour sa personne la plus grande vénération ; lorsque les mets ou les boissons qui lui sont destinés passent, ses

Digitized by Google

sujets se découvrent par respect; les blancs qui habitent l'île n'y sont pas obligés.

» Durant les treize mois que je passai à Wahoo, douze vaisseaux environ y relâchèrent. En 1809, la marine de Tamaahmaah se composait d'environ soixante bâtimens. Ils étaient tous mis à sec, parce qu'on était en paix, et entretenus avec un grand soin. Ce sont principalement des sloops et des schooners au dessous de quarante tonneaux, construits par des ouvriers du pays, sous la direction de Boyd, charpentier anglais: le *Lilly* et *Bird* cependant est d'environ deux cents tonneaux, mais ce vaisseau a été acheté aux Américains.

» Les terres de Wahoo sont dans le plus bel état de culture. Le blé d'Inde, ainsi que beaucoup de plantes de nos jardins et de nos potagers y sont cultivés avec succès, et, d'ici à peu de temps, les chevaux, les bestiaux et les moutons qu'y laissés le capitaine Vancouver, seront devenus très-nombreux. Le roi a plusieurs chevaux qu'il monte; il est passionné pour cet exercice. Beaucoup d'habitans de Wahoo ont des troupeaux de moutons, et on en voit de considérables en bétail sauvage dans quelques-unes des plus grandes îles. Les chefs sont propriétaires du sol, et louent leurs terres par petites fermes aux basses classes du peuple, qui leur en payent le revenu en nature: les chefs payent un impôt annuel et d'autres subsides au souverain.

» Il y avait, pendant mon séjour à Wahoo, environ soixante blancs, presque tous anglais, qui y avaient été laissés par des bâtimens américains: quelques-uns d'entre eux étaient des condamnés échappés de la nouvelle Galles méridionale. On emploie toutes sortes de séductions pour engager les marins à demeurer à Wahoo; et, s'ils s'y conduisent bien, ils prennent rang parmi les chefs du pays; dans tous les cas, ils sont sûrs de ne manquer de rien, parce que les chefs sont toujours jaloux d'avoir des blancs auprès d'eux. Beaucoup d'ouvriers sont au service du roi: tous ceux qui sont actifs et industrieux sont bien récompensés. Quelques-uns cependant sont paresseux et débauchés, particulièrement les condamnés; ces derniers ont établi des distilleries, et s'adonnent à la boisson. Un Gallois, nommé Davis, qui était extrêmement adroit, causa autrefois tant de

Digitized by Google

surprise aux naturels, qu'ils ne pouvaient se rendre compte de sa grande adresse qu'en supposant que c'était un de leurs compatriotes qui avait été à *Cahiete* (l'Angleterre), et, après sa mort était revenu dans son pays natal. Beaucoup de blancs se sont mariés à des femmes de l'île, dont ils ont eu des enfans, mais ils ne prennent aucun soin de leur instruction.

» Quoique les individus de la classe inférieure soient sous la domination de quelques chefs pour qui ils travaillent ou cultivent la terre, et par qui ils sont secourus dans leur vieillesse, on ne les considère nullement comme des esclaves attachés au sol; ils sont libres de changer de maître quand ils le jugent à propos. Les chefs qui entourent le roi ont chacun un emploi distinct. Le souverain exerce une autorité absolue. Les principales fonctions du pouvoir exécutif sont confiées aux prêtres, et c'est par eux que les revenus de l'État sont perçus et les lois mises en vigueur. Les naturels croient à une autre vie, dans laquelle ils seront récompensés ou punis suivant leur conduite en ce monde. Il n'est jamais venu de missionnaires aux îles de Sandwich.

. . . . . .

. . . . . .

» A l'usage de l'*ava*, les insulaires ont substitué celui des boissons spiritueuses. Ils aiment beaucoup à fumer, et le tabac croît chez eux en abondance. Beaucoup de naturels, qui sont devenus charpentiers, tonneliers, forgerons, tailleurs, etc., font leurs ouvrages avec autant d'adresse que les Européens. Les indigènes sont seuls employés dans les forges royales. Le commerce se fait à Wahoo par échanges; cependant on y connaît la valeur des dollars, et ils sont pris en compte, mais rarement ils reviennent en circulation.

» Les vaisseaux trouvent à Wahoo, pour se ravitailler, des bestiaux, du sel et d'autres articles pour lesquels ils peuvent donner en retour des armes à feu, et toute espèce de marchandises d'Europe. Les principaux objets d'exportation des îles de Sandwich sont le bois de sandal, les perles et la nacre; on en fait de fréquens achats pour la Chine.

. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

» Il n'y a aucune force militaire régulière à Wahoo, excepté un petit corps d'environ cinquante hommes, qui sont toujours de service auprès de l'habitation royale. La garde journalière est montée par vingt hommes armés de fusils et de bayonettes. Dans leur exercice, ils s'attachent plus à la promptitude qu'à la précision. Tous les naturels sont exercés au maniement des armes, et doivent suivre le roi à la guerre.

» En 1809, Tamaahmaah paraissait âgé d'environ cinquante ans; c'est un homme robuste et bien fait; l'expression de sa figure est agréable; il est doux, affable dans ses manières, semble doué d'une grande élévation de sentimens; et, quoique ce soit un conquérant, il est fort aimé de ses sujets. Il s'est amassé, en trafiquant, une quantité considérable de marchandises et un trésor en dollars. Marié déjà à deux femmes qu'il garde auprès de lui, il était sur le point d'en prendre une troisième lorsque je quittai l'île. » T. P.

ANNALES DRAMATIQUES.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Première réprésentation des Deux Gaspard.

Quoique les suites aient rarement du succès, les *Deux Gaspard*, que l'on peut regarder comme une suite de *Gaspard l'Avisé*, ont complètement réussi. M. Bourdon, sonneur et marchand de vin d'un petit village de Normandie, et madame Julienne sa sœur, jolie meûnière, qui a déjà enterré deux maris, et qui a l'air de ne s'en porter que mieux, ont une nièce pour laquelle ils ont, chacun de leur côté, fait choix d'un mari. Ces deux bons parens, qui ne sont jamais d'accord, croient l'être pour cette fois, car ils ont tous deux jeté les yeux sur un nommé Gaspard; mais ils ne s'entendent que sur les noms, et point du tout sur les choses. En effet, il arrive bientôt deux prétendus. Le premier Gaspard est un

Digitized by Google

bon gros paysan surnommé *Simplet*, dont l'air de rondeur et de bonhomie est tout à fait propre à faire des dupes, et l'autre, le fameux Gaspard *l'Avisé*, qui revient de Westphalie. Le frère et la sœur ne veulent point s'entendre, et laissent les rivaux en présence. Deux diplomates n'emploieraient pas plus d'adresse que nos deux Normands à sonder leurs intentions réciproques; ils conviennent enfin de jouer leur maîtresse dans une partie de cartes. Tous deux friponnent, et quoiqu'ils *jouent aux mariages*, il finirait par ne pas y en avoir dans la pièce, si la nièce de madame Julienne n'avait un amant qui, plus avisé que Gaspard, se cache dans sa charette de fagots, et publie le moyen de conciliation auquel il a eu recours. Ce troisième prétendu est un petit tonnelier que le père Bourdon ne pouvait souffrir parce qu'il n'avait que des pièces *vides*; mais il vient heureusement d'hériter d'un de ses parens, marchand de vin à Paris, qui lui laisse cinquante pièces *pleines*.

Cette intrigue est agréable, mais peut-être un peu légère. On s'attend à voir les deux Gaspard développer plus de ruses et d'adresse. Gaspard *l'Avisé* possède une petite cassette dont on aurait pu tirer peut-être plus de parti. Au reste, c'était une *corde* fort délicate à toucher entre deux Normands.

MM. Capelle et Gabriel ont été proclamés, au milieu des applaudissemens, auteurs de ce petit vaudeville, conjointement avec un anonyme, dont il a été facile de deviner le nom à plusieurs jolis couplets répandus dans l'ouvrage.

Joly et Philippe ont joué différemment, mais tous deux avec un naturel extrême, les rôles des deux Gaspard.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Première représentation de l'*Égoïste par régime*.

Nous ne devons nous occuper, dans ces feuilles, que de littérature ou d'objets qui s'y rattachent: nos lecteurs ne seront donc pas surpris si nous les entretenons rarement des pièces jouées aux Variétés. Ce théâtre n'en est même pas un, c'est une espèce de ferme exploitée par cinq ou six bailleurs de fonds, qui ont trouvé le moyen

Digitized by Google

de se faire cinquante mille livres de rentes, aux dépens du bons sens et du bon goût. Si vous leur présentez un ouvrage dont les détails soient spirituels, le fonds raisonnable, l'intrigue agréablement tissue, ils le refusent, en vous répondant naïvement qu'il leur faut *des bêtises*; à cet égard, ils ont une demi-douzaine de fournisseurs qui les servent à souhait. C'est par exception que l'*Égoïste par régime* avait été reçu; mais il était facile de prévoir son sort: les auteurs des ignobles parades que l'on joue chaque jour sur les tréteaux du Panorama, ne devaient pas souffrir qu'on entendît jusqu'au bout, une comédie où la raison et l'esprit étaient heureusement alliés, où la peinture des caractères remplaçait de grossières caricatures, et où les calembourgs avaient été sacrifiés aux traits d'un comique vrai. Si le public eût pris goût à un pareil ouvrage, ces messieurs étaient ruinés.

Leur parterre s'est montré digne d'eux; il a sifflé la pièce et n'a pas voulu permettre qu'on l'achevât. Les loges ont en vain protesté; l'auteur a fait lui-même baisser le rideau. C'est, dit-on, pour faire jouer l'*égoïste* par Potier que M. *** a donné sa pièce aux Variétés. Cet acteur a justifié cette honorable distinction.

On avait annoncé que l'*Égoïste* reparaîtrait en deux actes, puis en un; mais l'auteur a mieux aimé rester sur sa chute. Il a eu raison: on ne saurait citer dans les Annales des Variétés un succès qui fût aussi honorable.

L. F.

THÉATRE ROYALE ITALIEN.

euxième concert de M. et Madame Boucher.

On pardonne les écarts, lorsqu'ils sont rachetés par un grand talent. M. Boucher, dans son premier concert, avait montré que, s'il s'abandonnait quelquefois à la bizarrerie, il savait aussi atteindre les plus hautes difficultés de son art; avec un peu moins de fougue, on l'aurait trouvé parfait. Il a voulu prouver, dans un second concert, qu'il savait être sage, et, si l'on excepte un seul morceau qu'il a surchargé d'agrémens inutiles, il a mérité les plus grands éloges. Madame Boucher s'est fait entendre sur le piano et sur la harpe. Son talent a

Digitized by Google

le même caractère sur ces deux instrumens; son exécution est pure et brillante; mais peut-être manque-t-elle un peu de cette énergie dont son mari est si prodigue.

Il est un mérite dont il faut savoir gré à M. Boucher; c'est celui de nous avoir fait entendre d'excellente musique; il n'est pas du nombre de ces exécutans qui ne peuvent jouer que des morceaux de leur composition, ni semblable à ces cantatrices qui ne peuvent chanter que la musique d'un compositeur qu'elles traînent à leur suite. O.

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(VI^e article.)

Projet de loi sur les Journaux.

En finissant mon article sur la liberté de la presse, j'ai suffisamment indiqué mon opinion sur la liberté des journaux; je vais rechercher si la discussion dont j'ai à rendre compte a répandu sur ce sujet de nouvelles lumières.

La question n'a été véritablement approfondie que par cinq orateurs, MM. de Castel-Bajac, de la Bourdonnaye, de Villèle, de Brigode, et Savoye-Rollin. Les trois premiers, vers la fin de leurs discours, se sont abandonnés à des réflexions de circonstance, qui ont beaucoup diminué la force de leurs raisonnemens. Les défenseurs du projet ont, par la nature de la cause qu'ils plaidaient, dû reproduire des considérations souvent alléguées, et des tableaux souvent tracés. Je rassemblerai tous leurs argumens, et je les ferai suivre ou des réponses parties

Digitized by Google

de la tribune, ou de celles, qui, négligées alors, peuvent convenablement trouver ici leur place.

« On a peint d'abord la puissance des journaux, depuis trente ans : livrés jadis aux factions, et terribles à l'ordre public, sans lui être secourables, asservis ensuite sous le despotisme, ils ont néanmoins conservé toujours, malgré leurs écarts et leur asservissement, une influence, résultat de l'habitude (1). L'effet de la parole, qu'on a prétendu assimiler à la faculté d'écrire, n'est rien, si on la compare à l'impression soudaine et uniforme que reçoit une population immense, partout disséminée, avide d'informations, qui ne lit qu'une fois, mais qui lit tous les jours les feuilles impatiemment attendues, et qui souvent se grouppe dans les lieux publics pour en recueillir toutes les insinuations.

« Ce ne sont pas quelques élèves que les journalistes réunissent autour d'eux ; ils envoient leurs leçons à des milliers de disciples ; leur auditoire est la France entière (2). La parole elle-même ne jouit pas d'une liberté indéfinie. La police s'est fréquemment cru le droit de l'interdire, ou tout au moins de la surveiller. Les représentations théâtrales sont assujéties à des examens préalables, à des précautions nécessaires (3). Ces précautions sont plus que jamais indispensables contre les journaux. La situation extérieure de la France nous en fait une loi (4). Nous sommes nous-mêmes trop irritables encore (5). Les journaux renouvelleraient toutes les inquiétudes en rappelant tous les souvenirs. Les partis ne sont pas assez éteints parmi nous, nos institutions pas assez affermies, nos mœurs politiques pas assez formées. Il faut que les prétentions s'usent, en étant réduites à ne pas pouvoir se montrer, et qu'oubliées de tous, elles consentent à s'oublier elles-mêmes. Des essaims de folliculaires attendent le signal pour attaquer la Charte, multiplier les accusations, dénigrer le gouvernement, déconsidérer le ministère. Ils ont eux-mêmes besoin

(1) Discours de M. le ministre de la police. *Monit. du* 8 *déc.*
(2) Discours de M. Becquey. *Monit. du* 28 *janv.*
(3) Disc. de M. Jacquinot-Pampelune. *Monit. du* 27.
(4) Disc. du ministre, 8 *déc.*
(5) Rapport de M. Ravez, 19 *janv.*

Digitized by Google

d'une surveillance qui leur épargne des excès qu'il faudrait punir (1). Par la voie des journaux se répandraient les plus dangereuses erreurs, les calomnies les plus audacieuses, les fausses nouvelles adoptées par la crédulité ou la défiance. Avec de tels moyens, les ennemis du trône et du bonheur de la France parviendraient aisément à troubler la confiance des peuples, et à affaiblir les motifs d'une salutaire obéissance (2). Les partisans de la liberté de la presse disaient aussi, en 1814, que tout était calme, qu'on pouvait sans imprudence laisser l'entier exercice de tous les droits accordés par la Charte, et le 20 mars est arrivé (3). Donnez la liberté aux journaux, ou plutôt donnez les journaux aux partis ; rouvrez-leur cette arène qui leur est encore fermée : ne les voyez-vous pas s'y précipiter, s'y charger avec toutes les armes que les malheurs, les fautes et les crimes de trente années leur ont amassées? Ne les voyez-vous pas accourir entre la nation et son gouvernement, ébranler celui-ci à coups redoublés pour usurper sa puissance, s'adresser à celle-là pour s'en emparer, et la tourner à la fois contre son gouvernement et contre leurs adversaires? Là où il y a des partis, les journaux cessent d'être les organes d'opinions individuelles et isolées. Or il y a plus que des partis parmi nous. Il y a de véritables sociétés ennemies de nature et de principes, comme elles sont opposées de desseins, et entre lesquelles il n'y a point de traité possible. Mais une nation nouvelle s'avance. Elle recueille ceux qui n'ont été ni mazarins ni frondeurs ; innocente de la révolution, dont elle est née, mais qui n'est point son ouvrage, supérieure aux partis, en force, en dignité, en bon sens, elle leur recommande le silence et l'inaction. En elle réside la véritable France, c'est elle qui a reçu la Charte, c'est elle qui la possède, c'est pour elle que se font les lois ; c'est dans son intérêt seulement qu'il est permis de disposer d'un avenir qui n'est plus qu'à elle. Laissons le gouvernement et la véritable opinion publique croître et s'élever à l'abri des orages, et pousser des racines

(1) Discours de M. Figarol, 26 *janv.*
(2) Discours de M. Becquey, 28. *janv.*
(3) Disc. de M. Figarol, *janv.*

Digitized by Google

plus profondes que celle des partis, et laissons ceux-ci dépérir dans l'ombre et se consumer dans le silence jusqu'à ce qu'ils tombent, jusqu'à ce qu'ils meurent; car il faut qu'ils meurent pour que nous n'ayons plus à les craindre (1). Cette discussion même nous prouve combien serait redoutable la liberté réclamée pour les journalistes, puisque des hommes graves, associés aux fonctions de la législature, franchissent, sous le *prétexte* de la liberté des opinions, les bornes des convenances. Craignons la contagion de l'exemple, et hâtons-nous d'empêcher, s'il est possible, qu'il n'ait de hardis imitateurs (2).

Les journaux forment une classe d'écrits tout à fait à part. Le journaliste exerce une sorte de magistrature populaire : or toute magistrature vient du roi. Le journaliste se met en évidence dans une espèce de tribune publique : or aucune tribune spontanée ne peut être soufferte. Il ouvre une école d'opinions : or l'instruction nationale reconnaît le souverain pour modérateur suprême (3). Les journaux ne rentrent point dans l'article 8 de la Charte; cet article garantit à tous les Français le droit de publier leurs opinions : mais c'est sur les opinions d'autrui que le journaliste fonde son entreprise. L'auteur qui publie son livre ou sa brochure doit jouir de la liberté la plus absolue; l'entrepreneur n'est pas fondé à la réclamer (4). Il y a plus. Les journaux ne contiennent pas seulement des opinions, mais des faits; et pour que l'article de la Charte leur fût applicable, il faudrait retrancher des feuilles périodiques toutes les nouvelles, toutes les annonces politiques, soit de l'extérieur, soit de l'intérieur; les discussions des assemblées, les lois, les jugemens, tous les actes de l'administration. Tous ces objets sont la chose publique, la chose du gouvernement; à lui seul appartient d'examiner ce qu'il veut permettre. Il faudrait retrancher également des journaux les anecdotes relatives aux particuliers; des publications pareilles ne sont pas un droit qu'on exerce,

(1) Disc. de M. Royer-Collard. *Monit. du 28 janv.*
(2) Disc. de M. Ravez. *Monit. du 31 janv.*
(3) Rapport de M. Ravez, 19 *janv.*
(4) Disc. de M. Becquey. *Monit. du 28.*

Digitized by Google

c'est une concession dont on est redevable à l'autorité (1). Mais ce droit lui-même est conditionnel. C'est en se conformant aux lois que tout Français possède ce droit, et ces lois peuvent non-seulement le punir s'il est coupable, mais prévenir le délit en modifiant la faculté (2).

« Les journaux ne sauraient être soumis à la police ordinaire; les règles qu'elle impose ne pèsent point sur eux. La déclaration qui doit précéder l'impression d'un livre, le dépôt des exemplaires antérieurement à sa mise en vente, la possibilité de la saisie en cas de contravention ou de culpabilité, toutes ces précautions demeurent étrangères aux journaux. Leur contenu ne peut être déclaré, puisqu'ils se composent d'articles divers; le dépôt ne peut avoir lieu, puisque la feuille part en sortant de la presse; la saisie serait tardive, puisqu'en peu d'instans le journal circule et pénètre simultanément dans le palais des grands et dans le réduit du pauvre (3). Dans quel moment l'autorité dénoncerait-elle avec succès un journal aux tribunaux? La feuille d'aujourd'hui semble excusable; celle qui la remplace l'est moins; mais le venin se cache avec art (4). La justice ne peut condamner, même quand le lecteur devine; sa marche est trop lente pour suivre l'esprit de parti dans tous ses détours (5). Il est malaisé de poser la limite où la pensée devient coupable (6). L'apologue, l'allégorie, l'ironie, sont des armes perfides, et les tribunaux n'ont point de règles pour les interpréter ou pour les punir (7).

« Les journaux appellent donc une police spéciale, plus puissante, plus rapide, plus sévère. Il faut les désarmer avant que leurs coups ne soient portés; il faut les soumettre à une censure préalable, et il ne faut pas même que cette censure, si elle est exercée avec négligence, puisse mettre l'auteur à l'abri.

« Craindrait-on que le Gouvernement n'abusât,

(1) Disc. de M. de la Malle. *Monit. du* 30.
(2) Disc. de M. Courvoisier. *Monit. du* 29.
(3) Disc. de M. Jacquinot-Pampelune. *Monit. du* 27.
(4) Disc. de M. Becquey. *Monit. du* 28 *janv.*
(5) Disc. du ministre, 8 *déc.*
(6) Rep. de M. Ravez, 31 *janv.*
(7) Disc. de M. Favart, 30 *janv.*

Digitized by Google

comme des autorités antérieures, de l'influence qu'il aura sur les journaux (1). Des ministres ambitieux et corrompus le pourraient sans doute. Mais où sont les avant-coureurs de ces sinistres présages (2) ? Est-il donc si facile aux dépositaires du pouvoir de conquérir l'opinion ? Les ministres qui ont le mieux servi leur prince et leur pays, n'ont jamais obtenu de leur vivant, la reconnaissance des peuples (3). Non, le Gouvernement ne fera de tous les pouvoirs ordinaires ou extraordinaires qu'on lui laisse qu'un usage purement défensif, avoué par la raison. Il garantira contre les publications indiscrètes notre indépendance extérieure : il soignera le crédit public, qui, délicat et jaloux, comme la pudeur, s'alarme d'une parole et s'évanouit devant un soupçon. Il affranchira les journaux eux-mêmes du joug des factions, qui profiteraient de leur indépendance. Il protégera enfin ceux qui combattent la loi qu'il propose, hommes imprévoyans, qui déjà, pour de légères atteintes, portées par la main toujours discrète d'un pouvoir modérateur, se sentent profondément déchirés, et ne songent pas aux coups que porterait l'opinion si elle cessait d'être contenue (4).

« On oublie d'ailleurs, en s'effrayant de la dépendance des journaux, que la presse sera libre, qu'elle vient d'être affranchie de toute restriction, de tout arbitraire : que la publicité des écrits n'est soumise qu'aux tribunaux, et que si le Gouvernement voulait bannir la vérité des feuilles périodiques, elle se réfugierait dans des écrits plus solides (5).

« Enfin la liberté a des sauve-gardes plus efficaces, des avocats plus puissans que les écrivains. L'opinion ne sera pas asservie, tant que la tribune ne sera pas silencieuse. Les abus qui ont eu lieu sous Bonaparte, quand il n'y avait ni discussions publiques, ni ministres responsables, ne peuvent se renouveler avec la publicité des discussions et la responsabilité des ministres (6). L'oppo-

(1) Disc. du ministre, 8 *déc.* (2) Disc. de M. Ravez, 19 *janv.*
(3) Disc. de M. Becquey, 28 *janv.*
(4) Disc. de M. Camillle-Jordan, 30 *janv.*
(5) Disc. de M. Ravez, Becquey, Favard, Camille-Jordan et Duvergier de Hauranne.
(6) Disc. du ministre, 8 *déc.*

Digitized by Google

sition vraiment légitime et loyale, celle qui naît de nos institutions mêmes, et qui est particulièrement inhérente à une constitution représentative, l'opposition dans les chambres, ne verra pas son expérience gênée par une loi sur les journaux (1). A défaut d'écrits, la tribune des députés révélerait les abus à la nation. Les deux chambres sont sa véritable garantie. En vain s'informerait-on si la presse est libre, la presse serait enchaînée, le jour où il n'y aurait plus de chambres en France (2).

« Les journaux, dit-on, sont nécessaires pour créer un esprit public. Avant de créer un esprit public, il faut avoir une chose publique, complètement et imperturbablement constituée (3). Or, qui peut connaître mieux que le roi, l'esprit des institutions qu'il a fondées (4). Il n'y aurait donc rien de fâcheux à ce que le Gouvernement, maître des journaux, s'en servît pour diriger l'opinion (5). Il lui donnera sa direction véritable, la fortifiera si elle languit, et la ramènera si elle s'égare (6).

« On invoque l'exemple de l'Angleterre; mais la liberté de la presse y a été suspendue pendant plusieurs années après 1689 (7). C'est en 1215 que la grande Charte fut concédée. On connaît *dès-lors* les rigueurs des *licencers* et de la chambre étoilée; le long parlement fit revivre les ordonnances contre la presse. On les renouvela sous Charles II. Elles étaient en vigueur lors de l'avénement de Guillaume III. Le délai expirait en 1692; on le prorogea jusqu'en 1694. C'est de cette époque seulement que la presse anglaise fut libre de toute entrave. Comment supposer que notre Charte ait aveuglément prohibé ce que celle des Anglais a toléré pendant plusieurs siècles (8)? Quand on objecte que la suspension de la liberté individuelle rend le maintien de la liberté de la

(1) Disc. de M. Camille-Jordan. *Mon. du 30 janv.*
(2) Disc. de M. Duvergier de Hauranne. *Monit. du 27 janv.*
(3) Disc. de M. de la Malle, 30 *janv.*
(4) Disc. de M. Ravez, 19 *janv.*
(5) Disc. de M. Courvoisier, 29 *janv.*
(6) Disc. de M. Ravez, 17 *janv.*
(7) Disc. du ministre, 8 *déc.*
(8) Disc. de M. Courvoisier, 29 *janv.*

Digitized by Google

presse un devoir plus sacré, l'on ne réfléchit pas que la loi sur la liberté individuelle réunit tous les moyens de justification, et les garantit de la manière la plus complète. Croirait-on donc la liberté de quelques journaux plus précieuse que la liberté des personnes (1)? Pour soumettre celle-ci à des restrictions, on ne s'est point arrêté aux raisonnemens tirés de l'état de tranquillité dont nous jouissons; l'on a sagement pensé que plus elle était réelle, moins il fallait courir la chance de la troubler. La loi sur les journaux est la suite du même système de transitions et de gradations habilement ménagées (2).

« Comment les chambres pourraient-elles refuser ce que le Roi leur demande comme indispensable? Puisque l'initiative est au Roi seul, la présomption est pour la loi, parce que c'est un chef impartial qui la propose (3). Ce n'est pas l'autorisation ministérielle, c'est l'autorisation royale qui sera nécessaire pour la publication des journaux. Si, dans un gouvernement constitutionnel, le Roi n'agit que par des ministres responsables, dont il ne peut être séparé, ceux-ci, à leur tour, ne peuvent être séparés de la volonté royale, dont ils sont les organes nécessaires. Cette séparation n'est pas sans danger lors même qu'elle n'est qu'une erreur; mais lorsqu'elle provoque la désobéissance ou qu'elle amène l'insulte, elle devient une offense.... Qu'on cherche à leur source la plus proche ces fictions coupables qui font évanouir le roi de son gouvernement, on les trouvera dans les écrits et les discours qui ont amené la révolution; qu'on remonte plus haut, on les trouvera dans des manifestes de la révolte (4).

« De restrictions en restrictions, a-t-on dit, on finira par anéantir entièrement la liberté des journaux. L'on ne saurait avoir cette crainte. Si la loi éprouve aujourd'hui une opposition si forte, on peut juger quelle serait cette opposition si les circonstances étaient moins critiques. Le temps viendra bientôt où la nation, rendue à elle-

(1) Disc. de M. de la Malle, *du* 30 *janv.*
(2) Disc. de M. Camille-Jordan, *du* 30 *janv.*
(3) Disc. de M. Courvoisier. *Monit. du* 28.
(4) Disc. de M. Royer-Collard. *Monit. du* 29 *janv.*

Digitized by Google

même, pourra jouir sans danger d'une entière liberté (1). »

Tels ont été les raisonnemens allégués en faveur du projet de loi. Je n'ai point cherché à les affaiblir. Je mettrai la même franchise dans l'exposé des raisonnemens contraires. Mais un motif, dont le lecteur appréciera la force, m'engage à renvoyer cet examen jusqu'au numéro prochain. L'on a mis en avant, dans cette discussion, des théories d'une bien autre importance que la question spéciale que l'on avait à traiter.

L'idée déjà énoncée précédemment, mais reproduite encore cette fois, que l'initiative du monarque est une présomption tellement forte en faveur des propositions ministérielles, que la preuve de leur nécessité n'est pas requise, et qu'on ne peut les repousser qu'en les démontrant inutiles, chose toujours impossible de la part de ceux qui n'administrent pas, contre ceux qui, administrant seuls, ont seuls la connaissance des faits, tend à rendre illusoire et superflue toute assemblée délibérante.

L'assertion que les projets de loi présentés sont l'expression formelle de la volonté royale, et que c'est par une fiction coupable qu'on les attribue au ministère, anéantit la responsabilité des ministres, et place les députés dans l'alternative de sanctionner ce qu'ils désapprouvent ou de résister à ce qu'ils respectent.

La supposition d'une nation nouvelle, composée précisément de ceux que Solon appelait de mauvais citoyens dans un état libre, nation qui, dans sa neutralité merveilleuse, restant étrangère aux habitudes de ses ancêtres comme aux espérances de ses contemporains, à la fidélité des uns comme aux triomphes des autres, n'aurait défendu ni les traditions, ni les principes, ni le pays, ni le roi, est une doctrine dont l'auteur lui-même n'a sûrement pas envisagé toutes les conséquences. Il faudra toujours savoir gré à cet auteur de son courage lorsqu'il était membre de la salutaire minorité de 1815. Mais, après avoir reproché à un écrivain célèbre le vide qu'il opérait dans la France en retranchant vingt-cinq millions d'hommes, je ne puis en conscience me résigner à une réduction plus grande encore, en vertu de laquelle toute la partie active des Français abdiquerait

(1) Disc. du ministre, 31 *janv.*

Digitized by Google

l'existence politique pour en faire hommage à un petit nombre, heureux héritier d'une révolution qu'il aurait contemplée sans autre occupation que de lui survivre.

L'annonce, qu'il faut que les partis meurent, pour que nous puissions jouir de la plénitude des bienfaits de la Charte, relègue un peu loin l'époque de cette jouissance; car je ne connais aucune constitution représentative qui ne crée des partis, et je n'ai jamais vu les partis morts que là où la liberté était morte.

L'interprétation donnée à l'article 8 de la Charte, interprétation suivant laquelle la publication de la pensée, étant soumise aux lois, le serait non-seulement à celles qui punissent, mais à celles qui, par précaution, préviennent le délit, est destructive, je ne dis pas uniquement de l'indépendance des journaux, mais de toute liberté de la presse.

L'appel fait à des époques fâcheuses, pour tourner contre cette liberté de la presse les tristes souvenirs du 20 mars, exigerait une investigation aussi difficile qu'elle serait désirable.

Le principe établi, que la censure ne met point à couvert le journaliste qui s'y soumet, si l'article approuvé par le censeur semble condamnable, enlève aux écrivains le bénéfice de la contrainte elle-même, et fait de tout le système, contre l'intention de ses auteurs, un labyrinthe semé d'embûches.

La direction de l'opinion, attribuée au gouvernement nous reporte vers une hypothèse qu'il ne faut pas adopter légèrement, celle que le gouvernement parvient à diriger l'opinion, quand il veut agir sur elle d'une manière avouée, et substituer au raisonnement qui persuade l'autorité qui ne sait que commander. Car c'est là tout ce qu'il peut faire : toute argumentation officielle paraît à l'opinion un acte d'autorité.

La théorie que les discussions des assemblées, les lois, les jugemens, les actes de l'administration sont la chose publique, la chose du gouvernement, et que c'est à lui seul, par conséquent, de prononcer sur ce qu'il veut en faire connaître, tient à une autre question. Les citoyens peuvent-ils être maintenus dans l'ignorance de ce qui décide de leurs destinées, et y a-t-il une chose publique sans publicité ?

Digitized by Google

L'on a donc abordé, en parlant des journaux, presque tous les points qui touchent à notre constitution et qui intéressent nos droits. Cette vérité paraîtra plus évidente encore, quand j'analyserai les discours du parti opposé au ministère. J'ai senti, en conséquence, que j'avais besoin de quelques jours pour me livrer à ce travail. Je me suis déterminé d'autant plus volontiers à ce retard, que je ne suis nullement dirigé par le désir puéril de me placer dans une opposition peu réfléchie. Je serais fâché si un mot, tracé avec précipitation, me donnait une couleur qui n'est point la mienne. Je ne suis pas convaincu qu'on n'abusera pas plus souvent de la loi sur les journaux que de la loi sur la liberté individuelle : en rendant aux intentions la même justice, dans les deux cas, je pense que, quand il s'agit de feuilles éphémères, la tentation revenant chaque jour, et la chose paraissant moins grave, on croira que l'excès des précautions n'est pas un grand mal, et de fait, ce n'est pas sur les écrivains que le mal durable retombe. Mais ces abus possibles m'épouvantent peu. La marche générale, la marche nécessaire, amenée par l'invincible force des choses, est manifeste et satisfaisante. L'avenir est assuré. Les discussions, telles que celles qui ont lieu maintenant, sont des germes de liberté féconds et indestructibles. Il y a néanmoins utilité à rappeler les principes. Il y a utilité pour le gouvernement même ; car, pour emprunter l'expression d'un orateur éminemment spirituel, ce sont les principes ajournés qui mettent en péril les gouvernemens. Je vais donc me livrer, dans la suite de cet article, à une tâche que j'ai souvent remplie. J'aurai à redire plusieurs choses que j'ai déjà dites. C'est un inconvénient qu'il faut braver et dont il serait injuste de me faire un reproche. Quand, dans la pratique, on agit, envers des vérités démontrées, comme si elles étaient des paradoxes, on ne doit pas, dans la théorie, les traiter de lieux communs.

B. DE CONSTANT.

Imprimerie de C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 15 FÉVRIER 1817.

AVIS IMPORTANT.

Le public est prévenu que les BUREAUX DU MERCURE DE FRANCE *viennent d'être transférés* RUE DES POITEVINS, N°. 14, *près la place Saint-André-des-Arcs, faubourg Saint-Germain, où l'on est prié de vouloir bien désormais s'adresser uniquement, pour tout ce qui est relatif aux* ABONNEMENS *et à la* RÉDACTION *de ce Journal. Le Mercure de France paraît le samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.*

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE MOYEN DE PARVENIR.

Chanson.

Pour qui débute dans le monde,
L'espoir de tout succès se fonde
Sur tel ou tel pauvre moyen
Qui ne vous mène à rien;

Digitized by Google

Ah ! que je hais la fâcheuse distance
Qui d'un bon roi sépare ses sujets,
Jeunes beautés, dans toute circonstance,
De moi jamais vous ne serez trop près.

Que j'aime à voir mes sujets en famille,
Boire, chanter et rire avec leur roi :
Dans tous les yeux la franche gaîté brille,
Fut-il jamais roi plus heureux que moi.
Mais, ô regrets, déjà le jour s'avance,
Adieu grandeurs, mon règne va finir...
Jeunes beautés, pour dernière ordonnance,
Embrassez-moi, car tel est mon plaisir.

Vous que mon cœur a choisi pour sa reine,
Hélas ! sur vous tous mes droits vont cesser ;
De temps en temps pour soulager sa peine,
A votre roi du moins daignez penser.
Dans un moment, le sort ainsi l'ordonne,
Je vais partir aux regrets condamné,
Ah ! plaignez-moi, je quitte la couronne
Sans avoir vu mon bonheur couronné.

(*Par* M. Remi Labitte.)

ÉNIGME.

Jouet des vents, des aquilons fougueux,
Avec eux je parcours des espaces immenses ;
Soumise aux lois de l'homme industrieux,
J'ai pour lui seul rapproché les distances.
Contre les regards curieux,
A la beauté modeste, aimable,
J'offre par fois un secours favorable.
Mais, admirez mon bizarre destin !
Je sers à la coquette et brille au monastère :
Ainsi, comme on voit, du malin
Je suis l'œuvre maudite ou l'écueil salutaire.

(*Par* M. de Ch.....)

Digitized by Google

CHARADE.

Dans son utile cours, mon premier, cher lecteur,
Contribue à ton existence :
En faisant mon second, le malade en langueur
Sent renaître son espérance ;
Mon tout, symbole vrai des suppôts de finance,
De mon premier s'emplit avec ardeur.

(*Par le même.*)

LOGOGRIPHE.

Lorsque l'on s'occupe de moi,
Je réjouis mainte fillette ;
Son cœur palpite.... est-ce d'effroi ?
Non, c'est l'amour qui l'inquiète,
Et ce certain je ne sais quoi
Qui la tourmente étant seulette.
De mes neuf pieds retranche le premier,
Tu trouves le nom d'un grand homme,
Fameux, par ses écrits, dans l'univers entier,
Or, n'est besoin que je le nomme.
Je vais, en me décomposant,
A tes regards offrir un creux, un mets, un élément ;
Un des supports d'une voiture,
En même temps instrument de torture ;
L'épithète qu'on donne à l'homme sans esprit ;
Ce qui servait jadis à défendre une ville ;
Ce métal précieux qui nous rend tout facile ;
Enfin un arbrisseau..., mais il est inutile
D'aller plus loin ; je crois en avoir assez dit.

(*Par le même.*)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *lustre ;* celui de la charade est *mariage ;* et celui du logogryphe *marue*, où l'on trouve *Rome*, *rue*, *or* et *orme*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Correspondance politique et administrative ; par J. Fiévée, septième partie. A Paris, chez Lenormant, imprimeur-libraire, 1817.

Rien n'est plus fatigant dans la société, que de voir interrompre une conversation réglée et intéressante, fût-ce par un homme d'esprit, si cet homme n'emploie son esprit qu'à faire des plaisanteries hors de propos, et à parler de lui, sans que personne l'en prie ; la lecture de la septième partie de la *Correspondance politique et administrative* de M. Fiévée nous a fait éprouver cette impression. Quoi ! nous sommes-nous dit, c'est dans un moment où toutes les autorités, tous les magistrats, tous les citoyens, élaborent et discutent les lois qui intéressent toutes les personnes, toutes les fortunes, toutes les facultés, tous les sentimens des Français ; où tous les gouvernemens, tous les peuples de l'Europe ont les yeux ouverts sur la France, et prêtent une oreille attentive à ces législateurs qui délibèrent ; c'est dans un moment si propre à provoquer le recueillement du sage, le zèle de l'homme éclairé et l'espérance de l'homme de bien, qu'un écrivain se lance dans la carrière publique pour insulter à toutes les intentions, pour obscurcir les discussions les plus claires, pour mettre en avant les systèmes les plus bizarres, dans une diatribe contre les systèmes ; pour proposer en même temps l'établissement de vingt républiques en France, en confiant l'administration de chacun de ces départemens aux magistrats

Digitized by Google

exclusifs de ces départemens mêmes, et le rétablissement du pouvoir absolu en tournant nos institutions en ridicule.

Le premier chapitre de M. Fiévée est dirigé contre la nouvelle loi des élections. Il rappelle la parodie assez piquante qu'il en avait faite. Mais il est bien loin de reconnaître que la seule objection fondée que l'on puisse faire contre ce projet était dans la nomination du bureau. Il parle, en passant, de l'amélioration de cet article, et traite ensuite le projet de loi comme s'il était resté dans son imperfection primitive.

Nous ne sommes pas d'irréconciliables ennemis des plaisanteries, et les railleries nous semblent permises comme de très-bons moyens d'attaque. Cependant, quand un auteur nous annonce les révolutions comme menaçantes, la France près de tomber dans le désordre, la confusion, la démagogie, et la populace s'élançant déjà sur les partis pour les mettre d'accord, c'est-à-dire pour les tuer, et qu'au milieu de toutes ces prédictions il plaisante, ce que nous pouvons supposer de plus avantageux, c'est que cet auteur n'est pas de bonne foi; car s'il était de bonne foi, il serait atroce.

De trois degrés d'élection, dit M. Fiévée, *nous sommes d'abord tombés à deux; de deux, nous allons tomber à un. Qui sait si nous n'irons pas plus loin?* Qu'entend par là M. Fiévée? Comment, dans une opération de réduction, peut-on réduire à moins qu'à l'unité? Veut-il dire qu'il n'y aura plus d'élection? que tous auront le droit de suffrage, ou que tous seront admis à se représenter eux-mêmes? Personne, certes, ne le croira; personne ne supposera que, tout en le disant, il le croie. Où est donc le mérite de l'insinuation? Elle n'en a point comme vérité; elle n'en aura point comme effet.

Digitized by Google

On voit un esprit qui veut tout confondre, et une fatuité qui se joue de tout.

Les usurpateurs, dit M. Fiévée, *sont prudens de leur nature*. Il doit se connaître en usurpateurs : peu d'hommes les ont observés de plus près. Mais où a-t-il donc découvert leur prudence ? Nous savions que cet auteur avait un grand dédain pour l'histoire. Il le professe hautement, et nous ne sommes pas assez incivils pour appeler ce dédain de l'ignorance ; mais nous ne savions pas qu'il traitât les faits présens comme les faits passés, et qu'il ignorât ce qu'il n'a pu s'empêcher de voir, comme ce qu'il s'est dispensé de lire. Nous l'apprenons aujourd'hui ; car autrement le témoin assidu des folies de Bonaparte, l'usurpateur le plus imprudent qui fut jamais, n'aurait pas dit que la prudence était dans la nature des usurpateurs.

Pour être populaire, dit-il plus loin, *la première condition est de ne recevoir aucun traitement du gouvernement*. Le principe est sévère. M. Fox a été, comme ministre, assez populaire en Angleterre, et recevait son traitement de ministre. Mais il est vrai qu'il y a des traitemens qu'il ne faut pas recevoir, et des salaires qu'il ne faut pas mériter. Un homme qui, sous Cromwel, aurait reçu un traitement comme correspondant de Cromwel, aurait été fort impopulaire.

Dans le second chapitre, intitulé : *N'y a-il que des opinions en France ?* M. Fiévée dit : *S'il n'y a que des opinions en France, il faut renoncer à la politique et à la morale*. Nous demanderons à M. Fiévée dans quel pays la politique et la morale ne reposent pas sur les opinions. *Mais*, continue-t-il, *s'il reste dans notre malheureuse patrie des intérêts à régler et à défendre, la politique n'est point sans base*. Nous lui demanderons de nouveau ce qui est la base de la poli-

Digitized by Google

tique, si ce n'est l'opinion de ce qu'on croit avantageux ou funeste à un pays. Au reste, l'idée d'exclure les opinions, sous le prétexte de ne consulter que les intérêts, est l'idée favorite de M. Fiévée. Il l'a développée dans un grand ouvrage annoncé long-temps, oublié assez vite. Cette idée ou cette *opinion* de M. Fiévée est remarquablement fausse. Les hommes, sans doute, ont des intérêts, et tiennent beaucoup à leurs intérêts; mais ce n'est qu'en leur présentant des opinions qu'on agit sur eux; il faut même, aux intérêts les plus vifs, une opinion pour étendard. La grande faute de Bonaparte a été de croire qu'en satisfesant les intérêts, il pouvait se passer des opinions, et même les tuer. M. Fiévée, qui nous apprend qu'il l'a averti de bien des choses, aurait dû l'avertir de cette méprise.

Rendons pourtant justice à ce qui le mérite. Cet écrivain réfute très-bien, dans son troisième chapitre, une comparaison fort étrange. Il est seulement fâcheux que l'idée de la liberté individuelle l'ait amené trop rapidement à nous faire l'histoire de ses détentions et de ses correspondances. Les questions générales ne seraient-elles pour lui que des transitions pour nous ramener toujours de lui à lui-même?

Le chapitre finit, comme presque tous, par une plaisanterie qui serait très-bonne, s'il était bien sûr que ce ne fût qu'une plaisanterie. *S'il était possible*, dit-il, *de nous rendre la Bastille, nous aurions un regret de moins; on pourrait la rétablir, par souscription, comme la statue de Henri IV.* Par malheur, M. Fiévée, dans ses nombreux ouvrages, a regretté tant de choses, loué tant de choses, qu'il ne nous est pas bien démontré qu'il ne regrette pas la Bastille.

M. Fiévée nous confie, un peu plus loin, qu'il ne désire aucune place. *J'ai été forcé d'en accepter*, dit-il, *et j'ai toujours vu que j'étais un peu moins que quand*

Digitized by Google

je n'en occupais pas. On ne m'accueillait plus que selon mon rang, et j'y perdais. Si tout le monde savait combien il y a d'humiliations attachées au pouvoir! Il y a quelque chose de touchant dans cet aveu modeste. Mais est-il bien sûr que cela s'applique à toutes les places et à toutes les manières de les obtenir?

Il termine sa brochure par la réimpression d'une autre brochure qui fit assez de sensation dans le temps. Nous nous souvenons très-bien qu'à l'époque où elle parut, elle fut vantée par tous les admirateurs de Bonaparte, alors consul, et par tous les spéculateurs qui voulaient que ce consul devînt un despote. Pour lui en faciliter le moyen, il fallait déconsidérer les assemblées, et l'auteur du pamphlet réimprimé s'acquitte de cette tâche à merveille. L'Assemblée constituante est traitée avec un noble dédain. *Elle apprit à l'Europe ce que de petites idées peuvent tenir de place dans de petites têtes.* L'Assemblée législative obtient une phrase méprisante. La Convention, sans excepter ceux de ses membres qui luttèrent contre l'anarchie et le crime, est frappée d'anathème, et, comme véritable cause du terrorisme, on assigne les principes. Après avoir ainsi expédié les assemblées et les principes, que devait-il rester? Point de principes, et un homme, et pour instrument de cet homme, des armées; aussi le chapitre de l'armée est-il le plus éloquent de tous. On y trouve *que celui qui doit gouverner le mieux est celui qui aura commandé des armées le plus loin de sa patrie; de là des idées précises sur les choses et sur les hommes; de là des idées précises sur l'art de gouverner.* On y trouve que *depuis que l'esprit militaire a passé dans le gouvernement, tout est création, tout est conservation.* On y trouve *que Bonaparte oublia, en gouvernant les pays conquis, les fausses maximes de la*

Digitized by Google

philosophie, et qu'il parvint, en agissant, à concevoir l'art de gouverner dans toute sa grandeur et dans toutes ses difficultés.

Il est vrai que M. Fiévée distingue aujourd'hui *le gouvernement militaire* de l'*esprit militaire*. Mais il ne nous dit pas comment un gouvernement n'est pas militaire, quand l'esprit militaire y prédomine.

Nous en avons dit trop peut-être sur cet ouvrage; car probablement l'auteur tient très-peu aux maximes que nous avons pris le soin de réfuter. Une phrase de son livre nous le ferait croire. *Au fait*, dit-il, *nous avons l'air de prendre au grand sérieux des choses auxquelles nous n'attachons pas la moindre importance; et si je disais tout ce qu'il y a pour rire dans les déclamations qui nous occupent exclusivement, je suis sûr que j'aurais beaucoup d'approbateurs.* Si cela est, nous regrettons d'avoir mis, aux idées de M. Fiévée, plus d'importance que lui. A. D.

Sur quelques nouveaux Écrits militaires.

(Deuxième article.)

Si l'expérience de tous les siècles a démontré que les guerres sont un mal nécessaire, et aussi inévitable dans le système du monde, que les volcans, les tremblemens de terre et les ouragans, il est dans l'intérêt des Etats, et c'est une conséquence positive de l'amour de la patrie, de stimuler et d'entretenir chez les grandes nations l'esprit guerrier, qui seul peut assurer leur indépendance.

En publiant ses *Considérations sur l'Art de la*

Digitized by Google

guerre (1), M. le lieutenant-général Rogniat a donc plutôt rempli le devoir d'un bon citoyen, qu'il n'a cherché à satisfaire le désir d'augmenter, par l'exposé de ses observations savantes et judicieuses, la réputation qu'il s'est acquise dans l'honorable carrière qu'il a parcourue d'une manière si distinguée. Cet ouvrage justifie tout ce qu'on était en droit d'attendre de l'officier-général qui a donné une direction si brillante au génie militaire, dans le cours de nos dernières campagnes. La relation des siéges de Sarragosse et de Tortose avait déjà prouvé aux hommes du métier et à tous les militaires instruits que l'auteur possédait à un très-haut degré les connaissances de l'arme à laquelle il s'est plus particulièrement attaché. Ses considérations générales, dont nous allons présenter une légère esquisse, fournissent une nouvelle preuve qu'il a étendu habilement ses études et ses recherches à toutes les branches d'une science devenue si importante depuis que les progrès de la civilisation européenne en ont multiplié les combinaisons.

La nature des armes et la manière de se battre déterminent, suivant notre auteur, la division de l'histoire de la guerre, en deux grandes périodes. La première doit comprendre les siècles passés jusqu'à celui de Louis XIV; la seconde, qui ne peut guère remonter au delà du dix-huitième siècle, est nécessairement marquée par la révolution que l'usage des armes à feu a introduite dans l'art militaire. Sans s'arrêter aux essais rudes et grossiers des nations barbares, et après avoir renvoyé ses lecteurs, pour la tactique des Grecs, aux

(1) Un volume in-8°. Paris, chez Magimel et compagnie, libraires pour l'art militaire, rue Dauphine, n°. 9.

Digitized by Google

deux Traités qu'*Elien* et *Arrien* ont écrits sur ce sujet, le général Rogniat passe de suite au système militaire des Romains, parce qu'il pense que ce peuple guerrier a porté au plus haut point de perfection l'art de la guerre, fondé sur les anciennes armes. Il présente, sur ce système, des considérations qui se trouvent en contradiction avec les idées des commentateurs qui l'ont précédé; mais la précaution qu'il a prise de citer ses autorités, doit le justifier aux yeux de ceux qui voudront approfondir ses raisonnemens. Il devient aisé de suivre avec lui les progrès et la décadence de la tactique ancienne, sa renaissance dans les siècles plus modernes, et les vicissitudes qu'elle éprouva selon le génie ou le caractère de ceux qui la mirent en œuvre. Après une suite d'observations judicieuses, l'auteur arrive à l'époque où l'usage des armes à feu introduisit un nouveau système de guerre. Il fait connaître le développement successif de ce dernier, et les difficultés qu'éprouva la pratique de la nouvelle méthode de combattre. En rendant une entière justice aux gands talens militaires des illustres capitaines du siècle de Louis XIV, le général Rogniat démontre que le système moderne avait encore de grands progrès à faire, et c'est au milieu du dix-huitième siècle qu'il fait observer sa marche rapide. Il était réservé à ce siècle, tant calomnié, de voir sur l'un des trônes du nord de l'Europe, un monarque qui fut à la fois, comme Julien, philosophe, grand homme de guerre, et écrivain distingué. Frédéric II donna un nouvel ordre et de la précision aux manœuvres, rendit l'usage des armes à feu plus positif et plus redoutable, et apprit aux fantassins à braver la cavalerie, qui fut réduite par lui à des proportions convenables. L'infanterie devint, sous ce maître habile, ce qu'elle doit être, ce qu'elle était chez les

Digitized by Google

Grecs et chez les Romains, la force des armées. La guerre de la révolution, en donnant encore plus d'extension au nouveau mode, a surtout porté l'art des batailles à un grand point de perfectionnement.

Toutefois il reste encore, dans l'état actuel des choses, à rechercher et à puiser dans la pratique des anciens, des principes éprouvés par le succès et le temps, applicables au système fondé sur les armes à feu. C'est d'après l'expérience des guerres du dernier siècle et de celui-ci, qu'il convient de rassembler des règles fixes, pour en former un corps de doctrine militaire, doctrine *malheureusement indispensable à l'existence des nations, aussi long-temps que notre globe sera ensanglanté par le choc de leurs passions et de leurs intérêts opposés.*

Le général Rogniat a divisé ses considérations générales sur l'art de la guerre, en quatorze chapitres, tous d'un grand intérêt, et renfermant pour la plupart des idées nouvelles et profondes. Son style est facile, souvent élégant, toujours clair, et surtout dégagé de ces formes pédantesques par lesquelles, dans un ouvrage didactique, l'ennui se trouve placé quelquefois à côté de l'instruction. Lorsqu'il traite des batailles et des grandes opérations offensives et défensives, notre auteur développe une grande étendue de vues et de connaissances. Les victoires les plus récentes, dans nos fastes militaires, sont l'objet de ses remarques, et il en tire d'importantes conséquences. Les vrais amis de la gloire nationale ne liront pas, sans le sentiment d'un juste orgueil, les réflexions que suggèrent au général nos victoires d'Eylau, d'Iéna et de Wagram; et il sera consolant pour eux de connaître les véritables causes de la perte des batailles de Leipsick et de Waterloo. La valeur héroïque de nos soldats aurait pu changer le succès

Digitized by Google

de ces deux journées, si le chef qui la dirigeait n'eût pas violé plusieurs des principes fondamentaux d'un art aux progrès duquel il avait pourtant contribué d'une manière si brillante.

Ce que je viens de dire sur l'ouvrage du général Rogniat, en fait connaître assez l'importance et le mérite. Les notes qu'il a placées à la fin de ses savantes considérations, prouvent que des études approfondies ont fortifié son expérience, et qu'il lui appartenait, à juste titre, de traiter une matière dont il s'est si bien rendu maître.

Le général baron de Jominy, aujourd'hui aide-de-camp de l'empereur de Russie, a fait paraître les deux derniers volumes de son *Traité des grandes opérations militaires* (1), commencé lorsqu'il était au service de France. Cet ouvrage a pour objet principal la comparaison des campagnes de Frédéric II et de la révolution, avec celles de Napoléon. L'auteur en déduit des principes généraux sur l'art de la guerre. La troisième et dernière partie, qui vient d'être rendue publique, et dont nous parlerons exclusivement aux autres, qui, par la date de leur publication, sortent du plan que nous nous sommes tracé, contient l'histoire critique des campagnes d'Italie et du Rhin, en 1796 et 1797. Le général Jominy a fait un usage judicieux des documens qu'il a puisés dans le temps au dépôt de la guerre, et qu'il a trouvés dans les relations étrangères les plus dignes d'estime. Il a continué d'écrire *sinè irâ nec odio* : c'est une leçon qu'il a voulu sans doute donner à ceux qui, changeant de style et d'opinion avec les circonstances, substituent à la vérité qu'ils ont reconnue, des

(1) Cet ouvrage, en huit volumes in-8°., et deux atlas, se trouve à la même adresse que celui du général Rogniat.

Digitized by Google

déclamations haineuses et de mensongères assertions. Pour prix de l'impartialité qu'il professe, l'armée rendra justice à l'officier qui a déjà servi dans ses rangs. Son livre sera toujours classique pour les militaires français; les principes sains qu'il renferme lui assurent ce droit. Le général Jominy a évité habilement les écueils que l'historien contemporain rencontre dans sa marche; sa critique ne s'attache pas aux individus mais aux faits; elle est toute entière pour l'art, et c'est ce qui doit fonder le succès de l'ouvrage.

Il nous reste à parler de la *Campagne de* 1800, écrite par M. le lieutenant-général comte Dumas, pour faire suite à celle de 1799, qui a été publiée à Hambourg. L'auteur, alors exilé de France par des causes politiques honorables pour lui, avait conçu le plan d'un précis périodique des événemens militaires du temps. Encouragé et secondé dans son entreprise par plusieurs de ses compagnons d'infortune non moins distingués que lui, notamment par son digne ami le comte Alexandre de Lameth, il fit paraître, dans le cours de l'année, douze cahiers qui forment l'historique de la campagne de 1799.

Mais bientôt rappelé dans sa patrie, et rentré dans les rangs de l'armée, le général Dumas ne put continuer les occupations qui charmaient le temps de son exil. Il ne lui resta plus de momens à dérober à ses devoirs.

D'autres circonstances politiques l'ont rendu à son indépendance, et il s'est empressé de consacrer ses nouveaux loisirs à la reprise d'un travail que ses premiers essais avaient fait regretter de voir interrompu. La *Campagne de* 1800 (1), tracée sur un plan plus con-

(1) A Paris, chez Treuttel et Wurtz, libr., rue de Bourbon, n° 17; et chez Magimel.

Digitized by Google

tinu, forme les troisième et quatrième volumes du *Précis militaire* que le général se propose de conduire jusqu'à la fin de la campagne de 1814.

Dans l'avant-propos qui précède la relation dont nous parlons, l'auteur expose les sentimens qui l'animent dans sa louable entreprise, et son livre est le gage de la sincérité de ses promesses. Les faits y sont présentés avec une grande impartialité, décrits avec autant de précision que d'élégance, et accompagnés de réflexions politiques qui décèlent, dans le général, l'homme d'état, l'observateur éclairé, l'écrivain philosophe digne de manier le burin de l'histoire. C'est principalement dans les notes (jetées à la fin du dernier volume pour ne point embarrasser la marche rapide du récit) que le comte Dumas justifie une partie des qualités que nous venons d'énoncer. Il y présente des considérations du plus haut intérêt. Nous voudrions pouvoir mettre nos lecteurs à même d'en juger par des citations : elles ne nous manqueraient point; mais les bornes que nous nous sommes imposées dans cette revue sommaire, nous le défendent. Il nous suffira de dire que ces notes sont l'utile accessoire d'une narration brillante, fidèle, où l'amour propre national trouve à se satisfaire sans aucun sujet de récrimination fondée. Au surplus, les étrangers se sont déjà empressés de rendre au général Dumas la justice qu'il mérite. Un grand nombre de journaux allemands et anglais ont fait l'éloge de ces deux nouveaux volumes du Précis des événemens militaires, comme ils avaient apprécié les premiers cahiers, publiés à Hambourg (1).

(1) Il est à remarquer que, parmi les feuilles périodiques qui paraissent à Paris et dans les départemens, deux journaux seulement ont rendu compte de la campagne de 1800, le *Constitutionnel* et le *Journal de Paris*.

Digitized by Google

Ce témoignage récent, loin de rien faire conclure de défavorable contre les intentions patriotiques de l'auteur, justifie et confirme les paroles solennelles du ministre d'Autriche, dans son discours à la diète de Francfort (1) « *Les peuples reconciliés se sont accordés réciproquement le tribut de leur estime, pour le courage dont ils ont donné de si belles preuves, en défendant leurs droits et leur dignité nationale.*

Le général Th. Beauvais

LE BACHELIER DE SALAMANQUE

A MM. les Rédacteurs du Mercure de France.

Paris, le dix février 1817.

Messieurs,

L'homme d'esprit dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre n'a point usurpé le titre qu'il s'est donné lui-même. Je l'ai revu; nous avons causé. Je croyais le surprendre par des questions imprévues, c'est lui qui m'a surpris par la variété de ses connaissances, par la finesse de ses réflexions. Il me parait que cette facilité de parler sur toutes sortes de matières n'est point ici l'infaillible symptôme d'une éducation superficielle; l'art de la parole est très-avancé dans ce pays, et l'impétuosité de la conversation n'est qu'un effet du caractère national. Enfin mon *homme d'esprit* s'est emparé de moi. J'en ai fait mon collaborateur. Il sait plusieurs langues, surtout la mienne. Je l'ai chargé de me faire un extrait de ma correspondance; je vous offre le résultat de son travail, qu'il m'adresse lui-même.

(1) Moniteur du 18 novembre 1816.

Digitized by Google

« Monsieur le bachelier, un rapport dans trois jours! Vous avez voulu m'éprouver. Des lettres de Madrid, une collection de gazettes de cette capitale, les dépêches de vos associés, dont l'un est à Constantinople et l'autre à Tucuman, dans l'Amérique du Sud; le dépouillement de tant de paperasses demanderait un mois. Mais je vous ai offert un *esprit disponible, actif, qui sait tirer parti de tout*, il faut tenir parole. J'ai parcouru tous ces écrits; je crois avoir saisi les points essentiels : nous y reviendrons si vous le jugez à propos.

» En premier lieu, vos gazettes de Madrid sont d'un très-petit format... Tant mieux! me suis-je dit en moi-même; si nos faiseurs de journaux suivaient cet exemple, leur esprit ne serait pas soumis à la dimension de leurs feuilles. J'en ai devant les yeux une que je ne veux pas nommer, et dans laquelle j'ai vu trois articles consécutifs qui commencent par ces paroles : *On ignore qui,... on ne sait pas si,... on ne dit pas quand...* Qu'un journaliste abuse un peu de la faculté de conter des nouvelles, qu'il en invente même, je le veux bien; mais en vérité, au lieu de nouvelles, dire qu'on ignore ce qui se passe, c'est un peu vague. Il est vrai, toutefois, que cette méthode peut diminuer de beaucoup les frais de correspondance.

» La société de Madrid appelle votre attention sur quelques annonces de ces gazettes; elle désire que vous tâchiez de détruire les préventions qu'on a, dans l'étranger, contre les mœurs, les usages et même la législation ancienne et moderne de l'Espagne.

» *Une défense de l'inquisition*, publiée ces jours passés, contre les attaques de ses adversaires, dissipe tous les nuages qui obscurcissaient la gloire de ce tribunal. On prouve qu'il ne s'occupe actuellement qu'à poursuivre les livres dangereux et ceux qui les lisent. Or, en Espagne, le nombre de ceux qui font des livres n'est rien en comparaison du nombre de ceux qui n'en font pas. Ainsi la persécution ne retombe pour ainsi dire sur personne. Quant à ceux qui ont la manie de lire, il est démontré qu'ils sont plus malins que les inquisiteurs; car il se font nommer familiers du saint office, lequel, moyennant cela, n'a plus rien à leur dire. Ce n'est pas la première fois qu'on a trouvé l'art d'adoucir la surveil-

Digitized by Google

lance dont on est l'objet, en offrant ses services à ceux qui surveillent les autres.

» On vous envoie aussi le savant traité du R. P. *Porrero, de l'ordre de Saint-François*, annoncé dans la gazette du 2 février dernier; il a pour titre : *l'Antilogie, ou Moyens infaillibles de concilier quatre cents antilogies, ou passages de l'ancien et du nouveau testament, qui paraissent contradictoires*. On vous prie de le transmettre incessamment à la Société biblique de Londres. Le P. Porrero mérite d'avoir part à la gloire d'une institution dont le but est de mettre tout le monde d'accord sur une affaire de laquelle dépend notre tranquillité dans ce monde et notre salut dans l'autre.

» On a critiqué vos combats de taureaux! La société philosophique de Madrid cherche à les excuser. Il vient de paraître une brochure sur *les principes, les progrès et l'état actuel de ces fêtes nationales*. L'auteur prétend qu'il était absolument nécessaire de faire tête à ces animaux redoutables, qui se seraient emparés de la péninsule, si l'homme n'eût trouvé le moyen de les dompter. Et puisqu'il fallait toujours être en état de guerre avec eux, il était bien naturel d'apprendre à les combattre. Vos militaires, quand ils n'ont pas d'autres occupations, ne dédaignent pas ces exercices où l'adresse n'exclut point le courage. Les belles Espagnoles, comme les belles de tous les pays, aiment à récompenser la valeur. Ainsi, la nécessité d'abord, ensuite l'amour de la gloire et le désir de plaire semblent justifier votre goût pour ces amusemens dont on a méconnu l'origine. — A la bonne heure.

» On vous remet aussi une collection de carricatures dont le fameux peintre espagnol *Goya* vient de donner une nouvelle édition. On assure que ce peintre philosophe est digne, par l'esprit de ses compositions, de figurer à côté des meilleurs fabulistes anciens et modernes. Ses carricatures atteignent tous les vices en général. Les événemens passagers de la politique, les ridicules de tel ou tel individu, sont au-dessous du génie de Goya, qui a voulu donner un cours de morale universelle. J'ai remarqué surtout l'idée suivante :

» Un tronc d'arbre est revêtu d'un froc (dans la première édition c'était un habit brodé); par le haut sor-

Digitized by Google

tent quelques branches gourmandes chargées de feuilles, mais sans aucune espèce de fruits; ces branches tiennent lieu de la tête et des bras. Ce tronc, ainsi décoré, devient l'objet des respects, des hommages, des courbettes les plus humiliantes. On lit au bas cette inscription : *O pouvoir d'un tailleur!*

» Voila tout ce que j'ai remarqué dans votre correspondance espagnole.

» Vos dépêches de Constantinople et de Tucuman sont un peu plus volumineuses. Ces deux correspondans me paraissent avoir une tête très-exaltée : le premier est en outre un peu pédant; le second n'est pas mal révolutionnaire. Je n'aime ni l'un ni l'autre genre; mais, puisque vous le désirez, je me résigne. Vous allez voir l'usage qu'ils font l'un et l'autre de leur *esprit* ou de leur *entendement*.

» Celui de Constantinople s'est embarqué à Cadix; il prend de là son texte pour faire une dissertation prétendue philosophique sur cette ville, depuis les Rhodiens et les Phéniciens, jusqu'à l'époque des cortès, dont l'énergie *insulaire* se déploya toute entière vers la fin de la dernière guerre. Il finit par assurer que l'Espagne moderne vaudra mille fois mieux que l'ancienne, aussitôt que S. M. C. daignera la faire jouir du bienfait d'une constitution. *Hoc erat in votis.*

« Parce qu'il a vu quelques corsaires américains roder devant Cadix, il tremble que désormais ce port n'ait plus le commerce exclusif du nouveau monde espagnol; il en prévoit des conséquences funestes pour l'Europe entière. Plus d'indigo, dit-il, plus de cochenille, plus de cacao, et surtout plus de piastres : il dit aussi (et cela me touche de près), que les fabriques françaises peuvent renoncer au commerce des draps, des toiles, de tous les objets d'arts et de métiers; qu'une piastre vaudra six ou sept fois plus qu'elle ne valait à l'époque même de la découverte de l'Amérique; que le manque de débouchés pour son industrie, et la rareté future du numéraire, menacent le continent d'une crise funeste. Il invite tous les économistes à calculer d'avance les résultats d'une pareille catastrophe commerciale et politique, dont il n'est pas moins effrayé lui-même que s'il s'agissait réellement de la fin du monde. Le génie

Digitized by Google

de ces messieurs y trouvera peut-être des compensations.

» Votre homme de Tucuman, au contraire, voit tout en beau. Quand l'Amérique sera libre, dit-il, le commerce sera libre aussi pour toutes les nations. Il n'y aura de préférence que pour celle qui sera plus active ou plus industrieuse.

» Je n'ai pas d'opinion faite sur ces matières; j'attends l'ouvrage de M. l'ex-archevêque de Malines : cet infatigable écrivain qui sent mieux qu'un autre le mérite de la circonstance, n'aura point manqué d'envisager la question sous tous les points de vue, et j'espère qu'il aura formé, dans son cabinet, une *tenue* de livres pour dresser le bilan constitutionnel comparé des trois autres parties du globe, comme il a bien voulu nous donner celui de l'Europe.

» C'est sur un bâtiment anglais que votre associé a fait sa traversée de Cadix à Constantinople. Il assure n'avoir pas vu d'autre pavillon flotter sur toutes ces mers. Il fait une pompeuse énumération de tous les caps, îles, isthmes, détroits et possessions qui appartiennent à l'Angleterre depuis le Japon jusqu'à la Baltique, et de la mer Pacifique jusqu'aux Dardanelles. Sans aucun égard pour la bulle d'Alexandre VI, ni pour les droits respectifs de tous les peuples de la terre habitée, il décerne, de son autorité, les honneurs de l'empire suprême à la nation britannique. D'après ce calcul, Alexandre et César, Charles V et Louis XIV, avec leurs petits projets de monarchie universelle, ne furent que des enfans occupés à souffler des bulles de savon.

» Et si cela était vrai, que faudrait-il penser de tant de prophéties débitées par ces éternels déclamateurs, en fait d'économie générale, qui annoncent tous les jours la chûte de l'Angleterre occasionée par l'énormité de sa dette? Ont-ils calculé la valeur intrinsèque du globe? Savent-ils de quelle garantie peut servir une aussi belle hypothèque dans la caisse d'amortissement de Londres, si elle y est une fois bien et dûment enregistrée?

» Dès que votre visionnaire aperçoit de loin les côtes de l'Afrique, les souvenirs de ces pays célèbres assiégent sa pensée; les malheurs de Carthage, les beaux

Digitized by Google

vers de Virgile, les récits animés de Saluste enflamment son imagination. Mais croiriez-vous que, par une transition soudaine, à l'aspect de ces lieux où l'espèce humaine a été si long-temps dégradée par des pirates, dont l'audace vient tout au plus d'être réprimée, il adresse un hymne à la liberté. « Enfin, dit-il, l'humanité respire : le droit des gens est reconnu parmi ces « peuples barbares. Plus de trafic du sang humain; plus « d'esclaves d'aucune couleur : honneur aux nations « civilisées dont les efforts guerriers et la politique philanthropique ont remporté cette double victoire ! L'Afrique est peut-être à la veille de recevoir l'impression « des idées que le siècle actuel doit aux progrès de la « raison universelle..... »

» Heureusement pour vous, le voyageur ne dit rien de l'Espagne ni de la France dont il cotoie les rivages; mais, en voyant l'Italie, son enthousiasme n'a plus de bornes. « Terre, en vain favorisée par le ciel, s'écrie-t-il, « patrie des vertus et des crimes, tour-à-tour condamnée à nous offrir les deux extrêmes de l'héroïsme « et de la dégradation ! théâtre de tous les contrastes et » de toutes les viscissitudes, objet de l'ambition éternelle de tous les peuples, victime des sanglantes que« relles dont tu dois être le prix, expie à jamais le tort « irrémissible d'avoir été successivement le berceau de « toutes les tyrannies ! »

« Nous sommes dans la mer de la Grèce; ici chaque rocher a son histoire. *Nullum sine nomine saxum.* Rassurez-vous, M. le bachelier, votre homme a senti qu'il avait trop à dire; sa relation sera l'objet d'une dépêche particulière. » Enfin, arrivé à Gallipoli, il promène ses regards sur la Chersonnèse de Thrace et sur l'Hellespont. « Le voilà donc, dit-il, ce point « d'appui qui manque seul à la nation anglaise pour « dicter des lois à toute la terre. Ce détroit fameux est « susceptible d'un système de défense aussi complet que « celui de Gibraltar ! Le premier qui s'en emparera « deviendra le maître de la seule communication qui « existe entre la Méditerranée et la mer Noire. En 1807, « ajoute-t-il, une faible escadre anglaise suffit pour « forcer l'entrée de la Propontide. Elle vint jusque « sous les murs de Byzance, braver le chef de l'empire

Digitized by Google

« Ottoman. Le courage d'une poignée de Français et « d'Espagnols, commandés par leurs ambassadeurs, « sauva la gloire de Constantinople. »

» Votre associé vous promet un mémoire intéressant sur cette aventure assez mal racontée dans les gazettes du temps passé. En attendant, il s'obstine à croire que si S. A. le prince-régent et l'empereur de toutes les Russies parvenaient à s'entendre sur ce point essentiel, il suffirait de prévenir amicalement le sultan Mohamed, pour régénérer à la fois la double Asie, et même cette partie de l'empire qui s'étend depuis le Bosphore jusqu'au Danube, sans tirer un coup de fusil, sans faire du mal à personne. C'est bon à savoir.

» Ici, je pense que celui qui vous écrit est tout-à-fait entraîné par son délire. Il affirme qu'il n'est pas jusqu'au grand-seigneur qui n'éprouve la nécessité d'opérer dans ses vastes États, la réforme dont le sage, l'infortuné Selim avait conçu l'idée. Beaucoup de Musulmans désirent cette réforme. Il ne s'agit plus que de convertir les janissaires. Quelques heures de retard dans la marche d'une armée qui allait arriver à Constantinople, dérangèrent les plans de Selim, et ses ennemis triomphèrent, mais le souvenir de ses projets lui a survécu.

» Je vous déclare, M. le bachelier, que toutes ces assertions m'ont paru au moins singulières. Je dois avouer cependant que cette idée de régénération me sourit, quoiqu'elle paraisse sortir de la tête d'un véritable maniaque gréco-latin. Il y a quelque chose de piquant dans les rêves de votre associé. En effet, voyager en partie de plaisir, dans une simple nacelle, des bords du cap Matapan, aux sources du Tanaïs, cela serait admirable, surtout si l'on pouvait se dispenser de suivre le terrible conseil que Voltaire donnait à Catherine, car il y a du bon chez les Turcs. Votre collaborateur assure qu'*ils valent mieux que leur réputation*; ils sont très-tolérans à l'égard des chrétiens qui vivent sous leur domination. Il règne parmi eux de tels principes d'égalité qu'ils n'ont pas même besoin de noms pour distinguer les familles. Les fautes y sont personnelles; l'infamie n'y est point héréditaire.... Voilà déjà quelques articles dont la discussion à coûté cher à l'Europe civilisée. Votre correspondant voit déjà, dans son ima-

Digitized by Google

gination, une réconciliation prochaine entre les turbans et les chapeaux; il voit la philosophie remonter jusqu'au Thibet qui nous transmit autrefois des connaissances utiles et des erreurs déplorables; la mer Rouge, ouverte à la navigation jusqu'à la côte occidentale du grand continent de l'Inde; les riches productions de l'Ori[illegible], après avoir traversé le golfe arabique, venir par terre aux bords du Nil, et de là voguer tranquillement sur la Méditerranée : Alexandrie, à ses yeux, redevient l'entrepôt d'une immense circulation commerciale; les sciences et la philosophie apprivoisent les Mameloucks; les prodiges des règnes de David et de Salomon se renouvellent; les ports de Tarsis et d'Ophir sont rétablis dans toute leur magnificence (si on parvient à découvrir sur la carte la place qu'ils occupaient). Imbu de ces idées, votre associé se propose d'examiner les projets maritimes d'Alexandre, et de chercher ce qu'il y a de vrai dans le *Voyage du fameux Néarque*. Il n'oublie point de vous parler de la route qui va par terre de l'Indus à l'Oxus, à la mer Caspienne, au Tanaïs, et même jusqu'au Pont-Euxin. « Tout doit être « libre; s'écrie-t-il; que les philosophes, envoyés par la « société de Madrid dans l'hémisphère méridional, soient « animés de cette grande pensée! que leurs travaux se « dirigent vers ce but! et puissent nos communs efforts « accélérer le grand œuvre d'une régénération univer- « selle qui ne coûte pas de larmes à l'humanité! »

Je pense, messieurs, que c'est assez, pour cette fois : mon jeune collaborateur, en traitant de visionnaire mon correspondant de Constantinople, me paraît s'être lui-même un peu trop abandonné à son imagination. Je vous communiquerai bientôt la suite de son travail qui, sans être aussi romanesque, n'en est pas moins curieuse.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Le bachelier de Salamanque.

Digitized by Google

ANNALES DRAMATIQUES.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Le défaut d'espace nous avait empêchés de rendre compte, dans le dernier numéro, de cette pièce qu'après une chute assez lourde, on a inutilement essayé de relever. Nous réparons aujourd'hui cette omission involontaire.

Première représentation de la suite des Deux Philibert.

Malgré le titre des *Deux Philibert*, il n'y a réellement que le cadet de ces deux frères, si opposés en goûts et en mœurs, qui soit le héros de la pièce de M. Picard. Sauf les convenances, il aurait été plus exact d'intituler cette comédie, *Philibert le mauvais sujet;* car, par une contradiction fort piquante à tous les usages reçus au théâtre, *Philibert, l'homme de mérite*, n'est là que pour faire ombre au tableau. Il fallait avoir tout le talent de l'auteur, pour se tirer sans encombre, d'un pas aussi délicat, c'est un espèce de tour de force, qu'il a fait en homme familier, avec toutes les difficultés de son art et accoutumé à s'en jouer avec grâce. Sa pièce respire un abandon si entraînant, le travail s'y cache sous un air d'aisance si facile, qu'il est assez naturel que deux jeunes gens, qui ne sont point encore initiés aux secrets de l'art dramatique, ayent voulu marcher sur ses traces; mais il faut avouer qu'il n'y avait que des écoliers qui pussent se laisser prendre à cette amorce trompeuse. Les auteurs de la pièce nouvelle ont trouvé des caractères tout tracés, et ils se sont imaginé qu'en prenant pour interlocuteurs d'un dialogue diffus et trivial, les personnages d'une pièce pleine d'esprit et de gaîté, ils allaient obtenir un succès de vogue. La première représentation de leur comédie aura dû les détromper. De nos jours, pour être regardé comme un

Digitized by Google

homme de mérite, il ne suffit plus de porter le nom d'un homme qui en a eu.

La foule assiégeait l'Odéon long-temps avant l'ouverture des portes, et la salle a été bientôt envahie. Quoique M. Philibert cadet soit un homme de fort mauvaise compagnie; M. Picard a trouvé le secret de le faire aimer de la bonne. Ses continuateurs n'ont pas su profiter de ces heureuses dispositions. Dans leur ouvrage, Philibert cadet s'est installé chez M. Duparc, le beau-père de son frère, l'homme de merite. M. Duparc l'a souffert dans l'espoir que la régularité des mœurs de sa maison, forcerait notre étourdi à changer les siennes; mais il n'en est rien, il mène toujours le même train de vie, passe les nuits dehors, et poursuit ses entreprises galantes auprès de la femme-de-chambre de madame d'Hervilly; trait que M. Picard avait jeté en passant, et sur lequel il est mal-adroit d'être revenu. M. Duparc, fatigué de tous ces désordres, prend de concert avec son gendre, le parti d'éloigner Philibert cadet de Paris. Il veut l'envoyer à Bordeaux pour le corriger; mais sa belle-mère l'assure que le remède est plus près du mal qu'il ne pense; elle a remarqué que Philibert est sensible aux charmes de madame de Folville, et qu'il est fort sédentaire toutes les fois qu'elle doit venir. Du reste, il serait bien ingrat de ne pas aimer cette jeune veuve, car elle se prête à tout ce qui peut amener sa conversion avec un zèle tout-à-fait charitable. Néanmoins malgré son amour, madame de Folville, consent au voyage de Bordeaux; ce sera un temps d'épreuve pour son amant. Dès que Philibert, qui a passé la nuit à donner une sérénade à l'intéressante veuve, avec toute la musique de sa légion, se présente chez M. Duparc, celui-ci lui signifie son congé, Philibert y souscrit de fort bonne grâce; mais au lieu de se rendre à Bordeaux, il s'arrête à une demi-lieue de Paris, dans la maison de campagne d'un ambassadeur, pour qui il avait une lettre, et qui le reçoit secrétaire à l'essai. Là, commence une seconde action dont la plus grande partie se passe dans les coulisses, et qui finit par l'arrivée d'une troupe de recors ameutés par M. Duparc. Le pauvre Philibert est arrêté, et, malgré le droit des gens qui déclare inviolable la maison d'un ambassadeur, les auteurs

Digitized by Google

le font conduire à Sainte-Pélagie ; les personnages du premier acte s'y sont donné rendez-vous chez le concierge, pour mettre Philibert à l'épreuve, et jouer autour de lui un petit drame sentimental, dont la situation principale à rappelé à quelques plaisans du parterre, l'anecdote de la fameuse *Tête de Mort*. En effet, une femme vielle et laide, qui ne veut pas se nommer, écrit à Philibert, pour lui offrir sa main et cent mille livres de rentes, qu'il accepte pour sauver l'honneur à son frère, obligé de rendre dans la journée un dépôt de dix mille francs qui lui a été confié. La dame mystérieuse arrive voilée comme celle de la *rue Plumet;* mais au lieu d'une tête de mort, Philibert aperçoit les traits de madame de Folville.

Le public a écouté avec patience le premier acte de cette pièce, bien qu'il ne donnât pas de brillantes espérances ; mais les absurdités et les niaiseries qui remplissent les deux derniers ont excité de nombreux sifflets, non pas dans le parterre, mais dans les loges, car ce n'était que là qu'il y avait du public. Les applaudisseurs gagés n'ont peut-être jamais développé plus d'audace que pendant cette représentation ; peut-être aussi ne s'étaient-ils jamais trouvés en aussi grand nombre. Cet abus, triste ressource de la médiocrité, à laquelle elle ne saurait cependant procurer des succès durables, va chaque jour croissant. Nous avons été d'autant plus étonnés de le voir triompher au théâtre de M. Picard, qu'il l'a lui-même attaqué, avec beaucoup d'esprit, dans une petite comédie intitulée *le Café du Printemps*.

Les deux auteurs ont voulu être nommés, en dépit des cris de l'opposition ; nous ne devons pas avoir à leur égard plus d'indulgence qu'eux-mêmes : ce sont MM. Moline et Lallemand. Au milieu de leurs malheureux efforts, on a cependant distingué la création assez originale du rôle de M. Pastoureau. Ils ont supposé que ce sot personnage, gâté par sa liaison avec Philibert, avait quitté le ton sentimal pour prendre les manières égrillardes de son ami ; il imite son modèle à peu près comme l'âne imite le petit chien. Thénard, qui joue ce rôle, l'a gâté par un jeu outré. Nous sommes persuadés qu'en se donnant beaucoup moins de mal, il ne paraîtrait pas moins ridicule.

L. F.

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(VII^e article.)

Projet de loi sur les Journaux.

En analysant la suite de la discussion sur les journaux, je me suis aperçu que les discours des orateurs qui ont combattu le projet de loi, n'étaient pas susceptibles de former, comme ceux des défenseurs du projet, un ensemble uniforme et régulier. Réunis momentanément sous le même étendard, des hommes d'opinions très-différentes ont conservé, durant cette lutte, les nuances qui les distinguaient. Comme ils ne partaient pas des mêmes principes, ils n'ont pu suivre la même marche, bien qu'ils tendissent vers un but commun. Extraire quelques-unes de leurs phrases eût été donner de leurs discours une idée très-fausse; combiner avec effort des élémens si hétérogènes, n'aurait amené pour résultat que la confusion et le désordre : il vaut mieux, ce me semble, parler de chaque orateur à part, et finir par quelques considérations générales.

M. de Sainte-Aldegonde, en déplorant des malheurs qu'il a cru, peut-être à tort, devoir attribuer à la liberté de la presse, et surtout à celle des journaux, a néanmoins avoué sa répugnance à voter une seconde fois, depuis la restauration, une loi de circonstance. Il n'a point admis comme un fait démontré, que la France ne fût pas en état de jouir de la liberté assurée par la Charte. Il a rappelé qu'en Angleterre la liberté de la presse n'avait jamais été suspendue avec la loi d'*habeas corpus;* il a réclamé le perfectionnement et l'application des lois pénales; il a émis le vœu, plus raisonnable qu'on

Digitized by Google

ne le pense, de supprimer tous les journaux, s'ils ne peuvent cesser d'être dangereux ou d'être esclaves; et il a fini par proposer des cautionnemens considérables de la part des journalistes, et une commission de dix membres, qui exercerait collectivement la censure des journaux.

M. de Castelbajac a très-bien développé les avantages de la liberté de la presse, et sa nécessité dans un gouvernement qui se fonde sur la discussion; appuyé sur la Charte, il a fait sentir que la liberté des journaux dérivait clairement de l'article constitutionnel; il a remarqué que, dans nos relations avec les puissances étrangères, la loi proposée augmenterait les embarras du gouvernement, en donnant à chaque article de journal un caractère officiel, et que la politique française serait ainsi responsable à l'Europe de l'imprudence des écrivains et de la négligence des censeurs. Passant à notre situation intérieure, mettrez-vous, a-t-il dit, la liberté des journaux entre les mains du ministre, de qui dépend déjà la liberté individuelle? Confierez-vous au même pouvoir le droit exclusif sur les personnes et le droit exclusif sur la pensée? Il abordait ensuite une question fort importante, et sans doute il allait démontrer que la liberté même de la tribune était inefficace, quand les mandataires d'un peuple étaient isolés de ce peuple par un effet naturel du silence imposé à l'opinion; malheureusement sa première phrase lui a rappelé des articles de journaux que tout le monde a oubliés dès long-temps. Il s'est plaint de ce que ces journaux avaient défiguré quelques-unes de ses paroles; il s'est engagé dans la réfutation de quelques insinuations qu'ils s'étaient permises contre la majorité de l'ancienne chambre; et de la sorte, un discours qui avait commencé par un exposé juste et clair des vrais principes, s'est évaporé tout d'un coup en attaques minutieuses et en récriminations inutiles, qui, pour avoir obtenu des applaudissemens irréguliers, n'en ont pas moins affaibli l'impression que l'honorable orateur aurait pu produire.

M. de la Bourdonnaye a débuté, comme M. de Castelbajac, par énoncer des vérités auxquelles on ne saurait donner trop d'assentiment. La nature du gouvernement représentatif, a-t-il dit, réclame la libre commu-

Digitized by Google

nication des idées; et, dans l'état actuel de notre civilisation, l'indépendance des journaux, leur circulation libre et rapide est devenue un besoin général et le véhicule de l'opinion publique. Accorder la liberté de la presse, et enchaîner les journaux, c'est tromper la nation par une apparence illusoire de liberté, à l'instant même où on la place sous le joug d'une opinion factice. Dans un état populeux, qui s'étend sur une immensité de contrées distinctes par leurs productions, leurs besoins et leur industrie, et où les intérêts sont si différens et souvent si opposés, il ne se formerait aucune opinion publique, aucun sentiment patriotique n'acquerrait d'influence, si les différentes parties du royaume ne communiquaient entre elles par le secours des feuilles périodiques. Dans le gouvernement représentatif, où la balance des pouvoirs est le fondement de la constitution, dans une monarchie continentale, hérissée de places fortes, défendue par une armée nombreuse essentiellement obéissante, quel serait le contrepoids de l'énorme puissance du gouvernement, si les chambres, isolées de la nation par l'asservissement des journaux, étaient réduites à lutter seules contre des prétentions toujours croissantes, et des demandes d'impôts sans cesse renouvelées ? Nos lois antiques, les ordres, les grands corps de magistratures, le régime provincial et municipal, tout a disparu, et il n'y aurait plus aujourd'hui qu'un trône et des esclaves, si le pouvoir législatif, fort de l'opinion publique, ne se plaçait entre le monarque et ses sujets. C'est donc vers l'opinion publique que nous devons diriger nos efforts; c'est à créer un esprit national, à mettre à la portée de tous la théorie du gouvernement représentatif, à l'identifier avec nos mœurs et nos habitudes que nous devons employer toute notre influence : mais nous ne réussirons qu'à la faveur de l'indépendance des journaux. Mettre cette indépendance en problême, c'est mettre en question s'il faut créer l'esprit public, s'il faut attacher la nation au gouvernement représentatif; c'est mettre en question le gouvernement représentatif lui-même; c'est le renverser sans rien mettre à sa place pour défendre les libertés nationales; c'est ramener l'anarchie par le despotisme, affaiblir le pouvoir à force de puissance, exposer le trône à toutes les vicissitudes du gouvernement arbitraire : il suffit que les jour-

Digitized by Google

naux soient une arme puissante, pour que la loi ne les confie pas à un seul; il suffit qu'ils soient une arme dangereuse, pour que vous ne les placiez pas dans les mains de celui qui possède à la fois le droit d'accuser et celui de punir.

Jusqu'ici personne ne peut nier que l'orateur n'eût raison sur tous les points; mais il a voulu répondre à une assertion relative aux partis qui divisent la France, et ce mot de parti l'a entraîné; comme son honorable collègue, il est revenu sur des faits sur lesquels il est douteux que la France partage son opinion. Le souvenir du 5 septembre et du résultat des dernières élections, a donné à ses paroles une amertume qui a transformé en agressions personnelles la discussion d'une question générale; et, sous l'armure d'un champion de la liberté, on a cru ne plus voir que l'ennemi particulier d'un ministre.

M. Barthe-Labastide a aussi parlé de l'ordonnance du 5 septembre, des accusateurs de l'ancienne chambre, de la vente des forêts, et des bons royaux. Vers la fin de son discours seulement, il s'est rapproché de la question, et on lui doit une observation juste. En supposant même que la représentation nationale suffise, pendant ses séances, pour protéger les citoyens, son pouvoir et sa vigilance seront suspendus durant de longs intervalles. Si alors les journaux ne sont pas libres, d'où sortira la vérité?

L'opposition de M. de Brigode a été d'une toute autre nature. Dans un discours plein d'esprit et de talent, il a distingué l'opinion réelle, qui se fait connaître, quand la généralité des citoyens peuvent exprimer leur vœu, de cette opinion factice qui, comprimant tout ce qui lui est opposé, impose silence à la généralité au nom d'une majorité prétendue. Il a prouvé qu'après ving-cinq années d'une révolution, durant laquelle on a essayé toutes les ressources hors, la loyauté et la bonne foi, ce système de déception n'est plus possible. Or, c'est vers ce système que nous ramène l'asservissement des journaux. Cet asservissement est une partie de ce système auquel on a dû ces ajournemens, ces exceptions, ces suspensions des lois et des constitutions données à la France, et ce spectacle bizarre et contradictoire, de principes respectés en paroles, et violés en fait. Lorsque les bouches répétaient encore ces mots

Digitized by Google

fameux, rappelés dernièrement à la tribune : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe!* la France périssait par l'effet des principes ajournés. Ouvrez les annales de la révolution, ses catastrophes les plus sanglantes sont toutes sorties du régime des exceptions. Partis, factions, gouvernemens divers, tous se sont établis en invoquant, en proclamant les principes; tous ont péri après s'en être écartés. L'orateur a examiné ensuite le danger des journaux entre les mains des partis; leur enlever toute la liberté, est-ce les rendre moins dangereux? Forcer les partis à se taire, n'est pas le moyen de les apaiser; et quant au mal qu'ils pourraient causer en attaquant le Roi et la Charte, ce mal ne tiendrait pas à la liberté, mais à l'extrême licence que personne ne demande. Il a remarqué qu'une conséquence trop peu aperçue, bien que trop souvent réalisée, de la dépendance des feuilles périodiques, c'est que non-seulement on interdit à leurs auteurs la manifestation de leurs sentimens véritables, mais qu'on les rend les organes de sentimens opposés. Or, que des circonstances obligent les hommes à taire ce qu'ils pensent, cela s'explique; mais qu'on puisse les forcer à dire le contraire, à professer sur les personnes ou sur les choses des opinions qu'ils ne partagent pas, ce n'est plus la liberté, même restreinte, c'est le comble de la servitude; que si l'on veut nous rassurer sur la violation des principes, par l'éloge des personnes, on oublie que les rênes de l'administration peuvent échapper à ceux en qui nous avons tant de confiance. Nous aurons alors préféré des hommes aux sauve-gardes de nos libertés. D'autres hommes viendront qui ne seront plus les nôtres; nous souffrirons du silence auquel nous nous serons condamnés nous-mêmes. Nos regrets seront tardifs, notre repentir sera inutile. Abordant enfin la grande objection que tous les défenseurs du projet avaient reproduite, il l'a mieux réfutée qu'aucun des membres de l'assemblée qui l'avaient précédé à la tribune. Si ceux pour qui l'on craint l'imprudence de nos journalistes, a-t-il dit, n'ont que des intentions bienveillantes, ils ne s'offenseront pas du contenu des feuilles publiques, lorsqu'à l'instar de ce qui se passe ailleurs, la liberté de la presse sera rendue chez nous à toute sa puissance. Si ceux dont il s'agit avaient des intentions

Digitized by Google

différentes, ils trouveraient, sans les journaux, assez d'autres prétextes de tenter l'exécution de ce qu'ils pourraient projeter. M. de Maccarthy, qui a remplacé M. de Brigode, ne s'est pas, après des observations vraies, préservé suffisamment des divagations auxquelles deux autres orateurs s'étaient déjà livrés; il a parlé de calomnie, et ce mot de calomnie a eu sur lui l'effet magique que le mot de parti avait eu sur M. de la Bourdonnaye. Les élections du mois de novembre, et les articles destinés à les diriger, et des récriminations et des détails ont de nouveau reparu. Ces souvenirs sont-ils donc pour une portion des membres de l'assemblée, des écueils contre lesquels chacun d'eux soit forcé de se briser à son tour? Cette déviation n'a pas manqué de produire son effet, c'est-à-dire de diminuer celui qui était dans l'intention de l'orateur. On n'a plus senti toute la justesse de ses réflexions sur l'inconvénient de confondre le Roi avec ses ministres, dont la responsabilité légale n'existe que lorsqu'ils sont séparés du monarque, comme leur responsabilité morale n'est qu'une chimère, quand l'opinion ne s'exprime pas en pleine liberté.

L'on ne me soupçonnera pas de penser en tout point comme M. de Villèle; mais aucune différence de principes ne doit empêcher de rendre justice aux vérités, quand on les rencontre, et l'opinion qu'il a émise est pleine d'importantes vérités. Il a très-bien développé le danger de n'envisager la Charte que comme un assemblage de dispositions indépendantes les unes des autres, ce qui permettrait de les violer indirectement, ou de les fausser chacune à part; on anéantirait ainsi l'esprit dans lequel cette garantie de nos droits a été donnée, et surtout, chose plus fâcheuse encore, on n'anéantirait pas, mais on blesserait l'esprit dans lequel cette garantie a été reçue. En consentant à ce que l'autorisation du Roi fût nécessaire pour l'établissement des journaux, il a demandé que cette autorisation ne pût être révoquée arbitrairement, proposition éminemment équitable, et conforme à la pratique adoptée pour d'autres fonctions, qui, si les défenseurs du projet de loi n'exagèrent pas la puissance des journaux, ne sont pas plus importantes que celles de journalistes. C'est avec l'autorisation royale

Digitized by Google

qu'on entre dans beaucoup de professions honorables ou utiles, la finance, le barreau, l'armée; l'on ne conclut pas, de ce que le Roi a dû autoriser les citoyens à se vouer à ces professions, que ses ministres puissent ensuite les contraindre à renoncer, sans motif précisé, sans examen préalable, sans jugement régulier. M. de Villèle a reconnu que la légitimité sur le trône ne pouvait donner seule à nos institutions la force de résister à des causes destructives de tous les gouvernemens, et, en preuve de cette assertion sur la légitimité, il a cité la Charte, que le Roi lui-même, ainsi qu'il l'observe, a nommé un supplément nécessaire; noble déclaration qui implique que la légitimité ne pouvait s'en passer. Il a répondu victorieusement à ces demandes de confiance contraires à toute constitution : car, si le refus de livrer la direction de l'opinion publique aux ministres était un témoignage offensant de méfiance, la Charte entière serait une suite d'offenses bien plus graves, puisqu'elle est une série de précautions, dont quelques-unes semblent arriver jusqu'à la personne du monarque. M. de Villèle toutefois n'a pas évité complétement l'écueil que j'ai signalé plus haut. Peu s'en est fallu qu'au mot d'*épurations*, un discours, jusques alors de principes, ne devînt une harangue de parti. Mais il a doublé ce cap des tempêtes plus heureusement que ses prédécesseurs; et quand, rentrant dans la question, il a dit qu'il ne fallait pas faire dégénérer le gouvernement représentatif en un vain simulacre; que ce gouvernement, étant notre seul refuge, devait conserver ses appuis indispensables; que le seul moyen de restauration était de suivre de bonne foi la route loyale, il a de nouveau parlé le langage auquel toute la France répond.

Il y a environ deux ans et demi qu'un écrivain célèbre avait imprimé *que le bon sens voulait que la presse fût beaucoup moins libre que tout autre moyen de nuire* .. (1) *que le désordre des finances, le désordre des mœurs, la tyrannie même, ne détruisaient pas les États..... mais qu'un peuple civilisé pouvait périr par la propagation de fausses doctrines.....* (2) *que les livres replongeraient, s'il*

(1) Encore un mot sur la liberté de la presse, par M. de B....., p. 2.
(2) Pag. 3.

Digitized by Google

était possible, le monde dans la barbarie..... (1) *que, tuteurs de l'éternelle minorité des peuples, les gouvernemens ne pouvaient laisser à la merci des opinions particulières l'éducation de leur pupille.....* (2) *que la liberté de la presse, loin d'être un préservatif contre la tyrannie, en était le plus servile instrument.....* (3) *qu'elle conduisait les peuples à la servitude.....* (4) *que la constitution anglaise n'avait résisté à cette maladie que parce qu'elle n'en avait été attaquée que dans la force de l'âge.....* (5) *que la raison, source de toutes les lois, voulait une garantie contre les écrits nuisibles, et que cette garantie ne pouvait être qu'une censure préalable.....* (6) *que les débats sur la liberté de la presse étaient une erreur chez une nation éclairée, et un scandale chez un peuple chrétien.....* (7) *et que les gouvernemens devaient se persuader qu'il fallait peu de livres à des peuples qui lisaient beaucoup* (8). Ce même écrivain célèbre est monté à la tribune, dans la discussion qui nous occupe, pour demander la liberté des journaux. Il a employé son talent distingué à prouver qu'il n'y avait nulle contradiction dans les deux doctrines. Son discours formerait un excellent chapitre dans un traité sur les subtilités de l'esprit humain. On y trouverait comment on démontre que l'Encyclopédie et les Œuvres de Voltaire sont à la portée de plus de lecteurs que des feuilles de quatre pages ; qu'une censure préalable convient aux livres, parce que l'autorité peut les atteindre, et que des voies judiciaires sont plus adaptées aux journaux, parce que leur circulation est plus rapide ; mais je dois laisser de côté ces récréations métaphysiques d'une intelligence déliée, et, en regrettant de ne pouvoir transcrire l'hommage rendu, dit-on (9), par cet orateur, au bien qu'ont

(1) pag. 4.
(2) pag. 7.
(3) pag. 9. (4) *ibid.*
(5) pag. 15.
(6) pag. 19. (7) pag. 23. (8) pag. 25.
(9) Cette opinion a été promise par le *Moniteur*, mais n'y a pas encore été insérée, de sorte que je n'ai pu consulter que des journaux à la fois moins authentiques et moins développés dans les analyses qu'ils publient.

Digitized by Google

dait les journaux à la religion, à la morale, à la politique, à la littérature, je prends acte de quelques aveux qui sont d'un grand poids; puisqu'ils sont arrachés par la force des choses, au plus habile antagoniste de la liberté de la presse.

1°. Dans le débordement de fausses doctrines (fausses ou vraies, n'importe), il n'est plus guère de digue que la loi puisse lui opposer. Nous vivrons desormais sur les œuvres complètes des philosophes du dernier siècle. 2°. Les journaux ont l'utilité de contenter, à peu de frais, les partis qui ne se croient pas perdus tant qu'ils peuvent parler (1). 3°. Il y a très-peu de politique à emboucher la trompette législative, pour annoncer que rien ne s'imprime que sous le bon plaisir du gouvernement. 4°. L'essai de la loi de 1814 ne fut pas heureux (c'est en faveur de cette loi que l'orateur avait écrit); l'inutilité de cette loi, *si elle ne fut qu'inutile*, fait regretter qu'on n'ait pas eu recours à une répression judiciaire. 5°. L'opposition armée n'a cessé, en Angleterre, que depuis qu'elle est devenue opposition littéraire. 6°. Je connais un remède très-efficace contre l'exagération et l'imposture des journaux; je n'en connais pas contre leur silence.

M. Josse de Beauvoir, après avoir reproduit les raisonnemens déjà allégués contre la loi, et défini la suspension de la liberté individuelle, un pouvoir arbitraire confié à un seul homme, pouvoir immense, dont l'abus commence au caprice et finit par se perdre dans le despotisme, a plutôt accusé les journaux qu'il ne les a défendus. Il s'est plaint des détails qu'ils avaient donnés sur les scènes de démagogie d'un peuple voisin, sans réfléchir que nul n'avait applaudi aux excès de la populace, et qu'assurément, s'ils avaient failli par trop d'indulgence sur de tels excès, ce ne serait pas le gouvernement qu'on pourrait accuser de connivence. Mais après ce tribut payé à la nécessité d'attaquer le ministère, M. de Beauvoir

(1) C'est à tort que l'on regarde comme un avantage que les partis se croient perdus. On devrait se souvenir du vers de Virgile:

Una salus victis, etc.

Quant à l'idée de persuader aux partis qu'ils sont morts, on n'y réussit pas, et plus on leur soutient qu'ils sont morts, plus ils sont tentés de donner signe de vie.

Digitized by Google

dit des choses très-vraies. L'asservissement des journaux n'est pas dans l'intérêt du gouvernement. Comment inspirera-t-il la confiance, et donnera-t-il un degré convenable de crédibilité aux journaux, qui, sous sa dépendance absolue, ne parleront que d'après ses ordres? Il a ajouté une réflexion essentielle, et qui prouve que tout se tient, maxime sans cesse oubliée. Tant que la liberté individuelle sera suspendue, la liberté de la presse sera illusoire. Menacez, enfermez un imprimeur : si vous ne manquez pas d'écrivains pour dire la vérité, vous ne trouverez personne pour l'imprimer.

J'ignore si le compte que je pourrais rendre du discours de M. Benoit serait exact, parce que le *Moniteur*, en annonçant qu'il est entré dans des développemens fort étendus, n'a transmis de son opinion que ce qui se rapporte à la noblesse et à l'existence de la nation nouvelle, qui est demeurée étrangère à nos troubles, en assentiment comme en hostilité. Sur ce dernier point, M. Benoit me semble avoir répliqué heureusement à cette hypothèse inattendue. A ceux-là donc, a-t-il dit, appartiendront les fruits de la révolution, à ceux-là qui n'ont concouru ni à la soutenir ni à la combattre. Telle est donc cette nouvelle nation, qui, comme la Jérusalem céleste, s'élève, au milieu de nous, plus forte que nous, plus pure que nous, plus digne et plus sage que nous. Ne la dites-vous pas aussi plus nombreuse? Mais elle n'a recueilli, dans sa marche triomphale, que des hommes étrangers à nos querelles, à nos excès. Nul d'eux apparemment n'a, dans le printemps de sa vie, senti battre son cœur à la voix enivrante de la liberté; aucun ne s'est enrôlé dans les premiers bataillons qui préludèrent, par tant de gloire, à tant de misères. Aucun n'a siégé dans tant d'assemblées, de directoires, de districts, de municipalités, de commissions et d'administrations de tous genres. En cherchant ainsi ce qui ne doit pas faire partie de la nation nouvelle, je serai plus embarrassé de savoir de qui elle sera composée. Car si l'on retranche les victimes parce qu'elles ont beaucoup souffert, et ceux qui ont fait des fautes, parce qu'ils ont laissé de tristes souvenirs, et ceux qui ont participé aux querelles, parce qu'ils seraient disposés à les renouveler, et ceux qui ont embrassé des erreurs parce qu'ils pourraient y retomber, il ne restera probable-

Digitized by Google

ment, après tant d'épurations, que cette classe d'hommes, qui ont su se glisser, inaperçus, à travers ces orages, sans en essuyer les coups, mais non sans en recueillir les fruits.

M. de Corbières a traité la question sous le rapport de la propriété; il a prouvé que le monopole lui portait une première atteinte, et que l'arbitraire exercé, même après ce monopole, lui en portait une seconde. Puis, considérant le projet comme partie du système qui déclare qu'il existe en France des sociétés irréconciliablement ennemies, il a combattu cette supposition lugubre. Le traité est fait, a-t-il dit : ce traité c'est la Charte, et en effet, que serait la Charte, si elle n'était pas un traité entre les partis? Si les partis sont ennemis, c'est qu'ils se soupçonnent, à tort ou à raison, de vouloir l'enfreindre : qu'elle soit respectée, et on verra les partis, non pas mourir, ce qui est impossible et serait fâcheux, mais se renfermer dans l'espace constitutionnel, pour s'y maintenir en équilibre et s'y combattre sans danger.

M. Savoye-Rollin est moins entré dans l'examen des mesures proposées contre les journaux, que dans celui de la loi adoptée antérieurement sur la liberté de la presse. Il a démontré que cette loi était incomplète. Je ne le suivrai pas dans ses argumens, parce que je me suis rencontré avec lui sans le savoir (1). Mais il me permettra de m'applaudir de cette conformité de jugement, et de me joindre de nouveau à lui dans le vœu qu'il exprime : répression légale des abus de la presse par l'introduction du jury.

Telle a été la discussion qui a eu lieu sur les journaux. On voit que l'assemblée s'est trouvée encore cette fois dans sa position habituelle. Les membres qui soutenaient la rigueur des principes que la nation adopte, alléguaient des griefs et faisaient entendre des réclamations sur d'autres points, sur lesquels la nation se sépare d'eux. Les membres qui défendaient une mesure à laquelle je pense que l'opinion n'est pas favorable, étaient forts de souvenirs et de faits, qui, en leur conciliant l'opinion,

(1) Voyez l'avant-dernier n°. du *Mercure*.

Digitized by Google

l'empêchait de juger avec sévérité leurs propositions actuelles.

J'ai dit que je hasarderais quelques observations sur des théories alléguées durant le débat. Ces théories sont l'identité du Roi avec les ministres, dans la présentation des projets de loi, et les conséquences de l'initiative royale pour l'adoption de ces projets.

Le grand avantage de la monarchie constitutionnelle est la séparation du pouvoir royal d'avec le pouvoir exécutif ou ministériel. J'ai le premier établi cette distinction (1). Elle a fait fortune, et maintenant tous les partis s'en sont emparés. Mais pour être devenue l'arme des partis, elle n'en est pas moins vraie. Elle a même obtenu le seul succès qui pût lui manquer! car l'expérience a prouvé qu'elle était préservatrice. Depuis que les partis s'agitent au-dessous de la sphère où réside véritablement la royauté, l'ordre politique n'est plus en péril. Tout est vivant, au milieu, par la lutte : tout est tranquille au sommet et à la base.

Sans doute un auteur très-éloquent a exagéré ma théorie, en prétendant réduire le monarque à la qualité de spectateur, tellement qu'il dit en propres termes : Que *le Roi ne forçant point son ministre, si celui-ci n'obtempère pas à l'avis du Roi, le Roi n'insiste plus. Le ministre agit, fait une faute, tombe, et le Roi change son ministère* (2).

Ce n'est certes pas ainsi que je l'entends. Quand le Roi voit un ministre près de faire une faute, il ne reste pas impassible. Il ne laisse pas commettre une faute dont la nation porterait la peine. Il ne force pas son ministre, mais il le renvoie, avant que la faute soit commise.

L'inconvénient des partis, quand ils saisissent un principe, c'est qu'ayant un but autre que le principe, ils ne craignent pas de le dénaturer pour qu'il les serve mieux; et, en aiguisant l'instrument ils le faussent.

Mais hors de l'hypothèse que je viens de poser, les

(1) Réflexions sur les constitutions et les garanties, pag. 1-8.

(2) De la monarchie selon la Charte, chap. 5.

Digitized by Google

ministres, par cela même qu'ils sont responsables, ne peuvent s'appuyer du nom du Roi pour faire adopter les mesures qu'ils proposent. Car s'ils invoquent cet auguste nom, de deux choses l'une, ou les mesures rencontrent de l'opposition, ou elles n'en rencontrent pas. Si elles en rencontrent, c'est donc au Roi qu'on s'oppose : si elles n'en rencontrent pas, où est la liberté?

Je ne saurais approfondir ce sujet en peu de lignes : mais j'ajouterai une observation que je crois importante.

Un instinct confus a de tout temps averti les hommes de cette grande vérité. *Si le Roi savait!* n'est autre chose que le sentiment précédant la doctrine. Mais comme la doctrine n'avait jamais été énoncée, ce sentiment, cet instinct confus ont été la cause d'erreurs très-dangereuses. De ce que l'on sentait vaguement que le pouvoir royal était par sa nature une autorité neutre, qui, dans sa sphère, n'avait pas de prérogatives nuisibles, on en a conclu qu'il n'y avait pas d'inconvéniens à l'investir de prérogatives qui pouvaient le devenir, et la neutralité a cessé.

Si l'on avait proposé d'accorder à des ministres une action arbitraire sur les citoyens, tout le monde aurait rejeté cette proposition, parce que la nature du pouvoir ministériel, toujours en contact avec tous les intérêts, aurait, au premier coup d'œil, démontré le danger de revêtir ce pouvoir de cette action arbitraire; mais on a concédé souvent cette autorité aux rois, parce qu'on les considérait comme désintéressés et impartiaux, et l'on a détruit, par cette concession, l'impartialité même qui lui servait de prétexte.

Toute puissance arbitraire est contre la nature du pouvoir royal. Aussi arrive-t-il toujours, de deux choses l'une, ou cette puissance devient l'attribution de l'autorité ministérielle, ou le Roi lui-même, descendant de la hauteur où il était placé, cesse d'être neutre, et devient en quelque sorte un ministre, devant lequel toute liberté disparaît, parce qu'il associe à l'inviolabilité qu'il possède, des attributions incompatibles avec cette inviolabilité.

Le second article dont je veux traiter, c'est l'initiative.

Digitized by Google

J'avais exprimé, avant la Charte, mon opinion sur l'initiative. Mais la Charte existe, et j'ai pour principe de partir toujours du point où l'on est, pour voir le bien à faire, et non pas le bouleversement à opérer.

L'intention de la Charte, en attribuant l'initiative exclusivement au Roi, a été clairement de prévenir le danger de propositions multipliées dans les assemblées. Encore une fois, je ne recherche pas si la précaution était intrinséquement bonne; mais l'intention a été manifeste. Conclure de cette initiative exclusive que les projets de lois des ministres doivent être adoptés de confiance, est donc une inférence forcée, et d'autant moins utile à ceux mêmes qui veulent la faire admettre, qu'elle est démentie dans chaque séance de chaque assemblée; et il faut bien qu'elle soit démentie, sans quoi l'assemblée n'aurait qu'à se taire, à enregister et à se dissoudre. Pourquoi donc présenter en théorie ce que la pratique repousse? C'est nuire à la Charte au lieu de la servir.

J'irai plus loin. L'initiative, telle que la Charte la consacre, est un motif de plus pour que nos représentans n'admettent les lois qu'après une mûre discussion et avec des précautions redoublées; car il leur est interdit de réparer leurs propres erreurs. L'expérience les éclaire vainement sur les imperfections des lois qu'ils ont imprudemment consenties; elles subsistent malgré leurs regrets.

Je reviens pour quelques instans au projet de loi; non que je puisse ajouter beaucoup d'idées à ce qu'ont allégué les orateurs de l'opposition. Il y a cependant quelques points sur lesquels des éclaircissemens ne seront pas déplacés.

Pour motiver la dépendance des journaux, on a fait valoir leur puissance. Ce raisonnement me conduirait au résultat contraire. S'ils sont en effet si puissans, et si l'autorité qui s'en prévaut seule méconnaît la vérité, ou si elle a intérêt à ce que la vérité soit méconnue, où sera le recours? où se trouvera le contrepoids? Vous les peignez comme une arme terrible, et vous conférez le privilége de manier cette arme à ceux que l'organisation politique investit déjà de tous les pouvoirs! et vous l'enlevez à ceux qui n'ont pas d'autre défense! Ce n'est pas le gouvernement qui en a besoin. Les tribunaux sont là pour le

Digitized by Google

garantir et le venger. Il ne peut avoir à se plaindre de personne, sans que la loi vienne à son secours. Les sujets au contraire sont exposés à toutes les erreurs de l'autorité. C'est à eux que tous les moyens de plainte sont indispensables, et c'est au gouvernement que vous donnez un monopole de publicité! et les gouvernés, nécessairement passifs, vous les condamnez à être muets!

Je raisonne dans votre hypothèse; dans la mienne, les journaux n'auront point la puissance que vous leur attribuez. Pour qu'un homme obtienne de la confiance quand il dit une chose, il faut qu'on lui connaisse la faculté de dire le contraire, si le contraire était sa pensée. L'unanimité inspire toujours une prévention défavorable, et avec raison; car il n'y a jamais eu, sur des questions importantes et compliquées, d'unanimité sans servitude.

Il n'y aura pas d'unanimité, dit-on. Le gouvernement laissera les opinions libres, quand elles ne franchiront pas les bornes des convenances. Je crois sincèrement que son intention est telle; mais les écrivains n'en auront jamais le sentiment. Là où il n'y a pas de garantie, l'esclavage est dans l'esclave, lors même que le despotisme n'est pas dans le maître. Le joug est plus lourd que ne le voudraient ceux qui l'imposent. La vie ne s'ôte et ne se rend pas à volonté, et tant que les journaux seront sous une législation arbitraire, on pourra leur appliquer ce mot d'un orateur célèbre : *les voilà tels que la mort vous les a faits.* Et, en effet, s'ils ne sont pas morts, ils sont toujours à la veille de l'être, et devraient dire à l'autorité, chaque fois qu'ils la rencontrent, *morituri te salutant.*

J'ai relevé ailleurs, et il y a long-temps, tous les inconvéniens de la dépendance des journaux (1). J'en présenterai ici la récapitulation très-abrégée. Le gouvernement se rend par là responsable de tout ce que les journaux disent. Il proteste en vain contre cette responsabilité. Il peut tout empêcher, il s'en prend donc à lui de tout ce qu'il permet. On lit les journaux comme symptômes de la volonté du maître, et comme on chercherait à étudier sa physionomie, si on avait l'honneur d'être en sa présence. Au premier mot, à l'insinuation la plus indirecte, toutes les inquiétudes s'éveillent; on croit voir le gou-

(1) De la liberté des brochures et des journaux, 1814.

Digitized by Google

vernement derrière le journaliste. De là, dans l'administration un mouvement inquiet et minutieux, qui n'est pas conforme à sa dignité. Il faut pour ainsi dire que l'autorité coure après chaque paragraphe pour l'invalider, de peur qu'il ne semble sanctionné par elle. Des articles officiels répondent à des paragraphes hasardés, et les déclarations ressemblent trop à des désaveux. Ce qui arrive pour les actes politiques, arrive aussi dans ce qui concerne les individus. Ceux dont on dit le plus léger mal semblent être victimes de l'autorité. Ils en accusent le gouvernement; leur ressentiment est plus amer, parce qu'un blâme semi-officiel est plus douloureux, aussi bien que plus nuisible.

Ainsi, sous les rapports publics et particuliers, tout ce qui est équivoque ou fâcheux devient un sujet d'alarme; tout ce qui est favorable perd son effet.

Les journaux, dit-on, *réveilleront les haines en exhumant les souvenirs.* Il y a quinze ans qu'on leur prescrit le silence. Les souvenirs sont-ils plus éteints? Sommes-nous plus unis? Avons-nous été plus heureux? Sommes-nous plus calmes?

Ce n'est qu'une erreur passagère. L'opposition qu'elle rencontre nous assure qu'elle ne sera pas renouvelée. Peut-on répondre des hommes, de l'ambition des ministres à venir, de l'indépendance des députés? C'est quand l'esprit de liberté existe, qu'il faut en profiter pour faire des institutions conformes à l'esprit de liberté.

La tribune la garantira, cette liberté précieuse. Tant qu'il y aura des chambres, la France ne sera pas asservie. Il y a dix-sept ans que nous avions trois grands corps, gardiens de la constitution établie: l'ont-ils conservée? Je me rappelle à cette occasion, qu'il y a aussi dix-sept ans, quand je réclamais des garanties pour la liberté, on me répondait: *les véritables garanties de la liberté sont dans le Tribunat, dans le Corps-Législatif, et dans le Sénat-Conservateur.* On me répondait en propres termes: *Que le gouvernement, le besoin de tous les jours, de tous les instans, de toutes les minutes, ait une action libre. Gardez de le laisser déconsidérer par les pamphlétaires* (1). Je ne compare pas les époques, mais je ne puis m'empêcher de comparer les raisonnemens.

(1) Séance du Tribunat du 16 nivose an 8.

Digitized by Google

On rappelle les malheurs du commencement de 1815, pour accuser au moins d'imprudence les partisans de la liberté de la presse en 1814. S'expliquer sur toutes les causes des malheurs de 1815, est peut-être impossible encore. Mais je trouve heureusement dans un discours qu'il est permis de citer, puisqu'il a été prononcé dans la Chambre des Pairs, par un des membres les plus distingués de cette assemblée, une réponse préliminaire qui contient tout, parce qu'elle indique tout. « J'ai toujours » été fermement persuadé, a dit M. le maréchal duc de » Tarente, que le repos général en France n'avait d'autres garanties que l'inviolabilité de la Charte. Ma conviction à cet égard s'est manifestée dans toutes les occasions où j'ai cru reconnaître que l'on s'écartait de son » esprit et de ses principes, et notamment à cette même » tribune, le 30 août 1814, dans la discussion sur la liberté de la presse. *Il est trop vrai que les inquiétudes qui se répandirent sur les craintes d'altération dans la Charte, sur la stabilité des lois et des institutions nouvelles, préparèrent en secret, et favorisèrent les désastreux événemens qui ont ouvert l'abîme où la patrie a été plongée* (1). »

Je terminerai ces observations, dont la longueur dépasse mon attente, en me servant, pour répondre à l'autorité souvent invoquée de l'Angleterre, ce que j'écrivais à ce sujet, en réfutation des mêmes argumens, allégués alors par d'autres hommes dans la même cause (2).

Il est très-vrai, comme un député l'a remarqué, que la grande Charte n'était pas, en 1215, accompagnée de la liberté de la presse. C'est un fait incontestable, mais dont on ne peut faire honneur, je pense, à la prudence du gouvernement, parce qu'en 1215, l'imprimerie n'existait pas, que je sache. Il est vrai de même que les *licencer* à la Chambre Etoilée restreignirent la liberté de la presse. Mais la Chambre Etoilée était un tribunal illégal, contre lequel tous les Anglais réclamaient dès-lors, dont le maintien fut l'une des causes les plus puissantes du mécontentement populaire et de la guerre civile, un tribunal que les écrivains les plus royalistes (je n'ai besoin que de

(1) Chambre des pairs, séance du 28 janvier.

(1) De la liberté des journaux, 2e. édition. Tout ce qu'on va lire en est extrait textuellement.

Digitized by Google

nommer Hume) frappent de réprobation, et que Blackstone appelle une juridiction odieuse (1).

Il est très-vrai que le long Parlement fit revivre les ordonnances contre la presse ; mais le long Parlement prolongeait la guerre contre le Roi, au mépris du vœu national, qui voulait limiter l'autorité royale, et non détruire la monarchie. Le long Parlement ne pouvait promettre la liberté de la presse, car il agissait en sens inverse de l'opinion devenue modérée chez une nation qui commençait à s'éclairer par ses infortunes. Les ordonnances d'une assemblée dominée par des factieux, et que la force militaire avait mutilée, ne me semblent guère dignes d'imitation. Il est très-vrai qu'on renouvela ces ordonnances sous Charles II ; mais ce fut en 1662, l'année où la réaction commença sous ce monarque avec beaucoup de violence. Ce fut la même année, que la cour fit annuler en Ecosse toutes les lois promulguées depuis trente ans, qu'on établit des amendes, des spoliations et des confiscations arbitraires (2). Ce fut depuis 1662 qu'il y eut quinze prétendues conspirations, dans chacune desquelles on voyait figurer les mêmes espions, les mêmes dénonciateurs, les mêmes témoins (3). Avec ces intentions, cette jurisprudence, cette manière de gouverner, assurément un gouvernement devait renouveler toutes les lois destructives de la libre manifestation des opinions.

Les faits que l'on accumule, les dates que l'on entasse, prouvent que les restrictions à la liberté de la presse ne furent jamais en Angleterre que des instrumens d'un despotisme, passant tour-à-tour de la main des ministres de Charles Ier., qui perdirent leur maître en voulant asservir une nation généreuse, dans celles des démagogues furieux et sanguinaires qui renversèrent ces ministres imprudens, et enfin dans celles d'un nouveau ministère, qui, par une réaction insensée, creusa des abîmes sous le trône des Stuarts, que les événemens avaient relevé. Nous sommes plus heureux que les Anglais ne le furent. Les intentions sont loyales et bienveillantes. J'en conclus

(1) Blanckstone, liv. IV, ch. 11, p. 151.
(2) Hume, XI, 22. Burnet, I, 549.
(3) Hume, XI, 412.

Digitized by Google

que les époques que l'on nous rappelle ne doivent pas nous servir de modèles. Il ne faut pas citer Charles Ier., car ses erreurs causèrent la guerre civile ; il ne faut pas citer le long Parlement, car ses crimes inondèrent de sang l'Angleterre, et finirent par la soumettre au joug d'un usurpateur. Il ne faut pas citer Charles II, car il enfreignit ses promesses, et prépara la perte de sa maison.

Quant à l'existence des gênes de la presse, après la révolution de 1692, ces gênes ne furent point des précautions de prudence, mais un effet presque tacite de l'habitude. Le statut de 1692 ne fut point une suspension; il fut le maintien de ce qui avait existé. Il est tout naturel qu'un gouvernement cherche à conserver des lois, qui, à tort ou à raison, lui semblent favorables à son autorité, et qu'il regarde comme un héritage. Le statut de 1692 ne contredisait d'ailleurs en rien la constitution anglaise, car la déclaration des droits n'avait point fait mention de la liberté de la presse. Or, la différence est grande entre ne pas abolir une loi fautive, et suspendre une constitution formellement proclamée. La suspension annonce qu'elle a reconnu l'abus de la faculté qu'on suspend; l'abolition annonce qu'on s'est convaincu, après quelques débats, de l'inutilité ou de l'injustice des réglemens qu'on abroge. Notre constitution, plus sage que la déclaration des droits des Anglais, a positivement stipulé la liberté de la presse. En la suspendant, nous ne ferions pas ce qu'ils ont fait, mais directement le contraire, puisque, depuis qu'ils en jouissent, ils ne l'ont jamais suspendue, ni pour les livres ni pour les journaux (1).

B. DE CONSTANT.

(1) Blackstone le dit en termes clairs. La presse devint libre dans le sens propre de ce mot, en 1694, et l'a toujours été depuis. Liv. IV, ch. 11, en note.

ANNONCES ET NOTICES.

Journal de la Jeunesse des deux sexes, (ci-devant des Dimanches), *par une Société de gens de lettres.*

Ce journal qui paraît le 15 de chaque mois, a pris un caractère plus

Digitized by Google

grave que celui qu'on lui avait donné dans son origine : il était récréatif, dit son nouveau Prospectus, il est devenu instructif. On y trouve des historiettes, des contes, des anecdotes, des bons mots, des notices d'ouvrages nouveaux, une petite revue dramatique, des romans et des chansons nouvelles. Le prix de l'abonnement est : pour un an, 25 fr. — Pour six mois, 13 fr. — Pour trois mois, 7 fr.

Le Bureau d'abonnement et de rédaction, est rue Mauconseil, n°. 3. On s'abonne aussi chez Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n°. 23.

Mémoires historiques sur Louis XVII, roi de France et de Navarre, avec des notes et pièces justificatives, ornés du portrait de S. M., dédiés et présentés à S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême ; par M. Eckard, ancien avocat, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Un vol. in-8°. Prix : 6 fr. et 6 fr. 50 c., par la poste. Chez H. Nicolle, libraire, rue de Seine, n°. 12,

On n'avait point encore réuni en un seul corps d'ouvrage, l'histoire de ce jeune roi, qui ne vécut que dix ans et quelques mois ; qui n'eut pour sceptre que des fers, et pour palais qu'une prison. Tous les écrivains, qui ont retracé les malheurs de sa famille, s'en sont plus ou moins occupés, sans en faire cependant l'unique objet de leurs travaux. Les divers documens qu'ils ont recueillis avaient besoin d'être classés avec méthode, et discutés avec une saine critique : c'est ce qu'a fait M. Eckard. Ses mémoires sont divisés en deux parties : dans la première, il peint l'heureuse enfance du jeune prince, et ses malheurs jusqu'à la mort de son père ; la seconde commence au jour où il est devenu roi. On y voit le jeune souverain abandonné à lui-même, luttant seul contre ses bourreaux, lassant leur fureur par sa résignation, et déconcertant leur rage par un silence obstiné. Le style de M. Eckard pourrait être plus énergique ; mais son ouvrage n'en excite pas moins cet intérêt puissant qui s'attache au récit des grandes infortunes.

TABLE.

Le Moyen de parvenir.	273	Sur quelques nouveaux Ecrits militaires.	283
Le Roi de la Fève.	275	Le Bachelier de Salamanque.	297
Enigme.	276	Annales dramatiques.	299
Charade et Logogriphe.	277	Des Chambres.	301
Nouvelles littéraires.	278		

Imprimerie de C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 22 FÉVRIER 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

A MON MÉDECIN.

Peste soit de ton ordonnance,
Docteur maudit ! Me mettre à l'eau,
Lorsque des meilleurs vins de France
Peut s'enorgueillir mon caveau.
Tout rempli de ton Hippocrate,
Tout bourré de ton Galien,
Et sur le foie et sur la rate
Tu raisonnes, je crois, fort bien;
Mais d'Anacréon et d'Horace
As-tu retenu ces leçons
Brillantes de verve et de grâce
Qui charment tous leurs nourrissons?
Te rappelles-tu ces chansons
Dont le refrain, qui fait leur gloire,
Et d'un festin tout l'agrément,
Nous dit qu'il faut aimer et boire?
Oui, sans doute, boire et souvent.

Digitized by Google

Mais est-ce l'eau que nous conseille
Leur Muse riante et vermeille ?
Non, vraiment ; c'est le jus divin,
C'est le nectar de ce raisin
Dont Bacchus parfume sa treille :
Docteur, prescris-moi donc le vin.

De la fontaine de Jouvence,
Si, du moins, ta froide science
Pouvait m'enseigner le chemin,
Je te bénirais, et, soudain,
A cette source enchanteresse
J'irais m'enivrer de jeunesse.
Heureux, lorsqu'un ciel plus serein,
D'un beau jour éclaire la France,
De prolonger mon existence,
Non plus pour voir un tas de fous,
Sur la guerre et sur la finance
Déraisonnant à toute outrance;
De moutons transformés en loups;
D'hommes d'état sans prévoyance,
Sans talent, sans expérience;
De flatteurs au joug façonnés;
De ministres, sans conséquence,
De siége en siége détrônés;
De commis pleins de suffisance;
De publicistes d'importance
Tarés, bafoués et prônés;
De politiques forcenés;
De parvenus gros d'arrogance;
D'orateurs bouffis de jactance;
De grands littérateurs morts-nés;
De savans bardés d'ignorance;
Et de juges sans conscience,
Et d'intrigans enrubannés;
Mais pour voir ce qu'on ne voit guère,
Un Roi qui, dans tous ses projets,
Voulant le bien de ses sujets,
En est moins le Roi que le père.

Digitized by Google

Or, cher docteur, prends ton parti ;
Donne-moi, par résipiscence,
Un régime au moins assorti
A mes goûts ; et ma confiance
Egale ma docilité.
As-tu du Tokai, du Madère ?
Je le bois en sécurité ;
Oui, je le bois à ta santé ;
A la mienne pour me distraire
Des maux dont je suis tourmenté ;
A celle de toute la terre
Et surtout de nos bons amis
Qui réclament tes bons avis,
Et dont l'un s'est trouvé, naguère,
Si bien, soit dit, sans te déplaire,
De ne les avoir pas suivis.

(*Par* M. VIGÉE, *lecteur du Roi.*)

ÉNIGME.

Mon entier est latin ; il est aussi français :
Latin, il plaît ; français, souvent il importune ;
Il sert à l'indigent réclamant des bienfaits ;
A l'intrigant qui veut monter à la fortune.

CHARADE.

Si tu cherches bien mon premier,
Il pourra t'indiquer plusieurs villes de France ;
De plus d'un merveilleux, qui se croit mon dernier,
L'homme sensé rit de la suffisance ;
Simple fleur des champs, mon entier
Est la parure de l'enfance.

(*Par* M. DE CH.....)

LOGOGRIPHE.

Je suis assez content, lecteur, de mon emploi :
C'est toujours le salon que j'occupe chez toi.

Digitized by Google

Mais tout n'est pas plaisir sur la machine ronde,
Nous apprend un proverbe aussi vieux que le monde.
Presque tous les matins, un insolent laquais
Dont l'aspect me fait peur, que j'abhorre à jamais,
S'en vient en fredonnant, armé d'une baguette,
Me frapper sans pitié; le maroufle me traite
Sans nul ménagement: pourtant d'autres travaux
L'appelant, il faut bien qu'il me laisse en repos.
Mais changeons d'entretien: dérange ma structure,
Jette par-ci par-là mes pieds à l'aventure.
As-tu fait? — Oui. — Voyons. Fort bien. Ce n'est pas tout;
Cependant ne crains pas que je te pousse à bout:
Je veux tout simplement, procédant avec ordre,
Tirer quelque parti de tout ce beau désordre.
Pose-moi sur trois pieds, tu dois apercevoir
Ce qui fait du buveur le plus grand désespoir.
— C'est vrai. — Sur trois encor ne vois-tu pas paraître
Le nom qu'avec raison l'on donne au petit-maître?
— Oui. — Toujours sur trois pieds, tu vois, sans trop chercher,
Un meuble indispensable en ta chambre à coucher.
— Rien n'est plus vrai. — Fort bien. Sans crainte de réplique,
Sur quatre tu dois voir deux notes de musique.
— Je ne réplique rien, le fait est avéré.
— Sur sept découvres-tu ce village illustré
Par la réunion de célèbres poètes
Qui, sablant le Champagne, échauffèrent leurs têtes,
Et qui, déterminés par un beau désespoir,
Voulurent s'embarquer pour le rivage noir?
— Oui. — Bravo. Sur deux pieds, ne vois-tu pas la ville
Qu'environne un pays agréable et fertile?
— Si fait, je l'aperçois. — A merveille, ma foi.
Tu me tiens donc? — Oui. — Bien! Alors repose-toi.

(*Par* M. Remi Laritte.)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *voile;* celui de la charade, *sangsue;* et celui du logogriphe, *trousseau*, où l'on trouve *Rousseau, trou, rôt, eau, roue, sot, tour, or* et *sureau.*

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Complot d'Arnold et de sir Henri Clinton, contre les Etats-Unis d'Amérique, et contre le général Washington. (Septembre 1780) : orné de deux portraits et d'une carte (1).

Deuxième et dernier article.

Le récit de la conspiration d'Arnold est précédé d'un discours sur les Etats-Unis d'Amérique, qui mérite, comme je l'ai déjà dit, une attention particulière. Il est aisé de s'apercevoir, à la lecture de ce discours, que l'auteur est maître de son sujet, que ses opinions sont le résultat de ses propres recherches, et des observations qu'il a recueillies lui-même sur les lieux. Il s'est vainement caché sous le voile de l'anonyme : la sagesse des réflexions, la générosité des principes ont trompé sa modestie. Tous les hommes instruits ont nommé un pair de France déjà connu par des travaux utiles et par un patriotisme désintéressé. Personne n'était plus en état que M. Barbé-Marbois de nous éclairer sur la situation politique et morale des Etats-Unis : secrétaire de la légation française pendant les dernières années de la guerre de l'indépendance, il eut des relations intimes avec les illustres fondateurs de l'*union fédérale*. J'ai sous les yeux les *notes sur la Virginie* par M. Jefferson. Il m'apprend que nous devons leur existence au zèle éclairé de M. Barbé-

(1) A Paris, chez Didot aîné, imprimeur du Roi, rue du Pont-de-Lodi, n°. 6. Un vol. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

Marbois. Voici les propres paroles du philosophe américain : « *The notes on Virginia were written in Virginia, in the years* 1781 *and* 1782, *in answer to certain queries proposed to me by M. de Marbois, then secretary of the french legation in the United-States; and a manuscript copy was delivered to him.* » « Les notes sur la Virginie ont été écrites en Virginie pendant les années 1781 et 1782, en réponse à certaines questions qui m'avaient été proposées par M. de Marbois, alors secrétaire de la légation française dans les États-Unis; il lui en fut délivré une copie manuscrite. » Depuis cette époque, M. Barbé-Marbois a visité de nouveau l'Amérique du nord. Ainsi, le discours préliminaire de son dernier ouvrage a été composé de matériaux précieux : c'est le fruit des méditations d'un homme d'état éclairé par l'expérience, et soutenu par une haute philosophie.

On a composé beaucoup de livres sur les États-Unis; mais si l'on excepte le *Voyage* de M. de la Rochefoucault-Liancourt, si digne d'éloges par son exactitude et son impartialité, ces productions renferment des erreurs graves ou de fâcheuses exagérations. Je voudrais pouvoir séparer entièrement de ces relations infidèles le *Tableau* de M. de Volney. Ses remarques sur la partie matérielle des États-Unis sont curieuses et instructives; mais, dans tout ce qui concerne les mœurs des Américains, leur caractère, l'influence du gouvernement sur l'esprit public, j'ai peine à reconnaître l'auteur, justement célèbre, du *Voyage en Egypte et en Syrie*. On est d'abord frappé du ton d'aigreur peu philosophique qui domine dans son ouvrage. Il cite des faits isolés, et en déduit des conséquences générales, manière de raisonner qui ne convient qu'aux ennemis de la raison; il n'épargne pas même les femmes américaines qui cepen-

Digitized by Google

dant ne le cèdent point aux européennes pour les grâces, la délicatesse des sentimens, l'esprit et la beauté. La mauvaise humeur de M. de Volney était incurable, puisque la réunion de tant de charmes n'a pu l'adoucir.

Le *Voyage* de Brissot en Amérique était moins destiné à faire connaître les Etats-Unis qu'à fournir un cadre aux réflexions de l'auteur sur les abus des gouvernemens et sur les préjugés de l'ancien monde. M. de Chastellux voyageait en militaire et en académicien : ses observations sur les événemens de la guerre peuvent fournir des matériaux à l'histoire ; mais trop souvent il fait briller son esprit aux dépens de la vérité. Lorsqu'il prenait des notes sur les bords de l'Hudson, ou dans les montagnes de la Virginie, il songeait un peu trop aux petits aréopages littéraires de Paris, qui le jugèrent avec une indulgence dont nous pouvons aujourd'hui nous dispenser.

On n'a pas encore oublié la vive impression que produisirent les *Lettres d'un cultivateur américain* à l'époque où elles furent publiées. La peinture des mœurs patriarchales d'un peuple qui jusqu'alors avait échappé à la renommée ; les brillantes descriptions d'un pays peu connu où la nature a déployé toute son énergie et sa grandeur ; enfin le récit passionné des charmes de l'indépendance et des bienfaits d'un gouvernement fondé sur l'intérêt commun, saisirent les imaginations, touchèrent des cœurs avides d'émotions nouvelles, et d'un bout de l'Europe à l'autre réunirent les hommes généreux à la grande cause de la liberté. Il faut cependant avouer que M. de Crèvecœur est souvent exagéré dans ses tableaux ; qu'il écarte avec soin tout ce qui pourrait en obscurcir l'éclat ; qu'il décrit en poète, et sacrifie à des illusions l'intérêt de la vérité. Il y a au moins autant d'idéal que de réalités dans les ouvrages de cet écrivain ; un tel mé-

Digitized by Google

lange, qui déconcerte le jugement, excite l'enthousiasme, et prépare les succès plus qu'il ne les soutient.

M. Barbé-Marbois a évité toute espèce d'exagération; il s'est constamment tenu dans les limites de la vérité et de la justice. S'il recherche les causes de la prospérité toujours croissante des Etats-Unis, il les trouve dans la bonté des institutions, qui sont en accord parfait avec l'état des lumières, avec les intérêts et les besoins de la société. C'est la perfection de la liberté sociale, ou, en d'autres termes, c'est la garantie assurée des droits publics et privés qui ennoblit les destinées des peuples, et qui a élevé les Etats-Unis au rang honorable qu'ils occupent parmi les nations civilisées. Là, chaque individu, placé sous l'empire des lois, ne redoute aucune injustice, et marche avec fierté sur une terre irrévocablement affranchie; là, chaque citoyen, à l'abri de l'insulte des priviléges, occupe dans la société la place qui lui est assignée par son mérite, par son caractère et par ses vertus.

« La société, dit l'auteur, n'est point composée, dans les Etats-Unis, d'ordres divers, les uns supérieurs, les autres inférieurs. On n'y voit point d'individus décorés de simples titres dépourvus d'attributions réelles; car, des ordres élevés sans priviléges et sans autorité, des titres sans fonctions, semblent, dans une république, des fictions peu dignes d'hommes graves et raisonnables. Une magistrature et des pouvoirs y sont toujours attachés à un titre, et ces titres ne sont honorifiques qu'autant que les magistrats remplissent dignement leurs emplois.

« Chez cette nation, car déjà ces peuples en forment une, la liberté ne dépend ni de la sagesse, ni de la modération d'un seul. Elle a les lois pour sauvegarde, et elle est la plus parfaite qui convienne à l'homme en société. »

Digitized by Google

Rien de plus commun, parmi les apologistes des institutions nées dans les temps de barbarie, que la maxime suivante : « Une constitution *écrite* n'est qu'une chimère. » Toutes les ressources du sophisme ont été épuisées pour convertir cette proposition en axiome, et pour la faire admettre au nombre des vérités reconnues. Des hommes qui ne croient ni aux progrès de la raison, ce qui prouve une rare connaissance de soi-même, ni au perfectionnement des choses humaines, ont soutenu cette opinion avec persévérance, et même avec une sorte de fureur. Il est difficile de convaincre des esprits ainsi disposés. Je ne sais quel sceptique niait le mouvement; son antagoniste marcha devant lui; mais le disciple de Pyrrhon ne fut point convaincu. En opposant un fait incontestable aux partisans de la *législation primitive*, M. Barbé-Marbois sera-t-il plus heureux que l'adversaire du sceptique? « Les constitutions *nouvelles* des Etats-Unis, dit-il, ont *été rédigées* pas des sages doués de la plus noble ambition, celle de rendre les hommes heureux, et ils ont rempli complétement ce sublime dessein. »

Les constitutions *écrites* des Etats-Unis existent depuis quarante ans; elles ont subi l'épreuve des situations politiques les plus opposées; elles ont résisté à l'état de guerre comme à l'état de paix; ainsi, le temps a consacré l'œuvre de la sagesse. La cause du despotisme est enfin décidément jugée et perdue au tribunal de la raison et de l'expérience.

En poursuivant son examen de la situation morale des Etats-Unis, M. Barbé-Marbois est arrivé à une observation neuve et judicieuse; c'est que la religion n'est point, dans ce pays, l'auxiliaire de la politique; qu'elle est seulement une pensée du cœur, un sentiment qui élève l'ame, et qui est le prix de la vertu.

Digitized by Google

« Là, dit-il, toutes les religions qui reconnaissent le Christ sont également révérées. Le gouvernement n'en préfère aucune, et nulle n'a besoin d'être protégée contre les autres. La morale divine qu'elles professent toutes, les protège suffisamment ; et ceux qui gouvernent sont profondément pénétrés de cette vérité, qu'un Etat tombe en ruine aussitôt que la religion cesse d'y être en honneur.

« Une force supérieure à l'autorité des magistrats, à la crainte des châtimens, à la vigilance des gardiens préposés à l'ordre, une force qu'aucune autre ne saurait égaler, prévient les délits, maintient la tranquillité publique : c'est le bonheur qu'on est sûr de trouver dans toutes les classes et toutes les professions. Pour une société aussi fortunée, la religion n'est plus un instrument de crainte, nécessaire à la conservation de l'ordre et de la paix ; elle est une jouissance de plus et une récompense nouvelle pour la vertu. »

Les avantages qui résultent de la position physique des Etats-Unis sont développés, dans le discours de M. Barbé-Marbois, avec force et avec précision. L'importance de cette citation en justifiera suffisamment l'étendue.

« Leur territoire, éloigné du pôle d'un côté, et voisin du tropique de l'autre, embrasse les contrées les plus favorisées par le soleil et les saisons, et la durée du jour y est le plus convenable aux travaux de l'homme. Il est vrai que leurs terres n'ayant été que récemment dépouillées des arbres qui les couvraient, leurs hivers sont plus rudes que ceux de plusieurs régions du globe qui sont situées sous les mêmes climats. Les habitans ne sont pas pourtant condamnés à l'inaction, comme tant d'autres peuples qui ne font, pour ainsi dire, que végéter pendant cinq à six mois de l'année.

Digitized by Google

« Tandis que la neige couvre les champs, leurs navigateurs parcourent encore l'Océan dans toutes les directions. Des charpentiers et autres artisans sont occupés à construire, à réparer des navires, ou à bâtir des maisons dans des villes nouvellement fondées. Une grande partie de la toile et du drap qui se consomment dans l'intérieur du pays, y est fabriquée. Plusieurs s'adonnent à la chasse ou à la pêche, et tous sont occupés, pendant l'année entière, à quelques travaux utiles. Bornés à l'orient par l'Océan atlantique, ils s'étendront, à l'occident, jusqu'à la mer Pacifique. Peut-être ont-ils aujourd'hui trop de provinces maritimes relativement à leur population; mais cet inconvénient, s'il existe, s'affaiblit de jour en jour; et, avant la fin du siècle, la proportion convenable sera établie entre la classe des cultivateurs et celle des gens de mer.

« Les pêcheries du grand banc (Terre-Neuve) sont le patrimoine des Américains plus particulièrement que des autres nations. Toutes celles du monde pourraient y diriger leur activité sans qu'il fût épuisé. Les récoltes en sont encore plus assurées que les moissons des campagnes; elles sont, avec la pêche de la baleine, l'école la plus propre à former d'excellens marins, et aucun peuple du monde ne doit avoir une plus grande part à ces richesses naturelles, que les Américains voisins de ces parages.

« Les Etats-Unis deviendront, par l'effet nécessaire de leur situation, l'entrepôt de l'Europe et de l'Asie, qui sont les deux plus industrieuses parties de la terre. Déjà les Américains fréquentent les ports de la Chine et des Grandes-Indes, sans tout l'appareil, sans la dépense des compagnies, des comptoirs fortifiés et des garnisons. Cette économie leur permet de vendre leurs marchandises à meilleur marché, et d'acheter moins

Digitized by Google

chèrement. On croirait difficilement que leur commerce, en Asie, approche déjà de la moitié de celui de l'Angleterre dans ces mêmes pays. Ainsi, ils prennent sans effort une part considérable à la navigation du globe, et ils l'ont obtenue sans usurper les droits des autres peuples, parce que leur commerce maritime est à peu près proportionné à leur territoire, à ses produits, à l'étendue de leurs côtes, à leur population. Cette révolution est commencée, le temps l'achevera; et, malgré toutes les résistances, la civilisation se répandra de proche en proche. »

Ces espérances n'étonnent point la raison; elles se réalisent déjà dans ce pays, où le commerce, les arts, les lumières, tous les biens qui accompagnent la civilisation, ont fait, depuis quarante ans, des progrès si rapides. On ne peut attribuer qu'à la bonté des institutions politiques, et à l'une de ses conséquences les plus heureuses, je veux dire à la sagesse des administrations particulières et à celle du gouvernement fédéral, cette suite non interrompue de perfectionnemens et de prospérités. Une seule idée pénible se mêle aux consolantes réflexions qu'inspire un phénomène si nouveau dans l'histoire des peuples. L'expérience des siècles, le souvenir des révolutions humaines excitent quelque inquiétude pour l'avenir. On craint, pour les Etats-Unis, les funestes effets de l'ambition particulière, de l'inégalité des fortunes, de cet amour des conquêtes qui enivre les nations, prépare leur décadence, et couvre, des pompes d'une gloire trompeuse, les funérailles de leur liberté.

Je crois que, dans les circonstances où se trouvent les Etats-Unis, le passé ne peut servir de règle pour l'avenir. Il est vrai que des peuples libres se sont éteints dans le despotisme; mais ces peuples avaient-ils une idée précise de leurs droits et de leurs devoirs? connais-

Digitized by Google

salent-ils ces institutions protectrices, cette indépendance des tribunaux, ces assemblées représentatives si redoutables à la tyrannie, cette force de l'opinion qui subjugue les esprits les plus rebelles? Chez les anciens, la liberté n'était qu'un sentiment; aujourd'hui, c'est tout à la fois un sentiment et une science positive. Nous savons tous comment la liberté se perd; nous connaissons tous les moyens de la défendre.

Voilà bientôt près d'un demi-siècle que les Etats-Unis sont heureux et libres. La liberté a jeté de profondes racines dans ce pays : elle entre dans les premières affections du cœur, dans les premières combinaisons de la pensée; elle est protégée par la religion et par les lois; elle se lie à toutes les habitudes, à toutes les opinions, à tous les intérêts; enfin, elle est devenue la raison commune et le besoin de tous.

Proposez la servitude à un tel peuple; essayez de le ramener à ce que vous nommez la *législation primitive* ou l'*unité*, c'est-à-dire à l'ignorance et au despotisme; entassez sophisme sur sophisme pour lui prouver la *paternité* du pouvoir arbitraire, il ne vous comprendra pas, et c'est ce qui pourra vous arriver de plus heureux.

On redoute les ambitions particulières; « mais à quoi pourraient-elles se prendre, observe M. Barbé-Marbois, dans un pays dont toutes les institutions civiles, militaires et même religieuses ont pour but l'égalité entre les citoyens, où il n'y a ni malheureux ni opprimés; dans un pays qui, n'ayant aucun voisin à redouter, n'a pas besoin de milices nombreuses toujours armées, et dans lequel le despotisme militaire ne pourra jamais s'introduire. L'ambitieux ne pourra donc aspirer qu'à la gloire légitime d'avoir mieux réussi à faire le bonheur de ses concitoyens; et si la nature lui a départi des qualités supérieures, ses désirs seront facilement accomplis; car,

Digitized by Google

parmi eux, aucun homme capable de remplir dignement des postes importans, ne demeure long-temps ignoré.

« Deux causes soutiendront la liberté américaine, ajoute l'auteur, une bonne constitution et des terres d'une fécondité inépuisable, qui, pendant plus de dix siècles, pourront être distribuées à une population toujours croissante. »

Qu'il me soit permis de fortifier ces remarques par une observation de quelque importance. Le législateur a sagement pourvu aux inconvéniens de l'inégalité des fortunes. Lorsqu'il n'existe point de dispositions testamentaires, aucun droit exclusif n'est admis dans la distribution des héritages. D'un autre côté, les filles n'apportent en dot à leurs époux que leurs charmes et leur fécondité. Dans un pays où l'on rencontre souvent de nombreuses familles, ces deux coutumes opposent un puissant obstacle à l'accumulation des richesses.

Parlerai-je de l'amour des conquêtes? Comment cette passion calamiteuse pourrait-elle égarer les conseils publics d'une nation qui, en partant d'une ligne de près de quinze cents lieues de côtes, peut étendre les nobles conquêtes de l'industrie et des arts, des bords de l'Océan septentrional jusqu'aux rivages de la mer Pacifique? Telle est l'heureuse situation des Etats-Unis, que la nature elle-même favorise leurs institutions, et défend au despotisme d'approcher de cette terre, véritable patrie de la liberté.

Je m'aperçois, un peu tard, que les considérations qui naissent en foule à la lecture du discours de M. Barbé-Marbois, m'ont fait franchir les limites d'une simple analyse. Pour mériter l'indulgence de mes lecteurs, je vais laisser parler l'auteur lui-même. Cette dernière citation servira de complément à quelques idées que je n'ai pu qu'indiquer.

« Heureuse nation! s'écrie cet écrivain philosophe et

Digitized by Google

ami de l'humanité; heureuse nation dont la fidélité ne sera limitée ni par les temps, ni par les lieux! Déjà, et depuis un grand nombre d'années, les effets ont commencé à en être ressentis par-delà les mers qui les séparent des autres continens. Les Etats-Unis offrent un asile, l'abondance et la paix, à tous les infortunés du monde. Les potentats de l'Europe entière, ceux mêmes dont l'autorité était illimitée, ont cédé, sans effort, à cette influence bienfaisante; ils ont reconnu par quels moyens ils pouvaient retenir leurs sujets sous le sceptre. Une juste liberté, des lois égales pour tous ne leur inspirent plus d'inquiétude, et ils reconnaissent la nécessité d'établir leur pouvoir sur ces fondemens immuables. Ils peuvent offrir aux uns leurs brillantes faveurs, aux autres l'éclat de la gloire et de la renommée, et en même temps assurer à tous des jouissances exemptes de l'agitation qui trouble les Etats populaires. Si même ces brillantes chimères, perdant chaque jour de leur prix aux yeux de la raison, cessaient d'être un moyen de gouverner plus facilement, ils en ont d'autres mille fois plus efficaces, et qui sont indépendans des vicissitudes humaines. Ils ont cette sagesse royale qui n'est autre chose que la réunion des vertus et des qualités nécessaires à ceux qui occupent le trône pour rendre les hommes heureux et la société florissante. On a vu souvent la prospérité des peuples unie à la gloire des monarques, et jamais peut-être les circonstances ne furent plus favorables qu'aujourd'hui à cette heureuse intelligence; jamais on n'eut plus de motifs d'y compter. Que l'impulsion donnée se conserve et se propage! Le bonheur public, plus puissant que les gardes et les barrières, préviendra efficacement les murmures, les émigrations, et l'Europe participera elle-même au bienfait de la révolution américaine. »

A. Jay.

Digitized by Google

L'ERMITE EN PROVINCE.

LE SOLITAIRE DES LANDES.

Mont-de-Marsan, le 1er février 1817.

J'avais été passer deux jours à Libourne, jolie petite ville au confluent de l'Ile et de la Dordogne, où mon pauvre Zaméo s'est embarqué pour retourner dans son pays; cette séparation m'avait affecté bien vivement: il vient un temps (et ce temps est venu pour moi) où il ne faut pas s'éloigner des gens qu'on aime.....

A mon retour à Bordeaux, j'appris les clameurs qui s'élevaient déjà contre moi. Mad. Desparabès me fit voir des lettres et des journaux où l'on me reprochait les erreurs les plus graves, les inexactitudes les moins excusables, comme, par exemple, d'avoir écrit *findeaudrige*, au lieu de FONDAUDÈGE; St. Saurin, au lieu de *St. Seurin;* d'avoir vanté la beauté du temple protestant; d'avoir parlé d'une *porte basse* qui n'existe plus depuis cinq ou six ans; enfin, et c'est là le point capital, d'avoir négligé de citer, parmi les grands hommes dont s'honore le département de la Gironde, plusieurs noms célèbres, et entre autres ceux des rédacteurs du *Mémorial Bordelais*.

Mad. Desparabès, qui soutient qu'on ne plaisante pas avec les amours-propres de province, voulait absolument que je me justifiasse; elle allait même jusqu'à me fournir mes excuses; elle voulait que je rejetasse sur mon prote parisien des fautes d'impression que je ne suis pas en mesure de corriger; que je fisse observer qu'ayant été

Digitized by Google

conduit en chaise à porteur au temple protestant, je n'avais entendu parler avec éloge que de son architecture intérieure; enfin, que je déclarasse, de la manière la plus formelle, que le *Mémorial Bordelais* est un excellent journal, rédigé dans les principes les plus purs; qu'il ne peut être comparé qu'à certains journaux de Paris pour l'esprit, le goût et la modération, et que c'est à tort, mais non pas méchamment, que j'avais omis d'inscrire le nom des rédacteurs du *Mémorial* sur la liste où figurent Montaigne et Montesquieu (liste à laquelle j'avoue que j'aurais dû ajouter Mad. Cotin). Je n'ai point cédé à ce conseil, et j'ai mieux aimé rester sous le coup des graves accusations dirigées contre moi par le journaliste gascon, que de faire droit à ses plaintes. Je dois pourtant rétablir un fait : le rédacteur du *Mémorial Bordelais* (près de qui j'étais assis au spectacle le jour même où il fulminait contre moi sa première bulle) insinue très-malicieusement que je n'ai point quitté Paris, et que j'y voyage tranquillement au coin de mon feu. Rien ne serait plus facile que de prouver l'*alibi*, et le propriétaire de l'hôtel Fumel est là pour rendre témoignage du séjour que j'ai fait chez lui. Pour peu que le *Mémorialiste* ne se contentât pas de cette déclaration, je lui donne rendez-vous à l'hôtel Saint-Etienne, chez l'estimable M. Auvergne, à Bayonne, où je serai dans quelques jours.

Je le prévois trop; les chicanes que l'on m'a faites à Bordeaux, se renouvelleront souvent dans le cours du voyage que j'ai entrepris; aussi suis-je bien décidé à ne plus perdre, à y répondre, mon temps, ni celui de mes lecteurs. Je tiendrai note des avis qui me seront donnés; je publierai les lettres qui auront pour objet de réparer les omissions importantes, de rectifier des erreurs de fait où j'aurai pu tomber; mais je continuerai, sans respect

Digitized by Google

pour la vanité provinciale, à signaler avec la même franchise dont j'ai fait preuve à Paris, les abus et les bons usages, les défauts et les qualités, les vices et les vertus qui caractérisent les mœurs des différentes provinces que je dois successivement parcourir.

Après un séjour de trois semaines à Bordeaux, j'en suis parti, mardi dernier, pour Bayonne. Comme je ne voyage pas précisément pour me rendre d'un lieu à un autre, mais pour examiner, pour écouter ce qui se fait, ce qui se dit sur ma route; pour fureter dans tous les coins; pour faire jaser tous ceux que je rencontre; le moyen de transport le plus prompt est rarement celui que je choisis. D'ailleurs, pour visiter à mon aise le désert que j'avais à traverser, je voulais pouvoir m'écarter de la ligne des postes qui ne passe plus par les *Grandes-Landes;* en conséquence, je fis marché avec un *voiturin* qui s'engagea, moyennant quinze francs par jour, à me conduire à Bayonne par autant de circuits et de détours qu'il me plairait.

Je n'ai rien à dire de *Castres* où je n'ai fait que passer; mais j'ai noté *Langon* sur mon itinéraire pour l'excellence de ses *vins blancs* et de ses *lamproies*. Mon hôte, doué d'une érudition locale très-étendue, m'a assuré que le chapitre de Bordeaux avait cédé, en 1170, à un certain Arnaud Garnier, un droit sur la ville de Langon, à condition que celui-ci livrerait au chapitre douze lamproies par an. La gourmandise des chanoines date de loin, comme on voit.

Je n'ai pu me défendre d'un souvenir bien pénible en traversant *la Réole*. J'avais connu les frères F.... dans leur enfance. Je me suis arrêté deux jours à *Bazas* (qui n'offre, d'ailleurs, rien de remarquable que sa situation au haut d'un rocher), pour y prendre une idée de l'aspect et de la topographie des Landes où l'on entre en sortant de cette ville.

Digitized by Google

Le département des Landes est, après celui de l'Aveyron, le plus considérable en territoire ; sa population est d'environ deux cent trente mille habitans : tout le territoire qui s'étend des bords du golphe de Gascogne et de l'étang de *Casaux*, à l'embouchure de l'Adour, jusqu'aux limites du département des Basses-Pyrénées et du Gers, compose le département des Landes.

L'Adour traverse cet immense territoire aux deux tiers de sa largeur, et va se jeter à la mer à Bayonne, après avoir reçu un grand nombre de petites rivières, entre lesquelles je ne nommerai que le *Gave*, la *Douze*, *la Midouze* et la *Nive*.

Tout le pays, à la droite de l'Adour, est le pays des *Lannes* ou des *Landes*. Ce fleuve semble être une barrière opposée par la nature même à l'envahissement de la stérilité ; son cours préserve, de l'invasion des sables, le superbe pays situé sur la rive gauche, et qu'on peut appeler le Piémont des Pyrénées (*pes montium*).

D'un côté, des bruyères à perte de vue, des forêts de pins (*pignadas*), dont le grêle feuillage, en tombant et séchant sur la terre, empêche toute végétation sous leur ombre ; de vastes étangs, formés par les eaux pluviales, qui s'écouleraient naturellement vers la mer, si elles n'étaient arrêtées par les dunes qui s'amoncellent et cheminent incessamment de l'ouest vers le nord-est, jusqu'à ce que les travaux des hommes arrêtent leurs progrès. Ce vaste et sombre paysage, à peine animé par une population grave et silencieuse, n'est égayé de loin à loin que par les bouquets de chênes qui entourent les habitations éparses où le colon et sa famille vivent, pêle-mêle avec une partie des animaux domestiques qui s'engraissent du fruit des arbres plantés autour de leur demeure ; des troupeaux de moutons errans parmi les bruyères, sous la garde de bergers couverts de leurs

Digitized by Google

toisons, montés sur de hautes échasses, et qu'on prendrait encore de loin pour ces *Lestrigons* que quelques érudits placent dans cette contrée singulière : tel est, au premier coup-d'œil, l'aspect des Landes supérieures.

Traversez l'Adour, la scène change comme par enchantement : des vallées, des plaines d'une rare fertilité; des côteaux couverts de vignes, d'arbres à fruits; des habitations riantes; un peuple gai, vif, généralement vêtu d'étoffes d'une couleur claire et d'une propreté remarquable; partout le sol étalant sa richesse et justifiant l'observation d'Arthur Young, qui cite ce terrain comme le mieux cultivé de tous ceux qu'il a parcourus dans ses voyages agronomiques. Mais ce luxe de la nature ne séduit pas le frugal habitant des Landes, ami de l'indépendance et du repos. La pauvreté du pays peut même exciter et satisfaire une sorte d'ambition; là, tout propriétaire au-dessus du besoin, est seigneur de sa contrée et chef de sa peuplade; il étend ou resserre ses limites à son gré, sans guerre et sans procès; se lasse-t-il du pouvoir, il abdique; est-il mécontent de ses voisins, il s'éloigne et va jouir ailleurs des précieux avantages de la liberté, et de cette vie nomade dont il est heureux pour la civilisation que les charmes soient aussi peu connus.

En faisant causer mon *voiturin*, sur cette contrée agreste où il a pris naissance, et dont il parle avec amour, il lui arriva de citer plusieurs fois, en témoignage des choses merveilleuses qu'il me racontait, un notable du pays, qu'on a surnommé le *Solitaire des Landes*; ce nom seul était fait pour exciter ma curiosité; elle s'accrut encore, lorsque j'appris que ce solitaire, autrefois homme du grand monde, était M. N***, non moins connu par sa probité, ses talens et son esprit, que par les grandes fonctions qu'il a si dignement remplies. Détrompé à la fois de l'ambition et du bonheur par la

Digitized by Google

perte d'un fils mort glorieusement sur le champ de bataille, il est venu chercher au fond des Landes un asile contre l'injustice des hommes et contre les revers de la fortune.

Je n'étais pas disposé à perdre cette occasion de visiter à la fois un homme et un pays extraordinaires. Sans égard aux observations qu'on nous fit sur la nature, ou plutôt sur le défaut de chemin, dans les douze lieues de déserts que nous avions à traverser; fort des connaissances locales de mon guide, de ma patience et de ma curiosité, je m'enfonçai dans la partie la plus sauvage des Landes, muni de provisions, comme pour un voyage de long cours.

Je pourrais alonger mon récit de plusieurs épisodes, l'égayer par les nombreux incidens d'une route où mon brave *Lannusquet*, toujours au moment de verser, à chaque minute arrêté par des sables, par des fondrières, par des ravins, voulait me prouver « que le chemin était *roulant* et qu'il n'allait au pas que pour me laisser le temps d'examiner à mon aise ce qu'il appelait le *Jardin de la France :* » mais je ne raconte pas, j'examine; et je dois compte à mes lecteurs de mes observations, et non de mes aventures.

Les premiers objets sur lesquels mon attention s'est arrêtée avec étonnement, ce sont les dunes; ces montagnes mobiles, que l'auteur des Essais appelle *de grandes montjoies d'arênes mouvantes*, et qui eussent fini par envahir le pays tout entier, si l'on n'eût trouvé le moyen de les fixer par des *semis*. Cette admirable découverte consiste à semer sur la dune, par étages que l'on forme et maintient à l'aide de clayons d'osier et de branchages, des graines de pins, de genêts et d'autres arbres qui croissent rapidement, et dont les racines pénètrent dans le sable, aglomèrent ses parties, et fixent le monticule.

Digitized by Google

Déjà l'église et le village de *Mimisan* allaient être ensevelis sous les sables, et les étangs d'*Aureilhan*, de *Parentis*, de *Biscarosse*, de *Sanguinet* et de *Casaux*, repoussés par les dunes, refluaient sur les terres supérieures : les nouveaux semis ont commencé à arrêter le mal. Nul doute que le gouvernement ne continue ces utiles et importans travaux dont le résultat doit être de donner à l'Etat de belles forêts (1) et de conserver un pays précieux.

Cette épithète appliquée aux Landes ne surprendra que ceux qui jugent des choses sur l'idée vague qu'ils s'en forment, d'après leur nom : en effet la lande ne fournit qu'une très-petite quantité de seigle et de millet, à peine suffisante pour ses rares habitans ; mais elle est riche en brai, en goudron, en résines, matières qu'une meilleure élaboration rend chaque jour plus propre aux besoins de notre marine : on en tire du miel, de la cire et du liége. L'excellent gibier de terre et d'eau, dont ce pays abonde, le poisson de ses étangs, ses moutons, ses *palombes*, si justement renommées, ont placé la lande presque au niveau de la *chalosse* dans l'estime des gastronomes.

Un rosier en fleurs sur un glacier des Alpes ne m'aurait pas plus surpris que je ne l'ai été à la vue du beau château de *Castillon* au milieu des Landes. Cet édifice, bâti sous Louis XIII, est un véritable prodige dans des lieux où une pierre est une rareté : même à l'époque où il a été bâti, ce château doit avoir coûté des sommes considérables. M. le comte de Pondinx a laissé ce beau domaine à sa fille, épouse de M. le général Ismer.

Mon guide, dont le père avait été au service du vieux

(1) On peut consulter, sur les dunes flottantes, l'excellent ouvrage de M. Tassin, ancien secrétaire-général. Tandis que nous écrivions ces lignes, une ordonnance royale remplissait notre vœu.

Digitized by Google

chevalier de Pondinx, ancien maître-d'hôtel de M. le duc d'Orléans, m'a raconté, sur ce vieillard, mort depuis quelques années, une foule de traits et d'anecdotes, dont la tradition est consacrée dans les Landes, et qui ne font pas moins d'honneur à ses vertus qu'à son esprit et à sa gaîté.

La seconde merveille des Landes se voit aux forges d'*Uza*, de *Pontinx* et d'*Ichoux* que vient de créer M. l'Arreilhet. Dans ces usines importantes, on travaille le minérai, et l'on fabrique le fer, seul métal que fournisse aujourd'hui cette terre où Strabon prétend que l'on trouvait autrefois l'or à la surface. . . . .

Mais je découvre, sur une bruyère élevée au milieu d'un taillis de chênes plantés avec quelque symétrie, une chaumière plus vaste, d'une forme plus élégante que les autres ; c'est celle du *Solitaire des Landes*.

A peine avons-nous gagné l'élévation, du haut de laquelle nous apercevons ce palais de chaume, que nous voyons s'avancer, en quatre pas, du bout de la plaine, cinq ou six *cousiots* (1) montés sur leurs échasses, dont l'aspect étrange ne pourrait manquer d'effrayer l'homme le plus hardi qui ne se serait pas préparé à les voir. Je ne me lassais pas d'admirer l'agilité prodigieuse avec laquelle ils marchent, perchés sur deux échalas, qui les élèvent à quatre ou cinq pieds de terre. A l'aide du long bâton dont ils sont armés, je les voyais franchir des clôtures, des fossés dont quelques-uns n'avaient pas moins de vingt pieds de large. Du plus loin qu'il les vit, *Jean*, mon voiturin, leur fit, avec son fouet, un signal auquel ils répondirent par un cri de *broyemen* (2),

(1) Nom que l'on donne aux bergers de la Grande-Lande.
(2) Joliment, doucement.

Digitized by Google

qui n'en dit pas moins long, s'il faut en croire mon guide, que le *bel-men* du bourgeois gentilhomme.

Plus nous approchions de l'ermitage, plus le chemin devenait difficile ; sans les secours et les avis des bergers qui nous accompagnaient, il est probable que du moins la voiture y serait restée.

Le solitaire était absent au moment où nous arrivâmes ; un jeune garçon de la ferme, après nous avoir introduits dans le corps de logis principal, sauta sur le manteau d'une cheminée très-élevée pour attacher ses *bottes de sept lieues*, et sortit pour aller avertir son maître de notre arrivée.

A la seule vue de la maison, je m'étais fait du propriétaire une idée que sa présence ne tarda pas à justifier : tout y respirait l'ordre, le goût et je ne sais quelle élégance de mœurs au milieu d'une extrême simplicité. La chambre à coucher, en forme de tente, était tapissée de cartes géographiques, et meublée d'un lit en fer peint, dont les quatre pieds étaient posés dans autant de vases remplis d'eau (probablement pour en écarter les insectes) ; de quelques chaises de jardin ; et d'une bibliothèque isolée du mur et du plancher au moyen des mêmes précautions qu'on avait prises pour le lit. Je ne manquai pas d'examiner un à un les livres dont cette petite bibliothèque se composait : tout y était : Voltaire, Montesquieu, Montaigne, Bacon, Molière et *lès Fablès chausidès* de Lafontaine, traduites en patois gascon, aux frais et par les soins de feu M. François Batbedat de Vicq.

Par une grande fenêtre ouverte sur la campagne, je vis arriver de loin M. N*** dans un petit char de forme antique, traîné par deux bœufs ; j'allai à sa rencontre ; il mit pied à terre et m'accueillit avec une bienveillance qui me rappela cette hospitalité des temps héroïques, dont je n'avais trouvé jusqu'ici d'exemple que dans Homère.

Digitized by Google

Le solitaire des Landes, avec qui j'ai passé deux des meilleurs jours de ma vie, est un homme d'une cinquantaine d'années, d'une haute stature, d'une figure remarquable par un caractère de noblesse, d'ironie et de bonté qui sembleraient devoir s'exclure. Ses manières offrent un contraste tout aussi extraordinaire de réserve et de franchise, de politesse et de brusquerie, qui laissent à tout moment voir, dans l'homme tel qu'il est, l'homme tel qu'il a été : son expression est pittoresque, et sa contenance habituelle celle d'un homme supérieur qui ne s'abaisse à rien et qui élève tout à lui.

Je me présentai comme un ermite qui venait en visiter un autre, et se délasser quelques heures auprès d'un sage pratique, du spectacle turbulent de la grande société des fous.

J'acheverai dans le discours suivant de tracer un des plus beaux caractères que j'aie eu l'occasion d'observer, et de faire connaître le peuple et le pays agreste où cet homme vertueux a choisi son refuge.

L'ERMITE DE LA GUYANE.

VARIÉTÉS.

LETTRE A M. JAY,

Au sujet de son article sur le Tableau de la littérature française, *par Chénier.*

Monsieur,

J'ai vu avec plaisir, dans l'excellent article où vous avez rendu compte du *Tableau de la littérature française* par

Digitized by Google

Chénier, l'indignation que vous inspirait l'atroce calomnie dont la mort de son malheureux frère fut le prétexte. Comme vous, monsieur, j'ai connu particulièrement Chénier; comme vous aussi, j'ai été à même de sonder toute la profondeur de la plaie que ce trait empoisonné avait laissée dans son cœur. Il n'est pas de calomnie, ainsi que le dit fort bien Bazile, que l'on ne puisse faire adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien; celle qui troubla le repos de Chénier, en trouva beaucoup pour l'accueillir, quelques-uns voudraient encore la réveiller aujourd'hui : permettez-moi donc, dans un moment où la publication d'un de ses ouvrages rappelle l'attention générale sur cet écrivain, de joindre une nouvelle preuve aux preuves déjà nombreuses qui existent de son innocence à cet égard. Je vous la soumets avec d'autant plus de plaisir, qu'elle me fournit l'occasion de faire connaître un morceau inédit de l'auteur du *Tableau de la littérature française*.

En l'an III, après la chute de Robespierre, Chénier fut chargé, au nom du comité d'Instruction publique, de prononcer à la convention nationale un discours pour demander le rappel des membres qui en avaient été bannis par les décrets du 28 juillet et du 3 octobre 1795. Il n'y avait que quatre mois qu'André Chénier avait porté sa tête sur l'échafaud. Son frère, encore plein de la douleur que lui causait sa perte, voulut profiter de cette occasion pour rendre publiquement hommage aux mânes du malheureux André et des hommes les plus célèbres que la faux révolutionnaire avait enlevés aux sciences et aux lettres. La commission demanda la suppression de ce passage du discours, dans la crainte sans doute que la peinture des malheurs qu'elle retraçait, ne nuisît à la cause des victimes qu'il fallait défendre, sans être d'aucune utilité pour celles dont l'orateur déplorait la triste destinée. Le morceau ne fut donc point prononcé; mais il ne faut pas moins en savoir gré à Chénier de l'avoir écrit. Le voici, tel que je l'ai copié sur un manuscrit de la main même de l'auteur :

« Faut-il, représentans du peuple, que je soulève à vos yeux le coin du vaste drap mortuaire qui, pendant plus d'une année, a couvert la république ense-

Digitized by Google

velie? La ligue de l'ignorance et du crime contre la philosophie et les talens, ressemblait à la proscription des bardes d'Écosse, sous le règne d'un des tyrans de l'Angleterre.

« Plusieurs littérateurs distingués furent immolés comme fédéralistes, d'autres comme partisans de l'étranger; d'autres enfin compris dans les nombreuses listes de conspirateurs que l'on dressait chaque jour, lorsque des hommes à mesures révolutionnaires avaient trouvé des moyens sûrs pour *déblayer* les prisons. Tandis que l'illustre ami de Voltaire, de d'Alembert et de Turgot courait au-devant de la mort dans les sombres bois de Clamar, l'auteur de *Philiciète* et de *Mélanie* gémissait dans les cachots, l'ingénieux et profond Chamfort, à peine sorti de prison et menacé d'y retourner, cherchait à se réfugier dans la tombe : les chagrins ont bientôt achevé l'ouvrage qu'avait commencé son désespoir. Sous le gouvernement des tigres, le savant Lavoisier montait sur le théâtre de mort; Roucher, l'auteur du poëme des Mois, y montait aussi; et toi, mon malheureux frère, éloquent et vertueux André Chénier, toi, dont les fléaux de ma patrie ont bien moins redouté les opinions politiques que le courage et les lumières, assassiné par leur tribunal à l'âge de trente ans, deux jours avant la chute du monstre (1), tu emportais avec toi un des premiers talens de l'Europe et l'espoir d'un nouveau Tacite. Pour moi, qui devais te suivre, menacé d'un décret d'accusation pour avoir composé des tragé-

(1) André Chénier fut assassiné le 7 thermidor an 2, et Robespierre justicié le 10 du même mois.

Digitized by Google

dies républicaines (2), et peut-être aussi pour avoir refusé d'aller mentir à Toulouse, après les évenemens du 31 mai; moi, chargé d'essuyer les larmes d'une famille décomplettée par la tyrannie, il ne me reste d'autre consolation que d'embrasser ta mémoire, de lui rendre un hommage de douleur au sein même de la tribune nationale, et de faire éclater ici des regrets qui ne seront point blâmés par ceux qui ont mis à l'ordre du jour la justice et l'humanité.

« Ombres innocentes des victimes de la tyrannie, vos assassins n'ont pas traîné l'opinion publique à l'échafaud; elle est assise sur son tribunal éternel pour les confondre et pour absoudre votre souvenir ».

Il me semble, monsieur, que c'est en remontant à la source des événemens que l'on peut mieux les connaître; car si le temps fait évanouir le mensonge, il obscurcit quelquefois la vérité; il est rare que l'on se trompe en interrogeant les documens contemporains. Ici, par exemple, comment supposer que Chénier, tout dégouttant encore du sang de son frère, eût eu l'audace, en présence même des témoins de son crime, de rendre un hommage imposteur et de donner des regrets hypocrites à la victime qu'il aurait égorgée. Tout écarte l'idée de cet excès d'audace; et quoique cette preuve soit toute morale, elle ne m'en paraît pas moins puissante pour repousser un fait absurde.

J'ai l'honneur d'être, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

---

(2) Ces tragédies républicaines, qui n'érigeaient pas l'assassinat en vertu, devaient déplaire aux tyrans : on se rappelle le fameux hémistiche : *des lois et non du sang*. En ce temps-là c'en était assez pour attirer la hache des bourreaux sur la tête de Chénier; mais, malgré les dangers auxquels cette doctrine l'exposait, il y revenait souvent, et la reproduisait même à la tribune. Dans le discours où se trouvait le morceau que l'on cite, ici il s'écrie : « Ce n'est point à l'échafaud à gouverner les hommes, et le supplice attend tôt ou tard ceux qui dominent par les supplices. »

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

(CHAMBRE DES PAIRS.)

EXTRAIT *de l'opinion de M. le duc* DE BROGLIE, *sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle.*

MESSIEURS,

Vous me saurez quelque gré, je le suppose, de ne pas insister sur la liberté individuelle en elle-même, et sur tous les biens dont elle est le gage. Je laisse le soin de son éloge à ceux qui travaillent à en obtenir le sacrifice; jamais on ne lui paye plus volontiers un plus juste tribut qu'en semblable occurrence; et j'ai remarqué que c'était un dernier devoir envers elle, une sorte d'oraison funèbre dont les ministres de tous les pays s'acquittaient en termes fort convenables.

Je ne rechercherai pas non plus avec eux s'il existe en effet de ces époques de détresse où l'on doive sauver la liberté d'elle-même, où la première loi soit d'oublier la loi, où l'impérieuse nécessité commande de ravir la sécurité aux gens de bien, pour atteindre les méchans d'une main plus sûre.

Il faut que ces raisonnemens soient d'une excellente nature, pour avoir survécu à l'usage qu'on en a fait depuis vingt-cinq ans. Nous ne pouvons pas du moins en prétexter cause d'ignorance, on nous les a souvent répétés; et en fait de liberté, si l'exception prouve la règle, jamais règle ne fut mieux prouvée.

A quoi bon nous alléguer l'Angleterre? Est-ce pour nous faire gémir de notre misère? Je sais bien qu'on est toujours accueilli d'assez bonne grâce en citant la suspension de l'acte d'*habeas corpus*; elle n'est pas com-

Digitized by Google

prise dans la prohibition générale des exemples puisés dans la constitution de ce pays.

Mais je dirai cette fois, et cette fois seulement, avec plusieurs de mes honorables collègues : qu'y a-t-il de commun entre l'Angleterre et nous? L'Angleterre jouit de la liberté individuelle ; et notre malheureuse France en est légalement privée, sous l'empire du Code qu'elle tient de son oppresseur. La personne d'un Anglais est au-dessus de toute atteinte ; celle d'un Français est perpétuellement à la discrétion de l'autorité. La maison d'un Anglais, comme l'a dit le premier des hommes d'Etat de cette nation, comme l'a répété en beaux vers un éloquent personnage, la maison d'un Anglais est sa citadelle ; la foudre peut la frapper, la tempête peut bien en briser les portes, mais elle est à l'abri du pouvoir des rois. Chez nous, que le premier exempt de police, que le premier agent subalterne de l'administration se présente, il n'y a pas la possibilité, il n'y a pas même la pensée de la résistance.

Y a-t-il une telle distance entre l'état où la loi du 29 octobre nous a pris et celui où elle nous laisse, que nous ne puissions repasser de l'un à l'autre sans de savantes gradations ?

Le pouvoir qu'on nous demande confère-t-il au gouvernement du Roi une sorte de prépondérance morale, propre à dissiper les mécontentemens et à préparer les esprits rebelles au joug des lois et de la constitution ?

Voilà proprement ce qu'il s'agit d'examiner.

Pour concevoir s'il est si difficile et si dangereux de retourner subitement au point où nous étions l'année dernière, il faut se faire une juste idée des pouvoirs que la loi du 29 octobre a conférés au ministre, et du genre de service qu'elle rend en général au gouvernement.

Lorsqu'on vous parle de liberté individuelle, lorsqu'on vous avertit d'y regarder à deux fois avant de revenir brusquement sur vos pas, vous vous figurez à l'instant même un état de choses dans lequel un homme ne peut être arrêté que suivant des formes déterminées ; vous le voyez informé sur-le-champ du motif de son arrestation, produit devant son juge au bout de quelques heures, et mis en jugement dans un délai fixe, un peu

Digitized by Google

plus long sans doute, mais qui n'effraie pas l'imagination.

Il n'existe plus chez nous aucune des précautions de ce genre, bien qu'on croie en apercevoir de loin à loin encore quelques traces.

Un homme est arrêté par *mandat d'amener*, qui ne porte pas le titre de l'accusation, qui n'est autre chose qu'un ordre de comparaître; il est conduit à la préfecture de police, qui n'est pas une maison de détention légale; il y demeure des semaines, des mois, interrogé tantôt par un chef de bureau, tantôt par un sous-agent de police; au bout d'un temps plus ou moins long, on le livre au juge d'instruction, et il passe alors dans une maison d'arrêt sous *mandat de dépôt*, qui ne porte pas davantage le titre de l'accusation; et là sa cause peut demeurer en instance pendant des années.

Toute cette marche est légale; elle est consacrée par des lois ou par des décrets; elle est sanctionnée par l'usage; il n'y a rien, absolument rien à redire. Voilà, pour me servir d'une phrase devenue célèbre depuis peu, voilà la justice telle que le Code impérial nous l'a faite.

Si nous supprimions brusquement la loi du 29 octobre, qu'arriverait-il?

Que l'Etat serait bouleversé. A Dieu ne plaise.

Que le ministre ne pourrait faire arrêter. Mais il n'aurait qu'à écrire un mot à tout préfet, à tout procureur du roi.

Qu'il ne pourrait faire détenir. Mais le Code pénal lui-même autorise à détenir sur un *ordre provisoire du gouvernement*.

Qu'en résulterait-il donc en définitif? Peut-être quelques pétitions dans le cours de la session prochaine, quelques détails à fournir, quelques éclaircissemens à donner.

Que résulte-t-il d'un mode de procéder qui ne met aucune différence entre l'innocent et le coupable, qui ne manifeste aucun respect pour la personne du citoyen? D'abord un instinct universel d'hostilité et d'aversion; s'il paraît un agent du gouvernement, tout homme de bien se cache et se tait. La loi devient un objet de crainte et de dégoût; chacun croit de la prudence et même de la probité de lui dérober soi, s'il

Digitized by Google

peut les siens ; et puis enfin tout le monde. C'est une infamie de porter plainte ; c'est un désespoir de déposer comme témoin. Des emplois utiles à la société sont flétris ; on ne trouve plus que des misérables pour les remplir. Peu à peu, le sentiment de la vérité s'altère. On s'habitue à distinguer entre les fausseté s honnêtes et les fausseté s défendues ; on reconnaît des mensonges d'usage et des parjures légitimes ; et le tribunal de l'opinion publique sanctionne tous les efforts tentés pour arracher sa proie à une justice qui n'en a plus que le nom.

On me l'a dit, j'en ai reçu, comme un autre, la confidence : *Le gouvernement est faible ; le gouvernement est menacé ; soutenons-le ; il défend des intérêts qui nous sont chers : quand il sera bien assis, alors que la voix de la liberté s'élève, tout se rangera de son côté.* Hélas ! combien de fois n'a-t-on pas fait en France de semblables calculs !

C'est donc là tout l'argument ; car je ne veux pas croire qu'il puisse exister quelque part d'autres pensées, à mon sens, tout à fait indignes de gens de bien, de lâches pensées de vengeance et de revanche contre un parti qui précédemment n'aurait pas bien usé de la victoire. Malheur à ceux qui nourriraient de tels sentimens ! malheur à ces apostats de la liberté qui reprocheraient au plus faible, quel qu'il soit, d'en invoquer le nom !

Je ne consentirai jamais, pour ma part, à livrer à la discrétion de l'autorité que je saurais la plus juste, ceux que je croirais le plus mes ennemis.

Et qui sait si je n'assure pas par-là notre sûreté commune contre ces mêmes ennemis, s'il est vrai qu'il en existe ?

Qui sait si ce ne sont pas des armes que je leur enlève par avance, en écartant des lois d'exception ? car l'utilité et la justice sont plus sœurs qu'on ne le pense.

On nous répète sans cesse d'avoir confiance dans le ministère ; et qui aura alors confiance en nous ? Les Indiens, dans leurs cosmogonies, placent le monde sur une montagne, la montagne sur une tortue ; et puis ils ne savent plus sur quoi placer la tortue. Laissons-là ces maximes serviles et dangereuses ; en notre capacité po-

Digitized by Google

litique, il faut avoir défiance d'un ministère quelconque; c'est là notre devoir, c'est le fait de notre mission. Quand nous l'aurons contrôlé sans pitié, quand nous aurons disputé pied à pied avec lui, le pouvoir que nous lui remettrons en définitif sera efficace et obéi; avec cent fois moins de pouvoir, il en aura cent fois davantage.

Combien n'avons-nous pas vu de gouvernemens, sous un nom ou sous un autre, réussir à se lancer tout seuls au milieu de la société, après l'avoir réduite à l'état de défense naturelle? Combien leur a-t-il fallu de temps pour tomber abîmés sous cette force gigantesque que nul bras n'est habile à soulever?

Parlons à tous désormais un même langage, et que ce soit un langage de paix; faisons de tous les Français des frères, en les unissant dans des jouissances communes; s'ils goûtent les mêmes bienfaits, s'ils usent des mêmes droits, leurs sentiments se rapprocheront: soyons sincères surtout; cessons de traiter les livres comme des suspects, en proclamant la liberté de la presse; ne regardons plus les garanties de la liberté individuelle comme un tarif de douanes qu'on peut à volonté élever et baisser, et appliquer à ceux-ci plutôt qu'à ceux-là. Des lois de cette nature, bien loin de donner de la force au gouvernement, lui retirent l'appui de l'opinion, lui aliènent tous les cœurs; elles fournissent des prétextes aux mécontens, des alimens à la haine; elles jettent de la défiance dans les esprits sages. Quand donc, se dit-on, finira notre révolution? Quand notre gouvernement cessera-t-il d'épier nos malheurs pour augmenter sa dotation de pouvoir?

Au surplus, Messieurs, la loi du 29 octobre ne jouit pas, vous le savez, de beaucoup de faveur dans le public. Je ne pense pas que nous devions nous piquer, à cet égard, d'une fausse délicatesse. Les chambres, qui l'ont votée l'année dernière, ne sont pas chargées de réhabiliter celle-ci. Si nous n'avons pas de raisons plus solides pour en faire revivre une partie, cherchons de meilleures occasions de nous montrer fermes et conséquens, et gardons-nous désormais de ces lois que tous les partis (je n'attache aucun sens odieux à ce mot) désavouent au bout de quelques mois, et qui deviennent l'objet d'une récrimination mutuelle.

Digitized by Google

EXTÉRIEUR.

TABLEAU POLITIQUE DE L'EUROPE.

(Deuxième article.)

AUTRICHE.

Après avoir parlé de la Prusse, nous passons à l'Autriche, qui ne lui ressemble sous aucun rapport moral, intellectuel ou politique.

Un peuple calme, un gouvernement doux, peu d'élan vers les lumières, un grand éloignement pour les améliorations rapides; la conviction qu'on se trouve toujours bien de ce dont longtemps on s'est bien trouvé; de la défiance contre les théories constitutionnelles; de l'attachement aux pratiques consacrées par l'habitude; des garanties de durée, provenant plutôt de la solidité de l'ensemble que de la vie intérieure de chaque partie; l'art de profiter sans ostentation des événemens prospères, et de sortir avec le moins de perte possible des événemens calamiteux : tels sont, quand nous fixons nos regards sur l'Autriche, les caractères qui nous frappent, et avec lesquels le système que ses souverains ont suivi, sauf une exception passagère et sans succès, a toujours été dans une harmonie parfaite.

Toutes les qualités de Marie-Thérèse étaient éminemment adaptées à ce système. De la dignité, du courage, peu d'idées différentes des idées anciennes, une piété édifiante pour son peuple, et qui se nourrissait de pratiques reçues, une marche tellement uniforme dans le gouvernement, que son uniformité donnait aux abus mêmes l'apparence et jusqu'à un certain point les avantages de l'ordre, distinguent sa longue administration.

Tout semblait devoir changer, lorsque Joseph II monta sur le trône. Importuné dès sa première jeu-

Digitized by Google

nesse de la gloire de Frédéric II, imbu de quelques-unes des doctrines qui, sans avoir pénétré dans les Etats de sa mère, les circonvenaient de toutes parts, ce prince brûlait, comme plusieurs monarques du dix-huitième siècle, de se montrer philosophe et réformateur. Mais le pouvoir qui veut réformer est dans une situation particulièrement difficile. Il ne sait jamais s'il donne assez, s'il ne donne pas trop, et comme il a toujours l'air d'imposer ce qu'il donne, les nations repoussent souvent ses bienfaits, comme des actes d'autorité. Joseph II voulut ordonner la tolérance, et prescrire les lumières. Il en résulta qu'il aliéna ses peuples contre toutes les améliorations qu'il commandait. Son règne de dix années fut une lutte perpétuelle et infructueuse, parce que, dans cette lutte, les moyens étaient en contradiction avec le but; et ce prince doué de beaucoup d'esprit, et désirant sincérement le bien, mais sans savoir le préparer ni l'attendre, mourut méconnu de ses sujets, dont une partie s'était révoltée, et dont le reste obéissait, mais n'approuvait pas.

Son frère et son successeur s'était montré en Toscane philosophe plus habile, parce qu'il était réformateur moins impatient et plus modéré. Mais l'état de son empire, et l'époque de son avénement, lui firent une loi de calmer les esprits en renonçant aux réformes.

Les circonstances extérieures le confirmèrent dans cette marche rétrograde. La violence de notre révolution, même avant les crimes qui la souillèrent plus tard, effrayait l'autorité, alarmait la prudence, scandalisait la routine. Lorsque presque toutes les puissances de l'Europe se coalisèrent contre nous, l'Autriche put être considérée comme le représentant spécial des institutions anciennes. Aussi eut-elle plus que ses alliés, durant vingt années, le sort de ces anciennes institutions. On la vit dans chaque campagne forcée de renoncer à quelques provinces, et la liste de ses pertes était, en 1810, plus longue que celle de ses Etats. Cependant tous les peuples qu'elle était obligée de sacrifier lui restèrent attachés. Ceux qu'elle conserva la défendirent tant qu'elle voulut être défendue. Les Hongrois,

Digitized by Google

malgré leurs agitations intérieures, se rallièrent sous ses étendards, repoussant les appâts qu'offrait à l'esprit d'indépendance une politique, il est vrai, trop bien connue, pour réussir à tromper encore, et tout en pleurant la mort de Hofer, les Tyroliens regrettèrent l'empire de la famille antique qui avait si long-temps régné sur eux. Tant la douceur de l'administration se concilie sûrement l'amour des administrés; et tant il est naturel à la masse des hommes d'aimer les gouvernemens qui s'abstiennent de la tourmenter!

Enfin, une sorte de destinée protectrice, qui déjà, dans plusieurs circonstances, avait semblé veiller sur l'Autriche, vint à son secours. Elle trouva dans l'excès de ses désastres des ressources inattendues, que personne n'aurait pu prévoir, auxquelles long-temps personne ne voulut croire; et un adage célèbre, qui lui avait déjà été appliqué à d'autres époques, reçut, dans un moment bien critique, une confirmation éclatante. Alors elle put respirer après ses revers, attendre les événemens, calculer ses forces, et se présenter dans la grande crise de 1814, pour mettre dans la balance un poids irrésistible contre l'ambition trahie par le sort.

L'affranchissement de l'Allemagne a valu à l'Autriche la restitution de la plupart des pays qu'elle avait cédés, et plusieurs acquisitions nouvelles qu'elle désirait de tout temps. Elle n'a aucun motif de regretter la Belgique, qui, malgré sa fertilité et sa richesse, lui rapportait peu, lui coûtait beaucoup, l'occupait sans cesse par cet esprit mécontent qui s'était perpétué, depuis Charles-Quint, de génération en génération, et qui, séparée d'elle par une quantité de principautés intermédiaires, semblait ne lui appartenir que pour lui résister en temps de paix et lui être enlevée en temps de guerre. Venise, cédée par l'homme qu'une république avait élevé, et que la destinée avait choisi pour faire disparaître de l'Europe presque toutes les républiques, consolide l'empire de l'Autriche en Italie. Ses finances seules se ressentent des époques de calamités, moins peut-être par l'effet immédiat de ces calamités mêmes, que par une suite du système qui, attribuant le discrédit à l'agiotage, croit que des rigueurs et des menaces peuvent empêcher l'agiotage de porter atteinte au crédit.

Digitized by Google

Fidèle à ses principes, l'Autriche a rétabli, tant qu'elle l'a pu, dans les États anciens et nouveaux qu'elle possède, ses habitudes d'administration, et surtout elle a écarte soigneusement tout ce qui se rapprochait des théories admises ou réclamées par d'autres nations. Elle a replacé ses possessions d'Italie, et par-là l'Italie entière dans la position où cette contrée s'était trouvée depuis tant de siècles; mais fidèle aussi à sa modération pratique, elle gouverne par son poids plutôt que par des secousses, et comme, en ramenant le passé, elle ne sévit pas avec violence contre le présent, elle est peu menacée par l'avenir. Les mariages, ... lui créent, et dans notre partie du globe et jusque dans le Nouveau-Monde, des alliances imposantes, qui, par cela seul sont utiles, même quand elles ne sont pas étroites et ne seraient pas toujours durables.

Sous le rapport politique, l'Autriche est d'une grande importance par sa position centrale, par ses forces réelles, par sa solidité et même par sa lenteur; car cette lenteur fait qu'elle arrive toujours au moment où il le faut pour décider les querelles dont elle a été tantôt spectatrice impassible, tantôt auxiliaire peu active. Même quand elle semble prendre une part décidée dans une contestation, il y a dans sa manière d'y coopérer une sorte de neutralité; et c'est aussi presque toujours comme intermédiaire qu'elle intervient dans la paix, lors même qu'elle a été au nombre des parties belligérantes.

Sous le rapport de la marche générale de l'espèce humaine, l'Autriche suit cette marche, parce que tous les gouvernemens sont destinés à la suivre. Le tremblement de terre qui déracine les arbres soulève les rochers; mais ceux-ci se replacent quelquefois et plus souvent ils semblent se replacer par leur pesanteur là où ils étaient auparavant. L'Autriche est donc moins visiblement agitée par le mouvement universel qu'aucun des autres États européens; elle cède néanmoins à ce mouvement, elle y cède avec dignité et retenue; le discours de son ministre à la diète de Francfort prouve qu'elle ne méconnaît point la nécessité, et fait l'éloge de ses intentions bienveillantes. Ce discours contient deux

Digitized by Google

déclarations importantes ; l'une c'est que l'Allemagne retire de grands avantages de sa division en plusieurs souverainetés indépendantes, aveu qu'on ne saurait trop apprécier de la part d'un prince qui, replacé sur le premier trône de la confédération germanique, pourrait aspirer à augmenter l'action de sa suprématie sur les divers membres de cette confédération. L'autre déclaration, qui n'est qu'une conséquence de la première (mais il est d'autant plus honorable à l'autorité de reconnaître les conséquences des principes qu'elle admet, qu'on a vu souvent le pouvoir n'admettre les principes que sous la condition de nier les conséquences) ; l'autre déclaration, dis-je, c'est que l'empereur d'Autriche ne se considère que comme un membre de la confédération, sur le pied d'une parfaite égalité avec les autres.

Les principes éclairés que l'empereur François II professe, comme chef de l'empire germanique, sont d'un heureux augure pour les États qu'il gouverne plus directement. Tous les droits, ceux des nations et ceux des individus, sont de même nature. « La forme des relations civiles et publiques de la vie sociale, qui imitera le plus fidèlement, dit encore le ministre autrichien dans son discours, les rapports individuels, sera aussi la meilleure, la plus durable, et conduira le plus sûrement le corps social, aussi bien que les particuliers, à la période la plus avantageuse des peuples et des hommes. » Il en résulte que : « Si la destination d'un gouvernement fédératif est de maintenir la sainteté et les principes fondamentaux du pacte commun, sans gêner l'action libre des gouvernemens de l'intérieur, suivant les localités et les besoins du temps, » la destination de tout gouvernement est de maintenir l'ordre général, sans gener l'action libre des individus, suivant leur position particulière.

Il est d'autant plus salutaire que ces principes soient proclamés par le gouvernement de l'Autriche, que, dans cette contrée, c'est du gouvernement surtout que les améliorations doivent partir.

En France, la classe qui décide en dernier ressort, c'est la classe intermédiaire.

En Prusse, c'est la noblesse, qui, par l'éducation des universités, s'est unie d'opinion avec la classe lettrée.

Digitized by Google

En Autriche, ce qu'il y a de lumières est dans le gouvernement, et tandis qu'ailleurs les lumières agissent en remontant, elles doivent, en Autriche, descendre, et pénétrer graduellement dans la masse de la nation.

Diète de Francfort et Souverainetés du second ordre en Allemagne.

L'Allemagne a subi deux métamorphoses depuis douze années.

Jusqu'à l'époque de la confédération du Rhin, ses divers États, très-multipliés, plus ou moins considérables, unis entre eux par un lien plus apparent que réel, étaient grouppés, suivant leur situation géographique, les uns autour de l'Autriche et les autres autour de la Prusse. La volonté de Bonaparte supprima en un jour une foule de ces principautés, réduisit leurs chefs au rang de sujets, et leur donna pour souverains quelques princes, qui formèrent une confédération dont il fut proclamé le protecteur. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

A l'époque de la confédération du Rhin, beaucoup d'hommes éclairés, sans contester l'injustice de cette mesure, applaudirent à la suppression de tant de petits Etats. L'on ne manque jamais de raisonnemens spécieux en faveur de la concentration du pouvoir. De quelque genre que soit l'indépendance, elle a toujours des inconvéniens. On fait ressortir les inconvéniens, on se tait sur les avantages, et rien n'est si magnifique alors que le tableau des bienfaits de l'unité, de l'uniformité, du calme, de la facilité, de la rapidité qui résultent du sacrifice des petits aux grands, et des parties à l'ensemble. Il n'y a dans tout cela que deux choses à désirer, et l'on est convenu de ne pas en tenir compte, l'une est la justice et l'autre la liberté.

L'Allemagne, sous ses petits princes, au milieu du dernier siècle, sans institutions bien établies, sans droits positivement reconnus (car ce qu'on appelait alors des droits était plutôt des traditions plus ou moins obscures), sans libertés formellement garanties, était fort heureuse, et qui plus est fort libre, et ce phénomène tenait uniquement à cette division en petits Etats, qu'on a re-

Digitized by Google

gardée toujours comme l'un des malheurs de cette contrée, et sur laquelle les publicistes des grands empires s'attendrissaient avec une orgueilleuse pitié. Les souverains de ces petits pays étaient, pour ainsi dire, sous les yeux de tous : la désapprobation les contenait ; la pitié physique agissait sur eux ; la popularité leur était nécessaire, et ils ne pouvaient y suppléer par une popularité supposée. La classe qui, partout, sépare le prince d'avec la nation, n'était pas assez nombreuse, dans ces petits Etats, pour remplacer le peuple, d'une manière qui fît illusion. Là où le public tout entier ne forme qu'un petit nombre, l'on ne peut pas, comme ailleurs, créer deux publics, et préférer le public factice.

Transportez dans un royaume étendu le gouvernement qui existait dans ces principautés presqu'imperceptibles, et vous aurez le despotisme le plus effrayant ; mais, comme elles étaient très-resserrées, très-multipliées, l'opinion était le seul despote qui pût y régner. Cette puissance de l'opinion était telle, qu'un journaliste de Gottingue tenait, pour ainsi dire, en échec tous les petits princes, par ce que, dans son journal (1), il imprimait chaque mois un précis de tous leurs procédés envers leurs sujets, appuyé d'actes authentiques. La liberté de la presse puisait une meilleure garantie dans la multitude des villes où tous les écrits pouvaient s'imprimer, qu'elle n'aurait pu en trouver dans les lois les plus libérales. Le duc de Brunswick ne crut pas pouvoir établir une censure dans ses Etats, au moment où il marchait contre la France, et tandis qu'il nous faisait la guerre en Champagne, on publiait toutes les semaines, dans sa capitale, une feuille dans laquelle on défendait la cause française.

Sans doute, il y avait des injustices, et ces injustices étaient d'autant plus fâcheuses, que les Etats étaient plus grands ; mais en général le pouvoir injuste était si faible et si borné, qu'on n'avait à craindre ni sa persévérance ni son étendue. Il était vaincu par deux forces au-dessus de la sienne : le temps et l'espace. Un savant allemand, maltraité par le prince qu'il servait, voulait lui résister : ses amis, modérés comme on l'est

(1) Schloezers Staats-Anzeigen.

Digitized by Google

toujours quand il s'agit des offenses reçues par les autres, lui représentaient qu'il allait se perdre : « c'est vrai, répondit-il, mais je me retrouverai à trois lieues d'ici. »

Cette division de l'Allemagne, et la liberté de fait qui en était la suite, avaient créé partout des foyers de lumières, des centres d'émulation locale, favorables au développement de toutes les facultés. Quelque petite que soit la circonférence, l'existence du centre est la chose importante. Une ville de sept mille ames, centre d'un Etat, a plus de vie intérieure et remplit ses citoyens de plus d'activité intellectuelle, qu'une cité de cent mille, qui n'est qu'au second rang dans un grand empire. Notre imagination se proportionne au public qui nous entoure, et ce public, ne fût-il composé que de deux cents hommes éclairés, excite en nous un désir de conquérir son estime, qui ne serait pas plus ardent, quand ce public serait centuplé. De là, dans les plus petites résidences allemandes, à Brunswick, à Weymar, à Gotha des écrivains supérieurs, des artistes distingués, et une prodigieuse dissémination d'idées justes et de connaissances utiles.

Bonaparte, qui voulait faire de l'espèce humaine un immense instrument, mu par un ressort unique, détruisit la plupart de ces petites principautés, ne conserva que celles que ses relations du moment l'invitaient à épargner, et leur distribua, suivant son calcul ou son caprice, les dépouilles des autres, que, dans le néologisme de cette diplomatie révolutionnaire, on nomma les médiatisés.

Par bonheur pour l'Allemagne, cette première suppression des petits Etats ne porta point sur les plus distingués par leur civilisation et par leurs lumières. Le Nord ne fut pas atteint autant que le Midi ; mais aussi l'opération n'était que préliminaire, et ceux qui en profitaient étaient réservés à l'éprouver à leur tour. Quelques-uns même ont, avant le temps, subi cette destinée. J'ai vu la prise de possession d'une ville que je ne nommerai pas ; la joie de l'arrivant, le silence des dépossédés. Deux ans plus tard l'un et l'autre étaient de niveau, la ville était soumise au maître du grand empire.

L'œuvre de Bonaparte tombant avec lui, il a fallu

Digitized by Google

mettre quelque chose à la place du système entraîné dans la destruction universelle. De là les opérations du congrès de Vienne, continuées maintenant par la diète de Francfort.

L'on a sévèrement blâmé les opérations du congrès de Vienne; pour les apprécier équitablement, il faut réfléchir d'abord qu'elles étaient de deux espèces. Les unes, qui sont consommées, avaient pour but de fixer les limites des Etats, limites que les événemens avaient bouleversées. Les autres, qui restent encore imparfaites, se rapportent aux constitutions intérieures de chaque Etat en particulier.

L'on s'est beaucoup moqué de ces partages en vertu desquels on assignait à tel souverain tant de milliers d'ames. Le mot n'était certainement ni heureux ni convenable. Il prêtait à la plaisanterie, et quand les hommes ont trouvé une plaisanterie qui réussit, ils ne se font pas faute de la répéter.

Cependant la doctrine une fois admise, que certaines familles sont appelées à gouverner, et le principe une fois établi, qu'on ne pouvait point faire revivre la souveraineté des anciens propriétaires, parce que les puissances qui avaient reçu cette souveraineté ne voulaient s'en dessaisir qu'à titre d'échange, ...

. . . . . .

le mode le plus naturel, on pourrait dire le seul (le système toujours consacré), était de leur assigner pour souverains ceux qui déjà régissaient les états limitrophes.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Après une telle confusion, une démarcation nouvelle était indispensable, et, à moins de contester le principe que j'ai cité plus haut, ce qui est une toute autre question, que je n'ai nulle possibilité de traiter ici, la distribution des ames, par le congrès de Vienne, ne peut être attaquée que comme une terminologie fautive; mais une seconde opération doit suivre cette distribution. Il s'agit de donner aux Etats ainsi composés des constitutions, des droits politiques et des garanties. Cette opération est d'autant plus nécessaire, qu'à l'époque de la confédération du Rhin, plusieurs princes d'Allemagne (le feu roi de Wurtemberg, par exemple)

Digitized by Google

avaient anéanti l'ancienne constitution de leur pays.

La diète de Francfort travaille à remplacer ce qui a été détruit de la sorte. S'aquittera-t-elle dignement de cette mission? Elle y apporte des lenteurs; elle ne lutte pas avec une énergie suffisante contre les prétentions particulières; elle fait un ample usage de la ressource des ajournemens. Le principe de la représentation est décrété toutefois; c'est beaucoup, et déjà un noble exemple a été donné. Le duc de Weymar, prince éclairé, a présenté le modèle d'une constitution libérale, qui n'a rencontré, dans la diète, que des approbateurs. Quelques princes hésitent encore. Les uns veulent ressusciter le passé; d'autres se refusent à la convocation des états provinciaux, et deux professeurs de Heidelberg, organes d'un vœu, qu'on dit national, ont été punis par une arrestation, qui néanmoins n'a pas été longue. Mais ces résistances céderont au mouvement général. Déjà plusieurs souverains ont renoncé au désir qu'ils avaient conçu dans les premiers instans d'une restauration inespérée. Ils voulaient annuller tout ce qui avait eu lieu durant leur absence : les jugemens, les ventes, les transactions. La force des choses l'a emporté. Le temps ne se laisse pas déclarer non avenu. La Prusse a parlé avec force en faveur de la raison, et son intervention a été efficace.

Il est impossible qu'au sein de l'Allemagne, une assemblée, dont les résultats sont connus, bien que ses délibérations ne soient pas publiques, résiste à la puissance de l'opinion; et, pour être convaincu de cette puissance, il suffit de lire les écrits mêmes que l'autorité fait publier dans l'espérance de lutter contre elle.

Nos journaux ont transcrit un article de la *Gazette universelle*, bien propre à prouver l'inégalité de cette lutte. Cet article est destiné à persuader à l'Europe que les Allemands sont indifférens aux questions politiques, et que c'est à tort que leurs écrivains les représentent comme se livrant à l'examen du système constitutionnel.

« On lit dans toutes les feuilles périodiques, est-il » dit, des recherches sur les bases des Etats, sur les » constitutions primitives, sur les idées exprimées par » les mots : souverain, peuple, autorité publique... Ce- » pendant le peuple allemand,... paisible, sage et la-

Digitized by Google

» borieux,... s'occupe moins qu'aucun autre de discus-
» sions et de mouvemens politiques. D'où proviennent
» donc ces déclamations dont tant de feuilles sont rem-
» plies, et qui induisent en erreur *les Allemands eux-*
» *mêmes?* D'une petite minorité,... à laquelle se joi-
» gnent *tous ceux* qui espèrent qu'un changement de
» constitution les fera passer d'une classe moyenne, où
» ils ne jouent aucun rôle, à un rang plus élevé... *Toute*
» *la classe des écrivains, qui est si nombreuse,* prend ici
» la parole. Les écrivains distingués de l'Allemagne de-
» vraient faire entendre plus souvent et plus haut leur
» voix;... ils seraient en quelque sorte *médiateurs* entre
» les souverains et les peuples (1). »

Si le peuple allemand n'était pas occupé de discussions politiques, *toutes* les feuilles périodiques ne seraient pas remplies de ces discussions. Le premier but des auteurs de ces feuilles, c'est d'être lus, et le public ne lit que ce qui l'intéresse. On l'a très-bien dit, il y a peu de jours : les journaux ne font pas l'opinion, ils l'expriment.

Si les discussions politiques n'étaient introduites dans le public que *par une petite minorité*, elles ne seraient pas assez importantes pour qu'on invoquât les écrivains distingués comme *médiateurs*.

Si *cette petite minorité* est renforcée de *tous ceux* dont les espérances sont éveillées par la perspective d'une constitution libre et de *toute la classe des écrivains, qui est si nombreuse*, dit-on, cette minorité pourrait bien n'être pas une si petite minorité.

La vérité perce à travers ces assertions contradictoires. Le mouvement européen n'est point étranger à l'Allemagne, et il finira par triompher, pour le bonheur et du consentement des princes et des nations, car les véritables obstacles sont moins dans les souverains que dans l'aristocratie. Les états de Wurtemberg, par exemple, très-intéressans sous le feu Roi, parce qu'ils déployaient du courage, ne le sont plus autant depuis que la modération du Roi actuel, si digne d'éloges sous d'autres rapports encore, et pour la liberté qu'il accorde à la presse et pour l'économie qu'il introduit à sa cour,

(1) *Moniteur* du 3 janvier.

Digitized by Google

a permis à leurs prétentions de se manifester. On ne peut guère sympathiser avec eux dans leurs propositions relatives au choix des représentans du peuple et à l'administation d'une caisse secrète dont ils auraient la disposition. Tel est l'avantage de l'esprit du siècle, qu'il suffit de bien poser les questions pour qu'elles se décident immédiatement en faveur de la justice. Les demandes des états de Wurtemberg n'ont eu besoin que d'être connues pour être abandonnées par eux-mêmes. Ainsi la publicité est un remède infaillible. Laissez parler ceux qui ont raison, pour leur donner de la force; laissez parler ceux qui ont tort, pour leur en ôter.

La diète de Francfort marchera donc, je le pense, dans la direction imprimée par la raison à l'espèce humaine. Elle a déjà, comme je l'ai dit, accueilli les institutions libérales du duc de Weymar. Elle a recommandé au sénat de Francfort de se priver du plaisir héréditaire de persécuter les juifs. On cite Montesquieu dans ses séances; on discute ses principes; on reconnaît son autorité (1). Nous verrons le système représentatif devenir la base de la confédération germanique, et les Allemands en possession de la seule liberté qui leur ait manqué jusqu'ici : la liberté constitutionnelle.

B. DE CONSTANT.

(1) Discours de M. de Gagert, ministre du roi des Pays-Bas.

ANNONCES ET NOTICES.

Voyage à Trianon, suivi de quelques pièces fugitives et du Voyage à Montrouge; par M. de Labouïsse. Chez P. Didot l'aîné, imprimeur du Roi, rue du Pont-de-Lodi, n°. 6, Prix : 1 fr. 25 c.

Quel démon voyageur s'empare de ma vie?
Eléonore, où vais-je? et quel est mon destin?

Calmez-vous, M. de Labouïsse, vous allez tout simplement à Trianon, dans un *modeste cabriolet*, car vous n'oubliez aucune particularité; nous vous voyons, d'ici, dans une de ces voitures de Versailles, dont le spirituel crayon de Vernet a tracé la caricature piquante; et nous parta-

Digitized by Google

geons vos inquiétudes sur *votre destin*; en effet, vous courez le risque de quelques contusions, en confiant votre existence à ce *démon voyageur*; mais n'en courez-vous pas un plus grand en montant sur votre Pégase?

A l'exemple de certains voyageurs fameux, vous *saluez* tous les villages de la route; votre politesse est irréprochable, nous voudrions en dire autant de votre poésie.

Adieu Paris, adieu ville de boue.
Adieu... etc., etc.

Tel est le début *juvénalien* (à ce que dit M. de Labouïsse) du deuxième voyage; à cet adieu, répété si énergiquement, vous craignez peut-être, lecteurs, que M. de Labouïsse ne courre aux antipodes, pour fuir le séjour de la corruption? Bannissez toute crainte, son indignation ne le conduira pas jusque là, sa course impétueuse s'arrête à..... Montrouge. Maintenant que nous sommes faits à ses tournures poétiques, à la fougue de son génie, nous voilà rassurés pour l'avenir, et malgré *son démon voyageur* et ses fréquens adieux, M. de Labouïsse *n'ira pas loin*.

Deux Notices (Par Michel Beer, membre de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Nancy, etc., etc., etc.)

L'une sur les Benjamites rétablis en Israël, poëme traduit de l'hébreu, par M. de Malleville; l'autre sur Maymonide, philosophe juif du douzième siècle; extraites toutes deux du *Mercure étranger*. A Paris, chez Egron, imprimeur, rue des Noyers, n°. 37; 1816.

Ces deux notices très-courtes, ne sont pas susceptibles d'analyse; nous en recommandons la lecture aux personnes qui ont du goût pour les recherches d'érudition.

De la fabrication de la farine de pomme de terre, et de son emploi dans la panification; par André Beaumont. Broch. in-8°. Prix: 60 c. Paris, chez J. J. Paschoud, libraire, rue Mazarine, n°. 22.

Chercher les moyens de soulager la classe indigente, en suppléant au blé lorsqu'il est fort cher, est assurément une louable intention; mais le pain que fait fabriquer M. André, moitié blé, moitié pomme de terre, revient encore à six sous la livre, et ce résultat ne nous paraît pas offrir un fort grand avantage.

Le repentir, poëme en sept chants, par M. le comte de Sabran. Prix: 6 fr., et 12 fr. pap. vél. Chez P. Didot l'aîné, rue du Pont-de-Lodi, n°. 9, et chez Delaunay et Petit, libraires, au Palais-Royal.

M. de Sabran a cru devoir prévenir ses lecteurs qu'il a choisi pour la distribution des chants de son poëme, le nombre SEPT, *qui est celui des psaumes de la pénitence et des couleurs de l'arc-en-ciel*. C'est probablement la première fois qu'on a eu l'idée d'aller chercher des règles

Digitized by Google

poétiques dans le Rituel et dans les nuages. Au reste, l'avertissement de M. de Sabran était inutile, on n'en avait pas besoin pour s'apercevoir que son style est un peu nébuleux et que la lecture de son poëme vaut une pénitence.

Lettres de la Vallée de Montmorency, publiées par J. S. Quesné. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste. A Paris, chez Delaunay, Palais-Royal, deuxième galerie de bois, n°. 243.

Le récit d'un voyage à Bruxelles ; une longue et lourde dissertation sur les pierres tombées du ciel et non de la lune ; des réflexions soi-disant philosophiques sur la gloire militaire ; de triviales objections sur les difficultés d'établir une république dans un grand Etat ; et à travers de si graves sujets, l'ébauche de deux petites intrigues amoureuses du plus mauvais ton, voilà ce qui compose la macédoine que nous annonçons. L'auteur dit, dans sa Préface, qu'il a publié ces Lettres, parce qu'il les a trouvées fort amusantes. Nous craignons pour lui qu'il ne soit seul de son avis.

Essai sur la connaissance de soi-même, traduit de l'anglais du révérend J. Mason, A. M. Un vol. in-12, fig. Prix : 2 fr. 25 c., et 3 fr. par la poste. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n°. 17.

La plus pure et la plus douce morale caractérise cet ouvrage dans lequel l'auteur veut prouver que la parfaite connaissance de soi-même doit donner toutes les vertus. Il est impossible, en lisant les sages conseils du révérend J. Mason, de ne pas le croire profondément pénétré de la vérité de ce principe, et de ne pas trouver dans toutes ses maximes le cachet d'une belle ame. Nous ne sommes point étonnés que ce petit essai ait eu plusieurs éditions en Angleterre; il est d'une trop grande utilité à la jeunesse pour que nous doutions de son succès en France.

Du Crédit et de la Force en France, selon la Monarchie et la Charte ; par J. D., ancien citoyen de Genève, maréchal-de-camp pendant vingt-quatre ans, etc., etc. Broch. in-8°. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr 50 c. par la poste. A Paris chez J. J. Paschoud, libraire, rue Mazarine ; n°. 22.

Cet ancien citoyen de Genève se flatte-t-il de nous apprendre quelque chose en nous disant que les passions égarent, que les hommes impassibles sont rares, et que la France, après avoir reçu de profondes blessures, ne peut trouver de meilleurs spécifiques que le Roi et la Charte? A ces vérités si généralement reconnues, succède un plan de finances qui ne nous paraît pas aussi positif; nous nous dispensons de l'analyser, présumant qu'on ne sera point obligé d'y avoir recours pour rétablir le *crédit* en France.

Digitized by Google

L'Industrie littéraire et scientifique liguée avec l'Industrie commerciale et manufacturière, ou *Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans.* — Tome 1^er^., 1^re^. partie; *Finances :* De la conduite que tout Gouvernement, et particulièrement le Gouvernement français, doit tenir à l'égard de ses créanciers nationaux; par Saint-Aubin, ancien membre du tribunat. — 2^e^. partie; *Politique :* des nations et de leurs rapports mutuels; ce que ces rapports ont été aux diverses époques de la civilisation; ce qu'ils sont aujourd'hui; quels principes de conduite en dérivent; par Thierry, fils adoptif de H. Saint-Simon. Prix : 6 fr. A Paris, chez Delaunay, galerie de bois, au Palais-Royal.

Dans la première partie de cet ouvrage, relative aux finances, l'auteur commence assez plaisamment par comparer la conduite que presque tous les gouvernemens ont tenue jusqu'ici en France, en mettant à l'arriéré ou en consolidant au pair les créances sur le gouvernement précédent, avec celles que tiennent les particuliers qui acceptent une succession sous bénéfice d'inventaire. Si l'actif surpasse le passif, tant mieux pour l'héritier; il paie les créanciers et garde l'excédent: s'il y a plus de dettes que de biens, tant pis pour les créanciers; il les renvoie à la succession bénéficiaire pour s'en faire payer comme ils pourront; mais au moins, dans ce cas, l'héritier particulier ne peut garder aucune portion de l'actif, qu'il n'ait payé tous les créanciers qui forment le passif. Le gouvernement, héritier chez nous, va plus loin; il s'empare d'abord de tout l'actif restant du gouvernement précédent, et donne ensuite aux créanciers, sous le titre de liquidation en valeur de l'arriéré, de réassignation, et, dans ces derniers temps, sous celui de consolidation forcée, celui qu'il lui plaît, dans sa sagesse, de leur allouer. M. Saint-Aubin passe ensuite au système des emprunts dont il démontre les avantages sur la méthode ruineuse de lever, dans l'année même, par la voie de l'impôt, les ressources extraordinaires dont le gouvernement a besoin. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire cette espèce de théorie générale de l'emprunt, et surtout l'application que l'auteur en a faite à celui que le gouvernement va ouvrir cette année.

La seconde partie, toute entière politique, se recommande par des idées également neuves, et d'un ordre élevé. Nous avons remarqué surtout un article fort piquant sur l'esclavage moderne.

TABLE.

A mon Médecin, épître.	321	Variétés.	345
Énigme, Charade et Logog.	323	Politique intérieure.	349
Nouvelles littéraires.	325	Politique extérieure.	354
L'Ermite en Province.	336	Notices et Annonces.	366

Imprimerie de C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 1er MARS 1817.

AVIS.

Nous recevons chaque jour des réclamations au sujet des quatre premiers numéros du *Mercure*, dont nous avions annoncé la réimpression pour la fin de février. Nous prions ceux de MM. les abonnés à qui ils sont dus, de vouloir bien attendre jusqu'au 15 mars. Il nous est impossible, malgré tout notre empressement, de les satisfaire avant cette époque.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LA ROSE ET L'HORTENSIA.

Fable.

La Rose, un jour, disait à l'Œillet son voisin :
Mon frère, avez-vous vu cette plante nouvelle
Qui, depuis quelques jours, pare notre jardin?
Elle est à la fois simple et belle,

Digitized by Google

Et son air étranger n'est point sans agrément:
J'aime sa taille noble et leste,
Et ses bouquets, d'un vert tendre et modeste,
Qui s'arrondissent mollement.
C'était l'Hortensia qu'ainsi vantait la Rose;
Mais une Hortensia nouvellement éclose,
Et n'ayant point encor ces brillantes couleurs
Qui peuvent l'égaler à la reine des fleurs.
Quand Flore, au mois suivant, à la plante d'Hortense (1),
Eut prêté de nouveaux attraits;
Qu'elle eut, de nuance en nuance,
D'un beau rose-lilas émaillé ses bouquets,
Et que ses touffes arrondies,
De leur éclat enorgueillies,
Semblèrent du parterre éclipser chaque fleur,
L'Œillet dit à sa sœur:
Voyez, c'est maintenant, ma chère,
Que de notre aimable étrangère
Vous pouvez vanter la beauté:
Elle a doublé de prix, et j'en suis enchanté.
— Non pas moi, répliqua la Rose avec fierté;
Elle a pris un air lourd, des touffes trop massives;
Ses couleurs, il est vrai, sont vives,
Mais d'un ton fort commun;
D'ailleurs, pas l'ombre de parfum,
Point de grâces, de port....; en vérité, mon frère,
Je ne suis pas de votre goût,
Et votre belle étrangère,
A parler franchement, ne me plaît point du tout.

Nous louons volontiers le mérite d'un autre;
Mais de discours nous changeons à l'instant,
Si nous voyons ce mérite assez grand
Pour causer de l'ombrage au nôtre.

(*Par* M. GAUDY.)

(1) Le nom de cette belle plante vient de celui d'*Hortense* Le Paute, femme du célèbre horloger, à laquelle le naturaliste Commerson en fit hommage. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

ACROSTICHES.

I. (1)

Sous que la liberté, dans un siècle pervers,
Va sacrifier sur ses autels déserts,
Salnez le héros que l'Amérique honore,
Illustre citoyen et plus modeste encore;
Nul ne porta jamais un cœur plus vertueux:
Généreux Wasington, vois tes enfans nombreux
Triompher sur les mers qui baignent leurs rivages;
Obéir *sans dépendre*, égaux, libres et sages,
Ne connaître pour Roi que le seul Roi des cieux.

(*Par* M. Alphonse Mahul.)

II.

Vaillant, modeste et sage, amant de sa patrie,
Aux vertus de son âme il puisa son génie:
Son pays triomphant lui doit la liberté.
Héros par la victoire et par l'humanité,
Il sut à la grandeur allier l'innocence.
Nouveau Cincinnatus, sa main, sans différence,
Gouverna ses égaux, cultiva ses guérets.
Tyrans, qui voudriez effacer sa mémoire,
Parant aux opprimés l'horreur de vos excès,
Vos cœurs sont les autels où vous brave sa gloire.

(*Par un Américain.*)

(1) Quoique l'auteur de cet acrostiche ait rendu sa tâche plus facile, en mutilant le mot proposé, sa pièce nous a paru néanmoins mériter d'être insérée; mais nous recommandons à l'avenir de suivre exactement l'orthographe des noms.

Digitized by Google

III.

Whigs, torys, juifs, chrétiens, qui que vous puissiez être,
Amis de la patrie et de la liberté;
Sages qui recherchez l'auguste vérité;
Héros que tour-à-tour l'univers a vu naître;
Images de ces dieux qui vous prêtaient leur voix,
Numa, Solon, Minos, vrais modèles des Rois;
Grands hommes, qu'à la Chine et dans l'Inde on adore,
Toujours le genre humain bénira votre nom:
On admire vos lois, du couchant à l'aurore:
Nul de vous cependant n'éclipse Washington.

(*Par* M. J. I. Roques, de Montauban, *aveugle de naissance.*)

IV.

Washington, ta mémoire appartient aux deux mondes;
Au milieu des cités ou des forêts profondes,
Sur des bords opposés, les hommes affranchis
Honorent ton exemple en servant leur pays.
Il est temps, en effet, de discerner la gloire:
Nul aussi bien que toi n'a fixé la victoire,
Garanti la justice, et fondé l'avenir.
Tu nous as tous servis. Les temps vont s'accomplir,
Où, suivant des sentiers marqués par la prudence,
Nous saurons, à la paix, unir l'indépendance.

(*Par* M. A. S.)

ACROSTICHE

Proposé pour le 5 *avril.*

VOLTAIRE.

N. B. *Les personnes qui voudront s'exercer sur ce sujet, sont priées de faire parvenir, avant le* 25 *mars, leurs pièces à* M. Lefebvre, *directeur du Mercure, rue des Poitevins, n°.* 14. *C'est à la même adresse qu'il faut envoyer les vers et articles que l'on désire faire insérer dans ce journal.*

Digitized by Google

ÉNIGME.

Près des dieux et des grands, d'un très-fréquent usage,
Sans avoir grand esprit j'éclaire tous les yeux;
D'un animal léger, ouvrage industrieux,
Je suis vierge, je brûle et je suis toujours sage.

CHARADE.

De mon premier, si tu ressens l'atteinte,
Tu ne peux être mon second;
Et de mon tout on voit l'empreinte
Et dans tes yeux et sur ton front.

(*Par* M. COURTAT.)

LOGOGRIPHE.

Dans un Etat lointain et florissant,
Avec huit pieds j'offre un titre éminent.
Un seul de moins, voyez la différence,
Par mes forfaits je fus célèbre en France.

(*Par* M. DEV...)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *placet*; celui de la charade *barbeau*; et celui du logogriphe, *fauteuil*, où l'on trouve *eau*, *fat*, *lit*, *fa*, *ut*, *Auteuil* et *Eu*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Repentir, poëme; par M. le comte Elzéar de Sabran. Un vol. in-8°. Prix : 6 fr. Chez P. Didot l'aîné, rue du Pont-de-Lodi.

Les discussions politiques ont depuis long-temps absorbé l'intérêt pour la littérature; et rien ne peut ramener aux plaisirs purs de la pensée, quand on se sert de l'esprit qu'on a pour se défendre ou pour s'attaquer mutuellement. On ne saurait trop applaudir cependant à ceux dont l'âme peut s'élever assez haut pour ne pas entendre le bruit des passions, et qui s'occupent de poésie quand tout n'est que trop réel autour de nous.

Monsieur le comte Elzéar de Sabran avait écrit, à diverses époques du règne de Bonaparte, des odes dans lesquelles l'énergie du talent et celle du caractère étaient réunies; ses amis voulaient qu'il les publiât maintenant; mais la délicatesse exagérée de son caractère ne s'y est pas prêtée; il en a dédaigné le mérite quand le danger en était passé. Une partie du poëme dont nous allons rendre compte, a été composée à Vincennes, dans la prison où le dévouement du comte de Sabran, pour ses amis, l'avait conduit. De combien de souvenirs honorables cet ouvrage n'est-il pas entouré!

Le poëme du *Repentir* est partagé en sept chants, assez arbitrairement; mais comme tous les sentimens et toutes les réflexions de l'homme peuvent se retrouver dans le repentir, il est impossible de le soumettre à aucune méthode sévère. Néanmoins, il paraît que les

Digitized by Google

Sept Psaumes de la pénitence ont décidé l'auteur à la division qu'il a choisie. Il faut en convenir, c'est une grande difficulté que de traiter, en vers, des idées métaphysiques; quelques-uns de nos poëtes l'ont essayé, mais comme des tours de force. Il serait presque impossible de comprendre les philosophes, s'ils s'étaient mis dans la contrainte des douze syllabes, et les images et le sentiment conviennent seuls à la nature des vers. C'est quand M. de Sabran s'y livre qu'il se montre poëte; les négligences de son style sont toutes dans la partie métaphysique de son ouvrage. L'abbé Arnaud disait : « *la pensée me ravage.* » La pensée torture quelquefois les alexandrins de M. de Sabran, et nous convenons de bonne foi qu'on peut critiquer le style de cette portion de l'ouvrage où les mots ne suffisent pas aux idées, où les constructions sont renversées, où les efforts enfin pour se faire comprendre sont quelquefois infructueux et souvent pénibles. Allons directement aux épisodes où il y a de la grâce et de la sensibilité. Nous citerons, dans le premier chant, quelques vers sur Ossian, qui nous ont paru d'une véritable beauté.

Comme Ossian le peint (*le Repentir*) quand sa harpe sublime
Chante de Caïsbar la fureur et le crime!
L'usurpateur farouche égorge avec mépris
Dans son palais désert le jeune Roi surpris:
Sur le trône s'assied l'audace meurtrière;
Mais bientôt Caïsbar, vers l'aride bruyère,
Inquiet, au hasard porte ses pas errans.
Tyran! dans tes remords tu trouves des tyrans,
Et pour te retracer l'horreur d'un crime *infâme*,
L'ombre du jeune Roi sort du fond de ton âme.

Dans le second chant, la peinture des Pères du désert et des Trappistes est très-remarquable. En voici

Digitized by Google

deux passages extraits d'un morceau qu'il faudrait lire sans en rien retrancher :

Au monde, que de trouble et que d'ignominie !
Au désert quelle paix, quelle immense harmonie !
Là, par des murs jaloux, par des *toits abhorrés*,
A leurs regards les cieux ne sont plus resserrés;
Enfin plus de barrière entre le ciel et l'âme;
Ils jouissent du jour à sa naissante flamme,
Et les cantiques saints, les vœux de tous les cœurs
S'élèvent vers les cieux avec l'*esprit* des fleurs.
Au monde tout est mort, tout s'oublie, et s'*abîme* ;
Mais tout parle au désert, tout instruit, tout s'anime ;
Ces plantes ont leur vie et ces rochers leur voix ;
Les vents *se font sans cesse un orgue* de ces bois ;
Chaque jour *rattaché* sur la voûte éternelle,
Le soleil de ce temple est la lampe immortelle ;
Le saint anachorète y médite toujours,
Il abandonne errant *sa* pensée à *son* cours ;
Chaque objet l'entretient ; et pour tout ce qui pense,
Jamais la solitude a-t-elle eu du silence ?

Un excellent tableau des corporations religieuses doit trouver ici sa place.

Ah ! ne relevons point tous ces cloîtres stériles
Où l'homme par l'excès s'enchaînant à l'erreur,
Sur lui-même replie une oisive fureur:
Loin ces pieux Dracons dont les règles barbares
S'asservissaient des cœurs de tortures avares ;
Au nom d'un Dieu jaloux bannissaient l'amitié ;
Proscrivaient la parole et presque la pitié.
Pensaient-ils acquérir, par leurs maux volontaires,
Le tyrannique droit d'y soumettre leurs frères?
Outrageant la nature avec son Créateur,
Ces saints défiguraient et l'ouvrage et l'auteur.
Et quoi donc, malheureux ! si ta triste furie,
En écrasant les fleurs du sentier de la vie,

Digitized by Google

N'y veut voir que la terre où tu dois t'engloutir,
Ne peux-tu la creuser que pour t'ensevelir?
Enfoncer dans son sein la bêche déchirante,
Qu'*avide* d'achever la fosse dévorante?
Creuse. — Mais pour aider au pauvre à se nourrir,
Ce travail est plus sûr pour t'appprendre à mourir.
Si tu vouas tes jours à toutes les misères,
A tes frères du moins rends-les donc salutaires,
Rends tes maux généreux : le ciel aime encore plus,
Crois-moi, les pleurs séchés que les pleurs répandus;
Abats ces murs d'airain, et que ta bienfaisance
Compatisse au chagrin et soigne la souffrance;
Apprends l'art d'éclairer, apprends l'art de guérir,
Aime.... , et tu sauras tout....

Les Trappistes, fondés par l'abbé de Ranoé, sont bien décrits dans les vers suivans :

Ces frères de douleur, martyrs de l'espérance,
D'une lente torture épuisant les degrés,
Constamment réunis, constamment séparés,
L'un à l'autre étrangers, à côté l'un de l'autre,
Joignent tout ce malheur encore à tout le nôtre.
Jamais, dans ses pareils cherchant un tendre appui,
Un cœur ne s'*ouvre* aux cœurs qui *souffrent* comme lui;
Tout s'unit sans parole à la même pensée.....
Telle, à la même place, immobile et fixée,
Religieusement s'élève vers les cieux
Une sombre forêt d'arbres silencieux.
.....

Nous ne pourrions citer tout ce que nous croyons digne d'être lu; mais nous recommandons en particulier l'épisode de madame de la Vallière, qui commence ainsi :

Anges! inclinez-vous du séjour de lumière,
Inspirez-moi des chants dignes de la Vallière;

Digitized by Google

La Vallière! à ce nom qui ne doit s'attendrir ?
Comme elle sut aimer! comme elle sut souffrir!
Pour rendre un double hommage à ses justes *louanges*,
Je crois voir se mêler les amours et les anges,
Suivant dès le berceau son pays et sa foi,
Dans l'amour de son Dieu, dans l'amour de son Roi,
Toujours elle implorait et priait l'un pour l'autre.
.....

On ne peut donner l'idée du sixième et du septième chant par des morceaux détachés; l'auteur y traite de la chute des anges et du péché originel. Chacun considère ce sujet sans bornes, selon ses méditations particulières, et l'on s'explique la création du monde d'après sa propre nature. Il faut, pour se plaire à lire ce poëme, aimer à découvrir l'esprit à travers les formes bizarres dont il est quelquefois revêtu; il faut préférer les défauts mêmes aux pensées communes. Enfin, malgré ce qu'on peut dire contre cet ouvrage, il me paraît impossible qu'un homme qui le lirait avec beaucoup d'attention, dans la solitude, n'y découvrît pas ce que nous savons tous à Paris, c'est que l'auteur est un homme d'un esprit piquant et d'un caractère très-noble.

(*Cet article est de madame la baronne de St...*)

Nota. Bien que nous ne partagions pas en tout point l'opinion de l'auteur de cet article, sur le mérite littéraire de l'ouvrage dont on vient de lire l'analyse abrégée, notre empressement à recueillir tout ce qui sort de la plume de la femme la plus célèbre et la plus spirituelle de l'Europe, et le désir de mériter qu'elle enrichisse ce recueil de quelques morceaux où elle paraîtra encore plus elle-même, nous a déterminés à l'insérer, certains que tout ce qu'écrit madame de St... sera lu avec avidité par tous nos lecteurs.

Digitized by Google

Correspondance sur les Romans, avec une amie de province.

Vous m'avez chargé, mon amie, de vous faire connaître les romans nouveaux, et de vous indiquer ceux que vous pourrez lire avec l'assurance d'y trouver intérêt ou amusement. Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de vous être agréable. En m'acquittant de votre commission, j'envierai souvent cet esprit si juste, ce tact si fin, ce goût si sûr qui donnent un charme inexprimable à votre conversation et rendent vos décisions des jugemens sans appel. Les miens seront fondés tout simplement sur ma manière de sentir; mais je vous réponds de leur impartialité.

Je vous ai souvent entendue dire que l'on ne pouvait classer parmi les bons romans que ceux où l'on trouve un but moral, un intérêt toujours croissant, des caractères soutenus, des événemens vraisemblables, même lorsqu'ils sont romanesques, un style pur, élégant et simple; malheureusement, la plupart de nos auteurs modernes ne sont point pénétrés des mêmes principes; aussi voyons-nous, chaque jour, naître des romans sans but, sans plan, sans esprit, qui, à mon grand étonnement, trouvent des imprimeurs et des lecteurs. Pourquoi cette lecture si futile est-elle devenue si générale? Pourquoi paraît-il beaucoup plus de traductions anglaises que de romans français? L'orgueil national a-t-il raison de faire, dans ce genre, une concession à nos voisins? Quelque jour je vous communiquerai mes idées sur ces différentes questions.

Dans ce moment, j'ai à vous parler *de la Novice de Saint-Dominique*, de miss *Ovenson* (*lady Morgan*), traduit de l'anglais par madame de R... (1) Cet ouvrage

(1) Quatre vol. in-12. Prix: 9 fr. Chez H. Nicolle, rue de Seine, n. 12.

Digitized by Google

doit piquer votre curiosité. Vous avez connu l'auteur lors de votre dernier voyage à Paris ; vous aimiez son esprit, sa vivacité, sa brillante imagination, même son exaltation, et vous saviez gré à une Anglaise de louer la France et les Français.

La Novice de Saint-Dominique, qui paraît en France tout nouvellement, est néanmoins le premier ouvrage de miss Ovenson : aussi s'aperçoit-on fortement que c'est le début d'une imagination trop vive pour être réglée, d'un enthousiasme trop jeune pour être tempéré par l'expérience et la réflexion. La scène se passe vers la fin de la ligue, sous le règne d'Henri IV.

Le but de cet ouvrage est de prouver aux femmes que, dans tous les genres, l'ambition leur sied mal, et qu'elles n'acquièrent jamais une certaine célébrité qu'aux dépens de leur bonheur et quelquefois de leur réputation. Ne pensez-vous pas, ma chère amie, que nous devrions beaucoup de reconnaissance à lady Morgan, si l'exemple d'Imogène, son héroïne, corrigeait certaines femmes de prétendre rivaliser avec un sexe dont l'éducation développe l'esprit, forme le jugement, et donne une multitude de connaissances qui leur manquent entièrement, ou qu'elles acquièrent toujours imparfaitement? Ne reste-t-il pas au sexe faible, les puissans avantages de la sensibilité, de la délicatesse, de la grâce? et ne font-ils pas compensation?... Mais revenons à la *Novice* qui, dès son enfance, dévorée d'une ambition vague et inquiète, veut absolument devenir *sainte* ou du moins *abbesse*. Plus présomptueuse que sensible, elle pique la curiosité plus qu'elle n'intéresse le cœur, et son étalage d'érudition, quelquefois assez mal placé, prouve que chez les femmes la science est presque toujours incomplète.

Le caractère de Sorville, tuteur d'Imogène, est piquant, intéressant et très-bien tracé. On regrette seu-

Digitized by Google

lement que, vers la fin de l'ouvrage, il s'amuse à prolonger l'incertitude des deux amans sur ses intentions définitives. Cette conduite se trouve en opposition avec la noblesse et la générosité de son attachement, dans tout le cours de l'ouvrage.

Je ne vous ferai point l'analyse exacte de ce roman, afin de ne pas diminuer le plaisir que vous aurez à le lire. Vous trouverez de grands défauts dans la composition, et de fréquentes invraisemblances; mais tout cela est amplement racheté par de charmans détails, des pensées fortes, et par l'essor d'une brillante imagination. Peut-être reprocherez-vous au traducteur de n'avoir pas supprimé ces minutieuses remarques, ces éternelles et languissantes conversations dont les Anglais font sans doute grand cas, puisqu'on en trouve dans tous leurs ouvrages, mais que proscrivent la vivacité et la précision françaises. Du reste, lady Morgan doit des remerciemens à madame de R...., pour la fidélité de sa traduction, trop fidèle peut-être, et c'est le seul défaut que nous ayons à lui reprocher. Madame de R.... a traduit en amie, elle a voulu ne rien omettre, et son style est quelquefois par trop anglais.

Annoncer un roman d'Auguste Lafontaine, c'est rappeler ses charmans Tableaux de famille. Ne vous flattez pas, cependant, de retrouver dans *les Aveux au tombeau* ou *la Famille du Forestier*, traduit par madame Elise V***(1), la simplicité et le naturel qui distinguaient les premières productions de cet auteur. Celle-ci est pleine d'invraisemblances plus extraordinaires qu'intéressantes. Est-il croyable, par exemple, que le neveu d'un ministre, le comte de Renden, possesseur d'une vaste contrée, se déguise, pendant cinq ou six ans,

(1) Quatre vol. in-12 avec fig. Prix : 9 fr., et 11 fr. par la poste. Chez Arthus Berthand, rue Hautefeuille, n°. 23.

Digitized by Google

sous les haillons d'un misérable, *avec un emplâtre sur la joue et une perruque rousse*, afin de chercher une femme qui l'aime pour lui-même? Assurément il doit compter sur l'amour de celle qui a su démêler ses rares qualités et son esprit supérieur à travers cette repoussante écorce; mais je doute que beaucoup de grands seigneurs veuillent acheter un pareil bonheur au même prix.

Les différens personnages s'expriment parfois avec une simplicité qui va jusqu'à la niaiserie, et la jeune Hélène, tout aussi naïve que les autres, écrit à son beau-frère :

« Ne croyez pas que votre Hélène soit devenue une » petite orgueilleuse, et que je fasse du ciel éthéré *ma* » *boîte à odeur;* que je dise du mal du monde et plane » au-dessus des étoiles, parce que mes pensées ont la » force d'aller au-delà; non, je ne désire pas walser » et danser ma polonaise au son des sphères célestes; je » trouve la vie fort agréable dans la salle de bal de la » vie, etc., etc., etc.

» Je ne suis pas comme Adolphe, qui voudrait pos- » séder la vie comme une belle édition imprimée sur » papier vélin, reliée en maroquin et dorée sur tran- » che, etc., etc. »

Si cet amphigouri est un échantillon de ce genre romantique qu'on veut nous donner pour le genre par excellence, il faut se contenter de rire de pitié, sans se donner la peine de combattre ses prôneurs.

On dit que le traducteur, madame Élise V***, est aimable et jolie; il est aisé de juger, par sa traduction, que c'est de plus une femme d'esprit; il ne fallait rien moins que la grâce de son style pour faire lire un aussi mauvais roman avec intérêt; c'est un vrai tour de force: je lui conseille cependant de choisir mieux une autre

Digitized by Google

lois. Par exemple, un ouvrage comme *Ludovico* ou *le Fils d'un homme de génie* (1), traduit de l'anglais et dédié à la jeunesse : il renferme de bons exemples, de sages leçons, d'excellens conseils. Les mères aimeront les vertus, le courage, la résignation de l'intéressante Agnès ; elles envieront son fils laborieux dont le caractère est parfait, et tous ceux qui liront ce joli roman auront le cœur et l'esprit satisfaits. Il est traduit par madame de Montolieu, c'est dire assez qu'il est écrit avec grâce, naturel et simplicité. Depuis long-temps les succès et les éloges sont attachés au nom de cet aimable auteur.

Enfin, mon amie, si mécontente de votre journée, vous vous plaignez du sort, lisez *les Douceurs de la vie* ou *les petites Félicités qui s'y rencontrent à tout moment ; pour servir de consolation aux misères et tribulations du docteur Béresfort*, par M. A.... D....(2); vous lui devrez certainement la découverte de quelque petit bonheur auquel vous n'aviez pas songé.

Il y a dans ce très-court ouvrage, de l'esprit, de l'originalité et de la philosophie. La plus grande partie des *Félicités* de l'auteur attestent que son âme est noble et généreuse ; en voici la preuve. Après avoir parlé du plaisir d'entendre dire une sottise à un homme qu'on n'aime pas, il ajoute :

« Plus douce satisfaction ! prendre pitié du pauvre dé-
» contenancé; le tirer du *désappointement* par une adroite
» diversion ; et sentir le pénible sentiment de la haine
» sortir doucement de votre cœur, pour faire place à la
» bienveillance. » Ailleurs, il dit : « Un sentiment injuste de moins dans mon âme.

(1) Deux vol. in-12. Prix : 5 fr., et 6 fr. par la poste. Chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, n°. 23.

(2) Un vol. in-12. Prix : 2 fr. Chez Pelicier et Delaunay, au Pal.-Roy

Digitized by Google

» Entendre, loin de son pays, chanter l'air chéri de » ses montagnes. »

Je pourrais vous faire beaucoup d'autres citations toutes à l'avantage du cœur et de l'esprit de l'auteur; mais il me semble qu'il se trompe en plaçant au rang des *petites félicités*, *celle d'avoir manqué un sot mariage et d'échapper à un faux ami.* Ce sont assurément là de très-grands bonheurs qui influent sur tout le cours de la vie. Je suis bien tenté aussi, pour faire la part de la critique, de reprocher à ce jeune écrivain d'employer quelquefois des mots peu usités et qui, peut-être, ont un air de recherche ou d'affectation, tels que *deviser* et *nonchaloir*; mais ce sont de légères taches qui disparaîtront facilement à la seconde édition et qui ne diminuent point le mérite de l'ouvrage. Toutes les personnes disposées au mécontentement de la vie, ou d'elles-mêmes, doivent s'empresser d'acheter ce petit livre, et l'ouvrir souvent dans la journée. Z.

LE BACHELIER DE SALAMANQUE.

A MM. LES RÉDACTEURS DU MERCURE DE FRANCE.

Paris, le 25 février 1817.

MESSIEURS,

Dans ma dernière lettre, je vous ai communiqué une partie du travail de mon collaborateur parisien : il s'est permis, avec un peu de légèreté, de traiter de *pédant* mon correspondant de Constantinople, et de *révolutionnaire* celui de Tucuman. Passe encore pour le premier... les lois gardent le silence sur les torts de l'esprit. Les injures littéraires peuvent être compensées par d'autres

Digitized by Google

injures, et la cause des pédans trouvera toujours assez de défenseurs. Quant à l'épithète de *révolutionnaire*, c'est toute autre chose. Cette accusation, pour peu qu'elle fût fondée, ferait chasser irrémissiblement mon collègue de la société philosophique dont nous sommes membres l'un et l'autre. Nous avons tous juré solennellement de justifier cette devise : *Faire le bien de l'humanité.* Les *révolutionnaires* ne peuvent avoir part à la gloire d'une si noble institution.

En France, vous le savez, Messieurs, pendant le cours d'une longue révolution, on a prodigué ces dénominations funestes ; maintenant, la mode en est presque passée ; il est permis de respirer sous la double égide d'une autorité sage et d'une Charte constitutionnelle, dont l'intérêt général assure le maintien. Mais on n'est pas encore désabusé, partout ailleurs, sur le danger des *qualifications* données par l'esprit de parti. En Amérique, par exemple, où l'on ne fait que se traîner sur les brisées de l'Europe, ces effrayantes *qualifications*, aussi légèrement accueillies qu'horriblement interprétées, sont des arrêts de mort ou de proscription. J'ai donc examiné avec soin les dépêches de mon collègue de Tucuman; philosophe éclairé, ami de son Roi, de sa patrie et de la liberté, il déteste à la fois l'anarchie et le despotisme, qui sont, à ses yeux, comme aux miens, les véritables sources de tous les maux répandus sur la terre. Vous allez en juger vous-mêmes.

« Hélas ! mon vénérable Bachelier, me dit-il, combien votre âme sera déchirée par le récit des malheurs de cet hémisphère ! La Nouvelle-Espagne toute entière, et de là jusqu'au cap Horn, plus de 15 millions d'habitans sont en proie à toutes les fureurs de la haine et de la vengeance. Le talisman de la soumission est brisé, la fièvre du prosélitisme, les excès de la tyrannie, se disputent le Nouveau-Monde. J'ai vu, pour la première fois, cette belle partie du globe où la nature, parée de tout l'éclat de la jeunesse, présente l'admirable variété de ses phénomènes; des montagnes, des lacs, des fleuves immenses, des volcans, des mines riches de tous les métaux, un sol inépuisable, les productions de toutes les zones..... L'homme seul paraît avoir eu à se plaindre au milieu de cette prodigalité universelle.... Ces intéressantes

Digitized by Google

contrées sont couvertes de ruines et de cadavres. Les flots qui baignent leurs rivages, s'en éloignent teints de sang humain.... Non, jamais aucune révolution ne fut composée d'élémens plus hétérogènes. L'Indien, le créole, l'européen, le nègre, le métis, forment des castes séparées. Le magistrat, le guerrier, l'employé civil, le négociant, l'homme de loi, le moine, le plébéien, chacun a des intérêts particuliers, que la différence des opinions achève de rendre compliqués ou contradictoires. Des étrangers, accourus de tous les pays, sont venus proclamer les nouvelles doctrines européennes. Les livres de l'ancien monde enflamment l'imagination des orateurs du nouveau. On veut, à toute force, comparer des événemens et des peuples qui ne se ressemblent sous aucun rapport. Les principes sociaux sont méconnus; il n'y a plus ici que des oppresseurs et des opprimés qui changent de rôle tour-à-tour, et la lutte est loin de toucher à son terme.

» La philosophie gardera-t-elle un coupable silence? Les rois, qui sont intéressés au bonheur de l'humanité, ne jetteront-ils pas un regard sur ces malheureuses colonies?

»Telles furent les premières réflexions qui s'offrirent à moi en débarquant à Buenos-Ayres. Je m'empressai de continuer mon voyage pour arriver à la ville de St.-Michel de Tucuman, où siége le congrès des provinces-unies de l'Amérique-Sud. J'y suis arrivé au moment même où l'*émancipation* venait d'être décrétée (1). J'ai assisté à plusieurs séances publiques. J'ai conféré en particulier avec les députés les plus marquans. J'ai sollicité la faveur d'être entendu. Elle ne m'a pas été accordée sans beaucoup de difficultés. Enfin, j'ai prononcé quelques discours dont je vous envoie la copie. Vous y verrez l'analyse des opinions diverses qui agitent cette assemblée. Eh quoi! l'Europe civilisée a pu régler les grands intérêts de tous les états dont elle est composée; elle a tracé des lignes géométriques sur le courant des rivières; dans les démarcations territoriales dont elle s'est occupée, la prévoyance de sa politique n'a pas cru devoir omettre les

(1) 9 juillet 1816.

Digitized by Google

moindres interstices des gorges des Alpes ou des Pyrénées, où quelques minces pâturages semblent appartenir aux bêtes sauvages plutôt qu'à la société ; et l'on verrait avec indifférence le bouleversement de l'Amérique, dont la cause est celle de l'espèce humaine! Les efforts de l'Espagne épuiseront ses modiques ressources et sa faible population. Si cette lutte se prolonge, ce continent ne sera bientôt plus qu'une vaste solitude. Ce double résultat n'aurait-il pas été prévu par ceux qui veillaient aux intérêts de l'Espagne dans ces discussions solennelles? L'Angleterre, à laquelle nous avons ouvert si naïvement le champ de la gloire dans le sein de nos provinces, que nous avons si généreusement secondée dans une guerre dont nous n'étions que le prétexte, et qui pouvait causer sa ruine, ne bornera-t-elle pas ses avantages à la jouissance du commerce que lui promet l'émancipation de nos colonies? Sans renoncer au système qu'elle s'est proposé, de ne point se mêler du gouvernement intérieur des autres nations, elle peut acquitter une dette de reconnaissance envers les Espagnols, en ménageant l'heureuse réconciliation de l'Amérique avec la métropole. Ne pourrait-on pas effacer le souvenir des cruautés inutiles qui ensanglantèrent ces innocentes contrées, dont la seule supériorité des arts de l'Europe eût acquis la possession à l'Espagne?

» Vous verrez, dans mes discours, que je me suis appliqué à détruire les préventions des orateurs qui consacrent leur éloquence à des récriminations sur le passé, au lieu de présenter des moyens salutaires pour l'avenir. »

La place que vous m'accordez, Messieurs, dans votre Mercure, ne me permet pas de vous donner ici le texte littéral et complet du discours de mon correspondant. Je me borne au fragment suivant ; je le crois digne de votre attention.

« Représentans de l'Amérique-Sud, vous dites que vous êtes chargés de fixer le sort et la constitution de ce vaste pays, mais que des agitations continuelles s'opposent chaque jour à la marche de vos travaux. Vous déclarez qu'il n'y a plus d'autre alternative pour vos concitoyens, que celle de rentrer dans l'*ordre*, l'*union*, ou de *périr*. Vous voulez qu'on oublie les crimes qui ont déshonoré votre révolution. Vous déplorez vos triomphes mêmes,

Digitized by Google

qui n'ont servi qu'à rendre plus infortunés les peuples de l'intérieur, qu'à réduire au désespoir les contribuables auxquels l'énormité de vos demandes n'a plus laissé de ressources.... Vous avez été forcés d'abandonner les riches territoires conquis dans vos premières et rapides expéditions. Le découragement a été la conséquence de vos défaites multipliées. La faim et la misère moissonnent le reste des soldats que le fer de vos ennemis avait épargnés. Des villes incendiées, les fortunes particulières détruites, les trésors des mines tombés au pouvoir de vos adversaires, les communications commerciales avec le Chili et le Pérou, totalement interceptées, ainsi que toutes celles qui pouvaient vous donner du numéraire ou des retours précieux; les importations étrangères encombrées dans les magasins, faute de consommateurs; les négocians étrangers s'éloignant de vos ports, où ils ne trouvent qu'une ruine complète, au lieu des bénéfices dont l'espoir les y avait attirés; votre trésor épuisé, sans autre ressource que celle de frapper chaque jour des contributions forcées dont le produit ne saurait égaler vos besoins.

» Voilà ce qu'annoncent vos discours, vos journaux, vos actes officiels: ces témoignages sont irrécusables; car, si vous n'avez pas l'intention d'alarmer vos concitoyens, vous avez déguisé, plutôt qu'exagéré les embarras de votre situation.

» Vous avez rompu vos liens avec la métropole; le despotisme a pesé sur vous, de mille manières, et sous toutes les formes. L'Europe ne vous a rien appris; vous déclamez contre l'indocilité des esprits, et vous doutez vous-mêmes de la possibilité de trouver, dans la combinaison de tous les élémens politiques, une organisation sociale qui vous convienne, et qui fixe les vœux flottans de la multitude....

» Le 15 avril dernier, la capitale fut arrachée au parti qui l'opprimait. Le *statut provisoire* qui devait réunir toutes les opinions dans un centre commun, fut le signal d'une réaction nouvelle, d'une épouvantable guerre civile. Les provinces se détachèrent de la capitale, les villes subalternes se détachèrent des provinces; chacun voulut se constituer isolément. L'Etat n'eut plus de chef..... La crainte d'une armée étrangère qui déjà menaçait vos côtes ne vous fit pas ouvrir enfin les yeux sur le précipice que

Digitized by Google

vous creusiez de vos propres mains. Une seule pensée occupa les hommes qui ont pris une part active à votre révolution, depuis le moment où elle a éclaté. *Qu'allons-nous devenir*, disaient-ils, *abandonnés aux caprices, à la fureur des peuples égarés?*

» Le Chili fut la première province qui éprouva les funestes effets de l'anarchie. Sainte-Marthe et Carthagène furent presque surprises par les troupes de Morillo, pendant que leurs armées respectives se battaient entre elles avec un impitoyable acharnement.... L'armée royaliste du Pérou obéit à la voix de son général : la vôtre n'en reconnaît aucun ; elle est entièrement désorganisée, et, depuis le *Sipesipe* jusques aux portes du congrès, ses déroutes ont semé la consternation.....

» Au milieu de ces angoisses, entourés des dangers d'une triple guerre, avec le Brésil, la mère-patrie et vous-mêmes, vous répétez que vous n'avez ni troupes, ni argent ; vous dites que le patriotisme s'est attiédi..... Et comment tiendrez-vous ces magnifiques promesses dont vos proclamations contiennent l'étalage?.... La constitution du congrès, celle de chaque province, les pouvoirs *suprême*, *législatif* et *judiciaire*, les finances, l'armée, les colléges militaires, les autorités civiles, l'exploitation des mines, l'agriculture, les sciences, les arts, tout va s'organiser, dites-vous, mais avant, soyez donc d'accord sur la forme de gouvernement qui peut vous convenir! Des orateurs désespérés invoquent à tout prix une *domination étrangère, n'importe laquelle : nous ne savons pas*, disent-ils, *si nous existerons demain : le Portugal nous tend une main protectrice ; il nous promet une constitution à notre gré ; il nous reconnaîtra comme une nation libre, et nous respirerons enfin sous la protection d'un cabinet sage et prévoyant.*

» Les soixante milles familles européennes qui existent parmi vous, maltraitées dans tous vos discours, en butte à toutes les exactions, appellent la protection d'une puissance étrangère : elles croient même que le Portugal agit de concert avec la cour d'Espagne.

» D'autres orateurs veulent déterrer la cendre de Tupac-Amaro. Ils expliquent la doctrine de la légitimité des trônes en faveur de ses descendans inconnus. Cette absurdité n'a d'autre but que celui de flatter les nations indiennes : de pareilles rétroactions généalogiques finiraient par

Digitized by Google

remonter jusques aux barbares primitifs qui occupèrent le globe dans l'enfance du genre humain. Qu'il serait beau de voir au milieu de vous un Roi décoré du bizarre costume des incas, relever les autels et le culte du soleil, invoquant les mânes de ses ancêtres au son des cornets lugubres qui convertiraient en jour de deuil l'anniversaire de la gloire du nom espagnol, entouré d'une cour composée des petit-fils de Cortez, de Pizarre, d'Almagre, et des autres conquérans de cet hémisphère!....

» La constitution anglaise, celle des Etats-Unis, la Charte française, la médiation de toutes les puissances de l'Europe, tout est réclamé par vous, et personne ne parle de l'Espagne....

« Je sais les réponses qu'on ne manque pas de faire, aussitôt qu'il s'agit d'une réconciliation avec elle..... Mais qui ne voit dans ces réponses artificieuses les suggestions de la jalousie étrangère qui n'a cessé de nous calomnier depuis l'époque de la conquête ?.... On cite éternellement la bulle d'Alexandre VI, qui donnait à l'Espagne la propriété d'un pays inconnu. A cette époque, la valeur de ces donations n'était-elle pas généralement reconnue ? Si quelques voix s'élevèrent contre la libéralité du souverain pontife, ce ne fut point pour contester la validité de ses largesses; mais plutôt pour se plaindre d'une préférence accordée à l'Espagne. Le fanatisme et la cruauté des Espagnols sont attestés dans l'histoire, par le témoignage des Espagnols eux-mêmes. Hélas ! ils ne furent ni plus humains ni plus éclairés que leur siècle. Les meilleurs souverains étaient entraînés. La religion, dépouillée de ses plus beaux attributs, l'indulgence et la charité, furent prêchées le poignard à la main.

» Et quand les crimes des conquérans du Mexique et du Pérou seraient tout-à-fait inexcusables, faut-il, après trois siècles écoulés, condamner leurs descendans actuels à l'expiation de ces crimes ? Vous qui citez sans cesse la philosophie moderne à l'appui de vos droits, ignorez-vous que tous les sages publicistes ont condamné les lois qui punissaient les délits du père, dans la personne de ses enfans? Ce principe de justice généralement admis pour les individus ne le sera-t-il pas pour les nations entières ? Ah! plutôt détournez les yeux du tableau de ces temps

Digitized by Google

malheureux; dites à l'innocent indien qu'une vengeance tardive provoquera des désastres nouveaux, et que son bras ne peut désormais atteindre les véritables auteurs de ses maux. »

L'assemblée et les galeries couvrirent ma voix de quelques acclamations; je crus même entendre les cris de *vive l'Espagne*; mais un orateur s'élançant à la tribune, modéra bientôt l'enthousiasme que j'avais excité.

Il fit le récit de toutes les démarches des Américains, pour conserver les liens qui les unissaient à la métropole; il parla des puissans secours qu'ils s'étaient empressés de lui fournir au commencement de la dernière guerre. Il se plaignit amèrement des cortès qui leur avaient constamment refusé le droit de se gouverner eux-mêmes, au nom du souverain captif, droit amplement accordé à chaque ville, et même au dernier hameau de l'Espagne. Il entra dans tous les détails des négociations infructueuses entamées avec les différens ministres de S. M. C. depuis son rétablissement sur le trône de ses prédécesseurs: jusques-là il s'était exprimé avec une modération qui inspirait une confiance générale, lorsque tout-à-coup, élevant la voix: « Américains, s'écria-t-il, vous voulez être délivrés des maux qui vous accablent, et vous soumettre encore à la métropole: eh bien! je suppose que vous accordiez vos suffrages à cette résolution: qui nous garantira d'une proscription plus affreuse que la révolution même? Que peuvent espérer les hommes qui se sont fait remarquer ici par leur zèle, leurs lumières et leur dévouement à la cause publique? Je reconnais les vertus du Roi, mais que nous importe la bonne volonté du prince. Ces gens de robe qui n'ont étudié les lois que pour connaître les sentiers tortueux par où ils peuvent s'emparer de toutes les avenues de la justice, viendront régenter de nouveau ces provinces, si éloignées de la métropole. Leur despotisme, pour être injustement attribué au chef de l'Etat, n'en est pas moins insupportable. La *cruauté* décorée du nom de fermeté, leur servira de titre pour obtenir les places qu'ils ambitionnent. Si les lois, les ordonnances ne leur donnent point assez de latitude, n'auront-ils pas toujours la ressource des instructions secrètes? Ignorez-vous que cette classe de tyrans subalternes est insensible à la

Digitized by Google

pitié? La raison d'état justifiera toutes les rigueurs. Ils renchériront encore sur les mesures de sang prises à d'autres époques désastreuses. Recourir à la justice du souverain sera désormais un acte séditieux. C'est en vain que vous aurez les lois en votre faveur, si vous n'en avez pas les ministres. On interprétera votre silence, votre pensée; on punira les sentimens les plus naturels, et l'épouse sera condamnée pour avoir été fidèle à son époux. »

Cette fougueuse apostrophe fut écoutée avec un silence qui annonçait l'intérêt de toute l'assemblée. L'orateur en profita pour ajouter des couleurs plus sombres au tableau qu'il venait de tracer. Il indiqua d'autres hommes que leur ambition particulière rend sourds à la voix de l'humanité, et dont la cruauté est inexorable parce qu'elle est calculée et profondément réfléchie. Heureusement mon collègue, après avoir cherché à combattre l'orateur du congrès, obtint la permission de le réfuter et de donner par écrit les moyens de réconciliation qu'il avait à proposer, pour qu'ils fussent discutés en séance secrète; il en espérait d'heureux résultats.

J'ai l'honneur de vous saluer,

LE BACHELIER DE SALAMANQUE.

CARTON DU MERCURE.

Le *Mercure de France*, destiné à fournir des pages à l'histoire, à marquer les progrès, ou, du moins, l'état actuel des mœurs, des sciences, des lettres et des arts, ne doit pas être un registre ouvert aux seules opinions des écrivains qui le rédigent. Toute vérité utile ou agréable, toute observation neuve, toute anecdote piquante a droit d'y trouver accès. Dans le nombre des morceaux divers que l'on nous adresse journellement, plusieurs nous ont paru dignes d'être

Digitized by Google

mis sous les yeux du public : nous croyons donc pouvoir prendre, avec nos lecteurs, l'engagement de les leur faire connaître, du moins par extraits, quand les bornes ou la nature de cet écrit périodique ne nous permettront pas d'y insérer en entier les articles et les lettres qui nous parviendront.

Ces mélanges, au choix desquels nous apporterons un soin particulier, paraîtront, une fois par mois, sous le titre de *Carton du Mercure*.

LE BACHELIER D'ESSONNE,

Aux Rédacteurs du Mercure.

MESSIEURS,

Si j'ai bien lu votre *Prospectus*, je crois ne m'être pas trompé, en remarquant que vous y avez oublié la part des tribunaux. Quoique Mercure soit le dieu des marchands et même des voleurs, car ce rapprochement est *historique*, du moins dans la fable, il n'est pas vrai, pour cela, qu'il soit tout-à-fait brouillé avec la justice, et il est du moins dans ses fonctions de présider à l'éloquence et à l'art oratoire. Pour parler sans fiction, je me persuade que les institutions judiciaires ont trop d'importance pour être négligées dans votre journal. Montesquieu enseigne qu'il y a, dans chaque état, trois sortes de pouvoirs, parmi lesquels il compte *la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit civil*, et qu'on appellera, dit-il, *la puissance de juger*. Ce pouvoir est d'autant plus considérable, que son objet est l'application des lois, et que le grand objet des lois est de garantir tous les droits et tous les intérêts. On peut dire que la puissance de juger embrasse tout l'homme social, puisqu'elle décide de son état civil, de sa fortune, de son honneur, de sa vie. Mais, outre l'importance et l'étendue du pouvoir judiciaire, on trouve, dans ses débats et dans ses actes, un intérêt plus ou moins piquant et souvent instructif. Les mœurs, par exemple, y révèlent quelquefois tous les secrets

Digitized by Google

du cœur humain. Cependant, les plus grands effets du pouvoir judiciaire sont d'affermir ou d'ébranler, selon l'esprit qui le dirige, les constitutions des Etats. Sans remonter aux temps de la fronde ou de la ligue, nous avons vu, de nos jours, les parlemens, avec les bazoches, leurs troupes légères, ouvrir les premières scènes de nos révolutions. La Charte serait donc exposée aux atteintes des tribunaux si elle n'était sous leur égide; et, dans ces rapports, il me paraît utile que l'opinion publique juge leurs arrêts, et tienne registre de leur jurisprudence. C'est surtout lorsque des lois sont proposées, qui, par leur mauvaise application, pourraient compromettre des droits acquis, et désordonner la société, au lieu de la régler; c'est enfin, lorsque des juridictions extraordinaires ont distrait momentanément les Français de leurs juges naturels, qu'il importe que votre *Mercure*, dût-il faire attendre un peu les ombres des enfers, vienne éclairer de temps en temps de son flambeau le sanctuaire de la justice. Peut-être devra-t-il quelquefois donner un coup léger de son caducée sur les harangues où l'on prêche toute autre chose que l'amour de la justice et l'obéissance aux lois, et sur les plaidoyers qui, fondant sur des opinions politiques des motifs de *mésalliance*, substituent, aux moyens du droit, des considérations aussi étranges qu'elles lui sont étrangères.

On est disposé à tout voir dans sa profession ou dans l'art que l'on cultive. Marcel trouvait de l'esprit dans un menuet, et Fontenelle demandait à la sonate ce qu'elle lui voulait. Il est permis à un bachelier ès-lois de trouver beaucoup de principes de garantie ou d'oppression dans l'ordre judiciaire, et peut-être il les exagère. Mais, outre l'importance de l'objet, je le répète, il y a aussi dans les tribunaux l'intérêt d'un spectacle. Toutes les passions, tous les caractères, toutes les intrigues, toutes les prétentions viennent s'y traduire. Ainsi que le théâtre, le barreau a deux scènes, l'une *comique*, où la justice et le fisc se disputent assez souvent l'*huître du plaideur*, et où *les battus paient quelquefois l'amende;* et l'autre, *tragique*, où Thémis, armée du glaive, poursuit les criminels. Ce spectacle a, par-dessus les autres, l'avantage d'être *gratis*. On ne peut, il est vrai, y exercer, *sans craindre le hola*, cer-

Digitized by Google

tain droit qu'ailleurs on achète à la porte ; mais on peut prendre cette licence en sortant. Quoique le barreau puisse donner souvent la *comédie des Plaideurs*, et je parle ici de causes réelles, je ne prétends pas, Messieurs, contester la prééminence aux muses du théâtre, et ce n'est qu'après elles que je réclame, pour l'ordre judiciaire, une modeste place. S'il ne vous paraît pas mériter, comme l'art dramatique, ses *Annales* particulières, je désire du moins que vous trouviez juste de lui accorder les honneurs d'une petite chronique ou d'un bulletin. Je m'offre, si vous pouvez l'agréer, d'aller rôder dans les salles du Palais, et de vous adresser, par quinzaine, l'extrait de mes tablettes.

J'ai l'honneur, etc.

Le Bachelier d'Essonne

QUESTION D'UN ARTISTE.

Une salle de costumes dans l'une des galeries du Louvre, ne serait-elle pas un établissement d'une grande utilité? Il fournirait l'aliment le plus piquant à la curiosité du grand nombre, des modèles précieux aux artistes, et sur-tout des sujets de méditations utiles au médecin, au philosophe, au législateur. Que l'on se représente une collection de visage et de corps de tout pays et de toute nation, peints exactement avec le ton de leur couleur, la coupe de leurs traits, la forme la plus habituelle de leurs membres : quel champ d'étude et de recherches sur l'influence du climat, des mœurs, des alimens! Ce serait là véritablement la science de l'homme! On dit qu'il y a un commencement de cette collection à Pétersbourg, mais on la dit aussi imparfaite que le Vocabulaire des trois cents langues. Ce serait une entreprise digne de la nation française (*Voyez* les RUINES, *notes*, pag. 257).

SOMNIUM DE LAUDIBUS CRITICIS.

Un homme de lettres qui a trouvé le secret d'unir beaucoup d'esprit à beaucoup d'érudition, et qui pense

Digitized by Google

que tout ce qui a rapport à Mercure ne nous est pas étranger, a bien voulu nous communiquer la note bibliographique suivante :

L'allégorie ingénieuse que je vous indique (nous dit-il) se trouve dans un livre où l'on ne s'aviserait guère de la chercher; elle est jointe à un Traité du savant Bynœus, DE CALCEIS HEBRÆORUM, *a Dordrecht*, 1682, in-12.

Dans ce songe, l'auteur voulait défendre les lettres et les sciences contre leurs détracteurs, et se moquer de la barbarie des scholastiques. Mercure lui apparaît en rêve, et lui dit qu'Apollon avait donné aux critiques son merveilleux miroir, où l'on voit d'un coup d'œil tout ce qui s'est passé, tout ce qui a pu exister dans la vaste république des lettres. Les théologiens, les jurisconsultes n'avaient pas trop murmuré de ce privilége des critiques; mais les philosophes en avaient été très-mécontens; cependant l'auteur, conduit par Mercure, est transporté dans le ciel : il entre dans un temple superbe, où il voit les deux troupes, des philosophes et des critiques, disputant publiquement à laquelle des deux parties, ou des deux doctrines, devra rester définitivement le *miroir d'Apollon*. La divine sagesse est assise sur son tribunal. L'orateur qui parle pour les philosophes (scholastiques) est un pédant nommé *Febriculanus* (allusion de l'auteur contre un ennemi inconnu); la cause des critiques est plaidée ensuite par *Joseph Scaliger*. Grands débats; on croirait assister à une séance des chambres. Enfin, la déesse se lève et prononce qu'il faut laisser aux critiques le miroir qu'Apollon leur a confié.

Ce jeu d'esprit, que l'on a reproduit de tant de manières différentes, date de plus loin que le savant Bynœus; on trouve beaucoup d'exemples de rêves philosophiques, d'abord dans *Cicéron* et dans *Lucien*, et à leur imitation, dans *Juste Lipse*, *Nanni*, *Cunœus*, *Ferrari* et d'autres. Ces songes-là valent mieux que les veilles de beaucoup de gens qui rêvent les yeux ouverts, et ne produisent que ce qu'Horace appelle :

Ægrè somnia vacca
Finguntur specie.

Digitized by Google

SARCOPHAGES,

ou *Tombeaux antiques trouvés à Saint-Médard Deyrand, près Bordeaux.*

En 1805, on découvrit à trois lieues de Bordeaux, dans une terre labourable, à deux pieds de profondeur, deux superbes monumens ou tombeaux antiques en marbre de Paros de la plus rare beauté, qui attirèrent l'attention des savans et des curieux. Ces monumens sont d'une forme grecque, et offrent deux tableaux richement sculptés : le bas-relief du premier représente les amours de Diane et d'Endymion ; Cupidon conduit près du berger le char de la déesse ; une nymphe de sa suite retient des chevaux attelés à un autre char, et qui foulent aux pieds une femme portant une corne d'abondance à la main ; le dieu du sommeil verse ses pavots sur Endymion ; des amours, des nymphes et les troupeaux du berger ornent le fond du tableau. Sur un côté de l'Attique, Paris, stimulé par l'amour, donne la pomme à Vénus en présence de Junon et de Minerve ; Mercure attend le jugement du berger pour en instruire les dieux ; de l'autre côté, on fait des préparatifs pour une chasse ; les têtes d'Apollon et de Diane terminent les deux extrémités de l'Attique, cette frise est divisée en deux par un carré lisse, orné d'une moulure qui lui sert de cadre. Ce tableau d'attente, soutenu par deux petits génies, était destiné à recevoir une inscription comme on en trouve ordinairement sur les tombeaux, ici rien n'est gravé (cette particularité n'est pas sans exemple) ; à l'une des extrémités du tombeau, on voit un berger avec des troupeaux ; et à l'autre, c'est Diane placée sur un char traîné par deux taureaux.

Ce tombeau renfermait le squelette d'un homme et une médaille en cuivre de la grandeur d'un denier, avec cette inscription : PONCIUS.

Le second tombeau représente le triomphe de Bacchus et Ariane ; le char de Bacchus est traîné par deux centaures, comme le représentaient les sculpteurs de la haute antiquité ; l'un des deux centaures est mâle ; l'autre femelle et accroupie dans un état de repos, ca-

Digitized by Google

resse un petit centaure, auprès duquel l'on voit Staphilius, fils de Bacchus et d'Erigone, monté sur une chevre, tenant des raisins dans son manteau; devant la chèvre est le chien que Pan avait donné à Bacchus pour l'accompagner dans ses voyages; le centaure mâle, tenant une lyre, est tourné vers une bacchante jouant de la flûte et placée derrière lui; au-devant du char, un faune et une bacchante dansent aux sons de la lyre dont joue le dieu Silène; aux pieds du précepteur de Bacchus est un autel sur lequel repose une tête de bouc; une bacchante assise dans un état de repos, et un jeune faune debout derrière elle, tenant de la main droite une flûte de Pan, terminent le tableau : quelques têtes de satyres se montrent derrière les autres figures.

Ce tombeau a, comme le premier, deux têtes à l'extrémité de la frise; l'une est celle de Bacchus, l'autre celle d'Ariane. La frise est divisée en deux parties comme celle du premier tombeau, par un carré lisse sans bordure; sur la partie droite est un Bacchus assis dans un char traîné par deux lions menés par une satyre, précédés par un faune et une bacchante; une autre figure, rapprochée de Bacchus, embouche les deux flûtes.

A l'autre partie de la frise est le buste d'un personnage consulaire, ce qui fait présumer que ce tombeau avait été fait pour un consul, c'est *la Trabé*; à droite on voit un satyre jouant des deux flûtes, il danse devant un petit dieu Priape posé sur un autel aux pieds du satyre : l'artiste a placé une corbeille entr'ouverte, de laquelle s'élance un serpent; sur la partie gauche est un faune qui menace un petit enfant dont il a attaché les mains; derrière l'enfant est une vigne, et à ses pieds une chèvre. Ce tombeau renfermait le squelette d'une femme (1).

(1) On peut voir ces deux tombeaux chez MM. Bonbarde et Peyron, vis-à-vis la grille des Tuileries, rue de Rivoli, n°. 16. Les billets sont à 3 francs.

Digitized by Google

ANNALES DRAMATIQUES.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Masque. — *Encore un Pourceaugnac.*

Ces deux vaudevilles, également de circonstance, ont été joués pendant le carnaval, mais avec un succès différent. *Le Masque*, dont l'anecdote de la demoiselle à la tête de mort a fourni le sujet, serait déja oublié sans la protection spéciale de l'administration, qui, aussi redoutable pour les auteurs que le cruel Mezence l'était pour ses sujets, accouple impitoyablement les morts aux vivans, et ne donne jamais pour acolyte, au gai Limousin, que le spectre de la rue Plumet. Si M. Dartois entend bien ses intérêts, il doit faire des vœux pour que MM. Scribe et Dupin continuent à faire des pièces.

Le nouveau *Pourceaugnac* ne tient point de ses aïeux, il est plein d'esprit, il est brave, il a le caractère bien fait, et le ton de la bonne compagnie. Le colonel d'un régiment de chasseurs, en garnison à Melun, qui l'a choisi pour être l'époux de sa fille, l'attend pour conclure le mariage; mais la jeune personne a, de son côté, fait un choix parmi les officiers du régiment de son père. Tous les camarades de l'amant aimé, animés de l'esprit de corps, se liguent contre le futur. Il est Limousin, il doit être un imbécille; on arrête de le traiter comme un vrai Pourceaugnac, et de le renvoyer ensuite dans sa province. Chacun prend un rôle de la comédie de Molière. Il n'est pas, jusqu'à un certain M. Futet, receveur de l'enregistrement de l'endroit, hôte des jeunes officiers, sot qui se croit très-malin, et ennuyeux qui prétend, dans les repas où il se trouve, payer son écot..... *en gaîté*, qui ne veuille aussi berner notre étranger; mais celui-ci arrive pendant que ses adversaires sont allés prendre leurs costumes. Il est mis au fait du complot par une

Digitized by Google

petite servante qui le croit un des mystificateurs. Il écoute avec attention, recueille une anedote scandaleuse sur Mad. Futet, prend des notes sur tous ceux à qui il aura affaire, court endosser un habit ridicule, et revient se livrer à la malice de ses ennemis. Il ne tarde pas à déranger leurs projets; il se rappelle fort bien un soufflet que M. Futet, qui ne l'a jamais vu, prétend lui avoir donné, mais c'est pour lui en demander raison. Madame Futet vient lui reprocher la rupture d'un engagement sacré; il avoue avoir eu le bonheur de se trouver tête-à-tête avec elle, mais seulement sur la route de Melun, dans une petite cariole où il paraît qu'il a *mené le sentiment très-vîte.* Il brouille les mystificateurs entre eux; il parle avec tant d'esprit et d'amabilité à sa future, qu'elle doit regretter l'époux qu'elle a dédaigné : il met en fuite les faux médecins qui viennent l'assaillir, en leur faisant croire qu'il est enragé; enfin, il fait sonner le boute-selle au moment où tous les officiers sont déguisés en apothicaires, Il lui faudrait beaucoup moins d'esprit pour se retirer avec les honneurs de la guerre; il veut encore se montrer généreux, et contribue à l'union des deux amans.

Les auteurs de cette spirituelle folie ont avoué de bonne grâce, dans un couplet très-bien tourné, les emprunts qu'ils ont faits à Molière : pour être tout-à-fait justes, ils auraient dû en consacrer un à la gloire de M. Bouilli; car l'idée de leur pièce est évidemment prise dans un petit opéra-comique de cet auteur, intitulé : *Le Séjour militaire*, et représenté, il y a deux à trois ans, à Feydeau; c'était Gavaudan, qui jouait, avec son talent ordinaire, le rôle principal. Gonthier s'est montré digne de la famille, en jouant, au Vaudeville, M. de Rouffignac avec autant de grâce que de légéreté. L. F.

Digitized by Google

POLITIQUE.

DES CHAMBRES.

Discussion sur le Budget (1).

La première idée qui se présente à l'esprit, lorsqu'il s'agit d'un plan de finances, c'est que l'examen de chacune des mesures qu'il renferme, de chaque ressource qu'il suggère, de chaque dépense qui est proposée, et de chaque impôt qu'il s'agit d'établir, aura pour but de déterminer le mérite intrinsèque de la mesure, l'efficacité de la ressource, la nécessité de la dépense, la convenance et l'équité de l'impôt. Mais dans une assemblée représentative, divisée en deux partis, ce n'est point ainsi que les questions sont traitées. Des circonstances étrangères au mérite des propositions décident de l'accueil qu'elles rencontrent. La personne qui en est l'organe, l'époque à laquelle elles se reportent, l'aspect seul du côté qui les soutient, lui suscitent des adversaires. Une dépense n'est pas jugée d'après sa nécessité, mais d'après le ministre qui l'a ordonnée. Une recette n'est pas évaluée d'après son produit, et la facilité de sa perception, mais suivant que les élémens dont elle se compose contentent ou choquent l'opinion des membres appelés à la sanctionner.

(1) La justice m'oblige à ne réclamer dans cet article que la part de la rédaction et de quelques idées générales. En traitant cet important sujet, j'ai cru devoir au public de consulter des hommes plus éclairés que moi sur cette matière. Les calculs qui, ce me semble, présentent, avec une parfaite clarté, nos dépenses aussi bien que nos ressources; et plusieurs des aperçus ingénieux, qui accompagnent ces calculs, sont dus à M. de Saint-Aubin, dont le nom dispense de faire l'éloge sous les rapports financiers, et qui a bien voulu me communiquer un travail étendu sur le budget.

Digitized by Google

La discussion actuelle a placé l'assemblée dans une situation plus singulière encore qu'aucune de celles dont nous avons rendu compte jusqu'ici, bien que la singularité de cette situation tint à la même cause qui a caractérisé toutes les discussions précédentes. Un parti voulait attaquer le ministère; mais il lui importait presque autant de ménager précisément le ministre, dont la gestion fournissait les moyens d'attaque qu'il eût été le plus impossible de parer. Ce même parti voulait défendre les contribuables, et se donner le mérite de repousser les impôts les plus onéreux. Mais il voulait aussi s'opposer à la seule mesure qui, en relevant le crédit et en facilitant un emprunt, dispensait le gouvernement d'accabler le peuple par des impôts fort au-dessus de ses facultés.

Il ne faut pas perdre de vue cette position bizarre, dans la lecture de ce qui va suivre. Elle seule explique des problèmes qui, dans toute autre hypothèse, seraient insolubles. Il y a des circonstances, (et ces circonstances ne sont point rares dans une assemblée) où personne ne dit précisément ce qu'il pense : de là des deux côtés des sophismes que le parti opposé combat toujours avec avantage, pour venir à son tour en présenter d'autres qui ne sont pas plus difficiles à combattre. Aucune question n'est simple. Aucun objet n'est traité sous son point de vue le plus naturel. S'agit-il, par exemple, d'un emprunt? Les orateurs qui le repoussent ou qui l'entravent, ne sont point déterminés par l'idée qu'il est inutile ou onéreux, mais par des considérations tirées de la nature des propriétés qui lui serviraient de gages; et ce qu'ils disent sur la nature de ces propriétés n'est pas encore ce qui les décide. Ils sont dirigés par d'autres motifs résultans de la classe de propriétaires qui possédaient jadis ces propriétés. De la sorte, les argumens se cachent, pour ainsi dire, les uns derrière les autres; et c'est bien moins par le raisonnement que par une sorte d'instinct qu'on parvient à démêler la vérité au fond de tous ces retranchemens.

Après cette observation préliminaire, et passant à l'historique de la discussion qui a eu lieu sur le budget, je ne présenterai point les opinions telles qu'elles se sont succédées à la tribune, parce que chaque orateur ayant

Digitized by Google

discuté le budget en entier, il en résulterait une grande confusion et une monotonie fatigante. Je choisirai les questions les plus importantes, j'analyserai les principaux discours, et j'ajouterai sur chaque objet les réflexions qui me sembleront propres à le placer sous son vrai point de vue.

Mais, pour répandre sur cette matière toute la clarté requise, il convient de présenter d'abord le tableau des dépenses et des recettes qui sont les élémens du budget, et qu'il faut connaître en détail, avant de juger l'ensemble.

Le total des dépenses proposées par les ministres, était de 1088 millions. Cette somme a été réduite par la commission des finances à 1061 : et comme le projet de cette commission a obtenu, du consentement du Roi, la priorité dans la discussion, je le prendrai pour base de mon travail, en observant que la réduction porte sur les dépenses du ministère de la guerre, évaluées à 196 millions, au lieu de 212, et sur celles du ministère de la marine, évaluées pareillement à 44 millions, au lieu de 50; total de la diminution, 22 millions.

Cette dépense totale se divise en dépenses ordinaires qui se montent à 630 millions, et en dépenses extraordinaires qui s'élèvent à 431.

Les 630 millions de dépenses ordinaires se composent

1° Des charges du fonds consolidé affecté au paiement des arrérages de la dette perpétuelle, et du fonds annuel de 40 millions destiné à l'amortissement, faisant ensemble	157 m.
2° Des dépenses permanentes, montant à .	392
3° Des dépenses nommées temporaires. . .	81
Total. . .	630 m.

Je dois remarquer que les rentes viagères se trouvent désignées dans le budget comme faisant partie des dépenses temporaires. Si l'on a cru devoir les désigner de la sorte, parce qu'elles s'éteignent d'elles-mêmes dans une durée moyenne d'environ quinze ans, bien qu'une portion puisse encore être payable dans vingt ou dans trente, les rentes perpétuelles mériteraient aussi d'être considérées comme une dépense temporaire, puisque le fonds d'amortissement de deux pour cent du capital

Digitized by Google

nominal, les éteint également dans le même espace de temps à-peu-près.

Les dépenses extraordinaires se composent :

1° Des divers arriérés des années antérieures, qui, d'après le nouveau mode de comptabilité proposé par la commission des finances, ne se renouvelleront probablement plus, mais qui s'élèvent actuellement à . . . . . 115 m.

2° Des paiemens à faire aux étrangers en 1817, montant ensemble à. 316

Total . . . 431 m.

Les paiemens à faire aux étrangers consistent :

1° En contribution de guerre. . . . . 140 m.

2° Pour entretien des troupes 150

3° Pour remboursement du premier quart des 20 millions ajournés en 1816 5

4° Pour travaux dans les places occupées . . 5

5° Pour remboursement aux départemens, de la première moitié des 20 millions avancés en 1815, pour habillement et équipement des troupes étrangères 5

6° Dépense éventuelle pour intérêts des capitaux de créances dûs aux étrangers 11

Total . . . 316 m.

Telles sont donc les dépenses auxquelles la France doit subvenir.

Les 1061 millions de recettes proposées pour y faire face, se composent :

1° De recettes ordinaires qui, en y comprenant les 157 millions délégués au fonds d'amortissement, s'élèvent à . . . . . 758 m.

2° De la recette extraordinaire, provenant du crédit ouvert sur les 30 millions de rente jusqu'à concurrence de 303

Total . . . 1061 m.

Les 758 millions de recettes ordinaires se composent :

1° Du produit des contributions directes, montant, avec les centimes additionnels, à. . 357 m.

(Sur quoi 258 pour l'impôt foncier).

Digitized by Google

2° Du produit des impôts indirects, montant ensemble à 352

3° De divers autres produits, parmi lesquels 16 millions pour coupes de bois 20

4° De recettes et prélèvemens temporaires, dont 13 millions en retenues sur les traitemens. 29

Total . . . 758 m.

Les 352 millions d'impôts indirects se composent :

1° Du produit net de l'enregistrement des domaines et du timbre, montant à . . . . . 140 m.

2° Des postes 9

3° Des loteries. 8

(*N. B.* Les trois produits ci-dessus montant à 157 millions, sont délégués au fonds d'amortissement).

4° Droits de douanes 40

5° Droits sur le sel 35

6° Sur les boissons 86

7° Sur le tabac, ... 34

Total . . . 352 m.

Ce tableau sommaire des recettes et des dépenses, suffira, sans doute, pour mettre les lecteurs en état de suivre et de juger les discussions qui ont eu lieu. Ceux qui désireraient des données plus approfondies ou plus détaillées, doivent consulter le rapport et le discours du ministre des finances, et les deux rapports de la commission, présentés l'un par M. Roi, l'autre par M. Beugnot. Il était difficile de trouver plus de faits exacts et de principes justes réunis en aussi peu de pages, et exposés avec autant de méthode, de précision et de clarté.

Les principales questions financières qui ont été discutées dans la chambre, se réduisent aux chefs suivans :

1° Le montant de la dépense totale, et en particulier celle du ministre de la guerre.

2° Le paiement des créanciers de l'arriéré.

3° La création d'un fonds consolidé avec la dotation de la caisse d'amortissement.

4° La vente des bois, considérée sous ses divers points de vue.

Digitized by Google

5° L'emprunt.

La question de la dépense est celle à laquelle les contribuables attachent le plus d'importance, par la raison très-simple, que plus elle est réduite, et moins ils ont à payer. Le choix des recettes n'en est pas moins également important pour eux. Un mauvais impôt peut diminuer incalculablement les bénéfices de leur industrie et de leur travail, et même arrêter l'une dans son essor, et l'autre dans ses produits; mais cette considération échappe au grand nombre. Presque tous les regards sont fixés sur la diminution des dépenses, qui opère visiblement la diminution des taxes. Il n'est donc pas étonnant, que même dans l'assemblée la plus éclairée et la mieux choisie, la foule des orateurs opposans s'attache de préférence à la critique de la dépense, plutôt qu'à celle des moyens d'y subvenir. C'est dans tous les pays, dans tous les temps, et aujourd'hui plus que jamais, la route de la popularité.

A cette occasion, la discussion actuelle a fourni à l'opposition, dans l'assemblée, un sujet de censure, dont elle aurait sans doute profité avec plus de zèle, si elle eût pu tonner contre la conduite, en épargnant l'individu.

Dans les circonstances où se trouve la France, ayant à payer annuellement, pendant quatre ans, plus de 500 millions aux étrangers, pour contributions de guerre, et pour l'entretien de l'armée d'occupation, après une mauvaise récolte en blés, en vins, en fourrages, il était déjà suffisamment difficile de trouver des ressources pour faire face aux dépenses que nécessite le service de l'année 1817. Quelle n'a donc pas dû être la surprise, et je me sers d'une expression adoucie, quelle n'a pas dû être la surprise des membres de la commission des finances, lorsqu'ils ont vu, par l'inspection des comptes, que cette dépense, si forte, si pénible à supporter, se trouvait encore augmentée de celle de 38,400,000 francs dépensés par les ministres, au-delà du crédit que la loi du 28 avril leur avait ouvert, et que, dans cette somme, le ministère de la guerre entrait seul pour 36 millions! En ajoutant à cet excédent, ou plutôt à cet excès de dépense, 50 millions, qui, d'après la même loi du 28 avril, devaient être payés en valeurs de

Digitized by Google

l'arriéré, et que le même ministère a payés en numéraire, il en résulte un total de près de 90 millions, écus, dont les caisses du trésor royal seraient plus riches, et que les contribuables auraient de moins à fournir dans l'année courante, si la loi n'avait pas été violée.

Je crois devoir transcrire à ce sujet les propres paroles du rapporteur de la commission pour la partie des dépenses.

« Cette circonstance (celle du crédit outrepassé) a » fait naître dans le sein de votre commission des discus- » sions très-graves.

» Elle a d'abord unanimement pensé, que de quelque » manière que ces crédits eussent été excédés, les dé- » penses devaient être exactement acquittées. . . . Que » cette religieuse observation des engagemens pris au » nom de l'Etat par les ministres, était d'autant plus in- » dispensable, que les ministres sont les agens néces- » saires de l'Etat: que l'on ne peut traiter avec lui qu'en » traitant avec ses agens, et que les particuliers qui trai- » tent avec les ministres n'ont aucun moyen de s'assurer » s'ils se renferment dans les limites des crédits qui leur » ont été ouverts; mais que, par cette raison même, il » est indispensable que les ministres soient assujétis à se » renfermer exactement dans les limites qui leur ont » été fixées par la loi. Les conséquences des principes » contraires ébranleraient les bases du crédit public....

» Sans doute il est des circonstances qui dépassent » toute prévoyance humaine, et il ne faut pas que le frein » de la responsabilité ministérielle mette l'Etat en danger: » mais ces cas si rares doivent être de nature à frapper » tous les esprits par leur évidence, et à ne laisser dans » l'opinion publique, et dans votre propre jugement, » aucun doute sur la nécessité de l'anticipation qu'un » ministre aurait cru pouvoir faire pour un emploi de » fonds que la sagesse du législateur n'aurait pu prévoir.

» Il n'en est pas de même des augmentations de dé- » penses pour des objets qui auraient été soumis à la dis- » cussion des chambres avant la fixation du budget; il est » alors nécessairement du devoir du ministre de s'y con- » former: il ne peut même proposer au Roi aucune dis- » position qui entraînerait à étendre les dépenses au-delà » de la mesure prescrite.

Digitized by Google

» Ce n'est que par cette religieuse observation de la » loi, ce n'est qu'en s'armant de son inflexible rigueur, » qu'il pourra éloigner ou prévenir les ambitions abusives » les mécontentemens et les murmures qui ne se taisent » que devant elle.

» Cependant, votre commission a examiné les dé- » penses excédentes. Celles du ministère de la guerre » ont particulièrement fixé son attention. Elle a appré- » cié les motifs qui les ont déterminées.... Elle a égale- » ment pesé le malentendu auquel peut avoir donné lieu » le rapport du ministre des finances sur la loi du 28 avril, » rapport dans lequel il annonçait au Roi que le crédit » de 180 millions affectés au ministère de la guerre ne lui » suffirait pas, et qu'il serait nécessaire de pourvoir dans » le budget de 1817, aux dépenses qui n'auraient pu » s'exécuter en 1816...

» Mais votre commission a été principalement déter- » minée par cette considération, que les principes d'or- » dre et de sévérité dont elle croit indispensable de ne » jamais s'écarter à l'avenir, n'ont pas été observés avec » la même exactitude dans le passé; que précédemment » la loi des finances n'a pas été la règle invariable des dé- » penses des ministres: que les lois successives ont en- » tretenu cette déviation des principes, sans le maintien » desquels il faudrait renoncer à rétablir l'ordre et à ob- » tenir du crédit: et enfin qu'il y aurait une sorte d'in- » justice à rendre le ministre, pour le passé, l'objet » d'une sévérité, dont, jusqu'à un certain point, il était » autorisé à ne pas redouter toute la rigueur. »

Il était impossible de s'expliquer avec plus de préci- sion et de fermeté sur les principes, tout en arrivant à une conclusion plus douce, par ménagement pour les circonstances: et je crois devoir m'arrêter ici sur la dis- tinction lumineuse établie par M. le rapporteur, entre les dépenses imprévues auxquelles des événemens qui dépasseraient toute prévoyance humaine, pourraient forcer un ministre, sous peine de laisser en péril la chose publique, et les dépenses prévues et fixées, mais excé- dées par un ministre, de propos délibéré, sous un pré- texte quelconque.

Dans le premier cas, la nécessité est survenue. La loi n'a pas été violée, car elle se taisait sur un cas qu'elle ne

Digitized by Google

pouvait prévoir : aussi l'assentiment est universel, pour ratifier la conduite du ministre et régulariser ce qu'il a fait.

Dans le second, la nécessité n'est pas survenue : elle existait ou elle n'existait pas, au moment où la loi fut discutée. Si elle existait, il fallait la faire connaître ; si elle n'existait pas, l'apologie est de nulle valeur. La loi est violée, car elle avait parlé, elle avait interdit ce que, malgré elle, on a cru pouvoir faire ; le ministre a su qu'il la violait. Aucune excuse ne peut être admise, à moins qu'on ne veuille rendre illusoires toutes les précautions, et ouvrir la porte à tous les abus.

M. le vicomte Tabarié, sous-secrétaire-d'état au département de la guerre, a, dans un discours très-étendu, beaucoup insisté sur ce que le ministre s'était cru autorisé à excéder le crédit de 180 millions, qui lui avait été ouvert par la loi d'avril 1816, parce que, ayant dès-lors déclaré ce crédit insuffisant, et comptant sur l'opinion générale des députés de la dernière session, *il lui était permis de ne considérer ce crédit que comme un fort à-compte sur une dépense calculée au plus bas, et dont la solde était en quelque sorte garantie par la nécessité déjà reconnue de l'obtenir.*

Si l'on admettait cette prétendue justification, il en résulterait l'étrange doctrine, qu'un ministre n'aurait besoin, pour acquérir le pouvoir discrétionnaire d'excéder les limites du crédit déterminé par la loi, qu'à déclarer, lors de la fixation de ce crédit, qu'il ne suffirait pas, et à protester ainsi indirectement contre cette insuffisance.

Mais, objecte-t-on, si cette déclaration était fondée, si la commission des finances, et, d'après son avis, la chambre des députés s'étaient trompées dans l'évaluation des dépenses indispensables, faudra-t-il laisser en souffrance un service essentiel? Non, sans doute. Le ministre, convaincu dans sa conscience qu'il ne peut administrer son département avec la somme qui lui est allouée, donnera sa démission. Celui qui sera désigné pour lui succéder, s'il est frappé de la même conviction, n'acceptera qu'autant que l'erreur sera réparée. Les représentans de la nation, qui ont un égal intérêt à n'accorder que ce qui est nécessaire, et à accorder tout ce qui est

Digitized by Google

nécessaire, ne résisteront pas à l'évidence ; ou, s'ils résistent, la dissolution de la chambre sera le remède constitutionnel. Voilà ce que disent les principes. La question se réduit donc, en définitif, à la démission d'un ministre, extrémité moins fâcheuse après tout pour l'Etat, lors même que ce ministre aurait eu raison, que la violation de tous les principes, et l'ébranlement du crédit, ébranlement inséparable de cette violation qui, si elle est tolérée, est de nature à se renouveler chaque année.

La doctrine que je réfute ici n'a pas été jugée plus favorablement par la chambre. On ne reprochera certainement pas aux adversaires du projet de loi d'avoir eu du penchant à traiter avec sévérité le ministre de la guerre. Ils ont presque tous évité d'aborder ce sujet délicat. Cependant, M. de Villèle, qui n'en parle qu'en passant, accuse à cette occasion le ministère en général, *de n'avoir pu économiser* 30 *millions sur un budget de* 500 *millions, d'avoir présenté des comptes qui prouvent des dépenses nouvelles et non autorisées, pour près de* 44 *millions, et d'avoir fait en numéraire des payemens pour* 50 *millions dans le temps même où la loi proposée à la chambre indiquait un mode de payement plus en rapport avec la situation de l'Etat.* A la vérité, M. de Villèle ne nomme pas le ministre : mais les faits le désignent assez clairement, pour qu'on ne puisse pas se méprendre. Il n'a trouvé de défenseur que M. Richard seul, qui, en proposant pour les employés des autres ministères, la création d'un nouvel ordre de chevalerie, destiné à remplacer une partie de leurs traitemens, a pris sous sa protection toutes les dépenses des ministères de la guerre et de la marine. Il a prétendu que le ministre de la guerre avait positivement énoncé l'insuffisance de son crédit ; que c'était dans cette intention que les six millions de rentes avaient été accordés, et qu'en réalité le ministre n'avait pas dépassé son budget, qui se fondait à la fois et sur les 180 millions demandés, et sur une portion des 6 millions de rentes. Le lecteur verra plus loin la réponse péremptoire de M. le rapporteur.

Quant aux défenseurs du budget amendé par la commission, ils n'ont plus parlé de cet excès de pouvoir, sans doute, parce que le rapporteur leur a semblé avoir

Digitized by Google

dit tout ce que les convenances permettaient de dire. Un seul, M. Lafitte, paraît avoir porté la parole au nom de tous, en s'exprimant ainsi :

« Je ne suis point touché de ce qu'en point de fait, » ce crédit (de 180 millions) ainsi réglé par la loi, a été » dépassé jusqu'à la concurrence de 36 millions. Je vois » bien dans cette circonstance la preuve d'un tort grave; » mais je ne saurais y voir un motif de consacrer pour » l'avenir un tel surcroît de dépenses. Si l'on me dit » que cet excédent a servi à payer des dépenses légi- » times et nécessaires, je répondrai qu'il reste à savoir » si ce n'est point pour avoir mal employé une partie » du crédit, que les dépenses sont en arrière. Si M. le » ministre de la guerre se fût arrêté, comme il le devait, » devant la limite de la loi, nous nous trouverions aujour- » d'hui sans aucun inconvénient, riches de 36 millions » de plus et d'un mauvais exemple de moins. »

Cette discussion, d'une importance extrême par les conséquences que pourrait avoir sur le crédit public le renouvellement de l'abus qui l'a fait naître, a été terminée par M. le rapporteur, qui, en résumant tous les moyens de justification qu'on avait allégués, y a répondu de la sorte :

« M. le sous-secrétaire-d'état au département de la » guerre, parlant en présence de M. le ministre de la » guerre, contre le rapport de votre commission, a » d'abord voulu justifier l'excédent de 36 millions de » dépenses, qui a été le résultat de l'administration de » la guerre dans le cours de 1816. Il vous a parlé des » économies que le ministre avait faites. Il vous a dit » qu'il lui avait été permis de ne considérer le crédit » de 180 millions, qui lui avait été ouvert par la loi du » 28 avril, que comme un à-compte sur une dépense » calculée au plus bas, et que votre commission avait re- » connu, d'après un examen approfondi, que tout ce » qui avait été dépensé en 1816, l'avait été pour le bien » du service, et conformément aux dispositions des lois » et ordonnances qui règlent l'administration de l'ar- » mée : enfin, il a voulu prouver la nécessité de la trans- » gression de la loi des finances par la protestation que » le ministre aurait faite contre la réduction de son » budget à 180 millions, et par une sorte de conven-

Digitized by Google

» tion faite avec les membres de la commission de » 1816, qu'il aurait considérée comme une auto- » risation suffisante. Ainsi la loi ne serait qu'une vaine » forme. Les trois branches du pouvoir législatif, en » retranchant 36 millions de la principale dépense » de l'Etat, auraient sciemment déçu la foi publique » par la fausse apparence d'une sage économie. Non, » Messieurs, nous ne laisserons point peser un tel » reproche sur les actes de la chambre de 1815, et » nous repousserons cette funeste doctrine. Non, » le ministre ne pouvait pas excéder son budget. Si les » cas de la responsabilité ministérielle n'étaient point » encore assez définis, elle n'en était pas moins im- » posée par la Charte, et assez clairement exprimée » pour qu'un ministre ne pût tenter de s'y soustraire » sans manquer au premier de ses devoirs.

» Votre commission, en reconnaissant que cette dé- » pense avait été faite, et qu'elle devait être payée, » *seulement parce qu'elle avait été faite*, a pensé en » même temps qu'elle était illégale; et, pour maintenir » dans son intégrité le principe fondamental des lois de » finances, nous devons déclarer qu'elle persiste unani- » ment dans cette opinion. Vous apprécierez, Messieurs, » le désordre qu'a dû apporter dans tous les autres ser- » vices, cette transgression de la loi des finances, et » le paiement en numéraire effectif d'une autre somme » de 50 millions, qui n'aurait dû être acquittée qu'en » valeurs de l'arriéré. De quelle influence ne serait » pas, dans les circonstances dans lesquelles nous nous » trouvons, l'existence au trésor d'une somme de » 86 millions! »

Le lecteur pensera peut-être que je me suis fort étendu sur une discussion qui, au premier aspect, ne semble qu'accidentelle. Mais quelques réflexions lui démontreront qu'il est d'une incalculable importance pour le crédit public et pour l'ordre financier, que le fait qui a donné naissance à cette discussion ne se renouvelle plus. Je me permets d'autant plus volontiers ces réflexions, que ni M. le rapporteur de la commission, ni aucun des orateurs qui ont parlé sur le budget ne paraissent en avoir été frappés.

L'on a vu que la totalité des recettes ordinaires, y

Digitized by Google

compris les 157 millions du fonds consolidé, s'élève à . . . . . 758 m.

En déduisant là-dessus, pour recettes temporaires, telles que l'abandon de 5 millions fait par le Roi, 13 millions pour retenue sur les traitemens, etc., en tout 54

Il reste pour produit des recettes ordinaires et permanentes. . . . . 704 m.

Les dépenses ordinaires du service, permanentes et temporaires, s'élèvent à . . . . . 473 m.

En ajoutant pour charges du fonds consolidé. 157

On obtient pour montant total des dépenses ordinaires, permanentes et temporaires . . . 630

En déduisant ces 630 millions des 704 ci-dessus, il reste pour excédent annuel des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. . 74 m.

Or, cet excédent, qui, dans tous les temps, serait de la plus haute importance, devient, dans les circonstances actuelles, où il s'agit de fonder un système d'emprunt et de crédit public, et où tout le budget repose sur ce principe, le salut de nos finances. L'existence et la conservation de cet excédent sont les meilleures hypothèques qu'on puisse présenter aux prêteurs, pour sûreté du paiement des arrérages et du fonds d'amortissement de tous les emprunts à ouvrir jusqu'à concurrence d'un milliard.

En effet, en supposant que le cours des inscriptions qui est à 60, reste encore, durant des années, à un taux aussi bas (supposition qui n'est pas admissible si la paix continue), le gouvernement, en empruntant d'après ce cours, sera obligé de payer 8 pour cent d'intérêt, comme il le fait en ce moment à ceux qui lui prêtent indirectement en achetant des rentes sur la place. Dans cette hypothèse, 66 millions de l'excédent, dont nous avons prouvé l'existence, affectés au paiement des intérêts à 8 pour cent par an, couvriraient un emprunt de 792 millions, et il resterait encore 8 millions, ou plus d'un pour cent du capital emprunté, qui, étant affectés et employés au rachat du même capital de 792 millions,

Digitized by Google

l'amortiraient en moins de vingt ans. Voilà pour l'hypothèse la plus défavorable, c'est-à-dire pour le cas où les inscriptions resteraient au même cours de 60 pendant toute la durée du prêt.

Mais, si la paix continue, si le gouvernement et la chambre des députés persistent à marcher dans la route du crédit, le cours de nos inscriptions doit naturellement se mettre au niveau de celui des effets publics dans les pays voisins. Admettons toutefois que leur cours moyen ne s'élève pas au-dessus de 75, tandis que celui des 5 pour cent en Angleterre est de 94, le taux de l'intérêt serait alors à près de 7 pour cent, et les mêmes 74 millions d'excédent annuel de recettes, étant employés à fonder des emprunts successifs de 100 millions, suffiraient pour mettre le gouvernement en état d'emprunter 990 millions ou près d'un milliard, et laisseraient encore plus d'un pour cent pour l'amortissement du capital emprunté. On voit que cet excédent seul, bien ménagé, suffirait pour libérer la France de toute sa dette exigible, sans même avoir besoin d'employer entièrement les 30 millions de rente alloués dans ce but par le budget.

C'est donc avec un soin religieux que toutes les branches du pouvoir législatif doivent veiller à la conservation de cet excédent de nos recettes sur nos dépenses. Mais il devient moralement impossible à conserver, si l'on entretient les ministres et surtout le ministre de la guerre, dans la persuasion qu'ils peuvent, en alléguant l'urgence, se justifier d'avoir dépassé le crédit prescrit par la loi.

Il en est de l'urgence comme du salut public. Dès que ce motif plausible et ce commode prétexte sont admis une fois, chacun les invoque à son tour, charmé de s'arroger un pouvoir discrétionnaire. Il faut continuellement sauver l'Etat, tantôt en frappant sur les personnes, tantôt en dissipant les ressources.

Le directoire, dont les nombreuses fautes nous ont légué de nombreuses leçons, nous a exhibé, durant plusieurs années, la preuve complète que l'urgence n'existe qu'autant qu'on lui cède, et disparaît quand on la repousse.

Ce gouvernement, dont l'habitude était de sacrifier

Digitized by Google

constamment les rentiers et tous les créanciers de l'Etat aux fournisseurs, et les fournisseurs qui ne voulaient plus fournir à ceux qui voulaient fournir encore, se trouvait, par une suite nécessaire de cette règle d'administration, toujours sans argent et sans crédit. Les divers ministres, et surtout le ministre de la guerre, assiégaient alternativement leur collègue le ministre des finances et les commissaires de la trésorerie, en alléguant chacun l'urgence la plus urgente. Comme le trésor était vide, et que personne ne se présentait pour hasarder des avances, on passait régulièrement à l'ordre du jour en dépit des sollicitations les plus pressantes. Qu'arrivait-il? Les ministres cédaient à la nécessité, et l'impossibilité l'emportait sur l'urgence.

Or, si l'*impossibilité* a eu tant de *puissance* sous un gouvernement mal organisé, en guerre avec l'Europe, en proie aux factions, à plus forte raison la même impossibilité aura-t-elle aujourd'hui le même effet salutaire, si l'expérience démontre enfin que ce n'est pas une impossibilité comminatoire. Le tout est de vouloir et de persister dans la volonté.

B. DE CONSTANT.

ANNONCES ET NOTICES.

Éloge de M. Abraham Furtado, adjoint à la mairie de Bordeaux, ex-président de l'assemblée générale des israélites de France, etc., etc., etc, décédé à Bordeaux le 29 janvier 1817; par Michel Berr, professeur de littérature allemande à l'Athénée royal de Paris, etc.

Cet éloge, d'un homme de bien, d'un citoyen estimable et d'un savant modeste, est en même temps une excellente notice *biographique*: ce n'est point par de vains mots, mais en retraçant, avec éloquence et sensibilité, les principales actions de la vie de son honorable collègue au grand Sanhedrin, que M. Michel Berr entreprend de louer un citoyen vertueux et un littérateur distingué, dont on aime à retrouver en lui le successeur.

Cours pratique d'éducation à l'usage des jeunes demoiselles, contenant la grammaire, l'arithmétique, la géo-

Digitized by Google

graphie ; l'histoire et la mythologie, dédié à S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême ; par P. J. Galand. Trois vol. in-12. Prix : 10 fr., et 13 fr. 75 c. par la poste, A Paris, chez Eymery, lib., rue Mazarine, n°. 30.

Cet ouvrage, dont l'auteur se voue, depuis vingt ans, à l'éducation des jeunes demoiselles, n'est, en quelque sorte, que la réunion des leçons écrites que le professeur a données à ses élèves. Tout ce qu'on peut savoir sur la grammaire, sur la rhétorique, sur la géographie, sur l'histoire, etc., ne se trouve pas, à coup sûr, dans les trois volumes de M. Galland, quoiqu'ils soient assez gros ; mais ils renferment des élémens clairs, précis et généralement exacts sur ces différentes sciences. A l'aide de ce guide, une mère peut diriger seule la première éducation de ses enfans. L'auteur n'a point eu la prétention de faire un ouvrage nouveau. « Le jeune « âge, dit-il, pour lequel nous avons travaillé, ne nous devra que d'avoir « mis à sa portée, avec les modifications convenables, ce que des écrivains « célèbres ont dit avant nous. » M. Galland nous apprend, dans sa préface, qu'il tient avec son épouse, un pensionat de jeunes demoiselles, dans le local même où madame Elie de Beaumont en a long-temps dirigé un, et qu'il a écrit son livre dans le cabinet où cette femme aimable et spirituelle a composé ses charmans ouvrages. C'est un dangereux parallèle ; mais si M. Galland n'est pas en état de le soutenir, sous le rapport de la grâce du style, et de l'art de rendre l'instruction agréable, en n'en offrant que les fleurs, il est digne au moins de son modèle par la pureté de ses principes et par l'utilité de ses leçons.

Education complète de l'Enfance, extrait du *Cours pratique d'Education*, à l'usage des jeunes demoiselles ; rédigé par P. J. Galland. Un vol. in-12. Prix 4 fr. br., et 5 fr. 25 c. par la poste.

Cet ouvrage n'est que l'abrégé du précédent. Les élémens y sont encore réduits à une expression plus simple. Si la forme interrogative, qui s'y trouve aussi employée, est contraire à l'élégance du style, elle est plus favorable à la mémoire et plus à la portée de l'enfance.

La Mort et l'Apothéose de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre ; par Tercy. Broch. in-8°. Prix : 1 fr. 50 c. A Paris, chez Didot l'aîné, rue du Pont-de-Lody.

TABLE.

Poésie.	369	Le Bachelier de Salamanque.	384
Acrostiches.	371	Le Carton du Mercure.	392
Enigme, Charade et Logogr.	373	Annales littéraires.	399
Nouvelles littéraires.	374	Politique.	401

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE

DE FRANCE.

SAMEDI 8 MARS 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

A ELVOÉ.

Stances.

Sur cette terre, où tu viens d'apparaître,
Jeune Elvôé, tout est soumis au sort :
Le roi, le pâtre, et l'esclave et le maître,
Vont tour-à-tour des douleurs à la mort.

Mais si la vie est rapide, orageuse,
Un peu d'amour suffit pour l'embellir ;
Aimable enfant, crois-moi, pour être heureuse,
Ouvre ton cœur à la voix du plaisir.

Dès le matin, de myrthe couronnée,
Au champ d'amour commence la moisson ;
Dans ce labeur achève ta journée,
Ne t'endors pas dès le premier sillon !

Digitized by Google

Aime et jouis : du vallon de la vie
La volupté rend plus doux le chemin ;
Vide en riant sa coupe d'ambroisie,
Aime et jouis : le reste est incertain.

Et fût-il vrai que ton âme charmante
Dût en effet descendre au noir séjour,
Crois-tu, dis-moi, crois-tu que Rhadamante
L'ose punir d'avoir connu l'amour ?

Des voluptés savoure donc l'ivresse ;
Ne rougis point de sourire à mes vœux ;
Livre au plaisir ta docile jeunesse,
Aime, jouis et laisse faire aux dieux !

Par M. ANTONIN DE SIGOYER.

A la mémoire de M. de Vaudreuil.

Quoi! les arts sont muets, et leur ami succombe!
Quoi! le tribut de leurs regrets
N'a point encor paré la tombe
Du mortel qui sur eux versa tant de bienfaits!
Réparez cet oubli : venez, troupe sacrée,
Pour qui réservez-vous votre encens et vos fleurs?
A quels restes chéris donnerez-vous vos pleurs,
Si vous en refusez à cette ombre adorée?
Venez : rassemblez-vous, dans un auguste deuil,
Au pied du monument où repose Vaudreuil ;
Et que votre voix inspirée,
Par un chant de douleur honore son cercueil.
Tout rayonnant d'esprit, de valeur et de grâces,
Affable en ses grandeurs, constant dans ses disgrâces,
Il paraissait toujours maître de ses destins.
Heureux d'être chéri, plus heureux d'être utile,
Combien son cœur était habile
A voiler le bienfait qui sortait de ses mains!

Digitized by Google

Vous le savez, ô vous, dont le zèle réclame
Le droit de consacrer des traits si précieux ;
Vous que cherchaient au loin ses doux mystérieux :
Comme un trésor d'amour il répandait son âme.
Il soutenait vos pas : il rapprochait de vous
Cette palme de gloire où vous aspiriez tous.
Dépouillant à vos yeux l'orgueil de la naissance,
Il ôtait la rudesse à l'orgueil du talent ;
Et l'on ne voyait plus qu'un échange brillant
De soins et de reconnaissance.
D'autres sur la terre ont passé
Commandant à la crainte un culte intéressé.
Vaudreuil se fit aimer : ce fut là sa science.

(*Par* M. B***)

Épitaphe d'un Avare.

Ci gît, par la fièvre emporté,
Orgon, le roi des pince-mailles :
Il vivrait, s'il n'avait compté
Que sa guérison eût coûté
Deux fois plus que ses funérailles.

ÉNIGME.

Pour mon premier plus d'un cadet
Se laisserait fesser, je gage ;
Pour mon second plus d'un baudet
En souffrirait bien davantage ;
De mon tout plus d'un Turcaret
Orne aujourd'hui son équipage.

(*Par* M. Roques, *de Montauban*, aveugle de naissance.)

Digitized by Google

CHARADE.

Sans le secours de mon premier,
Bientôt tes doigts, ô charmante Glycère,
Se lasseraient de mon dernier.
Mais pour mon tout, de lui tu n'as que faire;
Un couteau, des ciseaux font eux seuls ton affaire.

(*Par* M. l'abbé Pas....)

LOGOGRIPHE.

Sur cinq pieds autrefois,
De mes murs orgueilleux, de mon énorme poids,
Je menaçai le ciel, je surchargeai la terre:
Mon chef à bas, je meurs par la main de mon frère.

(*Par* M. L.....)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *bougie;* celui de la charade, *malaise;* et celui du logogriphe, *mandarin*, où l'on trouve *Mandrin.*

Nota. Les personnes qui veulent bien nous envoyer des énigmes, des charades et des logogriphes, sont prévenues que nous insérerons toujours, de préférence, celles de ces petites pièces qui seront les plus courtes.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

OEuvres complètes de Voltaire, en douze vol. in-8°, proposées par souscription. Prix : 12 fr. chaq. vol. en pap. ord., et 24 fr. en pap. vél. A Paris, chez Th. Désoer, rue Christine, n°. 2.

On devrait croire, si l'on n'avait chaque jour sous les yeux la preuve du contraire, que l'erreur, la sottise et la mauvaise foi s'épuisent, et qu'il vient, à la fin, un temps où l'on doit adopter certaines vérités trop généralement reconnues, pour qu'on puisse les contredire sans s'exposer au ridicule et au mépris des honnêtes gens. Près d'un demi-siècle a déjà passé sur la mémoire de Voltaire; et le monde, en se partageant l'immense héritage de son génie, l'a proclamé la lumière des âges et le bienfaiteur de l'humanité : il n'est pas un coin du globe où son nom n'ait retenti, où ses écrits ne soient parvenus, et n'aient achevé d'acquérir à la France cette supériorité littéraire qui n'a rien à craindre de l'abus de la force et des revers de la fortune.

Que chez des nations rivales, il s'élevât encore des détracteurs de ce grand homme; que ce concert de louanges importunât des oreilles étrangères, et qu'il fût interrompu par des cris envieux partis de l'autre côté du Rhin ou de la Tamise, il n'y aurait en cela rien qui dût nous surprendre : l'admiration est aussi un tribut; on ne l'acquitte, comme les autres, qu'à la dernière extrémité; mais la gloire de Voltaire est celle de sa patrie; il n'est pas un Français qui ne doive en être fier,

Digitized by Google

qui ne soit personnellement intéressé à la défendre : et c'est parmi nous, à l'époque où la fortune, trahissant nos armes si long-temps victorieuses, ne nous laisse que les paisibles conquetes du génie, qu'il se trouve des hommes assez étrangers à l'honneur national et aux progrès de l'esprit humain, pour insulter à la nation entière, en prodiguant l'outrage à la mémoire du prince des philosophes et des écrivains français ! Je sais que l'on pourrait se contenter de rire

> De voir des nains mesurant un Atlas,
> Burlesquement roidir leurs petits bras
> Pour étouffer si haute renommée.

Mais il est des circonstances où le ressentiment de l'injure se mesure moins sur la faiblesse que sur l'intention ; où le mal que l'on dit acquiert toute l'importance et toute la gravité du mal que l'on veut faire. C'est dans ce sens que j'examine sérieusement quel peut être le but de ces nouvelles attaques dirigées contre Voltaire, et dont la publication d'une édition de ses *OEuvres complètes*, resserrées en douze volumes, vient d'être le prétexte.

La nature, qui semblait s'être épuisée à produire cette foule d'hommes supérieurs qui décorent le beau siècle de Louis XIV, voulut, en réunissant, dans un seul écrivain, tous les dons du génie, assigner elle-même des bornes à sa puissance. Je n'essayerai de prouver ni à ceux qui sont dès long-temps convaincus de cette vérité, ni à quelques ennemis aveuglés par la haine, que Voltaire a conquis, par des chefs-d'œuvre dans tous les genres, ce titre d'*homme prodigieux*, qui lui fut décerné par le grand Frédéric ; je n'établirai point de parallèle entre cet illustre écrivain et quelques autres phénomènes littéraires semés çà et là dans l'espace des

Digitized by Google

lieux et des temps, pour avoir le droit d'en tirer cette conclusion irréfragable que la France a la gloire d'avoir donné le jour à l'homme du génie le plus *excentrique*, de l'esprit le plus universel dont s'honore l'espèce humaine. Ce n'est point de la mesure du talent de Voltaire qu'il est question dans ce moment; la sottise et la méchanceté elles-mêmes font, à cet égard, des concessions plus généreuses qu'on ne devait s'y attendre : ce sont les principes de cet écrivain que l'on attaque. Pour toute réponse à ses détracteurs, il suffit de les énoncer.

Ce n'est point sur quelques brillans écarts d'une imagination trop ardente, sur quelques saillies d'un esprit qui se joue de sa propre pensée, qu'il doit être permis de juger un grand écrivain; c'est sur l'ensemble de sa doctrine et de ses œuvres. Or, je demande à tous ceux qui, nourris de la lecture de Voltaire, peuvent se rendre compte de l'influence morale qu'il exerce sur eux, avec le plus d'empire, quels sont les traits sous lesquels il se présente à leur esprit? quels sont les souvenirs qu'il a gravés dans leur mémoire? Tous me répondent que les écrits de ce grand homme attestent le véritable philosophe, ennemi de la superstition, du fanatisme, mais adorant Dieu en sage, mais pénétré d'une religion pure dont *tout bon esprit sent la force et chérit les consolations*; l'apôtre infatigable de la raison et de la vérité, le défenseur courageux de l'innocence, l'ami sincère d'une liberté sage, dont *il ne trouvait de garant assuré que dans une monarchie limitée par des lois*. En effet, quel moraliste traça jamais les devoirs de l'homme social avec plus d'éloquence et de sentiment que l'auteur des *Discours philosophiques?* Quel historien éleva plus haut la gloire de sa patrie que l'auteur du *Siècle de Louis XIV?* Quel poëte consacra, par de plus beaux vers, la mémoire d'un Roi l'amour des peuples et l'honneur du

Digitized by Google

trône que le chantre de la *Henriade*? Quel autre écrivain, en marquant sa carrière par de si nombreux et de si nobles travaux, mérita, comme lui, l'honneur de donner son nom à son siècle?

Quand la postérité a commencé pour cet homme illustre, quand les générations nouvelles, dont il est le bienfaiteur, ont renouvelé son apothéose, d'où peuvent naître ces cris d'impuissance et de rage, ce déchaînement dont il est de nouveau l'objet? de l'espérance que quelques insensés ont un moment conçue de ranimer les discordes civiles, de réveiller le fanatisme et d'étouffer la liberté publique : ce sont les amis de la gloire nationale, de l'humanité, de la tolérance; ce sont les défenseurs de cette Charte constitutionnelle, autour de laquelle se rallient tous les vrais Français, que ces ennemis de la France attaquent sous le nom de Voltaire.

S'ils se bornaient à condamner ces emportemens passagers qu'excitèrent quelquefois en lui le sentiment de l'injustice; ces saillies d'imagination que l'esprit et la grâce ne justifient pas toujours aux yeux de la pudeur, je me contenterais de blâmer, avec eux, dans Voltaire, ce que je blâme dans le sage Horace, dans le bon La Fontaine; mais quand ils exagèrent la rigueur, je puis, à mon tour, exagérer l'indulgence, et rejeter sur les persécutions, sur les calomnies auxquelles le premier fut en butte dans tout le cours de sa vie, le blâme de quelques pages de ses écrits où l'*humeur* et plus souvent l'indignation l'emportent au-delà des bornes.

Qu'on se mette un moment, par la pensée, à la place de ce grand homme, forcé, avant trente ans, après avoir produit la *Henriade* et plusieurs chefs-d'œuvre tragiques, de se bannir de son pays pour échapper à la ligue du fanatisme et de l'envie; qu'on se trouve armé, dans cet honorable exil, de toute la force du génie, de

Digitized by Google

l'amitié des deux plus grands souverains de l'Europe, du ressentiment des plus cruelles injures, et qu'on réponde ensuite de mesurer toujours juste l'expression de son mépris ou de sa haine pour d'ignobles persécuteurs. Je ne balance point à le dire : si Voltaire eût continué à vivre à Paris, honoré, comme il devait l'être, nous aurions de lui trois ou quatre volumes de moins, qui n'ajoutent rien à sa gloire, mais probablement aussi l'Arioste n'aurait pas eu de rival.

Si l'observation de Bacon est juste, et que, pour avoir la mesure exacte de l'estime que l'on doit à un grand homme, il suffise de connaître la liste de ses amis et de ses ennemis, l'éloge de Voltaire est compris dans ce peu de mots : Il eut, pour admirateurs, FRÉDÉRIC-LE-GRAND, CATHERINE-LA-GRANDE, le vertueux STANISLAS, le chef de l'Eglise, BENOIT XIV, et, sans exception, tous les hommes supérieurs de son temps. Il eut, pour détracteurs, *Desfontaine*, *Fréron*, *Sabatier*, *La Beaumelle*, *Nonotte* et quelques écrivailleurs de même espèce. Je ne serais pas éloigné de croire que l'application de cette même règle ne lui fût aujourd'hui plus favorable encore.

Pour enchérir sur les fausses accusations intentées à Voltaire pendant sa vie, ses ennemis actuels n'ont pas craint de se montrer absurdes, en signalant, comme un professeur de *démagogie* et d'*athéisme*, celui dans les OEuvres duquel on serait peut-être embarrassé de trouver une seule page où ne se manifeste pas une aversion, quelquefois même irréfléchie, pour le gouvernement populaire, et, par-dessus tout, un respect si profond pour la Divinité, une conviction si intime de l'existence de Dieu, qu'il voit, dans l'opinion contraire, la preuve infaillible d'un cerveau malade. Il est vrai qu'il répète, en plusieurs endroits, qu'il *vaudrait mieux ne pas reconnaître de Dieu que d'en adorer un barbare auquel on sacri-*

Digitized by Google

fierait des hommes. Sincère adorateur d'un Dieu maître et conservateur du monde, zélé défenseur des droits du trône et de la liberté des peuples, Voltaire, il faut bien en convenir, avait le malheur de ne pas aimer les moines, de ne pas sentir toute l'utilité des couvens, de penser que l'éducation publique pouvait être confiée à des mains plus sûres que celles des jésuites, et de rire quelquefois des décisions de la Sorbonne. Voilà ses torts. Je ne prétends pas nier l'influence qu'ils peuvent avoir eue sur la destinée de ces mêmes objets que Rabelais, Boccace et La Fontaine ont néanmoins traités avec plus d'irrévérence encore; mais je pense qu'il est juste de faire entrer, en compensation de ces griefs, le peu de bien qu'il a fait, et qu'il appelait *son meilleur ouvrage.*

Ferney qu'il fonda dans son exil, où plus de cent familles, nourries, logées, entretenues par ses soins, bénissent encore aujourd'hui la mémoire de leur bienfaiteur; l'affranchissement des serfs du Mont-Jura; la mémoire de Calas réhabilitée; Sirven arraché à l'échafaud; la nièce du grand Corneille recueillie dans sa maison, et dotée des fruits de son génie; l'assassinat judiciaire du jeune et infortuné La Barre, et la sentence inique du général Lalli dénoncés à l'opinion publique; tant d'innocens vengés, d'infortunés secourus, de gens de lettres protégés; tant de traits de courage, de générosité, dont un seul suffirait à la gloire d'un autre homme, ne sauraient-ils racheter l'erreur, quelque grave qu'elle puisse être, d'avoir pu croire qu'un Etat pouvait exister sans monastères, et que la France et la religion n'ont rien gagné à la révocation de l'édit de Nantes?

Un pareil préambule, pour arriver à la simple annonce d'une nouvelle édition des *OEuvres complètes* de Voltaire, ne paraîtra surabondant qu'à ceux qui

Digitized by Google

pourraient ignorer le ridicule scandale dont cette annonce a été l'occasion dans la dix-septième année du dix-neuvième siècle. Quand on réfléchit qu'il n'y a pas une bourgade, même à demi policée, sur la surface du globe, où ne se trouvent les OEuvres de Voltaire; qu'elles sont traduites dans toutes les langues, même en arabe et en shamscrit (1); « qu'elles sont désormais (comme l'a dit un écrivain philosophe) la *propriété commune des hommes éclairés, qui les ont placées sous la sauvegarde de l'esprit humain*, » on se demande quel peut être le but et l'objet du déchaînement auquel la réimpression de ses OEuvres a pu donner lieu? A-t-on cru qu'en réduisant des sept huitièmes le nombre des volumes, et de moitié le prix de l'ouvrage, on courrait le risque de le mettre dans un plus grand nombre de mains? On s'est trompé. Celui qui peut mettre cent vingt francs à l'achat des douze volumes de l'édition nouvelle, appartient, par l'état de sa fortune, à la même classe de la société, que celui qui a pu mettre deux cent quarante francs à l'acquisition des quatre-vingt-douze volumes in-12 de l'édition de Beaumarchais. Craint-on de voir se multiplier quelques vers licencieux, quelques maximes hardies, noyés, en quelque sorte, dans un ouvrage immense? Je vois, au contraire, dans cette nouvelle entreprise, une sorte de garantie contre la réimpression de ces brochures *à huit sous*, où l'on expose, sur les quais, à l'avidité des dernières classes du peuple, et sous le nom d'un auteur célèbre, les fragmens défigurés de ses ouvrages.

Je suis donc d'avis (et ce nonobstant clameur de

(1) J'ai connu à Chinsura, dans le Bengale, le savant brame, auteur de la traduction des *OEuvres choisies de Voltaire* dans la langue sacrée des Indous.

Digitized by Google

haro), que le libraire Désoer, en réimprimant les *OEuvres* de Voltaire en douze volumes, a fait, en même temps, une bonne spéculation et une utile entreprise ; qu'à une époque où la bibliothèque du moindre particulier occupe la plus grande partie de son logement, c'est un véritable service à rendre à tout ami des lettres, que de lui donner le moyen d'augmenter ses livres en diminuant ses volumes, et qu'il est à souhaiter que la même réduction s'opère sur les plus volumineux des classiques dans toutes les langues.

Le premier volume de cette nouvelle édition de Voltaire remplit, au-delà même des espérances des souscripteurs, les engagemens contractés par le libraire-éditeur dans son *prospectus*. Il contient la matière des cinq premiers volumes de l'édition de Kehl : le texte est correct ; les caractères ne fatiguent pas la vue ; et s'il était possible qu'en gagnant un peu sur la marge, les lignes de prose fussent un peu plus espacées, l'édition, en soixante et douze volumes, ne conserverait, sur celle-ci, aucun avantage, même aux yeux affaiblis des vieillards. JOUY.

L'ERMITE EN PROVINCE.

LA THÉBAIDE FRANÇAISE.

Mont-de-Marsan, le 15 février 1817.

..... *Benè qui latuit, benè vixit.*
OVID, El. 4.

(Celui-là vit heureux qui sait vivre ignoré.)

Après un repas excellent où l'on nous avait servi une garbure, une cuisse d'oie confite, une tranche de jambon

Digitized by Google

de Bayonne glacé au sucre, et un lièvre rôti ; mon hôte fit apporter des olives et une très-vieille bouteille de vin de Chalosse, que nous vidâmes à petits coups, en racontant l'un après l'autre notre histoire.

..... « Voilà d'étranges aventures (dit le solitaire, à qui je venais de faire un récit succinct des principaux événemens de ma vie) ; les miennes sont moins romanesques ; mais vous verrez pourtant que la fortune ne m'a pas épargné ses caprices, et que je sais à quoi m'en tenir sur un monde dont je suis éloigné sans retour.

» Dès l'âge de dix ans, j'avais quitté la ville d'Albret où je suis né (si l'on peut appeler ville cette réunion de chaumières que vous voyez d'ici). En sortant du collége La Marche, où j'avais fait de bonnes études, j'entrai en qualité de sous-lieutenant dans les Gardes-Françaises : la révolution s'annonça sous les plus heureux auspices, et je me livrai à toutes les espérances dont elle était prodigue, sans m'écarter des devoirs militaires que l'honneur m'imposait, et dont je fus plus d'une fois au moment de devenir victime. J'avais fait (avec une résignation qui n'était peut-être pas sans quelque mérite pour un homme de mon âge et de mon pays) les sacrifices de vanité qu'exigeaient nos lois nouvelles ; j'avais perdu de très-bonne grâce un titre dont je n'étais pas fier, et quelques droits féodaux qui ne me faisaient pas plus riche ; mais ami d'une sage liberté, de celle des Mounier, des Lally-Tollendal, des Lafayette, des Clermont-Tonnerre, je ne tardai pas à reculer devant cet objet de mon culte, défiguré par de fanatiques adorateurs. Défenseur du trône, je ne transigeai point avec mes sermens, et c'est du moins en lui prêtant jusqu'au bout le faible appui de mon bras, que j'ai acquis le droit d'accuser les auteurs de sa chute.

» Au sein de l'ouragan révolutionnaire qui nous avait entourés de débris, les ennemis de la France s'avançaient

Digitized by Google

pour en partager les lambeaux : il nous restait une patrie à défendre, et je volai aux frontières. Grièvement blessé dans l'immortelle campagne de Pichegru dans la Belgique, je revins à Paris : une prison y fut ma récompense. La mort de ses affreux ministres mit un terme au règne de la terreur et me rendit à la liberté ; j'entrai dans la carrière administrative, et du poste où je parvins, je vis briller et disparaître, l'un après l'autre, ces gouvernemens éphémères, qui s'élevaient comme des globules sur une matière en ébulition.

» Mes intentions étaient pures ; j'employai mon crédit à être utile : la faveur publique m'environnait ; mais quel homme en place peut soutenir le bien que l'intérêt et l'adulation disent de lui? Le dix-huit fructidor arriva ; obligé de prendre parti dans cette querelle, entre un pouvoir dont j'étais membre, et la patrie dont j'étais idolâtre, je ne balançai point à me déclarer pour elle. La victoire resta, comme il arrive trop souvent, à la force, et je fus envoyé à Cayenne.

» Je trouvai le moyen de me soustraire à cette honorable déportation, et lorsqu'une suite d'événemens incalculables fit succéder l'autorité consulaire au pouvoir directorial, je quittai ma retraite et je rentrai dans la carrière, ébloui par l'aurore nouvelle du jour éclatant qui se levait sur la France.

» L'homme extraordinaire que la nation, aussi imprévoyante que le cheval de la fable, avait appelé à son secours, pour l'aider à se venger de ses ennemis, réussit au-delà de ses vœux, et lui fit payer de sa liberté la gloire immense dont il la couvrit.

« Quel que soit le plaisir que cause la VICTOIRE ;
» C'est l'acheter trop cher, que l'acheter d'un bien,
» Sans qui les autres ne sont rien.

Mais telle est parmi les Français l'association intime de

Digitized by Google

ces idées de courage, d'honneur et de vertu, que partout où nous voyons l'un, nous supposons les autres, sans trop examiner d'abord si ce courage a été employé pour notre bonheur ou pour notre misère, pour le soutien de la liberté ou de la tyrannie.

» De meilleure foi que beaucoup d'autres, je dois convenir avec vous qu'au milieu de ce foyer d'une gloire nationale sans exemple dans l'histoire des peuples modernes, atteint de cette ivresse générale où les triomphes inouïs de nos armées avaient plongé la France, je me montrai moins sensible aux outrages faits à la liberté publique, qu'à la conquête de cette prééminence européenne si glorieusement acquise à ma patrie.

» La guerre d'Espagne, commencée sans motif, exécutée sans but et sans succès, cette guerre fatale, où mon fils unique perdit la vie, m'ouvrit enfin les yeux; la nature, par le sentiment de mes propres maux, m'éclaira sur ceux dont la France était menacée. Résolu dès-lors à quitter des fonctions importantes où je n'étais plus soutenu par les deux grands intérêts de ma vie, l'espoir d'être utile à mon pays et l'ambition paternelle, je fis entendre la vérité, pour la première fois peut-être, à l'oreille d'un homme dont la fortune et la flatterie semblaient avoir altéré la raison; il me répondit avec dédain, en me nommant à une place supérieure à celle que j'occupais; je mis une fierté plus noble dans ma réplique; j'envoyai ma démission.

» Son départ pour Moscow fut le signal de la retraite absolue où je me condamnai, et dans laquelle m'accompagna le pressentiment de tous les malheurs que nous avons vu fondre sur la France.

» Après quarante ans d'une vie passée en grande partie au sein des révolutions, où j'ai fait quelquefois le bien,

Digitized by Google

que j'ai toujours voulu, où je n'ai à me reprocher que d'avoir joui avec trop de confiance et d'orgueil de la gloire que ma patrie avait acquise, je suis venu m'enterrer dans cette solitude natale, et sans les souvenirs douloureux qui m'y poursuivent, j'y vivrais plus heureux, c'est-à-dire plus utile, que je n'ai pu l'être dans les hautes fonctions que j'ai long-temps remplies. »

Le récit de ses aventures, que j'écoutai avec un extrême intérêt, conduisit M. N*** à me parler de sa situation actuelle, et j'y trouvai la preuve qu'on peut allier à beaucoup d'imagination, cette philosophie de caractère qui finit par rendre un homme tout-à-fait indifférent aux choses dont on fait communément dépendre le bonheur.

« On a toujours assez d'esprit, continua-t-il, pour en perdre dans le monde, et devenir plus sot et plus méchant; peut-être en faut-il davantage pour vivre dans la retraite où l'on devient meilleur : j'oserais l'assurer si je n'étais moi-même l'objet de ma remarque. En effet, nos goûts les plus durables naissent de nos habitudes, et celles que l'on contracte dans la position où je me trouve, ne peuvent avoir leur source que dans un bon emploi du temps.

» Je vis parmi des hommes à demi sauvages, chez lesquels se sont réfugiées les vertus que semble exclure un haut degré de civilisation : l'hospitalité la plus généreuse, le respect de la foi conjugale, et la religion des tombeaux. Ces qualités estimables s'allient malheureusement à des défauts et même à des vices, fruits ordinaires de l'extrême ignorance. Les habitans des Landes sont généralement enclins à l'ivrognerie, à la jalousie, et à la plus grossière superstition. La malpropreté dont le plus grand inconvénient est peut-être d'appauvrir et de dégrader

Digitized by Google

l'espèce, est chez eux une manière d'être héréditaire et naturelle où ils se complaisent, et que l'accroissement de leur fortune ne les détermine pas à changer.

» Bien résolu de finir mes jours dans cette triste contrée, je m'y suis proposé pour but de contribuer de tous mes moyens à améliorer le sort de ces bons *Lanmusquets*, auxquels il ne manque qu'un peu d'industrie et d'instruction pour être les meilleurs des hommes.

» Vous ne croiriez pas, si je n'offrais de vous en fournir la preuve, que la très-grande partie de ces pâtres de la grande lande ignorent sous quel gouvernement ils vivent et à quelle province de France ils appartiennent; que pour introduire parmi eux l'usage de la vaccine, j'ai eu besoin de leur laisser croire qu'on leur imprimait un stigmate qui les mettait à l'abri des maléfices.

» Je m'occupe en ce moment de l'établissement d'une école *lancastérienne*, pour l'ouverture de laquelle je n'attends que l'arrivée d'un maître dont j'ai fait la demande à Paris. J'ai la conviction que cette méthode d'instruction si rapide et si peu dispendieuse, peut seule, en moins de vingt ans, amener les habitans de ce pays au degré de civilisation nécessaire pour le développement de leurs facultés physiques et morales.

» Une remarque très-honorable pour ce petit coin de terre, et dont je vous prie de prendre note, c'est que le département des Landes est, comparativement à sa population, celui qui a produit, dans ces derniers temps, un plus grand nombre d'hommes de guerre parmi lesquels on cite plusieurs généraux célèbres. Les généraux Lamarque, Lannuse, Darricau, Marensin, Durieux, Nogués, et quelques autres dont les noms ne se présentent pas à ma mémoire, ont pris naissance sur cette terre inculte, mais non pas ingrate.

Digitized by Google

» Un homme dont s'honore à jamais la nation française, dont le nom consacré par la religion, réveillera, dans la dernière postérité, l'idée de la vertu la plus touchante et la plus sublime, le fondateur de l'établissement des *Enfans trouvés*, et des *Filles de la Charité* pour le service des pauvres malades, *Vincent de Paul*, naquit parmi les bergers des Landes, et n'abandonna la garde d'un chétif troupeau du village de Poy, que pour prendre un des premiers rangs parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

» Ce pays fut aussi le berceau de l'ami de Montesquieu, du savant Darcet (1), à qui les sciences chimiques sont en partie redevables des progrès immenses qu'elles ont faits dans ces derniers temps, et de leur application aux arts et à l'industrie française.

» Nous ne sommes pas riches en poëtes; cependant les noms de M. Lalanne, auteur d'un poëme de la *Basse-Cour*, et de M. Genty-Laurens, traducteur en vers de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal Polignac, ne sont pas inconnus aux muses françaises. »

Quelques heures s'écoulèrent dans un entretien où je me laissais entraîner au plaisir d'écouter et de m'instruire : je ne voulais pourtant pas abuser de l'accueil obligeant

---

(1) Darcet (Jean) naquit à Donazit, dans le département des Landes, le 7 septembre 1726, et mourut à Paris, le 24 pluviose an 9. Ce chimiste célèbre est particulièrement connu par ses travaux sur la porcelaine, sur l'action d'un feu égal, violent et continu appliqué aux substances minérales. Il a peu écrit, mais sa vie entière a été employée à rendre service aux artistes et aux manufacturiers qui venaient le consulter de toutes parts, et pour lesquels il a constamment travaillé avec le désintéressement que peut seul inspirer le véritable amour des sciences. Son fils, digne émule d'un père dont il vénère la mémoire, a toujours cherché à appliquer, en grand, les procédés dont il a fait le sujet de ses recherches. C'est en suivant ce plan qu'il a eu le bonheur d'organiser, à Paris, le travail de la soude factice, celui du savon, et, en dernier lieu, l'extraction de la gélatine des os par de nouveaux moyens.

Digitized by Google

que j'avais reçu, et je témoignai l'intention de me remettre en route, pour aller chercher un gîte à Albret : mais le bon solitaire n'y voulut pas consentir, et me força d'accepter un logement chez lui, en me promettant de m'accompagner à Mont-de-Marsan, où l'appelaient quelques affaires, si je voulais passer avec lui la journée du lendemain : j'acceptai la proposition avec reconnaissance.

Nous nous couchâmes assez tard; le lendemain, à huit heures, je vis entrer mon hôte dans ma chambre ; il était armé d'un fusil et revenait de la chasse aux *palombes* (1). Après déjeûner, il me proposa une promenade aux environs, et me promit de la diriger de la manière la plus favorable aux observations que j'étais venu pour recueillir : nous prîmes notre chemin du côté d'Albret, montés sur deux *craquelins* (2) de la taille et de l'allure la plus commode pour un homme de mon âge. A quelque distance du logis de mon hôte, nous nous arrêtâmes auprès d'un troupeau de moutons parqués sur la bruyère, et gardés par deux *cousiots* au service de M. N... Ces deux hommes montés sur leurs échasses qu'on appelle *changuées*, étaient assis ou plutôt appuyés sur la longue perche qui leur sert de canne, et tricottaient une espèce de toque ou *barette* semblable à celle dont leur tête était couverte : ils étaient vêtus d'un long doliman de peau de mouton sans manches; leurs pieds nuds posaient sur l'appui des échasses, et leurs jambes étaient enveloppées dans une fourrure appelée *camauo*, soutenue par des jarretières rouges : ils avaient auprès d'eux, dans une espèce de hotte d'une forme particulière, tous les objets nécessaires à leur nourriture : le poëlon pour les *cru-*

(1) Gros ramiers d'un goût excellent : j'aurai occasion de parler ailleurs de cette chasse.

(2) Petits chevaux du pays.

Digitized by Google

chades (1), le paquet de sardines de Galice, du pain noir et un broc de vin pour les quarante jours qu'ils doivent passer hors de la ferme.

M. N... entra en conversation avec ces *cousiots*, et j'eus occasion de remarquer que le vieux langage gascon en usage dans cette contrée est infiniment plus agréable à l'oreille que le patois moderne que l'on parle dans le reste de la province ; on y trouve une foule de mots pleins de grâce et de douceur. Une jeune fille se dit *maynade*, un jeune garçon *maynatye*, *maynatioun*, diminutif du mot précédent. *Chouroutta*, ruisseler ; *broyemen*, joliment ; *amilla*, amadouer : d'autres mots d'une expression énergique ou pittoresque : *escalanchit*, tortu, mal conformé ; *chipous*, sale ; *espacerit*, effrayé ; *mangournay*, imprécation, etc.

Pour me donner une idée de l'adresse et de l'agilité prodigieuses de ces bergers nomades, le solitaire dit quelques mots à l'un d'eux et je le vis parcourir en cinq ou six minutes un espace qui ne pouvait avoir moins de trois cents toises, en passant et repassant par-dessus le treillis de quatre pieds de haut qui formait la clôture du parc à moutons : revenu près de nous, je le vis, à mon grand étonnement, s'asseoir à terre et se relever sans autre point d'appui que sa perche, et, pour dernier trait d'une adresse incroyable, ramasser en marchant quelques petites pièces d'argent que nous avions semées sur la bruyère.

Nous quittâmes ces bergers pour aller visiter l'habitation d'une famille de Lannusquets, que M. N... protège plus spécialement que les autres : nous la trouvâmes rassemblée avec une douzaine d'animaux domestiques

(1) Pâte faite avec de la farine de millet, et détrempée dans une sauce de lard fondu.

Digitized by Google

qui semblaient en faire partie, dans une vaste chambre partagée en deux étages, dont l'escalier, formé de quelque solives, occupait un des côtés; des images de saints et de grossiers ustensiles de cuisine, tapissaient les murs. Un vieillard plus qu'octogénaire était assis dans une niche, sous le manteau même de la cheminée; huit enfans de différens âges étaient rangés debout autour d'une table où leur mère, un autre enfant au sein, leur distribuait la cruchade. La fille aînée (d'une figure d'autant plus remarquable dans ce pays, que les femmes, généralement laides, sont encore enlaidies par l'espèce de capuche dont elles sont coiffées) était occupée à traire une vache au milieu de la chambre, tandis que le chef de la cabane, assis sur le haut de la cheminée, achevait de préparer la nourriture de ses bœufs, en formant de petits faisceaux de javelle et de paille, de sept ou huit pouces de long, qu'il assaisonnait, au milieu, de quelques pincées de son et de sel.

M. N... fut reçu par ces bonnes gens avec des cris de joie; nous avions remarqué qu'au milieu du désordre habituel de la cabane, il y régnait un certain air de fête : le solitaire en voulut connaître la cause, et nous apprîmes que la famille se disposait à aller à la noce d'un parent dont la cabane n'était pas éloignée. Je témoignai à mon hôte le désir d'assister à cette cérémonie; la partie en fut aussitôt faite.

Chacun alla prendre ses plus beaux habits dans la soupente, et Babiche (c'est le nom de la jeune fille) me parut véritablement jolie avec un corset de siamoise qui laisse voir la gorge, et le bonnet à larges barbes dentelées de rouge, qui remplace le capuchon de serviettes que les femmes des grandes landes portent les jours de travail.

En chemin pour la noce, nous rencontrâmes un enterrement, et, suivant l'usage du pays, nous nous dé-

Digitized by Google

tournâmes un moment de notre route pour accompagner le mort à son dernier gîte. Cet incident me donna occasion d'apprendre que lorsqu'un landais, homme ou femme, vient à mourir, tous les parens, même les plus éloignés, doivent assister à ses obsèques, et que la femme la plus âgée y prononce à haute voix les prières funèbres, après avoir exorcisé les démons pour les écarter de la tombe.

La fête nuptiale à laquelle nous assistâmes dans une cantine volante, au milieu d'une bruyère, ne diffère que par des formes moins polies et moins élégantes de ce qui se passe ailleurs dans des circonstances semblables : les filles et les garçons y dansent au son de la musette et des chants des vieilles femmes (pour lesquelles les landais ont un respect tout particulier), une espèce de farandole, et accompagnent leurs pas de gestes et de mouvemens cadencés dont le goût a moins à se plaindre que la décence. Ce divertissement est suivi d'un repas en plein vent, où l'on boit avec si peu de mesure, que les femmes et même les enfans ne parviennent pas toujours à regagner leur cabane.

Les préliminaires du mariage offrent une particularité bizarre que je ne dois pas omettre : le garçon qui veut obtenir la main d'une jeune fille, se rend au milieu de la nuit à la maison du père, accompagné de deux amis qui portent chacun une cruche de vin ; il frappe, et demande une entrevue qui n'est jamais refusée ; toute la famille se lève et prend place autour de la table ; on sert des cruchades, des omelettes au lard, et on vide les deux cruches, en racontant des histoires d'*hommes marins*, de *maiges*, de *sorciers* et de *revenans*, sans dire un mot de l'objet pour lequel la famille s'est assemblée : à la pointe du jour (le repas doit se prolonger jusqu'à ce moment) la jeune fille se lève et va chercher le dessert qui décide sans retour du sort du poursuivant : au nombre

Digitized by Google

des mets qu'elle apporte s'il se trouve une assiette de noix, le galant est congédié, et la porte de ce logis se ferme sur lui pour jamais. *C'est un galant à la noix*, est une expression usitée dans le pays pour désigner celui dont les poursuites ont été rejetées. En me donnant ces détails, M. N... me fit voir deux jeunes gens que la jolie petite *Babiche* avait déjà congédiés de cette manière. Cet usage me rappela celui du *calumet* chez les Caraïbes.

L'ERMITE DE LA GUYANNE.

ANNALES DRAMATIQUES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Première représentation de *Roger de Sicile*, ou *le Roi troubadour*.

Sous le titre de *Roger de Sicile*, cette pièce n'a rien d'historique, et l'on chercherait vainement, dans l'histoire du petit-fils de Tancrède de Hauteville, quelque circonstance qui ait pu donner l'idée d'en faire *un Roi-troubadour*. Pour justifier l'auteur sur ce premier point, il suffit de dire que ce drame lyrique a d'abord eu pour titre *Alfred-le-Grand*, et qu'à l'époque antérieure où il dut paraître, les convenances du moment déterminèrent, ou forcèrent l'auteur à en changer le titre.

Quelques lignes suffisent à l'analyse de cet ouvrage: Roger a perdu ses États, on ne sait par quelle aventure. Un chef hongrois, nommé Zibar, les a trouvés, et se croit d'autant plus sûr d'en conserver la possession, qu'il ne doute pas que Roger ne soit mort. Sur quoi fonde-t-il cette conviction? Il n'est pas obligé de le dire; aussi ne le sait-on pas.

Roger vit cependant, et, qui plus est, vit à la cour

Digitized by Google

de Zibar, déguisé en troubadour, et sans être reconnu de personne dans des lieux où il régnait quelques mois auparavant. Roger, sous le nom de Saint-Preux, reconnaît le fidèle Edmond qu'il avait choisi pour gendre au temps de sa prospérité; mais c'est peu d'avoir perdu son trône, Roger a aussi perdu sa fille, qu'un *transfuge odieux* lui a dérobé. On n'est pas plus malheureux que ce bon Roger de Sicile! N'importe :

Ne faut pleurer,
Mais espérer :
Le ciel est plus fort que l'orage.

c'est le refrain du Roi-troubadour, qui sait bien ce qu'il chante, comme on va voir.

Le ravisseur d'Elvire (c'est le nom de la fille de Roger) vient la livrer à Zibar : ce *tyran*, *peu délicat*, a d'abord l'envie

D'éteindre, par sa mort, la race infortunée
Des Rois dont elle est née;

mais il prend un parti plus humain, et se décide à l'épouser. Il faut pour cela qu'Elvire y consente; et Zibar, qui a pour le troubadour Saint-Preux une amitié toute particulière, le charge de cette négociation difficile. Roger revoit sa fille en présence du tyran. Cette situation, mieux amenée, pourrait être d'un grand effet.

Zibar ne tarde pas à découvrir qu'un complot se trame contre lui. Je sais tout, dit-il :

Roger répand ici le bruit de son trépas :
Le lâche! ..... il pense qu'il m'abuse.
Il vit; il est ici, dans ces murs, près de moi;
Sous un masque imposteur il a su s'introduire.

Et comme les soupçons de l'usurpateur hongrois ne peuvent tomber que sur Edmond ou Roger, qui se trouvent en ce moment devant lui, il ne balance pas à prendre l'*amant* pour le *père*, et fait arrêter Edmond qu'il envoie au supplice. Roger n'a garde de rompre un silence prudent : il se sauve, va chercher main-forte et revient à temps pour tuer ce tyran en bataille

Digitized by Google

rangée, et pour unir les deux amans; après quoi on chante :

Ne faut pleurer,
Mais espérer :
Le ciel est plus plus fort que l'orage.

et la pièce est finie.

Je n'ai rien à dire du style de cet ouvrage; il est au-dessous de la critique. On a remarqué dans la musique deux morceaux de l'expression la plus touchante, l'air : *Fatale destinée, à qui donc recourir ?* chanté par madame Branchu avec une rare perfection ; et le duo, qui commence la huitième scène du second acte, entre Roger et sa fille : ce dernier morceau, plein de vérité et de sentiment, a cependant le tort de rappeler, de la manière la plus frappante, le motif principal de l'admirable trio du *Château de Montenero* de Daleyrac.

Si l'on s'accorde à trouver, dans la musique du *Roi-troubadour*, de nombreuses réminiscences, du moins doit-on convenir qu'elles sont bien choisies.

Madame Branchu a réchauffé, de tout le feu de son âme, de tout le charme de son expression vive et passionnée, le rôle insignifiant d'*Elvire*. Laïs, Derivis Nourit, dans les rôles de *Roger*, d'*Edmond* et de *Zibar*, ont déployé, en pure perte, beaucoup de zèle et de talent.

THÉATRE-FRANÇAIS.

Manlius. — Retraite de Talma.

Manlius est une tragédie du second ordre que la sombre énergie du jeu de Talma élève au premier. Dès que le nom de ce farouche conspirateur paraît sur l'affiche, la foule abonde et la caisse se remplit ; c'est une pièce que l'on joue assez volontiers à la fin du mois pour augmenter les parts des sociétaires. Elle a l'avantage d'être rendue avec un ensemble bien rare au Théâtre-Français. Chaque acteur semble avoir un rôle approprié à ses moyens. Saint-Prix est parfaitement placé dans le froid

Digitized by Google

et soupçonneux Rutile ; mademoiselle Duchesnois, qui ne devrait jamais céder sa place à mademoiselle Volnais, joue Valérie avec une extrême sensibilité. C'est Damas qui remplissait ordinairement le personnage de Servilius ; mais Damas, appelé à succéder à Fleury, occupé des grands travaux que lui impose cet héritage, a abandonné ce rôle à un jeune débutant que la comédie a admis au nombre de ses pensionnaires. M. David a de la chaleur, de la sensibilité, un organe agréable, mais peu étendu. L'habitude du théâtre lui apprendra à mieux régler son geste. Quand l'intérêt visible que Talma lui a témoigné, n'aurait pas décelé que M. David était son élève, on s'en serait aperçu à sa diction généralement juste, et parfois profondément sentie. S'il travaille avec ardeur, nous ne doutons pas que ce ne soit une bonne acquisition pour le Théâtre-Français.

Le lendemain de la représentation de *Manlius*, et lorsque les nombreux spectateurs qui y avaient assisté étaient encore pleins des émotions profondes que Talma leur avait fait éprouver la veille, les journaux nous ont menacé de sa retraite. Il est certain qu'il l'a fait signifier au comité du Théâtre-Français, et que ses trente années de service lui donnent le droit de l'obtenir ; mais on espère que c'est une affaire qui s'arrangera à l'aide de quelques concessions, et qu'il se bornera à faire ce qu'on appelle au théâtre une *fausse sortie*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Première représentation du *Capitaine Belronde*

Le départ de Clausel a interrompu les représentations des *Deux Philibert*. On assure que le plus aimable de ces deux frères est allé se ranger en Angleterre, et qu'au lieu de ce mauvais sujet si vif et si sémillant, nous ne verrons plus revenir qu'un grave et respectable père noble. Quoi qu'il en soit, l'absence de cet acteur menaçait de paralyser le répertoire de l'Odéon ; mais ce théâtre ne doit désespérer de rien dans les mains de M. Picard. C'est par un nouveau succès qu'il a voulu en faire oublier un déjà ancien.

Digitized by Google

Le *capitaine Belronde* est un brave armateur qui a amassé plusieurs millions sur le corsaire *la Belle-Française*, et qui voudrait faire partager sa fortune à une femme aimable. Mais il a cinquante ans, et à cet âge on doit craindre de ne pas plaire, et quand on plaît on doit craindre les rivaux. Pour parer à tous les inconvéniens, le capitaine a attiré dans son château trois femmes, qu'il entoure des soins les plus tendres et des attentions les plus délicates; l'une est Victorine, sa pupille; l'autre une madame de Monclair, veuve fort aimable; et la dernière mademoiselle Rose d'Armainville, petite étourdie que madame sa mère a accompagnée. Le capitaine tient ces dames éloignées de toute espèce de société, et il espère bien qu'il aura le temps de faire déclarer une des trois en sa faveur avant qu'on vienne le troubler dans sa solitude. Malheureusement cette solitude est située entre la Saône et la grande route de Paris à Lyon. Par une grille du château on voit passer la diligence, et par l'autre le coche chargé de ses nombreux voyageurs. Au moment où le capitaine s'applaudit d'être seul, les importuns viennent l'assiéger de toutes parts; son neveu arrive en poste; un petit étudiant en droit, fils de son avocat, descend de la diligence et se dirige vers le château où il se propose de passer ses vacances; enfin le coche laisse sur le rivage un certain M. Dutilleul, manufacturier de Lyon, qu'une mésaventure oblige à demander l'hospitalité. Le capitaine veut d'abord se fâcher; mais en réfléchissant que son neveu a depuis long-temps une passion dans le cœur, que le petit étudiant n'est qu'un niais, que M. Dutilleul est marié, il croit n'avoir rien à craindre et accueille fort bien tout le monde. Il a bientôt lieu de se repentir de sa confiance; car, au moment où il se dispose à faire à madame de Montclair l'aveu de sa tendresse, il reçoit celui de son mariage secret avec M. Dutilleul; désespéré, il veut alors offrir ses vœux à sa pupille, et il trouve l'étudiant en droit à ses pieds; le petit rusé a joué le niais pour s'introduire dans la place. N'ayant plus à choisir, il demande la main de la jeune Rose; mais c'est précisément la beauté mystérieuse qui avait inspiré à son neveu une si grande passion. Repoussé de toutes parts, le malheureux capitaine, qui veut se

Digitized by Google

marier, à quelque prix que ce soit, ne trouve d'autre moyen que de se rabattre sur la mère de Rose, et la pièce finit par trois mariages et quatre noces.

Le dénouement de cette intrigue, vive et comique, est prévu de trop loin ; c'était peut-être un défaut inhérent au sujet, mais M. Picard l'a sauvé avec beaucoup d'art. Rien n'est plus varié que les détails de la triple catastrophe du malheureux capitaine. Le troisième acte, au commencement duquel on croit l'action finie, est surtout d'une originalité et d'une gaîté extrêmes.

La pièce a été rendue avec beaucoup d'ensemble. Mademoiselle Délia a déployé son talent accoutumé dans le rôle de madame de Montclair ; Perroud a joué, d'une manière fort comique, le malheureux capitaine Belronde, qui, renvoyé de belle en belle, finit, de ricochet en ricochet, par épouser une mère au lieu d'une ingénue. La pièce a été unanimement applaudie. Les *ricochets* ont toujours porté bonheur à M. Picard.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Les ci-devant Rosières.

On avait annoncé que la première représentation de cette pièce serait donnée au profit des pauvres. Mais il paraît que MM. les administrateurs des Variétés se sont regardés comme les premiers indigens ; ils ont gardé pour eux les recettes assez médiocres que ce vaudeville a fait faire : il n'est pourtant pas plus bête que beaucoup d'autres ; mais le public commence heureusement à se lasser de ce genre trivial, de ces farces de traiteaux auxquels le talent de Potier a donné trop long-temps la vogue.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN.

Aurengzeb, ou *la Famille indienne.*

De jolis ballets, des décorations charmantes, une musique assez agréable, des situations tragiques prises

Digitized by Google

partout, des paroles qui, dans leur emphatique prétention, n'ont souvent pas le sens commun; voilà, en deux mots, l'analyse d'*Auremgzeb*. C'est le *Roger* du boulevard. Si M. Frédéric se met à rimer un de ses mélodrames, il ne faut pas désespérer de le voir arriver un jour jusqu'à l'Opéra. L. F.

Lothaire, tragédie en trois actes; par MM. Hippolyte Bis, et F. Hay. Brochure in-8°. Prix : 1 fr. 50 cent. Chez Pillet, rue Christine, n°. 5

Il est ordinaire de voir les auteurs de nos vaudevilles, associer leurs travaux et se produire en commun au théâtre. Des ouvrages légers, de petites comédies, des pièces à couplets permettent ces hymens littéraires; Bruéis et Palaprat ont montré même que des ouvrages plus importans ne s'y opposaient pas; mais une comédie du haut genre, mais une tragédie qui exige de longues méditations, des combinaisons profondes, une ordonnance harmonieuse, une grande égalité de ton et de couleur, semblent ne pouvoir être produites que par un seul. Les deux Corneilles se prêtaient bien des rimes; mais quoiqu'ils fussent étroitement unis, il ne leur est jamais venu dans l'idée de faire ensemble une tragédie. Pierre n'associa point son génie à la muse de Thomas, et il est au moins douteux que nous eussions vu naître d'une pareille alliance, *Horace*, *Polyeucte*, et *Cinna*.

Deux jeunes poëtes de Lille, MM. Hippolyte Bis, et F. Hay, viennent aujourd'hui contredire une opinion qui paraît être généralement établie. Ils se présentent dans le monde littéraire avec une tragédie qu'ils ont faite en commun; et leur ouvrage, sans détruire entièrement l'opinion reçue, offre assez de mérite pour que l'examen puisse en trouver place dans ces feuilles, où nous nous faisons un devoir d'accueillir tout ce qui peut faire concevoir à la littérature quelques espérances.

Le sujet de cette tragédie est l'usurpation de Lothaire

Digitized by Google

et le rétablissement de Louis Ier. sur le trône de Charlemagne. Lothaire, associé par son père à l'empire, Pépin Roi d'Aquitaine, et Louis Roi de Bavière, tous trois fils de l'Empereur Louis, surnommé le Débonnaire, s'étaient révoltés contre ce prince, entraînés par leur ambition, et l'avaient forcé, pour la seconde fois, d'abdiquer la couronne et de se retirer dans un cloître; mais l'orgueil et les prétentions de Lothaire éloignent bientôt ses frères de lui. Pépin et Louis rentrent dans le devoir. L'Empereur, rétabli par eux, marche à son tour contre un fils rebelle, le fait prisonnier et lui pardonne. Tel est le récit de l'histoire tracée par les auteurs, dans un avant-propos remarquable par la clarté, la sagesse et la précision.

La tragédie s'écarte peu de la vérité historique. On y suppose que Lothaire tient son père en son pouvoir. L'archevêque Ebbon lui conseille de le faire mourir, crime que le Roi repousse avec horreur et que l'archevêque continue en secret à vouloir exécuter. Mais au moment où l'on s'apprête à frapper le vieil Empereur, un serviteur fidèle vient arrêter le bras de l'assassin; les deux armées sont aux mains; les gardes du palais ont fui; Louis est libre, et court, au milieu des combattans, faire entendre ces paroles mémorables que nous a transmises l'histoire, et que la tragédie a conservées:

Au nom de la nature, au nom de la patrie,
Français, à des Français n'arrachez pas la vie.
Je renonce à mes droits, je renonce à mon rang:
Que sont-ils à mes yeux, au prix de votre sang?

Cette action occupe le second acte, dans lequel on trouve un grand intérêt et des scènes bien conduites. Mais avec le second acte, la pièce est pour ainsi dire finie. Il ne s'agit plus que de savoir quel traitement fera l'Empereur à son fils, devenu son prisonnier. Le souverain condamne, le père pardonne. C'est en quelque sorte une action nouvelle à laquelle on s'intéresse beaucoup moins qu'à la première: ce qui suffirait peut-être pour le dénouement d'une pièce en cinq actes, ne peut suffire pour celui d'une pièce qui n'en a que trois. Il faut, dans un tel ouvrage, que l'intérêt commence avec le

Digitized by Google

premier vers, et ne finisse qu'avec le dernier. Pour qu'il soit dans de justes proportions, le dénouement, ainsi que l'exposition, ne devrait pas y occuper plus d'une scène.

Je louerai avec plaisir ce qu'il y a surtout de louable dans cette tragédie, le style, plein de force et d'élégance; il a néanmoins toute la simplicité qui convient aux sujets historiques; et j'y ai remarqué peu de ces défauts auxquels les jeunes gens sont ordinairement sujets, les ornemens ambitieux, l'enflure, le néologisme. Je citerai quelques vers à l'appui de mon opinion. Le morceau suivant, dans lequel Lothaire lui-même expose au cruel Ebbon la situation désespérée dans laquelle il se trouve, me paraît propre à faire ressortir toutes les qualités du style des auteurs.

LOTHAIRE.

J'ignore l'avenir que l'Eternel m'apprête;
Marchant depuis le Rhin de défaite en défaite,
Compiègne, dans ses murs, m'a reçu fugitif,
Ne possédant plus rien qu'un précieux captif.
C'est pour le délivrer qu'on ose me poursuivre:
Quand on y parviendra, j'aurai cessé de vivre.
Vous savez que mon père, en de plus heureux temps,
Partagea son empire entre ses trois enfans:
Louis eut la Bavière, et Pepin l'Aquitaine.
Me réservant dès-lors la France pour domaine,
Sur le trône avec lui son choix me fit asseoir;
Mais je n'eus en effet qu'une ombre de pouvoir.
Bientôt on vit Judith, succédant à ma mère,
Dans le lit paternel accueillir l'adultère,
Et son époux souffrir ses infâmes erreurs,
Quand, pour un moindre crime, il exilait ses sœurs.
Enfin, au triste fruit de ce vil hyménée,
A Charles, une couronne à mes yeux fut donnée,
Et Louis, l'élevant au rang des potentats,
Me ravit des sujets pour créer ses Etats.
Victimes comme moi d'un amour si prodigue,
Mes frères, à ma voix, formèrent une ligue
(Ils n'avaient point encore démenti leur vertu);
Louis nous combattit, et Louis fut vaincu.

Digitized by Google

Vous parûtes alors ; le ciel parla ; mon père,
Recevant son arrêt de votre voix sévère,
Et d'un Dieu courroucé remplissant les desseins,
Mit le sort de la France et le sceptre en mes mains.
Je fus Roi : les Français, loin de m'en faire un crime,
Rendirent, par leurs vœux, mon succès légitime ;
Et j'avais, pour appui, mon épée et l'autel.
Tant qu'un prince est heureux, il n'est point criminel.
Combien tout est changé ! la fortune cruelle,
Dans Lothaire, à présent, ne montre qu'un rebelle,
Qu'un fils dénaturé ; quels sont donc mes forfaits ?....

Je dirai avec la même franchise que du côté de l'invention, de l'ordonnance, des caractères, des mœurs (comme on entend ce mot au théâtre), ces deux auteurs me paraissent laisser à désirer. Je ne me sens pas assez transporté au neuvième siècle, dans leur ouvrage. Je voudrais y voir plus fortement empreints, l'esprit du temps, l'empire des prêtres, la superstition des Rois et des peuples. Les personnages n'ont pas toujours une couleur qui leur soit propre. Lothaire, qui est le protagoniste, est un de ces caractères sans énergie, qu'on voit si communément, au théâtre, flotter entre l'ambition et les remords. Il agit peu; ses frères agissent encore moins et ne paraissent qu'à la fin de la pièce. Au lieu de cet ambassadeur qu'ils envoient à Lothaire, j'aurais voulu que l'un d'eux vînt lui-même. Cette entrevue de deux frères aurait pu avoir de l'intérêt, et favoriser le développement des caractères. Quant à Louis-le-Débonnaire, il est dans une situation passive.

Les auteurs n'ont pu donner à ce personnage que peu de développement ; cependant il se présente dans l'histoire sous un aspect plus tragique. Roi dès le berceau, associé ensuite à l'Empire, héritier enfin de toute la monarchie de Charlemagne son père ; tant d'éclat ne semble l'environner que pour éclairer ses infortunes. Abandonné par son peuple, trahi par sa femme, détrôné par ses enfans ; ses malheurs, qu'il regarde comme la punition d'un crime ; ses remords, qui lui rappellent sans cesse le supplice de son neveu ; son amour involontaire pour une épouse coupable et des enfans ingrats ; ces continuelles vicissitudes qui le font passer deux fois du trône au cloître, et du cloître au trône ;

Digitized by Google

enfin, cette imagination profondément troublée, cet effroi superstitieux qui lui fait voir des menaces du ciel dans les révolutions de la nature, et, dans l'apparition d'une éclipse, l'annonce de sa mort prochaine. Je ne sais, mais il me semble que tout cela pouvait faire de Louis-le-Débonnaire un personnage intéressant, un OEdipe moderne, une victime nouvelle de l'ingratitude et de la fatalité. Mais il fallait un autre cadre pour faire ressortir cette figure et la montrer dans tout son jour.

Je souhaite que les auteurs de *Lothaire* voient dans mes observations la marque d'un intérêt véritable, et le désir que j'ai d'encourager leur premier essai. Ils se présentent avec du talent et de la modestie; j'augure qu'ils réussiront. Qu'ils poursuivent, qu'ils méditent les modèles, qu'ils mûrissent davantage leurs plans, et qu'ils choisissent leurs sujets dans des temps de notre histoire plus rapprochés de nous; car, il faut l'avouer, malgré quelques beaux traits épars, les deux premières races de nos Rois sont en général peu poëtiques. C'est avec la troisième que commence la véritable tragédie française. Dès le règne du Roi Robert, s'offrent de beaux sujets à notre Melpomène. L'histoire commence alors à prendre pour nous un flambeau. Les évènemens deviennent importans; les rapports entre les nations modernes s'établissent; le caractère français se développe; les mœurs, les usages sont poétiques. La chevalerie, les expéditions lointaines, les croisades, la religion mêlée à la guerre et à l'amour, tout vient présenter à la tragédie nationale de grands événemens, de belles couleurs, d'illustres souvenirs. Louis-le-Jeune répudiant Éléonore, Philippe Auguste à Bouvines et à Saint-Jean d'Acre, Saint-Louis à Taillebourg et en Égypte, Charles VII, et la protection divine délivrant la France : voilà ce que nous voulons voir sur nos théâtres. Nous voulons y entendre les noms des Duguesclin, des Bayard, des Nemours, des Dunois, des Jeanne-d'Arc, tous ces noms chers à la patrie et qui font battre les cœurs français. L. B.

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(ART. IX.)

PROJET DE LOI SUR LE BUDGET.

(Continuation.)

Discussion sur les dépenses en général, et sur les budgets particuliers des ministres.

Je me suis borné, dans le premier article que j'ai publié sur le budget, à faire connaître à mes lecteurs l'ensemble des dépenses et des recettes projetées, et à rendre compte de la discussion incidente qu'avaient fait naître les 38 millions 400 mille fr., pour lesquels le ministre de la guerre et celui de la marine avaient excédé les limites qui leur étaient tracées par la loi. Je passe maintenant au budget proprement dit; et comme les premiers efforts de l'assemblée se sont dirigés vers les moyens de réduire les dépenses, il me semble qu'il est utile de commencer par offrir le tableau de celles qui sont susceptibles d'être réduites, et de celles dont la réduction est impossible.

La totalité des dépenses, d'après le budget, amendé par la commission, est, comme on l'a vu précédemment, de . . . . . 1061 m.

Il faut en déduire pour dépenses extraordinaires, sur lesquelles aucune réduction n'est praticable, ... 431

Pour la dette publique et l'amortissement. . 157

Total . . . . . 588 m.

Digitized by Google

Reste pour dépenses ordinaires du service de tous les ministres.	473 m.
Il faut encore retrancher de cette somme, pour dépenses non réductibles par leur nature :	
Pour la dette viagère, ...	13 m.
Pour la liste civile et la famille royale, ...	34
Pour la dotation et les pensions des ministres des cultes, ...	29
Pour les intérêts des cautionnemens, ...	9
Pour les frais de négociations, ...	10
Total	95 m.
Il reste donc pour les dépenses sur lesquelles une économie est possible, ...	378 m.

Le ministère de la guerre entre dans cette somme, suivant le projet de la commission, pour 196 m.; celui de la marine, pour 44; ces deux ministères en absorbent donc 240. Tous les autres réunis n'ont à leur disposition que les 138 millions restans; et c'est sur ces 138 millions que doivent s'opérer toutes les réductions qui ne porteront pas sur la guerre et sur la marine. Cet exposé démontre suffisamment que si l'on renonce à diminuer ces deux derniers objets de dépense, l'on n'obtiendra, sur le reste du budget, que de bien faibles économies; car il faut ajouter que, dans les 138 millions réductibles, se trouvent compris encore 28 millions de dépenses départementales, sur lesquelles on ne peut espérer presque aucun retranchement.

Cette remarque n'est point destinée à jeter le blâme ou le ridicule sur des économies, quelque minutieuses qu'elles paraissent. Indépendamment du soulagement qui en résulte toujours pour les contribuables, le gouvernement y est invité aujourd'hui par un motif d'une nature plus générale et dont les conséquences sont encore plus importantes. Ce motif, que j'ai déjà indiqué, c'est que la réduction, qui ne peut avoir lieu que sur les dépenses ordinaires, est le seul moyen de créer ou de conserver un excédent de recette. Or, j'ai montré l'effet salutaire d'un tel excédent, quand un gouvernement se trouve dans la nécessité d'emprunter. Une économie de cinq millions sur les dépenses ordinaires, peut valoir alors cent millions comme moyen de crédit,

Digitized by Google

ou comme base d'un emprunt futur. Je suis donc fort éloigné de reprocher aux adversaires du projet de loi d'être entrés dans les plus petits détails, et d'avoir proposé les plus imperceptibles épargnes. Mais on me permettra de trouver d'autant plus bizarre leur invincible répugnance pour toutes les réductions possibles dans le budget de la guerre et de la marine. Car ces deux ministères, qu'ils ont exceptés de leur système de retranchement, et pris sous leur protection spéciale, étaient précisément ceux dans lesquels la moindre diminution, s'appliquant à des masses considérables, devient immense dans ses résultats.

On s'en convaincra sans peine si l'on réfléchit de quelle administration le ministre de la guerre est chargé. Il subvient au logement, à la nourriture, au vêtement, à la solde de plusieurs milliers d'hommes. Chaque centime d'augmentation par individu, de quelque manière que cette augmentation s'introduise, produit par-là même une somme très-forte. Cette somme s'accroît en raison des grades. — A cette augmentation progressive qui part pour ainsi dire de la racine de la dépense, s'en joint une autre qui vient du sommet: dès l'époque de la guerre de sept ans, un écrivain prussien disait, en parcourant l'état militaire de la France, qu'on y trouvait plus d'officiers-généraux que Frédéric-le-Grand n'avait de sergens-majors. Ce nombre accru sous Bonaparte, s'est accru aussi depuis la restauration. Beaucoup d'officiers de l'ancien régime ont reparu, décorés des grades que leur assurait l'ancienneté du brevet. Ceci s'applique à la marine comme à la guerre. Ajoutez à cette considération celle que suggère la foule des récompenses, des retraites, des pensions, des soldes, des demi-soldes, des traitemens de réforme, d'inactivité, d'expectative, sous mille dénominations diverses. Qui ne voit que d'un côté mille portes sont ouvertes aux abus de tous genres, et que de l'autre la moindre économie, s'étendant à des branches si multipliées, est plus efficace que des retranchemens dans tout autre ministère, retranchemens dont l'énoncé frappe le public, mais dont les élémens sont à la fois moins nombreux et moins variés? Comment se fait-il donc que l'opposition, si rigoureuse contre le budget des ministres auxquels on ne pou-

Digitized by Google

vait presque rien enlever, parce qu'ils avaient déjà peu de chose, ait résisté à toute diminution, là, où la diminution était indiquée, en thèse générale, par la raison; et dans le cas particulier, par des circonstances qu'il serait bien superflu de développer? J'ose dire que personne n'aurait pu s'expliquer cette inconséquence, si tout le monde ne l'avait prévue.

Les bornes de cette feuille ne me permettent pas de me livrer à l'examen détaillé de chaque objet de dépense. Je me restreindrai donc à l'analyse de ceux qui me semblent mériter plus spécialement l'attention.

Je parlerai 1°. des pensions; 2°. des frais de l'administration proprement dite, et de ce qu'on a nommé peu élégamment la bureaucratie; 3°. enfin des budgets de la guerre et de la marine. D'autres dépenses encore ont excité de violens débats, moins à cause de leur importance pécuniaire, que parce que, sous un point de vue étranger aux finances, elles sont considérées avec défaveur par un parti: tels sont les secours accordés aux réfugiés. Je reviendrai sur ce sujet à la fin de l'article.

Les pensions portées au budget de 1817, et qui se payent au trésor, s'élèvent à un peu plus de 24 millions. Elles consistent:

En pensions civiles	2,400,000 fr.
En pensions ecclésiastiques	15,000,000 fr.
En pensions accordées et non encore inscrites	1,200,000 fr.
Enfin en pensions de 3000 fr. et au-dessus, aux militaires et aux veuves	5,500,000 fr.
Total . . .	24,100,000 fr.

Ces 24 millions de pensions sont indépendantes, 1°. des pensions de retraite aux militaires, lesquelles se payent au ministère de la guerre, et qui, en y comprenant 700,000 fr. de traitemens de réforme, s'élèvent à 47 millions; 2°. des demi-soldes qui se payent également par le ministère de la guerre, et qui, en y comprenant 1,900,000 fr. pour secours aux réfugiés égyptiens, espagnols et portugais, s'élèvent à 17,900,000 fr.; 3°. des pensions, traitemens de réforme, et demi-soldes sur la caisse des invalides de la marine, montant à 4,410,000 f.; 4°. des pensions accordées sur plusieurs autres caisses,

Digitized by Google

et sur les fonds des ministères, dont le montant n'est pas encore connu.

Ici le rapporteur, dont j'emprunte ces données, ajoute : 5°. Les pensions qui se payent sur le produit des retenues (sur le traitement des employés et fonctionnaires publics), qui ne sont pas de nature à être inscrites au trésor. Comme ces pensions sont en réalité le résultat d'économies que les employés font sur leurs traitemens, et que, loin d'être à la charge du trésor royal, elles tendent à le soulager, elles ne doivent pas être portées en dépense. Après ce recensement des pensions, le rapporteur ajoute : « *Déjà cette masse de pensions ab-* » *sorbe plus d'un sixième des revenus ordinaires de la* » *France.* Elles augmentent chaque jour dans une telle » proportion qu'il devient aussi pressant qu'indispen- » sable d'arrêter le cours de leur accroissement, qui » finirait par envahir la fortune publique. Il est même » d'autant plus redoutable, qu'il se cache davantage, » parce que les mêmes individus, sur le même fonde- » ment, ou sous les mêmes prétextes, obtiennent *plu-* » *sieurs pensions qui, sans inscription publique, se payent* » *obscurément sur des caisses diverses.* Le mal est » d'autant plus dangereux qu'il a son principe dans la » bonté et la bienfaisance ; que ceux qui fatiguent les » ministres de leurs sollicitations, ne sont pas toujours » ceux qui ont le plus de droit d'en obtenir des grâces ; » que chacun, comparant ses droits avec les droits de » ceux qui ont été favorisés, et en invoquant l'exemple, » les ministres auxquels on sait que la loi n'impose pas » un frein salutaire, n'ont bientôt plus de moyen de se » soustraire aux importunités dont ils sont accablés. »

Ayant ensuite prouvé que de tout temps cet abus a excité des réclamations, et que, sous tous les régimes, les gouvernemens ont pris des mesures pour y mettre un terme, le rapporteur indique les remèdes que le ministère et la commission proposent. Il demande que le fonds permanent affecté aux pensions de toute nature soit déterminé : que le *maximum* soit de 3 millions pour les pensions civiles : qu'un fonds permanent de 20 millions, au lieu de 30, soit destiné aux pensions pour les services militaires et les soldes de retraite : en ajoutant que *cette fixation n'aurait son effet que lorsque*

Digitized by Google

le montant des pensions et soldes de retraite actuelles serait réduit à ce maximum par des extinctions qui résulteraient du décès des pensionnaires. On ne conçoit guère que, malgré cette déclaration positive, l'on ait pu accuser la commission d'avoir voulu priver les braves défenseurs de la patrie des récompenses qui leur sont acquises. Quand nous traiterons plus tard des dépenses de la guerre, nous citerons quelques passages de l'éloquente justification du rapporteur : elle ne peut laisser aucun doute.

Il demande ensuite que toutes les pensions qui sont à la charge de l'Etat soient inscrites sur le livre des pensions du trésor royal, et qu'elles soient payées sur les fonds généraux affectés à la dette publique par le budget de chaque année : en exceptant toutefois de cette centralisation au trésor public, les pensions des employés, résultant de la retenue sur leurs traitemens, comme étant leur propriété, ainsi que les traitemens de réforme, vu qu'ils ne sont que temporaires, et que, semblables aux demi-soldes, ils laissent ceux qui les ont obtenus sous l'autorité et à la disposition du ministre de la guerre. « Mais » la commission a pensé, ajoute-t-il, qu'il n'en était » pas de même des soldes de retraite, qui sont de véri» tables pensions définitives qui font sortir de dessous la » main du ministre de la guerre ceux à qui elles ont » été accordées, et les rendent désormais étrangers » à ce ministère. Elle a pensé encore que, jusqu'à ce » que le montant des pensions allouées aux militaires » et à leurs veuves, ainsi que des soldes de retraite, » fût réduit à la fixation déterminée par le fonds per» manent, il ne devait en être accordé chaque année » que jusqu'à concurrence du cinquième des extinc» tions, au lieu de la moitié proposée par le budget (1).

» La commission a rejeté la pensée d'assujétir les » pensions à une révision générale et rigoureuse. Les » inconvéniens politiques de cette mesure lui ont paru » plus grands que les avantages qui pourraient en ré» sulter pour le trésor. » Je m'arrête un instant pour rendre hommage à cette opinion de la commission.

(1) Cet amendement a été rejeté, et la moitié demandée par le ministre a été substituée au cinquième.

Digitized by Google

Elle est fondée sur la prudence et sur la justice. Toutes les révisions de cette espèce, qui rappellent les anciennes chambres ardentes, ont pour résultat de remplacer des iniquités par d'autres iniquités, des faveurs par d'autres faveurs, et ne produisent que des économies fort au-dessous des dangers attachés à un mode de procédure essentiellement arbitraire et rétroactif de sa nature.

« Mais, continue le rapporteur, en assujétissant toutes « ces pensions, qui se payent dans les différens minis- « tères, à l'inscription définitive sur la liste des pensions « du trésor, la commission a pensé que cette inscription « devait avoir lieu d'après les tableaux qui seraient « adressés par les ministres des divers départemens au « ministre des finances : que ces tableaux devaient énon- « cer la date et la nature de l'acte constitutif de chaque « pension, ainsi que les motifs sur lesquels elle aurait « été accordée, et que nulle pension ne devait pouvoir « être inscrite *ni payée* au-delà du *maximum* fixé par « les lois. Pour l'avenir, la commission a pensé qu'au- « cune pension nouvelle à la charge de l'État ne devait être « inscrite au trésor qu'en vertu d'une ordonnance dans « laquelle les motifs et les bases légales en seraient éta- « blis, et qui aurait été insérée au bulletin des lois. « Elle propose encore de déterminer que nul ne pourra « cumuler deux pensions, ni une pension avec un trai- « tement d'activité, de retraite, ou de réforme, ex- « cepté les académiciens et professeurs de haut ensei- « gnement, pour ce qu'ils reçoivent en récompense de « leurs travaux littéraires et scientifiques. »

D'après les preuves évidentes et irrécusables de l'abus qu'entraîne la facilité avec laquelle s'accordent des pensions qui absorbent déjà le sixième des revenus de la France, l'on aurait dû croire que les moyens proposés pour arrêter cet abus seraient accueillis avec empressement par l'universalité de la chambre. Et cet espoir sans doute se fût réalisé, s'il n'eût été question que des pensions civiles, du ressort du ministre des finances, de celui de la justice ou de l'intérieur : mais il s'agissait des pensions militaires et des soldes de retraite accordées par le ministre de la guerre. Dès-lors, toute entrave, toute réforme devait rencontrer des adversaires dans une portion de l'assemblée ; et ces adver-

Digitized by Google

saires ne pouvaient manquer de s'appuyer de la faveur qui entoure, à juste titre, les anciens et valeureux guerriers blessés ou devenus infirmes par les suites de leurs glorieuses fatigues.

Au commencement de la session, beaucoup d'orateurs ont subitement consacré à défendre les principes de la liberté, une éloquence accoutumée à briller dans une autre cause. Aujourd'hui, par une révolution non moins subite, et du même genre, la même éloquence s'est déployée en faveur de l'armée. Il n'y a pas de grâce qu'on n'ait réclamée pour elle; on a demandé si sous l'empire du Roi légitime, les défenseurs de l'Etat pouvaient être condamnés à regretter des lois de révolution! On a félicité les chevaliers français d'avoir appartenu à notre ancienne armée nationale.

Emportés par leur zèle, quelques orateurs ont dit que l'armée était la plus sûre garantie du trône, le plus ferme appui de la légitimité, ne réfléchissant pas que la garantie du trône est dans l'affection des peuples, et que la légitimité même a besoin d'un autre appui que la force militaire. Enfin, si pendant quinze mois l'armée française n'avait rien souffert, on pourrait dire qu'elle n'aurait rien perdu pour attendre, et les discours de 1817 seraient une large expiation de ceux de 1815. Honneur aux circonstances qui mettent ainsi le même langage dans toutes les bouches, et sans doute la même équité dans tous les cœurs!

Il faut considérer toutefois, qu'en résistant aux économies ou plutôt aux précautions proposées pour empêcher l'abus des pensions, ce n'est point la cause des pensionnaires actuels que l'on défend. Il ne s'agit point de réduire leurs pensions; il s'agit d'empêcher que, par une conséquence inévitable, d'autres pensions, accordées mal-à-propos à de jeunes gens, protégés ou importuns, et dont la solde de retraite leur servirait peut-être à continuer leur éducation, ou à des individus qui cumulent des pensions multipliées, plus d'un ancien guerrier, devenu cultivateur, ne se voie dépouillé de sa propriété modique ou des meubles de sa chaumière, faute de pouvoir payer l'augmentation d'impôts qui résulte de cette prodigalité. M. Necker répondait à un grand

Digitized by Google

seigneur qui sollicitait pour un de ses cliens une pension de mille écus : *c'est la contribution d'un village.*

Les mesures proposées par la commission ont donc été vivement attaquées par de nombreux orateurs. La centralisation des pensions militaires aussi bien que civiles, a éprouvé surtout une forte opposition. M. Duchenay, M. le vicomte Tabarié, M. Sartelon, M. le général Dambrugeac, le général Ernouf, M. Cornet-d'Incourt, MM. de Villèle, Benoît, Bruyères de Chalabres, ont combattu cette centralisation tour-à-tour. Ils ont objecté qu'elle établissait le ministre des finances juge du mérite des militaires, et de leurs droits à la solde de retraite; qu'ils seraient exposés à des retards dans le paiement de leurs pensions, et que ces retards pourraient entraîner des suites funestes. Les défenseurs du projet ont répondu que la centralisation seule pouvait empêcher la cumulation des pensions et des soldes de retraite : que le ministre de la guerre statuerait toujours sur le mérite des pensionnaires ; mais qu'il appartenait au ministre des finances, chargé de leur paiement, de connaître des individus qu'il ferait payer, et de veiller à ce qu'il n'y eût pas de double emploi.

M. le général Augier objectait que l'ordre intimé au ministre des finances de ne payer aucune pension dont la création ne serait pas justifiée dans les formes prescrites, ou dont le montant dépasserait le *maximum* fixé par les lois, conférerait à ce ministre une espèce de suprématie, contraire à la dignité ministérielle. M. Benoît y voit le rétablissement d'un contrôleur-général des finances. « Il ne s'agit pas, a répondu M. Jollivet, » d'un contrôleur-général des finances, mais d'un con» trôleur-général des dépenses : et ces fonctions convien» nent parfaitement au ministre des finances, en sa qua» lité de conservateur du grand-livre de la dette publi» que, et de tous les titres qui imposent à l'Etat des » charges annuelles. Ce ministre est l'économe de l'é» tat par excellence. C'est lui qui ouvre les caisses pour » faire parvenir les fonds dans les branches diverses de » l'administration. Il faut donc qu'il ait tous les moyens » d'inspection et de contrôle sur les dépenses. Il y a ici » un grand motif d'économie, et quant au recours au con» seil d'état, il est de droit pour tous les actes, à l'égard

Digitized by Google

» desquels les ministres se trouveraient en contradiction » entre eux. »

L'objection la plus plausible contre l'article qui défend au ministre de payer au-delà du *maximum* fixé par la loi, était puisée dans la garantie assurée par la Charte aux pensionnaires pour la conservation de la pension dont ils jouissent, tant la Charte a maintenant acquis de tous côtés de zélés défenseurs! M. Jollivet a encore répondu avec raison : « que la Charte ne garan- » tissait que ce qui était licite, ce qui avait été fait » conformément aux lois; qu'il y avait un *maximum* » déterminé, et que la Charte ne pouvait garantir ce » qui l'excédait. » Faute de pouvoir obtenir le rejet de la centralisation des pensions, l'on a demandé que celles qui sont au-dessous de 400 fr., en fussent exemptes. Cet amendement a été repoussé, et les divers articles relatifs à cette disposition ont obtenu la majorité des votes. C'est un grand pas, c'est un pas immense, et qui seul mériterait, à la commission, la reconnaissance nationale. La centralisation des pensions peut seule répandre le jour nécessaire sur une partie de nos dépenses que tant d'intérêts, toujours renaissans, se coalisèront sans cesse pour obscurcir; la centralisation des pensions peut seule prévenir les doubles emplois, les payemens après l'extinction des pensions accordées, ceux enfin que, par tout autre mode, le même individu peut toucher, dans diverses administrations, sous divers ministères, sans qu'il soit même possible de suivre son nom et son titre. Ce n'est que par la centralisation des pensions que l'on apprend avec certitude à qui l'on paye, et pourquoi l'on paye.

Je me suis arrêté sur cette matière plus long-temps que je ne me le proposais. L'abus auquel la commission a porté remède, est à la fois l'un des plus graves par ses conséquences, et l'un des plus obstinés par sa nature. Quand le tableau des pensions sera imprimé, l'on verra de quelle importance étaient les précautions législatives contenues dans ce titre du budget. Si l'on réfléchit que *la nation devra encore supporter, en 1817, la charge énorme de 1061 millions, et qu'en même temps, à une foule de places sans fonctions sont attachés des traitemens plus ou moins considérables,*

Digitized by Google

auxquels sont même encore souvent ajoutés d'autres traitemens sous diverses dénominations; qu'il y a des traitemens d'activité qui ne sont que des faveurs déguisées; on conviendra, avec le rapporteur, dont je copie les paroles, que là réside en ce moment *la grande plaie de l'Etat*, et l'on répétera avec lui que *s'il n'y a pas de dépenses établies en faveur desquelles on ne puisse faire valoir des motifs qui souvent font regretter d'être forcés de les supprimer, dans les temps de détresse, il ne faut écouter que la rigoureuse justice : et que le plus puissant remède à nos maux est le rétablissement de l'ordre, qui détruit ce qui est inutile, qui fonde le crédit et la confiance, qui affermit l'Etat, et prévient les secousses, de cet ordre qui maintient l'admirable accord par lequel les peuples tiennent leur bonheur de l'économie des gouvernemens, et les gouvernemens leur sûreté et leur force du bonheur et de l'amour des peuples.*

Je m'aperçois, en poursuivant mon travail, que je ne puis aborder, dans cet article, la discussion sur le budget du ministre de la guerre. Cette discussion a été d'un trop grand intérêt, trop animée et trop caractéristique de notre position, sous tous les rapports politiques, constitutionnels et financiers, pour que je la présente sans développemens et sans réflexions. J'en traiterai dans le numéro prochain, ainsi que des dépenses du ministère de la marine. Je dirai quelques mots des débats qui ont eu lieu relativement aux recettes ordinaires; enfin, je parlerai des recettes extraordinaires qui doivent être fournies par des emprunts, au remboursement desquels seront affectés 30 millions de rentes, et qui reposeront sur une caisse d'amortissement, alimentée par le produit des bois nationaux, à la réserve de 4 millions destinés au clergé. De là, quatre questions à examiner : 1°. les dépenses de la guerre et de la marine; 2°. l'emprunt; 3°. la caisse d'amortissement; 4°. la vente des bois. Elles fourniront le sujet d'un troisième et, probablement, d'un quatrième article; mais, avant de terminer celui-ci, je dois parler d'un incident sur lequel j'ai annoncé que je reviendrais.

Durant nos tempêtes politiques, la valeur française, lancée, par un bras irrésistible, sur toutes les contrées

Digitized by Google

de l'Europe, avait triomphé de tous les obstacles. A des trônes antiques brisés, avaient succédé des dominations dont rien, alors, ne présageait la courte durée. Autour de ces établissemens nouveaux, s'était ralliée, soit par intérêt, soit par faiblesse, soit aussi (car pourquoi chercher partout des motifs coupables?) par le désir de terminer les déchiremens de leur patrie, une portion plus ou moins considérable des citoyens de chaque pays.

Quand la coalition de tous les peuples contre un eut changé les destinées de la guerre, ces citoyens ont dû se trouver en butte à la défaveur des gouvernemens rétablis par la victoire. Cependant, il faut le dire, presque tous ces gouvernemens ont adopté un système de modération et de tolérance. Mais un petit nombre d'Etats s'étant écarté de ce système, des poursuites, des bannissemens ou des dangers qu'un exil volontaire était le seul moyen d'éviter, ont laissé, à la charge de la France, les individus qui avaient eu le malheur de se déclarer pour elle.

La France, généreuse même au sein de ses désastres, a respecté les droits d'une infortune dont la cause ne lui était pas étrangère. L'entretien des réfugiés espagnols, portugais, égyptiens, a été porté dans le budget des ministres. C'est contre cet article qu'une voix s'est élevée. Si la proposition de le retrancher de nos dépenses eût obtenu l'assentiment de nos mandataires, j'aurais trouvé tellement douloureux de consacrer un fait semblable dans les annales de nos assemblées représentatives que j'aurais préféré garder le silence. Mais un homme à l'âme duquel les partis divisés rendent justice, a défendu victorieusement l'humanité blessée. Il n'a point entraîné l'assemblée, car il n'a fait que dire ce qu'elle pensait. Mais il est beau d'être l'organe du sentiment universel en faveur de la générosité et de la morale.

Le nom de M. Lainé s'associera désormais à toutes les idées de loyauté et d'hospitalité nationale. Les infortunés qui échappent à la déportation qui les menaçait, et peut-être à la mort qui aurait suivi cette déportation cruelle, rendront grâce à leur défenseur dans l'asile obscur qu'ils conservent. Leurs familles, qui, de loin,

Digitized by Google

s'enquièrent avec inquiétude de leur incertaine destinée, le béniront en silence. Quand ses dignités d'un moment seront oubliées, quand le temps aura nivelé les inégalités passagères, l'histoire lui assignera une place plus durable, elle lui décernera un titre plus beau, que les anciens plaçaient au-dessus de tous les titres, celui de défenseur des proscrits, et de protecteur des supplians.

B. DE CONSTANT.

ANNONCES ET NOTICES.

Des impôts indirects et des droits de consommation, ou *Essai sur l'origine et le système des impositions françaises, comparé avec celui de l'Angleterre; suivi d'un examen de deux projets de finances, attribués à des membres de la commission du budget de* 1816; par M. d'Agoult, ancien évêque de Pamiers. Un vol. in-8°. broch. Prix : 4 fr., et 5 fr. par la poste. A Paris, chez H. Nicolle, rue de Seine-Saint-Germain, n° 12.

M. d'Agoult nous apprend, dans son avant-propos, qu'il est l'auteur de trois ouvrages, dont les deux derniers sont assez récens; savoir : des *Lettres à un Jacobin*, du *Projet de banque nationale*, et des *Eclaircissemens sur ce projet*. Ces écrits sont lus et jugés. Quant à celui qu'il publie aujourd'hui, nous croyons superflu d'en faire l'éloge : que pourrions-nous dire, en effet, de plus fort que ces phrases qu'on lira dans l'ouvrage même, pag. 4 et 5?

» Ceux qui, dans leur plan de restauration des finances, font entrer la réforme des abus, l'économie dans les dépenses, pourront trouver, dans cet écrit, les principaux objets sur lesquels on doit les faire porter;

» Ceux qui se proposent une augmentation des revenus publics, la seule source dans laquelle on puisse désormais la puiser;

» Ceux enfin qui fondent leur espérance sur les emprunts et le crédit, les conditions premières et indispensables au succès de pareilles mesures;

» Les créanciers de l'Etat pourront y apprendre que ce n'est pas sur la garantie de tel ou tel gage particulier que doit reposer leur confiance, mais sur la loyauté nationale, mais sur l'exécution franche, pleine et entière de la Charte que la France doit à la sagesse de son Roi. »

L'auteur, comme on voit, promet beaucoup. Si nous croyons qu'il n'a pas tenu tout ce qu'il promet, nous ne pouvons nous empêcher de convenir que, dans son ouvrage, à quelques erreurs se trouvent mêlées beaucoup de vues sages et de projets utiles. M. d'Agoult aura, auprès de bien des personnes, le tort irrémissible de se prononcer en faveur de l'émission d'un *papier-monnaie*. Cet écrivain pense que *charger d'impôts les propriétés et les manufactures, c'est nuire à la reproduction*, ruiner l'agriculture et l'industrie; que l'on doit frapper principalement la con-

Digitized by Google

sommation, c'est-à-dire qu'il faudrait diminuer, le plus possible, les impôts directs, et les remplacer par des impôts indirects. Ses plans, à ce sujet, paraissent ingénieux. Sont-ils d'une exécution facile et même possible? Voilà la question.

Nouveaux Elémens de la science et de l'art des Accouchemens. Deuxième édition; par J.-P. Maygrier, docteur en médecine de la faculté de Paris, etc., etc. Deux vol. in-8°. Prix : 13 fr., et 16 fr. par la poste. A Paris, chez Depelafol, lib., rue des Grands-Augustins, n°. 21.

Cet ouvrage se recommande pas une excellente méthode. C'est un livre élémentaire sur une science qui intéresse l'humanité. Les principes qui y sont développés avec cette clarté qui convient à un traité classique, peuvent servir de guide à tous les élèves qui se destinent à l'art des accouchemens.

Le succès qu'a obtenu la première édition de cet ouvrage, garantit le succès de celle que nous annonçons, et devra encourager l'auteur, professeur distingué, à enrichir la bibliothèque médicale des connaissances que lui donne une expérience consommée.

Cet ouvrage réunit encore l'avantage assez rare de se faire lire avec intérêt, son style le mettant à la portée de toutes les classes de lecteurs.

Le Lépreux de la cité d'Aoste; par l'auteur du *Voyage autour de ma chambre.* Un vol. in-18. Prix : 1 fr. A Paris, chez Delaunay, Palais-Royal, galerie de bois.

Quel malheur que la médecine n'ait pas trouvé le moyen de guérir la lèpre! s'écrie-t-on, en lisant les plaintes touchantes du lépreux de la cité d'Aoste; comme on est affligé du triste isolement de cet infortuné! comme on voudrait qu'il appréciât moins des sentimens qu'il peint si bien et dont il est à jamais privé!..... comme on s'attendrit avec lui, lorsqu'il entend le dernier cri de son chien, de son unique ami!..... et qu'on aime le militaire français qui, après avoir donné quelques instans de consolation à ce pauvre solitaire, met un gant pour lui procurer la douceur de sentir sa main pressée avec intérêt!

L'auteur du *Voyage autour de ma chambre*, si gai, si spirituel, dans ce premier ouvrage, nous prouve, dans celui-ci, qu'il n'a pas moins de talent lorsqu'il traite un sujet triste.

Petite Encyclopédie de l'enfance, ou *Leçons élémentaires de grammaire, de géographie, de mythologie, d'histoire ancienne et moderne, d'histoire des religions, d'arithmétique et de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle, des arts et métiers*, etc. Deux vol. in-18, ornés de gravures en taille-douce. Prix : 4 fr.; avec fig. col., 6 fr.; par madame Dufrenoy. A la librairie d'éducation d'Alexis Eymery, rue Mazarine, n°. 30.

A la tête de cet ouvrage se trouve une épître en vers, pleine de grâce et de sensibilité. Combien il est méritoire à madame Dufrenoy, avec son beau talent pour la poésie, d'avoir fait tant de recherches fatigantes, et de consacrer ses loisirs à l'instruction de la jeunesse! Combien les mères

Digitized by Google

lui doivent de reconnaissance de leur offrir ainsi les moyens de remplir plus facilement leurs devoirs ! Cet ouvrage suffit pour donner aux enfans les premières notions de ce qu'ils devront approfondir un jour, et les jeunes gens qui savent déjà, aimeront à y trouver une récapitulation de ce qu'ils auront appris. Madame Dufrenoy se distingue dans ses travaux utiles comme dans ses charmantes poésies.

OUVRAGES SOUS PRESSE.

— *Les Mémoires de Dangeau*, ou, pour mieux dire, l'extrait de ce volumineux ouvrage, est sous presse. Madame la comtesse de Genlis en est l'éditeur. Elle y a joint un grand nombre de notes, une notice sur la vie de Dangeau, et un discours préliminaire sur la manière *d'écrire les mémoires*. Il n'y avait guère, en littérature, d'entreprise plus laborieuse que celle de lire sans en rien passer, d'extraire et de commenter ce prodigieux Journal. Cet immense travail nous promet un ouvrage qui manquait à la collection des *Mémoires historiques*. On dit qu'il est rempli d'anecdotes et de traits intéressans ou curieux. Il plaira également aux gens du monde et aux gens de lettres, et il aura le rare avantage de remplir une place honorable dans les bibliothèques ou sérieuses ou frivoles.

Ces *Mémoires* seront en quatre volumes in-8°.

— L'impression du premier volume des *Victoires et Conquêtes des Français* a été retardée par les notes envoyées par plusieurs généraux. La concordance des plans avec le texte a été aussi cause de quelque retard. Le premier volume ne pourra être mis au jour que le 25 mars. La souscription est donc prorogée, pour Paris, jusqu'à la fin de ce mois ; pour les départemens, jusqu'à la fin d'avril ; pour l'étranger, jusqu'à la fin de mai. L'éditeur a reçu un grand nombre de documens de la part de plusieurs officiers de l'armée française ; il est important de les transmettre à l'avance pour pouvoir les joindre au texte.

Prix de chaque volume, payable à l'avance, 6 fr. 50 c., et 8 fr. franc de port. A Paris, chez l'éditeur C. L. F. Panckoucke, rue et hôtel Serpente n°. 16.

ERRATUM.

La rapidité avec laquelle on est obligé d'imprimer quelques articles du Mercure, expose quelquefois à des fautes de typographie, que nos lecteurs sont trop intelligens pour ne pas rectifier, et trop justes pour attribuer aux Rédacteurs. Nous aimons à croire, par exemple, que dans le dernier numéro, il n'est personne qui n'ait deviné qu'au lieu de ces mots :

Ægrè somnia vacca
Finguntur specie .

Il fallait lire,

AEgri somnia vanæ
Finguntur species.

TABLE.

Poésie.	417	L'Ermite en province.	428
Enigme, Charade et Logogr.	420	Annales dramatiques.	439
Nouvelles littéraires.	421	Politique.	450

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 15 MARS 1817.

AVIS IMPORTANT.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les Livres, Gravures, etc., que l'on voudra faire annoncer dans le MERCURE, les Poésies et Articles que l'on désirera y faire insérer, doivent être adressés, *francs de port*, à M. LEFEBVRE, *directeur du Mercure*, rue des Poitevins, n° 14, près la place Saint-André-des-Arcs.

Pour tout ce qui est relatif aux Abonnemens, il faut écrire, *franc de port*, à M. BOUET, à la même adresse.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Les personnes dont l'abonnement expire au 1er. avril, sont invitées à le renouveler, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi des numéros.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ODE

Sur un cygne.

Errant dans ce riant séjour,
Parmi ces eaux et ces ombrages
Où m'environnent tant d'images
De paix, de bonheur et d'amour;

Digitized by Google

Un penchant secret me ramène
Au lieu, du cygne fréquenté,
Où sur les eaux en liberté
Ce roi paisible se promène.

Que son destin me semble heureux!
Et combien je lui porte envie!
J'arrête avec plaisir mes yeux
Sur l'innocence de sa vie.

J'aime les flexibles contours
De ce cou qu'il plonge dans l'onde,
Et de son erreur vagabonde
J'aime la grâce et les détours;

Soit que près du bord il se joue,
Et vienne d'un air de fierté,
Sensible à ma voix qui le loue,
Me faire admirer sa beauté;

Soit que s'éloignant du rivage,
Il flotte aussi calme, aussi pur
Que le calme et limpide azur
Qui répète sa blanche image;

Doux navire qui sans effort
Au vent léger ouvrant ses voiles,
Va, sans boussole et sans étoiles,
Parmi les fleurs trouver un port.

Long-temps sur la rive, immobile,
Je demeure à le contempler,
Et rêveurs, avec l'eau tranquille,
Mes yeux le regardent couler.

Que de charme dans son silence!
Dans son port que de majesté!
Dans ses formes que d'élégance!
Dans son air que de volupté!

Ne dirait-on pas qu'il soupire
A l'aspect de ces lieux charmans!
Et qu'une âme aimante respire
Dans ses suaves mouvemens!

Digitized by Google

Du milieu des eaux qu'il décore,
Ses regards ne cherchent-ils pas
Quelque Léda, qui l'aime encore
Aux bords d'un nouvel Eurotas!

Jeunes filles sans défiance,
Qui l'agacez avec des fleurs,
Prenez garde : cette imprudence
A jadis coûté bien des pleurs.

Amoureux de simples mortelles,
On a vu des Dieux, nos rivaux,
Vêtir ainsi de blanches ailes,
Et se jouer au bord des eaux.

Fuyez, vierges, fuyez plus vite;
Le beau cygne s'est agité;
Et sous son plumage argenté,
Le cœur de Jupiter palpite.

PIERRE LEBRUN.

ÉNIGME.

Si sur mes quatre pieds tu me crois une bête;
Je te nierai le fait en me coupant la tête.

CHARADE.

Femme qui sera mon premier,
Plaira toujours à l'homme sage;
Femme te donne mon dernier
Quand tu la prends en mariage.
Femme qui n'a pas mon entier
A nous aimer en vain s'engage.

(*Par* M. ROQUES, de Montauban, *aveugle de naissance.*)

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

*A Mademoiselle Pauline de ***, qui m'avait demandé un logogriphe.*

Connaissez-vous une mortelle
Qui réunisse, à quatorze ans,
Sagesse, esprit, grâces, talens?
Vous savez comment je m'appelle.
Si vous désirez cependant
Que je me fasse mieux connaître,
Je vais décomposer mon être,
Et vous dire tout simplement,
Qu'on trouve dans mon nom certain fleuve d'Afrique;
Puis une note de musique,
Un animal très-sémillant,
Ce que le chien fait en buvant,
Deux particules négatives,
Un arbre connu sur nos rives,
Et le plus utile aliment.

(*Par le même.*)

Mots de l'*Enigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *écusson;* le mot de la charade, *découdre;* celui du logogriphe, *Babel.*

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les Amours à Eléonore; par M. de Labouïsse. Un vol. in-12 de 244 pages. Prix : 4 fr., et 6 fr. papier vélin. A Paris, chez P. Didot l'aîné, rue du Pont-de-Lodi, n°. 6.

M. de Labouïsse vient de livrer au public ses *Amours*, c'est-à-dire un recueil d'élégies, divisé en trois livres, orné de six gravures, et dédié à *Eléonore*, avec cette épigraphe : *Et in Arcadiâ ego*. Avant d'arriver dans l'Arcadie de M. de Labouïsse, on rencontre une préface où le bénévole lecteur ne s'arrêtera pas sans quelque plaisir. Il aura d'abord la satisfaction d'apprendre que ce poëte est marié, et qu'il porte légèrement le joug de l'hymen. C'est la tendre Eléonore,

« Belle comme Vénus, fraîche comme l'Aurore, »

qui s'est chargée de faire son bonheur ; mais une obscure félicité n'est pas de son goût ; il veut que ses contemporains, que la postérité même la plus reculée, sachent à quoi s'en tenir sur madame de Labouïsse : il annonce, comme une chose positive, qu'elle a un sein voluptueux, un bras fait au tour, une taille parfaite ; enfin

« Que dans son port règne la majesté. »

Le poëte ne s'est pas contenté de cette description ; il a fait graver le portrait d'Eléonore, de manière que chacun peut juger de la ressemblance. Mad. de Labouïsse, tenant à la main une guirlande de fleurs, est représentée debout devant un autel, sur lequel sont écrits ces mots :

Digitized by Google

Serment d'aimer toujours. Sur le haut de cet autel, on aperçoit l'Amour monté sur un chien qui porte dans sa gueule une torche allumée. Cela veut dire que :

> L'enfant qui règne dans Cythère
> Remet son flambeau tutélaire
> Aux soins de la Fidélité.

Je puis avoir tort; mais, n'en déplaise à notre heureux époux, j'aurais mieux aimé rester sur l'idéal. Le sein de madame de Labouïsse est, je crois, passablement voluptueux, mais son bras ne me paraît pas fait au tour, et je n'ai pas aperçu la majesté qui règne dans son port; d'ailleurs, elle a peut-être le nez un peu plus long qu'il ne convient à une Vénus. Pourquoi M. de Labouïsse n'a-t-il pas eu plus de confiance dans l'imagination de ses lecteurs?

Ce poëte a pris aussi le parti de se faire peindre, et s'est exposé au-devant du titre de son recueil. M. de Labouïsse est chauve; il a un air de bonté qui fait plaisir à voir; c'est une excellente tête de mari.

Ces deux portraits ne sont pas les seuls qui servent d'ornement à ses *Amours*. Nous avons les portraits d'*Adolphe*, d'*Hortense* et d'*Isaure*. Ces enfans sont mignons, et je conçois toute la douleur que les deux époux ont dû ressentir lorsqu'ils ont perdu leur petite *Isaure*. Heureusement *Félicité*, *Louise* et *Léocadie* sont venues réparer cette perte, si du moins une telle perte peut se réparer.

Ce malheur, dit M. de Labouïsse dans sa préface, termina malheureusement ma carrière *érotique*. Comme ce père infortuné était alors seulement âgé de trente ans, et que la tendre Eléonore n'a pas encore passé « l'âge des amours, » je suis tenté de croire que notre troubadour s'est trompé d'expression, et qu'au lieu de « *carrière érotique*, » il faut lire « *carrière poétique*. » Il y a quelque différence entre ces deux carrières;

Digitized by Google

c'est dans l'intérêt même de M. de Labouïsse que je relève une erreur dont il sentira toutes les conséquences.

Les élégies de cet auteur contiennent son histoire; c'est une véritable biographie poétique où nous apprenons tout ce qui est arrivé à M. de Labouïsse depuis le moment « où Eléonore lui serra la main, » jusqu'à l'époque « où un doux soupir, de son sein souleva l'albâtre. » Il n'est aucune de ses aventures qui ne lui ait paru digne d'être rimée, et il pourrait se dispenser d'écrire ses mémoires. Nous n'en avons pas besoin, par exemple, pour savoir qu'il est né dans le Languedoc, et qu'en 1804 il fit un voyage à Paris, où il sollicita une place, probablement dans *les droits-réunis*. Cette administration accueillait, avec une distinction particulière, les poëtes érotiques qui, de tous les points de la France, se rendaient, leur recueil à la main, dans la rue Sainte-Avoie. Les uns étaient placés dans les bureaux; les autres, modestes *commis à cheval*, allaient, de village en village, comme le vieil Homère, chantant leurs tendres rapsodies. Alors les Properce veillaient aux barrières, et les Tibulle surveillaient les octrois.

Ce triomphe de la poésie érotique ne put adoucir les regrets de M. de Labouïsse qui se trouvait séparé de sa femme. Son imagination errait sans cesse sur les bords de la Laure (1); de doux souvenirs lui permettaient rarement de se livrer aux délices de Paris. Son unique consolation était de composer quelques élégies, et de les envoyer à Eléonore, qui, de son côté, entretenait assidûment cette correspondance poétique. Nous devons à la cruelle séparation de ces deux époux, une idylle et quelques autres pièces de vers de madame de Labouïsse,

(1) « Petite rivière qui arrose *une campagne* de l'auteur. » (Note de M. de Labouïsse.)

Digitized by Google

qui sont remplies de verve, et qui annoncent une femme sérieusement amoureuse de son mari, circonstance si commune aujourd'hui, qu'elle ne vaut guère la peine d'être remarquée.

La situation de madame de Labouïsse était fâcheuse. Voici comment elle s'exprime à cet égard :

Ta malheureuse Eléonore
Ne peut, ne sait, ne veut que s'occuper de toi.
Promenant mes regards tant qu'ils peuvent s'étendre,
Et me livrant à d'impuissans désirs,
Trop insensée, il me semble t'attendre;
L'illusion me tient lieu de plaisirs.

Après avoir tracé une peinture déchirante de son veuvage, madame de Labouïsse s'écrie :

Ah! quand me rendras-tu la paix qui m'est ravie?
Ah! quand pourrais-je encor te presser sur mon cœur?
Auguste, cher Auguste, ô moitié de ma vie!
Viens bientôt redonner à ta sensible amie
Et le repos et le bonheur.

M. de Labouïsse menait cependant une vie exemplaire à Paris; et quoique sa carrière érotique ne fût pas encore terminée, il évitait avec soin tous les écueils où la fidélité conjugale est exposée à faire naufrage. Il écrivait à sa femme :

Ah! comme loin de toi je regrette mes pas!
Lutèce est un séjour qui ne me convient pas.....
Ce qu'on nomme plaisir n'est pour moi qu'un supplice :
Rivales du bouton par Zéphir caressé,
Je vois briller *Armille* ou sourire *Circé*:
Et quand je puis voler de délice en délice,
Des regrets les plus vifs mon cœur est oppressé.

Ce malheureux époux cherchait, à l'exemple d'Eléonore, dans le charme des souvenirs, quelque soulagement aux ennuis de l'absence. « Te souvient-il, s'écriait M. de Labouïsse :

Digitized by Google

Te souvient-il, ma chère Eléonore,
Te souvient-il de ces premiers momens
Où le tendre époux qui t'adore
Fut le plus heureux des amans ?
Pour nous l'hymen n'eut plus aucun mystère
Qu'on pût cacher à nos désirs croissans :
Je m'enivrai *sans crime*, aux sources de Cythère ;
Et les mêmes plaisirs confondirent nos sens.

Il faut avouer que ces vers manquent d'élégance et d'harmonie ; mais on ne peut s'empêcher de rendre justice à l'aimable candeur du poëte « qui s'enivre *sans crime* aux sources de Cythère. » Ce dernier trait rappelle le mot de cette dévote qui, dans une ville prise d'assaut, se trouvant exposée à des attaques un peu vives, se consolait en disant : « Au moins il n'y a pas de péché. »

En considérant M. de Labouïsse comme mari, je l'ai montré dans son plus beau jour ; mais il me reste une tâche pénible à remplir : c'est maintenant le poëte qui pose devant moi, et ce point de vue lui est moins favorable que le premier. Je ne prétends pas que cet écrivain soit entièrement dépourvu de talent. Ses vers sont en général assez faciles, et quelquefois même gracieux : ce qui lui manque, c'est la nouveauté des idées et des images ; c'est ce foyer intérieur d'où le sentiment jaillit en traits de flamme, et révèle la présence du génie. Le langage de l'époux d'Eléonore flatte quelquefois l'oreille, mais rarement il pénètre dans le cœur.

J'attribuerais volontiers ce défaut de chaleur à l'usage trop fréquent des comparaisons et des allusions empruntées à la fabuleuse antiquité. Nous ne prenons aujourd'hui qu'un faible intérêt à ces habitans de l'ancien Olympe que les poëtes modernes ne cessent d'invoquer, lorsqu'ils ont besoin d'une rime ou d'une pensée. Il est difficile de rajeunir ces vieilles divinités ; on est fatigué

Digitized by Google

de cet éternel Cupidon avec son carquois sur l'épaule et son bandeau sur les yeux. Je crains que Vénus elle-même, malgré sa ceinture, ne soit un peu usée. Lorsque M. de Labouïsse, à propos d'Eléonore, me parle de l'Aurore, de Cythérée, des nymphes, d'Idalie ou d'Amathonte, je vois un homme laborieusement occupé du soin d'aligner, de cadencer des mots où je cherche en vain l'enthousiasme poétique et l'accent passionné du véritable amour. Je ne voudrais pas qu'un poëte se privât tout-à-fait des ressources mythologiques; mais ce sont des ornemens dont l'emploi demande un talent supérieur et un goût exquis.

Parmi les élégies qui composent le recueil de M. de Labouïsse, il s'en trouve plusieurs imitées de Métastase, et quelques-unes de ces imitations ne me paraissent pas indignes de l'estime des connaisseurs. Notre poëte est plus heureux lorsqu'il imite que lorsqu'il s'abandonne à ses propres inspirations. Il a besoin d'appui; les pièces qui lui appartiennent manquent presque toujours de couleur et de verve. Ce jugement lui paraîtra sévère, et je sens bien que je ne puis éviter le reproche d'injustice qu'en justifiant une telle opinion par des preuves irrésistibles. Cette tâche est facile à remplir. Je vais mettre sous les yeux du lecteur deux morceaux assez étendus où les mêmes sentimens sont exprimés; et en les comparant, on pourra décider si la sentence que j'ai portée est trop sévère. C'est madame Dufrenoy que j'oppose à M. de Labouïsse : l'un et l'autre, au moment où ils parlent, se trouvent plongés dans la mélancolie. Voici d'abord les vers du poëte de Toulouse; ils sont adressés à M. le baron de Bonaffos.

Oui, cher ami, tu vois un malheureux
Désenchanté du charme de la vie.
Ah! comme lui jamais ne deviens amoureux!
De regrets trop amers la constance est suivie.

Digitized by Google

La gloire, digne prix de nos *heros guerriers*,
Va conduire tes pas dans les champs des Bataves ;
Distingue-toi parmi nos braves
Et couvre ton front de lauriers.
Tu sais *combattre*, *écrire* et *vaincre* et plaire,
Et les plus doux succès *vont être ton salaire*.
Pour moi qui n'ai plus qu'à souffrir,
Et qu'à pleurer ma triste indifférence,
Jouet infortuné d'une fausse espérance,
Je vis pour des tourmens qui ne peuvent finir.
De mes jours qu'ont tissus les sombres Euménides,
Je n'aspire aujourd'hui qu'à terminer le cours ;
Et je suspends ma lyre aux *branchages* arides
Des cyprès, dont la vue attriste les amours.

Ces vers, il faut bien l'avouer, n'expriment que faiblement cette tristesse du cœur qu'éprouve un amant bien épris, et trompé dans son plus cher espoir. Les pensées sont communes ; et ce qui est encore plus répréhensible, il y a peu d'imagination dans le style, et peu d'accord entre les sentimens. Pourquoi M. de Labouïsse pleure-t-il *sa triste indifférence*? S'il est indifférent, il ne doit pas espérer qu'on s'intéresse beaucoup à ses douleurs prétendues. Il est trop facile de s'apercevoir que ses regrets sont une fiction, et qu'il s'efforce vainement de peindre une situation qui lui est étrangère. J'abandonne à la sagacité du lecteur éclairé les critiques de détail, et je me hâte d'arriver à madame Dufrenoy.

La raison et le temps ont adouci mes maux ;
D'un sentiment trompé la sombre inquiétude
N'enlève plus mes nuits aux douceurs du repos,
Mes jours aux bienfaits de l'étude ;
Mon œil long-temps chargé de pleurs,
Plus calme s'est levé vers un ciel sans nuage ;
Des bois je ne fuis plus le silence et l'ombrage,
Et sans chagrin je vois les fleurs
Se balancer sous le feuillage ;
Mes amis à leurs soins touchans
Ne me trouvent plus insensible :
Semblable à ce ruisseau qui coule dans nos champs ;
Ainsi coule ma vie uniforme et paisible.

Digitized by Google

Cependant quelquefois, sur le soir d'un beau jour,
Mon cœur se sent pressé par la mélancolie :
Je ne regrette plus l'amant qui m'a trahie ;
Je regrette encor mon amour.

Il faudrait être tout-à-fait insensible au charme de la poésie, pour ne pas apercevoir la distance infinie qui sépare les deux pièces que je viens de citer. Tout est naturel dans cette dernière élégie. Quelle harmonie dans les sentimens, dans les expressions, dans les images ! Ces vers sortent de l'âme, et peignent avec vérité cette douce mélancolie qui succède aux vives douleurs d'un amour trahi, et qui est comme la convalescence du cœur, exposé peut-être à une dangereuse rechute. Plus cette amante abandonnée vante sa guérison, plus on sent que sa blessure n'est pas encore entièrement fermée, et qu'il faudrait peu de chose pour la rouvrir. Je ne connais point de poëte, sans même en excepter Parny, qui ait mieux exprimé que madame Dufrenoy, la passion de l'amour et ses diverses révolutions. On vante beaucoup madame Deshoulières : elle a composé de charmantes idylles, et je suis loin de vouloir porter atteinte à sa juste renommée ; mais je ne serais pas embarrassé de prouver que sa rivale lui est bien supérieure par la connaissance du cœur et par l'expression poétique. Cette vérité ne sera pas contestée après la mort de madame Dufrenoy. J'aime à la publier de son vivant. C'est un grand avantage, sur-tout en France, que d'être mort ; et Lebrun avait raison de dire :

On n'aime que la gloire absente ;
La mémoire est reconnaissante ;
Les yeux sont ingrats et jaloux.

S'il se trouvait en Allemagne, en Angleterre ou en Italie, une femme douée du même talent, et qui en eût donné autant de preuves que madame Dufrenoy, elle serait

Digitized by Google

l'objet d'une admiration générale ; l'orgueil de nos voisins serait flatté de lui décerner des éloges et des récompenses proportionnées à son mérite; le sourire de la fortune, l'enchantement de la gloire, les faveurs de la puissance embelliraient sa vie. Chez nous, la Sapho moderne compose des livres pour l'enfance, et vit dans l'obscurité (1).

On se plaint cependant tous les jours de la disette des talens en France. Cette opinion est répandue par la médiocrité qui se montre presque toujours accompagnée d'une basse envie. Il ne faut pas s'imaginer que ces plaintes exagérées sur la décadence du génie français soient un trait distinctif du siècle dans lequel nous sommes condamnés à vivre. Cette fureur de dénigrement a toujours été remarquable parmi nous. Dès le dix-septième siècle, lorsque les chefs-d'œuvre des grands écrivains qui ont illustré cette époque élevaient si haut la gloire nationale, les Subligny, les Visé, les abbé Cotin criaient à la décadence. L'abbé Cotin sur-tout attaquait les meilleurs auteurs qu'il trouvait détestables : il soutenait que Boileau n'avait pas de talent, qu'il était mauvais chrétien, et qu'il n'aimait pas son Roi. La race des abbé Cotin passe à travers les siècles, et survit à toutes les révolutions. Que d'exemples je pourrais fournir de cette vérité !

Les Cotin du dernier siècle, je veux dire les abbés Nonotte et Desfontaines, les Fréron et les Rigoley de

(1) Madame Dufrenoy a publié, au commencement de l'année, une *Biographie des Femmes illustres*, à l'usage des jeunes personnes, qui est très-remarquable sous le rapport de la composition et sous celui du style. On vante journellement des écrivains qui ne seraient pas capables d'exécuter aussi heureusement un pareil ouvrage. Il se trouve chez Eymery, libr., rue Mazarine, n. 30. Lorsque la politique cessera d'envahir toutes les colonnes des journaux, j'en rendrai compte dans le *Constitutionnel*.

Digitized by Google

Juvigny accusaient de stérilité une littérature qu'enrichissaient à l'envi Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Buffon, Gresset, et tant d'autres écrivains dont les ouvrages suffiraient à l'illustration d'une autre époque. Cette manie est venue jusqu'à nous. On nous répète sans cesse de ne plus écrire, que le goût est perdu, que tout a été dit : il est vrai que ces clameurs partent de gens qui feraient mieux de ne rien dire, et qui justifieraient ce reproche de décadence, s'il ne paraissait que des ouvrages de leur composition.

Les étrangers croient, ou plutôt feignent de croire à ce déclin du génie français. Cette idée les flatte et les venge de notre longue prééminence littéraire. Il est difficile d'imaginer toutes les peines qu'on a prises en Angleterre et en Allemagne pour persuader au peuple de ces deux contrées que les bonnes études étaient perdues en France, qu'il ne s'y trouvait pas un seul homme qui entendît le grec ou le latin, et que notre littérature périssait de stérilité. Examinons rapidement si ce reproche est fondé. Je trouve quelque plaisir à cette digression, et tout bon Français en devinera le motif.

Lebrun, Delille, Parny, Bernardin-de-Saint-Pierre, Chénier, appartiennent à notre époque : ils ne sont plus ; mais leur héritage est tombé en des mains dignes de le conserver et de l'agrandir. Je nommerai, dans la haute poésie, M. de Fontanes qui occupe sur le Parnasse un rang aussi élevé que dans la monarchie constitutionnelle. Ses lettres de noblesse littéraire ont été vérifiées à la cour d'Apollon, et me paraissent plus honorables que tous les autres titres qu'il a pu obtenir. Il a déjà donné des preuves éclatantes de talent, soit comme poëte, soit comme orateur. Depuis long-temps il nous a promis un poëme épique digne de sa renommée. Je prends la liberté de lui rappeler cette promesse qui intéresse la nation, et qu'il est si bien en état de tenir.

Digitized by Google

Parmi les écrivains qui soutiennent l'honneur de la scène française, dans le genre tragique, MM. Raynouard, Lemercier, Arnault et Baour-Lormian, tiennent le premier rang. Les personnages du grand-maître dans *les Templiers*, et de Cassandre dans *Agamemnon*, me paraissent des conceptions du premier ordre. Ces poëtes sont encore dans la force de l'âge et du talent. Mais que fait l'auteur d'Omasis? Personne n'ira-t-il le secouer dans l'académique fauteuil?

Les adorateurs de Thalie ont plus de zèle et de ferveur que ceux de Melpomène. Il suffit de citer l'aimable conteur Andrieux, ainsi que MM. Duval, Picard, Etienne, pour rassurer ceux qui craignent les progrès du mauvais goût et les invasions du mélodrame. Les *Deux Gendres* méritent une attention particulière. C'est, je crois, la meilleure comédie de l'époque actuelle. Une autre pièce, *le Médisant*, nous fait beaucoup espérer de M. Gosse. Il est entré dans la bonne voie; Thalie le bénira.

Sur la scène illustrée par Quinaut, l'auteur de *la Vestale* s'avance au premier rang; sur l'autre scène lyrique, je retrouve encore MM. Etienne et Duval qui marchent à la tête de nos féconds troubadours. Au milieu d'eux, le gai Désaugiers, tout barbouillé de lie, agite sa marotte, sceptre du joyeux Vaudeville.

J'ai déjà parlé de madame Dufrenoy, et je la nomme encore avec assurance comme l'un des ornemens du Parnasse français. Je ne t'oublierai pas, dans ce dénombrement poétique, modeste Béranger, toi qui caches ton mérite avec le même soin, que d'autres prennent à fatiguer la renommée. Jusqu'ici, tu n'as fait que jouer avec ta muse: ces jeux sont aimables; tu as ressuscité Collé; mais tu nous dois Anacréon.

Après les productions originales, viennent les tra-

Digitized by Google

ductions en vers qui n'obtiennent pas une médiocre estime, lorsqu'elles sont exécutées avec talent. Dans ce genre, M. Daru a montré une profonde connaissance de la langue d'Horace, un esprit flexible et un goût pur. Les bergers de Virgile ont trouvé, dans M. Tissot, un élégant interprète. Il se mesure aujourd'hui avec Théocrite, et tout fait espérer qu'il sortira avec honneur de cette lutte nouvelle.

Je ne crains point d'affirmer que, dans ses diverses applications à la morale, à la politique, à l'histoire, aux sciences, l'art d'écrire n'a point dégénéré. Considéré comme écrivain politique, M. Benjamin de Constant unit de profondes connaissances, et une grande sûreté de principes, à un talent de style que l'esprit de parti peut seul méconnaître. MM. Laplace et Cuvier, dans le développement des sciences exactes et des sciences naturelles ; MM. de Ségur, de Beausset, Charles Lacretelle, dans l'histoire ; MM. Pastoret et Lacretelle aîné, dans la législation ; MM. Barbé-Marbois, Say et Ganilh, dans l'économie politique, ont mérité les suffrages de l'Europe éclairée.

Quelle époque ne serait pas honorée d'avoir produit deux écrivains tels que Mad. de Staël et M. de Châteaubriant ? et à quelle hauteur ne serait pas parvenu ce dernier, trop exalté par les uns, trop décrié par les autres, si la philosophie eût réglé ses pensées et fortifié son talent ?

Ecrivain ingénieux, observateur plein de sagacité, M. de Jouy a réussi dans un genre déjà perfectionné par les Anglais. L'indépendance de son caractère, le courage de sa raison, lui ont acquis la haine des sots ; c'est encore un triomphe.

On me pardonnerait difficilement de passer sous silence le spirituel auteur de *Raison et Folie*, aimable

Digitized by Google

paresseux qui badine souvent comme Rabelais et plus souvent comme Voltaire.

Un jeune littérateur, M. Victorin Fabre, connu par d'honorables succès, promettait à la France un excellent écrivain; mais une longue maladie, occasionée par de vives infortunes, vient de l'arrêter dans sa brillante carrière. La gloire souriait à l'auteur de l'*Eloge de Corneille* et du *Tableau littéraire du dix-huitième siècle*. Puisse le soleil du midi ranimer ses forces languissantes, et rendre à la littérature française l'une de ses plus chères espérances!

Il est des orateurs éloquens, des hommes de lettres distingués que je me plairais à nommer, si la situation où ils se trouvent, ne donnait, à la louange même la plus juste, l'apparence de l'adulation. J'en ai dit assez pour répondre aux détracteurs du nom français, et prouver que la France est encore la patrie des arts et du génie. Que manque-t-il aux Français, sinon de savoir s'estimer eux-mêmes, de se rendre réciproquement justice, de sacrifier les misérables intérêts d'une puérile vanité à ce noble sentiment de fierté nationale qui empêche les peuples de succomber sous les revers, qui entretient dans tous les cœurs le feu sacré du patriotisme, et ramène infailliblement des jours de grandeur et de gloire?

Cette digression m'a peut-être entraîné trop loin; mais je la crois utile, et ce motif suffira pour me justifier auprès de ceux dont le cœur est resté français. D'ailleurs, je n'ai plus qu'un mot à dire de M. de Labouïsse. Si son recueil ne m'eût pas offert quelques pièces, imitées il est vrai, mais imitées avec quelque bonheur, je me serais dispensé d'en parler. Une seule citation suffira pour démontrer qu'avec de l'étude et de la persévérance, M. de Labouïsse eût pu obtenir une place assez honorable parmi les imitateurs ou les traducteurs en vers. Les

Digitized by Google

pricipales idées de l'élégie que je vais transcrire ont été empruntées de Pétrarque, et M. de Labouïsse l'a écrite avant son mariage.

Solitaire et pensif je parcours le rivage,
Et j'y cherche un repos qui n'est plus dans mon cœur;
D'Eléonore ici tout retrace l'image,
Et me rappelle sa rigueur.
Je crois revoir ses traits dans cette belle fleur;
Cette onde mille fois a baigné son visage;
Elle a souvent porté ses pas dans ce bocage;
Et le même zéphir qui, dans ses jeux charmans,
Faisait flotter sa robe en replis ondoyans,
Se joue à travers ce feuillage:
Le chantre harmonieux que protège l'ombrage,
Semble d'Eléonore imiter les accens,
Par la douceur de son tendre ramage.
Ici, partout, elle s'offre à mes yeux;
Oui, fuyons; le danger m'assiège dans ces lieux;
Que me font à présent leur fraîcheur et leur ombre?
Tout est brûlant dans ce séjour,
Et jusqu'au fond des bois, dans l'endroit le plus sombre,
Partout je retrouve l'amour.

Cette élégie qu'il eût été facile, avec un peu plus de travail, de rendre irréprochable, annonçait, dans son auteur, d'heureuses dispositions et une oreille sensible à l'harmonie. Les rigueurs d'Eléonore ont inspiré M. de Labouïsse plus heureusement que toutes les joies conjugales. A. Jay.

L'ERMITE EN PROVINCE.

PRÆSCRIPTUM.

Mes amis m'écrivent de Paris qu'une dame *Anne Dutanton* a porté plainte à Bordeaux contre moi, sous pré-

Digitized by Google

texte qu'elle se trouve personnellement offensée dans une phrase d'un de mes discours, où je parle d'une demoiselle *Anniche*, loueuse de chaises, *qui s'entend aussi bien que la plus habile marchande à la toilette de Paris, à servir une intrigue amoureuse.*

A considérer le fait en lui-même, il paraîtrait peu vraisemblable que la dame *Anne Duranton*, surnommée *Anniche*, voulût, de son propre mouvement, me chercher une aussi injuste querelle; mais en réfléchissant à quel point certaines personnes ont perfectionné l'art de se faire une arme de l'amour-propre ou du ressentiment d'autrui, je crois devoir renouveler ici la déclaration que j'ai déjà faite en plusieurs endroits de mon ouvrage: *qu'en peignant les mœurs, je faisais toujours abstraction des personnes, et que je protestais contre toute personnalité, dont on pourrait me supposer l'intention.*

Dans le cas particulier dont il s'agit, j'ajoute qu'en employant un *prénom* commun à tant de femmes de la même classe, dans cette province, je n'ai entendu désigner personne en particulier; que je n'ai pu vouloir *calomnier* la dame ou demoiselle *Anne Duranton, surnommée Anniche*, dont j'entends parler pour la première fois de ma vie, et que le hasard seul est responsable du rapport de situation qui pourrait se trouver entre elle et le personnage fictif d'un tableau de mœurs, où figurent un M. *Abriac* et une dame *Desparabès*, qui n'ont pas une existence plus réelle.

Bayonne, le 1er. mars 1817.

Il était déjà tard, lorsque nous partîmes de l'habitation du solitaire des Landes, pour rejoindre la route de poste: nous étions accompagnés par une douzaine de *Cousiots* montés sur leurs échasses, et portant en main des espèces de torches en bois résineux, sans le

Digitized by Google

secours desquelles il nous eût été impossible de reconnaître notre chemin, et de nous tirer des mauvais pas où nous nous trouvâmes plusieurs fois engagés : on peut se faire une idée de l'effroi dont un voyageur étranger au pays, eût été saisi à l'aspect de ce char, escorté par des géants armés de flambeaux, au milieu d'un vaste désert.

Arrivés à dix heures du soir au relais du *Poteau*, nous y passâmes la nuit, et nous n'en repartîmes le lendemain qu'après avoir visité la *bergerie royale des Landes*, dont M. le baron Poiferé de Cère, membre de la Chambre des députés, est en ce moment inspecteur. Cet établissement agricole (d'une utilité si grande, dans un pays où l'amélioration des troupeaux peut devenir une source de richesses), atteste le zèle et l'intelligence de celui aux soins duquel il est confié.

En entrant dans les sables, M. N... me parla de l'extrême adresse avec laquelle les postillons, pour chercher un fond plus solide, se dirigeaient à travers les pins, sans les heurter; maintenant une chaussée à la westphalienne, construite avec des corps d'arbres couchés parallèlement, nous fait sautiller d'une manière assez incommode.

Nous couchâmes à Roquefort, très-petite ville, sur la Midouze, renommée pour son miel et ses laines, et qui devrait l'être (je dois en croire mon compagnon de voyage) par une réunion de personnes distinguées, qui ne se trouve pas toujours dans les villes d'une population beaucoup plus considérable.

Nous n'avions que six lieues à faire pour nous rendre à Mont-de-Marsan; et il était encore grand jour quand nous arrivâmes à ce chef-lieu du département des Landes.

Aux approches de la ville, la route est bordée de belles plantations, et l'on aperçoit sur la droite un grand hôtel nouvellement bâti, pour servir de demeure au préfet, et

Digitized by Google

de siége à l'administration: on pourrait trouver que le luxe de ce bel édifice contraste trop fortement avec l'âpreté du pays, si on ne se rappelait que ce bâtiment, situé sur la grande route d'Espagne, est aussi destiné à servir de gîte aux voyageurs illustres des deux royaumes.

M. N... me fit encore remarquer, en passant, le prétoire, les prisons, les casernes, monumens dus au zèle de M. Duplantier, mort préfet à Lille, et dont la reconnaissance des habitans des Landes a voulu consacrer la mémoire, en donnant son nom à la rue nouvelle formée par ces différens édifices.

Notre voiture s'avança lentement au milieu de deux rangées de dames assises sur la promenade de *Montrevel*, devant leurs maisons, où elles viennent chaque jour guetter les arrivans, en attendant l'heure d'aller *faire un boston* chez un des voisins, à tour de rôle.

Le solitaire des Landes fut reconnu par quelques dames d'un certain âge; l'une d'elles lui fit un signe auquel il répondit, en riant, par un geste dont je lui demandai l'explication: « c'est une anecdote qui date de loin, me dit-il; faites-moi souvenir de vous la raconter dans un autre moment; vous verrez si cette dame et moi pouvons jamais nous rencontrer et nous regarder sans rire.

» Nous voilà dans la ville proprement dite, où loge la noblesse; au-delà du beau pont que l'on a construit sur la Midouze, nous entrons dans le *quartier du Port*, habité par les commerçans; il est à remarquer (ajouta M. N..., de qui je tiens tous ces détails) que malgré la profonde estime que les habitans de la droite et de la gauche de la Midouze se portent réciproquement, ce n'est guère qu'à l'église ou chez le préfet, que, bon gré mal gré, ils se réunissent.

» Le quartier du port compte plusieurs maisons de commerce (et entre autres celles de MM. Bié, Marran,

Digitized by Google

Laurans, Cadithon, également recommandables par une fortune noblement acquise et par une grande réputation d'honneur et de probité. Le port de Mont-de-Marsan est d'une grande importance pour l'Armagnac, qui y fait passer ses eaux-de-vie, d'où elles sont transportées, par la Midouze et l'Adour, au grand entrepôt de Bayonne.

» L'habitant de cette ville, qui la reverrait après quinze ans d'absence, aurait de la peine à la reconnaître, tant elle a reçu d'améliorations importantes dans tous les genres; tant les mœurs, le goût et les usages, s'y sont perfectionnés dans ce court intervalle. Cette heureuse et douce révolution est en grande partie l'ouvrage du premier préfet de ce département. M. le baron Mechin et sa jeune et belle épouse, y vinrent à cette époque cicatriser les plaies douloureuses que la révolution avait faits à ce bon pays : vous pouvez interroger les souvenirs que cet administrateur y a laissés, et vous resterez convaincu que ce ne fut pas la flatterie qui lui décerna publiquement l'honorable surnom de *préfet bien-aimé*, sous lequel on le connaît encore. Ses successeurs, M. le baron Duplantier et M. le marquis d'Angosse, ont perfectionné son ouvrage, qu'achèvera sans doute M. le comte Carère. »

Une des choses qui me frappa davantage pendant un séjour de vingt-quatre heures que je fis à Mont-de-Marsan, ce fut d'y voir de jeunes et jolies filles, court vêtues, jambes et pieds nus, parcourir la ville en portant des cruches remplies d'eau sur la tête. M. N... m'assura que cette simplicité d'atours et cette négligence un peu sauvage ne nuisaient pas au double rôle que ces petites servantes *basquaises* jouaient dans quelques ménages, où les personnes les plus intéressées ne s'en scandalisent pas autant qu'on pourrait le craindre. Il n'est pas rare de voir ici des femmes de la haute classe, le matin chez elles, montrer une jolie jambe nue, dont le pied est élé-

Digitized by Google

gamment chaussé ; personne n'a la maladresse de le trouver mauvais.

M. N... me conduisit sur la place qu'on appelle la *Plaine*, pour y voir l'emplacement où se donne la *course* du taureau..... « La *course* ! ! ! ce mot, me dit-il, fait palpiter tous les cœurs, depuis les rives de l'Adour jusqu'à Cadix. Alors que l'émigration était regardée comme un crime, un Gascon croyait s'en justifier en alléguant pour excuse qu'il était allé voir les courses de Pampelune ou de Saint-Sébastien. Le premier préfet, affligé profondément de la mort de sept personnes, dont ce jeu terrible avait été l'occasion, crut devoir le supprimer ; quel deuil ! qu'elle consternation !.... Le plus grand éloge que l'on puisse faire du magistrat qui rendit et qui fit exécuter cet arrêt rigoureux, est d'observer qu'il ne lui fit rien perdre de sa popularité : il n'en est pas moins vrai que ce préfet avait agi en jeune homme plus zélé que sage ; on peut, on doit même attaquer les préjugés du peuple, mais il faut respecter ses plaisirs. »

Ces courses ne sont qu'un diminutif de celles d'Espagne ; et les détails en sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les consigner ici.

Avant de quitter Mont-de-Marsan, mon compagnon de voyage aurait voulu me faire connaître quelques personnes très-distinguées dont s'honore cette petite ville ; mais Monsieur de L.... venait de partir pour la chasse ; Madame de S.... était allé recevoir ses *faisances*, et nous ne pûmes jouir qu'un moment de l'entretien plein d'esprit et d'instruction de M. Dub..., secrétaire perpétuel de l'une des meilleures sociétés d'agriculture de France.

Nous nous écartâmes de la route directe de Bayonne, pour prendre celle de Saint-Séver, en gagnant les rives de l'Adour, qui s'est enrichie d'un nouveau pont et dont

Digitized by Google

les carpes n'ont pas moins de renommée que celles du Rhin. Ce fut pendant ce trajet de Mont-de-Marsan à Saint-Séver, que M. N... me raconta l'anecdote suivante dont l'avait fait souvenir la rencontre de la dame sur la promenade de Montrevel.

« Au mois de mai de l'année 1780, si j'ai bonne mémoire, j'étais venu passer quelques jours à Mont-de-Marsan, où mon frère, sous-lieutenant dans le régiment Royal-Vaisseau, se trouvait alors en garnison. L'arrivée du fameux écuyer Bapst, avait fait une grande sensation dans une petite ville où l'on aime d'autant plus le plaisir, qu'on a moins l'occasion de s'y livrer. On avait construit à peu de frais, mais à grande hâte, un cirque, pour les exercices d'équitation, autour duquel régnait une espèce d'amphithéâtre assez mal échaffaudé. Les jeunes personnes les plus distinguées *de l'endroit*, se tenant debout et par le bras, étaient rangées en file sur le gradin le plus apparent. Tout à coup les tasseaux qui soutenaient aux deux bouts la planche sur laquelle ces demoiselles étaient posées manquent à la fois; vous voyez la chute, vous partagez l'effroi général.... Nul doute qu'un pareil événement n'eût aujourd'hui les suites les plus funestes; la mode qui régnait alors vint au secours de ces jeunes personnes, les *vertugadins*, les *bouffans*, les *bêtises* (dont l'usage était encore en pleine vigueur à deux cents lieues de la capitale) resserrés entre les deux planches latérales, dans l'intervalle desquelles la partie inférieure du corps de ces demoiselles avait passé dans cette chute perpendiculaire, formèrent au-dessous de leurs bras un cercle épais et conservateur qui les soutint sur l'abîme; tous les hommes volèrent à leur secours par des chemins différens; les uns, en s'élançant sur l'échafaudage, les autres en se précipitant dessous; le hasard voulut que je donnasse à la dame de *Montrevel*, des soins dont vous

Digitized by Google

avez vu, qu'après trente-sept ans, elle conservait encore un souvenir assez gai. Je ne sais, continua-t-il, quelle analogie on peut trouver entre des événemens de nature si différente, mais on fit alors la remarque que les six mois qui suivirent cette catastrophe furent très-fertiles en mariages, et que la beauté de la figure des jeunes mariées ne parut entrer pour rien dans le choix dont elles furent l'objet. »

Après avoir visité, dans la Chalosse, les beaux jardins de la *Mirande;* ceux de M. B. T. à Saint-Séver, nous allâmes prendre gîte à Mugron, chez M. D..., négociant, dont la grande fortune est le moindre titre à l'estime de ses concitoyens.

Le lendemain, nous reprîmes la grande route de Tartas, qui a aussi sa haute ville pour la noblesse, et sa ville basse pour les plébéiens. Tartas est l'entrepôt général du commerce de Bordeaux, de Bayonne et du département du Gers.

Dax, où nous arrivâmes le jour suivant, est une ville très-agréable, siége d'évêché, célèbre par ses eaux thermales à 55 degrés, par son bel hôpital, son marché où se vendent toutes les productions de la *Lande*, et plus encore par Saint-Vincent-de-Paul, qui reçut le jour dans sa banlieue. Le quartier du commerce s'appelle le *Sablier.*

Combien j'ai regretté de ne plus retrouver dans cette ville, M. Borda d'Oso, naturaliste célèbre, mort dans un âge très-avancé, et dont la vie entière fut consacrée à de bonnes actions et à d'utiles travaux : je ne le sépare pas, dans mes souvenirs, de son neveu, le chevalier de Borda, chef d'escadron, auteur de la *Théorie des Vents*, et inventeur *du cercle de réflexion* qui porte son nom (1).

(1) Dax est aussi la patrie de mademoiselle Guimard, qui a laissé un nom célèbre dans la danse.

Digitized by Google

Avant de partir de Dax, nous allâmes saluer M. Thore, médecin et botaniste très-distingué, lequel a publié la *Flore des Landes*; nous le trouvâmes au *Pouy*, charmante propriété du chevalier de Borda, qui, le premier, introduisit en France la culture de l'*Arachide*, ou pistache de terre (*Arachis hypogœa*).

Nous mîmes deux jours pour nous rendre à Bayonne, par *Saint-Geours*, *Cantous* et *Budres*, dont les sables étaient pour ainsi dire impraticables, avant qu'une belle et solide chaussée ne les traversât.

Nous nous sommes arrêtés à *Saint-Esprit*, vaste faubourg de Bayonne, sur la rive droite de l'Adour, où finit le département des Landes, et commence celui des Basses-Pyrénées.

L'ERMITE DE LA GUYANNE.

VARIÉTÉS.

GÉOLOGIE.

Sur l'éruption du Vésuve, arrivée en 1813.

De tous les phénomènes de la nature, il n'en est pas qui inspire à la fois autant d'étonnement et d'effroi que l'éruption d'un volcan. Inconcevable dans ses causes, terrible en ses effets, c'est, après un grand tremblement de terre, la plus violente convulsion qui puisse agiter la surface de notre globe. A quelles vives émotions doit être en proie l'âme de l'homme témoin d'un spectacle si beau, mais en même temps si épouvantable : l'admiration la remplirait seule, si la frayeur ne lui disputait la place; et comme les yeux ravis aimeraient à contempler ce tableau majestueux, si, du sein de la montagne embrâsée et tonnante, ils ne voyaient la destruction couler avec ces torrens de feu qu'elle vomit. Celui, dont une scène aussi imposante n'a jamais frappé les regards, aura lu mille fois avec un nouveau plaisir la description

Digitized by Google

de ces magnifiques horreurs; cependant il dévorera avec avidité le livre qui lui promet encore quelques détails sur un sujet si capable de l'intéresser et de l'émouvoir. Voilà ce que nous avons éprouvé nous-mêmes à la lecture d'un ouvrage récent sur l'une des dernières éruptions du Vésuve.

Ce mont si célèbre dans les siècles modernes par ses éruptions fréquentes et redoutables, avait très-anciennement jeté des flammes : l'aspect de son sommet, l'état du sol environnant, et les matières dont il était couvert, ne laissaient nul doute à cet égard; mais l'histoire n'avait conservé aucun souvenir de ces événemens désastreux dont l'époque se perdait dans la nuit des temps. Tous les écrivains antérieurs au règne de Vespasien, vantent la beauté du Vésuve et la fertilité de ses campagnes. On le considérait, il est vrai, comme un volcan éteint, mais éteint pour jamais, tant son repos avait été long : ses flancs, dans ce temps-là, étaient couverts de maisons, de jardins, de vignobles; et l'on était loin de prévoir que, se rallumant un jour, il produirait cette affreuse catastrophe qui fit périr Pline, et engloutit *Herculanum*, *Pompeii* et tant de milliers d'humains.

Depuis cette fatale époque, le Vésuve a fait de nombreuses éruptions; quelques-unes ont causé de grands ravages, et frappé de terreur Naples même, distant de quelques lieues. Nous ne les passerons point en revue; une foule d'histoires donnent sur chacune de ces éruptions en particulier des détails connus aujourd'hui de tout le monde. Celle de décembre 1813 va nous occuper seule, parce que la relation n'en est pas encore généralement répandue. L'importance des événemens de cette époque absorbait entièrement l'attention publique.

Un mémoire de M. Monticelli, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Naples, intitulé : *Description de l'éruption du Vésuve, arrivée les 25 et 26 décembre* 1813, (que nous avons en vain cherché à la bibliothèque de l'Institut, mais dont nous ne doutons pas que nos savans n'aient connaisance), a été l'objet d'un rapport à l'*institution royale* de la Grande-Bretagne. A défaut du mémoire original, c'est dans ce rapport que nous avons puisé les matériaux de cet article. Nous passerons sur les détails relatifs à l'état de la montagne pendant l'année 1812, pour arriver tout de

Digitized by Google

suite aux circonstances particulières qui ont dès long-temps annoncé l'éruption dont nous voulons rendre compte d'une manière succincte.

L'hiver de 1812 à 1813 avait été extraordinairement froid et pluvieux : une grande quantité de neige était tombée sur la terre ; cependant M. Monticelli remarqua, à sa grande surprise, que vers le milieu du mois de mai, lorsque la chaleur commençait à peine à se faire sentir, l'eau dans les puits de *Torre del Greco* avait baissé de plus de 6 pieds, et dans le grand puits voisin de la fontaine de *Collimuzzi* à *Résina*, de plus de douze.

Cette diminution de l'eau dans les sources, est regardée par les gens qui habitent les environs du Vésuve, comme le signe certain d'une prochaine éruption ; cependant, en cette circonstance, le volcan ne jeta que de de la fumée et des cendres en assez petite quantité.

Le 17 mai et le 9 juin, on observa qu'à *Portici*, *Resina*, *Torre del Greco*, *Uncino* et *Gioacchinopoli*, la mer se retira tout d'un coup, et au même instant, de 15 verges : phénomène bien surprenant (là où il n'y a jamais de flux ni de reflux), et qui toujours a précédé les plus terribles éruptions.

Pendant les mois de juin, juillet et août, malgré les pluies qui tombèrent presque continuellement, la diminution de l'eau dans les puits, parvint à un tel point, que dans celui qui alimente la grande fontaine à *Resina*, la surface du liquide se trouvait à 39 pieds au-dessous de son niveau ordinaire. Ce dessèchement s'étendit à la rivière de *Sarno*, et en général, à tout courant d'eau considérable dans cette partie du pays, de manière à le menacer d'une grande sécheresse, après trois mois de pluies continuelles. L'auteur du mémoire s'efforce d'expliquer ce phénomène. Ses hypothèses, quoique ingénieuses, ne sont pas entièrement satisfaisantes, et par conséquent nous ne les citerons pas.

Les mois suivans se passèrent dans les craintes : l'état de la montagne ne les justifiait que trop. Tantôt des secousses intérieures, des détonnations violentes ; tantôt la flamme, la fumée et la cendre s'échappant du cratère, présageaient une grande catastrophe ; cependant il n'y eut de véritable éruption qu'à la fin du mois de décembre, époque du terrible évènement qui fait le sujet du mémoire.

Digitized by Google

Le 25, l'air était très-dense, et des nuages épais environnant le sommet de la montagne le dérobaient à la vue. Vers dix heures du matin quelques détonnations, dont la cause sembla d'abord incertaine, se firent entendre à de courts intervalles; mais les secousses de tremblemens de terre qui les suivirent immédiatement, et les mugissemens intérieurs de la montagne annonçaient trop bien l'évènement qu'on avait à redouter.

Certain de la proximité d'une éruption, l'auteur, accompagné d'un ami, s'était rendu la veille près du Vésuve, et avait pris une position favorable pour bien observer les effroyables merveilles des 25 et 26 décembre. Le vent ayant chassé les nuages, on découvrait le sommet de la montagne dont les mugissemens devenaient à chaque instant plus forts : des flammes et de la fumée se montraient de temps en temps au-dessus du cratère; enfin, à deux heures, après une explosion des plus terribles, un immense torrent de feu, précédé d'une colonne de fumée noire et épaisse, remplit le grand bassin; et, franchissant bientôt les bords, descendit de tous les côtés du cône volcanique, vers le *Fosso-Bianco*. En même temps l'une des anciennes bouches vomissait avec une incroyable furie de la fumée, des cendres et des pierres embrâsées qui tombaient dans toutes les directions.

L'obscurité vint ajouter encore à l'horrible beauté de cette scène. Qui pourrait peindre avec ses véritables couleurs, le spectacle effrayant et majestueux qu'offrait pendant la nuit cette fournaise ardente, sans s'exposer à voir son récit traité de fiction poétique? Des éclairs plus rapides que l'imagination ne peut le concevoir; des flammes brillantes dont l'élévation doublait celle de la montagne; le bruit épouvantable de mille explosions, auprès desquelles une décharge de cent canons ressemblerait au murmure du vent; le débordement de la lave bouillante et embrâsée se précipitant avec une inconcevable impétuosité le long de la montagne; un déluge de rocs, de pierres ponces et de cendres; tels sont les objets qui glaçaient l'âme des spectateurs.

On pourra se faire une idée de la hauteur prodigieuse à laquelle étaient lancés les corps embrasés, lorsqu'on

Digitized by Google

saura que plusieurs mirent de dix à quinze secondes à retomber.

Le calme, de courte durée, qui succéda aux horreurs de la nuit du 25, fut suivi par l'éruption du lendemain, qu'aucun langage ne saurait décrire. Comme celle de la veille, elle fut précédée par un coup de vent qui chassa les nuages et éclaircit l'atmosphère. A la suite d'une des plus fortes explosions, une masse énorme, faisant partie du cône volcanique, en fut détachée avec violence, et roula le long de ses flancs. La force de ces explosions fut telle, qu'à Naples l'on vit trembler même les plus grands édifices. Toutes les portes et fenêtres s'ouvrirent ou se brisèrent, et cent autres effets singuliers furent le résultat de la commotion de l'air.

Dans cette fatale journée, l'éruption du Vésuve menaça de la destruction plusieurs villages environnans, et força les habitans à chercher leur salut dans la fuite, abandonnant tout ce qu'ils possédaient à la furie de ces torrens de feu qui les poursuivaient. On ne peut imaginer une scène de terreur semblable à celle que présentait tout le pays d'alentour. Naples même, dont les superbes édifices semblaient menacés par les nombreuses et immenses colonnes de flamme que les vents poussaient de ce côté; Naples était dans la consternation. Cependant vers neuf heures du soir la violence de l'éruption avait cessé; et des nuages d'une fumée noire et épaisse sortaient seuls du cratère; ils retombèrent ensuite en pluie de cendres, d'abord sur *Portici* et *Naples*, puis, lorsque le vent changea, sur *Bosco-Reale* et *Gioacchinopoli*. Dans tous ces lieux la terre en fut couverte d'une couche très-épaisse.

Ainsi se termina cette éruption qu'on peut ranger parmi les plus célèbres, et qui pourtant ne causa pas tous les ravages qu'on en redoutait, d'après les symptômes effrayans par lesquels elle se manifesta.

Une grande partie du mémoire de M. Monticelli est remplie d'observations qu'il a faites sur le Vésuve après l'éruption, et des résultats de l'analyse chimique des divers produits volcaniques qu'il a rassemblés. Ces observations et ces expériences sont rapportées dans le plus grand détail. L'exactitude minutieuse qui distingue cet auteur de tous ceux qui ont traité le même

Digitized by Google

sujet, sera d'un très-grand avantage aux naturalistes futurs, qui seraient tentés de former de nouvelles conjectures sur les causes de l'éruption des volcans.

Nous terminerons en déclarant que le mémoire de M. Monticelli est du plus vif intérêt pour les personnes qui cultivent les sciences; et que, tant par la nature des faits curieux qu'il contient, que par la manière dont ils sont présentés, il ne peut manquer d'être agréable également à la classe des lecteurs ordinaires. T. P.

ANNALES DRAMATIQUES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La Mort d'Abel; *Le Bourgeois gentilhomme*, pour la représentation de retraite de Fleury.

Les annales du théâtre n'ont peut-être jamais offert de représentation aussi brillante que celle qui a été donnée jeudi à l'Opéra, au bénéfice de Fleury. Tous ceux que cet acteur a charmés pendant sa longue carrière, par son jeu plein de grâce, ont voulu lui payer un dernier tribut d'admiration et de reconnaissance. La foule des spectateurs était prodigieuse, et l'on a été obligé de rendre plus de deux mille francs de la recette aux personnes qui n'ont pas trouvé place dans la salle.

Nous reviendrons sur la *Mort d'Abel*, ce premier ouvrage d'un homme trop tôt enlevé aux lettres et à l'amitié. D'ailleurs la vaste salle de l'Opéra, loin d'être favorable à la tragédie, atténue au contraire son effet. Nous pourrons mieux juger la pièce et les acteurs sur le

Digitized by Google

Théâtre-Français. Quant au *Bourgeois Gentilhomme*, on peut assurer qu'à aucune époque il n'a été joué avec autant de luxe et de magnificence. On aurait cru que toutes les sultanes de l'Orient s'étaient données rendez-vous à l'Opéra, pour y étaler leurs richesses.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Huit Lieues à faire.

Ces *huit lieues à faire* n'ont point été achevées. Ce titre avait fait espérer que l'on retrouverait dans la pièce quelque chose de l'originalité du *Conteur* ou *des Deux Postes*, et de la vivacité d'intrigue du *Premier Venu*, ou de *Six lieues de Chemin*; mais l'auteur a eu soin d'éviter toute comparaison. Une intrigue d'amour aussi froide que commune, un déguisement qui viole toutes les convenances, forment le seul fonds de ce vaudeville. Il est vrai que l'on pourrait citer beaucoup de succès qui excuseraient cette chute; il n'y a pas bien long-temps que *Huit lieues à faire* auraient obtenu vingt représentations au théâtre de la rue de Chartres; mais pour avoir mal pris son temps, l'auteur a été désarçonné dès la première poste, quoiqu'il soit, à ce qu'on assure, fort bon officier de cavalerie. Nous avons été surpris de voir que *huit lieues* aient arrêté un homme qui a fait avec succès le *Retour de Russie*.

L. F.

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(article X.)

Projet de loi sur le budget (1).

(Continuation.)

De la discussion sur les pensions, l'assemblée a passé à l'examen des budgets particuliers des ministres : et tant qu'il n'a fallu que proposer des économies sur les dépenses de l'administration intérieure, rien n'a pu arrêter les adversaires des projets de loi, dans la ferveur de leur zèle.

Tantôt, c'étaient 1,500,000 fr. qu'ils voulaient retrancher au ministre des finances; tantôt 400,000 fr. à diminuer sur les frais de la Chambre des députés. Ils proposaient même de réduire en masse toutes les dépenses à 838 millions, ce qui, en déduisant 778 millions pour les dépenses non réductibles, aurait laissé 60 millions à tous les ministres réunis. Ils demandaient qu'on épargnât 1,500,000 fr. sur le cadastre, autant sur les fonds de l'université, et à cette occasion, M. de Corbières exprimait ses doutes sur l'utilité d'appeler à toutes les branches d'une instruction élevée toutes les classes de citoyens, oubliant le blâme jeté, lors du projet de loi relatif aux élections, sur la mesure qui privait de leurs droits politiques des classes, que cependant il serait

(1) Comme je mets beaucoup d'intérêt à ne pas me prévaloir des idées des autres, sans reconnaître ce qui est à eux, je rappelle au lecteur que ces articles sur le budget appartiennent, en très-grande partie, à M. Saint-Aubin.

Digitized by Google

naturel d'éclairer si on veut les faire jouir de ces droits. Il n'y a pas jusqu'aux bureaux du ministère de l'intérieur, dont les frais se montent à 1,226,000 fr., qui n'aient éprouvé la sévérité de ces défenseurs du trésor public. C'est alors qu'ils se sont élevés contre la *bureaucratie*. « Des hommes courageux, ont-ils dit, oseront attaquer » de front les deux hydres qui nous dévorent, la bu- » reaucratie et la prodigalité des traitemens. »

Ces attaques ont l'avantage d'être faciles et populaires. Mais on oublie que dans l'état actuel, résultat du passé, dont on ne peut soudain répudier tout l'héritage, il faudrait changer presque totalement les rapports établis entre les administrateurs et les administrés, entre les juges et les justiciables, pour obtenir, sur cette partie, des économies de quelque importance. Ces économies se feront d'elles-mêmes par la nature des choses; mais elles sont impossibles en ce moment sans une désorganisation totale; et comme il est désirable de mettre un terme à des déclamations qui ont un effet fâcheux, dont je parlerai plus loin, je placerai quelques preuves à côté de l'assertion.

L'on paye une partie des dépenses publiques en numéraire, et les autres en valeurs de l'arriéré. De là des bureaux particuliers pour liquider et ordonnancer chacun à part ces modes de payemens, et pour prévenir, par une surveillance spéciale, les abus qui résulteraient de la confusion. Ces établissemens ne sauraient être supprimés que quand nos finances seront rétablies.

On croit mettre obstacle à la corruption et à l'intrigue, en interdisant aux individus l'entrée des bureaux. De là des requêtes écrites, des réponses nécessaires, qu'épargnerait un instant d'audience, et de là encore des bureaux, des commis, des écrivains. Quand les dernières traces des bouleversemens et de l'instabilité qui ont mis toute la France en réclamation, auront disparu, cette correspondance sans terme pourra être réduite et ses agens licenciés.

A chaque mariage, il faut ou il fallait des certificats de non conscription, de non réquisition : à chaque déplacement, il faut des passeports : de là encore des bureaux et des commis. Quand nous aurons abjuré les exemples que nous a légués le despotisme, l'économie

Digitized by Google

en profitera : nous serons plus riches, parce que nous serons plus libres. La liberté est bonne pour tout.

Enfin, quand les citoyens auront appris que la destination du gouvernement est de protéger et non de salarier, de laisser faire, et non d'employer, on verra l'industrie renaissante attirer une portion de ceux qui, par habitude, croyent aujourd'hui qu'on ne peut vivre qu'aux dépens de l'État. Les suppressions seront moins fâcheuses, parce que les demandes étant moins multipliées, l'on n'accordera pas secrètement le double de ce qu'on retranche.

Jusques alors, il faut se borner à repousser ceux qui sollicitent, et marcher pas à pas, quand il s'agit de renvoyer ceux qui ont obtenu. Il faut respecter même quelques abus, quand beaucoup d'existences y sont attachées. Il faut surtout ne pas croire qu'un grand courage est requis pour tonner contre d'obscurs employés sans nom et sans défense. Le vrai courage serait de s'opposer aux grâces qui se répandent sur la classe la plus puissante et la plus en faveur : et nous verrons plus loin que ce n'est pas ce genre de prodigalité qu'on attaque.

Entre les orateurs de l'opposition, M. de Villèle s'est distingué par ses recherches laborieuses, sa connaissance des faits, et son zèle à indiquer tous les retranchemens, possibles ou impossibles. Mais le scrupule de ses investigations rend d'autant plus regrettable le parti qu'il a pris de ne pas les appliquer aux deux ministères, sur lesquels il eût pu les étendre avec le plus d'utilité. Il a, par cette omission, donné un grand avantage à M. de Barante, commissaire du Roi, qui a démontré, qu'en adoptant toutes les propositions de M. de Villèle, sans en excepter celles qui étaient manifestement impraticables, il n'en résulterait pas en tout une économie de quatorze millions, et qu'elle serait achetée par le bouleversement de l'ordre établi.

En général, une considération m'a frappé durant mon travail et je la crois importante. Les adversaires du budget, en insistant exclusivement sur les économies à faire, dans les ministères des finances, de la justice et de l'intérieur, et en négligeant les départemens essentiellement dispendieux de la guerre et de la marine, n'ont pas seulement encouru le reproche de ne propo-

Digitized by Google

ser que des réductions comparativement insignifiantes; mais leurs efforts (je ne parle pas de leurs intentions), étaient de nature à produire un inconvénient plus grave. Comme ils dirigeaient l'attention de la masse des contribuables, à laquelle les données réelles sur cette matière sont inconnues, vers ce qu'ils appelaient le désordre et le gaspillage de l'administration, ils favorisaient dans la multitude, le désir d'un retour à l'ancien ordre de choses. Cette multitude devait conclure, des tableaux qu'ils lui présentaient, que les intendans valaient mieux que les préfets, et les parlemens que les cours royales : conclusion fâcheuse, et dans son effet immédiat, qui est de semer la disaffection et l'incertitude, et dans sa tendance éloignée, qui est de ramener l'ancien régime avec tous ses vices.

C'est là ce qu'a fait très-bien sentir M. de Barante, et il a profité de cette occasion, pour tracer une comparaison exacte et rapide de nos institutions actuelles, et des abus du temps passé.

« On s'est livré, a-t-il dit, aux plus vives attaques » contre l'administration proprement dite. On a prodi- » gué tous les termes injurieux qui, depuis cent ans, » composent, au-delà du détroit, le dictionnaire de » l'opposition. Les mots *prodigalité*, *dilapidation*, *pro-* » *fusion*, *abus*, *désordre*, ont retenti à cette tribune, » et se sont accumulés avec une éloquence facile.

« L'on peut, l'on doit admettre que la composition » et les formes actuelles de notre administration peu- » vent être rendues plus simples, et partant plus éco- » nomiques. Mais ce qui doit être un sujet continuel de » surprise, ce sont ces regrets toujours poussés vers une » administration que probablement on a peu examinée. » Il est des hommes dont il faudrait contenter non-seu- » lement les souvenirs, mais encore l'imagination. C'est » assurément un plaisir naturel au cœur humain, de se » reporter vers un âge d'or idéal, honte du siècle pré- » sent, qui, à son tour, sera proposé pour modèle aux » siècles futurs. Mais quand on s'occupe de régler les » affaires de l'Etat, il y faut plus de positif : des phrases » vraies pour les sentimens ou les passions, peuvent bien » être vides d'utilité.

« Et d'abord, lorsqu'on professe une approbation si

Digitized by Google

» manifeste pour les discussions publiques, pour la triple
» division de la législature, pour la responsabilité minis-
» térielle, pour les droits publics des Français, com-
» ment se fait-il qu'on se reporte, en gémissant, vers un
» ordre de choses, où il était incertain que l'autorité
» royale dût ou ne dût pas régler les impôts par sa pleine
» puissance; où, tantôt elle les créait seule, tantôt elle
» semblait les déférer à ses tribunaux; où, parmi ces tri-
» bunaux, les uns agréaient, les autres refusaient ces
» impôts: ou grâce à ce mécanisme incertain et pré-
» caire, dix fois dans un siècle, les magistrats ont été
» exilés, et la justice a interrompu son cours: où, lors-
» qu'un Roi ami de son peuple eut ordonné à son ministre
» de lui rendre un compte public des ressources et des
» dépenses de l'Etat, cela a pu être trouvé singulier et
» monstrueux: où ce compte même était impossible à
» rendre, tant les recettes étaient troublées par les pri-
» viléges, et les dépenses par la spécialité. Parlerons-
» nous de l'inégalité des impôts entre les particuliers et
» les provinces? Et ces douanes intérieures, qui isolaient
» les unes des autres les diverses parties de la France,
» n'avaient-elles pas aussi leurs nuées d'employés? Ne
» nous forgeons point de romans: voyons, dans un récit
» tout naturel, dans un livre qui n'est qu'agréable, la
» peinture de ces états de province, où l'on ne refusait
» rien au gouverneur après dîner, et où l'administration
» provinciale et locale avait pour résultat assez habituel
» des séditions populaires, et des régimens envoyés
» pour les réprimer. On parle de l'arbitraire des préfets:
» on les appelle des pachas. Nous ignorons s'il en est
» quelqu'un qui se soit rendu indépendant de la direc-
» tion royale: mais ce qui est fort assuré, c'est que leur
» pouvoir est beaucoup plus restreint et plus légal que
» celui des intendans. Si l'on voulait se donner la peine
» d'examiner comment l'impôt était alors reparti, nous
» sommes assurés qu'on s'épargnerait bien des regrets. Et
» la perception des deniers publics n'enrichissait-elle
» personne alors? Les appointemens étaient peut-être
» faibles, peut-être nuls: mais des emplois sans nombre
» étaient une route habituelle, légale, reconnue, pour
» arriver à d'immenses fortunes. »

Digitized by Google

J'arrive aux dépenses de la guerre. Ici la scène change : la transition est rapide. Nous allons entendre une langue nouvelle, et nous croirons être transportés dans une autre assemblée. On ne dit plus, avec M. de Castelbajac : « Que tout le monde est convaincu de la né- » cessité des économies; qu'il y a force majeure; que » la misère est telle que, dans les départemens, les mois » entiers suffisent à peine au cultivateur, au marchand, » à l'artisan, pour accumuler ce qui, dans Paris, n'est » que la dépense d'un jour dans une même famille.....; » que la France, appauvrie par le malheur, accablée » cette année par tous les fléaux du ciel...., écrasée sous » le poids de contributions énormes, a droit de deman- » der aux ministres, en retour de ses sacrifices, d'ap- » porter dans l'administration l'économie la plus sévère..; » que ce n'est point entraver le gouvernement que de » proposer des réductions; que lorsque les denrées de » première nécessité supportent d'onéreux impôts, lors- » que nous empruntons à dix pour cent, lorsqu'on en » appelle à tous les moyens de la France, il n'est pas » juste et ce n'est pas un devoir de respecter le superflu » de quelques personnes.... » On admet tout, on ac- corde tout, et les offres vont au-delà des demandes.

Pour que le lecteur juge en connaissance de cause, je ferai précéder la discussion, par un abrégé des raison- nemens du rapporteur en faveur des réductions que la commission avait proposées. « Le ministère de la guerre, » a-t-il dit, est employé, dans les dépenses de 1817, » pour 212 millions. Cette somme est indépendante de » celle de 5,400,000 fr., pour pensions militaires de » 3000 fr. et au-dessus, qui se payent directement au » trésor, et de celle de 5 millions pour les travaux et l'en- » tretien des places fortes, occupées par les troupes » étrangères, qui rentrent dans les dépenses ordinaires » de la guerre. Déduisant de ces 212 millions (1) la » somme de 64 millions pour solde de retraite et demi-

(1) En ajoutant à ces 212 millions les 10,400,000 fr., composés des deux sommes ci-dessus, pour pensions militaires au-dessus de 3000 fr. et travaux des places, on arrive à un total de 222 millions, somme égale aux trois septièmes de la totalité des fonds demandés par le budget des ministres pour tous les services, et qui se montent à 503 millions.

Digitized by Google

» solde, il resterait, pour les dépenses de la guerre, près » de 148 millions. Cette dépense a paru trop considéra- » ble à votre commission, *soit qu'on la compare avec la » position et les besoins de la France, et l'état de notre » armée*, soit en la rapportant à des temps éloignés, il » est vrai, mais avec lesquels on peut pourtant établir » des comparaisons. En 1784, les dépenses du ministère » de la guerre, en y comprenant la maison du Roi, se » montaient à 114 millions. Suivant le compte rendu au » Roi, en 1788, elles n'ont plus été que de 103 millions. » Sans doute, il faut faire la part de la différence qui ré- » sulte de l'augmentation de la solde, et de l'élévation » du prix des denrées, des matières et de la main-d'œu- » vre. Mais, d'un autre côté, cette différence est-elle » aussi grande que celle qui existe entre l'armée fran- » çaise de 1788, et celle de 1817 (1) ? »

Le rapporteur entre ensuite dans le détail des dépenses réductibles. On remarque en tête, et avec étonnement, 13,718,000 fr. *pour les états-majors, indépendamment de celui de la garde royale*, tandis que la solde pour les troupes de toutes armes, n'est portée qu'à 31,780,000 fr. : en réunissant ces deux sommes, on voit que les états-majors absorberaient à eux seuls le tiers de toutes les dépenses de l'armée. Les défenseurs du ministre ont objecté, lors de la discussion, que, dans ces 31,780,000 fr. pour la solde, n'étaient pas compris les frais d'habillement, d'équipement, etc. ; mais, en ajoutant même 8 à 9 millions pour cet objet, on n'obtiendrait en tout qu'environ 50 millions dont les 13 millions demandés pour les états-majors formeraient encore le quart.

« Cette dépense partielle, dit le rapporteur, ne paraît » pas être dans une juste proportion avec la force de » l'armée. » Elle n'est, ce nous semble, dans aucune proportion quelconque.

Le rapporteur pense qu'il est probable que les corps de la garde royale ne seront ni portés ni maintenus, dans

(1) Non sans doute : et il y a d'ailleurs un moyen sans réplique de décider la question. Les 103 millions consacrés à la guerre, en 1788, étaient à la dépense totale comme 7, et les 222 millions demandés sont à cette même dépense, comme 21 à 35.

Digitized by Google

le cours de 1817, au complet sur lequel leur dépense est établie, ou du moins que ce ne sera que successivement, ce qui faciliterait encore une diminution de dépense. Cette observation a excité de vives réclamations, de la part, non-seulement des adversaires, mais aussi des défenseurs du budget. De cette garde royale, a-t-on dit, dépend la sûreté de l'Etat. Mais tant qu'il y aura dans la capitale seule quarante mille hommes d'une garde nationale bien armée, bien disciplinée, infatigable dans son activité, et admirable dans ses principes, nul danger n'est à craindre; l'affection des peuples est la plus solide garantie: et cette affection s'obtient, entr'autres moyens, par de sages économies, et par la diminution des charges, résultat de la diminution des dépenses.

« L'évaluation des indemnités de route, convois et » transports par eau, continue le rapporteur, paraît » exagérée. Elle supposerait que l'armée est de cent » vingt-cinq mille hommes, et que le vingt-cinquième » de cette armée est toujours en mouvement. Or, la » gendarmerie, les vétérans, la maison militaire et la » garde royale, sont absolument sédentaires, ou n'ont » à parcourir que de petites distances. Il n'est pas d'ailleurs exact de prétendre qu'en temps de paix surtout, » le vingt-cinquième de l'armée soit toujours en route. » Le rapporteur aurait pu ajouter que l'armée, loin d'être de cent vingt-cinq mille hommes, ne s'élève pas à la moitié effective de ce nombre.

Il termine par les réflexions suivantes : « On doit enfin » espérer une forte économie sur la somme demandée » pour les demi-soldes (17,900,000 fr.) des officiers qui » ne sont plus en activité. Cette dépense extraordinaire » *établie pour l'armée licenciée, en ne recevant d'ac-* » *croissement par aucune concession nouvelle*, éprouvera » chaque jour de grandes diminutions, par les décès, » les renonciations volontaires à l'activité de service, la » mise en activité de ceux qui sont en état de servir, et » les traitemens de retraite, beaucoup moins coûteux, » qui seront accordés à ceux qui y ont droit. Mais, nous » le répétons, il est indispensable que cette porte soit » entièrement fermée aux abus, puisqu'autrement la loi » établirait en vain que le fonds permanent des retraites

Digitized by Google

» ou des pensions ne peut excéder celui qu'elle déter-
» mine. Ses dispositions pourraient toujours être éludées,
» *en faisant, même sans titre, passer à la demi-solde,*
» *celui qui, avec tous les titres d'un long et bon service,*
» *ne pourrait obtenir que la moitié de son traitement*
» *d'activité, pour maximum de retraite.* C'est par ces ré-
» ductions et beaucoup d'autres, de moindre impor-
» tance, qu'il sera possible d'obtenir une réduction de
» 16 millions sur les dépenses de la guerre. »

Cette réduction, qu'au premier coup-d'œil le public avait regardée comme trop faible, a été combattue par tous les orateurs qui ont parlé contre le projet, à l'exception de M. de Villèle, qui n'a prononcé que quelques mots, relatifs à la dépense des états-majors. Quelques membres de l'assemblée ont même demandé que plusieurs dépenses, notamment celles de la garde royale, loin d'être réduites, fussent augmentées, et l'un d'entre eux a proposé d'accorder au ministre 220 millions, c'est-à-dire huit de plus que la somme qu'il avait indiquée dans son budget.

Au premier rang des défenseurs du ministre, se place naturellement M. Tabarié, qui a lu à la tribune un rapport étendu, dans lequel il a paru reprocher à la commission des inexactitudes, des omissions et des erreurs de fait assez graves. Le rapporteur, dans sa reponse, a justifié la commission : mais comme cette réponse est pleine de détails, l'analyse en est impossible, et je me borne à extraire du discours de M. Roi, des observations qui me semblent mériter d'être recueillies.

« La commission eût voulu d'abord être bien fixée sur
» l'effectif de l'armée, *et sur celui sur lequel l'état des*
» *dépenses avait été établi. Mais rien d'entièrement sa-*
» *tisfaisant, ne lui a été fourni sur ce point fondamen-*
» *tal.....* Quels objets d'économie demeurent donc vé-
» ritablement contestés, sur ceux qui ont été indiqués
» par votre commission? Les états-majors et les dépenses
» intérieures : et ce sont précisément ceux sur lesquels
» les économies ont été réclamées avec le plus de force,
» parce que ce sont ceux, relativement auxquels les
» économies n'auront que des avantages, sans inconvé-
» niens.... »

M. le sous-secrétaire d'État avait avancé qu'il fallait

Digitized by Google

prendre pour base de comparaison des anciennes dépenses, les états de 1787, au lieu de ceux de 1790. M. le rapporteur répond : « Nous n'avons eu aucun » moyen de vérifier les calculs qui nous ont été pré- » sentés à ce sujet : supposons-les exacts. Mais pourquoi » prendre pour exemple 1787? 1787 a amené 1789, et » une grande et terrible révolution a été la suite du dé- » sordre des finances, que nous ne voulons apparemment » pas prendre pour règle... En 1790, l'armée fut défini- » tivement fixée par le Roi à cent cinquante-deux mille » hommes, dont vingt-neuf mille six cents de cavalerie, » et la dépense totale de la guerre à 88 millions. Mais » remarquez que dans ces 88 millions, sont comprises les » récompenses militaires, que cette dépense est établie » pour une armée de cent cinquante-deux mille hommes » et de trente mille chevaux; que tous les états-majors de » l'armée, des places, du génie et de l'artillerie, ainsi » que quatre-vingts commissaires des guerres y sont por- » tés pour 3,066,000 fr.; tandis que le budget de 1817 » présente les mêmes objets pour 18,066,000 fr. » Revenant ensuite sur les demi-soldes, l'orateur observe que jamais la commission n'avait eu la pensée de toucher à cette dette sacrée, mais qu'elle s'était proposé le but de mettre un terme à l'accroissement arbitraire des faveurs, qui, sans une mesure législative efficace, pourraient être conférées *à des enfans, à des hommes peut-être étrangers à l'armée, sans titres, sans droits et avec des grades avec lesquels ils n'auraient jamais paru dans les rangs d'activité.* « Nous ne nuisons point à l'armée, a-t-il dit, en désirant » pour elle une loi d'organisation qui constitue et assure » son existence, et l'avancement en faveur de ceux qui y » ont droit. Nous ne nuisons pas à l'armée, lorsque, pour » l'économie et l'ordre dans les finances, nous deman- » dons que les officiers jeunes, valides, expérimentés, » qui seront jugés capables d'un loyal et bon service, » soient appelés dans les rangs, et ne reçoivent pas inu- » tilement un traitement de demi-activité, lorsque d'au- » tres qui, aux termes des ordonnances du Roi, n'ont » droit qu'à la retraite, obtiendraient et conserveraient » des places ou des traitemens d'activité. Nous ne nuisons » pas à l'armée, en manifestant le vœu que les honneurs » qui lui sont si chers, que les grades qui ne sont pré-

Digitized by Google

» cieux que quand ils sont rares et renfermés dans de » justes bornes, ne soient pas prodigués pour donner » lieu à des récompenses, à des traitemens plus consi- » dérables. Nous ne nuisons pas à l'armée enfin, lorsque, » dans nos vœux d'économie, nous respectons toutes les » lois qui peuvent améliorer son sort, toutes celles qui, » après d'honorables services, lui assurent d'honorables » retraites. »

L'extrait des discours des autres orateurs qui ont parlé dans le même sens, me conduirait trop loin. Les deux plus remarquables ont été prononcés par M. Jobez et par M. Lafitte.

On doit à ce dernier, des observations très-judicieuses, et l'expression de sentimens vraiment nationaux.

M. Jobez a rétabli la question que les défenseurs du ministre de la guerre avaient déplacée. « Ce n'est pas, » a-t-il dit, sur la distraction, pour un autre emploi, des » fonds destinés à la demi-solde, que des doutes s'é- » lèvent; mais sur des admissions illégales à cette de- » mi-solde : c'est là le point qu'il faudrait ne pas élu- » der. » Puis, animé par des interruptions pour le moins irrégulières, il a rappelé que le ministre avait excédé de 36 millions le crédit qui lui avait été ouvert. A ces mots, qui n'étaient cependant que l'énoncé d'un fait reconnu, des cris de rappel à l'ordre se sont élevés, et l'on a objecté à M. Jobez le *Champ-de-Mai*. Il est difficile de saisir le rapport qui existe entre le Champ-de-Mai, et 36 millions dépensés de trop. M. Dudon, commissaire du Roi, a observé qu'un député ne devait pas manifester des préventions contre un ministre, tant qu'il jouissait de la confiance du Roi, phrase qui ne m'est pas claire, car il en résulterait que la Chambre ne pourrait exercer sa censure que sur les ministres disgraciés.

Le résultat de cette discussion prolongée, a été que la diminution de 16 millions est réduite à huit. Encore a-t-on alloué quatre millions de plus, à cause de la chèreté des vivres et des fourrages; de sorte que toute l'économie obtenue sur cette dépense de 212 millions, se trouve être de quatre.

Je passerai sous silence les débats qui ont eu lieu sur les dépenses de la marine. Il suffira de dire que le rap-

Digitized by Google

porteur a prouvé qu'en 1787, ce département ne coûtait que 25 millions, et que la réduction, proposée par la commission, a été adoptée, malgré la vive résistance et l'espèce de protestation de la minorité de l'assemblée.

Telle a été la discussion sur les dépenses. Celle qui s'est élevée sur les recettes ordinaires a été moins animée. L'on a senti que, dans la crise actuelle, il fallait conserver les recettes qui existent, sauf à les améliorer par la suite; seulement on a rejeté le doublement des patentes, impôt qui a tous les inconvéniens des impôts directs, sans en avoir les avantages. L'on n'a adopté qu'avec répugnance des taxes sur les objets de première nécessité, mouvement plus naturel peut-être que réfléchi; car les droits établis sur les consommations générales sont les plus productifs, et ceux dont la classe laborieuse s'indemnise avec le plus de facilité par une augmentation de salaires.

Les questions de l'emprunt, de la caisse d'amortissement et de la vente des bois sont si vastes, que je suis de nouveau forcé de les ajourner. Ce qui m'y détermine avec moins de peine que je n'en aurais éprouvé, s'il s'était agi de toute autre loi de circonstance, c'est que ces trois questions ne sont pas uniquement du ressort du budget de cette année. Ce sont des questions générales; et les lumières dont on peut les entourer, serviront dans tous les temps.

L'emprunt est un premier retour vers un système abjuré et proscrit depuis vingt ans. Les principes qui ont dirigé l'assemblée dans son adoption, et l'influence que sa réussite aura sur nos finances, décideront, en grande partie, de notre crédit à venir. Ce crédit, que la nécessité nous contraint à créer, l'utilité nous engagera peut-être à le maintenir, lorsque la nécessité sera moins urgente.

La caisse d'amortissement est un établissement durable, qui doit nous servir à toutes les époques, et qui, plutôt rassurant qu'efficace dans les momens de crise, devient d'autant plus actif et plus salutaire que les besoins sont moins impérieux, de sorte que ses avantages sont bons à développer pour les époques futures.

La discussion sur la vente des bois nous a ramenés à toutes les questions religieuses et politiques, agitées et

Digitized by Google

résolues dans les premières années de notre révolution. Ce n'est donc pas non plus un intérêt instantané. Toutes les propriétés acquises, toutes les transactions conclues, toutes les fortunes accumulées ou consolidées depuis trente ans, reposent sur les maximes qui ont triomphé, et se seraient vues menacées par les maximes contraires.

Je pense donc qu'il n'y a nul inconvénient à traiter ces matières après l'adoption du budget, et je les réunirai dans un quatrième et dernier article.

B. DE CONSTANT.

ANNONCES ET NOTICES.

Réflexions sur le projet d'emprunt; par Casimir Perier, banquier. — *Dernières Réflexions sur le projet d'emprunt;* par le même. Broch. in-8°. ne se vendant pas.

Dans la première de ces petites brochures, M. Casimir Perier se prononce fortement contre un emprunt à l'étranger, et en faveur d'économies qu'il ne fait pas monter à moins de 100 millions pour cette année. Ses *dernières réflexions* offrent seulement quelques développemens nouveaux des mêmes idées qu'il a cru devoir reproduire, accompagnées de raisonnemens où il réfute un article inséré dans le *Moniteur* du 28 janvier dernier. En se récriant contre un emprunt à l'étranger, ce n'est pas que M. Perier blâme, en général, le système des emprunts; mais il croit qu'en tout état de cause, une nation doit préférer ses propres ressources; que, dans notre situation actuelle, l'emprunt n'est qu'un moyen donné aux étrangers de nous prêter chèrement notre propre argent, et qu'il vaudrait mieux nous le prêter nous-mêmes. Son but est de prouver la possibilité où l'on était d'offrir la préférence aux prêteurs nationaux. Au sujet de l'économie de 100 millions qu'il croit possible sur les dépenses de cette année, il entre dans des calculs approximatifs assez curieux. On verra avec plaisir que ses vues économiques s'accordent en plusieurs points avec celles de l'orateur qui s'est exprimé de la manière la plus patriotique à ce sujet dans la chambre des députés. Les deux brochures de M. Casimir Perier nous paraissent très-intéressantes.

Biographie moderne, ou *Galerie historique, civile, militaire, politique, littéraire et judiciaire*, contenant les portraits politiques des Français de l'un et l'autre sexe, morts ou vivans, qui se sont rendus plus ou moins

Digitized by Google

célèbres, depuis le commencement de la révolution jusqu'à nos jours, par leurs talens, leurs emplois, leurs malheurs, leur courage, leurs vertus ou leurs crimes. Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, à laquelle on a ajouté un précis historique de tous les événemens qui se sont succédés depuis la convocation des notables, jusqu'au rétablissement de S. M. Louis XVIII sur le trône de France. Trois vol. in-8°. Prix : 20 fr., et 25 fr. par la poste. A Paris, chez Alexis Eymery, lib., rue Mazarine, n° 30.

Les morts seuls appartiennent à l'histoire; au gouvernement seul est attribué le droit d'examiner la conduite des vivans; à la loi seule, le droit de la juger. S'il est permis à la critique de prononcer ses arrêts contre des contemporains, c'est toujours contre leurs ouvrages, jamais contre leurs personnes. Quiconque ose livrer au public les secrets de la vie privée d'un de ses contemporains, commet une action blâmable; et combien il est coupable, combien il est digne de mépris celui qui, par un odieux calcul et pour assurer le succès d'une basse spéculation, choisit le moment où toutes les haines, toutes les passions, tous les souvenirs sont encore en présence, où les moindres erreurs sont, de part et d'autre, jugées avec une implacable partialité! Pourquoi fournir des alimens à la malignité, des armes à la calomnie, des listes aux proscriptions....? Telles sont les réflexions que nous a inspirées le titre de l'ouvrage que nous annonçons, ou plutôt que nous dénonçons à l'indignation publique; d'un libelle qui n'aurait point dû être publié sous le règne du sage monarque qui a *tout pardonné*, *tout oublié*. Nous n'avons fait que parcourir cet ouvrage, dont l'exécution est heureusement au-dessous du médiocre; l'ennui neutralisera le poison. Nous nous proposons de nous livrer à un examen plus étendu dans un de nos prochains numéros.

Des Juifs au dix-neuvième siècle; par M. Bail, ancien inspecteur aux revues et membre de la Légion-d'Honneur; deuxième édition. Chez Treutel et Wurtz, rue de Bourbon, n°. 17, et chez les principaux libraires de l'Europe.

Cette production, d'un excellent écrivain, d'un ami de la raison, de l'humanité et des véritables sentimens religieux, a eu le plus grand succès, et le doit autant au talent de l'auteur qu'aux circonstances dans lesquelles il publie son livre, puisque le sort politique des Israëlites d'une partie de l'Allemagne est sur le point de se décider. Quelques légères inexactitudes historiques, sur des matières de théologie, ont été relevées avec autant d'esprit que d'honnêteté et de talent, dans un opuscule publié sous la forme d'observations, chez Setier, imprimeur du consistoire central des Israëlites, par M. le chevalier de Colonia, grand-rabbin et président de ce consistoire; ce vénérable et savant docteur de la loi de Moïse a saisi cette occasion pour exprimer à M. le chevalier Bail, sa reconnaissance et celle de ses coreligionnaires, pour la noble philanthropie avec laquelle il vient de défendre

Digitized by Google

leur cause. Nous avons aussi sous les yeux une exhortation à la bienfaisance, que M. de Colonia a prononcée dans la cérémonie funèbre qui a eu lieu dans la grande synagogue de la rue Saint-Avoie, pour rendre hommage à la mémoire de M. Abraham Furtado. Ce discours honore autant son auteur, que l'effet qu'il a produit, et qui a été appliqué aux indigens de toutes les classes, honore la bienfaisance éclairée de ceux qui professent la religion dont M. Colonia est le digne ministre.

Manuel des Rois, ou *des droits et des devoirs des Souverains;* par M. Chas. Broch. in-8°. Prix : 2 fr. — *Des Gouvernemens représentatif et mixte;* par le même. Broc. Prix : 1 fr. Chez Villet, libraire, rue de Grenelle Saint-Germain, n°. 58.

Nous ne parlerons que du premier de ces opuscules; car, à peu de chose près, le second en est extrait mot à mot. Le peu de mérite de ce pamphlet nous aurait fait garder le silence, si les étranges principes qu'il renferme ne nous eussent forcés à le rompre. Nous avons peine à concevoir la démence d'un homme qui ose prendre la plume pour faire l'apologie du *pouvoir absolu*, à une époque où les princes les plus sages mettent d'eux-mêmes des bornes à leur puissance, et dans un pays où les plus grands ennemis de la liberté sont contraints à prendre le masque de ses adorateurs, pour tâcher de s'environner de la faveur publique à laquelle ils aspirent en vain. M. Chas, feignant d'ignorer que la stabilité des trônes repose sur l'amour des peuples et la fidèle exécution des lois, veut que *les nations, dans la crainte et le silence, voyant leurs rois armés de la force militaire, et environnés de la puissance souveraine, respectent leur autorité.* Quant à la Charte, il dit que c'est *une concession libre et volontaire, un don et un bienfait du monarque.... Le peuple n'avait aucun droit de l'obtenir.... Tous les Français doivent obéir à cette Charte.... Mais qui oserait contester au Roi le droit de la modifier, de la révoquer même ? Il en a le droit incontestable.... Le danger d'exercer un droit ne le détruit point.* Nous le répétons, sous le rapport littéraire, les pamphlets de M. Chas ne sont pas dignes de la critique; mais en voyant avancer de pareilles maximes, notre devoir nous défend de nous taire. Au reste, nous n'y répondrons que par cette phrase du discours d'un pair de France : « En nous donnant la Charte, en nous » la faisant jurer, en la jurant lui-même, le Roi a créé une puissance » qu'il a placée *au-dessus de sa volonté.* »

Lycée, ou *Cours de littérature ancienne et moderne;* par J.-F. Laharpe; édition complète, en trois volumes in-8°., proposée par souscription. Le prix de la souscription, jusqu'à la fin d'avril prochain, est de 8 fr. chaque volume; passé ce terme, on les paiera 10 fr. (On ne paie rien d'avance.) On souscrit chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n°. 27.

Le succès prodigieux de la *nouvelle édition de Voltaire* en douze volumes in-8°., publiée par Th. Désoer, a éveillé l'activité de tous les libraires. Les *éditions réduites* deviennent à la mode. On en annonce de toutes parts; mais il est à craindre que l'on n'y apporte pas les mêmes soins qu'à celle qui en a donné l'idée. Les éditions de ce genre demandent, avant tout, un caractère d'une grosseur suffisante pour ne point fatiguer

Digitized by Google

la vue ; et nous devons avouer que le modèle, joint au *Prospectus* du *Cours de Littérature de La Harpe*, ne nous a paru nullement satisfaisant à cet égard. Nous nous permettons d'autant plus volontiers cette observation critique, que le premier volume, ne devant paraître qu'à la fin d'avril, et l'entreprise n'étant point encore commencée, il est facile de porter remède à ce défaut. Il nous semble qu'il vaudrait mieux faire un volume de plus que d'imprimer avec un caractère aussi fin.

La Liberté de la presse et des journaux, sans restriction, seule garantie de toutes les libertés; par M. C. Des-Michels. Brochure in-8°. Chez Dentu et Delaunay, libraires au Palais-Royal, et chez Mongie aîné, boulevard Poissonnière, n. 18.

La Journée du 12 mars à Bordeaux, ou *le Retour des Bourbons*, poëme qui a concouru pour le prix décerné par la Société philomatique de Bordeaux, dans sa séance publique du 27 août 1816, et qui a obtenu une mention honorable. Chez Rosa, libraire, au cabinet littéraire, grande cour du Palais-Royal, et rue Montesquieu, n. 7.

L'unique moyen de rétablir les mœurs, et de maintenir la tranquillité publique. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50 c. Au cabinet de lecture, vieille rue du Temple, n°. 6, près celle Saint-Antoine.

Trois individus se sont réunis pour décider avec une assurance qui, très-heureusement, n'est pas fondée sur la vérité, que la *dépravation* menace, de jour en jour, de devenir générale en France. En supposant que le fait fût positif, bien certainement le rabachage méthaphysique que nous annonçons ne pourait y porter remède.

AVIS.

La réimpression des quatre premiers numéros du Mercure *étant sur le point d'être terminée, nous prévenons ceux de nos abonnés à qui ils sont dus, qu'ils les recevront dans le cours de cette semaine.*

TABLE.

Poésie.	465	Variétés.	490
Enigme, Charade et Logogr.	467	Annales dramatiques.	495
Nouvelles littéraires.	469	Politique.	497
L'Ermite en province.	482	Notices et annonces.	509

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 22 MARS 1817.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

L'APPARITION D'ADAMASTOR.

(Traduction du Camoëns.)

Loin des bords africains et sous des cieux nouveaux,
Une mer inconnue entraînait nos vaisseaux.
Le cri des matelots, défiant les tempêtes,
Retentissait au loin : tout-à-coup sur nos têtes
Un nuage effrayant s'étendit ; la terreur
Décolore nos traits et glace notre cœur.
La mer au loin bouillonne et l'onde mugissante
Brise sur les rochers sa fureur impuissante.
Dieu ! m'écriai-je alors ; Dieu qui nous vois trembler,
Quel terrible secret vas-tu nous dévoiler ?
A peine j'achevais, ô prodige incroyable !
Nous vîmes tout-à-coup immense, épouvantable,
Un fantôme sortir du sein des vastes mers,
Se déployer au loin, s'alonger dans les airs.
Ainsi Rhodes jadis étalait son colosse.
Dans chacun de ses traits, Dieu ! quel orgueil féroce !
Je vois, je vois encor ses cheveux hérissés.
Caves, étincelans, sur la flotte abaissés,
Ses yeux lancent la flamme ; et d'horribles nuages

Digitized by Google

Enveloppent son front où grondent les orages.
Sa bouche avec effort s'ouvre ; nous frissonnons.
Arrachés de son sein en formidables sons,
Ces mots semblent sortir des plus profonds abîmes :
« Tremble, peuple orgueilleux et frémis de tes crimes;
» Frémis en profanant mon empire sacré,
» Des plus hardis vaisseaux si longtemps ignoré ;
» Frémis en soulevant, d'une main téméraire,
» Le voile qui me cache au reste de la terre.
» O race sacrilége ! apprends de moi les maux,
» Apprends les maux affreux que te gardent ces flots.
» Tous ceux qui désormais, dédaignant mes menaces,
» Oseront parcourir la route que tu traces,
» Me trouveront ici, terrible, armé contre eux
» Des plus noirs tourbillons, des vents les plus fougueux.
» Une flotte bientôt, victime de ma rage,
» Réjouira mes yeux de son vaste naufrage.
» Un vainqueur de l'Indus et ses braves guerriers
» Doivent laisser ici leur vie et leurs lauriers.
» Les plus affreux tourmens sur ce bord redoutable
» Attendent un héros et sa compagne aimable.
» Je verrai de leurs feux les gages adorés,
» Nus, dépouillés, tremblans, par la faim dévorés,
» Expirer sous leurs yeux, et leur mère éperdue,
» Leur mère s'arrachant à cette horrible vue,
» Gémissante, foulant de ses pieds délicats
» Les sables embrasés de ces nouveaux climats,
» S'enfoncer dans les bois, de son époux suivie,
» Et finir dans ses bras sa déplorable vie. »
Ainsi parlait le spectre ; et moi, l'interrompant,
Quel es-tu ? m'écriai-je. Il s'approche, il répand
Sur ses traits courroucés un feu sombre et terrible,
Pousse un bruyant soupir, et d'un ton plus horrible :
« D'un nouvel Océan tu vois le souverain ;
» Respecte Adamastor et connais son destin ;
» Je fus l'un des Titans ; dans leurs vœux téméraires,
» Insensé ! j'imitai mes déplorables frères.
» Par nos bras menaçans, l'un sur l'autre entassés,
» En vain contre le ciel les monts furent dressés.
» Je vis rouler ces monts ; sous leur pesante masse
» Des Titans foudroyés s'ensevelit l'audace.

Digitized by Google

» Et moi-même en rocher transformé par les dieux,
» Devenu ce grand cap, où des flots écumeux
» L'éternelle fureur à grand bruit se déchaîne,
» Je sers ici de borne à la terre africaine. »
Il dit, et dans les flots tout-à-coup replongé
Nous offre un vaste mont par les flots outragé,
Trois fois le feu du ciel en vient frapper la cime,
Et des mugissemens s'élèvent de l'abîme.

Pierre LECHARTREUX, *âgé de dix-neuf ans.*

ÉNIGME.

Avec respect soumis à mon pouvoir,
Lecteur, de m'obéir tu te fais un devoir;
Et bien souvent je t'impose silence
Sans éprouver aucune résistance.
Mes compagnons, en prose comme en vers,
Pourront t'offrir plus d'un effet divers:
Si de l'un d'eux intervient la présence,
Je perds alors moitié de ma puissance,
Et mon secours bien loin de l'enrichir,
Ne sert aussi qu'à l'affaiblir.
A chaque page on me voit dans Bocace,
Dans Gilbert, dans Boileau, dans le malin Horace,
Restant enfin de moi souvent parla;
Hésites-tu? regarde, me voilà.

(*Par* M. J. L. R.)

CHARADE.

Sur le talon d'un vieux poète,
Quelqu'un vit hier mon premier
Qui d'une façon peu discrète,
A tout passant découvrait mon dernier.
Pour t'indiquer, cher lecteur, mon entier,
Dans une tendre rêverie,
Se rapelant un âge trop vanté,
Plus d'un amant a souhaité
De le garder, sur la verte prairie,
Assis auprès de la beauté.

(*Par* M. J. O. C.)

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Dans ces temps éloignés où le Français encore,
De sa splendeur à peine entrevoyait l'aurore,
J'avais su dans l'État m'élever par degré;
Des emplois, des faveurs disposant à mon gré,
Je voyais jusqu'aux grands, courbés sous ma puissance,
M'apporter le tribut de leur reconnaissance.
Aujourd'hui retenu dans un juste devoir,
Je n'ai plus dans mes mains qu'un modeste pouvoir.
Veux-tu de mes cinq pieds déranger la structure?
Soit. Sans te mettre trop l'esprit à la torture,
Tu vas d'abord trouver cette reine du ciel,
Que l'on nous peint assise aux pieds de l'Éternel;
Du liquide élément une vaste étendue;
Le point qui du chasseur sert à fixer la vue;
Et puis ce joli mois où l'heureux troubadour
Aime, dans ses chansons, à peindre son amour;
Ensuite ce qu'on est dès que l'on a pris femme;
Un poisson très-commun, une note en la gamme;
Ce qui fait du Français un soldat, un héros,
Enfin, un instrument utile aux matelots.

(*Par* M. R. Labitte.)

Mots de l'*Énigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *âne*; celui de la charade, *bonne-foi*; celui du logogriphe, *Pauline*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Notice sur M. Ginguené et sur ses Ouvrages; traduite d'un journal allemand.

Un homme de lettres distingué, dans quelque langue qu'il ait écrit, appartient à l'Europe littéraire, soit lorsque ses ouvrages ont embrassé la littérature de plusieurs nations et de plusieurs langues, soit lorsque ses écrits, fondés sur des principes universels, c'est-à-dire sur ceux de la nature, sont propres à plaire partout également, à être partout également utiles : c'est à ces deux titres qu'une notice sur la personne de M. Ginguené, et sur ses ouvrages, convient aux journaux de l'Allemagne, comme à ceux de la France et de l'Italie.

Pierre-Louis Ginguené naquit dans la Bretagne, nom célèbre dans l'ancienne division de la France par provinces, et dans une de ces familles dont la noblesse, éclipsée par des malheurs, conservait toujours ses titres, et pouvait toujours, au retour de la fortune, reprendre ses priviléges et son éclat. Mais, dans la maison de M. Ginguené, on songeait peu aux généalogies, et on aurait été impatient de s'honorer par le sacrifice volontaire des priviléges. Son père, qui aimait et cultivait assez les talens pour prévoir de loin ceux de son fils, lui chercha et lui donna les meilleurs maîtres dans presque tous les genres. Le latin et l'italien lui devinrent de bonne heure très-familiers, et il pénétra assez dans le grec et dans l'anglais pour lire dans leur langue Ho-

Digitized by Google

mère et Milton. Très-heureusement organisé pour les beaux-arts, la peinture fut un de ses goûts les plus vifs dès qu'il put voir des tableaux ; les vers et la musique devinrent pour lui des passions dès qu'il put en entendre.

Au sortir du berceau, j'ai bégayé des vers,

a dit Voltaire : M. Ginguené aurait pu aussi le dire. Il eut, à Rennes, presque enfant encore, une de ces réputations naissantes qui envoient toujours un jeune homme à Paris.

M. Ginguené arriva dans cette capitale des arts et des talens vers les deux tiers, à peu près, du dernier siècle ; et, par un contraste assez singulier, cette époque, où la direction générale imprimée aux esprits par une philosophie très-claire ou par une philosophie éloquente, les portait tous vers les grands tableaux de la nature et vers les grands intérêts de la société ; cette même époque était celle où une foule de poëtes, qui avaient obtenu, au lieu de la gloire, la vogue, ne chantaient pas leurs amours, mais célébraient leurs bonnes fortunes, et s'en moquaient même quelquefois. Ils se nommaient entre eux de *jeunes hôtes des bocages*, et ils ne vivaient que dans des salons et des boudoirs. Rien n'était inspiré dans leurs vers, qui se ressemblaient tous ; c'était, tout au plus, le chant appris des volières.

A ce moment parut, dans l'*Almanach des Muses*, je crois, une petite pièce de vers, qui en avait pourtant plus de cent, sous le titre de *Confession de Zulmé*. Ce nom de *Zulmé* et ce titre de *Confession* étaient tout-à-fait dans le genre des vers à la mode. Ce qui n'en était pas du tout, c'était le goût et les vers : on pouvait les croire de Tibulle, quand il ne gémit pas, ou de Properce, quand il n'est pas en colère contre Cynthie. La différence était

Digitized by Google

sensible entre le ton du jour et le ton de cette bagatelle heureuse, et tout le monde la sentit :

Car la nature est vraie, et d'abord on la sent.

Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que ceux mêmes dont les vers ressemblaient le moins à ceux de *la Confession de Zulmé*, leur donnèrent l'applaudissement le moins équivoque, en cherchant à se les approprier. Elle courut d'abord anonyme, et ne manqua pas long-temps de nom d'auteur. M. Pezai lui donna le sien à Paris ; M. Bordes, à Lyon ; d'autres encore ailleurs : elle était de M. Ginguené, à qui personne ne put la disputer long-temps, et dont une courte dispute ne gâta pas du tout le succès.

Un autre, après cette apparition et cette petite querelle brillante, aurait pu aspirer avec trop de hâte, et peut-être étourdiment à des triomphes plus difficiles. M. Ginguené songea plus à s'assurer les succès qu'à les multiplier. Au lieu de faire des vers, il refit des études ; il en fit de fortes, et telles que les grands ouvrages et les grands talens en ont besoin. Il s'enfonça dans les profondeurs de nos grammaires générales et de nos grammaires particulières, et en même temps il pénétra dans tous les secrets, dans toutes les causes, pour ainsi dire, et dans tous les effets de cette langue poétique de Malherbe qui, au jugement bien connu de Boileau, fut la création de l'art des vers en France. Malherbe lui-même avait été grammairien de métier en même temps que poëte. M. Ginguené était tenté de le mettre, comme artisan de vers, et comme chantre des grands faits et des grands hommes, au-dessus de Jean-Baptiste Rousseau. On retrouvera dans ses articles de critiques littéraires, ou on trouvera dans ses manuscrits inédits, cette espèce de paradoxe qu'il est utile d'établir et de soutenir jus-

Digitized by Google

qu'à ce qu'il devienne bien clair que c'est un paradoxe : il fera relire celui qui *vint enfin*, et qui a presque l'air de n'être plus parmi nous, tant on le lit peu, tant on le sait peu, au moins. M. Ginguené aimait à faire reparaître, avec les grâces de leur jeunesse, les beautés vieillies ou délaissées de nos anciens écrivains en vers et en prose ; il a rendu ce service à Rabelais comme à Malherbe, ou plutôt il l'a rendu à nos plaisirs et à notre instruction.

Pour se livrer tout entier aux études du goût et aux inspirations du talent, il faudrait avoir reçu en naissant tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, et même un peu au-delà ; et ils ont toujours été bien rares ces mortels heureux sur lesquels se sont réunies les faveurs du génie et celles de la fortune. M. Ginguené, pauvre comme gentilhomme, l'était même comme homme de lettres : cependant, il ne voulait pas déposer sa plume comme ses pères avaient suspendu leur épée. Il la partagea, pour quelque temps au moins, entre ses travaux littéraires et les travaux bien différens d'un bureau au contrôle général. Quoique la place fût très au-dessous de lui, il n'y était pas du tout impropre. Il s'en rapprochait, d'abord, par son respect pour les plus petites choses, lorsqu'elles étaient des devoirs ; ensuite, par une facilité assez grande pour développer et pour réduire des calculs assez difficiles en formules élégantes ; enfin, par une écriture élégante aussi, même alors qu'elle devenait rapide, et qui ressemblait aux caractères de Baskerville, ou à l'écriture de Jean-Jacques. Utile à la place, la place ne lui fut pas non plus sans beaucoup d'utilité ; non qu'elle fît quelque chose pour sa fortune et pour son indépendance future ; mais, dans cette presse de tant d'affaires et de tant de passions, de tant de vanité et de tant de cupidité, il connut le monde et les hommes, ceux qui mènent et ceux qui sont menés ;

Digitized by Google

il s'enrichit d'observations; et c'est beaucoup pour la fortune d'un homme de lettres.

Bientôt éclatèrent ces querelles des Gluckistes et des Piccinistes, dans lesquelles, avec son amour et son talent pour la musique, il était impossible qu'il restât indifférent, et il était bien difficile qu'il ne prît pas un parti. Il en prit un; il y figura avec ardeur. Et comment ne l'aurait-il pas cru le meilleur? Il ne prenait pas seulement les couleurs de Piccini, mais celles de toute l'Italie, celles de cette musique qui, sur nos théâtres, même des bouffons, avait triomphé avec si peu de peine, il y avait vingt ans, de cette harmonie si savante de Rameau, soutenue de toutes les puissances de notre grand opéra, et de tout notre orgueil français pour les plaisirs qui nous fatiguent comme pour ceux qui nous enchantent. Je dois ajouter qu'excepté dans la poésie, où il n'y avait jamais rien de trop fort pour le goût de M. Ginguené, lorsque ce qui étonnait le plus dans le premier moment pouvait être justifié dans le second; dans tous les beaux-arts, ce qui lui donnait des émotions douces et tendres était plus en harmonie avec son organisation et son âme, que ce qui agite, ébranle et tourmente notre sensibilité avant de nous soulager et de nous consoler par les larmes.

En s'engageant dans la querelle, il devint l'ami intime de Piccini, et dès-lors, avec son dévouement pour toutes les amitiés, avec son caractère, non altier, mais entier, tout rapprochement, toute concession, tout projet de paix par voie de conciliation, était improposable: il fallait vaincre ou mourir. Au dénoûment de la querelle, toutefois, il ne fallut ni l'un l'autre; il en est ainsi de beaucoup d'autres querelles.

Ce qui autorisait M. Ginguené à concevoir dans cette affaire plus d'une présomption, et à les croire toutes

Digitized by Google

fondées, c'est que, sans du tout se flatter, il dut sentir assez vîte qu'entre les écrivains de son parti qui faisaient cette guerre, il était celui en qui s'appuyaient le plus d'espérances, en qui résidaient le plus de forces. Marmontel, Laharpe, le marquis de Chatellux, tous écrivains savans et gens d'esprit, étaient tous également inhabiles et à déchiffrer un menuet sur le papier, et à le chanter, de mémoire, d'une voix juste. Science et oreille, tout leur manquait également. Dans le parti opposé, au contraire, tout roulait, à-peu-près, sur l'abbé Arnaud, et sur M. Suard; le premier, érudit dans tous les rhytmes et des mots, et des sons, et de leurs mesures; le second, plein de logique et de grâces dans tout ce qu'il pensait, et dans tout ce qu'il écrivait; tous les deux capables de lire toutes les musiques à livre ouvert au hasard, et capables encore, sinon de les chanter, au moins d'en indiquer le chant avec expression.

Après les lettres de l'anonyme de Vaugirard (M. Suard), toutes les ressources du parti de M. Ginguené étaient en lui. Et de combien de manières il pouvait le servir! en discutant avec profondeur les principes les plus savans de l'art; en réveillant, avec les expressions de la poésie, tous les effets du chant italien sur l'oreille et sur l'âme; en composant des drames lyriques où le poëte aurait deviné tous les besoins du musicien, aurait provoqué toutes ses créations; en aiguisant, au besoin, de bonnes épigrammes, genre d'arme qui se mêle toujours aux discussions, pour achever une victoire, ou pour dissimuler une défaite.

M. Ginguené eut bientôt écrit, imprimé, publié une brochure. On l'éleva aux nues dans son parti: je ne sais où on le mit dans l'autre.

Mais, dans les arts qui parlent aux sens, à l'imagination et à l'âme, le public ne se trompe guère en

Digitized by Google

s'en rapportant plus au plaisir qu'on lui donne qu'à des théories qui le touchent moins, et le public partagea son admiration entre le seul Gluck et toute l'Italie, sans vouloir et sans pouvoir déterminer à qui il donnait plus dans ce partage.

En sortant d'une querelle, M. Ginguené entra dans un concours de l'Académie française. Ces concours avaient eu presque toujours plus d'éclat dans l'éloquence que dans la poésie; et, dans les derniers surtout, les vers avaient paru toujours avec moins de couleur, moins d'images, moins d'harmonie et moins de mouvement.

Depuis 1785 jusqu'en 1787, le concours de poésie resta ouvert au prix extraordinaire proposé et enrichi par S. A. R. le comte d'Artois, pour célébrer les vertus et la mort de ce jeune Léopold de Brunswick, qui se noya dans l'Oder débordé, en voulant sauver des malheureux près de s'y noyer. Cette mort si touchante d'un jeune héros de l'humanité, cette union des peuples et des princes, de la France et de la Germanie, dans le même amour et dans les mêmes larmes, pour les mêmes vertus, inspira à M. Ginguené un poëme de trois cents vers, qu'il envoya deux fois de suite au concours de l'Académie; et, la seconde fois, ce n'était pas le même poëme corrigé, c'était un nouveau poëme.

L'Académie donna beaucoup d'éloges aux vers de M. Ginguené, et le prix à une *prétendue ode* de M. Terrasse, nom tout-à-fait inconnu avant dans la littérature, et également inconnu depuis.

Ce qui put justifier ou excuser l'Académie, c'est que dans l'ouvrage de M. Ginguené, il y avait peut-être trop de fictions, un art trop savant des vers, trop de poésie, pour un sujet où le plus simple récit aurait suffi pour exciter l'admiration et pour faire couler les larmes.

Digitized by Google

Dans ce poëme, cependant, dont le ton général est celui de l'épopée, les vers en *termes magnifiques* sont très-souvent entrecoupés d'une foule de ces vers d'une simplicité touchante, qui sortent comme d'eux-mêmes du cœur. L'élévation et la grandeur épique n'y ont point exclu le pathétique. Plusieurs membres de l'Académie même, et des plus illustres, s'empressèrent à offrir des consolations à M. Ginguené, qui ne parut pas en avoir du tout besoin après avoir lu l'ode de M. Terrasse. Quelqu'un lui écrivait: *Dans l'empire des lettres, comme dans d'autres empires, la couronne et la gloire ne sont pas toujours sur la même tête.*

Des événemens d'un tout autre genre et d'un autre ordre en amenèrent un, en 1791, qui n'en avait jamais eu de semblable dans l'histoire des lettres. L'Assemblée constituante décerna, au nom de la nation, une statue à l'auteur d'*Emile*, et accorda une pension à sa veuve. Par une coïncidence singulière, venaient aussi de paraître naguère, les derniers livres des *Confessions* de Rousseau, ceux où il révèle les plus grandes fautes de sa vie. Au premier coup-d'œil, il paraissait impossible de défendre Jean-Jacques, chargé par lui-même de quelques actions difficiles à justifier.

C'est cette mission que se donna pourtant à lui-même M. Ginguené, et que, sans rien atténuer, sans rien exagérer, il remplit, dans quatre *Lettres sur les Confessions*, avec une modération d'esprit et avec une force de talent qui obtinrent plus d'un suffrage à sa cause et à lui-même, parmi des ennemis qu'on aurait cru irréconciliables.

La conscience de M. Ginguené n'est jamais plus indulgente à Jean-Jacques que sa propre conscience; elle lui est même quelquefois plus sévère: comme la justice,

Digitized by Google

il tient les balances ; il pèse, il évalue : ses *Lettres*, ainsi que les *Confessions* elles-mêmes, sont un exercice continuel de cet art de fouiller dans nos consciences, qui n'ont guère moins de secrets pour nous-mêmes que pour les autres ; de déplier un à un les plis et replis de nos passions et de nos actions ; art si peu cultivé, et si nécessaire aux talens, aux vertus, au bonheur.

Le style de l'ouvrage, car cette brochure en est un, et très-important sous plus d'un rapport ; son style prend tous les tons, suivant que le sujet change lui-même d'aspect et de caractère dans les époques si différentes de la vie et du caractère de Rousseau : c'est tantôt, et même presque toujours, cette prose familière de Voltaire, qui démêle si heureusement les nuances les plus fines et les plus légères des passions, des actions et des idées ; tantôt ce sont les formes les plus austères de la logique la plus rigoureuse ; tantôt, comme dans la troisième lettre, les vues de l'esprit, en s'élevant, et les mouvemens de l'âme, en se passionnant, reproduisent tout ce qu'il y a de grandeur simple, de naïveté charmante, de puissance de persuasion dans les *Lettres* de Jean-Jacques *à D'Alembert, et à l'archevêque de Paris.* L'éloge est grand ; il est mérité.

Ces *Lettres de M. Ginguené* qui expliquent si bien tout ce qui a concouru à former les talens d'un écrivain si souvent sublime, sont beaucoup dans le genre de la critique littéraire, considérée en grand ; elles seront sans doute réunies, dans le recueil des œuvres de M. Ginguené, aux articles qu'il a imprimés, en grand nombre, dans des journaux dont ils faisaient le succès et la fortune : il n'y en a pas qui puissent fournir des parallèles plus instructifs et plus agréables avec ces articles du *Mercure*, dont M. de Laharpe a composé tout le cinquième et tout

Digitized by Google

le sixième volume de ses ouvrages, et que beaucoup de bons esprits préfèrent aux autres écrits du même auteur. Les articles de M. de Laharpe ont fait beaucoup de bruit dans un temps où il n'y avait guère que des bruits littéraires; une foule de ceux de M. Ginguené en ont fait beaucoup aussi au milieu du fracas des événemens et des tempêtes politiques. Au moment où de pareils articles paraissent, on n'y voit qu'un jugement sur les ouvrages des autres; quand ils sont recueillis et réunis, ils paraissent eux-mêmes des ouvrages qui peuvent mériter qu'on les compte parmi les richesses littéraires d'une nation.

Mais les connaissances de M. Ginguené s'étaient trop étendues, sa facilité d'écrire avec correction et avec élégance était devenue trop grande, sa pensée, sans cesse en activité, en avait acquis une trop inépuisable, pour qu'il ne se sentît pas pressé du besoin de porter tant de facultés réunies sur un sujet assez vaste pour les exiger toutes, pour leur donner même plus de variété et plus de grandeur. M. Ginguené conçut, sans en être effrayé, le projet et le plan d'une histoire de la littérature italienne, en la prenant au sortir de la barbarie, et en la suivant, dans la division de tous les genres, jusques à la fin du dix-huitième siècle. Le travail immense qu'il avait entrepris, il le poursuivit sans relâche, en apparence sans fatigue, toujours avec succès et avec joie, jusqu'à la fin de sa vie, où il touchait à la fin de l'ouvrage. L'ouvrage devait avoir neuf volumes; sept sont publiés; le huitième est prêt à être imprimé; le neuvième s'avançait au milieu de tous les matériaux rassemblés et ordonnés.

Ce qui distingue éminemment cette histoire, ce qui en fait un livre classique pour la France et pour l'Italie, à sa naissance même, c'est qu'on y trouve, d'un bout à l'autre, la réunion du goût de la France et du génie de l'Italie,

Digitized by Google

au juste degré où ils doivent se réunir pour que l'un devienne plus hardi, et l'autre plus sain et plus pur.

Boileau disait :

> ..... laissons à l'Italie
> De tous ces *faux* brillans l'éclatante *folie*.

M. Ginguené n'en prend rien, veut leur ôter ce qui est fou et faux, et ne croit pas très-dangereux pour nous d'acquérir quelque chose de l'éclat et du brillant de ces conceptions si originales et si aimables alors même qu'elles ressemblent trop peu aux modèles parfaits de la Grèce et de l'antique Rome.

Boileau ne voulut point faire son procès au Tasse, quoiqu'il en eût bien envie. M. Ginguené fait leur procès au Tasse, à l'Arioste, au Dante, à tous; il le leur fait perdre et gagner tour à tour; et, soit qu'ils le gagnent, soit qu'ils le perdent, tout est profit pour la France et pour l'Italie. C'est un vrai monument littéraire pour les deux nations : jamais il ne s'est fait des échanges si riches entre les génies de deux peuples.

Tandis qu'il entretenait, dans son vol, commerce avec ces dieux de l'Italie, M. Ginguené en reçut plus d'une inspiration dont la littérature française était l'unique objet. C'est en Italie qu'il trouva les sujets de ses cinquante ou soixante fables, à deux près. Les sujets sont bien de Pignotti, de Bertolo, de Rossi, de Roberti; mais les fables, dans l'Italie même, seront toujours, désormais, celles de M. Ginguené; c'est lui qui les a faites, car c'est lui qui les a rendues, par ses vers, poétiques, dramatiques, charmantes. Je ne compare pas création à création, parce qu'il n'est permis de rien comparer à La Fontaine; mais La Fontaine lui même n'est pas autrement l'auteur de ses fables. Rien ne serait à lui, s'il n'avait pas tout embelli ou tout enchanté; il en

Digitized by Google

a pris les sujets aux modernes, aux Grecs, aux Romains, aux Indiens, à toute la terre et à tous les siècles ; rien ne lui appartient que son génie. Ce fut dans ces mêmes jours, où il s'était fait, en quelque sorte, à moitié italien, que M. Ginguené se détermina, non pas à refaire, mais à imprimer deux chants d'une imitation de l'énorme *Adonis du Marini*, travail presque achevé, dans sa jeunesse, en cinq chants, dont il en avait perdu trois. Dans les deux chants conservés, c'est bien encore le *Marini*, mais tellement purgé de ses innombrables et insupportables défauts, tellement réduit aux grâces de son esprit et de son imagination, qu'on le croirait d'un goût irréprochable : ce fut alors que M. Ginguené travailla avec plus de soin, et pourtant avec plus de bonheur, la traduction en vers des *Noces de Thétis et de Pélée*, si difficiles à traduire, même en prose, et que, dans notre langue poétique, si difficile à manier, il conserva, au poëme de Catulle, ces belles formes de l'épopée antique, ces mouvemens si passionnés de l'amour, qui ont été imités par Virgile ; ce fut enfin à cette même époque où le succès bien décidé de son grand ouvrage en avait fait comme l'historiographe de la littérature italienne, que M. Ginguené composa et imprima ce grand nombre de très-bons vers français, faits pour étonner beaucoup dans un écrivain qu'on n'eût connu que comme prosateur, si on avait pu oublier *la Confession de Zulmé* et le poëme de *Léopold*.

Ces jours, si heureux pour son talent, le furent aussi pour lui-même, et ne cessèrent pas de l'être entièrement dans l'année même où il avançait plus vers la fin de sa vie que vers la fin de son ouvrage. Il est vrai que son bonheur était composé d'élémens qui ne pouvaient guère ni lui manquer, ni se séparer les uns des autres. Les premiers de tous, et ceux qui étaient toujours le

Digitized by Google

plus près de son cœur et de tous les goûts de son esprit, c'était sa femme, née dans la même famille, comme pour être plus sûrement destinée à embellir sa vie et à adoucir sa mort; c'était un jeune enfant anglais, dont il avait été nommé tuteur, et dont, sans d'autre adoption que la tendresse, il devint le père en même temps que madame Ginguené en devenait la mère : c'était une petite maison de campagne, dans la vallée de Montmorency, adossée à la forêt, non loin des lieux qui avaient servi aux promenades solitaires, aux rêveries et aux compositions de l'écrivain dont les écrits parlaient le plus à sa raison et à son âme (*hoc erat in votis*); c'étaient les séances de sa classe dans l'institut où il ne manquait jamais de se rendre pour voir des collègues qui lui étaient chers, dont il était aimé, et pour se mêler à des travaux dans lesquels il tenait souvent la plume de son académie; c'étaient ces sociétés de Paris, ces réunions d'hommes éclairés, de femmes de goût et de talens, qui avaient pour lui autant de charmes, dans l'hiver, que la vallée de Montmorency, sa forêt, ses collines et ses eaux dans les belles saisons; c'était enfin dans son cabinet même et dans le salon de sa femme, un concours jamais tumultueux et toujours nombreux, à jour fixe, des membres les plus distingués des quatre académies, de jeunes talens pour lesquels elles devaient s'ouvrir bientôt, d'étrangers qui honoraient assez ou l'Helvétie, ou l'Italie, ou l'Allemagne, pour être comme naturalisés dans la littérature de la France et dans la philosophie de l'Europe. Ce n'étaient pas là seulement pour M. Ginguené des consolations de la vie, c'étaient des délices qu'il aurait voulu prolonger au-delà de tous les âges et de tous les temps; c'est au milieu de tout cela qu'on l'a vu

Penser, sentir, aimer au bord du monument,
Et jouir de la vie à son dernier moment.

Digitized by Google

Correspondance sur les romans, avec une amie de province.

Je suis bien fière, mon amie, que vous ayez adopté mon opinion sur les divers ouvrages dont je vous ai parlé dans ma première lettre : le suffrage des personnes qu'on aime est certainement le seul qui touche le cœur, et celui qui flatte le plus l'amour-propre.

Quand on voit l'immense quantité de brochures politiques, de discours, d'opinions, de projets de tous les genres qui couvrent chaque jour les étalages de nos libraires, on est surpris qu'il reste assez de papier en France et assez de bras pour fournir à l'impression des romans nouveaux ; certaines personnes s'étonnent même qu'il se trouve quelqu'un pour les lire ; pour moi je m'étonne ou plutôt je m'afflige d'autre chose : c'est que, entre ces deux extrêmes, il ne se fasse rien, absolument rien de remarquable ; les années s'écoulent, et la littérature languit étouffée, pour ainsi dire, sous la politicomanie. Les femmes ne sont pas exemptes de la contagion ; que dis-je ? elles la propagent, et vous trouvez sur la toilette de nos merveilleuses, le budget de l'année plutôt que le roman du jour.

J'ai toujours eu l'habitude de lire seulement les choses qui sont à ma portée, et je vous avoue franchement que je laisse de côté tous ces ouvrages, excellens peut-être, où sont traitées les hautes questions de la politique, et sur lesquels j'entends journellement déraisonner toutes les femmes et bon nombre d'hommes qui se croient raisonnables. Je trouve dans ma bibliothèque de quoi m'occuper d'une manière aussi utile qu'agréable ; La Fontaine, Boileau, Racine et Corneille, La Bruyère, me tiennent

Digitized by Google

fidèle compagnie ; vous pensez bien que je n'en exclus ni Rousseau, ni surtout Voltaire, malgré les anathèmes qu'on s'avise, un peu tard, de lancer contre eux. Je lis avec plaisir les ouvrages de ceux qui essaient de marcher sur les traces de ces grands hommes, et je leur sais gré, du moins, des efforts qu'ils font pour imiter de si parfaits modèles. Je vous parlerais de quelques-uns de ces essais, s'il appartenait aux femmes de juger en dernier ressort, les ouvrages d'une certaine classe ; mais je veux me renfermer dans les attributions qu'on semble nous abandonner exclusivement. Tous les romans nouveaux et nationaux, à de rares exceptions près, sont composés par des femmes ; puisqu'on nous laisse le soin de les faire, on doit nous permettre de les juger, et sur cela nous pourrons parler sans aigreur et sans passion. D'ailleurs vous voulez connaître, au moins de nom, les nouveautés de ce genre, et c'est un motif déterminant pour moi, de me livrer à une lecture trop rarement agréable.

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Malheureusement c'est ce qu'on ne trouve pas dans les romans nouveaux, surtout dans ceux de nos trop féconds voisins d'outre-mer et d'outre-Rhin : ce sont les mêmes aventures, les mêmes personnages, les mêmes descriptions, je dirai presque les mêmes discours ; quelle insupportable monotonie !.... Je vous vois rire d'ici de mon exclamation, et demander la cause de cette boutade. La voici : figurez-vous un ouvrage qui a pour titre les *Trois Romans* ou *Contes d'Aujourd'hui* (1) : vous vous

(1) Composés de l'*Héritière de Riverdsdale*, des *Sœurs* et de *Julienne* ; traduits de l'anglais de MM. Isaaks, par le traducteur de l'*Orpheline du Presbytère*. Quatre vol. in-12. Prix : 9 fr. et 11 fr. par la poste. Chez H. Nicole, à la librairie stéréotype, rue de Seine, n. 12.

Digitized by Google

attendriez sans doute à trouver trois nouvelles d'un genre absolument différent, la peinture de trois caractères intéressans, des détails de mœurs appartenans à l'époque actuelle; eh bien! point du tout: ces prétendus contes d'aujourd'hui, sont des contes renouvelés, non des Grecs, mais de tous les romans anglais qui ont paru depuis cinquante ans; les principaux personnages se ressemblent par leurs qualités, leurs défauts, leurs inconséquences, et leurs aventures se ressemblent encore plus que leurs personnes; en un mot ces *Trois Romans* paraissent jetés dans le même moule. Quelle malheureuse idée de l'auteur de les avoir réunis dans un seul recueil! s'il les avait publiés séparément et à quelque temps d'intervalle, on eût été moins choqué de la monotonie et de l'invention mesquine de ses nouvelles. Vous vous doutez bien qu'elles m'ont peu intéressée, cependant je dois rendre justice au traducteur qui parvient à les faire lire jusqu'au bout et non sans quelque agrément. Son style est naturel, facile et simple; j'insisterai sur cette dernière qualité dont il faut savoir un gré infini aux traducteurs des romans anglais qui tous, depuis quelques années, sont écrits avec une emphase, une prétention, qui paraîtraient bien ridicules dans notre langue ennemie de toute affeterie.

Il n'en était pas ainsi jadis des romans d'Auguste Lafontaine, lorsqu'il se bornait à offrir les scènes si familières de la vie: alors il savait peindre avec charme des événemens si vraisemblables, si simples, qu'on prenait malgré soi un intérêt vraiment personnel à ses aimables compositions. Malheureusement son talent semble s'être épuisé dans ses premiers ouvrages, et sa fécondité nuit beaucoup à sa réputation: il est impossible par exemple de retrouver l'auteur des tableaux de famille dans le *Presbytère*

Digitized by Google

au bord de la mer (1) qu'un traducteur inconnu vient de donner au public. C'est un imbroglio dont l'amateur de romans le plus déterminé peut soutenir à peine la lecture, et qu'il serait bien difficile d'analyser. Douze ou quinze intérêts différens se croisent, se choquent et se nuisent mutuellement. A peine avez-vous fait connaissance avec un personnage, qu'il faut vous occuper d'un autre : avant la fin du premier volume, vous êtes obligé de vous mettre au moins une douzaine de noms dans la mémoire. Vous commencez alors à respirer, et vous vous attendez à voir le développement de leurs aventures dans les volumes suivans ; pas du tout, maintenant il faut suivre dans ses voyages un certain M. Frédéric, que le pasteur trouve dans un petit berceau d'osier sur un banc de sable, et qu'il a élevé comme son fils.

Le lecteur, disposé à s'attacher au héros du roman, se félicite enfin de l'avoir trouvé ; mais un ami de Frédéric, poursuivant dans l'univers entier le séducteur de sa sœur, l'histoire de ce séducteur, les amours du frère vengeur, la passion de la belle Olympe pour Frédéric, les aventures de la mère de Frédéric qu'on finit par retrouver, d'autres incidens amenés sans préparation, ne vous permettent pas de fixer votre intérêt, et vous vous trouvez absolument comme un individu froissé dans la foule, qui n'entend qu'un bourdonnement général, et ne distingue aucun discours suivi.

Le caractère d'Isabelle, sœur de la tendre Olympe, serait assez piquant s'il était vraisemblable ; mais peut-on se figurer qu'une jeune personne de quatorze ans soit assez habile pour déconcerter l'intrigue la plus compliquée, pour démasquer des fourbes exercés, et qu'elle

(1) Quatre vol. in-12. Prix : 9 fr., et 11 fr. par la poste. Chez Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n. 23.

Digitized by Google

ait assez de courage pour oser, seule avec sa nourrice, courir les champs au milieu de la nuit? Si les demoiselles allemandes ont un goût si précoce pour les aventures, faut-il les en féliciter? Ce qu'il y a de bien certain, c'est que nous n'engagerons point nos jeunes Françaises à les imiter.

La fable de ce roman est aussi invraisemblable que mal composée; et ces défauts ne sont rachetés ni par l'intérêt ni par le charme des détails. Le traducteur a gardé l'anonyme; c'est par modestie, sans doute. S'il a eu le tort de traduire un mauvais roman, c'est à lui seul qu'appartient le mérite de le faire lire.

Quant au *Château du Mystère*, ou *Adolphe et Eugénie, publié par M. Brissot de Warville* (1), l'éditeur nous apprend qu'aux environs de Pise, on lui apporta une valise trouvée sur la grande route, et que cette valise contenait le roman qu'il publie aujourd'hui. Il avoue que le style pourrait être plus soigné, et qu'on aurait dû faire des changemens au plan. Hé, M. l'éditeur, dans ce cas-là, que ne laissiez-vous la valise sur la route de Pise? Nous aurions un mauvais roman de moins; et l'auteur, s'il n'a point été assassiné par les brigands des Apennins, comme vous le supposez, vous devrait de sincères remercîmens.

Trouvez bon, mon amie, que je ne m'étende pas davantage sur un ouvrage qu'il m'a été impossible d'achever malgré tout le désir que j'ai de satisfaire votre curiosité.

Je vous entends d'ici me demander pourquoi je me crois obligée de vous parler de tant de productions qui

(1) Quatre vol. in-12. Prix : 9 fr., et 11 fr. par la poste. Au cabinet littéraire, cour du Commerce, n°. 16, faubourg Saint-Germain; et chez Pigoreau, libraire, place Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 20.

Digitized by Google

doivent tomber dans l'oubli; mais songez donc que la lecture d'un roman en quatre volumes prend au moins une journée, et le temps est si précieux! Je veux vous empêcher de perdre le vôtre à lire d'insipides rapsodies, et vous indiquer le moyen de l'employer, sinon avec utilité, du moins avec quelque agrément. Ce n'est pas ma faute si la plupart des libraires, par suite de spéculations mercantilles, ont un goût si décidé pour les ouvrages qui leur coûtent si peu, mais dont le prix, malgré cela, est toujours au-dessus de la valeur. Ce n'est pas ma faute si tant de gens se croient en état d'écrire, parce qu'ils barbouillent du papier, et se font imprimer sans se mettre en peine du succès. Ce n'est pas pour obtenir de la réputation qu'il travaillent.... Mais j'oublie que j'ai à vous dire du bien d'un tout petit roman intitulé: *Louise de Sénancourt*, par madame de T...., auteur de *Cécile de Renneville* et de *Marie Rolden* (1). C'est un canevas plutôt qu'un ouvrage complet; mais, dans ce canevas, on trouve de la sensibilité, de la grâce, de l'esprit et un intérêt doux. On regrette que l'ouvrage soit aussi court, et que l'auteur se soit borné à nous donner une esquisse.

Il faut que je vous parle d'une brochure intitulée: *Six mois à Londres en* 1816, suite de l'ouvrage ayant pour titre: *Quinze jours à Londres à la fin de* 1815, par le même auteur (2). Ce n'est pas un roman, mais je me permets cette petite excursion. Cet ouvrage m'a singulièrement amusée; c'est une suite de tableaux, ou plutôt de croquis faits d'après nature, dans lesquels l'auteur retrace, en observateur aussi exact

(1) Un vol. in-12. Prix: 2 fr. A Paris, chez Maradan, lib., rue Guénégaud, n. 9.

(2) A Paris, chez Eymery, lib., rue Mazarine, n. 30.

Digitized by Google

qu'impartial, les mœurs, les usages, les singularités de la capitale de l'Angleterre : il loue sans exagération, critique sans amertume, juge sans passion, et peint avec fidélité. Je vous recommande les chapitres intitulés : *La Veille de Saint-Valentin. — Beaux-Arts. — Fête des Ramoneurs. — Café Lloyd. — A quinze schelings ma Femme*, etc., etc. Il est à désirer que l'auteur à qui nous devons déjà la *Quinzaine à Londres*, continue son travail et complète l'intéressante galerie qu'il a commencée. Z.

VARIÉTÉS.

VOLTAIRE AUX ENFERS.

Ce qu'on va lire, on s'en apercevra de reste, n'est point un pastiche du style de Voltaire, comme les lettres de Boileau à M. de Vivonne étaient des pastiches du style de Balsac et de Voiture. Ce sont les souvenirs faibles et décolorés d'un songe, dont l'impression terrible a trop effrayé l'imagination, pour laisser à la mémoire toute sa fidélité.

Je lisais ; vous devinerez bientôt ce que je lisais..... Cependant le sommeil s'empara de mes sens. Des figures diaboliques, des flammes renversées, des carochas (1), des laniberinos (2), et des capuchons volti-

(1) Bonnets de carton élevés en forme de pain de sucre, et couverts de flammes et de figures diaboliques, dont on coiffait les condamnés par l'inquisition, qui allaient faire pénitence sur le bûcher, dans les auto-da-fé.

(2) Scapulaires de toile jaune parsemés de croix de Saint-André

Digitized by Google

geaient en songe autour de mon cerveau. Tout à coup un son rauque, discord, nasillard, se fait entendre; à ce bruit l'enfer a tremblé; un tombeau s'ouvre; l'ombre de Voltaire m'apparaît et s'écrie, en se bouchant les oreilles :

Ah ! Patouillet, Nonotte, Sabatier,
Quoi ! jusqu'ici me rompre la cervelle !
A mon tympan, messieurs, faites quartier :
Laissez la justice éternelle
Et Satan faire leur métier.
Chez les vivans cherchez qui vous réponde;
Lancez contre eux vos écrits lourds et durs;
Mais, par le ciel, dont vous êtes si sûrs,
Laissez en paix damner le pauvre monde.
Troubler les morts, oh ! cela n'est pas beau !
Je suis damné, puisqu'il faut vous le dire,
Avec Molière et Jean-Jacques Rousseau :
Faut-il encor nous forcer de vous lire ?

Quoi ! m'écriai-je, vous avez lu !.... Hélas ! oui, répondit l'ombre, et, soit dit entre nous, c'est peut-être la seule contrariété un peu forte que j'aie éprouvée en enfer. Ces diables ne sont pas si noirs qu'on veut bien le dire : il s'en trouve d'aimables, de spirituels : Asmodée, Belphégor; d'éloquens : Belzébuth, Lucifer et le Satan de Milton qui vaut presque le Jupiter d'Homère. Mais sans parler des esprits rebelles, nous avons assez bonne compagnie en enfer : Corneille, La Fontaine, Racine, Molière. . . . . .

---

peintes en ronge; ils servaient d'ornemens aux prisonniers du Saint-Offices, lorsqu'ils se rendaient processionnellement au bûcher, pour figurer dans l'acte de foi.

Digitized by Google

MOI.

Comment, Corneille ?

L'OMRRE.

Oui, Corneille, le grand Corneille : Diogène et Lucien m'ont vingt fois conté les détails de son entrée. Il voulut d'abord demander pourquoi le père de la tragédie, l'auteur de *Polyeucte*, était aussi maltraité ; mais ceux qui jugent en première instance, en attendant l'autre jugement, lui répondirent :

Allons, vous aviez l'âme un peu républicaine ;
Votre *Cid* qui long-temps fit courir tout Paris,
D'un cardinal vous mérita la haine,
Et vous voulez entrer au paradis ?
Vous nous citez votre pièce chrétienne :
Le choix n'est pas heureux, l'exemple ne vaut rien.
Dans *Polyeucte*, et qu'il vous en souvienne,
Sévère est le héros, et Sévère est païen.

Corneille alors, tout rayonnant de gloire,
Ne daigne plus disputer la victoire :
Grand comme les héros qu'il chanta dans ses vers,
D'un air de Nicomède il descend aux enfers.

MOI.

Et La Fontaine, le bon La Fontaine, comment n'a-t-il pas trouvé grâce ?

L'OMBRE.

Si j'eusse été juge le moins du monde, j'aurais voulu mettre La Fontaine de mon côté, ne fût-ce que pour lui entendre raconter ses fables ; mais les esprits supérieurs voient plus loin que nous autres philosophes. —

Digitized by Google

M. Fouquet y est-il ? demanda le bonhomme au portier. — Oui, lui répond-on. — C'est bon, ouvrez, dit La Fontaine.

Ses contes sous le bras, il entra doucement
Sans demander pourquoi, sans plainte ni murmure,
Et dit : il faut partout observer la nature.
Voyons ici ; j'y serai chaudement ;
J'y verrai Rabelais ; ce doit être un bonhomme :
J'aimai toujours ce curé-là.
Montaigne, sans doute, y sera ;
Car il doutait. Allons, je vois qu'en somme,
Mort ou vivant, là-haut, comme ici-bas,
Je ne saurais porter deux bâts.
Je puis encor, selon ma fantaisie,
Causer avec *Guillot*, gémir avec *Robin*.
Je n'aurai plus de jour d'académie
Qui vienne m'arracher d'avec *Jeannot Lapin*.

Quant à Racine, il eut un peu d'humeur quand il fallut passer le Styx : il citait *Athalie*, *Esther*. Ah ! lui répondit un des introducteurs, M. le gentilhomme ordinaire, en bonne conscience, n'est-ce pas plutôt pour plaire à madame de Maintenon, que pour faire votre salut, que vous avez composé vos tragédies sacrées ? D'ailleurs, pour deux pièces de ce genre, que d'amour profane dans vos autres ouvrages ! Allons, entrez, entrez, nous savons notre consigne : *compelle intrare*.

MOI.

Et que dit Molière ; car vous paraissez, ombre illustre, avoir recueilli beaucoup d'anecdotes nécrologiques sur les écrivains de l'enfer.

Digitized by Google

L'OMBRE.

Molière? oh! celui-là n'a pas fait de façons, il a sauté à pieds joints en enfer, car il a fait le *Tartuffe*. Nous avons encore le président Montesquieu.

MOI.

Montesquieu! cela m'étonne : il a pourtant écrit sur la noblesse et les priviléges d'une façon orthodoxe dans l'*Esprit des Lois*.

L'OMBRE.

Oui; mais vous oubliez ses petites gaîtés dans les *Lettres Persannes*. Il est des nôtres. Fénélon....

MOI.

Ah! pour celui-là, vous ne prétendez pas....

L'OMBRE.

Des nôtres encore; certes, il l'a bien mérité.

MOI.

Et comment cela?

L'OMBRE.

Rappelez-vous l'Eucharis de son *Télémaque*, et surtout ses doctrines philosophiques sur les devoirs des Gouvernemens; d'ailleurs, bénigne Bossuet, qui a beaucoup de crédit pour placer ici ceux qu'il n'aime pas, l'avait fortement recommandé; avec un peu de faveur, on l'a fait entrer dans les lieux bas comme demi-philosophe. Du reste, nous avons, comme vous pouvez croire, Diderot, d'Alembert, Mably et Raynal. Je ne parle pas de Platon, de Socrate, d'Homère, de Vir-

Digitized by Google

gile, de Cicéron : ce sont les patriarches de l'enfer ; ils nous ont aplani la route. A la vérité, nous n'avons eu prophètes un peu remarquables que Mahomet ; en apôtres, que Judas ; mais ce dernier est trop mauvaise compagnie ; personne ne le voit : on le laisse compter son or dans un coin. Je ne citerai point les femmes ; presque toutes les jolies nous arrivent : il semble que l'Amour et les Grâces aient fait un pacte avec l'Enfer.

MOI.

Mais, dites-moi, je vous prie, à quoi passez-vous votre temps ?

L'OMBRE.

Rousseau chante des hymnes ; il écrit un traité sur l'existence de Dieu ; Montesquieu fait une constitution pour ce pays-ci ; La Fontaine récite des fables ; Molière compose des comédies ; il a déjà fait l'*Intrigant*, le *Délateur* et quelques autres pièces de caractère. Pour moi, je fais jouer mes tragédies. Oh ! les bons acteurs, Roscius, Garrick, le Kain, Molé, etc., etc. ! Les esprits rebelles ne dédaignent point de jouer avec nous, et, pour les fureurs d'Orosmane et d'Oreste, nous avons tel diable qui ne le cède pas à Talma.

MOI.

Comment se trouve La Fontaine de son nouveau genre de vie ?

L'OMBRE.

Fort bien ; il s'accoutume à sa nouvelle demeure. Jean-Jacques, songeant aux maux de l'autre vie, cède

Digitized by Google

quelquefois à son indignation. « Mon cher Rousseau, » lui dit hier Molière,

Vous voulez un grand mal à la nature humaine!

» Aigri par le souvenir des persécutions, vous êtes » resté par trop misanthrope. Vous détestiez les mœurs » de votre siècle et la méchanceté de vos contempo- » rains; mais, si j'en crois les morts qui nous arrivent, » l'espèce humaine ne vaut guère mieux; et votre élo- » quence n'aurait pas un moins vaste champ, pour » tonner contre la perversité. » — « Moi! répondit « Rousseau d'un air dédaigneux, *je n'accuse point les* » *hommes de ce siècle d'avoir tous les vices; ils n'ont* » *que ceux des âmes lâches!* » En achevant ces mots, il nous tourna le dos, prit le bras de Fabricius, et s'enfonça dans *les bosquets* de l'enfer.

MOI.

Mais vous, prince des philosophes, comment gouvernez-vous le Tartare?

L'OMBRE.

Je ne me plains de ma place ni dans ce monde, ni dans cet autre qu'on nomme *postérité :* je ne m'y trouve pas mal, et comme depuis que je suis chez les diables, je deviens bon diable moi-même, pour calmer l'ire de mes ennemis, je veux bien me rétracter et faire ici ma confession :

Je me repens : j'ai fait la Henriade ;
Sur les ligueurs, j'ai parlé comme un sot ;
J'ai trop vanté Henri le huguenot.
Mes vers sont plats et ma muse est maussade.

Digitized by Google

Du brave Coligny, j'ai déploré le sort.
La Saint-Barthélemi fut un jour d'indulgence;
Si j'en ai fait un crime, en effet j'eus grand tort:
Tous les poignards étaient bénis d'avance.
Ce n'est pas tout; j'ai, pour n'omettre rien,
Calomnié saint Dominique:
S'il fit brûler maint hérétique,
Il ne le fit que pour leur bien.
Distillant le poison de mon style perfide,
J'ai réhabilité *Calas* le parricide;
J'ai rendu jacobins *les serfs du Mont-Jura;*
J'ai mal parlé des fils de Loyola,
Et de *Clément*, ce pauvre régicide:
J'eus tort, j'eus dix fois tort: *meâ, meâ culpâ.*

A. J.

ANNALES DRAMATIQUES.

THÉATRE FEYDEAU.

Première représentation des Deux Capitaines de Hussards.

Ce théâtre est malheureux en nouveautés, en voilà deux qui viennent d'y échouer successivement. Le *Revenant* est rentré, sur-le-champ, dans la nuit du tombeau, et les *Deux Capitaines* ont, dès le premier choc, battu en retraite devant le parterre. En vain ont-ils voulu l'étourdir par un feu roulant d'épigrammes, il a riposté à coups de sifflet. Quelques bons mots un peu hazardés l'ont rendu trop sévère sur beaucoup d'autres. Les auteurs ont eu évi-

Digitized by Google

demment l'intention d'imiter Beaumarchais ; ils doivent sentir maintenant combien un pareil modèle est dangereux. D'ailleurs, chez l'auteur de Figaro, les jeux de mots cachent souvent des pensées très-fines et il ne se repose pas entièrement sur des lazzis pour intéresser le spectateur ; il l'attache avant tout par une fable bien ourdie. *Une, deux, trois, quatre intrigues qui se croisent*, voilà ce que l'on trouve dans ses pièces, et il n'y en pas même une dans les *Deux Capitaines*. Un amant qui retrouve sa maîtresse au fond des montagnes de la Savoie, un billet sans adresse qui amène un quiproquo, un capitaine de hussards qui se déguise en magicien, et un valet qui se fait passer pour un oncle, telles sont les bases usées et fragiles sur lesquelles repose le nouvel opéra comique. Un dialogue trop hérissé de pointes, une musique agréable, que l'on attribue à un compositeur distingué, la voix charmante de madame Duret, et celle de Martin, n'ont pu sauver la faiblesse du fonds : au reste les auteurs doivent se consoler de ce revers par le souvenir de leurs succès passés. Il est vrai que ce n'est pas dans la carrière des lettres qu'ils les ont obtenus ; mais ils n'en sont pas moins honorables. Heureux les poètes qui, comme ceux des *Deux Capitaines*, peuvent le lendemain d'une chute, montrer une tête couverte de lauriers.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Première représentation des Vendanges normandes.

Il est d'usage au théâtre que tout Gascon soit fanfaron et tout Limousin imbécille ; le malin descendant de

Digitized by Google

Pourceaugnac, qui attire maintenant la foule au théâtre de la rue de Chartres, est une exception qui ne fait que confirmer la règle. Dans tous les temps et dans tous les pays, il y a eu des provinces vouées de la sorte à un ridicule particulier. On sait avec quel mépris la Grèce traitait les Béotiens, quoique Pindare et Epaminondas eussent pris naissance à Thèbes. De nos jours, il est de rigueur que tous les niais qui paraissent sur le théâtre de Londres, soient Irlandais; ce sont les Champenois de la Grande-Bretagne, quoique l'esprit des habitans de l'Irlande soit pour le moins aussi fin et aussi délié que celui de John Bull, et que, toute proportion gardée, il soit né autant de grands hommes dans cette île qu'en Angleterre.

Ces illustres exemples sont bien propres à consoler les Normands de l'espèce d'acharnement avec lequel on les traduit sur la scène comme gens un peu trop rusés, toutes les fois qu'il s'agit de leurs intérêts. D'ailleurs, si l'on remontait à la source de ces imputations calomnieuses qu'un peuple fait à un autre, on trouverait presque toujours qu'elle est honorable pour la nation injuriée. Si les Normands ne s'étaient point établis en France en vainqueurs, s'ils ne s'étaient point emparés d'une de ses plus belles provinces, il est très-probable que les Parisiens ne leur auraient pas gardé si longtemps rancune; mais ils doivent trouver que des gens, qui ont pris jusqu'à la capitale du royaume, sont enclins à tout prendre.

Comme leurs prédécesseurs, les auteurs du vaudeville nouveau ont fait des fripons de leurs Normands; malheureusement ces fripons ne sont pas gais, et c'est au théâtre le plus grand des vices. Le père Falaise et le père Brisebec ont promis de marier leurs enfans après

Digitized by Google

la récolte des pommes ; elle est sur le point d'être achevée et ils voudraient bien retarder encore le jour des noces. Ils se cherchent querelle sur les articles du contrat ; l'un prétend ne donner pour dot à sa fille, qu'un petit champ de pommiers, dont la moitié appartient au voisin, et l'autre ne veut céder pour tout revenu, à son fils, que trois procès. Mais il survient bientôt un motif plus sérieux de rupture entre les deux manans : pendant qu'ils se disputent, leurs ânes se battent, et de là, un procès que le juge du lieu vient décider sur la scène. Ce procès d'ânes a paru un peu long au public ; il a trouvé que les avocats s'identifiaient trop avec les délinquans, et de nombreux sifflets ont provoqué la clôture des débats. Le calme ne s'est rétabli qu'après l'arrêt, qui condamne les deux plaideurs aux dépens. Ni l'un ni l'autre ne veut les payer, et chacun d'eux forme le projet de les prélever sur un superbe pommier chargé de fruits, que son adversaire a soustrait à la vendange. Pendant que tout le village est à la danse, Brisebec monte au pommier de Falaise, et Falaise au pommier de Brisebec. Le garde-chasse du canton aperçoit les fripons, tire un coup de fusil et crie au voleur. Nos deux maraudeurs se précipitent l'un sur l'autre et s'arrêtent réciproquement. Pour qu'il n'y ait point de scandale, ils sont obligés d'unir leurs enfans, dont le garde-chasse protège les amours. Cette scène dont l'idée est d'un bon comique, a aidé la pièce à se traîner jusqu'à la fin. Les auteurs ont gardé l'anonyme.

Bosquier a joué Falaise avec plus de prétention que de naturel ; il fera bien d'aller au Vaudeville voir Joli et Philippe dans les *Deux Gaspards*. Lefèvre a rempli avec assez de rondeur le rôle du garde-chasse, franc Bourgui-

Digitized by Google

gnon, qui ne boit que du vin, et qui n'en a pas plus d'esprit pour cela. (1)

(1) Les articles sur les théâtres n'étant pas tous de la même plume, pour éviter la variété des signatures, les rédacteurs n'en mettront désormais aucune; mais ils ne refuseront jamais de se nommer aux personnes qui pourraient avoir quelque intérêt à les connaître.

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(article XI.)

Continuation du budget.

Il me reste à rendre compte des discussions qui ont eu lieu sur l'emprunt, la dotation de la caisse d'amortissement, et la vente des bois.

De l'emprunt.

L'emprunt peut être considéré comme une véritable révolution dans notre administration financière. Depuis vingt ans, toute mesure de cette espèce, impossible en pratique, était frappée de réprobation en théorie. On peignait le système des emprunts, comme favorisant l'agiotage, grévant de taxes onéreuses les générations futures, et produisant, pour dernier résultat, une banqueroute inévitable. Dans la discussion actuelle, l'opinion a paru toute changée: non-seulement la commission du budget, mais des orateurs qui, durant quinze années,

Digitized by Google

avaient prédit à l'Angleterre, avec une régularité périodique, qu'elle trouverait sa ruine dans des emprunts, ont appuyé le projet que le gouvernement présentait : les adversaires de ce projet ne se sont point montrés contraires à cette partie de la loi : M. de Villèle lui-même a proposé un emprunt de 200 millions : et sans la nature du gage, il est probable que l'assentiment eût été presque unanime.

Cette modification, dans les idées financières, due pour le moment aux nécessités présentes, aura vraisemblablement une grande influence sur l'avenir ; et comme cette influence ne se bornera pas uniquement à ce qui touche au système du crédit, je placerai ici quelques idées générales, parmi lesquelles se trouvent et celles de l'ingénieux écrivain qui m'a prêté ses secours dans l'examen du budget, et des considérations qui m'ont frappé, et qui devront, ce me semble, entourer de précautions prudentes l'usage de ce moyen, excellent dans ses effets immédiats, mais qui n'est pas, comme on le verra, sans dangers politiques.

Il n'y a aucun doute que l'action de l'emprunt, sous le rapport des ressources laissées à la reproduction et à l'industrie, ne soit préférable à l'action de l'impôt.

Quelle que soit la nature de la dépense à laquelle un peuple est forcé de pourvoir, il est clair, qu'en dernière analyse, il faut que chaque individu la supporte, en raison de ses moyens pécuniaires. Le gouvernement ne fait que répartir et percevoir la quote-part de chaque contribuable. Or, s'il peut se procurer par un emprunt les fonds nécessaires, les contribuables ne paient le total de la dépense que graduellement et par parties. Ils la paient, par exemple, en trente-sept ans, si le fonds d'amortissement est d'un, et l'intérêt de cinq pour cent. Si, au contraire, le gouvernement lève la même somme par la voie de l'impôt, les contribuables sont forcés de payer dans l'année le capital entier. Qui ne sent qu'entre les deux manières de se procurer des fonds, la différence est énorme, dans ses effets sur l'aisance et la prospérité des gouvernés? Dans l'hypothèse de l'impôt, le gouvernement enlève à chaque contribuable un capital qui eût alimenté son industrie. Dans l'hypothèse de l'emprunt, il n'ôte au contribuable que six, ou tout au plus

Digitized by Google

dix pour cent de la somme à laquelle sa quote-part de l'impôt se serait élevée. Par l'emprunt, il traite de gré à gré avec des prêteurs dont il améliore la situation, car si leur situation n'était pas améliorée par leurs transactions avec le gouvernement, rien ne les engagerait à lui livrer leurs capitaux. Par l'impôt, le gouvernement agit de force contre des contribuables, dont il détériore la situation; car il ne les consulte pas, et ne s'enquiert point du vide qu'occasione l'absence du capital qu'il absorbe, et de la stérilité qui en résulte pour la reproduction. En empruntant, il ne fait qu'employer un superflu accumulé par l'économie prévoyante d'une classe de particuliers: en imposant, il frappe sur le nécessaire de plusieurs classes de contribuables. Il est donc clair, qu'envisagé sous le point de vue purement financier, le système de l'emprunt a, sur celui de l'impôt, d'immenses avantages. Mais ces avantages mêmes ajoutent aux dangers qu'il peut avoir, sous un autre rapport, et en le considérant de plus haut.

L'impôt s'arrête devant la réalité, et devant une réalité dont les limites sont assez resserrées. Toute l'habileté fiscale du monde ne peut enlever à un peuple ce qu'il n'a pas, et un proverbe vulgaire a consacré cette vérité, contre laquelle le génie des plus rusés financiers échoue (1). Lors donc qu'il faut subvenir à toutes les dépenses publiques, en exigeant annuellement des contribuables la totalité de ces dépenses, l'impossibilité met des bornes aux entreprises inutiles ou trop dispendieuses.

L'emprunt, au contraire, a sa base dans le crédit, c'est-à-dire, dans l'idée que le prêteur conçoit, que les intérêts de ce qu'il prête lui seront payés: et comme il est bien plus facile de payer les intérêts de la dépense publique que le capital, puisque ces intérêts ne sont, à ce capital, en les supposant très-hauts, que comme un à dix; il est manifeste qu'un gouvernement qui emprunte, s'il a l'esprit de rester fidèle à ses engagemens, peut dépenser beaucoup plus qu'un gouvernement qui vit d'impôts.

Il s'ensuit que les gouvernemens emprunteurs sont de

(1) *Là où il n'y a rien, le Roi perd ses droits.*

Digitized by Google

fait bien plus riches, c'est-à-dire, ont bien plus de richesses disponibles que les autres.

Or, ce n'est pas un petit inconvénient pour les peuples que la trop grande richesse des gouvernemens. J'écrivais, il y a long-temps : « La possession d'une très-» grande fortune inspire, même aux particuliers, des » désirs, des caprices, des fantaisies désordonnées, » qu'ils n'auraient pas conçues dans une position plus » restreinte. Il en est de même des hommes en pou-» voir. Ce qui a suggéré aux ministres anglais, depuis » cinquante ans, des prétentions si exagérées, c'est » la trop grande facilité qu'ils ont trouvée à se pro-» curer d'immenses trésors. Le superflu de l'opulence » enivre, comme le superflu de la force, parce que » l'opulence est une force, et de toutes la plus réelle. » De là des plans, des ambitions, des projets, qu'un » gouvernement qui n'aurait possédé que le nécessaire, » n'eût jamais formés. »

L'on objectera que les gouvernemens qui, de la sorte, abuseraient de leurs moyens de crédit, en sapperaient les bases. Abandonnés de l'opinion, dira-t-on, ils ne trouveraient plus chaque année de quoi remplir leurs engagemens, et la confiance en leur exactitude une fois ébranlée, le système des emprunts leur deviendrait impossible.

Cela n'est pas entièrement vrai, ou du moins cela n'est vrai que beaucoup trop tard. La sécurité des prêteurs s'use moins vite que la véritable opinion nationale, et un gouvernement qui, par calcul, a été scrupuleux dans ses paiemens, trouve à emprunter, long-temps après que ses mesures sont impopulaires. Les prêteurs forment une classe à part, qui se prépare par l'économie à prêter de nouveau ce qu'elle a épargné sur les intérêts qui lui sont payés. Voyant dans la fidélité du passé une garantie pour l'avenir, cette classe ne songe qu'au bénéfice qu'elle retire de ses capitaux, sans s'inquiéter de l'usage que l'autorité en pourra faire : et de la sorte un gouvernement peut aller long-temps de guerre en guerre, et de dépense en dépense, avant que la magie de son crédit soit détruite.

L'Angleterre, depuis un demi-siècle, n'est restée étrangère à aucune des agitations de notre Europe,

Digitized by Google

souvent elle s'en est mêlée contre le vœu et l'instinct du peuple anglais; son crédit n'a pas souffert du dissentiment de l'opinion politique, parce que l'opinion financière lui est restée favorable Sa dette s'est accrue, au point que toute la valeur de son sol ne suffirait pas pour la payer; son crédit n'a reçu aucune atteinte. La misère s'est mise dans la classe laborieuse; son crédit n'a pas été ébranlé. La pénurie a passé jusque dans les classes opulentes; son crédit est resté le même. Le mécontentement et la souffrance ont produit partout des insurrections partielles; son crédit a survécu. Et dans un moment où, de toutes parts, éclatent des tentatives désespérées, son crédit est intact, ses fonds sont au-dessus du pair: et tandis que, si l'on en croit ses ministres, les mesures les plus rigoureuses sont indispensables pour conjurer les dangers intérieurs, ce crédit lui fournit encore, par des emprunts remplis à l'instant, les moyens de conserver sa suprématie au dehors.

Le crédit est donc, entre les mains des gouvernemens, une arme terrible. Le système des emprunts, facile, favorable à l'industrie qu'il épargne, commode pour l'autorité, qu'il dispense de chercher des expédiens qui blessent immédiatement la masse de la nation, peut devenir un fléau pour les peuples mêmes qui en profitent, parce qu'il est perpétuellement une invitation aux gouvernemens d'en abuser.

Conclurons-nous de là, qu'il faut rejeter ce système? à Dieu ne plaise. Mais il faut placer à côté, dans la constitution, des résistances efficaces et insurmontables. Il faut que les représentans d'une nation soient d'autant plus en garde contre les effets politiques des emprunts, que leurs effets financiers sont moins sentis que ceux des impôts. Ce n'est pas un grand malheur en finance, que d'augmenter les impôts de six millions par an, en votant un emprunt de cent millions. Mais c'est un mal incalculable pour toute nation, que de donner à son gouvernement cent millions, dont il n'a pas besoin, parce qu'il se crée incontinent des besoins, au détriment de la liberté ou de la paix, pour dépenser ce superflu de richesse. Quand un peuple accorde à son gouvernement des sommes inutiles, il ne souffre pas seulement des sacrifices qu'il s'impose, il souffre aussi de

Digitized by Google

l'usage qu'on fait de ces sacrifices. Il ne paie plus pour avoir la paix assurée par un bon système de défense : il paie pour avoir la guerre, parce que l'autorité, fière de ses trésors, invente mille prétextes pour les dépenser glorieusement, comme elle dit. Le peuple paye, non pour que le bon ordre soit maintenu dans l'intérieur, mais pour que des courtisans enrichis troublent l'ordre public par des vexations impunies : et comme l'effet des emprunts, bien qu'infiniment moins sensible que celui des impôts, est pourtant d'augmenter les taxes, il arrive un moment où les deux inconvéniens se combinent. Le gouvernement s'était corrompu par la richesse; le peuple se corrompt par la pauvreté.

Ces réflexions, qu'on trouvera peut-être fort intempestives ; car, à en juger par notre position présente, nous ne sommes pas encore menacés d'un excès de crédit, m'ont paru nécessaires, parce qu'avec les ressources de la France, il est indubitable qu'une loyauté commune donnera au gouvernement, dans peu de temps, un crédit immense : et j'ai pensé que pour indiquer les dangers politiques du crédit, il fallait précisément choisir l'époque où il vient de renaître, et où ses séductions sont moins irrésistibles, parce que ses moyens sont plus bornés.

Je passe à l'emprunt particulier qui a fait l'objet de la discussion. Les adversaires du projet de loi se sont prévalus, pour l'attaquer, du principe admis par la commission et par le ministre, savoir : que cet emprunt serait négocié sur le crédit ouvert de trente millions de rentes, et comme dix millions avaient eté négociés au taux de 55, il ont établi comme démontré, que les emprunts subséquens se négocieraient à un taux plus désavantageux encore. M. de la Bourdonnaye et M. de Villèle sont entrés dans de grands détails, et nous ont annoncé que la France serait débitrice en 1821, de plusieurs milliards. L'expérience a déjà réfuté ces prédictions sinistres. Les rentes négociées à 55, sont aujourd'hui à 60 ; et cette hausse, dont tout fait présumer la durée, enlevera aux prêteurs la faculté de prendre à 58 les dix millions qui forment la seconde portion de l'emprunt. M. de Villèle a beaucoup insisté sur ce que, par le traité conclu, les prêteurs outre l'intérêt exorbitant qui leur était

Digitized by Google

alloué, acquéraient en capital nominal presque le double du capital réel qu'ils avaient fourni. Mais en premier lieu, cette condition, onéreuse sans doute, était prescrite par la nécessité; car, comme on l'a observé à la tribune, pour un emprunt, il faut être deux. Secondement, l'aliénation d'un capital nominal, plus considérable que le capital réel, a lieu dans toutes les ventes et négociations de rentes sur l'État. Cette inégalité fait la base de la plupart des emprunts anglais. Le gouvernement donne cent livres sterling en tiers consolidé, pour soixante livres sterling en numéraire : et comme un gouvernement n'est jamais contraint au remboursement du capital, il n'y a de perte pour lui, qu'autant que la caisse d'amortissement est obligée de racheter les effets publics à un taux plus élevé : mais cette perte est amplement compensée par les avantages qui résultent de la hausse des effets publics. Quant à l'objection fondée sur la préférence qu'on semblait accorder aux capitalistes étrangers, elle se réfute par le fait, puisque les capitalistes nationaux ont pu s'intéresser à l'emprunt, dans la proportion de leurs moyens actuels.

Mais si l'opposition a eu tort, dans ses calculs et dans ses prophéties, elle a eu raison de se plaindre du secret dont on avait entouré la négociation. Les orateurs ministériels ont dit, il est vrai, qu'aucun emprunt n'aurait pu se conclure, sans une négociation secrète et confidentielle. Cette assertion serait vraie, tout au plus, s'il s'agissait d'emprunter cinq ou six millions. Mais quand il est question d'en emprunter cent, ou plutôt de vendre dix millions de rentes, la solvabilité et la moralité financière du gouvernement emprunteur, quel qu'il soit, et la valeur quelconque des inscriptions offertes en nantissement ou en paiement, sont des données tellement connues dans toutes les places commerçantes de l'Europe, que les offres faites par les capitalistes qui ont conclu l'emprunt, l'auraient, sans nul doute, été de même, par d'autres capitalistes, si l'emprunt avait été proposé au rabais, suivant l'usage d'Angleterre. Le ministre aurait par là échappé au reproche d'avoir consenti à une négociation trop onéreuse, reproche qui pèse inévitablement sur les négociations secrètes : la clandestinité engendre la défiance. Aussi les bruits répandus sur cette négocia-

Digitized by Google

tion, avant que ses résultats ne fussent publics, étaient-ils beaucoup plus fâcheux que la réalité : et qu'on ne s'en prenne pas à ceux qui les répandaient; qu'on ne prétende point qu'ils devaient s'abstenir de juger ce qu'ils ne connaissaient pas. Le budget, et tout ce qui s'y rapporte, les dépenses projetées, aussi bien que les moyens d'y pourvoir, soit par des impôts, soit par des emprunts, sont du ressort du gouvernement et des chambres, quant à la législation et l'exécution : mais quant à l'opinion, ces choses appartiennent de droit à tous les contribuables, puisqu'elles influent sur la fortune de tous les contribuables.

C'est donc grandement à tort qu'on a taxé de témérité un capitaliste recommandable, qui, dans un écrit fort de calculs et plein de courage, s'est élevé contre les conditions supposées de la négociation qui avait lieu. Il aurait dû attendre, a-t-on dit, que ces conditions fussent rendues publiques. Non, certes; c'était avant la conclusion du traité qu'il fallait prévenir les mauvais effets que l'on redoutait. Il s'est trompé dans ses conjectures, n'importe. L'inconvénient d'avoir eu des craintes que l'événement a démenties, n'était rien en comparaison du service qu'il aurait rendu, si ses craintes se fussent trouvées fondées et que ses réclamations les eussent empêchées de se réaliser. Comme capitaliste, il a usé de son droit, car il s'est défendu contre ce qu'il croyait nuisible à ses intérêts. Comme citoyen, il a rempli un devoir.

Au reste, quelque critique de détail qu'on puisse diriger sur les formes suivies dans cette opération importante, il est hors de doute que les résultats en sont heureux. C'est le premier emprunt volontaire qui ait eu lieu depuis vingt-cinq ans : et indépendamment de cet avantage de circonstance, il en est un plus précieux que je me plais à développer.

Les prêteurs n'ont pas aventuré des capitaux si considérables, sans examiner le gage qu'on leur donnait. Or la valeur de ce gage tient en entier au maintien de la liberté en France. Des expériences multipliées l'ont assez prouvé, comme je l'ai dit ailleurs Dès qu'on s'écarte de la route de la liberté, la France est en péril. Les prêteurs, dont l'influence est grande sur l'opinion de

Digitized by Google

l'Europe, sont donc essentiellement intéressés à ce que l'exagération, l'absurdité, l'orgueil des souvenirs, l'espoir des vengeances, et toutes les passions qui nous menacent, ne l'emportent pas sur le vœu national. Sans liberté point de nation; sans nation point de crédit; sans crédit point de gage pour nos créanciers. Un gouvernement despotique, une administration inconstitutionnelle, et qui voudrait persister dans ses erreurs, ferait tomber les rentes, je ne dis pas à quarante, mais à dix, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus ni rentes, ni France. La richesse des principaux capitalistes de l'Europe, est donc liée désormais à l'affermissement de notre liberté. Or, cette richesse, fondée sur l'industrie, a pour appui les lumières; ses organes sont partout. Les amis de la liberté, les seuls hommes qui puissent nous sauver et nous régir, ont donc, par cet emprunt, acquis des avocats pour leur cause. Ces avocats, dans chaque pays, sont les individus qui y exercent le plus d'influence. Les trésors des gouvernemens sont sous leur empire, car ces trésors existent par eux. Ils sont devenus les alliés de notre liberté, en s'associant à notre fortune. Cette alliance sera salutaire, et plus salutaire que bien d'autres. J'aime mieux l'intervention de l'opinion européenne, que l'intervention de la diplomatie européenne. Nos nouveaux alliés ne sauraient avoir d'arrière-pensée. Notre affaiblissement ne ferait pas leur force : notre ruine ne les enrichirait pas.

B. DE CONSTANT.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

L'Industrie littéraire et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière. Tom. I, troisième partie, FINANCES, par M. Saint-Aubin. Prix : 2 fr. Chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal.

Au lieu du premier titre, qui est une énigme pour les neuf dixièmes des lecteurs, et en place du second, qui est trop général et vague, l'auteur aurait mieux fait d'intituler ce second écrit sur les finances : *Esprit des divers budgets qui ont paru en France, depuis celui de Charlemagne, jusques et y compris celui de* 1817.

L'avant-propos présente un aperçu de la marche progressivement plus grande et plus honorable que l'administration des finances a suivie en France, en passant des mains des juifs et des traitans, dans celles des banquiers et des capitalistes, et, enfin, en remplaçant, par des emprunts publics ouverts à tout le monde, les anticipations et affaires extraordinaires faites à huis-clos avec quelques fournisseurs d'écus privilégiés.

On y trouve un extrait du budget de Charlemagne, où figurent parmi les recettes, les produits de la vente des poules et des œufs de la basse-cour de S. M. I., ainsi que de toutes les fines herbes des jardins-potagers. Quel intervalle immense! s'écrie l'auteur avec raison, entre ce modeste budget et celui de 1817, dans lequel 150 mille hectares de bois figurent comme un hors-d'œuvre dans le menu d'un dîner à trois services. Nouvelle preuve que, même en finances, les choses ne sont plus aujourd'hui *sicut erant in principio*. Il est remarquable, au reste, que Charlemagne craignait dès-lors (il y a plus de mille ans), que la France ne manquât un jour de bois. Comment les adversaires de la vente des bois nationaux qui fait partie du budget de 1817, n'ont-ils pas cité l'autorité de ce grand homme contre celle de la majorité de la commission des finances?

La publicité des budgets, qui date du compte rendu de M. Necker, est, selon l'auteur, indispensable pour procurer au gouvernement les ressources que le crédit peut lui fournir, et *pour rendre disponibles celles qu'il a*. C'est le seul moyen pour qu'un budget devienne populaire.

Cette publicité est encore le seul contre-poids que les gouvernés et administrés puissent opposer à l'énorme accroissement que la puissance financière du gouvernement a acquis depuis la révolution, par suite de l'unité et de l'uniformité qu'elle a introduite dans la législation, l'administration et la comptabilité sur toute la surface du royaume, et dans toutes les branches du service. C'est cette uniformité qui fait que le gouvernement actuel a moins de peine à lever 774 millions en impôts de toute espèce sur la France épuisée par vingt années de révolution et de guerre, que l'ancien gouvernement n'en avait à lever 500 millions sur cette même France dans toute sa splendeur, après nombre d'années de paix. Cette idée nous a paru neuve et féconde en résultats.

Digitized by Google

Le grand nombre des contribuables porte toute son attention sur la dépense, parce que c'est d'elle que dépend la quote-part qu'ils auront à payer. Sans en contester l'importance, l'auteur pense que le bon choix des recettes ou des impôts est aussi un objet majeur, en ce qu'un mauvais impôt, qui attaque les capitaux, ou qui entrave l'industrie, tarit la richesse nationale dans sa source.

Ce qui influe encore singulièrement sur l'aisance ou le malaise des contribuables, c'est l'emploi des recettes à des dépenses plus ou moins productives. A l'appui de cette réflexion, l'auteur présente un tableau raisonné de la dépense effective faite en 1682, sous le ministère de Colbert, d'où il tire plusieurs rapprochemens assez piquans. L'entretien de la Bastille, par exemple, coûtait plus que celui du pavé de Paris. Le département des écuries dépensait autant que celui des ponts et chaussées, joint à celui du commerce et des manufactures; la verrerie et la fauconnerie avaient absorbé huit fois le coût du pain de munition de toute l'armée, etc., etc.

Vient ensuite un état au vrai de la position financière de la France au commencement de 1817, d'où il résulte que c'est le seul pays de l'Europe qui, en ce moment, n'a pas de *déficit* proprement dit.

L'examen du budget de 1817 est trop resserré pour être susceptible d'une analyse; il faut le lire dans l'ouvrage. Nous y avons remarqué avec plaisir l'exposé de la méthode employée en Angleterre pour n'avoir ni liquidation ni arriéré, soit dans le ministère de la guerre, soit dans celui de la marine. Cet expédient, tout contraire qu'il puisse être à l'intérêt particulier de quelques fournisseurs, nous paraît néanmoins très-favorable à l'économie.

L'auteur regrette que, dans un budget fondé sur le crédit public, on ait renvoyé le paiement intégral des créanciers de l'arriéré (tous nationaux), à l'an 1821, lorsqu'il était si facile de leur assurer ce paiement de suite, en allouant huit pour cent d'intérêt, au lieu de cinq à leurs certificats de liquidation, comme le ministre de 1814 l'avait fait pour les obligations du trésor.

Quant à l'emprunt, l'auteur observe avec raison qu'il est assez étrange de le voir attaqué par les journaux de l'opposition en Angleterre, et par les écrivains et orateurs de l'opposition dans ce pays-ci, et, des deux côtés, par les mêmes motifs. Le *Times* et le *Morning-Chronicle* trouvent très-mauvais que des Anglais placent en France leurs capitaux dont, selon eux, les Anglais ont tant besoin. A Paris, au contraire, bien des gens reprochent au ministre d'avoir traité avec une compagnie de banquiers anglais et hollandais, pour un emprunt dont les intérêts, la commission et les bénéfices iront aux étrangers. Ainsi, en Angleterre, on craint que le numéraire ne sorte en gros, tandis qu'en France on craint qu'il ne sorte en détail. L'auteur croit que, des deux côtés, on a tort. La France gagne à faire entrer les capitaux qui lui manquent, et l'Angleterre gagne en plaçant à gros intérêts ceux qu'elle a de trop, ou du moins qu'elle ne pourrait placer aussi avantageusement chez elle.

Réflexions sur l'armée, huit pages in-4°., imprimées chez Herhan, rue et passage du Caire.

Ces réflexions, sorties de la plume d'un général distingué sous les rapports militaires aussi bien que politiques, sont remarquables par la sim-

Digitized by Google

plicité et le courage. Il est à désirer que le gouvernement, les hommes en place, les étrangers et les Français lisent avec attention ce peu de pages, dans lesquelles d'importantes vérités sont développées, et où dominent la modération et l'amour du bien.

Œuvres complètes de J. La Fontaine. Un vol. in-8°., orné de gravures, d'un portrait de La Fontaine, et d'un *fac simile* de son écriture. Proposées par souscription.

En publiant en un seul volume in-8°. la totalité des Œuvres de notre célèbre fabuliste, disent les éditeurs dans leur prospectus, nous avons compté sur le suffrage de cette portion nombreuse de lecteurs qui désirent acquérir les classiques français, renfermés dans le plus petit espace possible, et au prix le plus modéré. Le premier volume du *Voltaire* in-8°., qui vient de paraître, doit prouver que le procédé employé pour réunir six volumes en un seul, ne nuit en rien à la netteté ni à la beauté de l'impression.

Les matières des Œuvres complètes de La Fontaine seront rangées dans l'ordre suivant : 1°. les Fables, avec quinze gravures; 2°. les Œuvres diverses; 3°. les Amours de Psyché et Cupidon; 4°. le Théâtre; 5°. les Contes. (*Cette dernière partie des Œuvres de La Fontaine sera livrée avec le volume, ou détachée et brochée à part, à la volonté des Souscripteurs.*)

Le volume sera précédé d'une Vie de La Fontaine, composée par un homme de lettres distingué. Le frontispice de l'ouvrage sera accompagné d'un portrait de La Fontaine, et d'une vignette représentant la maison du *bon homme*. On joindra un *fac simile* de l'écriture de La Fontaine.

Cette édition contiendra une partie des notes de Chamfort, et les remarques et observations de plusieurs éditeurs, qui méritent d'être recueillies et citées.

Le volume sera divisé en deux parties, afin de laisser aux souscripteurs la faculté de faire relier en un ou en deux volumes.

Le prix des Œuvres complètes de La Fontaine est, pour les personnes qui souscriront d'ici au 1^er^. avril prochain, de 12 fr., pap. f., et de 24 fr. pap. vél. sat. Passé le 1^er^. avril, le prix sera, pour les non-souscripteurs, de 15 fr., pap. f., et 30 fr. pap. vél. sat. On ne paie rien d'avance. L'ouvrage sera mis en vente le 30 avril prochain.

On souscrit à Paris, chez Pillet, imprimeur-libraire, éditeur de la Collection des *Mœurs françaises*, rue Christine, n. 5.

N. B. Les mêmes éditeurs publieront successivement et de la même manière, les Œuvres de *Molière*, de *Regnard*, de *Racine*, de *Boileau*, et les chefs-d'œuvre de P. et Th. *Corneille*. La collection formera six volumes in-8.

Nomenclature des Rues de Paris en 1817, avec les tenans et les aboutissans, offrant de nouveaux noms de rues, qui ne se trouvent sur aucun plan de Paris. Prix : 1 fr. 25 cent. A Paris, chez Treuttel et Wurtz, rue Bourbon; Goujon, rue du Bac; et au dépôt principal, rue de Tournon, n. 7.

Les Soupers de Momus, recueil de chansons inédites

Digitized by Google

pour 1817 (*quatrième année de la collection*). Un vol. in-18, orné de jolies figures et de musique. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c par la poste. A Paris, chez Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n 23.

La joyeuse société à qui l'on doit ce recueil, est déjà connue par trois années de succès. Les noms des Bérenger, des Armand Gouffé, etc., ne promettent pas moins de plaisir cette année que les précédentes aux amateurs de chansons.

Les Passe-Temps d'un Momusien, ou *Recueil de Chansons et Poésies* de P. J. Charrin, de plusieurs académies. Un vol. in-18, orné de quatre jolies gravures et de huit airs notés. Prix : 1 fr. 80 c., et 2 fr 50 c. par la poste. A Paris, chez Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n. 23; et chez Locard et Davi, rue de Seine, n. 54.

Après avoir payé son tribut à la société de Momus, M. Charrin a voulu prouver au public qu'il pouvait chanter tout seul. Il sait varier ses tons, et nous ne doutons pas que ses Passe-Temps n'en procurent d'agréables à ses lecteurs.

L'Enfant lyrique du carnaval, choix des meilleures chansons joyeuses, anciennes, modernes et inédites; par M. Oury, membre du caveau moderne, deuxième année, 1817. Un vol in-18. Prix : 1 fr. 50 c. A Paris, chez Alexis Eymery, libraire, rue Mazarine, n. 30; et chez Delaunay, lib., au Palais-Royal.

Nous nous y prenons un peu tard pour révéler au public l'existence de l'Enfant du carnaval; mais il nous a semblé que c'était un joyeux compagnon dont la société devait être recherchée en tout temps.

Des Colonies et de la Révolution actuelle de l'Amérique; par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. Deux vol. in-8°. Prix : 12 fr., et 15 fr. par la poste. A Paris, chez Béchet, rue des Grands-Augustins, n. 11.

Nous rendrons compte incessamment de cet important ouvrage.

Le Panorama des Boudoirs, ou *l'Empire des Nairs*; par le chevalier James Lawrence, avec cette épigraphe :

Genus hinc materna superbum
Nobilitas dabat, incertum de patre ferebat.
VIRG., l. XI, 341.

Quatre vol. in-12. Prix : 9 fr. A Paris, chez Pigoreau, place Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 20.

Les nairs sont une caste noble de la côte de Malabar; il en est question dans les plus anciens écrivains de l'Indoustan. Les femmes, chez les nairs, ont le privilége de choisir leurs maris, et d'en changer quand elles veu-

Digitized by Google

lent. La mère seule est chargée des enfans. Le samorin lui-même et les autres princes n'ont pour héritiers que les enfans de leurs sœurs. On a établi cet usage pour que les hommes, n'ayant point de famille, fussent toujours prêts à marcher à l'ennemi. Lorsque les neveux sont en âge de porter les armes, ils suivent leurs oncles à la guerre. Un enfant naît parle de ses oncles et des amans de sa mère; mais le mot de père est inconnu pour lui. C'est sur les usages de cette caste, au moins bizarres par rapport à nos mœurs, que le chevalier James Lawrence a fondé son roman. On pourrait exiger peut-être plus de grâce et plus de légèreté dans le style; mais le chevalier James Lawrence est étranger, et c'est un motif pour que le lecteur excuse ce que son livre peut offrir d'étrange.

En annonçant, dans notre dernier numéro, la nouvelle édition du *Lycée de La Harpe*, en trois vol. in-8°., qui s'imprime en ce moment chez VERDIÈRE, libraire, quai des Augustins, n. 27, nous avions manifesté quelques craintes sur le succès de cette entreprise. Un modèle, joint au *Prospectus*, était la seule pièce qui nous eût servi à prononcer. M. VERDIÈRE s'est empressé de nous montrer les premières feuilles de son ouvrage, et elles nous ont paru très-propres à bien faire augurer de cette édition classique destinée sur-tout à la jeunesse, qui fait journellement usage d'éditions stéréotypes dont les caractères sont plus fins que ceux du nouveau *Lycée*.

ERRATA.

Il s'est glissé plusieurs fautes typographiques dans le dernier article de l'*Ermite de la Guyanne*, particulièrement dans l'orthographe des noms propres. Nous croyons devoir les rectifier, ne fût-ce que pour ôter aux aristarques de province le petit plaisir de les attribuer à l'auteur.

Pag. 485, M. Marran, lisez : *Marrast.* — Pag. 486, Cadithon, lisez : *Cadilhon.* — M. le comte Carère, lis. : M. le comte de *Carrère.* — Pag. 489, le sablier, lis. : le *sabla.* — M. Borda d'Oso, lis. *Borda d'Oro.* — chef d'escadron, lis. : *chef d'escadre.* — Pag. 490, cantous, lis. : *cantons.* — Budres, lis. : *Oudres.*

TABLE.

Poésie.	514	Annales dramatiques.	543
Énigme, charade et logog.	515	Politique.	547
Nouvelles littéraires.	517	Annonces et notices.	556
Variétés	536		

IMPRIMERIE DE C. L F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 29 MARS 1817.

AVIS IMPORTANT.

Les personnes dont l'abonnement expire au 1er. avril, sont invitées à le renouveler, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi des numéros.

Le MERCURE DE FRANCE paraît le Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les Livres, Gravures, etc., que l'on voudra faire annoncer dans le MERCURE, les Poésies et Articles que l'on désirera y faire insérer, doivent être adressés, *francs de port*, à M. LEFEBVRE, *directeur du Mercure*, rue des Poitevins, nº 14, près la place Saint-André-des-Arcs.

Pour tout ce qui est relatif aux Abonnemens, il faut écrire, *franc de port*, à M. BOUET, à la même adresse.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

FABLE.

La Diligence.

Clic, clac, clic, holà! gare! gare!
La foule se rangeait;

Digitized by Google

Et chacun s'écriait :
Peste ! quel tintamare !
Quelle poussière ! Ah ! c'est un grand seigneur...
C'est un prince du sang.... c'est un ambassadeur....
La voiture s'arrête ; on accourt, on s'avance ;
C'était..... la diligence,
Et personne dedans.
Du bruit, du vide ; amis, voilà, je pense,
Le portrait de beaucoup de gens.

(*Par* M. GAUDY.)

ACROSTICHES (1).

I.

Voltaire, en vain l'erreur, se couvrant d'un faux zèle,
Outrage ta mémoire, et veut flétrir ton nom :
Le monde, pour jamais à tes leçons fidèle,
L'admire, et vengera ta gloire et la raison.
Ah ! contre tes écrits, que peuvent ces outrages ?
Immortels comme toi, tes sublimes ouvrages,
Répandus jusqu'aux bouts de ce vaste univers,
Éclairent les mortels et font tomber leurs fers.

(*Par* M. T. P.)

(1) Nous regrettons d'autant plus que le défaut d'espace ne nous permette pas d'insérer un plus grand nombre d'acrostiches sur le nom de *Voltaire*, que presque tous ceux que nous avons reçus sont aussi remarquables par la pensée que par l'expresssion ; mais il nous aurait fallu consacrer la moitié du numéro à ce genre de poëme, qui n'est point assez important pour occuper tant de place.

Digitized by Google

II.

Vrai modèle du goût, dont tu dictas les lois,
Orateur éloquent, ingénieux poëte,
Le sage te chérit, l'amitié te regrette.
Ton nom s'unit au nom du meilleur de nos rois.
Au temple de mémoire, inscrit dès ton aurore,
Il n'est point de lauriers qui ne couvrent ton front.
Révéré des Français, ton buste semble encore
Effrayer les méchans et rire de Fréron.

(*Par* M. J.-B. A. B.)

III.

Victime tour-à-tour du sort et des jaloux,
Outragé, poursuivi, couvrant tout de sa gloire,
Le faux zèle, enflammé d'un aveugle courroux,
Tenta, mais vainement, de flétrir sa mémoire.
Appui de l'innocent, son vengeur courageux,
Il chanta les héros, démasqua l'hypocrite,
Renversa de l'erreur le trône ténébreux,
Et les tyrans en lui trouvèrent un Tacite. (*Par* M. Bory.)

IV.

Voltaire, auteur divin, poëte renommé,
Oh! que j'aime en tes vers la sensible Idamé,
Le fougueux Orosmane et la tendre Zaïre!
Tour-à-tour inspirant la pitié, la terreur,
Et la fois tu sais plaire, effrayer et séduire.
Il faut s'abandonner à ton charme vainqueur.
Renais, nouveau phénix! ah! reviens sur la terre,
Ecraser les Frérons et nous rendre un Homère.

(*Par* Mademoiselle A. D. L.)

Digitized by Google

V.

Vainqueur des préjugés, Voltaire, esprit sublime,
On doit à tes écrits pleins de grâce et de sens,
L'auguste vérité. D'une voix unanime,
Ton génie immortel, vanté dans tous les temps,
Aux nos derniers neveux servira de modèle.
Imiter ton courage, et marcher sur tes pas,
Affermir ta doctrine, applaudir à ton zèle,
Est le vœu des Français. Ils ne l'enfreindront pas!!

(*Par* M. J. B. Léta.)

VI.

Vous qui, suivant l'effet d'un aveugle délire,
Osez sur ce grand homme appeler le mépris,
La haine et ses fureurs, par d'imprudens écrits,
Baisez-vous.... l'homme sage et l'honore et l'admire.
Ah! pourquoi voulez-vous nous ravir ce trésor?
Il enrichit la France, et l'Anglais nous l'envie....
Respectez, croyez-moi, cet immortel génie:
En voulant l'abaisser vous l'élevez encor. (*Par* M***.)

ACROSTICHE

Proposé pour le 26 avril.

ROUSSEAU.

N. B. Les personnes qui voudront s'exercer sur ce sujet, sont priées de faire parvenir, avant le 21 avril, leurs pièces à M. Lefebvre, directeur du *Mercure*, rue des Poitevins, n. 14.

Digitized by Google

ÉNIGME.

Quatre pieds, cher lecteur, composent tout mon être,
Et je suis d'autant plus facile à reconnaître,
Que pouvant chaque jour céder à mon pouvoir,
Peut-être t'ai-je fait manquer à ton devoir.
Au sein des nuits sur-tout j'exerce mon empire,
Je fais chanter, pleurer; peut-être, sans trop dire,
Je suis de tous les temps et de tous les climats.
On m'a vu quelquefois au milieu des combats,
Rompre les bataillons, décider la victoire;
Que je suis loin pourtant de rechercher la gloire;
Car je préfère à tout la paix et le repos,
Et jamais je ne fus compagne des héros.

(*Par* M. D..., habitué du café Halfort.)

CHARADE.

Que de joueurs trompés par mon premier!
Que d'écrivains, oubliant mon dernier,
Sont abreuvés de mon entier!

(*Par* Madame Billet, d'Arras.)

LOGOGRIPHE.

Dans les cercles brillans de la société,
On me voit arriver avec l'oisiveté;
Ma sœur me suit de près, et souvent son langage,
Plus méchant que le mien remporte l'avantage.

Digitized by Google

Tu peux dans mes neuf pieds, rassembler, cher lecteur,
Une ville où repose un prophète imposteur;
Celui dont le talent nous conserve la vie;
La déesse propice aux vœux d'Iphigénie;
Le moteur de nos sens que Dieu fit immortel.
Le pain qu'au peuple hébreu distribuait le ciel;
Ce qu'on trouve charmant chez la jeune Glycère;
Un peuple d'Orient amateur de la guerre;
Le mois où tous les cœurs se rouvrent à l'amour;
Dans le calendrier, la veille d'un saint jour;
L'exercice léger qu'inventèrent les grâces:
Mais j'en dis trop lecteur je te vois sur mes traces.

(*Par* M. T.....)

Mots de l'*Enigme*, de la *Charade* et du *Logogriphe* insérés dans le dernier numéro.

Le mot de l'énigme est *point;* celui de la charade, *troupeau;* celui du logogriphe, *maire*, où l'on trouve *Marie*, *mer*, *mire*, *mai*, *mari*, *mi*, *arme* et *rame*.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PORTRAIT HISTORIQUE DE MALESHERBES (1).

Voici ce que j'écrivais, il y a quelques années, à la fin d'un eloge historique de M. de Malesherbes, très-précieux par les faits, et intéressant par le ton et le style; dernier écrit de mon confrère à l'Institut, le respectable M. Gaillard.

« Et moi aussi, j'ai connu M. de Malesherbes : je l'ai » connu, non par des rapports avec le magistrat, avec » le ministre; mais au sein de sa famille, au milieu de » ses vieux serviteurs, dans les occupations de sa re- » traite, dans les pensées de la solitude; je l'ai connu » par le bienfait sans prix de ses conseils, de son » estime, de son amitié; par le dépôt de ses confidences » intimes; et je puis dire, à mon tour : Nul homme né » réunit jamais plus de vertus, de connaissances, plus » de beaux faits et de hautes pensées; un esprit aussi » piquant et un aussi beau caractère.

» Je voudrais, ainsi que M. Gaillard, écarter de lui » ces comparaisons, que l'on a déjà multipliées, avec » plusieurs grands hommes de l'antiquité; non qu'elles » ne lui conviennent; mais parce qu'elles dissimulent « trop sa physionomie distincte.

» J'ai recueilli dans ma mémoire les souvenirs, les

(1) Cet article est extrait d'un ouvrage intitulé : *Fragmens politiques et littéraires;* par M. Lacretelle aîné, l'un des rédacteurs du *Mercure*.

Digitized by Google

» impressions de ses entretiens, pendant plusieurs sé-
» jours à Malesherbes, en tête à tête avec lui. D'autres
» traceront mieux que moi le grand homme ; c'est sur-
» tout le bonhomme que je veux montrer ; l'homme
» sans modèle et sans copie ; un de ces originaux dont
» il semble que la nature ait brisé le moule, après l'a-
» voir employé une fois. »

Lors de sa rentrée au conseil d'état en 1787, il avait bien voulu me choisir pour rédiger les travaux préparatoires de plusieurs plans de réforme dans les lois, que le roi l'avait autorisé à lui présenter. J'ai encore ces travaux, qui ne sont que d'informes ébauches. Je viens de les examiner, elles demanderaient ce second travail qui reçoit seul le style, par l'achèvement et l'épurement des idées : ne pouvant plus leur donner ce mérite nécessaire, j'allais les brûler, mais je me suis arrêté par la pensée que je devais conserver les méditations d'un grand citoyen, propres à féconder quelque jour les esprits qui se porteront vers ces objets. Je placerai en tête de ces morceaux, tous assez étendus, quoique non complets, une relation de mes rapports avec M. de Malesherbes : c'est par cette forme simple et en m'abandonnant à des souvenirs qui me sont sacrés, que je le louerai, comme il voulait l'être, par la seule vérité. Ce recueil fera un volume dans mes œuvres, en y joignant quelques-uns des écrits de M. de Malesherbes.

En attendant, je crois devoir reproduire l'hommage que j'avais rendu à cet auguste martyr d'un héroïque dévouement : c'est son portrait dans le plus beau moment de sa vie, celui qui a consacré sa mémoire.

Il est encadré dans la fin d'un de mes écrits sur la révolution. Cet écrit avait pour but une mesure proposée

Digitized by Google

pour prévenir l'abominable coup d'état dit du 18 *fructidor*. C'est du même écrit que j'ai tiré le morceau ci-dessus, un *second Mirabeau au directoire* (1). Il a pour titre : *Adresse au directoire sur la réélection du corps législatif en l'an* 5.

On y trouve des réflexions sur le cours des opinions dans ce temps, qui s'appliquent encore à nos manières de voir et de nous conduire d'aujourd'hui : ce sera, je l'espère, une excuse à l'étendue du morceau.

Je me suis conformé d'ailleurs à deux principes que j'ai établis dans une discussion inédite sur les *portraits historiques* : l'un, qu'un portrait historique peut très-bien ne montrer le héros que sous l'aspect le plus saillant de sa vie ; l'autre, que si le portrait fait partie d'un morceau, c'est le morceau lui-même qui est le portrait. Exemple dans Bossuet : détachez, comme on fait, du tableau des guerres civiles de la Grande-Bretagne, le portrait de Cromwel, vous lui ôtez la moitié de son effet : rendez-le au tableau, et vous sentirez tout ce que vous lui ôtiez en l'isolant.

MALESHERBES.

Je ne sais quel mauvais génie se joue impitoyablement du caractère des Français. Nul peuple n'est aussi propre à dépasser les autres dans la recherche de la vérité ; nul peuple ne tirerait plus de prodiges du régime de la liberté ; nul peuple ne s'est porté plus violemment vers un changement de son état et de son sort. Nous avons fait, pendant un demi-siècle, toutes les espèces de guerres à toutes les espèces de préjugés. Et, à cette heure, que nous les avons détruits dans nous et

(1) Autre morceau de l'ouvrage cité ci-dessus.

Digitized by Google

autour de nous, nous en recherchons l'autorité, sans pouvoir en reprendre la persuasion. Plus légers encore qu'inconstans, nous voudrions faire avec la raison, non un *divorce de haine*, mais un *divorce d'humeur*.

Châtiés par la liberté même, nous sommes mûrs pour la posséder : désabusés par la philosophie de quelques-uns de ses écarts, il est en nous de ne plus employer que ses véritables acquisitions. Mais, ayant en horreur notre état actuel, nous n'accusons que cette liberté, que cette philosophie, dont nous avions reçu l'impulsion, dont nous avons faussé la direction; comme des enfans dépités, nous nous absolvons de tout, nous n'accusons que nos maîtres. Arrivés à un terme où tous les changemens qui se sont faits parmi nous, sont nos seules ressources, où nous pouvons nous lancer dans un avenir plus vaste et plus fécond, nous ne savons plus que tourner nos regards en arrière; c'est ce qui ne nous convient plus que nous regrettons; c'est ce qui nous est acquis que nous répudions. Humiliés de la violence avec laquelle nous avons brisé les vieilles institutions, nous perdrons la fierté avec laquelle nous devons maintenir les nouvelles.

A l'origine, pas une classe qui n'ait voulu, qui n'ait concouru, de tous ses moyens, à renverser le vieil édifice, à commencer par le gouvernement, et à finir par la plus petite corporation. Nul signe plus certain qu'il n'était plus bon; nulle preuve plus irrécusable qu'il fallait le renouveler. Et il n'en fallait pas moins pour l'ébranler; et, avec ce genre d'ébranlement, il n'en pouvait rien rester. On s'était partout passionné de

Digitized by Google

l'idée qu'il n'y avait point, ou qu'il n'y avait plus de constitution en France, et qu'il en fallait une.

Mais on dirait que nous ne sommes entrés dans les révolutions que pour échapper à des constitutions. On les met en discussion, lorsqu'il ne s'agit que de les faire aller; on les condamne avant de les éprouver; on leur demande la réparation de tous les maux, et on reprend tous les maux plutôt que de consentir à ce remède.

Nous ignorons que toute constitution est bonne dès qu'elle va; qu'elle va beaucoup plus par ce qu'on y met, que par ce qu'on y trouve; par le zèle sincère de tous ses agens, que par la sagesse de ses institutions; que la plus parfaite devant être celle qui choquerait le plus de préventions, de préjugés et de passions, serait précisément celle qui irait le moins, si tout le monde ne s'attachait à son char; que s'en défier, en trop raisonner, lui trop demander d'abord, est ce qui lui nuit le plus; que c'est du jour seulement que tous s'en contentent, que tous aident à son mouvement, qu'on peut commencer à la réformer, parce qu'alors c'est relativement à son succès qu'on la réforme, et non pas pour sa chute.

Ce qui décrie à l'avance les constitutions, c'est d'en faire, à l'avance, le triomphe d'un parti sur un autre, et non un gage d'alliance entre tous les partis; c'est de leur commander de marcher entre l'arrogance des vainqueurs et l'animosité des vaincus; c'est de les exposer aux voies de la tyrannie par la crainte des soulèvemens; c'est d'en dénaturer les principes par les effets qu'elles

Digitized by Google

opèrent; c'est de provoquer des troubles par la manière dont on les établit; c'est de les forcer à jouer contre des troubles avant de jouer dans leur ordre régulier; c'est de ne pas pourvoir à la création d'un esprit public capable de les maintenir; c'est d'appeler, dans leurs pouvoirs, de faux amis ou des ennemis acharnés; c'est d'empoisonner d'avance la représentation des discordes des élections; c'est de fonder la guerre même dans l'état de paix qui leur est propre, et hors duquel elles ne sont qu'un nom qu'on attaque, et un nom dont on abuse.

C'est la faute qu'on a faite dès le commencement; c'est celle où on a persévéré à chaque renouvellement de nos assemblées souveraines.

Une idée grande, simple, facile, conforme à l'état de désuétude où toutes les choses anciennes étaient tombées, à la force de rénovation qui nous entraînait, eût tout retenu, tout fixé, eût opéré, sans convulsion, un changement bien conçu et bien dirigé.

C'est dans les conseils du roi qu'elle devait être portée; c'est là qu'on eût dû en organiser l'exécution.

« Qu'est-ce que ces *états-généraux* qu'on vous propose? devait-on dire au roi. C'est un vieux débris de l'ancienne barbarie; c'est un champ de bataille où viennent lutter ensemble trois factions d'un même peuple; c'est un choc de tous les faux intérêts contre l'intérêt général; c'est ou l'inertie ou l'opiniâtreté de l'esprit de ce corps; c'est un moyen de subversion; ce n'en peut être un de rénovation. Prenez ce vieil édifice pour ce qu'il est, pour une ruine. On ne s'y rattache que comme à un souvenir; emparez-vous des esprits par une insti-

Digitized by Google

tution qui les étonne et leur plaise, que la nation avoue, et où elle puisse mieux prédominer. Que reste-t-il en France? Une nation et un roi. Qui doivent traiter ensemble? qui peuvent bien s'accorder, parce qu'ils ont un lien établi, un intérêt, une affection commune? La nation et le roi. Qu'un roi, placé à la fin du dix-huitième siècle, ne convoque pas les trois ordres du quatorzième; qu'il appelle les propriétaires d'une grande nation, renouvelée par sa civilisation. Un roi qui subit une constitution se croit dégradé. Un roi qui propose une constitution obtient la plus belle gloire qui soit parmi les hommes; et tout ce qu'il y a de plus vif et de plus constant dans leur reconnaissance. Une constitution doit être appropriée aux idées sages, que la discussion a préparées et fixées. Concevez la constitution de votre siècle; prenez-y votre place; et ne craignez pas de la fonder sur les droits du peuple. Votre nation, vous voyant à la hauteur de ses vœux, n'aura plus qu'à perfectionner votre ouvrage, avant de le sanctionner. C'est ainsi que vous maîtriserez un grand événement, en l'accomplissant vous-même; c'est ainsi qu'il s'accomplira sans secousses; c'est ainsi que l'intervalle d'une rapide délibération changera un vieux chaos, dans un ordre solide et permanent. »

Je crois qu'il n'est pas aujourd'hui un bon esprit qui niât la force, la justesse, la sûreté de cette marche. Eh bien! elle fut présentée dans le temps, et n'obtint que le sourire du mépris.

Est-ce le peu de recommandation de son auteur, la suspicion qu'on pouvait prendre de lui, qui en éloigna?

Digitized by Google

Non, elle venait du plus homme de bien de ce siècle ; d'un magistrat, d'un ministre, d'un homme populaire en France, avant le culte des réputations populaires ; d'un homme qui avait adopté le roi dans son cœur, comme un père se dévoue particulièrement à un enfant, qu'une étoile menaçante conduit à sa ruine (1). J'ai vu écrire ce mémoire, dont je donne l'idée principale. Je l'ai lu et relu ; je somme ici tous ceux qui peuvent en avoir eu connaissance, d'en déposer, avec moi, pour la gloire de son auteur. C'est M. de Malesherbes (2).

---

(1) C'était le principe et le caractère de la tendre affection que M. de Malesherbes portait à Louis XVI. Pendant qu'ils étaient ses ministres, entre M. Turgot et lui, le mot sur le Roi était : *notre bon jeune homme*. Bien long-temps après M. de Malesherbes me disait, que le seul de ses ministres que le Roi eût aimé, c'était M. Turgot. Il avait, d'après plusieurs données, de tristes pressentimens sur la destinée du Roi.

(2) Il devait cette grande vérité à la nation, autant qu'au Roi ; il prit pour un devoir de retenir dans le secret de l'amitié, le rebut qu'elle essuya dans une cour ; et c'est peut-être la seule erreur de ce grand homme. Je ne connais plus que M. de la Luzerne, évêque de Langres, neveu de M. de Malesherbes, qui puisse avoir connaissance de ce mémoire, remis au Roi dans une audience particulière, avant la demande des états-généraux par le parlement.

Quant à moi, non-seulement je l'ai lu plusieurs fois ; mais je l'ai vu composer ; M. de Malesherbes l'a écrit à la terre de Verneuil, chez madame de Sénosan, l'une de ses sœurs, où j'allais souvent. Je me rappelle encore d'avoir accompagné M. de Malesherbes de Verneuil à Versailles, le jour où il alla remettre son mémoire au Roi. Enfin, je me rappelle que, plusieurs mois après, M. Necker, rentré au ministère comme principal ministre, me pria de lui obtenir une communication du mémoire ; que l'un me l'a confié, pour cette destination ; et que l'autre me l'a rendu, pour la remise. On doit croire, et je crois moi-même, que l'esprit et les couleurs en étaient moins tranchées que dans mon analyse. Mais tel était le fonds.

Digitized by Google

A ce nom, tout mon cœur se brise. Je vois tomber sous la main d'un bourreau, cette tête où fut conçue la seule pensée qui sauvait la France, par sa révolution même! Et, avant de mourir, combien d'angoisses dans son cœur! Ce roi, qu'il avait voulu combler d'un bonheur et d'une gloire, inconnus sur les trônes, il n'avait pu l'arracher à l'échafaud : cette patrie où, la première, sa voix courageuse avait sollicité de sages réformes, il l'avait vue ravagée par une innovation sans frein ; et en proie à un régime de terreur, dont il ne lui fut pas accordé d'entrevoir la chute prochaine! Je le vois frappé à côté de ses vieux serviteurs ; entre sa sœur et son gendre ; dans les bras de sa fille et de sa petite fille. Accumulation de férocités inouïes, réservées pour lui seul, dans ces jours atroces. Mais, comme sa mort fut un crime à part, elle eut un effet à part : c'est par elle qu'il fut constaté qu'on allait à l'extermination de la vertu ; et cette impression, reçue jusque dans les hommes les plus grossiers, fut une de celles qui accomplirent le plus puissamment la délivrance de *thermidor*.

Vénérable Malesherbes, entends du fond du tombeau, reconnais la voix d'un ami, que tu daignas honorer d'une confiance intime ; que ce soit lui qui apporte à tes mânes l'expiation de la génération entière ; qu'il t'apprenne que ton nom sera désormais, parmi nous, celui de la sagesse, du courage, de la vertu sans tache, du génie protecteur des empires. C'est devant l'image de ton supplice, que j'ai parlé d'*amnistie ;* et mon cœur se soulève contre ce vœu de ma raison. Mais je te vois, je t'entends :

Digitized by Google

La paix dans ma patrie, la paix à tout prix ; qu'elle soit la rançon de mon sang, de celui des miens, de celui de mes amis, de celui de tant d'honorables Français. Génie tutélaire des gens de bien, je recueille donc encore de toi une parole, digne d'être transmise, comme un devoir, à tous nos concitoyens. *Amnistie* donc, puisqu'il le faut, puisque tu le veux ; que les lois se refusent à des vengeances qu'elles ne pourraient remplir ; et que leur clémence crée le remords dans ces cœurs qui n'avaient plus rien d'humain !

Confident de ta haute pensée sur le cours de nos événemens, je la gardais dans ma mémoire, comme un dépôt religieux ; j'attendais le retour de la raison publique, pour la révéler. Elle m'a inspiré dans l'époque où nous sommes ; elle a développé dans mon esprit une vue, qui part du même principe, et va au même but. Je t'en dois l'hommage ; je la mets sous la protection de ta gloire.

Ombre sacrée ! je t'implore ; reprends ton courage, auguste vieillard. Ne répugne pas d'apparaître encore à ce parti, sous le règne duquel tu marchas à un échafaud ; complais-toi encore à un service pour cette nation qui te fut si chère. Viens leur dire : Les nations périssent, quand elles entrent dans un grand événement sans avoir, à l'avance, conjuré ce qu'il a de sinistre. O Français de tous les partis ! êtes-vous assez sûrs de bien manœuvrer dans la tempête, pour ne pas chercher un port à l'approche de l'orage ? J'ai vu, dans les jours de sa détresse et de son héroïque piété, cet enfant proscrit de tant de Rois, cette victime consacrée de

Digitized by Google

votre révolution, qui avait eu le malheur de repousser mon conseil, accabler mon cœur de son profond regret. Tremblez de tomber dans des catastrophes où celui qu'on donne vous reviendrait aussi comme un repentir !

L'ERMITE EN PROVINCE.

LES BASSES-PYRÉNÉES.

Bayonne.

Nous ne nous connaissons que depuis dix jours, mon cher Ermite, et c'est du fond de mon cœur que partent les regrets que je donne à notre séparation ; il y a des gens qui devraient ou ne se rencontrer, ou ne se quitter jamais. — Je me trouve heureux de faire naître une pareille réflexion dans l'esprit d'un homme qui sait si bien l'inspirer. — Adieu ! je retourne dans ma solitude.

Le bien que j'y puis faire est mon dernier plaisir.

— Adieu ! je continue mon philosophique pélerinage. Nous ne nous rencontrerons plus sur la route ; mais nous nous retrouverons au terme où j'espère vous attendre long-temps. Dieu bénisse le *Solitaire !* — Dieu accompagne le voyageur ! En prononçant ces derniers mots. M. N..., qu'une voiture attendait à la porte de l'auberge où nous étions descendus au Saint-Esprit, me serra la main de la manière la plus affectueuse, et nous nous séparâmes.

Il faut du temps pour savoir jusqu'à quel point un homme peut être méprisable ; quelques jours suffisent

Digitized by Google

pour apprécier un homme de bien. La verdure peut cacher un marais ; de beaux épis annoncent toujours une bonne terre.

M. N... possède toutes les vertus, toutes les qualités des gens de son pays, sans aucun des défauts qu'on leur reproche. Les Gascons (je parle de ceux dont un travail pénible et journalier n'a pas brisé le caractère primitif) sont généralement braves, spirituels, vifs, enjoués, d'un commerce facile et d'une originalité piquante : ils acceptent gaîment les charges de la vie ; fiers de leur pays, ils l'aiment peut-être autant par vanité que par sentiment ; leur humeur vagabonde les disperse sur tous les points du globe ; et dans quelque lieu du monde où l'on trouve cent hommes rassemblés, on peut parier qu'on y rencontrera un Gascon : l'industrie la plus productive est toujours celle qu'ils exercent dans le pays où ils séjournent ; et comme la guerre est, de tous les jeux de hasard, celui où les chances d'un succès rapide sont les plus communes, le métier des armes est celui qu'ils embrassent le plus volontiers.

J'ai connu à Délhy un Gascon, nommé Costas, grand-maître de l'artillerie du Mogol : au moment où il fut revêtu de cet emploi, il ne connaissait, de son aveu, d'autre arme que le fusil qu'il avait porté, six ans, dans le régiment de l'Ile-de-France dont il était déserteur.

En traversant le Cateck, au fond du golfe du Bengale, j'ai été conduit devant un chef de Marates né sur les bords de la Garonne. Cet aventurier, plein de courage et d'esprit, dont le nom européen était Deserre, a eu la malheureuse fantaisie de revenir en France à l'époque de la terreur : trois mois après son retour, il fut conduit à l'échafaud, et mourut avec Danton.

Je n'oublierai jamais que, parmi les prisonniers que

Digitized by Google

nous fîmes sur les Otomacas, au bord du lac Parima (1), se trouvait un *sauvage de Carcassonne*, qui portait, pour tout vêtement, un habit de camelot, gorge de pigeon, dont la forme européenne attira, fort heureusement pour lui, mon attention au moment où les Zangaïs, qui s'en étaient emparés, se disputaient à qui découperait sa chevelure. Quelque affreux que fût un pareil moment, je ne pus me défendre d'un rire convulsif à la vue de cet étrange personnage, à qui la frayeur avait suggéré l'idée de jouer du galoubet pour adoucir ses féroces ennemis : bien en prit au nouvel Orphée que je vinsse à son secours; ses accens ne l'eussent certainement pas tiré d'affaire. Cet homme, de la connaissance, et de la reconnaissance duquel je n'ai pas eu beaucoup à me louer, ne parlait jamais qu'en pleurant des rives de l'Adour où il a pris naissance, et du toit paternel dont on l'avait banni; j'ai su depuis pour quel motif, ce qui m'a un peu refroidi sur l'intérêt qu'il m'avait d'abord inspiré.

L'imagination des Gascons est facile à s'exhalter, et l'art de les conduire consiste à s'emparer de leur premier mouvement. M. N... m'a fait dîner dans les Landes avec un ancien maire qui, ne pouvant faire rejoindre les conscrits de sa commune, s'avisa de les réunir sur la place, et de les haranguer en ces termes du haut d'un balcon qui lui servait de tribune : « *Capdébious*, écoutez-moi; vous connaissez ce brave de L..... — Oui, oui.—Eh bien ! il est aujourd'hui commandant au Grand-Caire (là où est né J. C., comme il est bon que vous le sachiez), et pourtant il n'était qu'un *chipous* comme vous autres ! ! Je ne vous en dis pas davantage. »

(1) *Voyez* le deuxième volume de l'*Ermite de la Guyanne*, p. 86.

Digitized by Google

Nos braves et pieux *Lamusquets* ne tinrent pas à tant d'éloquence, et se rendirent en foule au dépôt.

Le *Saint-Esprit* n'est, à proprement parler, qu'un faubourg de Bayonne, dont il est séparé par l'Adour, et à laquelle le réunit un très-beau pont de bois. La citadelle, ouvrage de Vauban, d'où l'on découvre Bayonne et les rivières qui l'arrosent, les cimes des Pyrénées, le port et une vaste étendue de mer, offre un des aspects les plus pittoresques que je connaisse : Vernet a fait, de cette vue magnifique, le sujet d'une de ses plus belles *marines*.

La population du Saint-Esprit, qui s'élève à quatre mille âmes environ, est composée en très-grande partie d'Israëlites. On peut voir dans Basnage, à quelle époque et dans quelles circonstances s'établirent, dans les provinces méridionales de la France, et principalement au Saint-Esprit, à Bayonne et à Bordeaux, ces familles juives échappées au supplice des inquisitions. Elles trouvèrent d'abord en France, cette généreuse hospitalité dont la nation française a toujours offert l'exemple ; depuis la révolution, les juifs sont entrés au partage de la justice et des droits communs à tous les citoyens. Les familles juives, d'origine espagnole et portugaise qui habitent le midi ; celles d'origine allemande qui habitent le nord, vivent maintenant sous une même loi civile et religieuse : confondant ainsi leurs mœurs et leurs langages, ils forment ce que l'on doit appeler maintenant les *juifs français*.

Il n'existe, à Bayonne même, qu'un très-petit nombre de familles juives, parmi lesquelles celle de M. Furtado est la plus considérée ; ce n'est que depuis la révolution que les Bayonnais ont souffert que les juifs devinsent habitans de la ville. Les juifs du Saint-Esprit

Digitized by Google

sont en général honnêtes, sobres, laborieux; ils exercent honorablement toutes les professions utiles; quelques-uns s'occupent avec succès des arts libéraux, et presque tous ont donné des preuves d'attachement à la cause de la légitimité constitutionelle; cependant, il faut bien avouer qu'ils sont encore victimes des préventions religieuses qu'un petit nombre de fanatiques cherchent à faire revivre.

Les juifs du Saint-Esprit ont trois synagogues : tous les samedis un rabbin espagnol y vient prêcher dans une langue qui n'est plus entendue que de quelques vieillards, et à laquelle il faudra bien finir par substituer la langue française, devenue d'un usage beaucoup plus général.

Bayonne est divisé en deux parties, par la Nive; l'Adour en baigne une portion extérieure, et reçoit la Nive sous les murs du *Réduit*.

L'entrée du port est gênée par une *barre* qui varie, et qu'il faut souvent reconnaître la sonde à la main. On a construit à l'embouchure de l'Adour deux belles jetées qui ont pour objet de contenir les dunes et de resserrer la rivière, afin de donner au courant plus de force pour déblayer le chenal.

Bayonne, où l'on compte treize ou quatorze mille habitans, est situé de la manière la plus pittoresque; mais la ville est généralement mal bâtie: l'air y est pur, les vins exquis et les femmes charmantes; les environs en sont délicieux; mais la campagne de 1813, pendant laquelle on a tout détruit dans un rayon d'une lieue, a fait disparaître les maisons de campagne et les beaux arbres dont elles étaient parées.

Il se fait à Bayonne un commerce considérable, dont les laines de Castille et d'Arragon, les vins et les eaux-de-vie de la Chalosse, du Béarn et de l'Armagnac, sont, avec les matières résineuses, les principaux objets.

Digitized by Google

Les *allées marines* forment un promenade d'autant plus remarquable qu'elle ne ressemble à rien de ce qu'on a vu : c'est une espèce de jetée, plantée d'arbres, entretenue et sablée avec beaucoup de soin ; l'un des côtés est bordé de jolies maisons peintes de diverses couleurs ; de l'autre règne un quai superbe où viennent s'amarrer les navires, et d'où l'on découvre le Saint-Esprit couronné par la citadelle ; au pied, le chantier royal de construction qu'on appelle le *parc*, et une rangée de petites maisons appelées *chais* (1), d'un aspect très-agréable.

Bayonne est à jamais célèbre dans les fastes sanglans de la guerre, par l'invention de la baïonnette, arme doublement nationale, et par son origine, et par l'emploi terrible que les Français savent en faire.

Autant que je puis en juger au premier coup-d'œil, les arts sont ici peu cultivés, et l'éducation n'y vient que faiblement au secours des plus heureuses dispositions naturelles. Les mœurs sont aimables sans être très-polies ; la bienveillance dans les manières y supplée à la grâce, et communément l'esprit y manque d'instruction. Je n'ai pas besoin de dire que ces aperçus généraux n'excluent pas de nombreuses et brillantes exceptions.

Je ne sais sur quelles préventions traditionnelles a pu s'établir l'absurde réputation de faux braves que l'on a faite aux habitans de ces provinces, lorsque l'expérience de tous les temps a si bien prouvé que le courage militaire est, dans toutes les classes, une de leurs qualités distinctives ; lorsqu'il est de fait que sur tant de héros dont se sont peuplées nos armées, aux différentes époques de notre histoire, la Gascogne en peut à bon droit réclamer à elle seule la plus grande partie.

(1) Magasins pour les vins et les matières résineuses.

Digitized by Google

A défaut de savans et de gens de lettres (parmi lesquels je ne me rappelle aucun autre nom que celui de Duvergier, abbé de Saint-Cyran (1), ami et disciple de Jansénius), Bayonne a produit beaucoup d'hommes distingués dans la carrière des finances et du commerce : je citerai M. Laborde de Meréville, célèbre par la protection et les encouragemens qu'il prodiguait aux lettres et aux arts qui l'en ont si noblement récompensé dans la personne de son fils ; M. Cabarus qui s'est acquis une réputation si brillante, en qualité de ministre dans un royaume voisin, dont il a régi les finances : parmi les anciens négocians, M. Martin-Antoine Bretons ; mort avant la révolution ; M. Nicolas Lormand, âgé de 90 ans, tous deux moins recommandables par d'immenses richesses, que par les vertus commerciales dont ils ont laissé l'exemple à MM. Léon et Jean Batbédat, Poydenol, Laserre, Betbeder, tous également distingués par leur probité, leur mérite et leur fortune. Les chefs de deux maisons de banque dont s'honore le commerce de Paris (MM. Lafitte et Behic, ont aussi pris naissance à Bayonne.

Le patriotisme est une des vertus qui distinguent les Bayonnais ; lorsque sous Edouard III leur ville fut conquise par les Anglais, ils la reprirent sur l'ennemi, et obtinrent entre autres priviléges le droit de se garder eux-mêmes, et de prendre pour devise des armes que la ville a conservées, *nunquàm polluta*.

En 1815, les Espagnols forts de quinze mille hommes passèrent la Bidassoa, et firent une démonstration sur Bayonne ; il n'y avait pas un soldat dans la place ; les bayonnais coururent aux armes : 800 hommes de garde

(1) M. Duvergier d'Hauranne, négociant de Rouen, et membre de la chambre des députés, est de la même famille.

Digitized by Google

nationale d'élite occupèrent les approches ; trois cents marins, dont vingt-quatre furent organisés en compagnie d'artillerie, armèrent tous les forts : les hommes âgés et les vieillards garnirent le camp retranché et les remparts ; tous jurèrent de s'ensevelir sous les ruines de la ville : cette contenance imposa tellement aux Espagnols, qu'ils renoncèrent à leur projet. Les Bayonnais ont l'esprit militaire ; la garde nationale a la tenue et manœuvre comme un vieux régiment de ligne.

Les marins de Bayonne sont excellens ; plusieurs officiers nés dans cette ville ont illustré notre marine ; les capitaines de vaisseaux Dubourdieu et Roquebert, sont morts glorieusement en combattant des forces supérieures ; le capitaine Bergeret s'est illustré par de grands talens et par plusieurs combats célèbres.

La vie privée des habitans de Bayonne, dans les classes supérieures, est à peu près la même que celle des habitans de Bordeaux : l'éducation des femmes y est peut-être plus soignée sous le rapport de la culture de l'esprit et des talens d'agrément ; mais elles n'en sont pas moins élevées aux travaux et aux soins du ménage.

La salle de spectacle de Bayonne est très-petite ; on n'y joue que pendant quelques mois de l'année, et les acteurs qu'on y envoie justifient pour l'ordinaire le peu d'empressement que les habitans de cette ville témoignent pour le plus noble des délassemens.

De tous les plaisirs la danse est celui auquel on se livre ici avec le plus d'ardeur ; les bals sont très-fréquens pendant l'hiver, et dans l'été, les Bayonnais de toutes les classes se rendent à *Biarrits*, village situé sur le bord de la mer, pour s'y livrer aux plaisirs du bain et de la danse ; c'est ordinairement en *cacolet* (1) que se font les parties de Biarritz.

(1) Espèce de pannier à dos posé sur un mulet, et garni d'oreillers.

Digitized by Google

Je ne dois pas oublier de parler de la *Pamperruque*, danse bayonnaise particulière à la ville : elle se danse dans les rues, en habit de caractère, au son du tambour, et sans musique. La *pamperruque* était de rigueur autrefois pour faire les honneurs de la ville à quelque grand personnage : elle se composait des jeunes gens et des demoiselles les plus distingués : cette danse, tout-à-fait locale, est triste, monotone, et ne peut avoir de charmes que pour ceux à qui elle rappelle des souvenirs d'enfance.

La *Course de l'Oie* est un jeu nautique dans lequel les marins bayonnais, tous excellens nageurs, déploient leur force et leur prodigieuse agilité.

Parmi les superstitions du pays, le dragon à plusieurs têtes de *Lucia*, joue un trop grand rôle pour le passer sous silence. L'histoire, ou plutôt le conte populaire atteste que ce dragon désolait la contrée ; qu'un *Belzunce* se dévoua pour le salut commun ; qu'il tua le dragon, mais qu'il fut étouffé par la flamme et la fumée que ce monstre vomissait.

J'aurai occasion, en visitant le pays basque, de parler de la chambre d'amour, et de rapporter l'anecdote des deux amans que la mort y surprit, dans les transports de la plus douce ivresse.

L'ERMITE DE LA GUYANNE.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Lettre inédite de Chesterfield à son fils (1).

MON CHER AMI,

Très-peu de négociateurs ont été remarquables par leur érudition. Les plus célèbres que la France ait produits; et je ne sais guère de nation qui puisse se vanter d'en avoir eu en plus grand nombre et de plus habiles, étaient des hommes de guerre, tels que M. d'Harcourt, le comte d'Estrades, le maréchal d'Uxelles et autres. Dans ces derniers temps, le duc de Malborough, aussi habile négociateur que bon général, était excessivement ignorant dans les lettres, mais très-connaisseur en hommes; tandis que le savant Grotius fut regardé, en Suède et en France, comme un ministre assez inepte. C'est ce dont, à mon avis, il est aisé de donner l'explication. Un homme d'un profond savoir doit avoir employé la plus grande partie de son temps avec les livres; au lieu qu'un habile négociateur a passé la plus grande partie de sa vie avec les hommes. Le profond littérateur, que l'on tire de la poussière de son cabinet, se conduit, en affaires, d'après les leçons qu'il a puisées dans ses livres; il ne connaît les hommes que tels qu'il les a vus dans ses lectures, mais non pas tels que l'expérience les lui aurait fait connaître, et il agit en conséquence. Il se guide par les faits de l'histoire de Rome et de Sparte, dans des circonstances qui lui paraissent faussement analogues; tandis que, depuis le commencement du monde, il est bien rare d'en voir deux qui se ressemblent exactement; et il serait capable, dans

(1) En insérant dans notre troisième numéro une première lettre de Chesterfield, nous en avons promis une seconde: on peut se reporter à la note que nous avons publiée alors; on y verra les raisons que nous avons de croire ces lettres inédites.

Digitized by Google

les circonstances où il croirait nécessaire d'employer de la vigueur et de la vivacité, de tracer un cercle autour de ceux avec qui il aurait à négocier, et d'insister sur une réponse cathégorique de leur part, avant de les en laisser sortir; parce qu'il aurait lu, dans l'histoire romaine, qu'un ambassadeur de la république en avait une fois agi de la sorte. Certainement il est un degré de savoir qui peut être utile; mais il n'en est aucun qui puisse faire un ministre habile : au lieu qu'une grande connaissance du monde, des caractères, des passions, des habitudes et des mœurs des hommes, en a fait mille, sans un grain de savoir. Il est rare que les hommes de guerre aient la connaissance des livres; leur éducation les éloigne de l'étude; mais ce qui les dédommage de ce manque d'instruction, c'est le grand usage du monde qu'ils acquièrent aisément, pour y avoir été jetés de bonne heure : ils sont appelés à voir des hommes et des caractères de tout genre Ils s'aperçoivent bien vite que pour s'élever promptement, le premier moyen est de plaire. Ils cherchent donc à réussir par les manières insinuantes et polies. C'est par là qu'ils acquièrent de la distinction dans les cours, et qu'ils réussissent auprès des femmes. Je souhaiterais que votre âge vous eût permis de faire une ou deux campagnes comme volontaire. Vous auriez gagné une habitude d'attention et de souplesse dont je crains que vous n'ayez un peu besoin.

Un ministre près d'une cour étrangère n'a pas tous les jours de grandes affaires à traiter, de sorte que les occasions d'exercer ses connaissances et ses talens, en fait de négociation, se présentent rarement. Mais il a, tous les jours et à tous les instans, à préparer et à rendre plus douce et plus facile la route qu'il doit tenir pour négocier avec succès, c'est-à-dire qu'il doit parvenir, par ses manières, non-seulement à s'insinuer dans le monde, mais aussi à gagner la confiance des personnes influentes et des hommes en place, à contribuer à leurs plaisirs et à les accoutumer insensiblement à ne plus le regarder comme étranger. Un habile ministre peut conduire tout aussi bien les affaires de son maître, en faisant avec grâce et élégance les honneurs d'un souper et d'un bal, qu'en écrivant laborieusement une dépêche

Digitized by Google

dans son cabinet. Le maréchal d'Harcourt, par sa magnificence, ses manières et sa politesse, parvint à émousser la longue haine que les Espagnols portaient aux Français. La cour et les grands devinrent personnellement ses amis. Ils fréquentaient habituellement son hôtel; ils en vinrent insensiblement à préférer le joug des Français à celui des Allemands, ce qui, dans ma conviction, ne serait pas arrivé si le comte d'Harrack avait été le maréchal d'Harcourt, ou que le maréchal d'Harcourt eût été le comte d'Harrack. Le comte d'Estrades, par ses manières polies, avait formé des liaisons dans les Provinces-Unies, et s'était tellement acquis l'affection de toute la république, tant en Hollande que dans les autres provinces, que le grand pensionnaire de Witt s'adressait souvent à lui pour se concilier des amis dans les Etats, lorsqu'il avait quelques affaires difficiles à traiter. Certainement ce n'était pas à la lecture et à la connaissance des livres, mais bien à celle des hommes qu'il devait cette habileté. La danse, les armes, le cheval, un peu de tactique militaire, faisaient le fond capital de son éducation; et s'il avait jamais su que *collegium* signifiait collége, c'était sûrement par accident; mais il savait ce qui était d'une utilité plus grande. Il était entré dans le grand monde dès l'âge de treize ans. Il avait étudié les hommes et les femmes si long-temps, qu'il les jugeait au premier coup-d'œil.

En parlant, l'autre jour, sur ce sujet et sur quelques autres, relativement à vous, avec un homme qui vous connaît et qui vous aime, je lui exprimai mon inquiétude et mon désir que vos manières et vos agrémens, comme homme du monde, répondissent et servissent d'ornemens à vos qualités, à votre mérite personnel, et égalassent en vous vos sentimens d'honneur et votre jugement. Cette personne m'interrompit et me dit: « Soyez en repos à cet égard. Cela n'arrivera pas et ne peut arriver. Cela n'est point dans son caractère; ces agrémens, cette douceur, ces attentions que vous lui demandez ne sont pas dans sa nature; et quelque chose que vous fassiez, quelque peine qu'il veuille se donner à cet égard, il n'acquerra jamais ce que vous désirez. On peut déguiser, modifier un peu, si vous voulez, le

Digitized by Google

naturel avec du travail et du soin ; mais on ne parvient point à le changer, et encore moins à s'en rendre le maître. » Je me mis à contester la vérité de ce principe en admettant néanmoins qu'à plusieurs égards on ne changeait pas la nature. Je soutins en même temps que, dans beaucoup d'autres points, il était facile, en y mettant du soin, de la modifier et de la perfectionner jusqu'à la changer entièrement ; que je regardais les agrémens extérieurs dont nous parlions, comme de pures modes qui ne dépendaient que de la volonté et de la constance, et que conséquemment j'étais convaincu que votre bon sens vous en ferait sentir l'importance, et vous ferait prendre la résolution de les acquérir à tout prix, même en dépit de la nature, si la nature y entrait pour quelque chose. Notre dispute fut assez longue, et se termina, comme Voltaire dit que toutes les disputes finissent en Angleterre, par un pari de cinquante guinées, dont je dois être le juge sur mon honneur. Vous en avez lu les conditions et l'objet. Si vous croyez que je doive gagner le pari, vous pouvez en être de moitié, vous êtes le maître, mais dites-le à temps. Je vous déclare que je voudrais de bien bon cœur qu'il m'en coûtât mille guinées pour ne pas perdre les cinquante qu'il dépend de vous de me faire gagner si vous le voulez bien.

ANNALES DRAMATIQUES.

THÉATRE-FRANÇAIS. — *Germanicus.*

Les mêmes motifs de prudence qui ont fait suspendre les représentations de cette tragédie, nous commandent le silence sur les scènes fâcheuses auxquelles la première représentation a donné lieu. C'est une réserve qu'il eût été à désirer que tous les journaux s'imposâssent ; il en est qui ont à regretter d'avoir ajouté au scandale, par l'exagération de leurs récits. Pour nous, dégagés de toutes passions, nous tâcherons de mettre le lecteur

Digitized by Google

impartial à portée de juger si la tragédie nouvelle méritait le succès qu'elle a obtenu.

Il est nécessaire avant tout d'établir en peu de mots les faits historiques sur lesquels elle repose. Tous les historiens qui ont parlé de Germanicus, s'accordent à vanter la beauté de son caractère, et la grandeur de son âme; Tibère, le soupçonneux Tibère devait naturellement prendre de l'ombrage d'un jeune prince sur lequel le peuple romain paraissait fonder tant d'espérance. Il l'envoya dans un exil honorable, saisissant le prétexte que vinrent lui présenter les troubles de l'Orient. En même temps il fit gouverneur de Syrie, Cnéus Pison, homme violent et superbe, excité dans son orgueil et dans sa haine par sa femme Plancine. On croit qu'il était chargé d'ordres particuliers de Tibère contre le jeune César. Ce qu'il y a de certain, c'est que Plancine eut, avant de partir pour Antioche, des conférences secrettes avec Livie, qui haïssait Germanicus à cause de sa femme Agrippine, fille d'Agrippa. Plancine et Pison, arrivés en Syrie, abreuvèrent Germanicus et Agrippine de dégoûts et d'outrages. Bientôt le prince tomba malade à Antioche et mourut. Pison fut violemment soupçonné de l'avoir empoisonné. Il fut traduit en jugement, à Rome, devant le sénat; mais sa mort prévint son arrêt. On le trouva un matin, égorgé dans sa chambre, son épée à côté de lui. Tacite se souvient d'avoir entendu dire à des vieillards qu'on avait vu souvent dans les mains de Pison, des papiers qu'il avait l'intention de montrer au sénat, et qui devaient compromettre l'empereur. Mais Séjan l'amusa par de vaines promesses, et il est vraisemblable que Tibère le fit assassiner. On proposa d'élever, en mémoire de ces tristes événemens, une statue d'or dans le temple de Mars Vengeur. C'est alors que Tibère fit cette réponse pleine de sagesse: « Il faut des monumens pour les victoires étrangères; et » pour les maux domestiques, la douleur et le silence. »

On voit dans cette analyse succinte des faits qui ont fourni à M. Arnault sa tragédie, le lieu de la scène, l'action entière, et quatre des principaux personnages, Germanicus, Agrippine, Plancine, Pison. Les figures sont toutes tracées dans Tacite. Le poète n'a eu en quelque sorte qu'à copier. Mais que de pareilles copies sont diffi-

Digitized by Google

elles à rendre ressemblantes. Il fallait bien de l'art pour montrer Germanicus aussi grand et aussi aimable sur le théâtre qu'il l'est dans l'histoire. Les personnages d'Agrippine et de Plancine présentaient un véritable écueil. L'orgueil et l'emportement, qui sont le fond de leur caractère, semblaient devoir en faire deux figures à peu près semblables. Le poëte a su habilement tirer parti des nuances qu'ils offraient, et tandis qu'il a envenimé par le commerce de Pison l'emportement de Plancine, il a adouci et tempéré celui d'Agrippine, par la tendresse qu'elle porte à Germanicus. Ainsi deux caractères à peu près semblables ont pris de ce qui les entoure une couleur différente. A ces personnages et à celui de Pison, dont Tacite a dessiné aussi les principaux traits, l'auteur a ajouté ceux du jeune Pison et de Séjan qui lui appartiennent. Le jeune Pison, placé entre la fidélité qu'il doit à son général et l'attachement qu'il porte à son père, est merveilleusement imaginé pour lier entre eux les divers intérêts qui se partagent l'action; mais le personnage de Séjan mérite surtout les plus grands éloges. C'est une création véritable, c'est en lui que réside toute la tragédie. Comme le nom de Sully rappelle aussitôt celui de Henri IV, Séjan, dans un point de vue bien opposé, fait souvenir de Tibère; il le représente; soit qu'il parle, soit qu'il agisse, on voit toujours Tibère derrière lui. C'est un personnage vraiment tragique que cet homme mystérieux, qui vient en secret tendre des piéges autour de Germanicus: c'est une conception grande et profondément morale que celle de ce ténébreux génie, de ce pouvoir inconnu qui entraîne au mal, qui trompe en la flattant l'ambition et la faiblesse, qui dirige les méchans de manière à leur laisser croire qu'ils agissent par eux-mêmes, et qui, lorsqu'ils ont commis le crime, sort tout-à-coup des ombres qui l'enveloppaient, et paraît pour les en punir.

Voyons comment l'auteur a distribué l'action de sa tragédie entre ces différens personnages.

La scène est à Antioche; il fait nuit. Séjan arrive de Rome. Chargé des ordres secrets de Tibère contre Germanicus, il pénètre, sous l'habit d'un esclave, jusque dans la maison du prince; il se fait reconnaître au sénateur Sentius, homme comme il en est trop, tout prêt à

Digitized by Google

sacrifier, à l'avancement de sa fortune, le devoir, la justice et la reconnaissance. Il apprend de lui l'indiscipline de l'armée, la mésintelligence de Germanicus et de Pison, tous les événemens enfin qui ont précédé son arrivée en Syrie. Puis, quand il a bien reconnu de quelle nature est la fidélité de Sentius, il éveille son ambition, il l'éblouit par le prix auquel elle peut prétendre, et lui découvre enfin une partie des volontés de l'empereur. Il est interrompu un moment par l'arrivée de Germanicus qui paraît avec le jour, entouré de ses amis, et donnant divers ordres pour éloigner Pison des provinces où il commande. Séjan, dès que Germanicus s'est éloigné reprend l'ouvrage de la séduction. Il n'a pas beaucoup de peine à déterminer Sentius à concourir au crime que Tibère ordonne, surtout quand il a fait briller à ses yeux l'anneau de l'empereur lui-même, le sceau impérial qui peut changer en décrets les volontés de Séjan. Il ne s'agit donc plus que de trouver les moyens de faire rentrer Pison dans Antioche, car c'est lui que César a choisi pour perdre Germanicus; il faut soulever l'armée, faire agir Plancine. Les deux complices se séparent, et laissent le spectateur dans l'attente des événemens que, caché dans l'ombre, le mystérieux esclave va diriger.

O pouvoir! ô grandeur!
Quel charme exercez-vous sur presque tous les cœurs!
Sur tous: bien que le sage autrement en décide,
Le moins ambitieux n'est que le plus timide.

Cette exposition est très-belle et remplit toutes les conditions des expositions parfaites. Le spectateur apprend ce qu'il est nécessaire qu'il sache, sans qu'on ait l'air de le lui apprendre. Tout cet acte est bien conduit; il y règne une couleur sombre et tout-à-fait tragique, et il excite, en finissant, une grande curiosité. Cependant Plancine, poussée déjà sans le savoir par Séjan, pleine de rage de l'exil de son mari, vient dans le camp exciter les soldats à la révolte, et cherche à entraîner son fils dans la rébellion; l'armée redemande Pison à grands cris; Pison lui-même est venu se mettre à la tête des révoltés: le trouble et le danger croissent de moment en moment. Germanicus songe enfin à mettre sa femme et ses enfans à l'abri du péril; il force Agrippine à se séparer de lui, et à chercher un asile contre des Romains à la

Digitized by Google

cour d'un roi barbare; il la recommande aux amis qui doivent protéger sa fuite, l'embrasse et marche aux factieux:

> Peuple armé, trop semblable à la foule incertaine,
> Dont l'amour est fureur aussi bien que la haine,
> Et qui, par les excès des plus sanglans transports,
> Signale également son crime et ses remords.

On se rappelle le magnifique tableau où Tacite, que Racine appelle le plus grand peintre de l'antiquité, nous représente Agrippine fuyant du camp des Romains révoltés;

> Ses femmes, ses enfans accompagnant ses pas;
> Le dernier de ses fils pleurant entre ses bras.

Les rebelles, honteux de voir leur chef craindre leurs fureurs pour sa propre famille, pleins du repentir de leur faute, ramènent Agrippine en triomphe à Germanicus. M. Arnault a profité habilement de cet incident historique; et, le transportant des bords du Rhin dans la Syrie, il l'a heureusement rattaché à son action. Chez lui, c'est le jeune Marcus Pison qui fait rentrer l'armée dans son devoir; et la générosité du fils sert la cause du père bien mieux que la révolte des légions. Pison, grâces à ce fils magnanime, est admis à se justifier. Il rentre dans Antioche: il vient attendre le prince au pied de son tribunal. Mais son feint repentir n'est qu'un voile qui lui sert à couvrir sa vengeance. L'armée a abandonné sa cause, il ne s'abandonnera pas lui-même. S'il a été désarmé en entrant, ainsi que ses amis, il lui reste un poignard caché dans son sein. Le jeune Marcus surprend son secret. Il entend prononcer l'arrêt de mort du prince. Que fera-t-il? le laissera-t-il périr? accusera-t-il son père? Cependant on voit paraître Germanicus. Ici commence une scène qui nous a paru du plus grand intérêt, et qui a produit beaucoup d'effet. Germanicus entre le front calme, plein de confiance. Il renvoie les licteurs que Marcus avait fait ranger pour le défendre, au pied de son tribunal.

> Autour de moi pourquoi ces faisceaux et ces armes?
> Il est passé, Romains, le moment des alarmes:
> Un semblable appareil ne nous est plus permis;
> Sortez, je ne suis pas avec des ennemis.

Digitized by Google

Marcus entre le prince et Pison, plein de trouble, observe tous les mouvemens de son père.

GERMANICUS.

Aprochez-vous, Pison.

MARCUS (*à Pison qui s'avance pour frapper Germanicus.*)

Que faites-vous, mon père?

PISON.

J'obéis.

GERMANICUS.

Pourquoi donc retenez-vous ses pas?

PISON (*à Marcus.*)

Mon bras est désarmé.

MARCUS.

Votre cœur ne l'est pas....

GERMANICUS (*à Pison, en lui rendant son épée.*)

Reprenez votre épée....

PLANCINE (*à part.*)

Il se livre!

PISON (*à part.*)

Il se sauve!

Pison, vaincu, ne peut plus frapper un prince si généreux; il tombe à ses genoux, et lui donne des marques du plus sincère repentir. Il semble que l'action soit finie là; mais Séjan va la renouer.

Dans le premier moment de son ressentiment, Germanicus avait écrit une lettre à Tibère, pleine d'accusations contre Pison; cette lettre, que Sentius avait été chargé de porter à Rome, a été remise par celui-ci aux mains de Séjan. Bien que le prince, depuis la réconciliation, ait envoyé quelqu'un sur les pas de Sentius, pour le ramener, Séjan n'en feint pas moins que la lettre a été écrite après la paix jurée. Il la fait parvenir à Plancine, qui n'a pas de peine à rallumer dans l'âme de Pison, sa haine mal éteinte. Pison embrasse avidement cette idée que Germanicus le trompe, afin de le perdre avec moins de remords. Il veut découvrir aux soldats la perfidie de leur chef; mais Plancine l'arrête: c'est la feinte qu'il faut opposer à la feinte. Le fer a trompé une fois sa vengeance, que le poison la serve mieux. Pison repousse avec effroi une arme si perfide; un guerrier ne peut

Digitized by Google

s'en servir; il ne s'y résoudrait que par un ordre exprès de l'empereur. Avant de partir de Rome, il a été convenu avec Livie, que s'il en fallait venir à cette extrémité, on lui enverrait pour signal l'anneau de l'empereur lui-même. Au milieu de cette incertitude, par une combinaison de Séjan, Germanicus, à qui un esclave vient d'apporter l'anneau fatal, le remet à Pison comme symbole du nouveau pouvoir que l'empereur lui confère. Pison alors, plein de trouble, se laisse conduire par cette main invisible qui le gouverne, et il accompagne au festin préparé pour la réconciliation, Germanicus, qui presse avec bonté son ennemi de s'y rendre, et qui ne sait pas qu'il l'invite lui-même à venir hâter sa mort.

Nous voici arrivés au cinquième acte. Le crime est commis. Germanicus est empoisonné, quoiqu'il respire encore. Pison incertain, effrayé d'un si grand forfait, a hésité long-temps; mais la voix d'un homme, dans la foule, l'a rappelé à son homicide devoir, en lui disant: *Pense à Tibère.* Il a cru entendre Tibère lui-même lui parler. Les soldats de son parti accourent de toutes parts pour le défendre contre les amis de Germanicus. Bientôt on apporte ce prince mourant aux pieds de la statue d'Auguste. Il expire dans les bras d'Agrippine, en demandant vengeance à ses amis contre Plancine et Pison.

> Couple ingrat.... ! sa fureur, dont je péris victime,
> M'a contraint à la haine, et c'est son plus grand crime.
> Que cette haine, amis, ne soit pas sans effet:
> C'est peu de les punir pour le mal qu'ils m'ont fait:
> Punissez-les surtout pour consoler la terre
> De la perte du bien que j'espérais lui faire.

A peine Pison triomphe-t-il de la mort de Germanicus, qu'on annonce Séjan; ce personnage invisible qui a fait mouvoir tous les fils de l'intrigue, ce favori de Tibère se montre enfin entouré de licteurs et revêtu de tout l'appareil de la puissance. Quelle péripétie! Tandis que Pison se réjouit de son arrivée, cet homme même qui semble venir pour le récompenser, calme, immobile, terrible, commande froidement qu'on arrête l'auteur du crime, et le punit de son obéissance. Pison veut se tuer.

Digitized by Google

PISON.

Dieux ! je suis désarmé.

MARCUS (*lui présente son épée en détournant les yeux.*)

Tenez, mon père.

PLANCINE.

Arrête.

L'espoir d'être vengée rend Agrippine à la vie. Les cris de la fureur succèdent en elle au morne abattement du désespoir; elle fait faire un serment à ses amis sur le corps de Germanicus.

AGRIPPINE.

Jurez de le venger.

LES AMIS DE GERMANICUS.

Nous le jurons.

AGRIPPINE.

Partons.

SEJAN.

Applaudis-toi, Sejan, du malheur de la terre;
La joie, en ce moment, te sied mieux qu'à Tibère.

On voit, par cette analyse détaillée, que l'action est une, grande, simple; elle marche avec noblesse et se développe avec intérêt; les proportions de l'art y sont exactement observées; c'est un ouvrage du haut genre; il n'y faut point chercher de ces effets qu'on trouve dans ces pièces d'intrigues ou dans celles qui tirent leur mouvement des passions; le genre historique n'en a pas besoin, il vit par la peinture fidèle des caractères, la vérité des couleurs, l'idéal des sentimens; c'est le genre le plus difficile, parce que l'intérêt n'y est pas soutenu par les passions, les événemens, les coups de théâtre; il se contente de représenter au naturel les choses telles qu'elles ont dû arriver. C'est un mérite bien rare que celui de tracer des personnages connus avec des couleurs qui leur soient propres, et de manière à ce qu'on puisse les reconnaître au premier coup d'œil. Cette vérité d'imitation est ce qui donna au *Britannicus* de Racine un rang si élevé parmi les chefs-d'œuvre de notre scène : c'est aussi un mérite distinctif du nouvel ouvrage de M. Arnault; il nous semble remplir le grand

Digitized by Google

but de la tragédie, le seul peut-être qu'elle devrait avoir, qui est d'élever l'âme, de donner de nobles pensées et de généreux sentimens.

Cette pièce n'est pas à l'abri de la critique; il ne nous paraît pas, par exemple, que l'auteur ait apporté assez d'obstacles à la mort de Germanicus; on ne sent pas qu'il ait mis assez d'alternative entre la crainte et l'espérance : Germanicus d'ailleurs agit peu. L'anneau de Tibère peut trouver aussi des censeurs : le prince le remet à Pison avant de partir pour aller combattre les Parthes; c'est-là marque du commandement : comment donc, en ce cas, Germanicus vient-il seulement de le recevoir de l'empereur? S'il ne lui était pas nécessaire jusque là pour gouverner ces provinces, il ne doit donc pas être plus nécessaire à Pison en son absence. On sent peut-être un peu trop la combinaison du poëte. Le personnage de Plancine n'a pas assez de cet idéal qui,

Du plus affreux objet fait un objet aimable.

Nous avons trouvé encore que l'action demeurait stationnaire pendant la scène de Germanicus et d'Agrippine au quatrième acte; mais nous n'aurons pas le courage de nous plaindre d'une faute, si c'en est une, qui a produit de si beaux vers.

En résultat, les nombreuses beautés dont fourmille l'ouvrage l'emportent de beaucoup sur les défauts que la critique peut y reprendre. Ce qui sur-tout distingue cette production, c'est le style : il est nerveux et concis, rempli de pensées ou brillantes ou profondes, étincelant de beaux vers : on retrouve dans plusieurs passages la manière de Corneille; c'est un éloge que beaucoup de gens en font volontiers; mais en accordant au style de M. Arnault la force, quelques-uns semblent lui refuser absolument la grâce et l'élégance; c'est pour ceux-là que nous avons retenu le morceau qui suit : nous ne garantissons pas l'exactitude de la citation, elle appartient à la belle scène du quatrième acte entre Germanicus et Agrippine; c'est la réponse que fait Agrippine à ces beaux vers déjà tant de fois cités où Germanicus projette le bonheur du peuple romain.

Quelle gloire, en effet, pour le prince, pour l'homme
Qui veille, sur le trône, aux grands destins de Rome,

Digitized by Google

De donner cette base à sa propre grandeur ;
De rendre aux saintes lois leur antique splendeur ;
De ne se réserver des droits du rang suprême
Que celui de sauver le peuple de lui-même ;
Et d'assurer sa gloire et sa prospérité
Par l'accord de l'empire et de la liberté !

AGRIPPINE.

Tel était le projet de ton malheureux père ;
Il rêva, comme toi, le bonheur de la terre ;
Comme toi, dès l'enfance, on avait vu ses mains
S'essayer à briser les chaînes des Romains ;
Vain espoir qu'a détruit sa mort prématurée !
Sa vie à nos besoins ne fut pas mesurée ;
Et le sort qui voulut prolonger nos malheurs,
A l'âge où je te vois, le ravit à nos pleurs !
Triste pressentiment pour le cœur d'une épouse !
Sourde à la voix publique, en sa fureur jalouse
Des héros dont le monde avait fait ses amours,
Rarement la fortune a prolongé les jours.
Drusus avant trente ans finit sa destinée ;
Marcellus expira dans sa vingtième année.
Dieux ! sauvez mon époux d'un sort si rigoureux ;
Plus aimé qu'eux, hélas ! sera-t-il plus heureux ?

Nous n'avons pas besoin de faire sentir le charme de ces vers, que de légères corrections rendraient tout à fait dignes du plus éloquent et du plus tendre de nos poëtes ; on y reconnaîtra une heureuse imitation de Tacite. *Infaustos populi romani amores*. Il y a dans le cours de cet ouvrage un grand nombre d'imitations semblables, où le poëte lutte souvent avec bonheur contre l'historien. M. Arnault tient sans doute à honneur de dire, ainsi que Racine le disait de *Britannicus* : *Il n'y a presque pas un trait éclatant dans ma tragédie dont Tacite ne m'ait donné l'idée.*

On a fait plusieurs pièces sur Germanicus ; mais elles sont si obscures, qu'il est presqu'inutile d'en parler. Il en existe une de Colonia, imprimée en 1697 ; celle de Boursault n'est remarquable que parce qu'elle a donné lieu, dit-on, à la mésintelligence de Racine et de Corneille ; celle de Pradon n'est connue que par l'épigramme de Racine.

Digitized by Google

POLITIQUE.

INTÉRIEUR.

DES CHAMBRES.

(XII^e^ article.)

Projet de loi sur le budjet.

(Continuation.)

La nature, le but et les avantages des caisses d'amortissement ont été récemment expliqués dans tant de livres, de brochures et d'articles de journaux, que tout développement nouveau serait superflu. Je me bornerai donc à dire ici pourquoi les mesures proposées par la commission pour la dotation de la caisse d'amortissement ont rencontré de l'opposition dans l'assemblée, de quels argumens les opposans se sont appuyés, comment on a répondu, et enfin comment on aurait pu répondre mieux encore.

La chambre des députés de 1815 avait déjà doté la caisse d'amortissement de 20 millions. Il est probable que le doublement de cette dotation, joint à l'affectation d'un fonds consolidé et d'un budget particulier pour la dette publique, n'aurait rencontré cette année aucun obstacle, si le seul produit des impôts avait pu lui servir de base; mais la proposition d'affecter à cette destination la totalité des bois nationaux non encore vendus, y compris ceux qui ont appartenu à l'ancien clergé de France, a paru à une partie de l'assemblée une profanation et une injustice. Cependant, avant d'attaquer directement cette proposition, sous ce double point de vue, les adversaires du budget ont combattu la dotation même de la caisse d'amortissement par des raisonnemens qu'ils ont appuyés de calculs.

Digitized by Google

Ces raisonnemens, reproduits sous diverses formes et accompagnés de quelques divagations, se réduisent à deux principaux.

1°. Tout fonds d'amortissement a pour base essentielle l'intérêt composé qui opère l'amortissement, moins en raison de la quotité qu'en raison du temps, c'est-à-dire qu'un fonds médiocre, accumulé pendant une longue suite d'années, amortit une masse de dettes plus considérable qu'un fonds sextuple n'en amortirait dans un espace six fois plus court. Un fonds d'un pour cent, par exemple, amortit dans trente-sept ans le capital emprunté. En supposant l'intérêt à 5, tandis qu'un fonds de 6 pour cent n'amortirait son capital qu'en dix ans, au lieu de six, qui est le sixième de 57. Pourquoi donc, a-t-on dit, priver la nation de ses ressources, quand elle doit subvenir à des dépenses forcées, et payer des dettes exigibles, dans le but de produire, par un fonds d'amortissement disproportionné, un résultat qu'on obtiendrait avec moins de peine et moins de sacrifices, en respectant l'action lente mais infaillible du temps ?

2°. Tant que les recettes n'excèdent pas les dépenses ; tant que, pour pourvoir à celles-ci, des emprunts sont nécessaires, toute caisse d'amortissement est sans effet ; car tout ce qui, d'un côté, amortit la dette, la grossit de l'autre part.

Les défenseurs du projet ont répondu à la première objection, que le fonds d'amortissement n'était point aussi considérable qu'on le supposait ; qu'il ne dépassait point la proportion naturelle ; que la dette déjà contractée et celle qui restait à contracter, formerait, d'ici à quatre ans, deux cent millions de rentes, et qu'en ajoutant même au fonds d'amortissement le produit annuel de la vente des bois, ce fonds n'excéderait guère le 3 pour cent du capital emprunté.

Pour réfuter la seconde objection, ils ont invoqué la puissance de l'intérêt composé, et voulu démontrer par des calculs, que même, lorsqu'on empruntait, l'amortissement, peu sensible à la vérité, n'était pas absolument nul.

Raisonner ainsi, c'est ne pas s'entendre. Il est évident qu'aussi long-temps qu'il y a un *déficit* de recettes, la somme qui est distraite, chaque année, pour

Digitized by Google

la caisse d'amortissement, augmente d'autant le *déficit* et la somme à emprunter. En conséquence, dans la supposition la plus favorable, celle où le gouvernement emprunterait au même taux auquel la caisse d'amortissement rachète, l'intérêt composé s'accumulerait d'une part contre le gouvernement, par ses emprunts, et de l'autre, en sa faveur, par les rachats de la caisse d'amortissement dans une proportion précisément la même.

Pour plus de clarté, puisons notre exemple dans le budget même. Le trésor versera, cette année, quarante millions pris sur les recettes dans la caisse d'amortissement, qui, rachetant, avec cette somme, environ 66 millions et demi de capital en rentes, au cours de 60, diminuera d'autant la dette publique. Mais, d'un autre côté, le gouvernement se voit forcé d'emprunter, dans cette même année, 303 millions pour acquitter les contributions de guerre, et les autres engagemens que les puissances lui ont imposés. Il emprunterait évidemment 40 millions de moins s'il ne les avait pas délégués à la caisse d'armortissement. Suppposons donc qu'il se procure ces 40 millions contre des rentes au même cours de 60, il augmentera le capital de sa dette de 66 millions et demi, somme égale à la diminution que la caisse d'amortissement aura opérée. Le résultat sera donc nul.

Mais j'ai dit que cette hypothèse était la plus favorable : elle l'est trop. Le gouvernement n'emprunte pas au cours de soixante. Les capitalistes qui lui prêtent ne prennent les rentes qu'à cinquante-cinq. Il est donc clair qu'il augmente sa dette plus que la caisse d'amortissement ne la diminue ; l'effet de cette opération n'est donc pas seulement nul pour le trésor ; il lui est défavorable.

C'est sous un tout autre point de vue qu'il aurait fallu défendre la dotation de la caisse d'amortissement. Ce n'est point comme pouvant amortir les dettes qui existent, tandis que l'État en contracte de nouvelles, que cet établissement est une immense ressource : c'est comme soutenant le cours des effets publics, en enlevant par des rachats journaliers la portion de ces effets que les porteurs, pressés d'argent, vendraient à vil prix, si cette caisse ne se présentait pour les acheter au cours. A l'aide de la hausse que ces achats journaliers produisent, le gou-

Digitized by Google

vernement conclut des emprunts à des conditions moins onéreuses. Les créanciers voient la valeur vénale de leurs fonds s'améliorer. Le taux commun de l'intérêt baisse : le prix des biens-fonds s'élève. Le commerce, l'industrie manufacturière, l'agriculture y gagnent. Tel est, dans nos circonstances, le véritable et incalculable avantage de cette institution, vantée, à juste titre, comme une des causes de la prospérité des finances britanniques. Grâces à cet ingénieux mécanisme, les effets publics se sont soutenus en Angleterre, malgré l'accroissement de sa dette, et même en raison inverse de l'effet que cet accroissement semblait devoir produire. En 1784, après la paix de l'Amérique, les trois pour cent consolidés étaient à cinquante-quatre, et la dette non rachetée se montait à 38 millions sterlings. Aujourd'hui, le capital de cette dette est plus que triplé, et les trois pour cent valent soixante-neuf. Aussi, en 1814, l'Angleterre, malgré sa dette énorme, empruntait 64 millions sterlings, au taux moyen de cinq et demi.

C'est surtout dans un moment où le succès des emprunts que la nécessité nous commande, dépend du cours des rentes à l'époque de chaque négociation, qu'il importe d'établir une caisse d'amortissement richement dotée. Le cours des rentes tient uniquement à la quantité, non des rentes inscrites, mais de celles qui sont offertes en vente, et dont la valeur s'élevera par les rachats journaliers que la caisse d'amortissement pourra opérer.

En partant de ces considérations et en laissant de côté l'amortissement proprement dit, les défenseurs de cette partie du budget auraient pu combattre victorieusement leurs adversaires, tandis qu'en présentant la caisse d'amortissement comme destinée dès aujourd'hui à l'extinction de la dette, ils se plaçaient sur un terrain qu'ils ne pouvaient défendre, et leur défaite eût été constatée si le parti opposé avait su profiter de ses avantages. Mais ce parti, qui, dans cette occasion, était théologien de cœur, et financier par nécessité, ne s'est pas prévalu de sa supériorité accidentelle, en calculs et en logique. Il a préféré prendre un autre poste, où plus d'éloquence pourrait être déployée, plus de souvenirs invoqués, et plus d'invectives dirigées contre la révolution et ses auteurs.

Digitized by Google

En effet, comme je l'ai dit ailleurs, la question de l'aliénation des bois de l'Etat nous reportait à toutes celles qui ont été agitées en 1789. Tous les argumens allégués jadis pour transformer le clergé en propriétaires de biens-fonds inaliénables, ont été reproduits seulement avec les modifications imposées à tous les orateurs par la nécessité d'appuyer leurs théories d'une apparence d'utilité générale. Sentant qu'il ne suffisait plus d'exhumer de la poussière de nos archives des ordonnances tombées en désuétude, et d'invoquer des droits formellement abolis, ils ont cherché à prouver que l'intérêt public se trouvait d'accord avec ce qu'ils disaient être la justice rigoureuse, que le clergé, remis en possession des forêts, les administrerait mieux, les ménagerait plus que les particuliers, et qu'en conséquence, la France gagnerait moralement et économiquement à un retour aussi complet que le permet ce qui s'est passé, vers ce qui existait avant la révolution.

Cette double obligation qu'ils s'étaient prescrite a jeté dans leurs argumens et dans leur style une grande variété. Tantôt, ils nous ont annoncé la foudre prête à tomber sur les impies qui attaqueraient les chênes sacrés; tantôt ils nous ont inquiété sur la crudité de nos alimens, faute de combustibles; et passant ainsi du ciel à la terre, et du spirituel au temporel, ils n'ont rien négligé pour sauver ces forêts, d'autant plus vénérables, qu'elles ont appartenu à plus d'un clergé, car avant l'établissement du christianisme, les Druides y célébraient déjà leurs rites un peu sauvages.

L'aliénation des bois a donc été considérée :

1°. Comme contraire à la religion, dont les ministres, pour être indépendans, doivent posséder des propriétés foncières qui ne puissent leur être enlevées;

2°. Comme subversive du droit de propriété;

3°. Comme en opposition avec les intérêts de l'Etat.

B. DE CONSTANT.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

Encore un Pourceaugnac, vaudeville en un acte, par MM. Eugène Scribe et Delestre-Poirson. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste. Chez madame Ladvocat, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois, n. 197.

Si ce charmant vaudeville a autant de lecteurs qu'il a eu de spectateurs, nous ne tarderons pas sans doute à en annoncer une seconde édition.

Examen de la Doctrine médicale généralement adoptée, et des *Systèmes modernes de Nosologie*, dans lequel on détermine, par les faits et le raisonnement, leur influence sur le traitement et sur la terminaison des maladies ; suivi d'un plan d'étude fondé sur l'anatomie et la physiologie ; pour parvenir à la connaissance du siége et des symptômes des affections pathologiques et à la thérapeutique la plus rationelle ; par F. J. V. Broussais, chevalier de la Légion-d'Honneur, médecin principal d'armée, médecin ordinaire et professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Paris; avec cette épigraphe :

Qu'est l'observation, si l'on ignore là où siége le mal ?

BICHAT.

A Paris, chez Gabon, libraire, rue de l'École de Médecine, n. 2. Un fort vol. in-8°. Prix : 6 fr.

Au lieu du titre d'*Examen* que porte cet ouvrage, on pourrait très-bien lui donner celui de *Critique*. En effet, l'auteur, en passant en revue les systèmes suivis actuellement dans l'art de guérir, leur porte des coups d'autant plus rudes qu'il semble avoir toujours la raison pour guide, et qu'il s'appuie sur une foule d'observations et sur les succès d'une pratique dont il a constamment éprouvé les bons effets pendant le long espace de temps qu'il s'est trouvé à la tête du service de santé dans les armées françaises. Son style est vif, animé, piquant, peut-être même paraîtra-il quelquefois trop caustique ; les personnes étrangères à la médecine ne liront pas ce livre sans plaisir.

TABLE.

Poésie.	561	Variétés	586
Énigme, charade et logog.	565	Annales dramatiques.	589
Nouvelles littéraires.	567	Politique.	596
L'Ermite en province.	577	Annonces et notices.	604

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

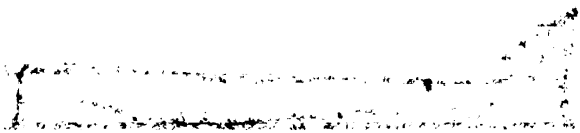
BOUND

FEB 28 1956

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06542 4429





Digitized by Google